Diagnostic Agricole et Forestier

Rapport

Août 2018

Version 3 -Mai 2019

Avec le soutien de :

Table des matières

A. INTRODUCTION 6

1. Contexte de l'étude 7
2. Méthodologie 8
3. Communes concernées 9
4. Sources utilisées 11
5. Structures interrogées 14
6. Base de données produites 15

B. DIAGNOSTIC AGRICOLE 16

I. Analyse spatiale de l'agriculture sur le territoire d'étude 17

1. Potentialités de production : un territoire contraint axé sur la production herbagère 17
2. Evolution de l'occupation des sols 22
3. Usage des terres agricoles 25
4. Potentiel pédoclimatique 28

II. Fonctionnalité de l'espace agricole 36

1. Morcellement 36
2. Aménagements Fonciers 40
3. Contraintes foncières des exploitations 44
4. Equipements du foncier agricole 45
5. Zones pastorales / Estives 48
6. Estives collectives 52
7. Espaces délaissés ou en friche 54
8. Cohabitation des usages 57

III. Démographie agricole 58

1. Données démographiques agricoles 58
2. Surfaces, OTEX et structures juridiques des exploitations 70
3. Installations-transmissions 78

IV. Foncier agricole 88

1. Propriété foncière 88
2. Marché du foncier rural 92

V. Productions viande 99

1. Panorama général des filières 99
2. Bovins lait 104
3. Bovins viande 112
4. Porcs 118
5. Ovins viande 121
6. Ovins lait 124
7. Caprins lait 124
8. Autres productions animales 125

VI. Filière lait : productions et outils de transformation 126

1. Productions fromagères et signes officiels de qualité 126
2. Acteurs de la filière lait 139
3. Enjeux de la filière lait 149

VII. Filière viande : outils d'abattage et de transformation 152

1. Outils présents sur le territoire 152
2. Synthèse opérateurs viande 161

VIII. Productions végétales 164

1. Production d'herbe 164
2. Maïs ensilage 164
3. Céréales bétail 164
4. Céréales panifiables / filière seigle 166
5. Protéagineux : lentilles et pois 167
6. Arboriculture 167
7. Maraichage et petits fruits 167
8. Horticulture 168
9. Viticulture 168
10. Pomme de terre 168
11. Production et cueillette de Plantes Aromatiques et Médicinales (PPAM) 168
12. Apiculture 170

IX. Autres filières 171

1. Agriculture biologique 171
2. Circuits courts 173
3. Filières de commercialisation intégrées 179
4. Filière agrotourisme 179

5. Filières de production énergétique sur les exploitations 180

X. Bâtiments agricoles 184

1. Nombre et types de bâtiments agricoles 184
2. Dynamique de rénovation ou de construction de bâtiments d'élevage 186
3. Potentiel de réhabilitation du bâti agricole ancien 186

XI. Approche environnementale des espaces agricoles 189

1. Aménités créées par l'agriculture 189
2. Contexte naturel des espaces agricoles 189
3. La gestion environnementale en lien avec l'agriculture 191

XII. Poids de l'activité agricole dans l'économie et les emplois du territoire 199

1. Emplois amont 199
2. Emplois aval 200

XIII. Synthèse diagnostic agricole 202

C. DIAGNOSTIC FORESTIER 207

I. Analyse spatiale de la forêt sur le territoire d'étude 208

1. Caractéristiques pédoclimatiques 210
2. Grandes régions forestières de l'Est Cantal 212
3. Caractéristiques des surfaces en forêt 213
4. Principales essences du territoire d'étude 217
5. Formations boisées hors massif et bocage 220

II. Gestion forestière 225

1. Gestion forestière et changement climatique 225
2. Documents cadres relatifs à la gestion forestière 226
3. Gestion des forêts privées 227
4. Démarches territoriales de gestion forestière 228
5. Autres documents à prendre en compte dans la gestion forestière 234
6. Forêts et bois certifiés 237
7. Problématique des cervidés 238

III. Structure foncière des forêts du territoire 240

1. Taille moyenne des propriétés 240
2. Profil des propriétaires 241
3. Propriété publique 241
4. Propriété privée 246

IV. Valorisation de la forêt 251

1. Filière bois, une échelle d'action régionale 251
2. Un territoire animé par de multiples acteurs 251
3. Fonctions de la forêt 251

V. Fonctions productives de la forêt 252

1. Récolte de bois et sciage 253
2. Filière bois d'œuvre 258
3. Filière bois d'industrie 263
4. Filière bois de chauffage 264
5. Projets transversaux aux filières bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de chauffage 271
6. Localisation des acteurs de la filière bois 273
7. L'emploi dans la filière bois 275

VI. Fonctions environnementales de la forêt 279

1. Biodiversité et trame forestière 279
2. Réseau Natura 2000 et espaces forestiers 279
3. Forêts anciennes 281
4. Enjeux et actions 283

VII. Fonctions récréatives de la forêt 284

VIII. Synthèse diagnostic forestier 286

1. Forces et faiblesses de la forêt 286
2. Enjeux de la forêt 288

D. ANNEXES 296

1. Glossaire 297
2. Acteurs de la filière bois du territoire et limitrophes 300
3. Scieries du territoire 304
4. Chaufferies collectives et réseaux de chaleur sur le territoire d'étude 306
5. Superficie de forêt certifiée PEFC sur le territoire d'étude 308
6. Evolution du nombre d'entreprises de la filière bois sur le Cantal entre 2008 et 2014 310

A. Introduction

En préalable à l'élaboration du futur SCOT Est Cantal, le SYTEC a souhaité réaliser un diagnostic de l'économie agricole, afin de disposer d'un état des lieux indispensable à la connaissance de cette activité fondamentale pour la vie du territoire. En effet, à la croisée des enjeux humains, économiques, environnementaux, paysagers et patrimoniaux, l'agriculture de l'Est Cantal constitue le pilier du territoire.

Avec 155 200 hectares, la surface agricole utile occupe 68% du territoire de l'Est Cantal. En 2017, 1876 exploitations professionnelles pour 2677 exploitants ou co-exploitants, auxquels s'ajoutent environ 220 emplois salariés dans les exploitations, l'agriculture représente plus de 20% des actifs du territoire.

La forêt, avec un taux de boisement de 27%, soit 65 360 hectares, constitue également un élément fort du territoire de l'Est Cantal, pour sa fonction paysagère et environnementale et les activités et l'économie forestière qu'elle génère.

Ce diagnostic, confié au groupement de prestataires BLEZAT Consulting, SAFER Auvergne Rhône Alpes et Chambre d'Agriculture du Cantal, a été construit en y associant les professionnels lors de plusieurs étapes d'échanges et de restitution.

Ce diagnostic est complété par un atlas cartographique qui constitue une synthèse, avec un zoom sur chaque communauté de communes, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté.

1. Contexte de l'étude

La volonté de prendre en compte l'agriculture et la forêt dans le futur SCOT

La mise en œuvre du SCoT a vocation à soutenir un projet de territoire grâce à une vision globale et partagée de ses acteurs, permettant de mettre en place une stratégie cohérente.

Dans ce contexte, les élus ont fait le choix de la mise en œuvre d'une étude dédiée au volet agricole et forestier, ces activités ayant un rôle majeur sur la structure et l'économie du territoire.

Une échelle d'action large sur un territoire très tourné vers l'activité agricole

Le périmètre d'étude correspond aux deux nouvelles intercommunalités, résultant des fusions des anciens EPCI et de la création au 1er janvier 2017 de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, qui constituent le territoire du SCOT Est-Cantal défini par arrêté préfectoral du 9 juin 2017. Ce territoire d'une centaine de communes possède une économie et une vie sociale très dépendantes de l'activité agricole, tant par la production agricole elle-même que par les acteurs des filières amont et aval.

Des enjeux territoriaux forts sur l'agriculture et la forêt

Les élus du territoire ont identifié des enjeux forts qu'ils souhaitent intégrer dans leur projet de territoire : dynamique économique, cadre de vie et services à la personne, préservation de l'environnement, attractivité du territoire pour les actifs comme pour les visiteurs.

En témoignent les diverses initiatives qui se doivent d'être complémentaires : labellisation en Territoire à Energie Positive avec une contractualisation avec l'ADEME, projet de SCOT, implication de certains EPCI dans un programme agricole spécifique, travail sur les filières à valeur ajoutée, investissement dans des outils de transformation accessibles aux agriculteurs (exemple de Volzac), etc.

Le territoire est aussi remarquable par ses milieux naturels, il regroupe en effet une majorité des zones Natura 2000, ZNIEFF ou ZICO du département. Il s'agit de zones humides emblématiques, de cours d'eau hébergeant des espèces protégées, de vastes zones de migration et de reproduction de l'avifaune, de gîtes à chauves-souris. La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est aussi un enjeu identifié par les acteurs avec un SAGE et des contrats territoriaux en cours (Alagnon, affluents rive droite de la Truyère), plusieurs Projet agroenvironnementaux et climatiques.

2. Méthodologie

La mise en œuvre d'**un diagnostic dédié** pour l'agriculture et la forêt répond à un besoin de préciser et qualifier les données d'état des lieux, d'en extraire les enjeux pour le territoire.

Ce diagnostic a vocation à **guider les élus des collectivités du territoire** pour mettre en œuvre les outils d'aménagement du territoire adaptés. Il alimentera demain la construction du Scot, des PLUi, des PLU. Ses éléments constitueront un support précieux de concertation et de dialogue entre les élus, agriculteurs, et acteurs du monde de la forêt.

Il ne s'agit donc pas de réaliser un travail de détail permettant une traduction à la parcelle, mais bien de comprendre l'évolution du territoire et les attentes des acteurs, d'identifier les orientations souhaitées et les leviers à activer pour y parvenir. L'analyse fine, parcellaire sera réalisée dans le cadre de documents opérationnels ou documents d'urbanisme locaux, en particulier les PLUi.

Afin de mener à bien ce travail, trois structures se sont associées, permettant à la fois une approche terrain et une prise de recul sur les enjeux : la chambre d'agriculture du Cantal, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le cabinet Blezat Consulting.

Le diagnostic a été conduit de mai 2017 à mars 2018, et s'appuie sur des bases de données internes Chambre d'agriculture et SAFER, les éléments bibliographiques (notamment sur les projets déjà menés sur les territoires du SYTEC) et des enquêtes auprès des professionnels.

Le diagnostic, a été construit en y associant élus du SYTEC et professionnels de l'agriculture et de la forêt, lors de plusieurs Comités de Pilotage, ateliers et restitution, et notamment :

- Comité de Pilotage du 23 mai 2017
- Comité de Pilotage du 17 novembre 2017
- Ateliers Agriculture et Forêt lors du séminaire du SCOT du 15 décembre 2017
- Atelier Forêt du 21 février 2018
- Comité de Pilotage de restitution finale de l'étude du 16 mars 2018

3. Communes concernées

Figure 1 : Carte du périmètre d'étude

Périmètre du SCOT Est Cantal

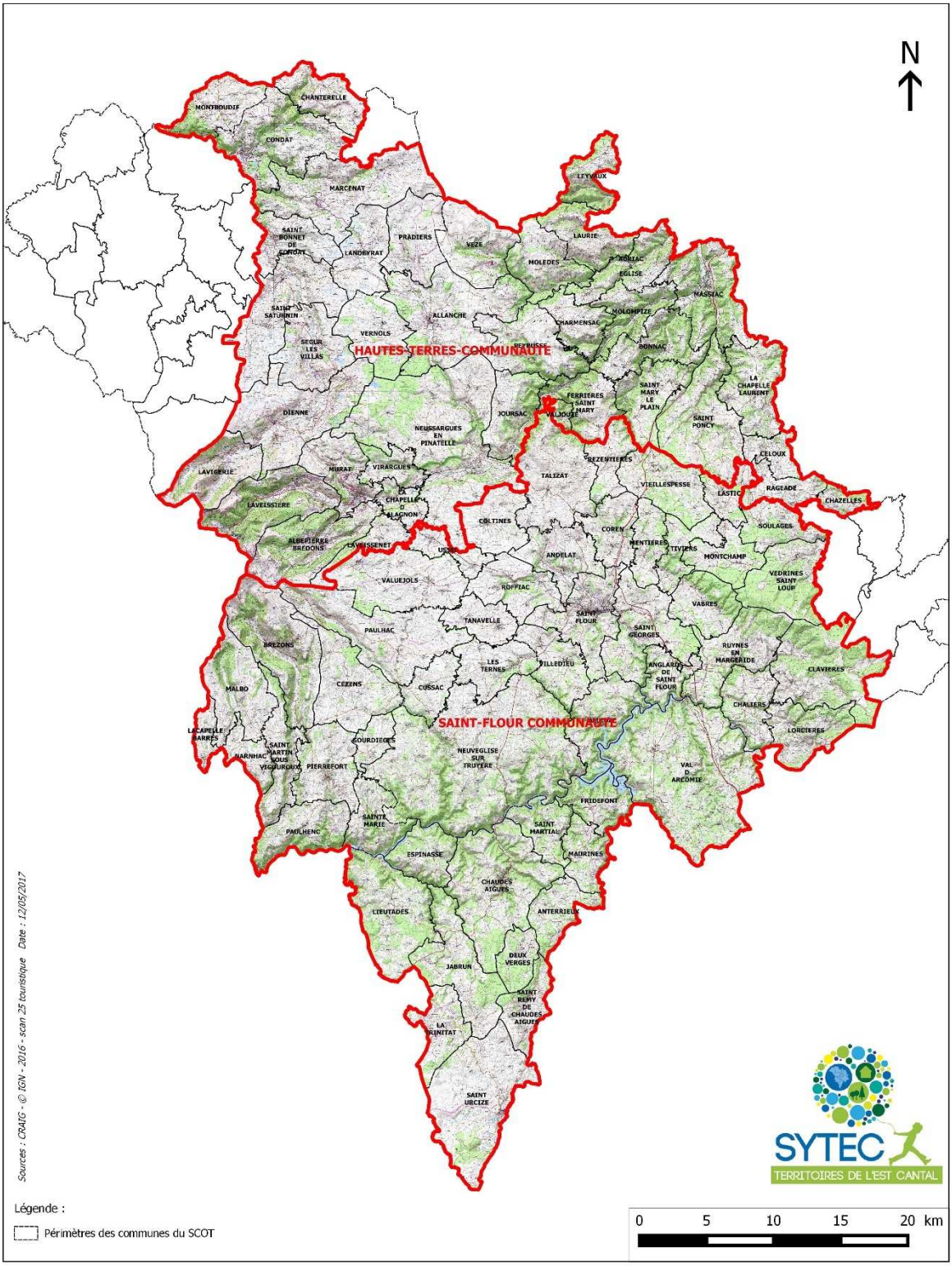

Figure 2 : Liste des communes du territoire d'étude

Commune	Code INSEE	Commune	Code INSEE
ALBEPIERRE-BREDONS	15025	MAURINES	15121
ALLANCHE	15001	MENTIERES	15125
ALLEUZE	15002	MOLEDES	15126
ANDELAT	15004	MOLOMPIZE	15127
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	15005	MONTBOUDIF	15129
ANTERRIEUX	15007	MONTCHAMP	15130
AURIAC-L'EGLISE	15013	MURAT	15138
BONNAC	15022	NARNHAC	15139
BREZONS	15026	NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	15141
CELOUX	15032	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	15142
CEZENS	15033	PAULHAC	15148
CHALIERS	15034	PAULHENC	15149
CHANTERELLE	15040	PEYRUSSE	15151
CHARMENSAC	15043	PIERREFORT	15152
CHAUDES-AIGUES	15045	PRADIERS	15155
CHAZELLES	15048	RAGEADE	15158
CLAVIERES	15051	REZENTIERES	15161
COLTINES	15053	ROFFIAC	15164
CONDAT	15054	RUYNES-EN-MARGERIDE	15168
COREN	15055	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	15173
CUSSAC	15059	SAINTE-MARIE	15198
DEUX-VERGES	15060	SAINT-FLOUR	15187
DIENNE	15061	SAINT-GEORGES	15188
ESPINASSE	15065	SAINT-MARTIAL	15199
FERRIERES-SAINT-MARY	15069	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	15201
FRIDEFONT	15073	SAINT-MARY-LE-PLAIN	15203
GOURDIEGES	15077	SAINT-PONCY	15207
JABRUN	15078	SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	15209
JOURSAC	15080	SAINT-SATURNIN	15213
LA CHAPELLE-D'ALAGNON	15041	SAINT-URCIZE	15216
LA CHAPELLE-LAURENT	15042	SEGUR-LES-VILLAS	15225
LA TRINITAT	15241	SOULAGES	15229
LACAPELLE-BARRES	15086	TALIZAT	15231
LANDEYRAT	15091	TANAVELLE	15232
LASTIC	15097	TIVIERS	15237
LAURIE	15098	USSEL	15244
LAVEISSENET	15100	VABRES	15245
LAVEISSIERE	15101	VAL D'ARCOMIE	15108
LAVIGERIE	15102	VALJOUZE	15247
LES TERNES	15235	VALUEJOLS	15248
LEYVAUX	15105	VEDRINES-SAINT-LOUP	15251
LIEUTADES	15106	VERNOLS	15253
LORCIERES	15107	VEZE	15256
MALBO	15112	VIEILLESPESSE	15259
MARCENAT	15114	VILLEDIEU	15262
MASSIAC	15119	VIRARGUES	15263

4. Sources utilisées

- Utilisation et valorisation de données nationales ou régionales :
  - ASP PAC 2008 – 2014 (RPG)
  - DRAAF/DDT – RPG 2015
  - GéoRhôneAlpes : Bâtiments agricoles
  - DG Fip : Données cadastrales (de 2006 à 2016)
  - IGN (Fonds cartographiques) : SCAN 25, MNT, Ortho photos 2013
  - IGN (Base de données cartographiques) BD Topo 2016, BD Carto 2016, BD Forêt, BD Carthage (eau)
  - IGN, Inventaires forestiers 2011 et 2014
  - INAO : Zones AOP
  - CVI : Casier Viticole Informatisé
  - CRAIG : PCI vecteur sur l'ensemble du territoire pour l'année 2016, D@TARA
  - INSEE
  - MAJIC
  - DREAL
  - ONF
  - Enquête pastorale Auvergne (1999/2001)
  - Typologie INOSYS en Auvergne AGRESTE Auvergne RGA 2010

- Exploitation d'études et de documents thématiques produits par les autres collectivités :
  - Pays de Saint-Flour Margeride :
    - Carte de l'emploi agricole (2016)
    - Carte OTEC (2016)
    - Diagnostic agricole documents d'urbanisme PAULHAC (2012)
    - Diagnostic agricole documents d'urbanisme SAINT-FLOUR (2010)
    - Diagnostic agricole documents d'urbanisme COREN (2011)
    - Programme d'intervention agricole et rural 2013-2016 de la CdC PSFM, en cours de révision pour 2017-2020 (2013)
    - Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : Dossier de candidature Planèze de SAINT-FLOUR (2015)
    - Opportunités d'engraissement des bovins à l'herbe (2016)
    - Aménagement foncier de la commune de LORCIÈRES (2016)
    - Etude filière laitière du pays de SAINT-FLOUR, état des lieux et prospective (2014-2017)
    - Charte forestière de territoire du Pays de Saint-Flour Margeride (2015)
    - DRA (Directive régionale d'aménagement) du bassin ligérien (2009)
    - DRA (Directive régionale d'aménagement) Montagnes d'Auvergne (2009)
    - Rapport d'enquête Contrat Territoriale des affluents rive droite de la Truyère cantalienne (2016)
    - Natura 2000 « Planèze de Saint-Flour » (DOCOB) (2011)
    - Natura 2000 « Planèze de Saint-Flour », rapports d'exécution (2012-2015)
  - La Planèze :
    - Natura 2000 Sites « Planèze de Saint-Flour » (DOCOB) (2011)
    - Natura 2000 Sites « Planèze de Saint-Flour » Annexes (DOCOB) (2011)
  - Pays Pierrefort Neuvéglise :
    - Programme d'intervention agricole et rural (PAEC) 2016-2017 Gorges de la Truyère - Dossier de candidature - CdC Pierrefort Neuvéglise (2015)

- ENS Vergnes des Mazes : Bilan ENS (2009)
- ENS Vergnes des Mazes : Rapport estimation financière ENS (2011)
- Natura 2000 Affluents rive droite de la Truyère amont (DOCOB) (2015)
- Natura 2000 : Rapport d'activité 2015 CdC PIERREFORT-NEUVEGLISE (2015)

o Pays de Murat :
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Monts du Cantal Campagne 2015 – 2016 (2015)
- Charte forestière : Diagnostic de territoire / Enjeux et perspectives / Fiches actions (2012-2017)
- Schéma directeur ENS Lac du pêcher (2006-2007)
- Schéma directeur ENS Tourbières plateaux de Chastel sur Murat (2007)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Monts du Cantal Campagne 2015 – 2016 (2015-2016)
- Programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (PEEDD) dans le cadre du Contrat Territorial Alagnon : Bilan (2015)

o Pays de Massiac :
- Palhàs de Molompize : Cultures en terrasses, vignes et vergers de tradition - Molompize et Massiac (2001)
- PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES ET EMBLÉMATIQUES DU PAYS DE MASSIAC Diagnostic et projet stratégique de développement agricole : Phase 1 : Rapport, Etat des lieux, Diagnostic agricole, Phases 2 et 3 : Stratégie, Préprogramme d'actions, Rapport et annexes (2014)
- Appel à projet « Alimentation de territoire » DRAFF Auvergne : - Dossier candidature (2015)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Alagnon Campagne 2016 (2015)
- Appel à projet « Territoires Bio Exemplaires » Dossier de candidature CEZALLIER BIO (2015)
- Convention Projet d'Espace Naturel Sensible Molompize des corniches basaltiques de la basse vallée de l'Alagnon et du verger d'Auzit (2002)
- Palhas de Molompize : Cultures en terrasses, vignes et vergers de tradition
- Contrat territorial Alagnon 2017-2022

o Cézallier :
- Appel à projet « Territoires Bio Exemplaires » Dossier de candidature CEZALLIER BIO (2015)
- Evaluation de l'état de conservation des prairies de fauche et prairies humides des Sites Natura 2000 FR 830 1056 « Tourbières et zones humides du nord-est du Massif Cantalien » et FR 830 1060 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » (2015)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Tourbières et zones humides du Nord Cantal Campagne 2015-2016
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Monts du Cantal Campagne 2016 – 2016 (2015)
- Charte forestière de territoire massif de la Rhue et du Haut Cantal (diagnostic forestier, général, enjeux, programme d'actions et bilan) (2009)
- A TOUS LES COINS DE RHUE Etude touristique pour le Massif de la Rhue (Mille lieux sur la terre) (2010)
- ENS Landeyrat : Bilan du contrat, Schéma directeur du site, Programme d'actions (2008-2010)
- Projet de réserve naturelle régionale de la tourbière du Jolan (2015)

- Natura 2000 : DOCOB Plomb du Cantal, Massif cantalien, Riom-ès-Montagnes, Tourbières (2014)
- Evaluation de l'état de conservation des prairies de fauche et prairies humides des Sites Natura 2000 FR 830 1056 « Tourbières et zones humides du nord-est du Massif Cantalien » et FR 830 1060 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » (2015)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Tourbières et zones humides du Nord Cantal
  Campagne 2015-2016 (2014)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Monts du Cantal
  Campagne 2016 – 2016 (2015)

- <u>Sources SAFER internes :</u>
  - Bases de données DIA (Safer interne) : Déclarations d'intention d'Aliéner depuis 2000 et rétrocessions Safer depuis 2000

- <u>Sources Chambre d'agriculture :</u>
  - Base des entreprises agricoles et des exploitants (données internes Chambre d'agriculture 15)
  - Installations agricoles aidées (données internes Chambre d'agriculture 15)
  - Installations agricoles (données agrégées MSA 2016)
  - Repérage des cédants sur les territoires des ex-EPCI Cézallier, Pays de Murat (Chambre d'agriculture 2016 et 2017)
  - Rapport intermédiaire de l'étude AP3C (Adaptation des Pratiques Culturales au Changement Climatique) de juillet 2017 (SIDAM)
  - Cartographie des entités pastorales collectives (Auvergne Estives 2016)
  - Base de données identification bovine 2017 (IPG – Chambre d'agriculture)
  - Réseau de suivi d'élevages INOSYS (Institut de l'Elevage / Chambres d'agriculture Massif Central)

5. Structures interrogées

Thématique agricole
Anne FRUCHART, Directrice, Atelier technologique du Lycée agricole de Volzac St-Flour (Juin 2017)
Franck PANAFIEU, Président, Abattoir de Neussargues - Régie municipale (Juin 2017)
René RIOLS, Directeur, Société d'exploitation des battoirs de Brioude (SEAB) (Juin 2017)
Sébastien MAISONNEUVE, Directeur, Abattoir et société Viandes des Monts du Cantal à Pierrefort (Juin 2017)
Atelier de découpe et de transformation en projet à St-Flour (ancien abattoir et ancien atelier Valporc)
Yves LAUBERT, Directeur, Comité Interprofessionnel des Fromages du Cantal (Cantal/Salers) (Août 2017)
Cyril REVERDI, Coopérative Agricole Laitière de Chambernon (Août 2017)
Aurélien VORGER, Organisme de défense et de gestion Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne (Août 2017)
Jérémy BOSCH, Animateur, Fédération des coopératives laitières du Massif Central (Septembre 2017)
Didier THUAIRE, Directeur, SAS Société Fromagère du Livradois (Août 2017)
Mme VIDAL, SAS Lou Vidalou (Septembre 2017)
Coopérative Laitière de la Planèze (Septembre 2017)
Mr CONDUTIER, Fromagerie Condutier (Septembre 2017)
Lise FABRIES, Animatrice, Association Bio 15 (Octobre 2017)
Dominique DUFAYET, Animatrice, Bienvenue à la Ferme Cantal (Septembre 2017)
Marc CHAMPAGNAT, Chargé de Développement de l'Emploi et des Territoires sur les bassins de Mauriac et St-Flour, DIRRECTE Auvergne Rhône Alpes (Septembre 2017)
Annie MARIOT, Responsable, Fédération départementale des CUMA du Cantal (Août 2017)
Laurent BOUSCARAT, Responsable, Auvergne Estives (Août 2017)
Marie LACOMBE, Animatrice, FDSEA du Cantal - pôle emploi agricole et Fédération des groupements d'employeurs (Septembre 2017)
Annie SOULIER, Animatrice, AgriEmploi 15 (Septembre 2017)
Marie TISSOT, Animatrice du projet AP3C (adaptation des pratiques culturales au changement climatique), SIDAM - Chambre d'agriculture de Lozère (Septembre 2017)
David OLAGNOL, Animateur agricole bassin Alagnon, SIGAL - Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (Septembre 2017)

Thématique forêt
Isabelle GIBERT-PACAULT, Responsable de l'antenne Cantal, Centre Régional de la Propriété Forestière AURA (Août 2017)
Yves PRAT, Responsable Unité Territoriale, Office National des forêts (Juillet 2017)
Samuel RESCHE, Chargé de mission Amont Forestier, Interpro FIBOIS (Septembre 2017)
Emeric BIGOT, Adjoint à la Déléguée régionale PEFC - Programme de reconnaissance des certifications forestières (Janvier 2018)
Marie FORET, Directrice, COFOR - communes Forestières (Juin 2017)
Jacques LACOSTE, Président, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Cantal (Juin 2017)
David SALSAC, Responsable agence, Coopérative Forestière UNISYLVA (Juin 2017)
Jean-François GARSAULT, Responsable de l'unité, DDT du Cantal / Service forêt et production de bois (Juin 2017)
Annick FABBI, Directrice, Bois énergie 15 (Juillet 2017)
Sylvie MONNIER, Directrice, Mission Haies Auvergne (Août 2017)
Scierie du Haut Cantal - SHC (Juin 2017)
Scierie Fourgoux Auvergne Bois (Juin 2017)
Scierie du Milieu (Juin 2017)

6. Base de données produites

Dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic agricole et forestier, de nombreuses données ont été produites et mises à disposition du SYTEC, avec pour objectif de faire vivre ces données dans le temps. Celles-ci ont été valorisées à travers des productions cartographiques et graphiques présentes au sein de ce rapport.

Les bases de données produites concernent les thèmes suivants :

1 / EXPLOITATIONS_PRODUCTIONS_BÂTIMENTS

BÂTIMENT

- Bâtiments_Agricoles_IGN
- Bâtiments_Exploitations_en_activité
- Périmètre_réciprocité_100m_Bâtiments_agricoles
- Projet_Bâtiment_2016-2017

EXPLOITATIONS

- Exploitations_présentes_sur_le territoire_2014
- Localisation_Sièges_Exploitations_LD_point
- Nombre_Exploitations_Commune

PETITES REGIONS AGRICOLES

- N_PR_AGRICOLE_ZSUP_015

PRODUCTIONS

- communsytec_prod_bleu_2018
- communsytec_prod_fourmeambert
- communsytec_prod_laguiole
- communsytec_prod_salers
- communsytec_prod_stnectaire
- Synthèse_Cheptels
- Synthèse_Elevage_Porcs
- Synthèse_Systèmes_de_Production
- Zones_AOP_Communes

2/ DEMOGRAPHIE_AGRICOLE

- Age_Exploitants
- Evolution_Nombre_Exploitations
- Nombre_Exploitations

3/ FONCIER_AGRICOLE

CADASTRE

- Biens_de_section_agricoles
- Bilan_Cadastre_Commune
- Evolution_Espaces_Agricoles_2007-2016
- Evolution_Espaces_Artificialisés_2007-2016
- Occupation_Sol_Espaces_Boisés
- Parcelles_Propriété_Agriculteurs

FRICHES

- Espaces_Délaissés_+1ha
- Espaces_Délaissés_Total
- Gisements_Potentiels_+1ha

MARCHE_FONCIER

- Synthèse_Marché_Agricole_Bâti
- Synthèse_Marché_Foncier_Communes

SURFACES_AGRICOLES

- Assolements_2014
- Casier_Viticoles_Informatisé_2017
- Communes_Aménagement_Foncier
- Contraintes_Foncières_Exploitation
- Surfaces_Agricoles_Agriculture_Biologique
- Surfaces_Agricoles_Déclarées_2014

4/ QUALITE_CONTRAINTES_DES_SOLS

CAPTAGES_AEP

- Ouvrages_Captage
- Périmètres_Protection_Captage

CONTRAINTES_IRRIGATION

- Contraintes_Pédoclimatiques_Ilots_Agricoles
- Superficie_Agricole_Irriguée_2009

ESTIVES

- Estives_Collectives
- Surfaces_Agricoles_Potentiellement_Estives

ZONAGES_ENVIRONNEMENTAUX

- Arrêté_Protection_Biotope
- Espaces_Naturels_Sensibles
- Natura_2000_ZPS
- Natura_2000_ZSC
- PAEC
- ZICO - Znieff_1 - Znieff_2

5/ FILIERES_AGRICOLES

- Exploitations_Vente_Directe
- Infrastructures_Transformation_Lait
- Infrastructures_Transformation_Viande_sytec
- Installations_Production_Energie_Renouvelable

6/ DIAGNOSTIC_FORESTIER

CADASTRE

- Occupation_Sol_Espaces_Boisés
- Parcelles_Boisées

CHARTES FORESTIERES

- Aubrac_Charte_Limite
- Charte_Margeride_Contours
- Charte_Murat_Contours
- Charte_Rhue_Contours

FILIERES

- Acteurs_Filière_Bois

MASSIFS :

- Ancienneté_Massifs_Boisés
- Couvert_Forestier_2016
- Forêts_soumises_au_Régime_Forestier

PDM_SDF

- PDM Margeride
- PDM Rhue
- PDM_Montagne_Margeride
- SDF_Chaliers_Limite
- SDF_LJEC_Contours
- SDF_Margeride_Limite
- SDF_PuyTuile_Limite

REGLEMENTATION-LABEL

- forets_certifiees_commune
- Zonereglementboisement_SYTEC

B. DIAGNOSTIC AGRICOLE

I. Analyse spatiale de l'agriculture sur le territoire d'étude

1. Potentialités de production : un territoire contraint axé sur la production herbagère

a. Occupation des sols

La superficie totale du territoire d'étude est de 238 000 hectares.

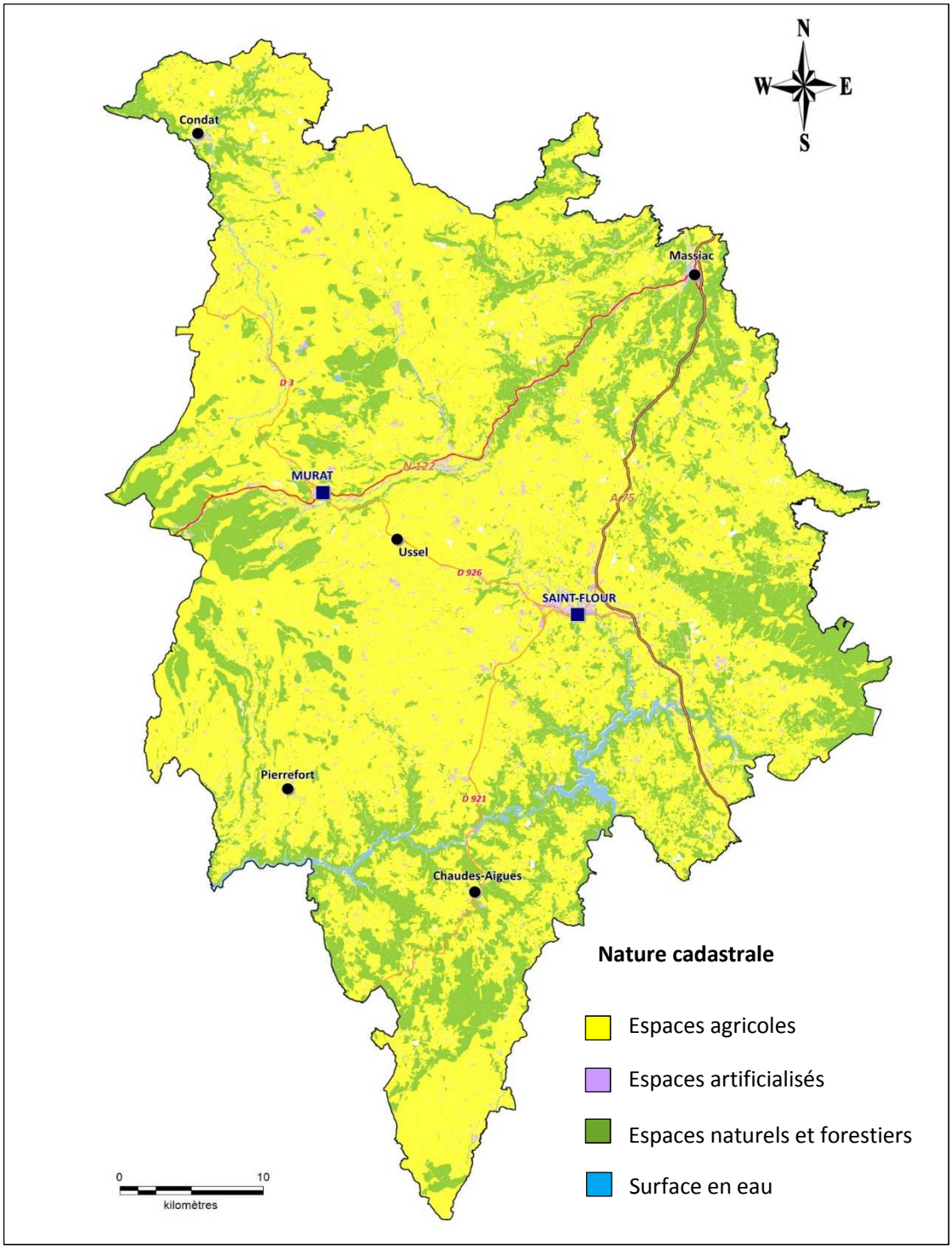

Figure 3 : Occupation du sol - Natures cadastrales (source IGN, DG Fip, réalisation SAFER)

La surface cadastrale représente 229 193 ha en 2016 (les espaces non cadastrés étant les routes, autoroutes, voies ferrées, etc.). Au sein de ces parcelles cadastrées, la surface agricole cadastrale représente 164 000 ha soit 71,5% de la superficie cadastrale totale en 2016.

NB : parcelles cadastrées agricoles = « terres », « prés », pâturages », « vergers » et « vignes »

Les espaces naturels et forestiers représentent 27% de l'espace, et les espaces artificialisés 1,5% de l'espace.

L'analyse de la répartition des natures cadastrales sur l'ensemble du territoire met en évidence une plus forte proportion des espaces agricoles sur les secteurs du Cézallier et de la Planèze. Une majorité des communes appartenant à ces ensembles ont une part supérieure à 80 %.

A contrario, ils sont moins présents à proximité des cours d'eau et sur les secteurs où la pente est la plus marquée. Il s'agit notamment des vallées encaissées constituant des gorges (Truyère, Sianne, bas-Alagnon, aval Arcueil et Alagnonette, Rhue), plutôt sujettes à déprise agricole ou aux boisements. Sont également concernés les massifs forestiers principaux : Monts de la Margeride, la Pinatelle, secteur de Laveissière.

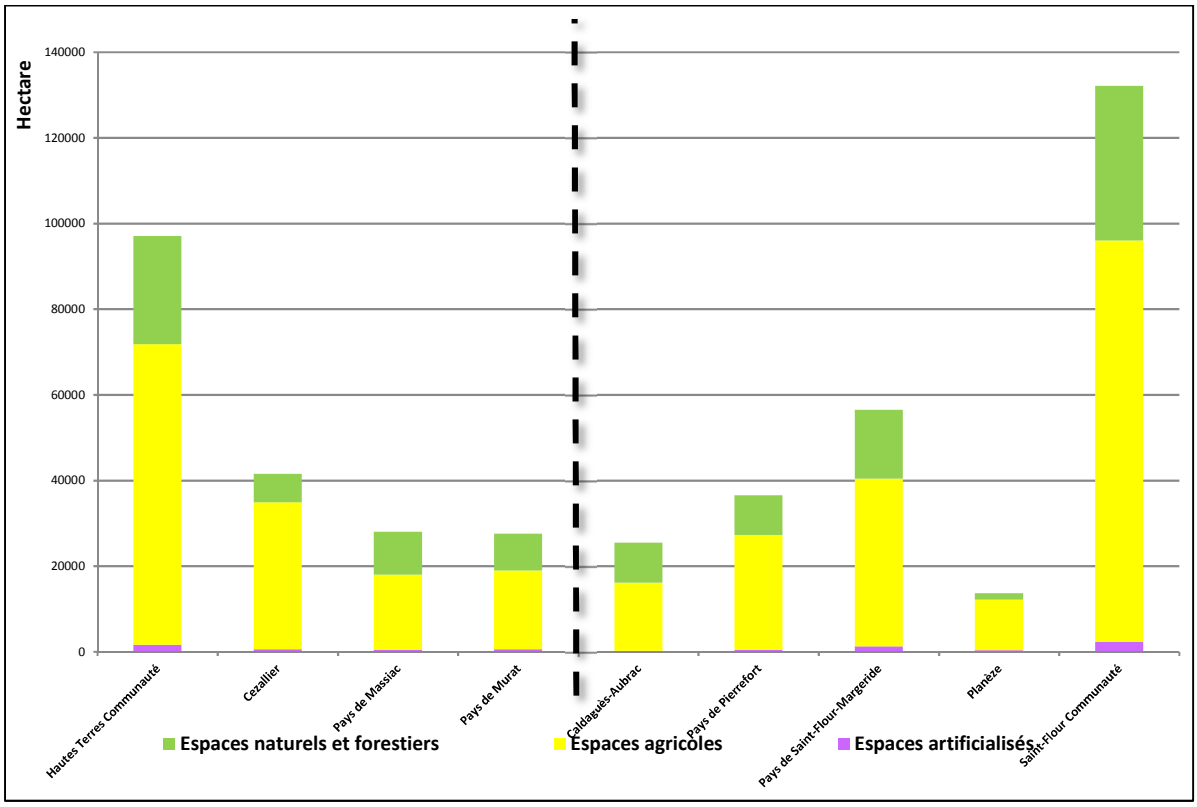

Figure 4 : Occupation du sol – Répartition des natures cadastrales par EPCI (Safer)

Communauté de communes	Surface totale (ha)	Dont espaces agricoles	Dont espaces naturels et forestiers	Dont espaces artificialisés	Dont espaces non cadastrés
Saint-Flour Communauté	138 118 ha	93 713 ha	36 113 ha	2 283 ha	6 009 ha
Hautes-Terres Communauté	100 192ha	70 194 ha	25 246 ha	1 645 ha	3 107 ha
Total	**238 310 ha**	**163 907 ha**	**61 359 ha**	**3 928 ha**	**9 116 ha**

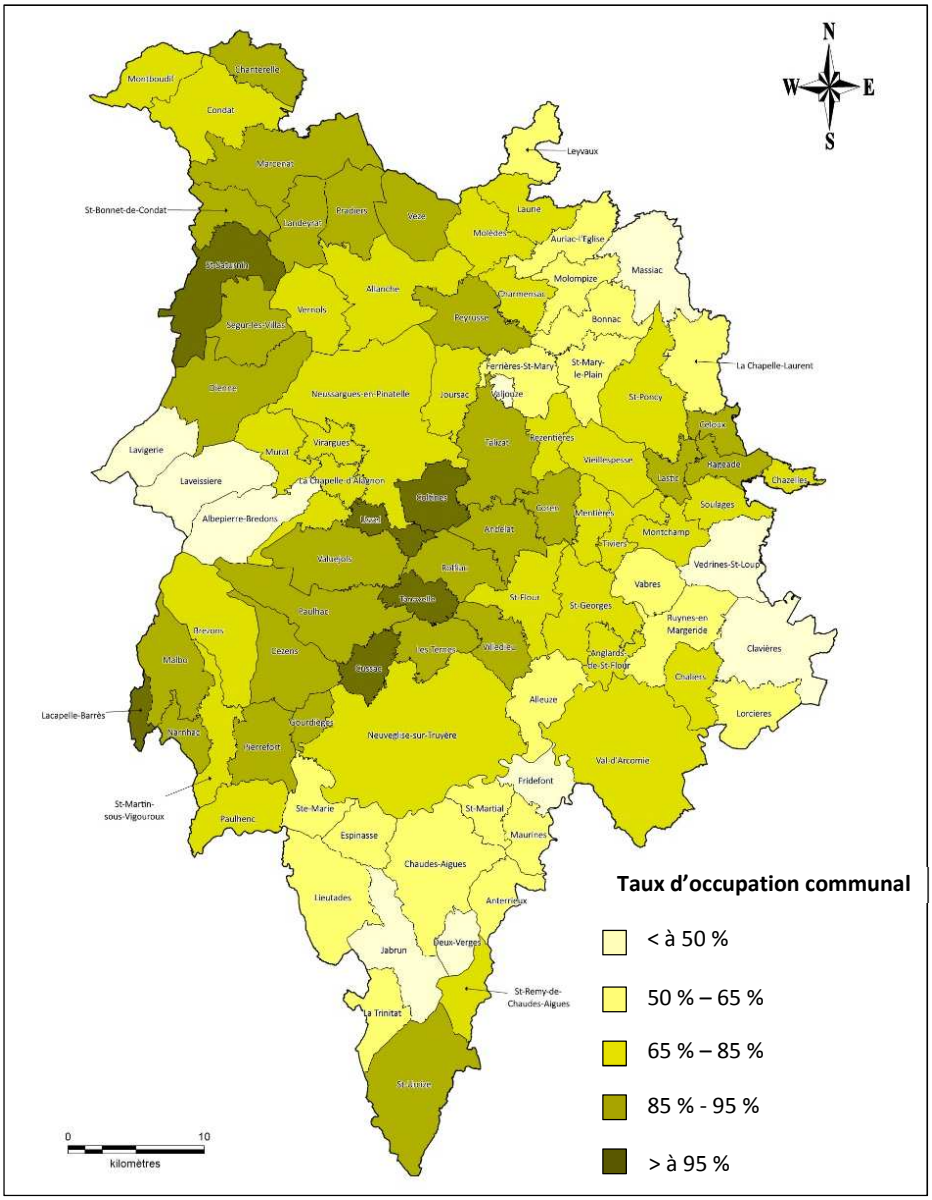

Figure 5 : Occupation du sol – Taux d'occupation des espaces agricoles par commune (Safer, Sources : DG Fip (MAJIC), IGN)

b. Surfaces agricoles déclarées

Concernant l'analyse des espaces agricoles, il convient de distinguer les données issues de la base de données MAJIC de celles issues des déclarations réalisées par les exploitations agricoles (RPG PAC, Casier Viticole Informatisé).

La base de données MAJIC 2016 (Mise à Jour des Informations Cadastrales) fournie par la DG Fip qui rend compte à l'échelle de chaque parcelle cadastrale, sa nature fiscale et sa surface Il est important de rappeler que la nature fiscale d'une parcelle ne correspond pas systématiquement à son usage réel. A titre d'exemple, certaines parcelles cadastrées en nature de « Bois-Taillis » peuvent être en réalité des terres agricoles. La carte en figure 5 met en évidence à l'échelle communale l'importance des espaces cadastrés agricoles.

Les bases de données issues de l'ASP (Agence de Service et de Paiement) et du Casier Viticole Informatisé (CVI) rendent compte des surfaces agricoles déclarées par les exploitants agricoles. Les données de l'ASP correspondent aux surfaces déclarées par les exploitations agricoles dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Associées aux données viticoles, elles permettent de déterminer la Superficie Agricole Utile (SAU) du territoire.

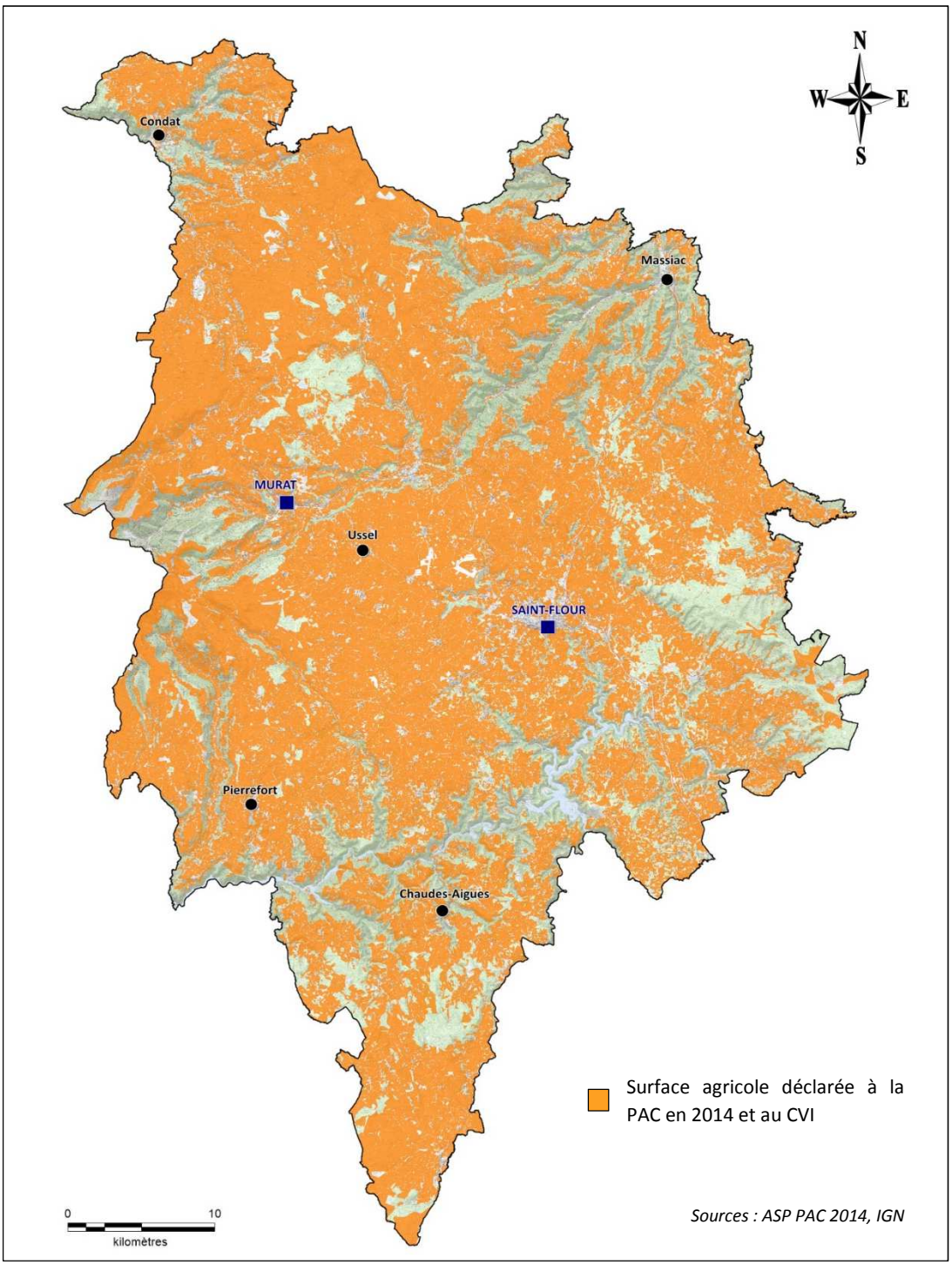

Figure 6 : Occupation agricole de l'espace selon les données de la PAC 2014 et du CVI (SAFER)

Sur le Sur le territoire du SYTEC, la SAU est de **155 208 ha** en 2014 soit **68%** de la superficie cadastrale du territoire et **95%** de la superficie agricole cadastrale du territoire. (Sources : RPG 2014, données casier viticole informatisées).

Au-delà de la forte proportion des espaces agricoles sur ce territoire, nous constatons également une très forte utilisation du potentiel agricole du territoire. En effet, l'analyse croisée des données du cadastre avec celles issues des déclarations PAC montre que 95 % des parcelles cadastrées « agricoles » sont réellement exploitées. A titre de comparaison, le taux observé sur le territoire de l'ex-Auvergne est de 85 %.

La carte ci-dessous permet de mettre en évidence les secteurs où le potentiel agricole (selon le cadastre) est le plus utilisé par les exploitations. Les secteurs du Cézallier, de la Planèze et de l'Aubrac sont clairement identifiés.

Certaines communes de ces secteurs ont une superficie agricole déclarée plus importante que la superficie cadastrée « agricole ». Sur ces communes les exploitations agricoles déclarent des surfaces sur des parcelles cadastrées « agricoles » mais également sur des parcelles appartenant aux espaces naturels et forestiers (le plus souvent les parcelles cadastrées « Landes »).

A l'inverse, certaines communes situées dans le bassin de Massiac ou à proximité des gorges de la Truyère connaissent une utilisation plus faible du potentiel agricole, avec parfois un taux d'occupation réelle inférieur à 75 %.

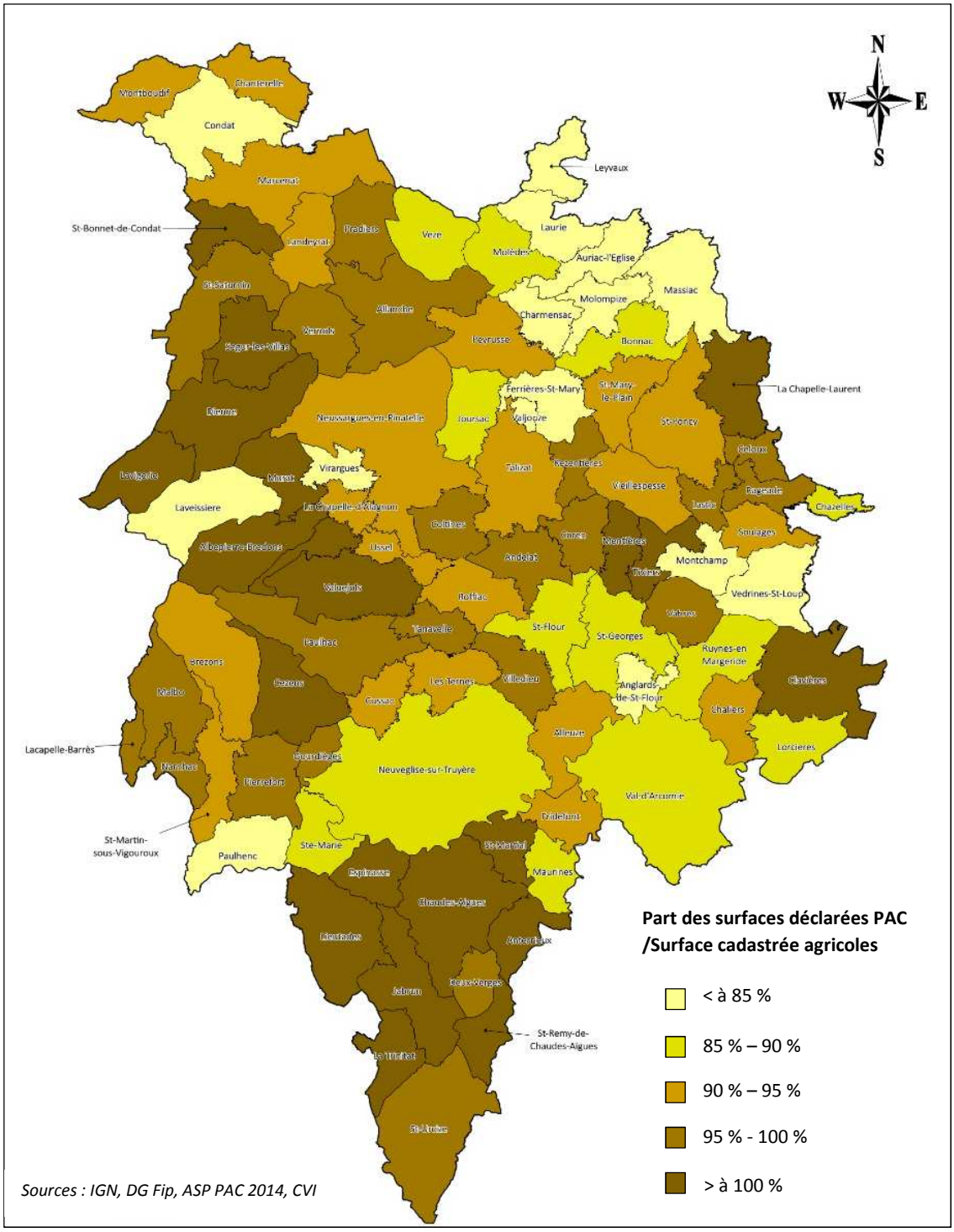

Figure 7 : Utilisation du potentiel agricole par commune (Safer)

2. Evolution de l'occupation des sols

Les <u>surfaces agricoles déclarées par les exploitations sont stables</u> sur la période 2010-2014 d'après les données des déclarations PAC.

Entre 2010 et 2014, les terres exploitées ont même progressé de 456 ha (+0,3%).

	2010	2011	2012	2013	2014
Surface RPG	154 752 ha	154 722 ha	155 252 ha	155 190 ha	155 208 ha

Figure 1 : Tableau évolution PAC 2010 – 2014 sur le SYTEC (source RPG 2010 à 2014)

NB : Les années 2015 et 2016 ne prenant en compte que les ilots déclarés par les exploitants Auvergne-Rhône-Alpes (pas Aveyron et Lozère notamment), elles ne peuvent pas être comparées avec les années antérieures.

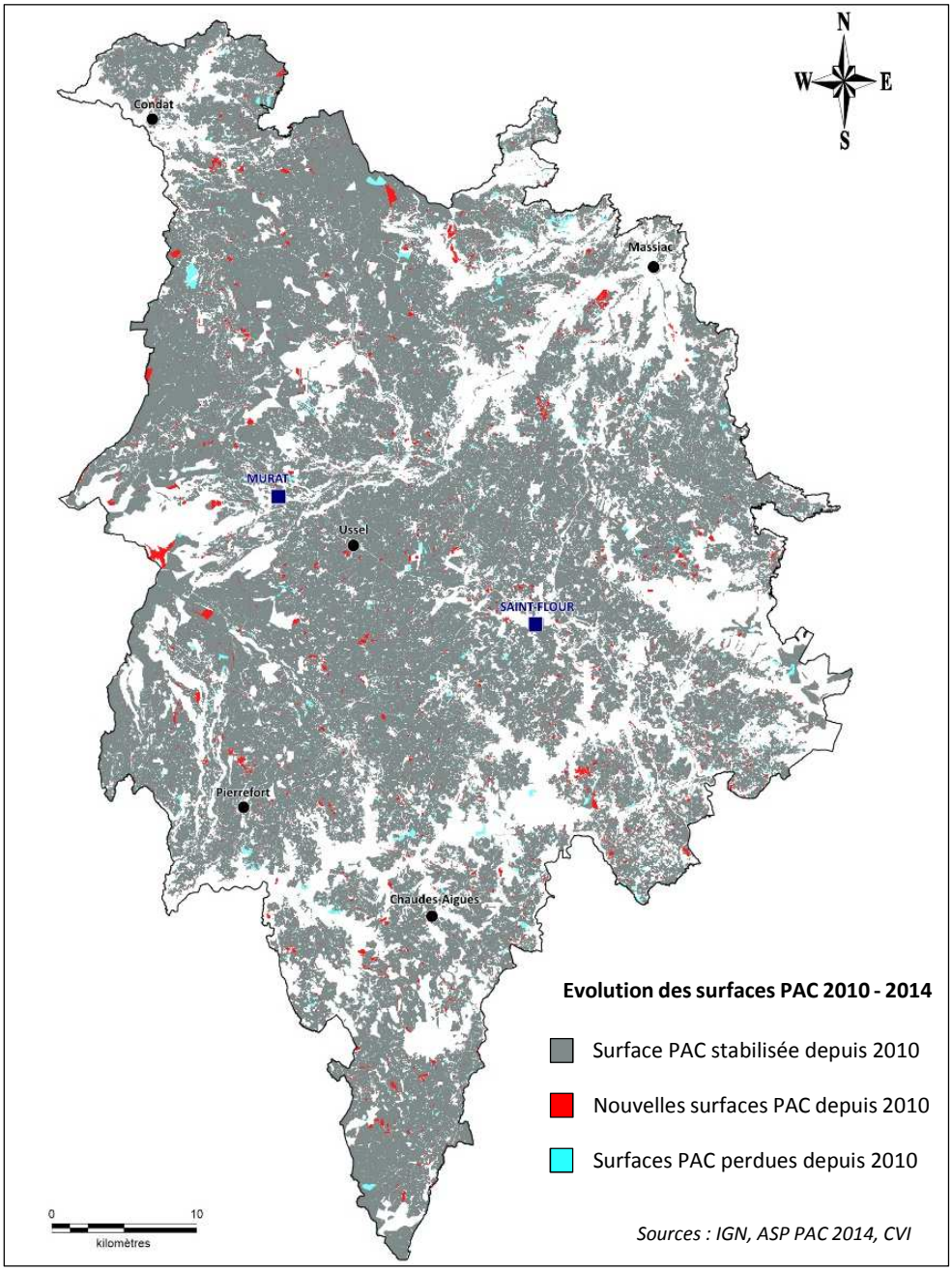

Figure 8 : Evolution des surfaces déclarées à la PAC entre 2010 et 2014 (Safer)

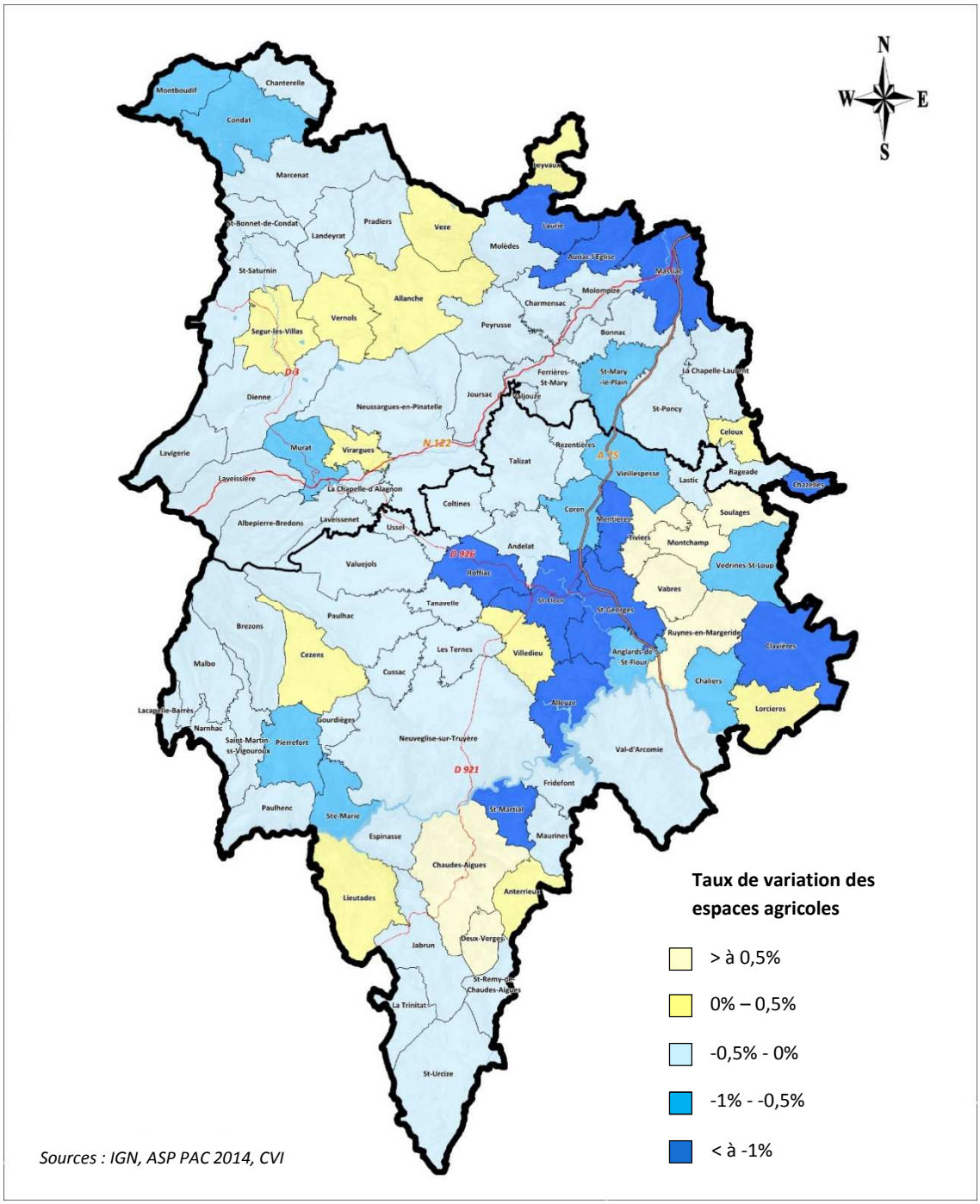

Figure 9 : Taux de variation communal des espaces cadastrés agricoles, période 2006-2016 (Safer)

En termes de surfaces cadastrales, on observe une perte de 440 ha de surfaces cadastrés agricoles entre 2006 et 2016 sur le territoire du SYTEC, soit environ 40 ha /an sur 10 ans.

Ces pertes sont effectuées au profit :

- Des espaces artificialisés (+ 220 ha)
- Des espaces naturels et forestiers (+ 150 ha)
- Auxquels s'ajoutent environ 33 ha/an de consommation masquée (achat résidentiel +achat de loisirs)

Ces 440 ha représentent 0,3% de l'espace agricole.

Comme pour l'ensemble du territoire départemental, la variation de surface cadastré agricole reste donc très limitée à l'échelle du territoire (par comparaison, 0,3 % en Cantal, 1% en Auvergne-Rhône-Alpes sur la même période), et on peut estimer que la pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles est mesurée.

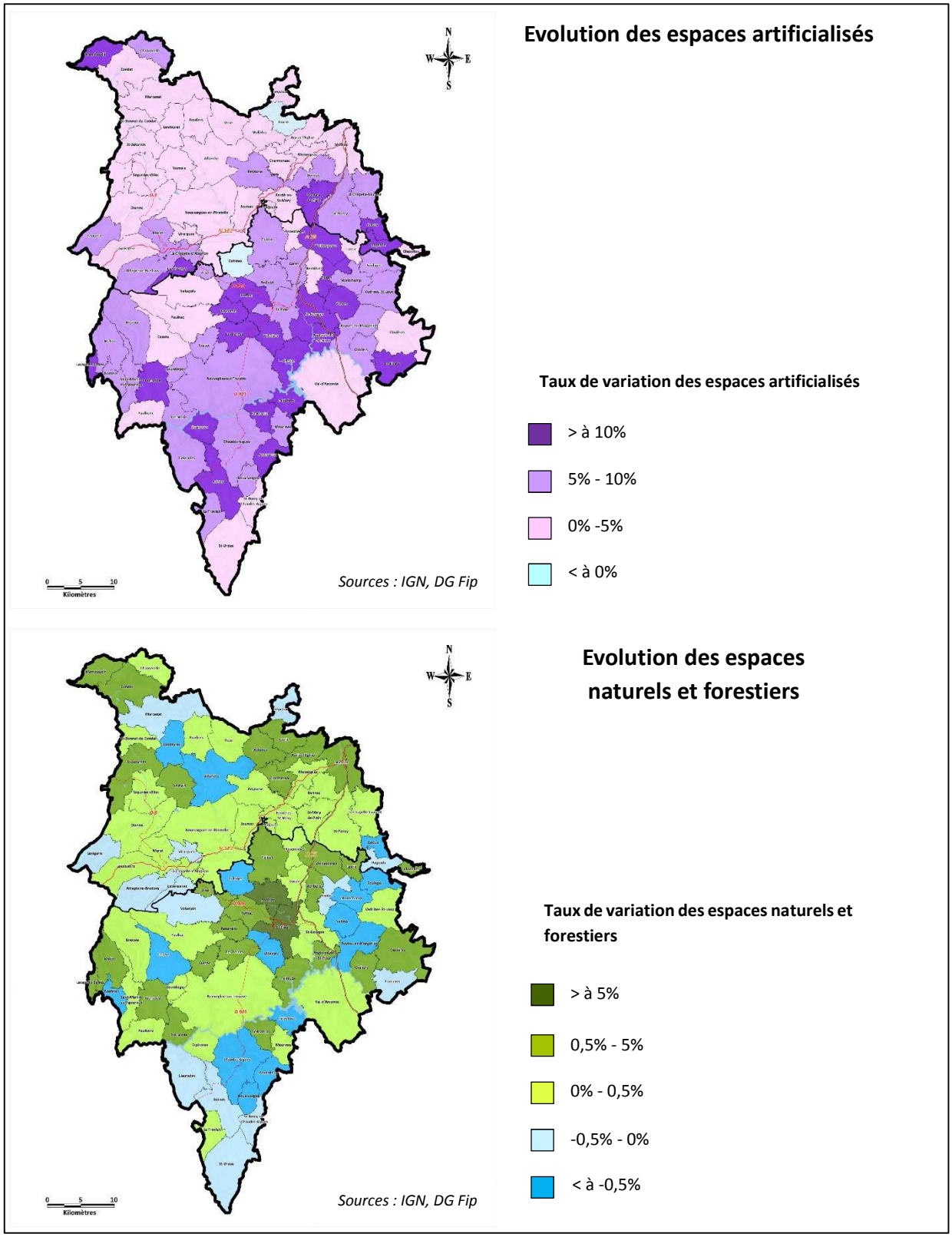

Figure 10 : Taux de variation communal des espaces artificialisés et des espaces naturels et forestiers, période 2006-2016 (Safer)

Toutefois, les variations des surfaces cadastrés agricoles ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire du SYTEC. En effet, certains secteurs connaissent des pertes plus importantes pouvant s'expliquer de différentes manières :

- **L'artificialisation des terrains du fait de l'urbanisation croissante** : c'est le cas notamment pour les communes situées à proximité des pôles urbains de Saint-Flour et Massiac et des grands axes routiers structurants du territoire (Roffiac, Saint-Georges, Villedieu, Saint-Mary-le-Plain, etc.)
- **La progression des surfaces boisées** : elle est la principale cause de la diminution des superficies agricoles sur certaines communes de l'Est du territoire (Clavières, Rageade, etc.) et du Nord du territoire (Laurie, Auriac-l'Eglise, Condat, etc.)

A contrario, certaines communes ont vu leurs surfaces cadastrales agricoles progressés au profit des espaces naturels et forestiers, comme on peut le constater dans le secteur de l'Aubrac (Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Anterrieux et Lieutadès), du Cézallier et de la Margeride Nord.

La légère progression des superficies agricoles déclarées par les exploitations sur la période 2010-2014 peut apparaître en contradiction avec le constat d'une surface agricole cadastrée en diminution. Ceci s'explique en grande partie par les différences constatées entre la nature fiscale des biens et la nature réelle. A titre d'exemple, les superficies agricoles déclarées à la PAC peuvent contenir des parcelles cadastrées au sein des espaces naturels et forestiers comme les « Landes ». A contrario, certaines parcelles situées dans des zones constructibles et cadastrées dans les espaces artificialisées conservent un usage agricole le temps de la mise en place des projets d'urbanisation (zones d'activités, zone d'habitat, routes, etc.).

3. Usage des terres agricoles

Les surfaces herbagères dominent largement l'occupation des surfaces agricoles :

- Surfaces herbagères : 148 730 ha **soit 96 %** de la superficie agricole déclarée, dont 84,5 % de STH (surfaces toujours en herbe) et 15,5 % de prairies temporaires
- Terres arables destinées aux grandes cultures : Près de 5 150 ha soit 3% de la SAU de surfaces destinées à la céréaliculture (Blé et Maïs principalement)
- Autres productions **: 1 %** : Divers (1230 ha), Lentilles (60 ha), maraîchage (25 ha), viticulture (9ha), arboriculture et horticulture. Les surfaces déclarées en divers correspondent aux haies, aux taillis présents sur un ilot agricole, etc.

NB : en 2017, **8 345 ha sont certifiés en agriculture biologique**, dont 3 617 ha (soit 43% de la surface) en conversion, soit 5% de la SAU totale. (Source CDA15, actualisé mi-2017) (voir partie 5.12 Agriculture Biologique).

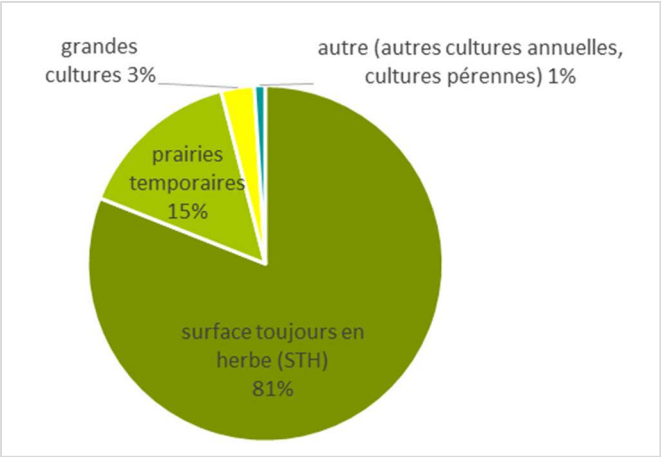

Figure 11 : Répartition des terres agricoles par type d'usage (source RPG 2014)

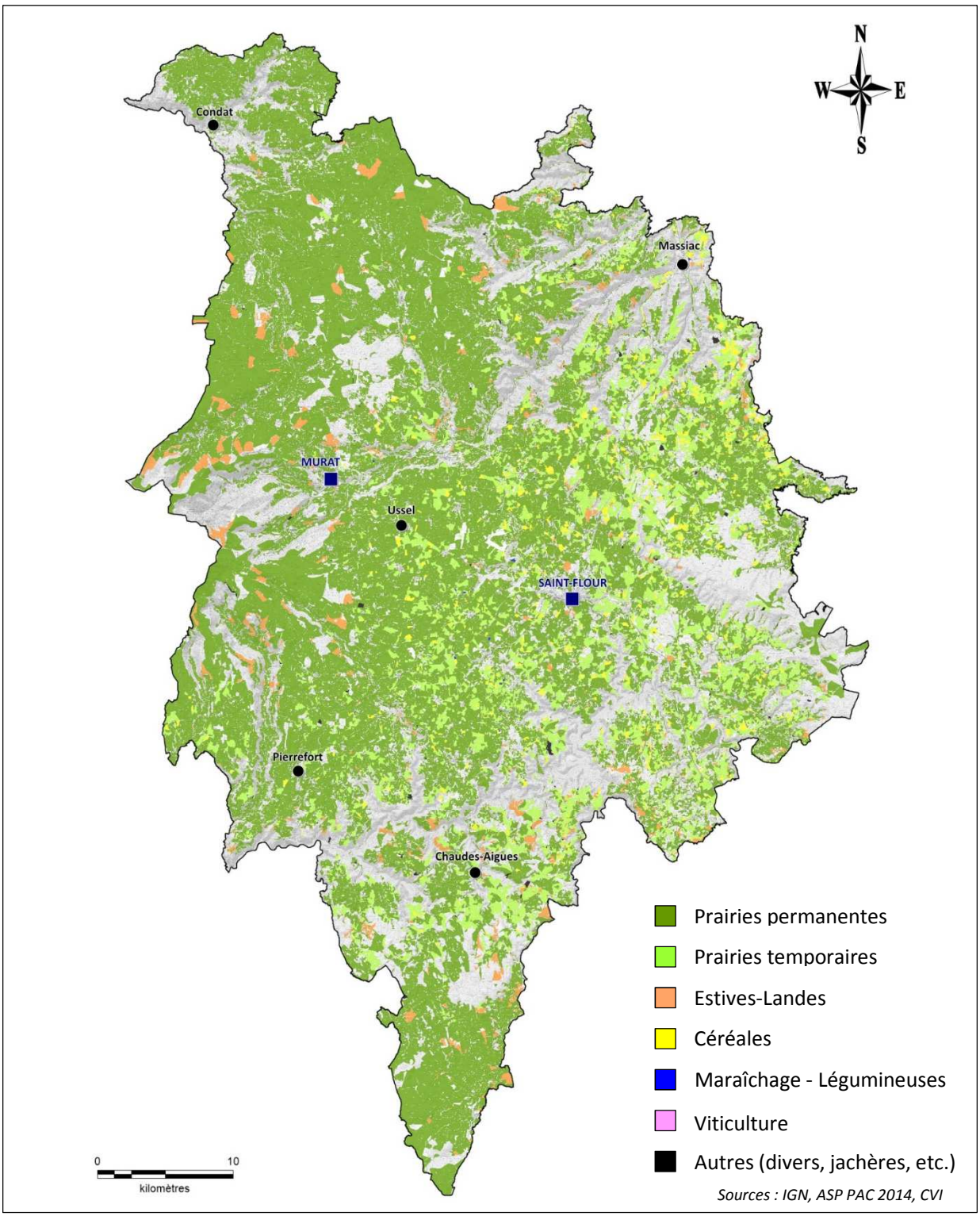

Figure 12 : Assolement[1] des terres agricoles (source IGN, ASP PAC 2014, CVI)

[1] Assolement : superficie consacrée à chaque culture, herbe comprise

Les superficies agricoles situées sur les secteurs de l'Aubrac, des Monts du Cantal et du Cézallier sont composés quasi-exclusivement de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et estives-landes).

Sur les secteurs de la Planèze de Saint-Flour, de la Margeride et du Bassin de Massiac on retrouve une part plus importante des prairies temporaires. Ces secteurs concentrent également la majeure partie des surfaces destinées à la céréaliculture.

Les surfaces destinées aux cultures spécialisées sont peu nombreuses et très concentrées sur certains secteurs. C'est le cas de la viticulture, de l'arboriculture et horticulture sur le bassin de Massiac ou des surfaces destinées à la production de lentilles sur la Planèze.

4. Potentiel pédoclimatique

Le territoire couvert par le SYTEC est un secteur herbager de moyenne montagne.

Son altitude est comprise entre 515 m (Vallées de l'Alagnon et de la Truyère) et 1 855 m (Plomb du Cantal, point culminant du département). La majorité du territoire d'étude se situe à une altitude supérieure à 900m, ce qui influe sur l'agriculture.

a. Potentiel pédologique

La géographie du territoire est façonnée par le volcanisme et le Massif du volcan Cantalien. Différents types de sols sont donc représentés :

- Sols volcaniques / basaltiques sur la Planèze, le sud de l'Aubrac, le Cézallier et les Monts du Cantal (sols acides et à texture limoneuse[2]) ;
- Sols schisteux dans les vallées de l'Alagnon et la Truyère ;
- Sols granitiques sur l'Aubrac et la Margeride (sous-sol cristallin, d'origine granitique ou métamorphique, ayant donné naissance à des sols lessivés acides, à texture généralement limoneuse, mais aussi limono-sableuse ou sableuse[3]).

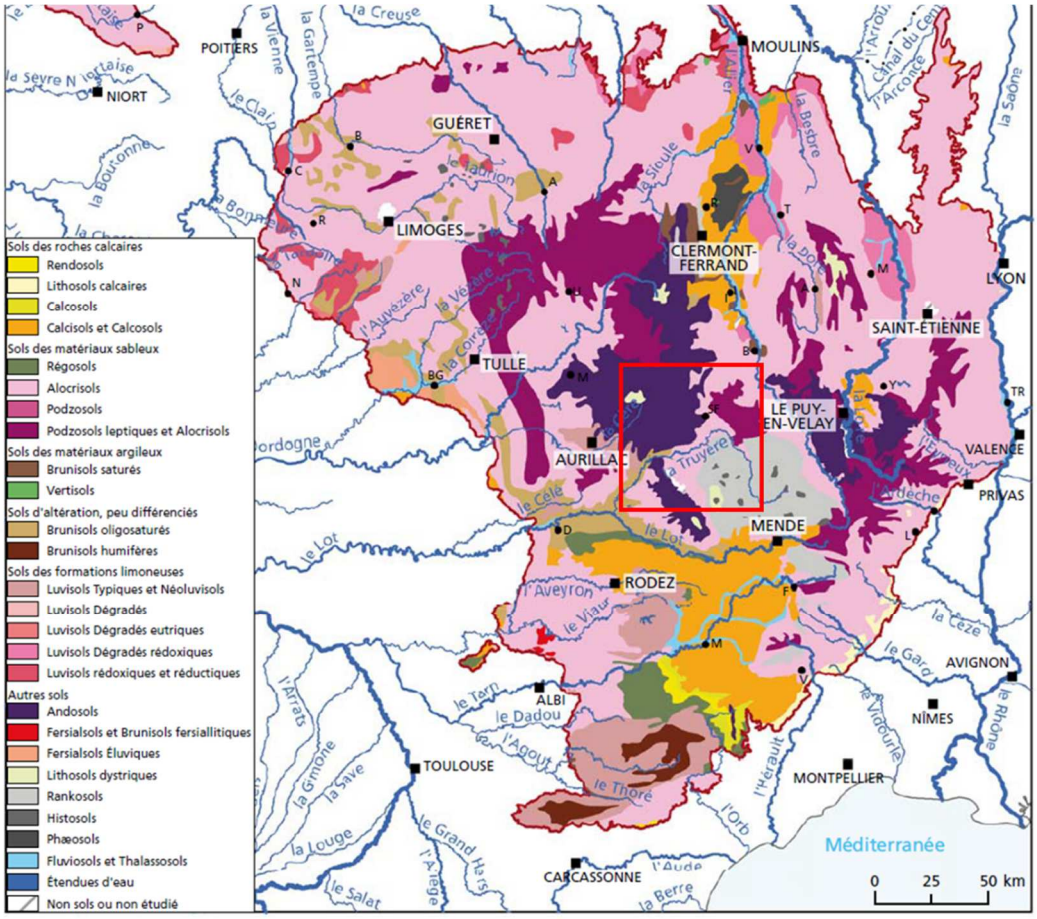

Figure 13 : Carte des sols de la Grande Région Ecologique du Massif Central

[2] Pour plus de détails, voir la fiche de la sylvoécorégion G30 – Massif central volcanique

[3] Pour plus de détails, voir la fiche de la sylvoécorégion G22 – Plateaux granitiques du centre du Massif Central

(Source : BD géographique des sols de France, BD CARTHAGE IGN Agence de l'Eau)

La carte géologique ci-dessous montre la répartition des substrats géologiques du périmètre d'étude. Des travaux sont en cours en Auvergne pour l'établissement de cartes plus précises, en Limagne puis en Châtaigneraie. De tels travaux ne sont pas encore envisagés sur le territoire du SYTEC.

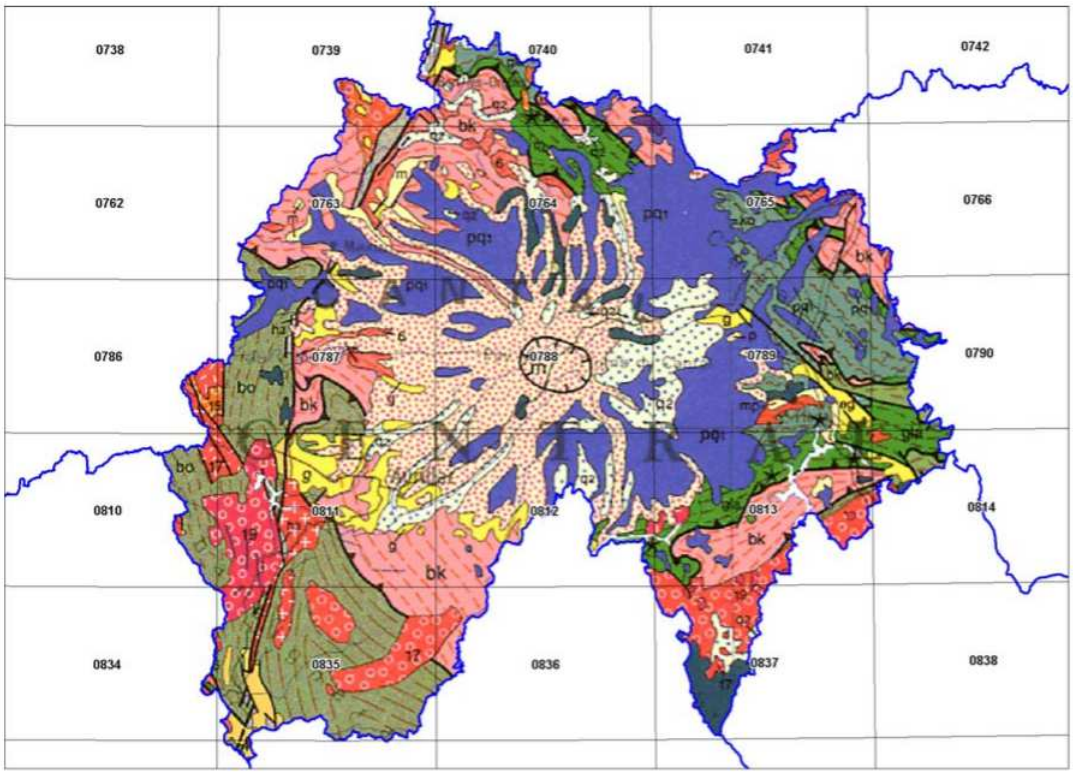

Figure 14 : Carte géologique simplifiée du département du Cantal et tableau d'assemblage des cartes géologiques à 1/50 000 (extrait de la carte géologique de France au millionième) (Source : BRGM)

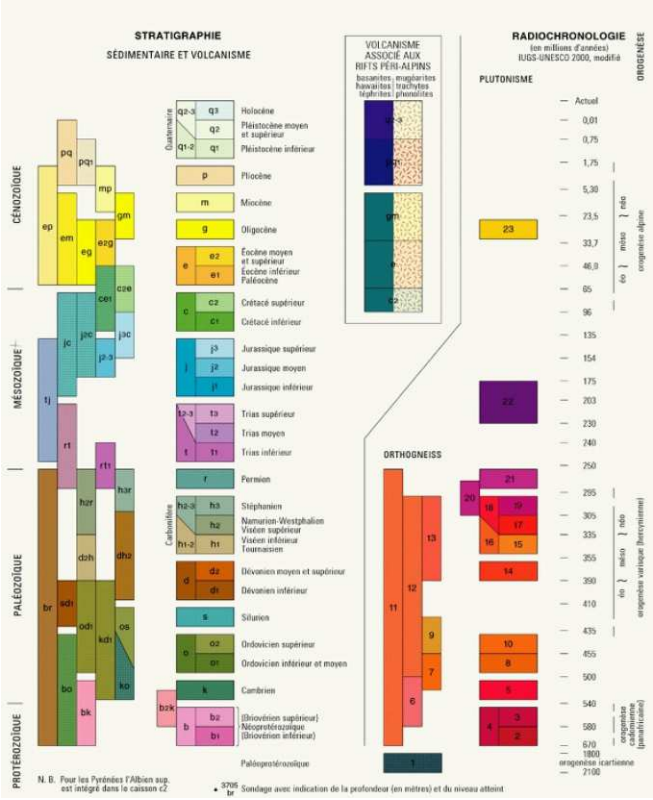

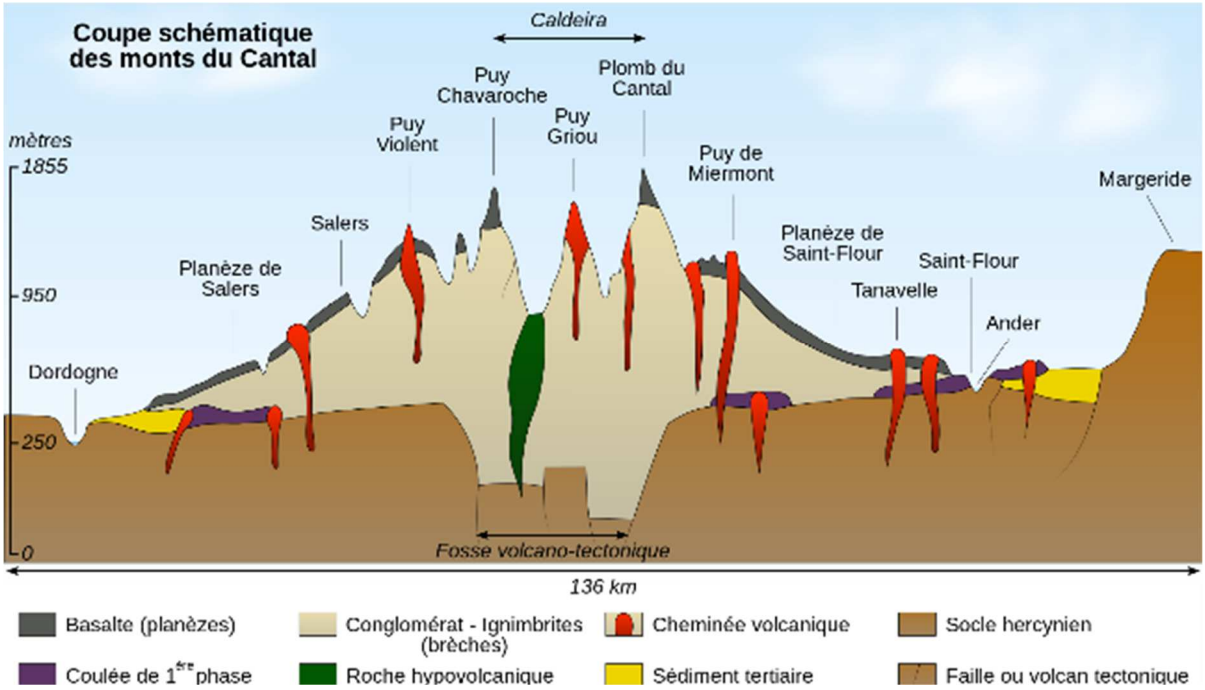

Figure 15 : Coupe schématique des monts du Cantal

b. Relief

La majorité du territoire d'étude est situé à plus de 900 mètres d'altitude, à l'exception des vallées de l'Alagnon et de la Truyère.

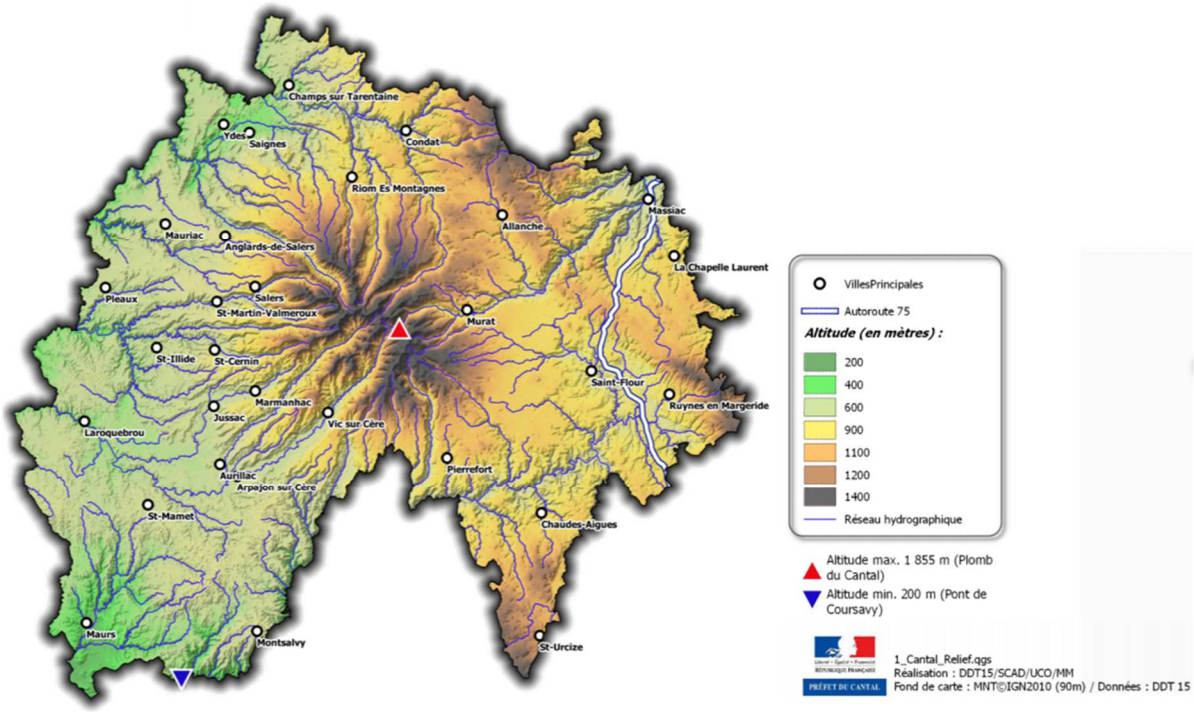

Figure 16 : Altimétrie et relief du Cantal (Source : DDT15)

c. Climat

La géographie du site joue sur la pluviométrie et les températures, le massif cantalien constituant un obstacle aux flux océaniques d'ouest amenant les pluies. De ce fait, les secteurs de la Planèze, Margeride et bassin de Massiac (moins de 800 mm de précipitations annuelles) est moins arrosé que celui du Massif Cantalien (1500 à 2000 mm de précipitation) et du Cézallier et de l'Aubrac (1000 à 1200 mm par an).

Figure 17 : Carte des précipitations annuelles et carte des jours d'enneigement par an du Cantal (Source : Atlas Cantal)

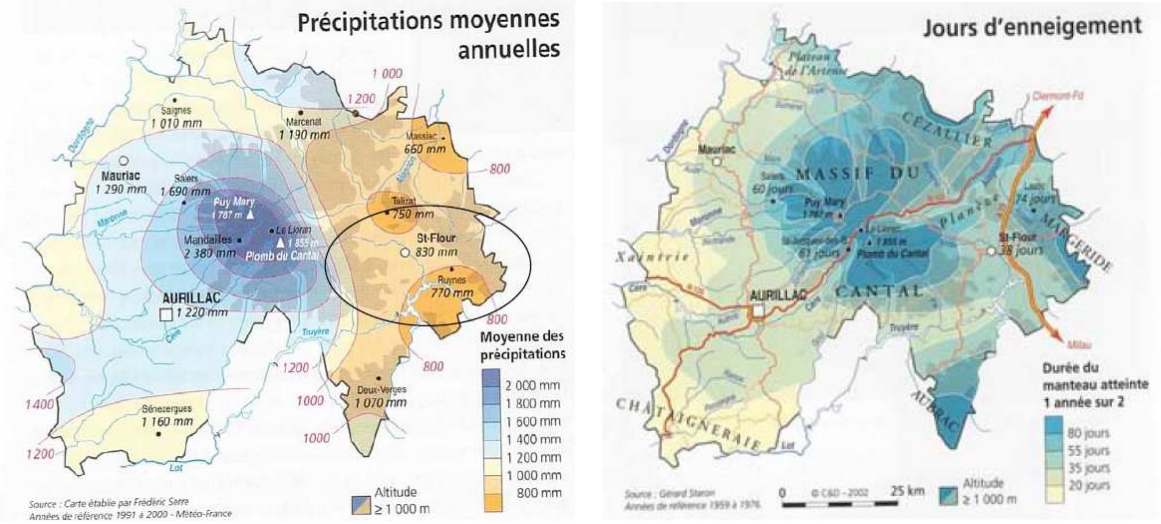

En outre, les sols de différentes natures réagissent de façon variable lors d'épisodes de déficit pluviométrique. Certains secteurs sont ainsi dits « séchants » (sols superficiels de faible épaisseur sur la Planèze, la Margeride et l'Aubrac, sur socle granitique), c'est-à-dire qu'ils ont une faible capacité à retenir l'eau.

Ces phénomènes ont un rôle direct sur la production de ressources fourragères, qui varie fortement entre une année sèche et une année humide. L'écart peut aller jusqu'à 45 voire 55% si l'on prend l'exemple de 2015 où une procédure de calamités agricoles a été mise en place.

<u>Impacts sur l'occupation des sols agricoles et la production agricole</u>

La nature des sols et du climat restreint les potentialités culturales, ce qui explique l'orientation majoritaire des sols vers la **production herbagère**.

Il est toutefois possible de **cultiver** la terre :

- Sur des terres au **relief moindre** (l'altitude est un facteur moins important que le relief, pour la mécanisation : travail du sol et récolte)
- Le bassin de Massiac, de moindre altitude, permet la culture de **maïs**, que l'on voit aussi se développer légèrement en Planèze suite à de bons rendements ces toutes dernières années. Cela reste néanmoins une culture minoritaire. Ce sont des secteurs propices à la culture de céréales pour le bétail, fournissant au passage une partie de la paille pour le logement des animaux
- Les **méteils** ont fait progressivement leur apparition pour répondre à une autonomie fourragère et protéique, Les cultures dérobées (qui se placent entre deux cultures principales au cours de l'année) sont pratiquées si la récolte de fourrage annuel se révèle insuffisante. Malgré le coût, cette technique permet aux exploitations de rester autonomes en fourrage en cas de mauvaises années (si la culture dérobée pousse correctement). Les conditions automnales sont parfois un frein à cette pratique avec une difficulté à implanter le couvert d'interculture.

- Le secteur aval de l'Alagnon permet des cultures plus variées (légumes, cultures pérennes...). De façon générale, les sols volcaniques sont plus riches (Planèze) et plus intéressants agronomiquement, avec l'implantation de la lentille blonde de Saint-Flour, la pomme de terre à Villedieu...
- Quoiqu'il en soit, la production herbagère est une culture à part entière, dont la gestion doit être pilotée afin d'optimiser la production tout en favorisant son renouvellement.

Source : à dire d'expert du service agronomie de la Chambre d'agriculture, en s'inspirant du référentiel fourrager établi par les Chambres d'agriculture d'Auvergne

d. Effets de l'évolution climatique

L'évolution climatique est ici caractérisée à la fois par des **aléas plus fréquents,** une **augmentation des épisodes de sécheresse et une baisse de la pluviométrie.**

Figure 18 : Effet de l'évolution climatique dans le Massif Central (source Etude « Climat, changement Climatique et méthodologie climatique » du projet AP3C (Adaptation des Pratiques Culturales au Changement Climatique) juillet 2017)

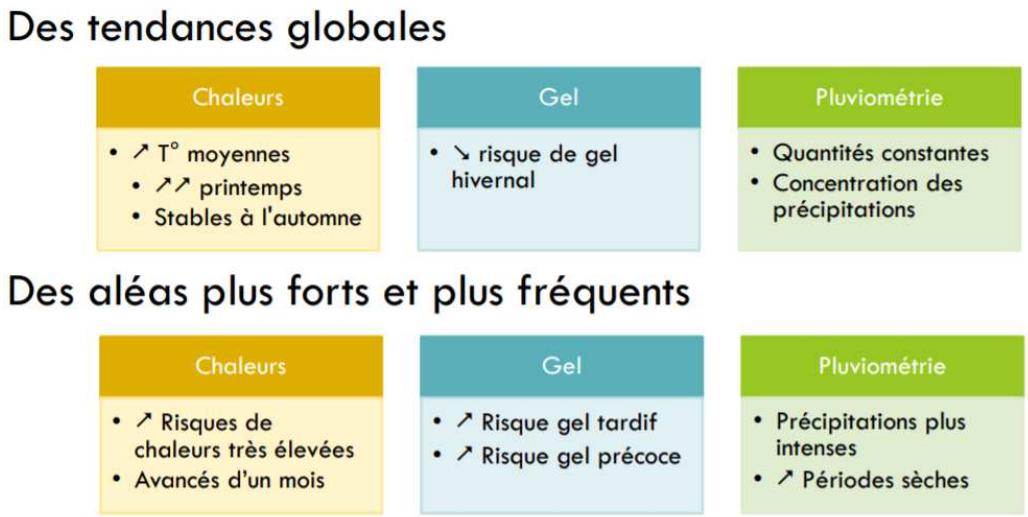

Ces sécheresses sont impactantes sur la production d'herbe, alors que la ressource est corrélée à la production de lait notamment (cahiers des charges des AOP) et que la pression est forte par rapport aux autres appellations. Les graphiques suivants, issus de l'étude AP3C 2017, comparent les dates de démarrage de pousse d'herbe sur diverses stations, de 1980 à 2015 et en projetant les tendances jusqu'à 2050.

Figure 19 : Evolution de la date de démarrage de la pousse d'herbe depuis 1980 (source étude AP3C 2017)

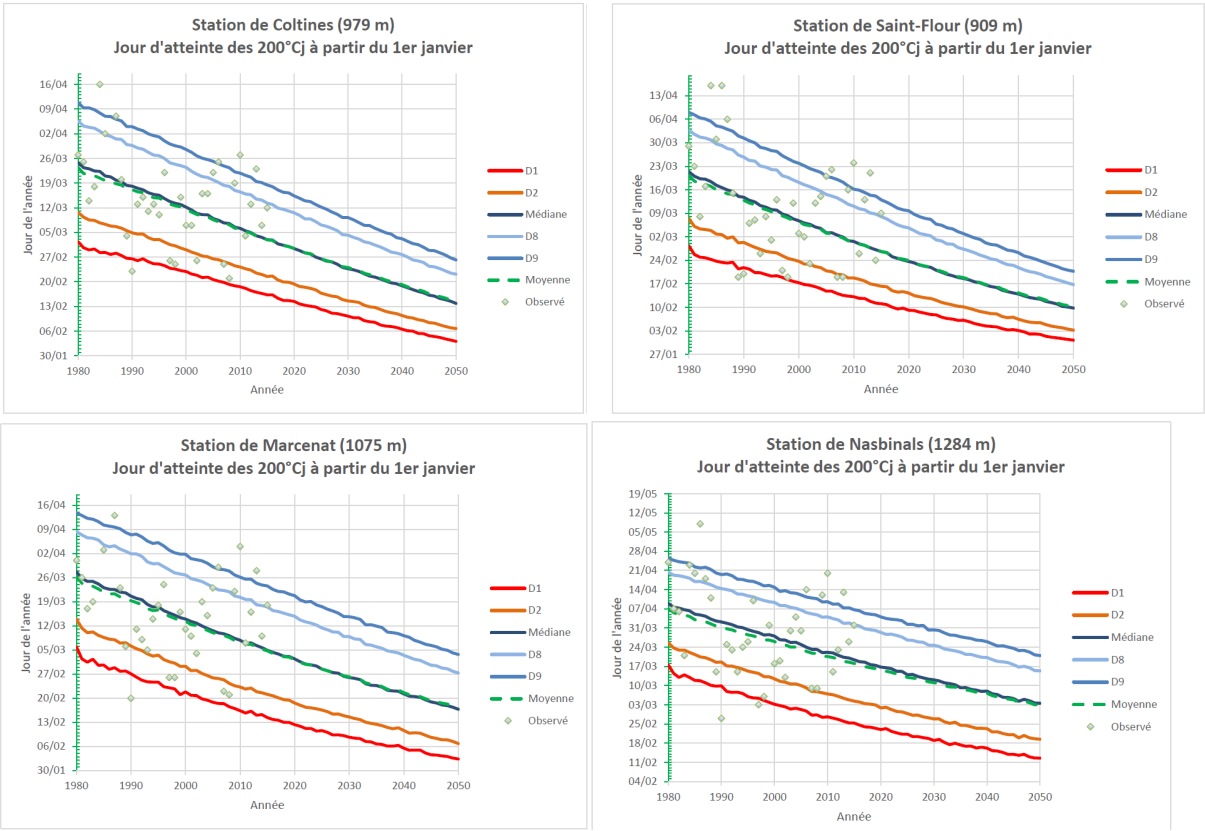

Sur les cultures, l'évolution climatique pourrait favoriser la production de certaines cultures grâce à l'augmentation des températures, avec néanmoins des freins par rapport à la ressource en eau et la diminution de la pluviométrie.

Par exemple, le maïs est compliqué à cultiver au-dessus de 900m d'altitude (manque de chaleur). Cette limite pourrait évoluer avec le changement climatique, en fonction des pluviométries. L'arrivée sur le marché de maïs ayant un cycle végétatif plus court, demandant moins de degrés jours et donc moins de chaleur, peut potentiellement favoriser leur implantation sur les secteurs où jusqu'à présent, ils n'étaient que très peu représentés voire absents. Au-delà du facteur pluviométrie et températures sur le cycle, apparaît le risque, pour le maïs toujours, de gelées précoces d'automne pouvant compromettre la récolte. On notera que ce risque de gelées se retarde pour la plupart des simulations sauf pour Coltines (Planèze) où il devrait être plus précoce.

Quoiqu'il en soit, cette culture reste marginale : son implantation ne s'effectue que lorsque l'hiver est fini. Sur la Planèze, la pluviométrie est un facteur non négligeable puisqu'elle est faible alors que le maïs demande de l'eau lorsque les réserves utiles (RU) des sols sont faibles (en été). De plus, le maïs est une plante traditionnellement adaptée à des conditions plus chaleureuses et humides (notamment période d'août) que ne l'est le secteur du Cantal.

Figure 20 : Evolution de la date de 1ère gelée d'automne depuis 1980 (source étude AP3C 2017)

Pour les céréales, on peut estimer que le risque de gel tardif au printemps, notamment au stade crucial dit « épi 1cm » se réduit. A l'inverse, le risque d'échaudage augmente en été en raison de l'arrivée plus précoce de fortes chaleurs.

Figure 21 : Evolution du nb de jours de gel de printemps depuis 1980 (source étude AP3C 2017)

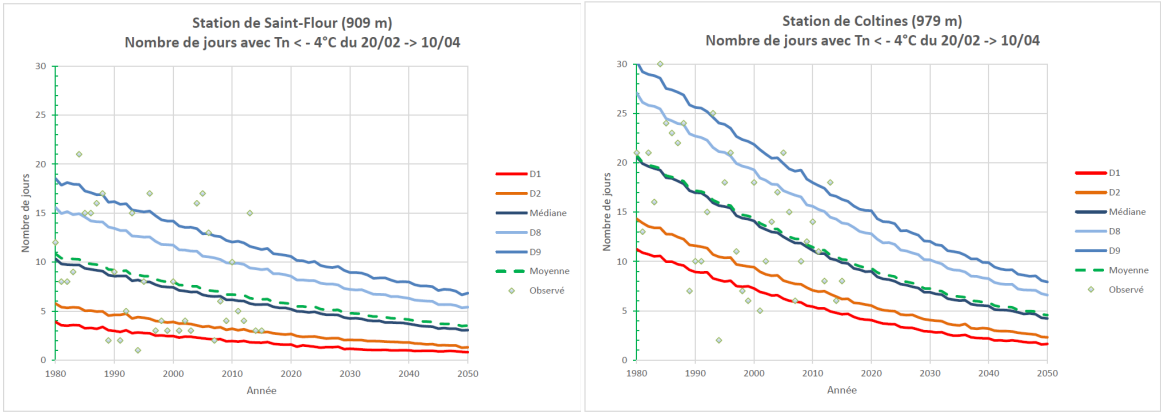

Figure 22 : Evolution du nb de jours avec T°C élevées en fin printemps / début été depuis 1980 (source étude AP3C 2017)

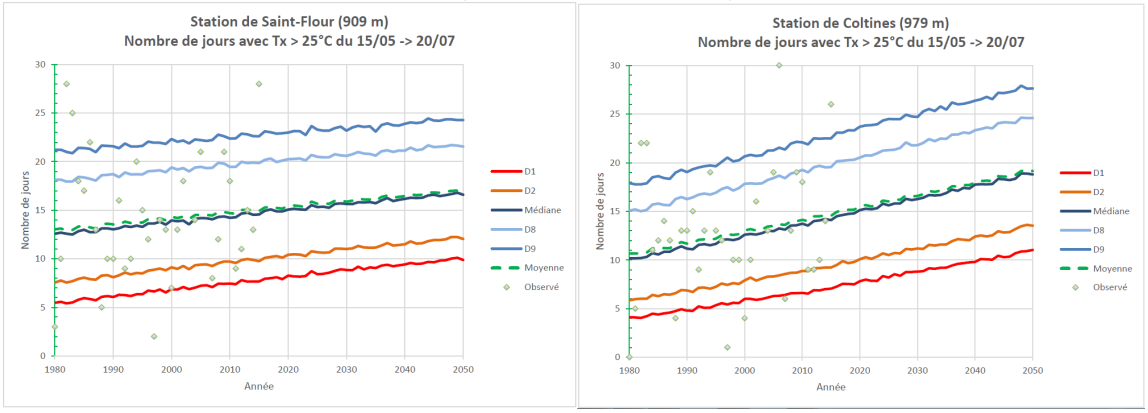

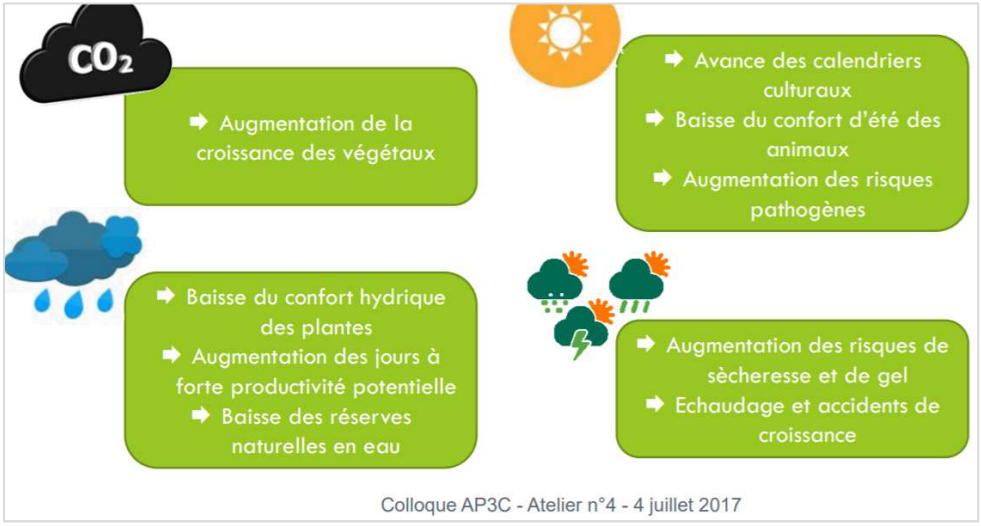

Figure 23 : Effets attendus sur les systèmes agricoles et les filières (source étude AP3C 2017)

A noter que le travail de l'étude AP3C 2017 a vocation à alimenter le conseil agricole, stratégique et technique sur le territoire du Massif Central, en intervenant à l'échelle de diverses échelles stratégiques comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Figure 24 : Politiques actuelles en lien avec l'évolution climatique (source étude AP3C 2017)

II. Fonctionnalité de l'espace agricole

La fonctionnalité d'un espace agricole est définie par son organisation et sa praticité d'usage.

On observe ainsi la taille des parcelles, leur caractère groupé ou morcelé, leur accessibilité, qui impactent le temps passé par l'exploitant et éventuellement des conflits d'usages. Plus les parcelles sont de taille importante et groupées, moins l'agriculteur perd de temps pour exploiter ses surfaces.

Les équipements sont également des facteurs qui renforcent la fonctionnalité d'un espace (irrigation, drainage...).

1. Morcellement

Sur le territoire du SYTEC, le morcellement agricole est relativement faible. Attention, si à l'échelle du territoire le morcellement est limité, on rencontre des situations très contrastées sur le territoire (voir carte ci-après).

La taille moyenne des ilots (4 ha par ilot) et supérieure à la moyenne régionale (3,3 ha) mais inférieure à la moyenne départementale (4,6 ha). De fortes disparités sont à relever : 36 % des ilots ont une superficie inférieure à 1 ha (4% de la SAU), et 9 % des ilots ont une superficie supérieure à 10 ha (50% de la SAU).

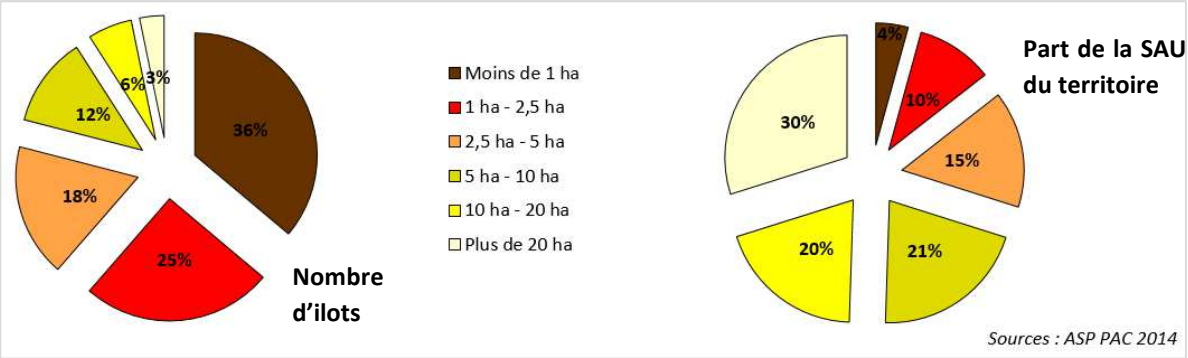

Figure 25 : Répartition des ilots agricoles selon leur superficie

Petites Régions Agricoles	Superficie agricole (PAC 2014)	Nombre d'ilots	Superficie moyenne d'un ilot agricole
Aubrac	19057 ha 30 a 00 ca	4011	4 ha 75 a 13 ca
Bassin de Massiac	1650 ha 97 a 00 ca	541	3 ha 11 a 82 ca
Cantal	24432 ha 17 a 00 ca	4580	5 ha 33 a 45 ca
Cézallier	26452 ha 30 a 00 ca	5573	4 ha 74 a 65 ca
Margeride	30470 ha 94 a 00 ca	9772	3 ha 11 a 82 ca
Planèze de Saint-Flour	53144 ha 62 a 00 ca	13866	3 ha 83 a 27 ca
Total	**155208 ha 30 a 00 ca**	**38343**	**4 ha 04 a 79 ca**

Figure 26 : Taille moyenne des ilots par Petite Région Agricole (Source : ASP PAC 2014)

Zoom : Petites régions agricoles du territoire d'étude

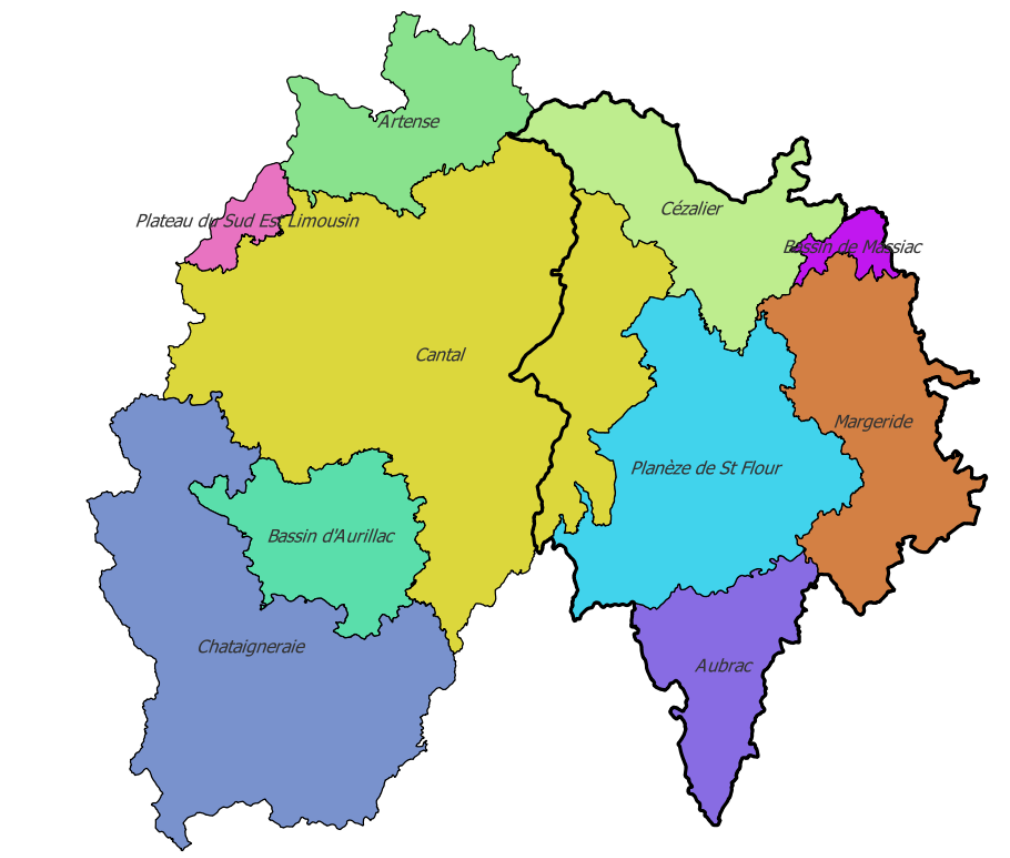

Figure 27 : Petites régions agricoles du Cantal (Source : DDT15)

Les petites régions agricoles (PRA) sont les intersections des Régions Agricoles (RA) avec les départements. Les régions agricoles elles-mêmes sont des régions ayant une même vocation agricole dominante, délimitée par l'INSEE en 1946 ; la dernière actualisation remonte à 1981. Les RA et PRA sont des ensembles de communes entières (Source : Chambre d'agriculture 15).

Le territoire d'étude est composé de 6 PRA : le Cézallier, le Cantal, le bassin de Massiac, la Margeride, la Planèze de Saint-Flour et l'Aubrac.

On observe deux secteurs distincts :

- **Les espaces agricoles les plus au nord** (Cézallier) et **au sud** (Aubrac) et sur les flancs du plomb du Cantal (secteur Albepierre, Cézens, Paulhac) **présentent les parcelles de plus grande taille** (avec une concentration d'ilots de plus de 20 ha). C'est sur cette zone de pratiques extensives que l'on trouve le plus d'estive.
- **Les espaces agricoles qui présentent des parcelles de plus petite taille** sont situées sur le bassin de Massiac (2,5 ha par ilot), le sud-ouest de la Planèze-Saint-Flour (pays de Pierrefort), et l'est de la Margeride (3,5 ha).

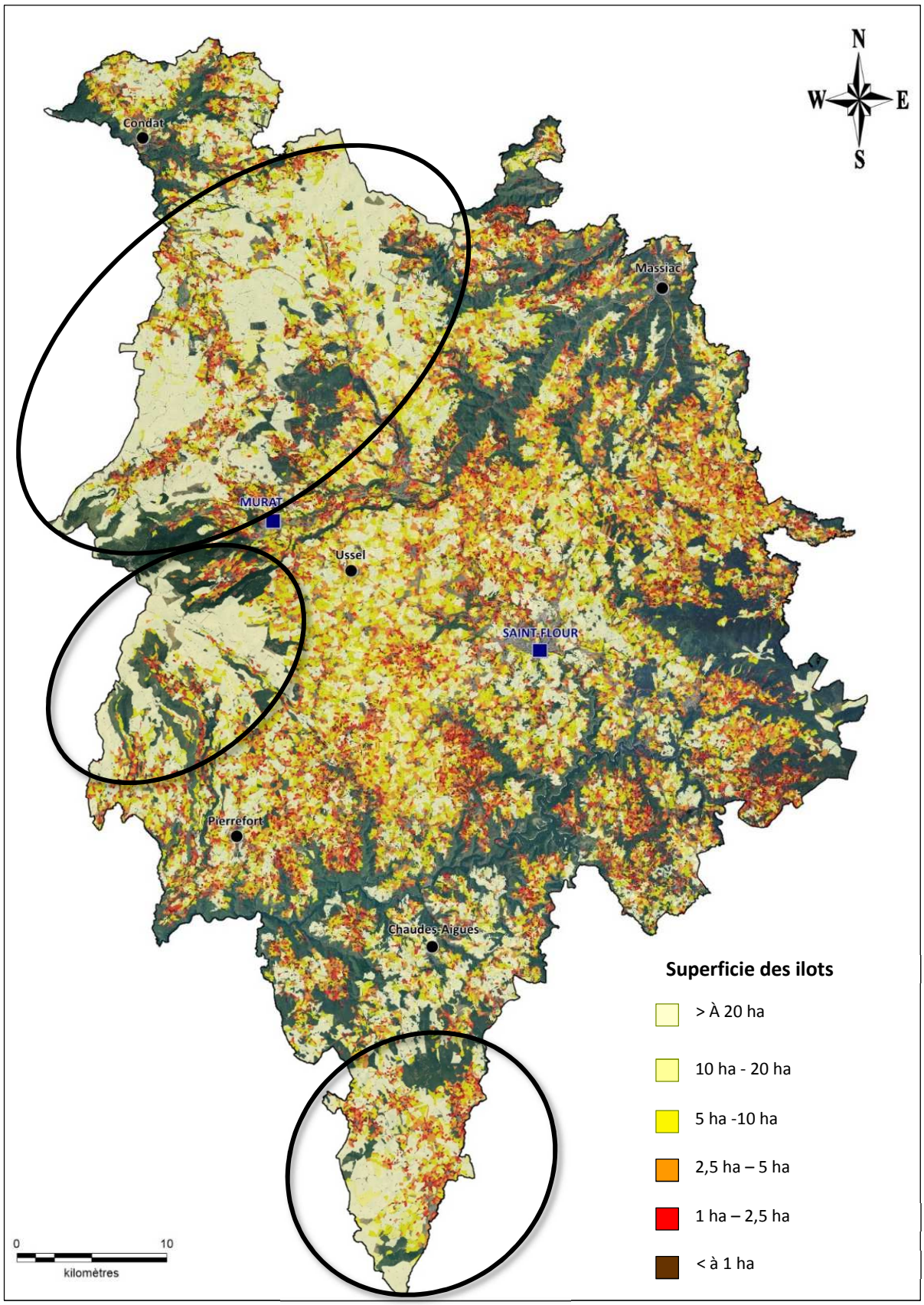

Figure 28 : Morcellement des ilots agricoles (source SAFER, IGN, ASP PAC 2014, CVI)

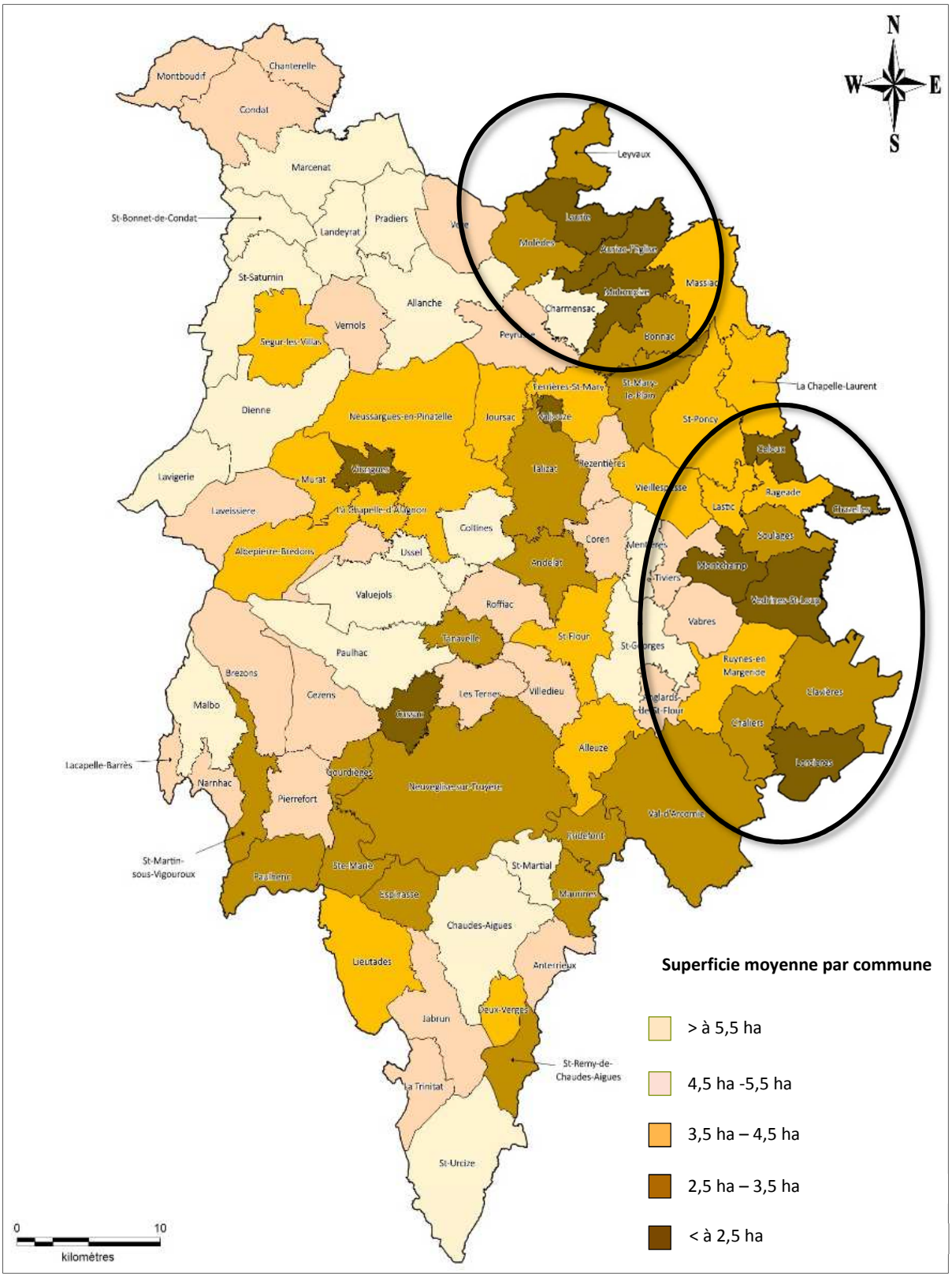

Figure 29 : Morcellement des ilots agricoles à l'échelle communale (Safer)

2. Aménagements Fonciers

Les aménagements fonciers et remembrements réalisés par l'Etat avant 2006

Entre 1960 et 2006, 42 communes du territoire, soit près de la moitié, ont connu une procédure d'aménagement foncier, majoritairement de remembrement au moins partiel, portée par l'Etat. Cela représente une superficie de **68 382 ha**, soit **29 %** de la superficie du territoire. C'est le cas notamment des communes concernées par le tracé de l'A75.

Les besoins ressentis et confortés par les différentes analyses cartographiques, ne permettent pas de conclure à un parcellaire globalement déstructuré à l'échelle du territoire du SYTEC, sauf pour les communes les plus morcelées (surface moyenne d'un ilot agricole < 2,5 ha), apparaissant sur la carte en page précédente, n'ont pas bénéficié d'aménagement foncier.

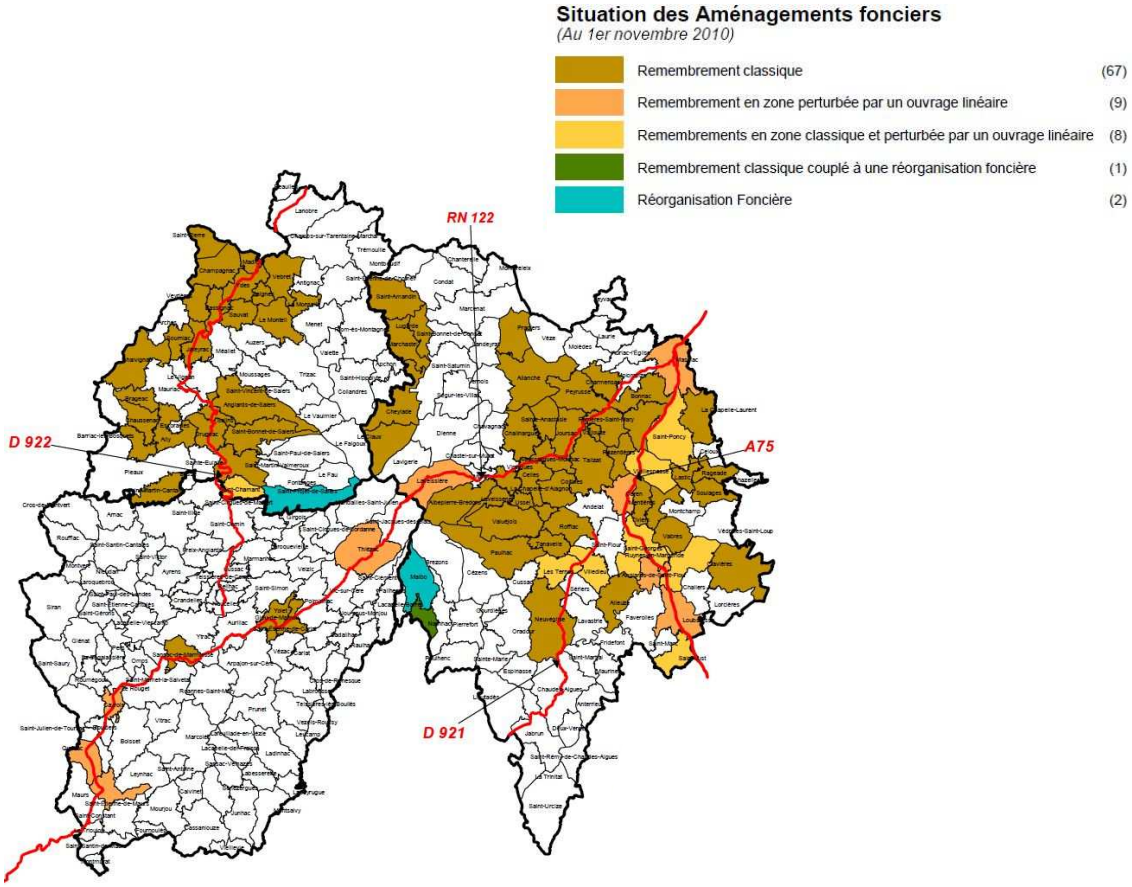

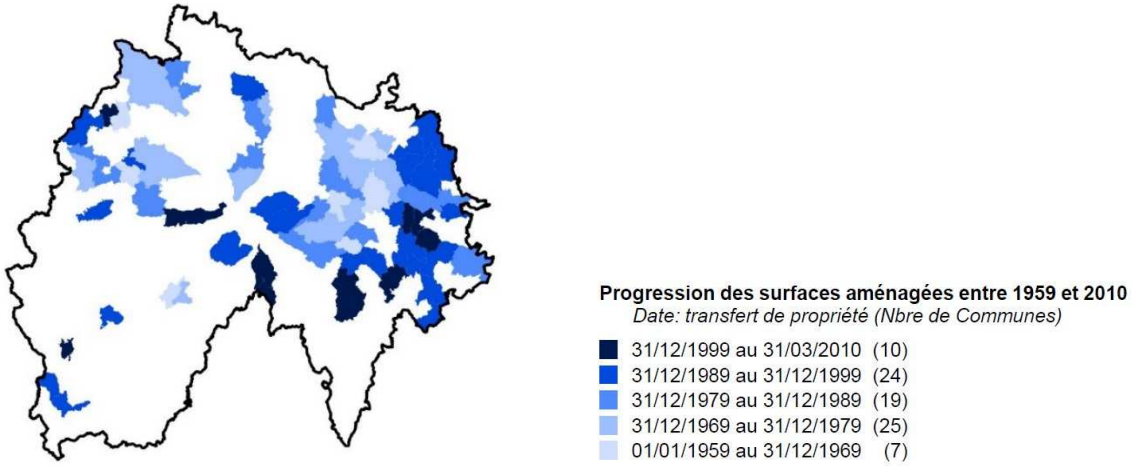

Sources : DDT15 - 2010

Le Département, collectivité compétente pour les aménagements fonciers depuis 2006

La réforme relative aux aménagements fonciers en 2006, a transféré l'intégralité (financement et mise en œuvre) de la compétence AFAF (Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers) aux départements.

Le département participait déjà au financement des opérations d'aménagement foncier et de remembrements, depuis 1983.

Depuis le transfert de l'ensemble de la compétence en 2006, le Conseil Départemental du Cantal a poursuivi l'action auprès des communes volontaires pour une procédure classique et exercé sa compétence sur les procédures liées à des ouvrages linéaires. Sur le territoire, trois communes sont concernées : VERNOLS, ANDELAT et VIRARGUES.

Sur la commune de VERNOLS, l'AFAF a été clôturé en 2015 et a concerné 700 hectares

Sur la commune d'ANDELAT, l'AFAF concerne un périmètre de 1650 hectares environ, dont environ 825 hectares au titre du périmètre perturbé par l'ouvrage routier du contournement de SAINT-FLOUR et 825 hectares environ, au titre d'une procédure classique, conduite en complément.

Sur la commune de VIRARGUES, l'étude est cours de diagnostic, avec définition du périmètre et enquête publique, prévus en fin 2019. Sur cette commune, une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF a été constituée en 2017.

Autres leviers d'actions d'aménagement foncier

Peuvent également être actionnées, les **opérations collectives d'échanges amiables**, nécessitant une animation importante, mais plus légères que les AFAF.

La Chambre d'Agriculture propose ce type d'animation, qui peut être complété par un travail de la Mission Haie.

Le Programme d'Intervention Agricole de Saint-Flour Communauté 2017-2020 prévoit de financer ce type d'opération sur son territoire.

Le Département a financé (80% des frais de notaires et géomètres) jusqu'en 2015 les opérations d'échanges amiables animées par la Chambre d'Agriculture.

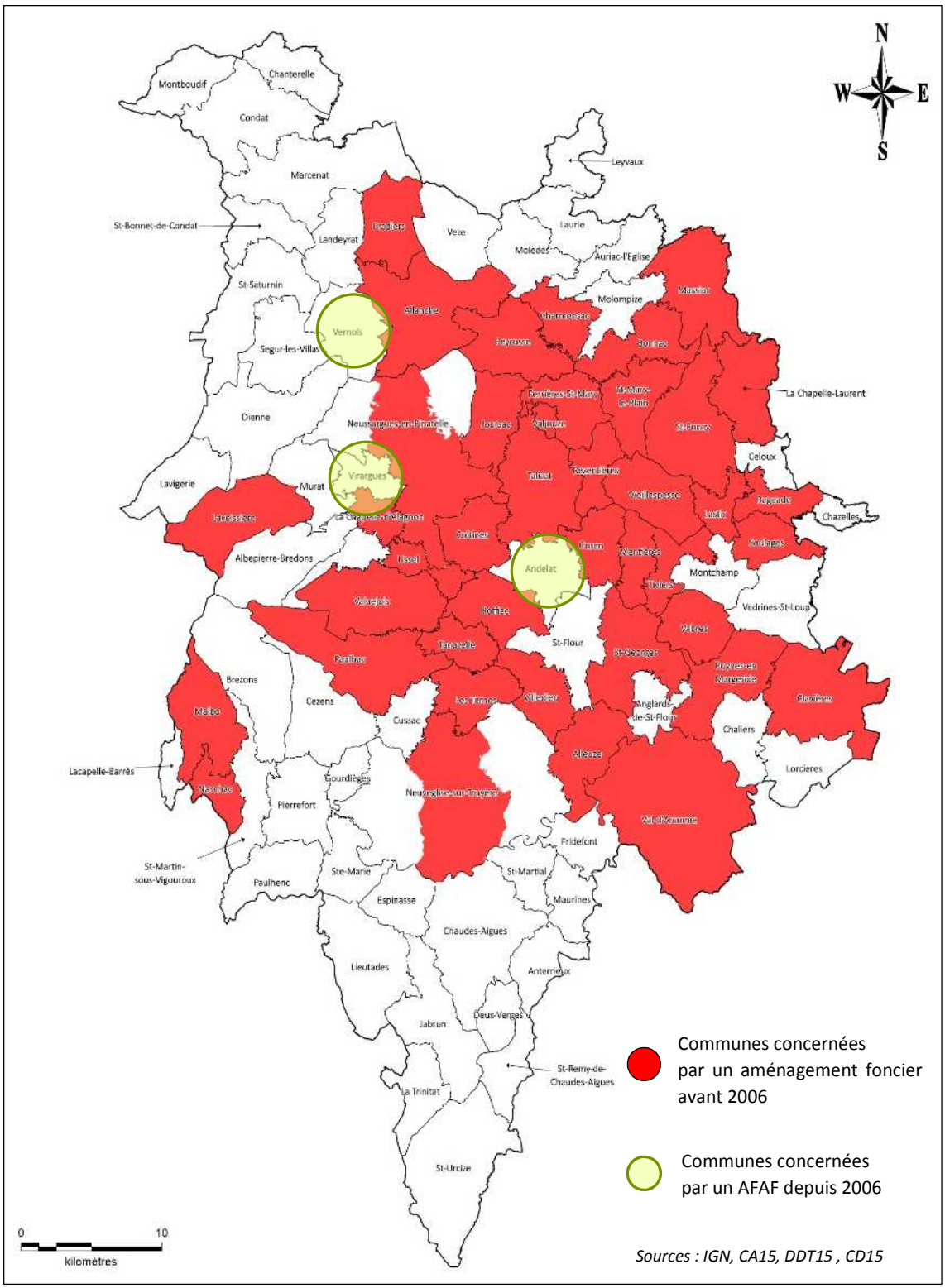

Figure 30 : Communes concernées par un aménagement foncier sur le territoire

Listes des communes concernées

Commune	Date de prise de possession définitive des nouveaux lots	Surface aménagée	Caractéristiques
ALLANCHE	**15/12/1972**	**3219 ha**	Remembrement classique partiel
ALLEUZE	**25/03/2010**	**1333 ha**	Remembrement classique partiel
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	**30/04/1993**	**696 ha**	Remembrement classique partiel
BONNAC/SAINT-MARY-LE-PLAIN	**02/03/1992**	**2188 ha**	Remembrement classique partiel Opération intercommunale
CHARMENSAC	**15/02/1978**	**995 ha**	Remembrement classique partiel
CLAVIERES	**01/12/1987**	**1300 ha**	Remembrement classique partiel
COLTINES	**01/12/1970**	**1687 ha**	Remembrement classique partiel
COREN	**15/12/1995**	**940 ha**	Remembrement classique partiel
FERRIERES-SAINT-MARY/REZENTIERES/VALJOUZE	**01/11/1975**	**2260 ha**	Remembrement classique partiel Opération intercommunale
LA CHAPELLE-D'ALAGNON	**01/12/1983**	**776 ha**	Remembrement classique partiel
LA CHAPELLE-LAURENT	**31/05/1991**	**1945 ha**	Remembrement classique partiel
LASTIC	**01/12/1982**	**858 ha**	Remembrement classique partiel
LAVEISSENET	**15/01/1984**	**723 ha**	Remembrement classique partiel
LAVEISSIERE	**15/12/1993**	**374 ha**	Remembrement classique partiel
LES TERNES	**15/02/1996**	**1880 ha**	Remembrement classique partiel
MALBO	**30/06/2003**	**1000 ha**	Réorganisation foncière
MASSIAC	**15/10/1991**	**1532 ha**	Remembrement classique partiel
MENTIERES/TIVIERS	**30/09/2009**	**1208 ha**	Remembrement classique partiel Opération intercommunale
NARNHAC	**30/06/2003**	**390 ha**	Remembrement classique partiel
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE (CELLES, CHAMINARGUES, NEUSSARGUES-MOISSAC)	**01/02/1968** **02/05/1986** **01/12/1987**	**4719 ha**	Remembrement classique partiel
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE (NEUVEGLISE)	**30/09/2002**	**4200 ha**	Remembrement classique partiel
PAULHAC	**01/02/1985**	**3500 ha**	Remembrement classique partiel
PEYRUSSE	**15/11/1968**	**2200 ha**	Remembrement classique partiel
PRADIERS	**01/12/1982**	**1622 ha**	Remembrement classique partiel
RAGEADE	**01/09/1987**	**1120 ha**	Remembrement classique partiel
ROFFIAC	**01/02/1980**	**1974 ha**	Remembrement classique partiel
RUYNES-EN-MARGERIDE	**15/12/1995**	**1751 ha**	Zone perturbée article 10
SAINT-GEORGES	**01/09/1987 – 06/02/1992**	**2066 ha**	Zone perturbée article 10
SAINT-PONCY	**15/01/1994**	**3184 ha**	Remembrement classique partiel
SOULAGES	**01/11/1990**	**875 ha**	Remembrement classique partiel
TALIZAT	**1959**	**2906 ha**	Remembrement classique partiel
TANAVELLE	**1966**	**1279 ha**	Remembrement classique partiel
USSEL	**01/11/1973**	**1159 ha**	Remembrement classique partiel
VABRES	**31/10/2004**	**800 ha**	Remembrement classique partiel
VAL-D'ACORMIE (LOUBARRESE, ST-JUST)	**15/09/1995** **31/03/1997**	**2770 ha**	Remembrement classique partiel
VALUEJOLS	**25/03/1975**	**3400 ha**	Remembrement classique partiel
VIELLESPESSE	**30/05/1986**	**2000 ha**	Zone perturbée article 10
VILLEDIEU	**15/09/1998**	**1553 ha**	Zone perturbée article 10

VERNOLS	**2015**	**700 ha**	AFAF classique
ANDELAT	**En cours**	**1650 ha**	AFAF et périmètre perturbé
VIRARGUES	**En cours**	**En cours**	AFAF classique

3. Contraintes foncières des exploitations

Afin de mettre en évidence les secteurs présentant le plus de contraintes foncières agricoles sur le territoire du SYTEC, nous avons réalisé une analyse sur la base de trois indicateurs et à l'échelle de chaque exploitation ayant son siège situé sur le territoire :

- Le nombre moyen d'ilots agricoles exploités ;
- La superficie moyenne d'un ilot de l'exploitation ;
- La création d'un indice de « dispersion » permettant de quantifier l'éloignement entre ilots appartenant à la même exploitation.

En attribuant une note à chaque exploitation (méthode de scoring), nous avons pu faire ressortir des secteurs où les exploitations cumulent le plus de contraintes foncières. Cela concerne notamment les secteurs de la vallée de la Sianne, des gorges de la Truyère, de Murat, et en partie les secteurs de la Margeride, de la Planèze et du Brezonnais. Ces éléments sont matérialisés par la représentation cartographique ci-dessous.

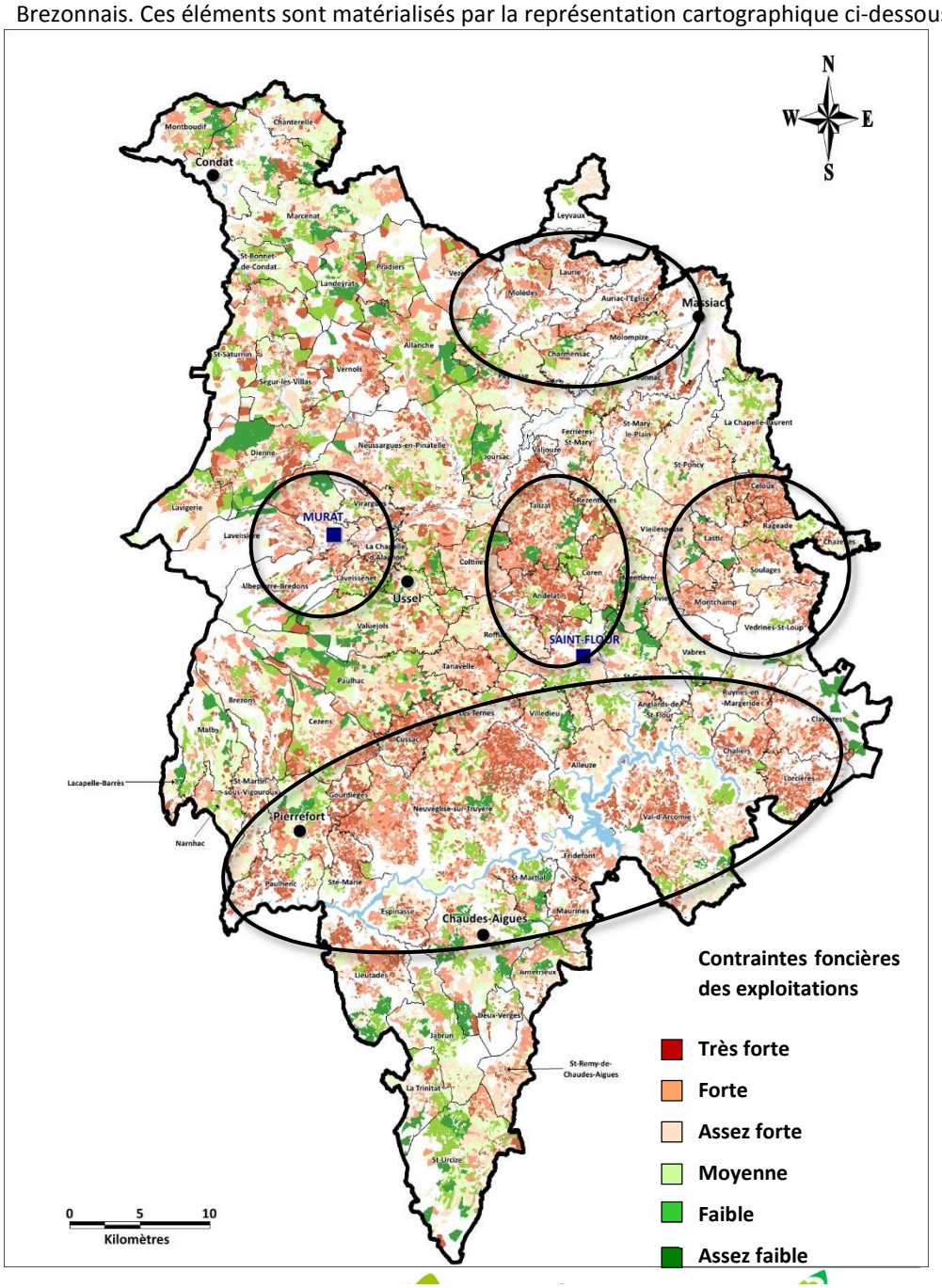

Figure 31 : Analyse multicritères de la structure foncière des exploitations agricoles ayant leur siège situé sur le territoire du SYTEC (Source Safer) ; Sources : IGN et ASP PAC 2014

4. Equipements du foncier agricole

Les parcelles agricoles du territoire du SYTEC sont globalement peu aménagées en raison du mode d'agriculture essentiellement basé sur l'herbe. Les principaux travaux d'équipement effectués au fil des temps sont le drainage et en zone de vallées l'irrigation gravitaire qui est aujourd'hui devenue plutôt accessoire. La nature relativement extensive des pratiques ne justifie pas le développement généralisé d'une irrigation par aspersion, même si certains éleveurs se posent régulièrement la question afin d'assurer une certaine autonomie fourragère et s'affranchir davantage des aléas climatiques.

Irrigation :

Historiquement, l'irrigation était pratiquée dans les vallées, celle de l'Alagnon en particulier mais pas uniquement, par un arrosage des prairies par immersion à partir de rases (ou béals) détournant une partie du débit du ruisseau. Cette irrigation n'a pas complètement disparu mais est devenue assez marginale, même s'il est impossible de la quantifier. Par ailleurs, l'irrigation par aspersion s'est peu développée sur le territoire du SYTEC, en raison d'un parcellaire très majoritairement herbager.

Selon les données RPG de 2009, une superficie de 80 ha était irriguée sur l'ensemble du territoire du SYTEC, soit 0,05 % de la totalité de superficie agricole déclarée. Ces surfaces se concentraient sur les communes de Massiac, Saint-Flour et Val d'Arcomie. Cela concernait 4 exploitations

Certaines surfaces irriguées ne font pas l'objet d'une déclaration PAC. C'est le cas notamment de certaines productions comme le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture. On les retrouve principalement sur le secteur du Pays de Massiac, qui présente une plus forte diversité culturale.

Drainage :

Un certain nombre de terrains agricoles sont drainés (plutôt sur des secteurs humides, permettant de désengorger la terre et favoriser l'aération racinaire), mais il n'existe pas d'inventaire sur ces éléments.

Terrasses : la structure en terrasse est une technique qui permet de s'adapter à la pente en créant des espaces plans. Les terrasses sont localement appelées « palhàs ». On retrouve ces anciennes terrasses notamment sur le Pays de Massiac (qui avait engagé dans les années 1990 des travaux de revalorisation paysagère et patrimoniale), dans toute la vallée de l'Alagnon, à partir du Joursac et de la Sianne, ainsi que dans la vallée de la Truyère (mais aujourd'hui boisées).

La structure en terrasse améliore les potentialités des pentes, permet de maintenir les sols en place, mais les terrasses sont le plus souvent difficilement mécanisables pour les cultures. Ce sont les terrasses exposées sud qui ont le meilleur potentiel de production cultural, même si les terrasses exposées au nord peuvent aussi présenter un intérêt (températures plus douces en été, pour le bétail ou certaines cultures qui privilégient la fraicheur).

La CC du Pays de Saint-Flour a engagé des travaux d'identification des friches, et notamment des friches sur les terrasses. La remise en état de ces sites est cependant contraignante : elle nécessite des investissements de viabilisation, la mécanisation est très limitée (possible sur des terrasses larges), les parcelles sont morcelées... Les premières expériences (Molompize) ont montré toute la difficulté d'installer et maintenir une activité économiquement viable. Si l'intérêt n'est pas marqué par les agriculteurs aujourd'hui, l'évolution des besoins en surface et l'évolution climatique pourraient induire un intérêt à moyen ou long terme. Ce genre de terrain reste toutefois plus intéressant pour des modèles non conventionnels, sur de la polyculture et ou polyélevage.

Figure 32 : Illustration des terrasses (source : Sirventés – Agence occitane, Les palhàs de Molompize, 2001)

Figure 33 : Gilles Monnier, pionnier de la valorisation de ces anciennes terrasses appelées palhàs (Crédit photo : La République, Agence Saint-Flour)

Figure 34 : Zone de terrasse remise en culture (vignes) sur la commune de Molompize

5. Zones pastorales / Estives

« Selon l'Atlas régional des paysages, sur trente mille hectares d'estives dans le Cantal, plus de mille burons sont en ruine. Les troupeaux de vaches de races Salers, Aubrac et autres races de montagne (Limousine, Charolais) constituent un motif paysager des estives.

La désaffection du rail pour la transhumance : Le long de la route départementale 21, à proximité de Landeyrat, une gare avait été construite au beau milieu des estives, à l'écart de toute zone habitée. Cette gare d'altitude était un « nœud de transhumance » important, pour les troupeaux qui se répartissaient ensuite vers les pâturages. Il y a une vingtaine d'années, la ligne de train a été fermée et la gare désaffectée. Les camions ont remplacé le train pour amener les troupeaux en estive. Il a fallu aménager des chemins renforcés assez larges pour que les camions puissent accéder depuis les routes jusqu'aux estives et réorganiser les pistes pastorales en fonction de cette évolution de mode de déplacement des troupeaux. La gare de Landeyrat fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation touristique à travers le vélorail. » (Source : SCOT Est Cantal, E2D).

Figure 35 : Estives, secteur Cézallier (Pradiers) (Source : Auvergne estives)

<u>Les modes de gestion des zones pastorales</u>

Le Cantal, situé entièrement en zone de montagne, est un territoire d'herbe : 80 % de la SAU est constitué par de la prairie permanente. L'agriculture cantalienne est indissociable de son domaine pastoral. De très nombreuses exploitations trouvent leur équilibre dans la pratique de la transhumance de leurs troupeaux bovins ou ovins. La mise en valeur de ces vastes pâturages présente un double enjeu : pour les éleveurs celui d'arriver à une autonomie fourragère, et pour l'ensemble des utilisateurs de ces magnifiques espaces de conserver des espaces ouverts.

Les zones pastorales ou « estives » sont encore assez mal connues dans le Cantal, notamment les estives individuelles. La dernière enquête pastorale date de 2000 et faisait ressortir les éléments suivants à l'échelle départementale :

- 61 300 hectares de surfaces pastorales répartis sur plus de 1 500 unités d'estives[4] ;
- Un mode d'exploitation très majoritairement individuel (autour de 90 % des surfaces) ;
- La moitié des estives utilisée par des exploitants de la commune ;
- Des biens de section concernés (10 000 ha sur les 61 300 ha de surfaces pastorales recensées).

L'enquête pastorale de 1999 sous-estime le poids du pastoralisme dans le Cantal. En effet, cette enquête a été réalisée sur les zones d'estive d'altitude, sans recensement des zones intermédiaires à vocation pastorale (telles que par exemple les gorges de la Truyère ou les gorges de la Sianne[5].)

Concernant le territoire du SYTEC, nous avons réalisé un travail d'approximation des surfaces en estives permettant d'avoir un ordre de grandeur des superficies concernées. L'absence de bases de données spécifiques sur les estives ne permet pas d'obtenir des chiffres précis à l'échelle du territoire.

Une analyse à partir de la nature de culture déclarée à la PAC (exclusivement prairies permanentes ou estives-landes), la taille des ilots agricoles (+ de 10 ha) ainsi que leur altitude (+ de 1000 m) nous a permis de formuler des hypothèses quant à l'estimation des surfaces potentiellement en « estives » sur le territoire. Attention, ces résultats doivent être manipulés avec précaution puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête effective !

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les résultats obtenus.

Altitude moyenne	Nombre d'ilots identifiés	Surface identifiée	Secteurs concernés
1 000 m – 1 100 m	631	12 189 ha	Cézallier, Planèze
1 100 m – 1 200 m	537	12 581 ha	Monts du Cantal, Cézallier, Aubrac, Planèze
1 200 m – 1 300 m	342	10 033 ha	Monts du Cantal, Cézallier, Aubrac, Planèze
1 300 m – 1 400 m	106	4 747 ha	Monts du Cantal, Cézallier
1 400 m – 1 500 m	37	1 996 ha	Monts du Cantal
> à 1 500 m	23	1 812 ha	Monts du Cantal
Total	1 676	43 359 ha	

Figure 36 : Tableau de synthèse quantifiant les espaces potentiels d'estives sur le territoire du SYTEC (Safer), Sources : IGN et ASP PAC 2014

Au total, les tènements identifiés représentent près de 28 % de la superficie agricole exploitée sur le territoire. Près d'un tiers de ces tènements sont situés à plus de 1 200 m d'altitude.

Les superficies potentiellement en « estives » concernent 909 exploitations dont 80 % ont leur siège situé sur le territoire du SYTEC. Près de 15% de ces surfaces sont exploités par des exploitations des départements limitrophes (Aveyron et Puy-de-Dôme en majorité). Les 5 % restant concernent des exploitations du département mais dont le siège est situé en dehors du territoire SYTEC.

[4] Cette donnée n'est pas directement comparable avec celle avancée par la Safer pour le territoire d'étude en 2017 (43 359 ha de surfaces pastorales). La donnée à l'échelle du Cantal résulte par ailleurs d'un travail d'enquête alors que la donnée fournie par la Safer résulte d'un traitement cartographique à partir de données.

[5] Les potentielles estives en vallée de Truyère et Sianne ne sont pas cartographiées sur la figure 38. Cette cartographie ne peut se faire sans un travail d'enquête pastorale.

Depuis 1999, de nombreuses exploitations ont disparu et ce phénomène de regroupements d'exploitations a favorisé la transformation d'exploitations en estives. Une enquête pastorale, en prenant la méthodologie développée en Rhône-Alpes, permettrait de quantifier cette évolution et d'avoir une connaissance fine de toutes les surfaces pastorales présentes sur notre territoire.

Figure 37 : Estives (Crédit photo : E2D)

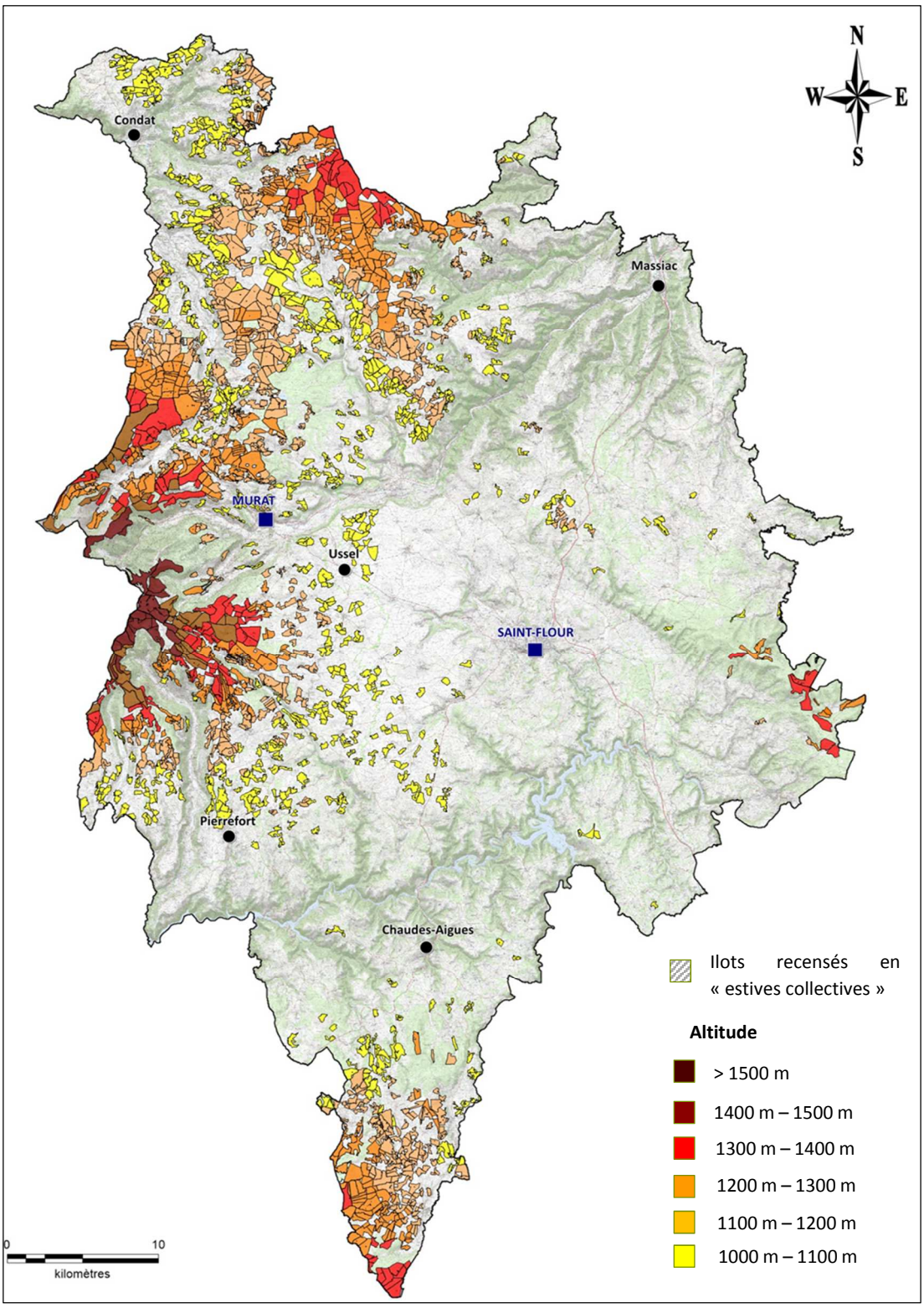

Figure 38 : Carte représentant les superficies potentiellement en « estives » sur le territoire du SYTEC (Sources : IGN, ASP PAC 2014, CA 15, Safer Auvergne-Rhône-Alpes)

Les estives cantaliennes, collectives ou individuelles, reçoivent avant tout des bovins. Une seule estive est connue pour recevoir des ovins, il s'agit de l'estive ovine du Lioran. La transhumance générée par cette estive, depuis les causses du Lot, a été doublée d'un évènementiel (transhumance à pied ouverte au public). Elle accueille environ

700 à 800 brebis provenant d'une dizaine d'exploitations majoritairement lotoises. Ce troupeau assure l'entretien du domaine skiable du Lioran, propriété du Département.

Les estives pour bovins sont traditionnellement utilisées de fin mai à mi-octobre. Elles sont majoritairement situées sur les zones d'altitude du Cézallier, des Monts du Cantal et de l'Aubrac. On peut en trouver aussi dans des zones plus basses comme la Margeride, la Planèze et le Val d'Arcomie. Les chargements animaux moyens annuels sont de l'ordre de 0,3 à 0,6 UGB/ha selon la qualité des terrains et l'altitude, ce qui correspond à des chargements de 0,8 à 1,6 UGB/ha sur la période de pâturage. Le bétail accueilli est presque exclusivement constitué de vaches allaitantes avec leurs veaux. La production laitière et fromagère en estives est devenue rare aujourd'hui, avec cependant quelques traites en pâturage pratiquées sur le Cézallier et la Planèze. On trouve aussi des génisses lait ou viande et quelques burons de production fromagère (de l'ordre de 5 à 7 pour tout le Cantal).

Les problématiques rencontrées :

Les exploitants qui pratiquent l'estive témoignent des problématiques suivantes :

- Des risques d'embroussaillement et des nécessités de reconquête pastorale dans les zones de gorges (Truyère et Sianne par exemple) ;
- Des risques d'intensification, à l'inverse, des estives les plus commodes par de la fertilisation minérale, du chaulage, une augmentation de la charge animale, pouvant avoir un impact sur la flore ;
- Des besoins importants en termes de desserte, les territoires d'estives pouvant être à des distances importantes des sièges d'exploitation, cela nécessite de pouvoir facilement accéder avec des véhicules routiers de grand gabarit ;
- Des besoins également en termes d'aménagement des sites d'abreuvement, dans l'objectif d'économiser la ressource, d'en rationnaliser la distribution, d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau mise à disposition du bétail et de limiter l'impact environnemental (érosion, dégradation des cours d'eau…).
- Des besoins en termes de contention des animaux et de clôtures ;
- Un manque d'aménagements qui faciliteraient le « multi-usage » des espaces pastoraux (cohabitation du pastoralisme avec les activités touristiques, chasse, résidents etc.) comme par exemple une signalétique adaptée aux activités pastorales, des passages canadiens ou des passages d'homme…

6. Estives collectives

Les estives collectives, gérées par des associations d'agriculteurs, des coopératives, des syndicats, … sont mieux connues. Ces structures sont désormais fédérées par Auvergne estives créée en 2015. Sur le territoire du SYTEC, on en recense aujourd'hui 20 connues. Les surfaces pastorales gérées par ces entités collectives s'étendent sur 3126 hectares (surfaces déclarées à la PAC) et permettent à environ 280 éleveurs de décharger leur exploitation sur la période estivale. Parmi ces éleveurs, une soixantaine possède le siège de leur exploitation dans les départements limitrophes (Aveyron, Lozère)

Auvergne Estives, membre du réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes, a la volonté d'accompagner les projets pastoraux, de leur apporter un appui dans la gestion que ce soit sur des aspects techniques ou méthodologiques. Pour cela, elle se dote progressivement de compétences, et travaille en étroite collaboration avec les services pastoraux rhônalpins.

Le constat d'Auvergne Estives est que les surfaces pastorales auvergnates sont aujourd'hui mal connues. Il est capital d'engager des actions telle qu'une enquête pastorale, qui permettrait de mieux connaitre le territoire et de rendre efficace les leviers d'action mis en œuvre. Un projet d'enquête pastorale sur les 4 départements d'Auvergne est ainsi actuellement porté par Auvergne Estives. Il est en cours de construction tant sur le plan méthodologie que des financements (2018). Cette enquête a entre autres pour mission de ne pas ignorer les territoires pastoraux qui peuvent exister hors territoires emblématiques d'estives (Cézallier, Monts du Cantal et Aubrac).

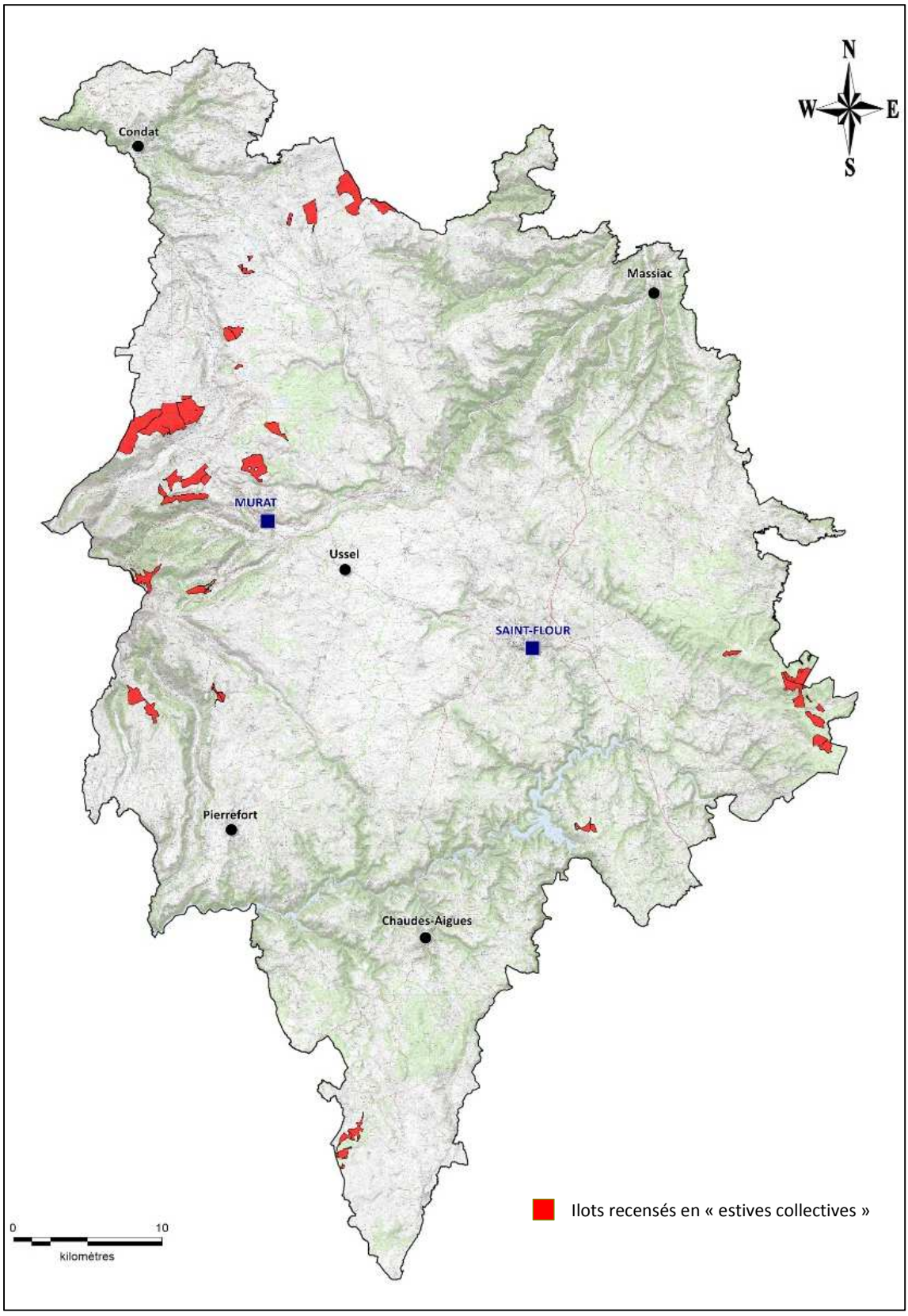

Figure 39 : Répartition des estives collectives sur le territoire du SYTEC (Sources : IGN, ASP PAC 2014, Chambre d'agriculture du Cantal, Auvergne Estives)

7. Espaces délaissés ou en friche

Dans le cadre de cette étude, un travail de repérage de friches agricoles est réalisé. L'objectif est de mieux connaitre les opportunités de surfaces, que ce soit pour favoriser l'implantation de nouvelles exploitations agricoles ou l'extension de surfaces, pour réaliser des compensations environnementales, voire pour la construction d'habitat.

Il s'agit donc à la fois d'estimer la quantité de surfaces disponibles, les localiser et les qualifier : quelles sont les terres réellement exploitables (nature des sols, type de projets adaptés...) ?

Ce repérage s'est déroulé en deux étapes :

1 - Identification des tènements (ensemble de biens contigües formant une seule entité) :

Une première identification a été réalisée en soustrayant les espaces correspondant aux :

- Surfaces artificialisées ou à vocation urbaine (tâche urbaine, espaces cadastrés « artificialisés », espaces récréatifs identifiés dans la base de données de l'IGN BD Topo, etc.)
- Surfaces agricoles effectivement exploitées (espaces agricoles déclarés à la PAC ou au Casier Viticole Informatisé, etc.)
- Surfaces forestières et naturelles gérées (analyse des données cadastrales (nature fiscale, années de mutation, exonération TPFNB, …), forêts relevant du Régime Forestier, autres sources en forêts privés (Plan Simple de Gestion, certification…).

Une première analyse a permis d'identifier près de 140 000 tènements (ensemble de biens contigües formant une seule entité) pour une superficie totale de **11 000 ha**.

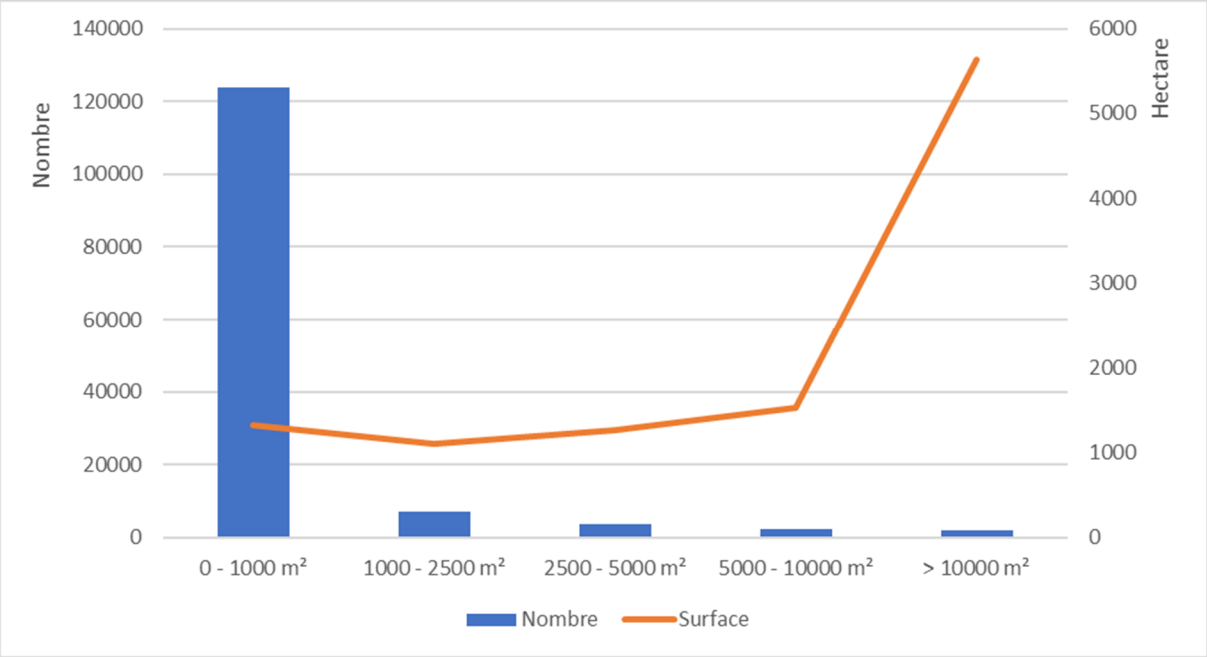

Figure 40 : Répartition en nombre et surface des tènements potentiellement délaissés ou en friches sur le territoire du SYTEC (Safer)

2 - Evaluation du potentiel des espaces délaissés ou en friche :

Afin de réaliser un travail exhaustif (nombre de tènements limités) et cohérent au regard de la problématique de remobilisation agricole d'espaces délaissés ou en friches (superficie relativement importante pour qu'il y ait un intérêt pour l'agriculture), nous avons fait le choix de concentrer cette évaluation sur des tènements ayant une superficie supérieure à 1 hectare.

Ainsi, pour la qualification du potentiel agricole des tènements retenus (supérieurs à un hectare), nous nous sommes appuyés sur une méthodologie reposant sur la réalisation des étapes suivantes :

- L'identification de l'usage réel de ces tènements à partir d'une analyse de l'orthophoto. Ce travail a notamment permis d'identifier les tènements qui sont en réalité des espaces agricoles mis en valeur mais qui n'ont pas été recensés au travers l'analyse des déclarations (PAC), des espaces boisés et des espaces qui ont été artificialisés.
- Le croisement des données obtenues précédemment avec des critères physiques (surface, pente et altitude) pour l'évaluer l'intérêt de leur remobilisation pour l'agriculture.

A l'issue de ce travail, nous avons pu réaliser une cartographie permettant de quantifier à l'échelle communale le potentiel d'espaces délaissés ou en friche.

Sur l'ensemble des gisements ayant une superficie de plus d'un hectare, près de la moitié sont en réalité des espaces agricoles exploités mais non déclarés à la PAC. On retrouve notamment de nombreuses prairies destinées au pâturage des chevaux (exploitations professionnelles ou espaces de loisirs pour des tiers non agriculteurs) et des tènements situés à proximité de maisons d'habitation et servant d'espaces récréatifs. 10 % des surfaces correspondent des espaces artificialisés (chemin, abords des bâtiments agricoles, carrières, parking et nouvelles voieries) et enfin 2% sont des espaces naturels et forestiers (plan d'eau, espaces boisés, etc.).

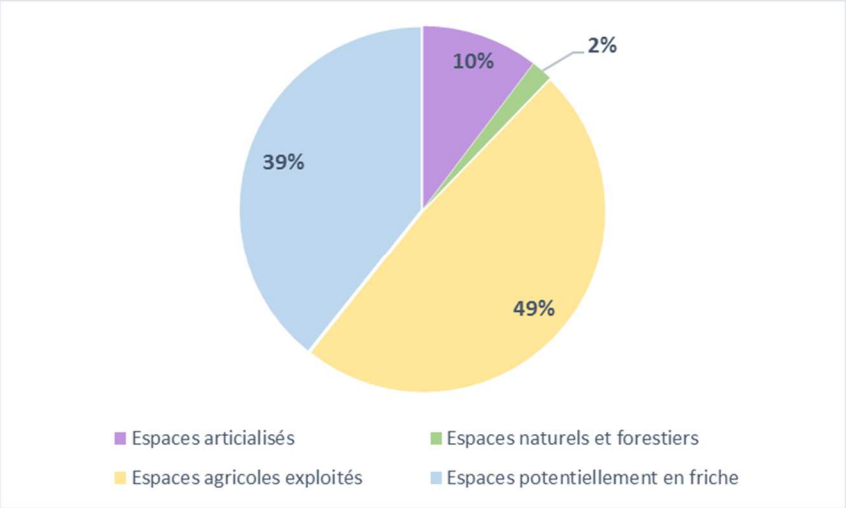

Figure 41 : Répartition par surface des usages réels des tènements potentiellement délaissés ou en friche de plus d'un hectare situé sur le territoire du Sytec (Safer)

Finalement, sur les 2 006 tènements initiaux, 39 % seraient potentiellement des espaces délaissés. On recense donc 751 tènements de plus d'un hectare représentant une superficie de 2 236 ha. Cette surface se répartie sur l'ensemble du territoire (cf. Carte page suivante).

En analysant les principales caractéristiques physiques de ces tènements, les éléments suivants ressortent :

- Superficie : la surface moyenne d'un gisement potentiel est de 3 ha et 10 % d'entre eux ont une superficie supérieure à 5 ha.
- Pente : plus d'un tiers des tènements retenus sont situés dans des zones très pentues (pente supérieure à 20 %) engendrant des difficultés d'exploitations car souvent non mécanisables.
- Altitude : 50 % des tènements se situent à une altitude de plus de 1000 m et 13 % à plus de 1200 m. Ces altitudes peuvent être contraignantes pour des systèmes de productions spécialisées (maraîchage, viticulture, etc.).
- Localisation : la superficie moyenne de ces espaces par commune est de 24 ha. Certaines communes sont concernées par des surfaces supérieures à 100 ha (Neussargues-en-Pinatelle, Val d'Acormie, St-Urcize, St-Saturnin et Brezons).

La production d'une base de données reprenant par tènement l'ensemble des caractéristiques physiques (pente, surface et altitude) permettra de repérer précisément les gisements intéressants et de les confronter aux besoins de reconquête identifiés localement concernés (agrandissement, restructuration, installation de porteurs de projets sur des cultures spécifiques, etc.). Pour cela, il semble indispensable de mettre en place une animation locale sur cette thématique auprès des acteurs concernés (élus, agriculteurs, porteurs de projet, etc.).

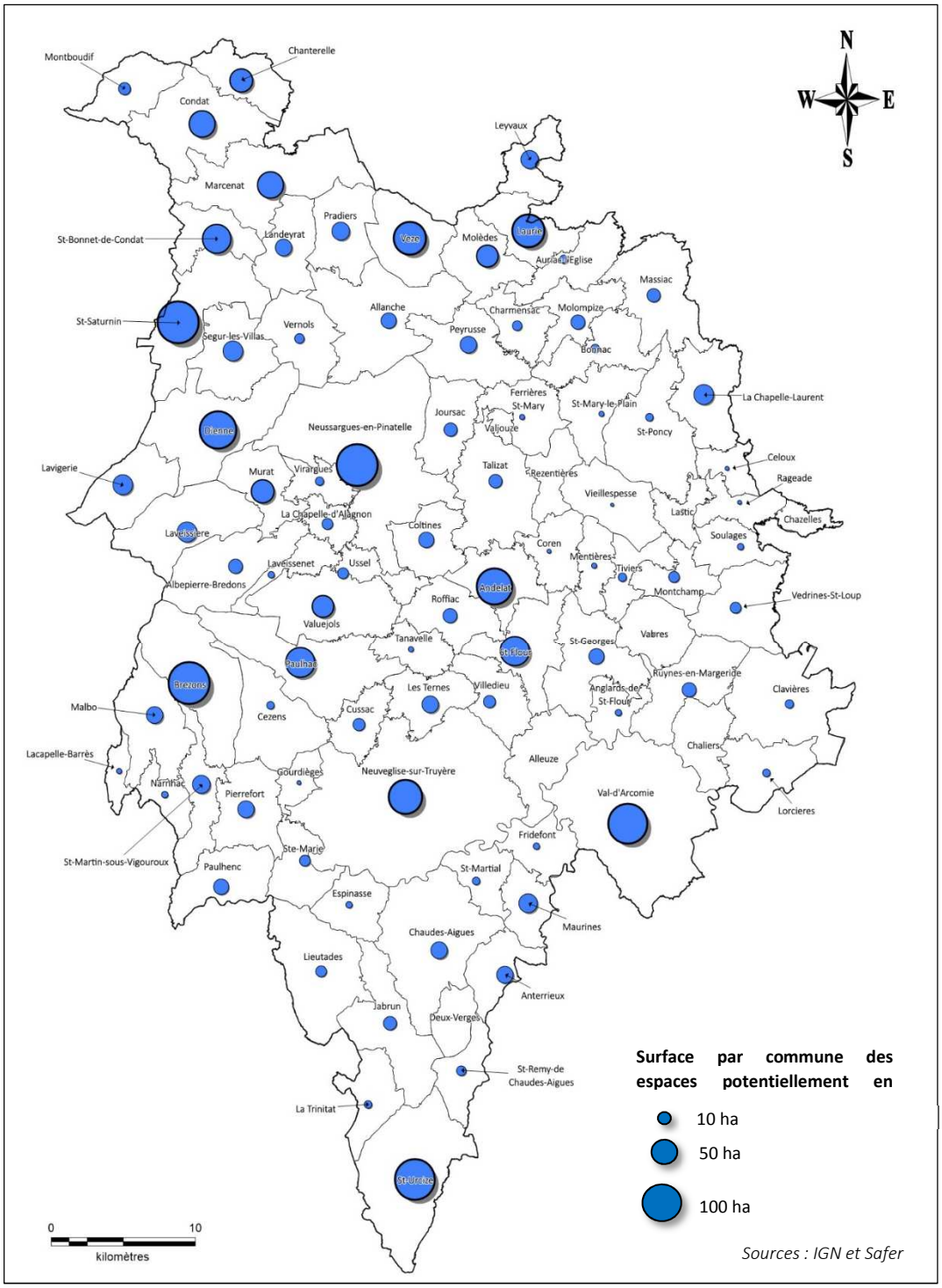

Figure 42 : Surface par commune des gisements potentiellement délaissés ou en friche (Repérage Safer 2017)

Nb : Les surfaces représentés ci-dessus concernent uniquement des gisements d'une superficie de plus d'un hectare et qualifiés comme potentiellement en friches suite à l'analyse décrite précédemment.

8. Cohabitation des usages

La proximité entre les agriculteurs et les autres usagers du territoire peut déclencher des conflits d'usage.

Une majorité des exploitants jugent le phénomène encore peu présent car le territoire est encore très rural. Cela dit, le département du Cantal connaît régulièrement et de plus en plus de litiges sur la cohabitation entre les activités agricoles et les espaces résidentiels immédiatement limitrophes. Ces litiges peuvent porter sur les épandages, les nuisances sonores ou olfactives, la circulation d'engins agricoles sur la voirie… L'urbanisation diffuse telle qu'elle pouvait se faire avant les dernières lois sur l'urbanisme et la consommation d'espace agricole (SRU, Grenelle II, Alur…) a amplifié ce phénomène. En parallèle, la population rurale a évolué ainsi que sa relation à l'agriculture, de laquelle elle s'est éloignée au fil du temps.

La loi Montagne en vigueur depuis 1985, sur l'ensemble du Département du Cantal, a permis de réduire les extensions urbaines nouvelles diffuses à proximité des exploitations agricoles. Cependant l'organisation urbaine traditionnelle rurale sous forme de villages mixtes avec habitat et bâti d'exploitation confronte les usages. La construction de nouveaux bâtiments agricoles permet dans certains cas de mettre fin à l'usage de bâtiments anciens positionnés aujourd'hui en zones d'habitat. Se pose alors la question du devenir de ce bâti désaffecté qui peut parfois trouver une seconde vie (voir chapitre 7 – Bâtiments).

III. Démographie agricole

1. Données démographiques agricoles

a. Nombre d'exploitations et d'exploitants en 2017

En 2017, le territoire compte 2 677 exploitants et 1 876 exploitations agricoles.

Commune	Nombre exploitations	Nombre d'exploitants	Nombre d'exploitations individuelles	Nombre d'exploitations sous forme sociétaire
ALBEPIERRE-BREDONS	25	27	20	5
ALLANCHE	32	47	19	13
ALLEUZE	23	31	17	6
ANDELAT	17	32	8	9
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	7	11	3	4
ANTERRIEUX	15	22	8	7
AURIAC-L'EGLISE	16	19	11	5
BONNAC	14	17	11	3
BREZONS	26	30	21	5
CELOUX	8	16	2	6
CEZENS	33	52	19	14
CHALIERS	17	24	10	7
CHANTERELLE	20	32	12	8
CHARMENSAC	13	21	7	6
CHAUDES-AIGUES	34	53	16	18
CHAZELLES	6	6	6	0
CLAVIERES	26	35	18	8
COLTINES	19	37	9	10
CONDAT	32	40	21	11
COREN	17	25	13	4
CUSSAC	12	17	7	5
DEUX-VERGES	5	8	3	2
DIENNE	27	43	15	12
ESPINASSE	11	15	8	3
FERRIERES-SAINT-MARY	19	30	10	9
FRIDEFONT	7	11	3	4
GOURDIEGES	8	12	4	4
JABRUN	18	23	13	5
JOURSAC	21	28	13	8
LA CHAPELLE-D'ALAGNON	11	13	8	3
LA CHAPELLE-LAURENT	24	34	12	12
LA TRINITAT	9	15	4	5
LACAPELLE-BARRES	5	11	3	2
LANDEYRAT	13	14	12	1
LASTIC	14	25	7	7
LAURIE	13	20	8	5
LAVEISSENET	13	18	10	3
LAVEISSIERE	9	10	7	2
LAVIGERIE	10	17	5	5
LES TERNES	19	24	14	5
LEYVAUX	4	5	2	2
LIEUTADES	24	33	15	9
LORCIERES	18	28	9	9
MALBO	18	23	9	9

Commune	Nombre exploitations	Nombre d'exploitants	Nombre d'exploitations individuelles	Nombre d'exploitations sous forme sociétaire
MARCENAT	42	62	27	15
MASSIAC	24	27	21	3
MAURINES	9	10	8	1
MENTIERES	13	17	8	5
MOLEDES	9	13	6	3
MOLOMPIZE	12	15	10	2
MONTBOUDIF	21	28	13	8
MONTCHAMP	14	20	10	4
MURAT	16	23	11	5
NARNHAC	11	16	6	5
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	85	125	55	30
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	105	140	73	32
PAULHAC	46	64	27	19
PAULHENC	14	19	9	5
PEYRUSSE	24	39	13	11
PIERREFORT	22	36	7	15
PRADIERS	8	12	3	5
RAGEADE	16	24	12	4
REZENTIERES	12	21	5	7
ROFFIAC	26	35	20	6
RUYNES-EN-MARGERIDE	28	30	25	3
SAINT-BONNET-DE-CONDAT	10	13	7	3
SAINTE-MARIE	11	17	5	6
SAINT-FLOUR	19	22	13	6
SAINT-GEORGES	28	43	18	10
SAINT-MARTIAL	9	12	7	2
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	22	38	12	10
SAINT-MARY-LE-PLAIN	21	27	16	5
SAINT-PONCY	38	55	20	18
SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	12	20	5	7
SAINT-SATURNIN	32	43	20	12
SAINT-URCIZE	43	63	26	17
SEGUR-LES-VILLAS	16	23	10	6
SOULAGES	15	25	7	8
TALIZAT	44	60	27	17
TANAVELLE	15	25	5	10
TIVIERS	9	18	4	5
USSEL	10	14	6	4
VABRES	18	22	12	6
VAL D'ARCOMIE	73	103	48	25
VALJOUZE	/	/	/	/
VALUEJOLS	47	70	30	17
VEDRINES-SAINT-LOUP	10	13	6	4
VERNOLS	12	15	8	4
VEZE	8	11	6	2
VIEILLESPESSE	29	48	15	14
VILLEDIEU	26	36	17	9
VIRARGUES	10	11	8	2
TOTAL	**1 876**	**2 677**	**1 179**	**697**

Figure 43 : Nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles par commune en 2017
(Source : Chambre d'agriculture du Cantal)

b. Point sur les petites exploitations

Remarque : La base de données traitée pour obtenir le tableau ci-dessus n'est pas la base complète du CFE (Centre de Formalité des Entreprises) mais la base des agriculteurs qu'utilise la Chambre d'Agriculture pour son travail au quotidien. Elle correspond aux exploitations qui ont une activité agricole professionnelle, qui peut être non exclusive voire secondaire. Sont essentiellement retirés de cette liste les cotisants solidaires, c'est-à-dire les exploitations d'une taille inférieure à ½ Surface Minimale d'Installation (SMI*). Par ailleurs, les exploitants pluriactifs sont comptés dans la base de données dont la mesure où l'activité agricole est significative. Certaines « petites exploitations », selon la définition de l'INOSYS, sont donc incluses dans cette base de données.

** ½ SMI = 10.5 ha de SAU avec une équivalence pour les productions hors-sols, cultures spéciales, etc.*

Zoom : La prise en compte des petites exploitations dans La typologie INOSYS en Auvergne (Source : AGRESTE AUVERGNE RGA 2010)

Les petites unités agricoles, avec un potentiel de production inférieur à 25 000 €, représentent 39 % des exploitations régionales recensées par le RGA 2010, part supérieure à la moyenne nationale (36 %). Le Cantal a une part de petites structures moins importante que la moyenne régionale (31 %).

Concernant les productions, ces petites exploitations sont plus particulièrement présentes en bovins viande, grandes cultures, ovins et autres herbivores et leur contribution à la production brute standard* régionale est très faible (5 %).

Plus des deux tiers des chefs de ces exploitations ont plus de 50 ans, avec une majorité de sexagénaires. Plus d'un tiers (36 %) sont pluriactifs et on compte également beaucoup de retraités (28 %).

En 2010, sur les 23 700 exploitations agricoles que comptait l'Auvergne, 16 700 ont été considérées comme exploitations professionnelles du fait de leur niveau d'activité (soit 71% du nombre total d'exploitations) et comprennent :

- 14 454 (soit 61%) moyennes et grandes exploitations, totalisant 25 000 € de production brute standard ou plus
- 2 276 (soit 10%) petites exploitations dont le potentiel de production est inférieur à 25 000 €, mais qui cumulent trois conditions :
    - avoir un atelier de production de taille significative
    - le chef d'exploitation n'est pas retraité
    - la main d'œuvre participant aux travaux compte 0,5 UTA ou plus

En 2010, en Auvergne, les exploitations non professionnelles représentaient près de 7000 exploitations, soit 29% du nombre total d'exploitations.

*** La production brute standard** décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». La PBS 2007 s'est effectuée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La contribution de chaque surface agricole ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. La notion de PBS, élaborée en phase avec le recensement agricole 2010, n'apparaît que dans les publications utilisant les résultats du recensement agricole 2010. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. Pour la facilité de l'interprétation la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. Cette notion succède au concept de marge brute standard (MBS), désormais obsolète suite à la réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles, classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur dimension économique. Source : service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère chargé de l'agriculture (site : http://agreste.agriculture.gouv.fr)

c. Part du territoire dans la démographie agricole du département

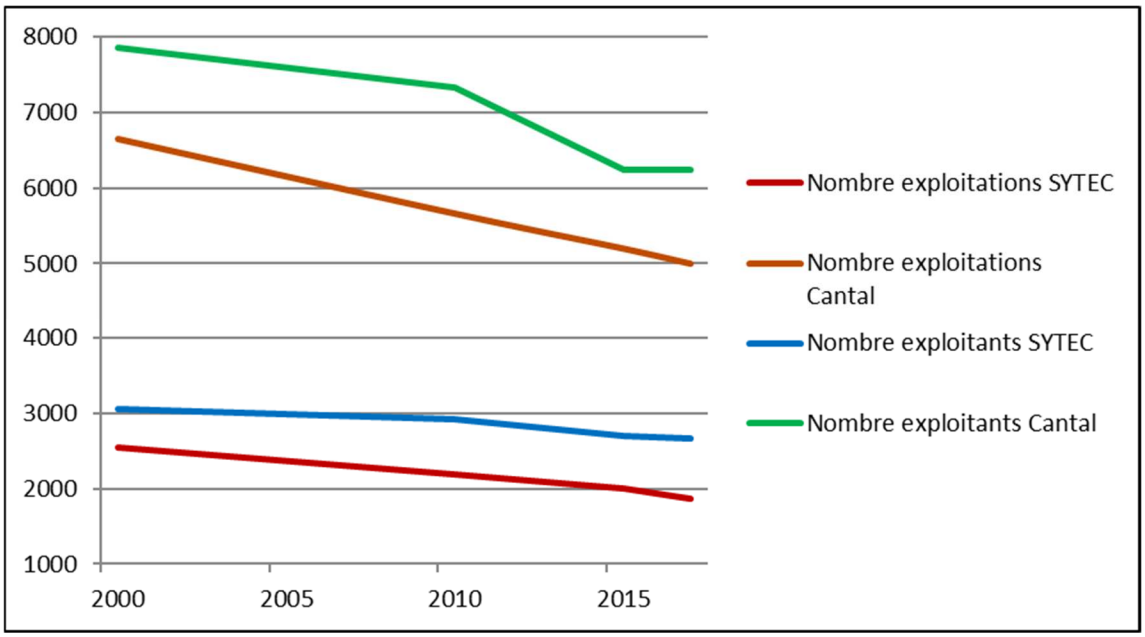

Figure 45 : Evolution comparée du nombre d'exploitants et du nombre d'exploitations au sein du SYTEC et dans le département du Cantal. Source de données : INSEE ; Agreste ; CDA15 ; RGA2010

Le nombre d'exploitations du SYTEC a diminué de manière linéaire entre 2000 et 2017, et on observe la même décroissance au niveau départemental. En 2017, ce sont environ 40% des exploitations du Cantal qui sont implantées au sein du territoire du SYTEC.

Le nombre d'exploitants et de co-exploitants a quant à lui évolué de manière moins abrupte dans le territoire du SYTEC, avec une baisse de 13 % en 17 ans (passant de 3 065 en 2010 à 2 677 en 2017) au contraire du département du Cantal, qui a vu diminué de 21% ce nombre dans le même pas de temps. Aujourd'hui les actifs agricoles du SYTEC représentent environ 43% des exploitants du département.

d. Evolutions du nombre d'exploitations de1988-2017

Sur le territoire d'étude, on observe une baisse significative du nombre d'exploitations, à un rythme qui reste constant sur la période 2010-2017 par rapport à la période 2000-2010 : Perte de 47,3 % des exploitations depuis 1988, avec un taux de variation annuel de -2,2 % sur l'ensemble du territoire.

Les données utilisées pour les graphiques suivants sont les RGA 1988, 2000, 2010 et la base de données de la Chambre d'Agriculture. Il faut prendre la comparaison des RGA avec la base de données Chambre d'agriculture comme une tendance, le mode de comptabilisation des exploitations pouvant être légèrement différent.

En 2017, le territoire compte 1 876 exploitations agricoles, contre en 2196 en 2010 et 2545 en 2000, soit une baisse de 14,5 % du nombre d'exploitations en 7 ans et 26,2% en 17 ans.

Figure 44 : Evolution comparée du nombre d'exploitations et de la population totale entre 1988 et 2017
Source de données : base CDA15 2017 ; RGA 2010, INSEE

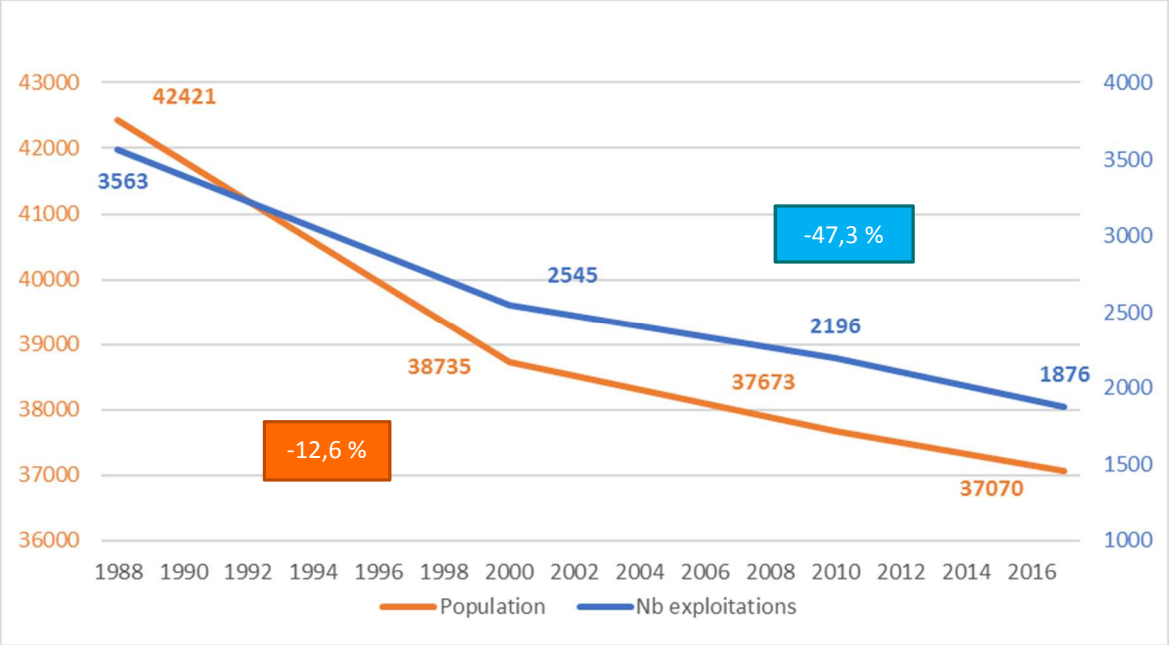

Le graphique ci-dessus met notamment en perspective (sur deux ordres de grandeur distincts), les tendances d'évolution de la population agricole (divisée par 2 en 30 ans) et celle de la population totale (-12,5% sur un pas de temps similaire), qui diminuent dans les deux cas. L'évolution du tissu démographique agricole questionne notamment quant à la désertification des communes (l'activité agricole étant parfois l'une des seules activités représentées en termes d'emplois directs et indirects).

Ainsi, en 2017 sur le territoire du SYTEC les 1876 exploitations agricoles comptent **2677 exploitants et co-exploitants** :

- Soit 1,42 exploitants/EA en 2017 contre 1,33 en 2010 et 1,2 en 2000
- Dont 71 % d'hommes et 29 % de femmes

Figure 46 : Evolution comparée du nombre d'exploitations et du nombre d'exploitants et co-exploitants (Sources RGA, CDA15)

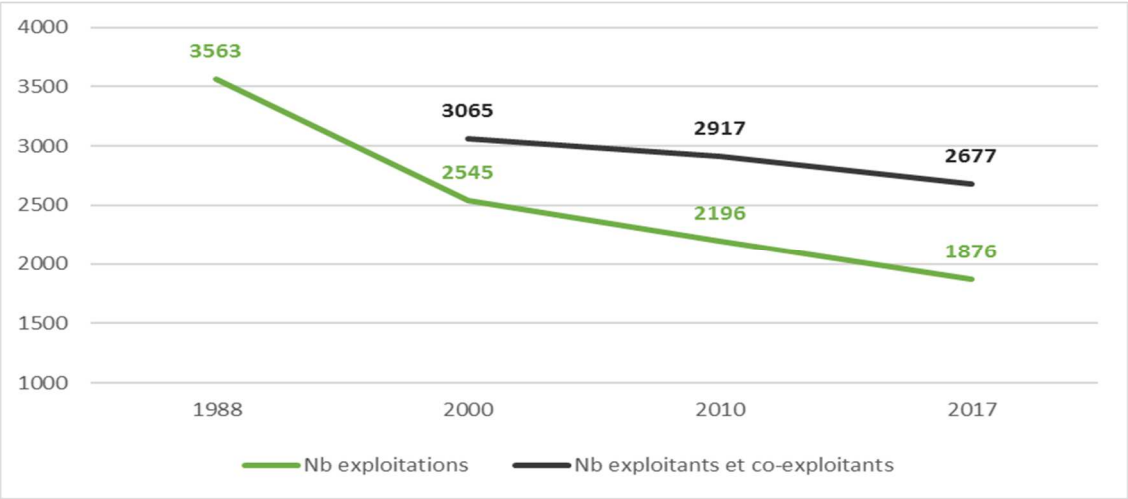

On observe un phénomène continu de concentration des exploitations sur cette période, même si le nombre d'exploitants en valeur absolue est en baisse, de 13 % en 17 ans. On observe une perte d'un quart des exploitations entre 2000 et 2017, alors qu'on ne perd qu'un huitième des exploitants du fait du regroupement des exploitations.

Figure 47 : Evolution comparée du nombre d'exploitations et de la taille moyenne des exploitations agricoles (sources RGA bases CDA15)

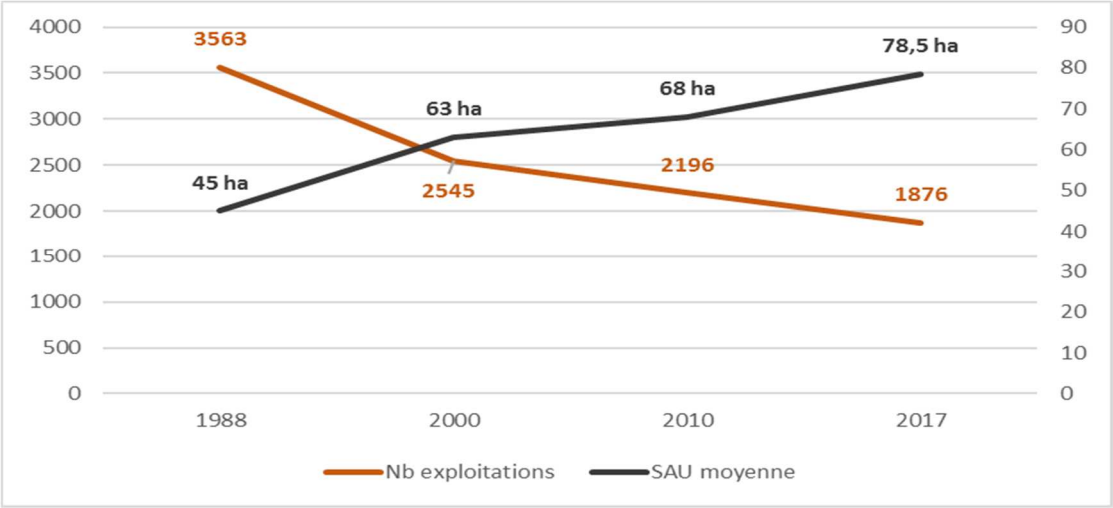

Figure 48 : Evolution du nombre d'exploitation par ex-EPCI, Source de données : base CDA15 2017 ; RGA 2010

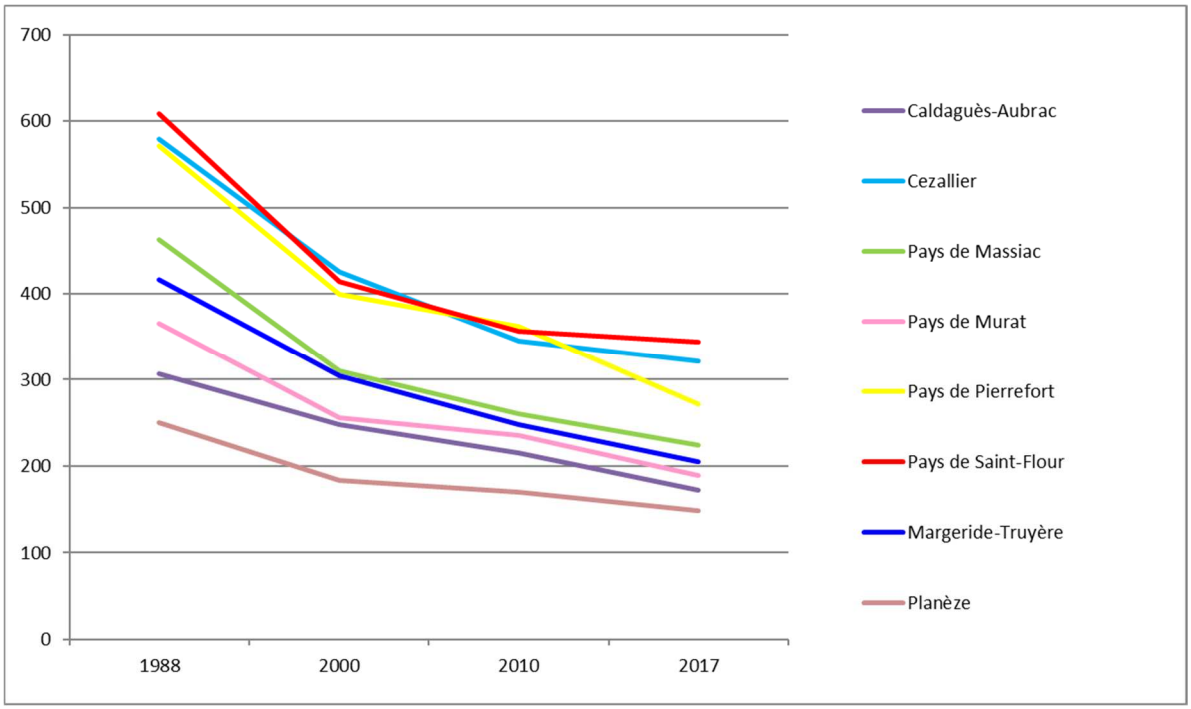

Cinq territoires ressortent :

- **Les secteurs de l'Aubrac, de la Margeride et des Pays de Pierrefort** ont le plus perdu en exploitations mais l'Aubrac et le Pays de Pierrefort perdent moins d'exploitant que la moyenne du fait de la proportion plus importante des GAEC, contrairement à la Margeride ;
- **Sur les secteurs de la Planèze et du Pays de Saint-Flour,** le nombre d'exploitations et d'exploitant baissent moins que la moyenne et le phénomène de concentration des exploitations est plus marqué.

Figure 49 : Evolution de la démographie agricole de 2000 à 2017 par secteurs (source CDA15)

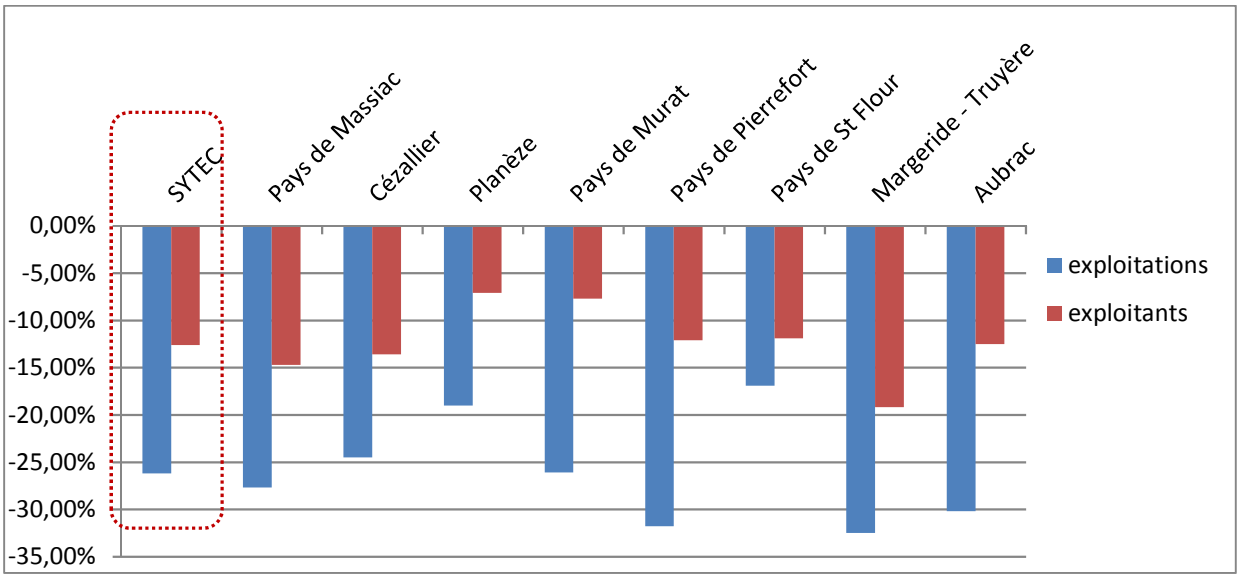

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du nombre d'exploitants et co-exploitants par secteurs entre 2000 et 2017.

		2017 CA15		2010 RGA		2000 RGA	
		Nbre	2017/2000	Nbre	2017/2010	Nbre	2010/2000
	SYTEC	2677	-12,6 %	2917	-8,2%	3065	-4,8%
CC actuelles	Haute Terre	1023	-13,3%	1103	-7,3%	1180	-6,5%
	Saint-Flour	1654	-12,2%	1814	-8,8%	1885	-3,8%
CC anciennes	Pays de Massiac	308	-14,7%	336	-8,3%	361	-6,9%
	Cézallier	452	-13,6%	472	-4,2%	523	-9,8%
	Planèze	234	-7,1%	259	-9,6%	252	2,8%
	Pays de Murat	263	-7,7%	289	-8,9%	285	1,4%
	Pays de Pierrefort	393	-12,1 %	430	-8,6%	447	-3,8%
	Pays de Saint-Flour	489	-11,9%	539	-9,12%	555	-6,1%
	Margeride-Truyère	286	- 19,2%	314	-8,9%	354	-11,3%
	Aubrac	252	-12,5%	278	-9,3%	288	-3,5%

Figure 50 : Nombre d'exploitants base de données CA15 2017 et RGA pour 2010 et 2000

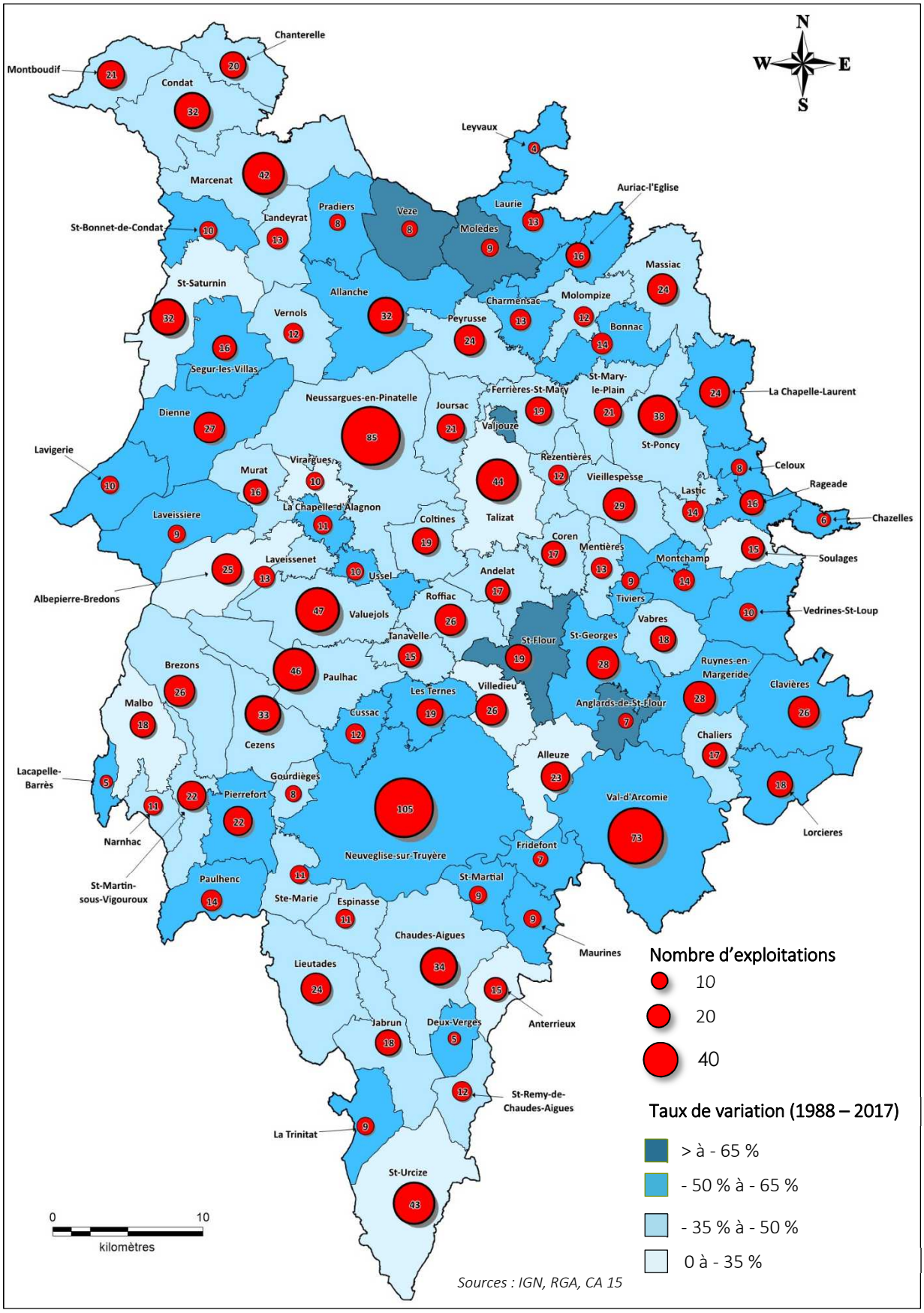

Figure 51 : Nombre et évolution du nombre d'exploitations par commune (Safer)

e. Part de l'agriculture dans l'emploi local

Les **emplois directs dans l'agriculture représentent 19.7%** des emplois au lieu de travail (contre 2,7% au niveau national, source INSEE). **L'activité agricole représente 4% de l'emploi salarié** sur le territoire du SYTEC (contre 1,3% au niveau national, source INSEE) en 2013.

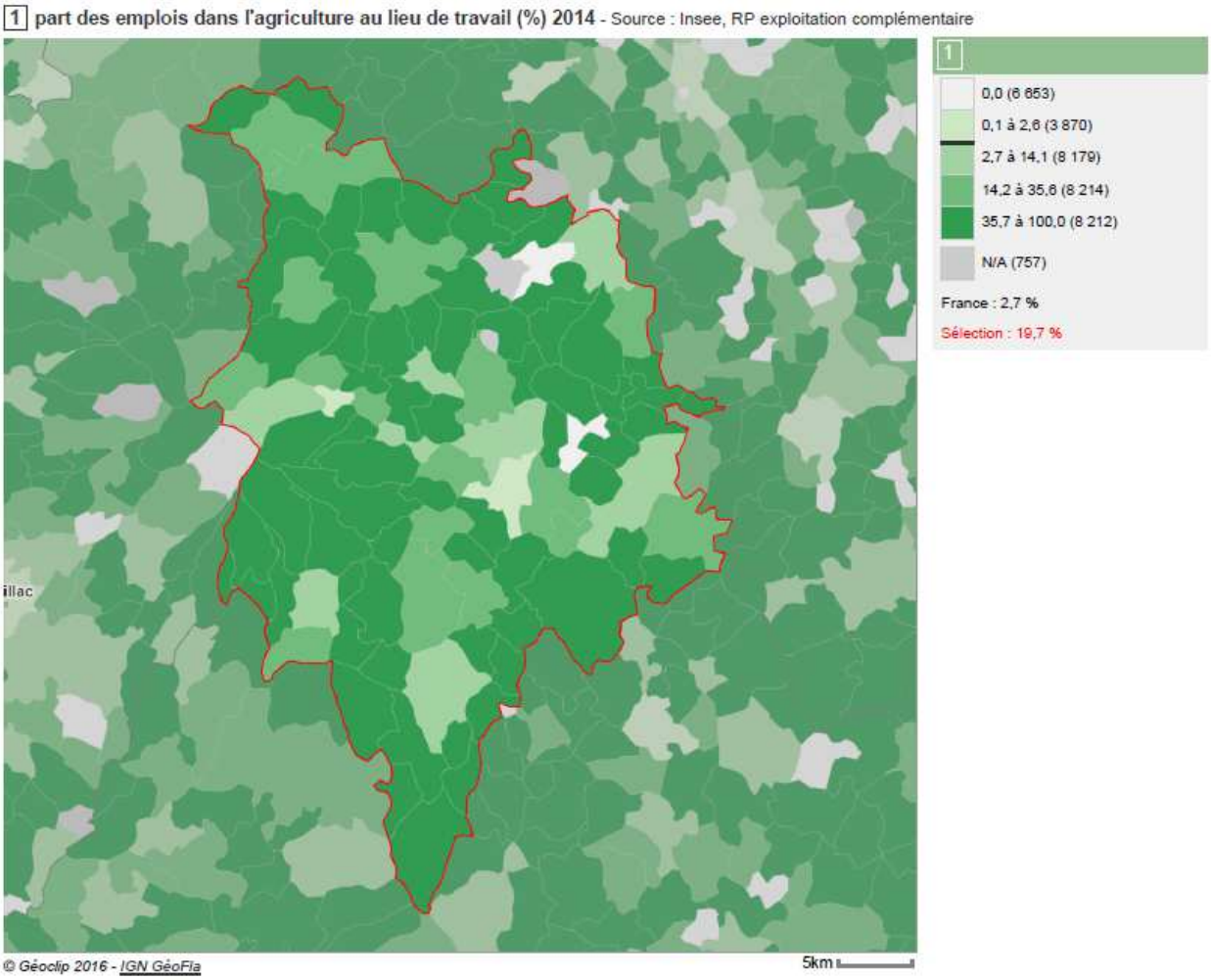

Figure 52 : Part des emplois dans l'agriculture[6] au lieu de travail dans les communes du territoire d'étude en 2014 (Source : Insee)

[6] Selon la définition de l'Insee, le secteur d'activité « agriculture » inclut également les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.

Figure 53 : Nombre d'emplois salariés au lieu de travail dans l'agriculture (exploitations agricoles et entreprises de services associées) et part de l'agriculture dans l'emploi salarié en 2014 dans les communes du territoire d'étude (Source : Insee)

Plusieurs observations peuvent être établies (graphiques détaillés ci-après) :

- Part de la population agricole :
  - **Réduction de la population agricole** en valeur absolue et relative dans la population totale : les exploitants agricoles représentent 17,4% des actifs du territoire en 2014 contre 18,7 en 2009
- Profil de la population agricole :
  - **Féminisation** (774 exploitantes soit 28,6% selon INSEE). *NB : ce chiffre correspond le plus souvent à une reconnaissance du statut des femmes d'exploitants que d'une augmentation drastique de la part des femmes en agriculture.*
  - **Diminution** du nombre d'exploitants diminue (-9%) : 2971 exploitants en 2009 et 2700 exploitants en 2014.

Figure 54 : Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle, source « Portrait de territoire 2014 » établi par l'INSEE

	2014	%	2009	%
Ensemble	31 604	100.0	32 101	100.0
Agriculteurs exploitants	2 700	8.5	2 971	9.3
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	1 322	4.2	1 477	4.6
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	891	2.8	806	2.5
Professions intermédiaires	2 960	9.4	2 693	8.4
Employés	5 050	16.0	4 637	14.4
Ouvriers	4 111	13.0	4 228	13.2
Retraités	11 309	35.8	11 653	36.3
Autres sans activité professionnelle	3 257	10.3	3 633	11.3

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires.

Figure 55 : Population de 15 ans ou plus par sexe, âge, et catégorie socio-professionnelle en 2014, source « Portrait de territoire 2014 » établi par l'INSEE

			Part en % de la population âgée de		
	Hommes	Femmes	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus
Ensemble	15 495	16 109	100.0	100.0	100.0
Agriculteurs exploitants	1 925	774	1.5	14.3	4.9
Artisans Commerçants Chefs d'entreprise	830	491	1.3	7.3	2.0
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	453	438	0.3	5.1	1.4
Professions intermédiaires	1 358	1 601	6.5	17.1	3.2
Employés	961	4 089	16.1	27.1	6.3
Ouvriers	3 439	672	22.4	21.8	3.5
Retraités	5 264	6 045	0.0	0.3	73.6
Autres sans activité professionnelle	1 261	1 995	52.0	7.1	5.2

Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire.

Figure 56 : Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2014

	Nombre	%
Ensemble	15 279	100.0
Agriculteurs exploitants	2 655	17.4
Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	1 254	8.2
Cadres, Professions intellectuelles supérieures	907	5.9
Professions intermédiaires	2 642	17.3
Employés	4 369	28.6
Ouvriers	3 449	22.6

Source : Insee, RP2014 exploitation complémentaire, lieu de travail

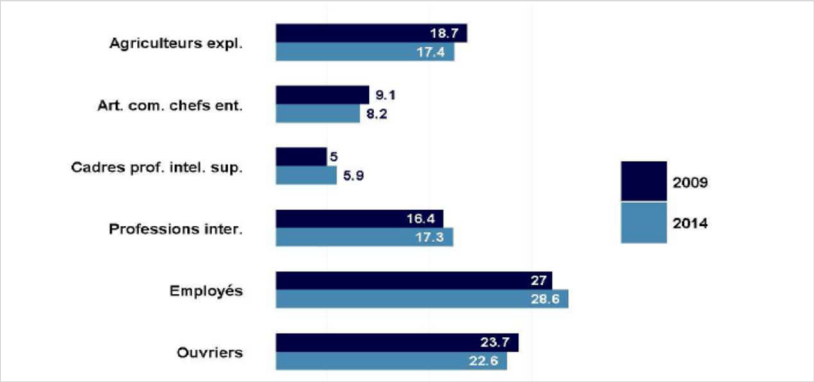

Figure 57 : Emplois selon le secteur d'activité 2014 [7]

	2014				2009	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	15 279	100.0	47.1	72.3	15 542	100.0
Agriculture	3 010	19.7	29.4	14.5	3 174	20.4
Industrie	1 509	9.9	30.6	87.4	1 449	9.3
Construction	1 243	8.1	6.1	76.0	1 457	9.4
Commerce, transports, services divers	4 573	29.9	50.4	79.3	4 647	29.9
Adm. publique, enseignement, santé, action sociale	4 942	32.3	70.3	95.4	4 812	31.0

Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires, lieu de travail

Figure 58 : Etablissements actifs et emplois par secteur d'activité en 2014

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou +
Ensemble	5 175	100.0	3 829	1 136	110	73	27
Agriculture, sylviculture et pêche	1 376	26.6	1 255	120	0	1	0
Industrie	547	10.6	421	89	19	15	3
Construction	417	8.1	257	140	13	6	1
Commerce, transports, services divers	2 265	43.8	1 587	615	42	16	5
dont commerce et réparation automobile	599	11.6	327	245	20	4	3
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	570	11.0	309	172	36	35	18

Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou +
Ensemble	9 313	100.0	3 165	1 503	2 235	1 421	989
Agriculture, sylviculture et pêche	218	2.3	186	0	32	0	0
Industrie	1 295	13.9	330	242	518	205	0
Construction	913	9.8	402	175	170	0	166
Commerce, transports, services divers	3 085	33.1	1 690	569	470	356	0
dont commerce et réparation automobile	1 334	14.3	741	275	116	202	0
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	3 802	40.8	557	517	1 045	860	823

<u>Remarque</u> : On considère qu'un emploi agricole génère 6 emplois induits (amont/aval, services). Concernant les retraités, nous avons sur le SYTEC : 773 foyers de retraités agricoles (source : syndicat départemental des anciens exploitants 2017). Un foyer correspond à une personne seule ou un couple.

Les emplois dans l'Industrie Agroalimentaire sont présentés dans le chapitre VIII suivant.

[7] Selon la définition de l'Insee, le secteur d'activité « agriculture » inclut également les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.

f. Main d'œuvre – emploi salarié

En 2010 les exploitations du territoire **comptaient 3500 unités de travail agricole (UTA)** soit **1,6 UTA/EA (**contre 1,35 UTA/EA pour l'Auvergne et 1,44 UTA/EA pour Auvergne-Rhône-Alpes).

L'emploi salarié représentait environ 3% de l'emploi agricole en 2010 (source RGA).

Les acteurs interrogés témoignent de difficultés à trouver de la main d'œuvre : pénibilité du travail (astreinte traite...), isolement, qualification...
A dire d'expert, la FDSEA estime qu'il existe un manque de main d'œuvre plus particulièrement sur le Cézallier et l'Aubrac, car dans les départements voisins (Puy de Dôme et Aveyron notamment) les salariés agricoles sont mieux rémunérés. Elle constate des difficultés à trouver de la **main d'œuvre d'appoint** dans le secteur de l'élevage laitier pour assurer les astreintes en fin de semaine (samedi-dimanche) en particulier pour la traite des vaches, mais aussi pour l'alimentation et les soins du bétail. En situation de polyculture-élevage, il se fait ressentir un m**anque de connaissance technique mixte (culture et élevage)**, ne permettant pas d'optimiser l'emploi.

Concernant l'emploi saisonnier, peu d'informations sont disponibles, sachant que les exploitations du territoire sont peu demandeuses de main d'œuvre de ce type.

Concernant la pluriactivité, peu d'informations sont disponibles, mais c'est une pratique existante notamment en élevage et plus particulièrement en élevage allaitant, moins astreignant.

Côté salaire, la rémunération des salariés agricoles est généralement supérieure au SMIC. Par ailleurs, les salariés compétents ne restent pas longtemps (**tendance à l'installation**).
Enfin, la **main d'œuvre qualifiée pour la transformation** semble également faire défaut.

Mutualisation de main d'œuvre

Les groupements d'employeurs, permettant à des agriculteurs de recruter un salarié à plusieurs, se développent à l'échelle locale ou départementale, ils permettent de faciliter les embauches. Une personne peut alors être salarié à temps plein d'un groupement d'employeurs mais travailler sur plusieurs exploitations.

Près d'une demi-douzaine de groupements d'employeurs sont présents sur le territoire : Agri Emploi Cantal, GEA du Granit, GEA du Cézallier, GEA de la Fageole, GEA des 4 vaches... certains secteurs sont plus en besoin de main d'œuvre, le Cézallier notamment (source : FDGEAR 15, Fédération départementale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux du Cantal).

2. Surfaces, OTEX et structures juridiques des exploitations

a. Surface moyenne des exploitations

La **superficie moyenne** des exploitations est de **78,5 ha**, contre 72 ha à l'échelle du département. Cette différence entre le territoire d'étude et le département est du fait du poids des massifs qui ont des superficies moyennes par exploitation supérieure, et dans une moindre mesure de la Planèze.

Cette surface moyenne est en progression continue depuis 30 ans (45 ha/EA en 1988, 63 ha/EA en 2000, 68/ha en 2010), avec un rythme moyen de +2,9% par an en 30 ans. On observe une part plus importante des exploitations de **petites tailles (moins de 50 ha) sur la Margeride, le Pays de Massiac.** Le **Cezallier, le secteur de Brezons et l'Aubrac** sont les secteurs qui comptent le plus d'exploitations ayant une superficie supérieure à **100 ha**.

NB : les estives collectives sont prises en compte dans le calcul.

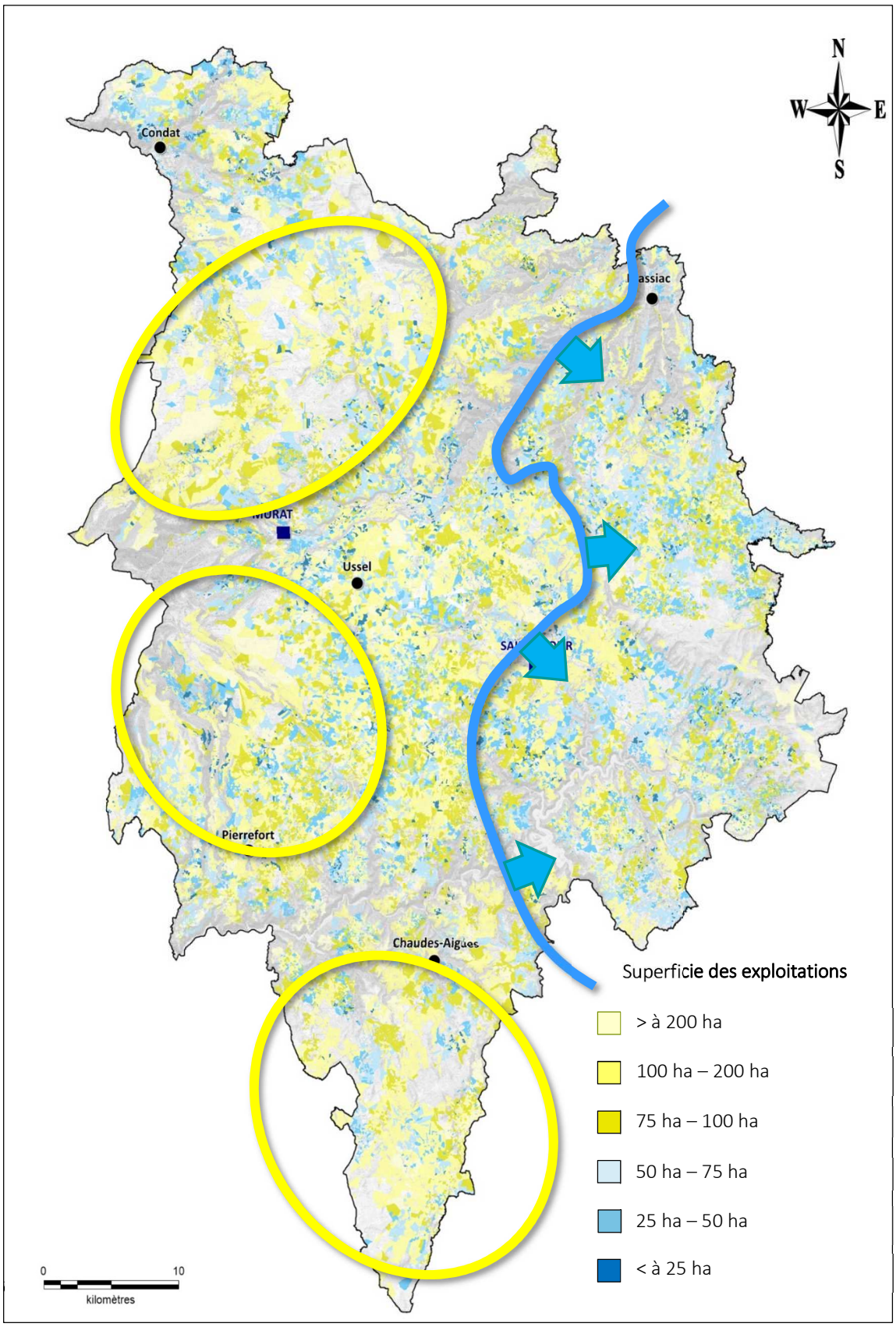

Figure 59 : Superficie des exploitations sur le SYTEC (Safer)

Les exploitations ayant **leur siège sur le SYTEC** exploitent près de **91 %** de la superficie agricole du territoire.

9259 ha sont exploités par des agriculteurs venant des départements voisins dont **6 800 ha** par les agriculteurs résidant sur le **département de l'Aveyron**. Ces surfaces concernent principalement les zones d'estives situées dans les secteurs du Cézallier, du massif du Plomb du Cantal, et de l'Aubrac.

Superficie totale des exploitations	Dont exploitation dont le siège est situé sur le SYTEC	Dont exploitations dont le siège est situé dans le Cantal	Dont le siège est situé dans un autre département
SAU (ha)	**141 623 ha**	**4 326 ha**	**9 259 ha** *Dont 12 : 6803 ha* *Dont 48 : 1355 ha* *Dont 43 : 545 ha* *Dont 63 : 381 ha* *Dont Autres* **:** *241 ha*
Part de la SAU (%)	91,2 %	2,8 %	6 %
Nombre d'exploitations	**1876**	**114**	**350** *Dont 12 : 174* *Dont 48 : 92* *Dont 43 : 49* *Dont 63 : 30* *Dont Autres : 5*
Surface moyenne par exploitations	78,5 ha	142 ha	125 ha

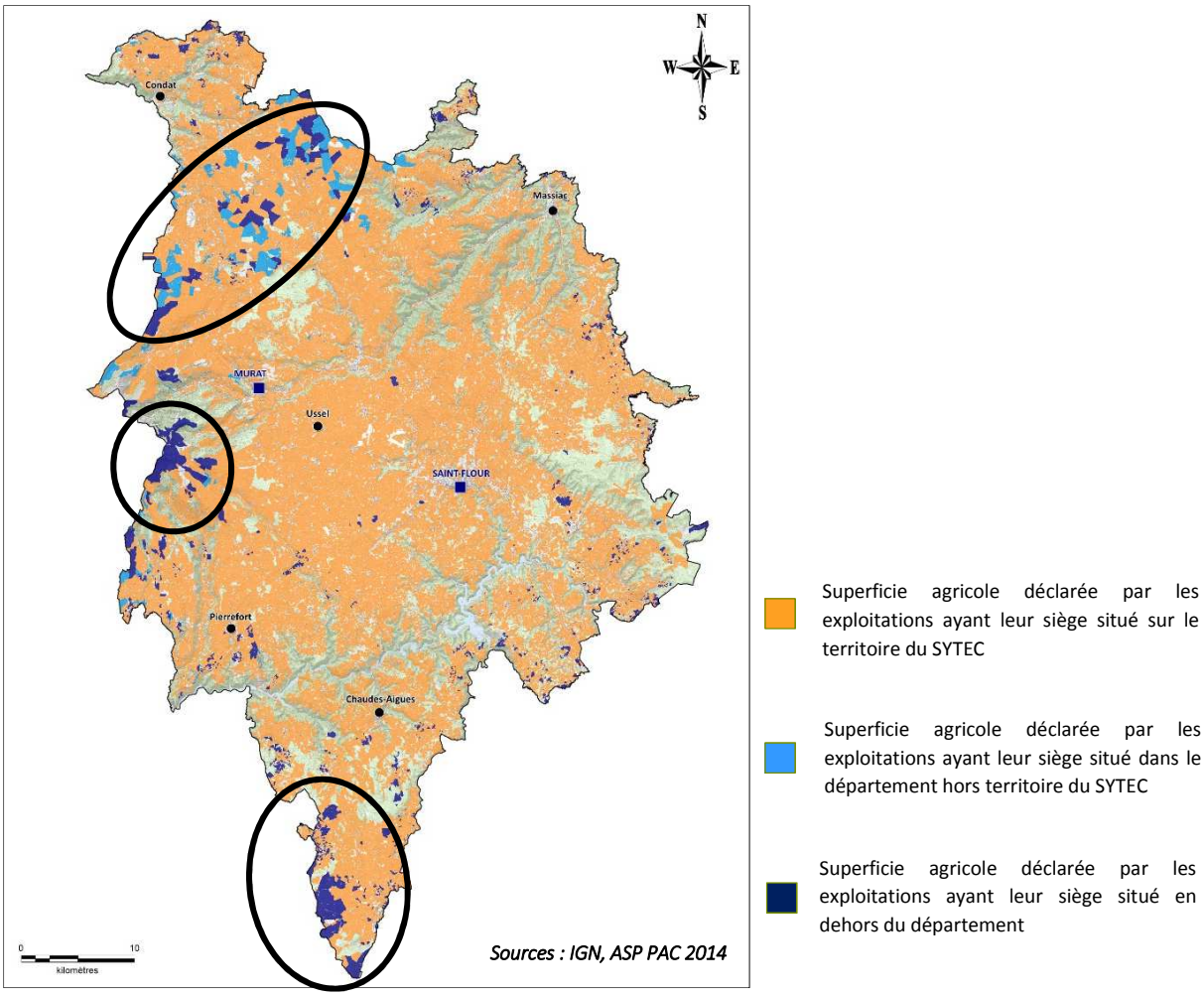

Figure 60 : SAU des exploitations ayant leur siège situé sur le territoire du SYTEC (Safer)

b. Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Rappel du contexte régional (source RGA 2010)

Zoom : Eléments de repères par rapport aux OTEX de la région Auvergne (Source : Typologie INOSYS en Auvergne AGRESTE Auvergne RGA 2010)

« En 2010, les systèmes d'exploitation des 23 700 exploitations agricoles que compte l'Auvergne, sont largement spécialisés en élevage (82 % des exploitations observées, contre 36 % en France), même si l'Allier et le Puy-de-Dôme sont un peu plus diversifiés.

C'est particulièrement le cas pour le Cantal, où 99 % des exploitations sont spécialisées en élevage, pour seulement 1% pour les exploitations de polyculture élevage ou exclusivement végétales.

La région détient le titre de première prairie de France avec plus de 80 % de la SAU (surface agricole utile) dédiée à l'élevage et 80 % des systèmes d'exploitation sont orientés vers l'élevage d'herbivores. Forts de 1,6 million de têtes, les bovins occupent en maîtres les prairies auvergnates. Les systèmes spécialisés en bovins viande représentent 37 % des exploitations régionales observées. La spécialisation bovins lait arrive en deuxième position avec 21 % d'exploitations concernées. La mixité d'ateliers de production est également une composante importante de l'agriculture régionale, principalement la combinaison bovins lait et viande. Les agriculteurs associant un atelier végétal et une activité d'élevage et les exploitations à orientation végétale sont plus présents dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. »

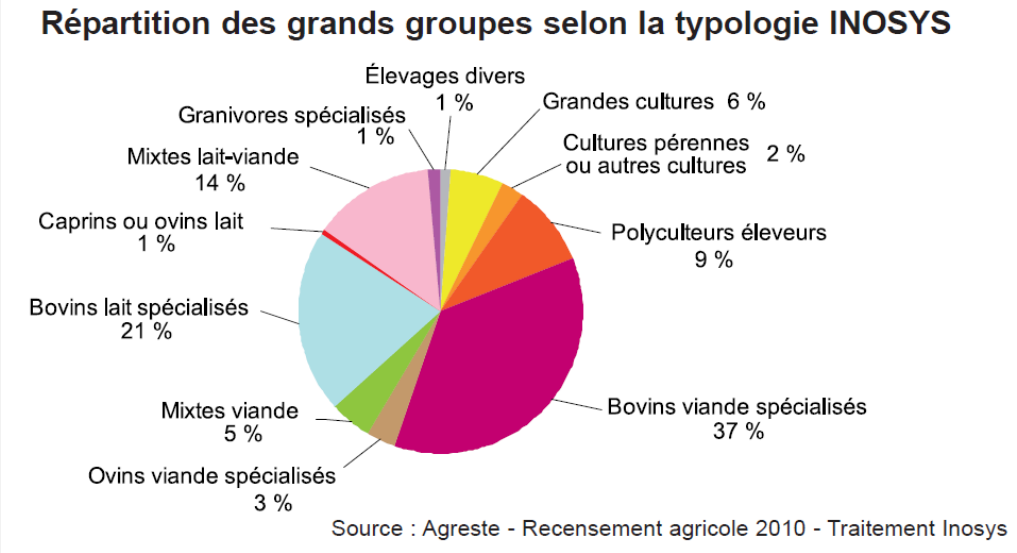

Sur le territoire d'étude, les exploitations sont très majoritairement orientées vers l'élevage et plus particulièrement l'élevage bovin.

Figure 61 : Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique 2010, en nombre (RGA 2010)

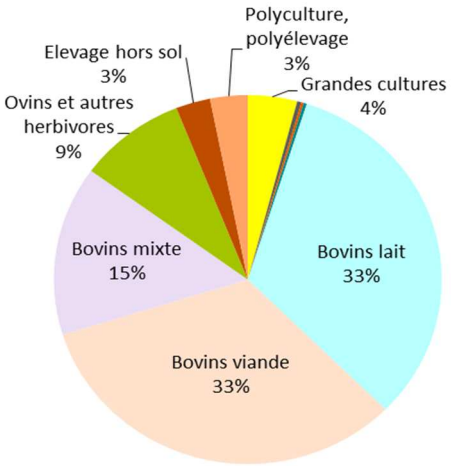

En 2010, à l'échelle du SYTEC les exploitations bovines se partageaient à part égale entre **l'élevage laitier et allaitant**, peu d'élevage bovin mixte.

Figure 62 : Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique 2017, en nombre (Données CDA15, traitement Blezat consulting)

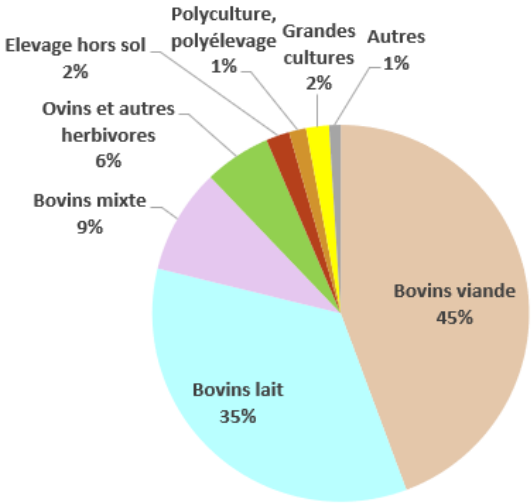

Entre 2010 et 2017, on observe une redistribution de la répartition entre orientation bovin lait et bovin viande. Ainsi, la part des élevages laitiers (de 33% à 35%) augmente faiblement, celle des élevages mixtes (15% à 9%) régresse fortement, au profit de l'élevage bovin viande (de 33% en 2010 à 45% en 2017). Pour les autres productions minoritaires, les ratios sont restés plutôt constants.

De grandes disparités existent entre les territoires :

- 90% d'allaitants sur l'Aubrac
- 50 à 70% d'allaitants pour le Cézallier, Murat et Pierrefort
- 60% d'élevages laitiers sur la Margeride, la Planèze, Saint Flour et Massiac

Figure 63 : Orientation technico-économique des exploitations du territoire étudié en 2017 par secteurs (analyse CDA15)

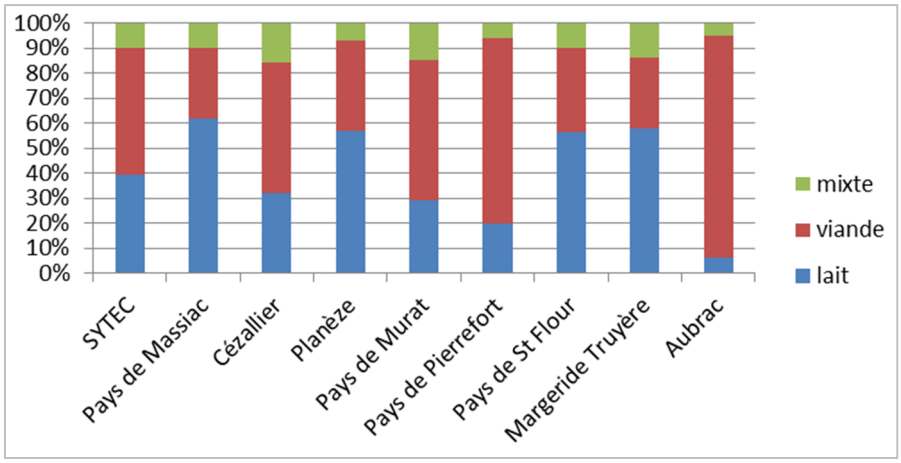

NB : cette analyse est à complétée avec la partie 5 du rapport « filières agricoles et agro-alimentaires ».

c. Structures juridiques

Si l'exploitation sous forme individuelle reste majoritaire sur le territoire (avec 1 179 exploitations individuelles soit 63%), 697 exploitations exercent en structure sociétaire soit 37%, contre 33 % à l'échelle départementale. *(Données CDA15, 2017).*

- ***63 %** d'exploitations individuelles*
- ***31 %** des exploitations en **GAEC***
- ***6 %** des exploitations en **EARL** (unipersonnelle en grande majorité)*
- ***Moins de 1 %** sous d'autres formes juridiques (SCEA, GP, Lycée, INRA)*

On notre un développement des GAEC, depuis la possibilité de créer des GAEC entre époux, à partir de 2015.

Les secteurs de la Planèze (43%), de l'Aubrac (40%), et dans une moindre mesure le Pays de Pierrefort et le Cézallier (31%) et du Cézallier (30%) présentent les taux de structure sociétaires les plus importants.

Figure 64 : Structures juridiques des exploitations agricoles sur le SYTEC en 2017 (source CDA15)

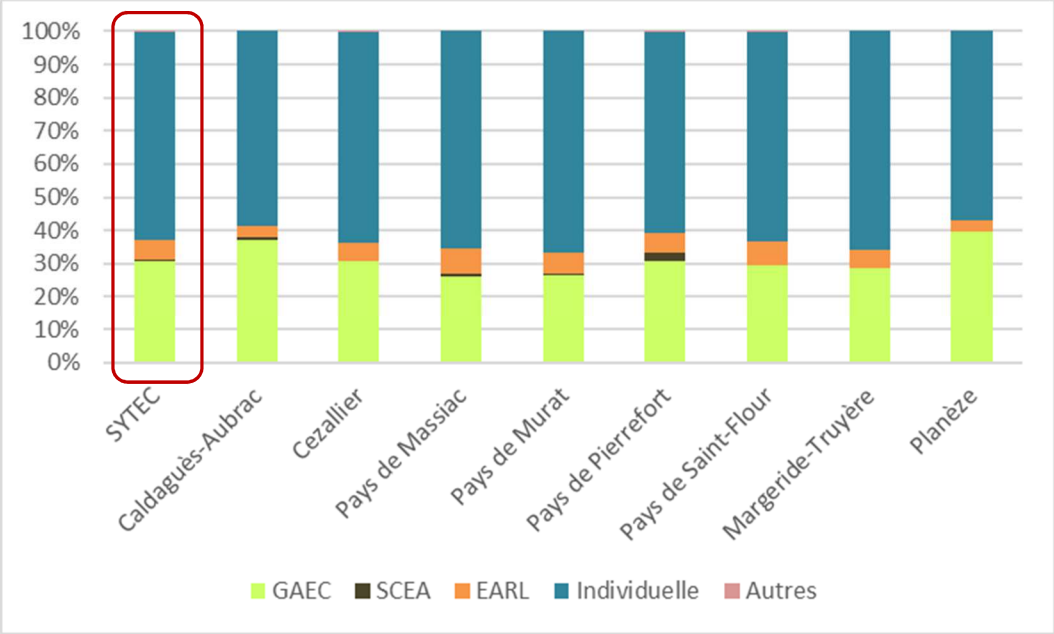

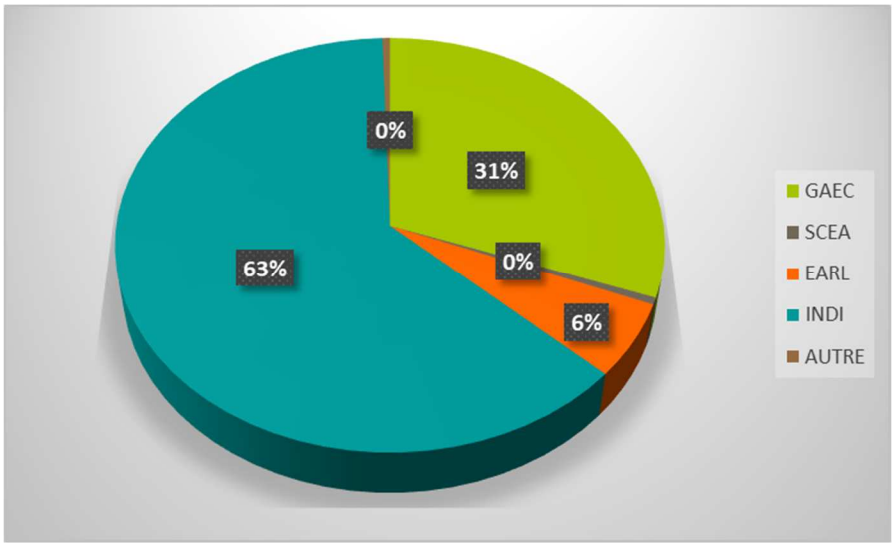

d. Mutualisation de matériel / CUMA

D'après les données fournies par la FDCUMA 2012[8], on dénombre 77 CUMA sur le territoire du SYTEC, dont une importante part sur le secteur de Saint-Flour.

Les outils sont principalement utilisés pour les travaux d'épandages de lisier de fumier, du sol et de récolte.

Figure 65 : Nombre et part d'agriculteurs utilisateurs des CUMA par canton (chiffre FDCUMA 2012, traitement Blezat consulting)

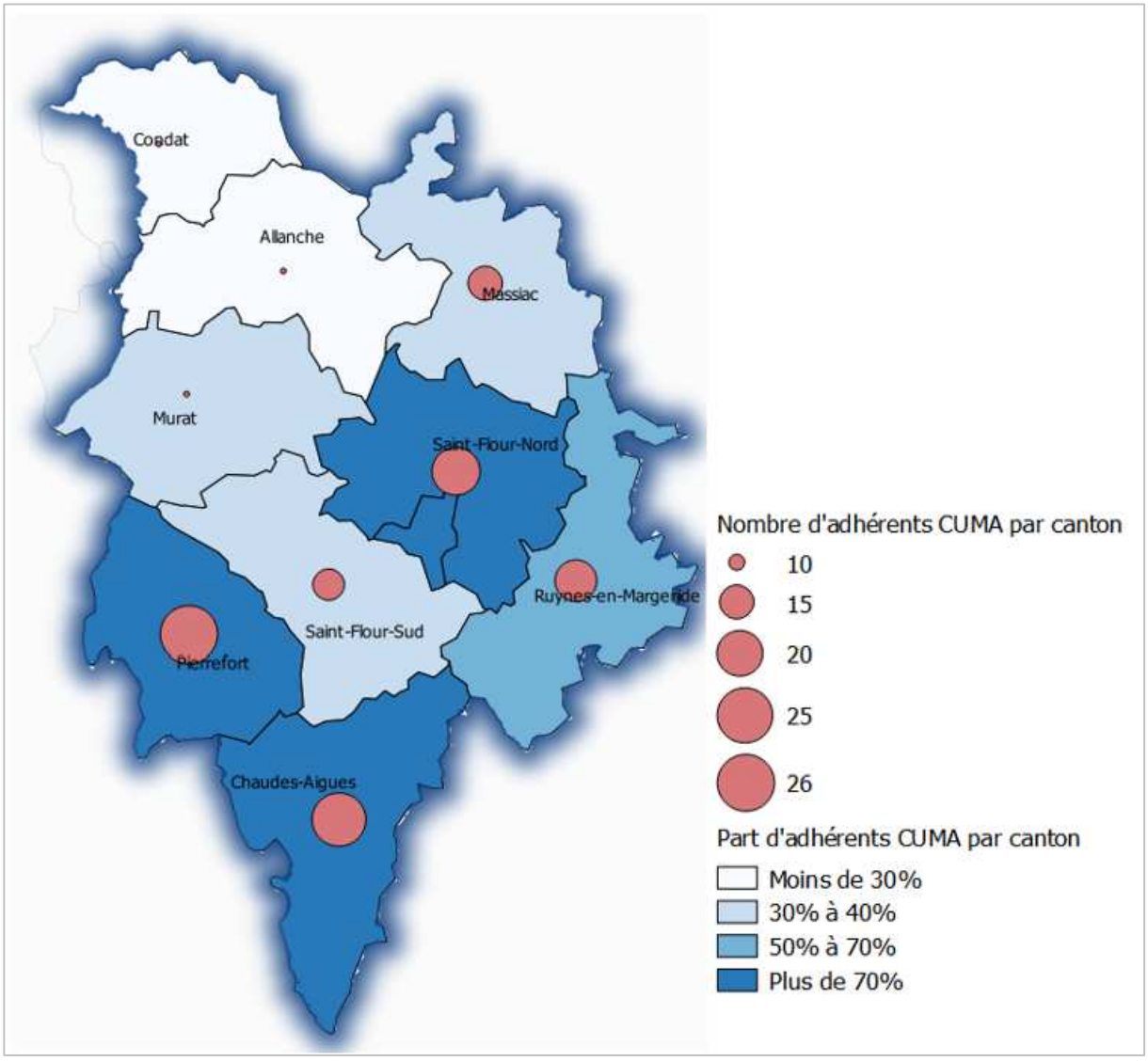

C'est sur l'Aubrac et la Planèze, que les exploitants sont les plus coopératifs.
On observe une tendance à la baisse du nombre de CUMA, en lien avec la diminution du nombre d'exploitations. Les CUMA suivent la logique de concentration des exploitations et fusionnent. Dans le détail, on note que certaines CUMA adhèrent à d'autres CUMA, ce qui permet à chaque adhérent d'utiliser l'ensemble du matériel. Dans certains cas, les CUMA font appel à un salarié d'un groupement d'employeur. Cette pratique pourrait se développer afin d'optimiser l'entretien du matériel (attention, certains outils nécessitent une bonne connaissance et donc des conducteurs formés).

[8] Données plus récentes indisponibles

3. Installations-transmissions

a. Age des exploitants agricoles

Zoom : Classe d'âge des exploitants et coexploitants en France en 2000 et 2010 (Source : SSP - Agreste - Recensement agricole)

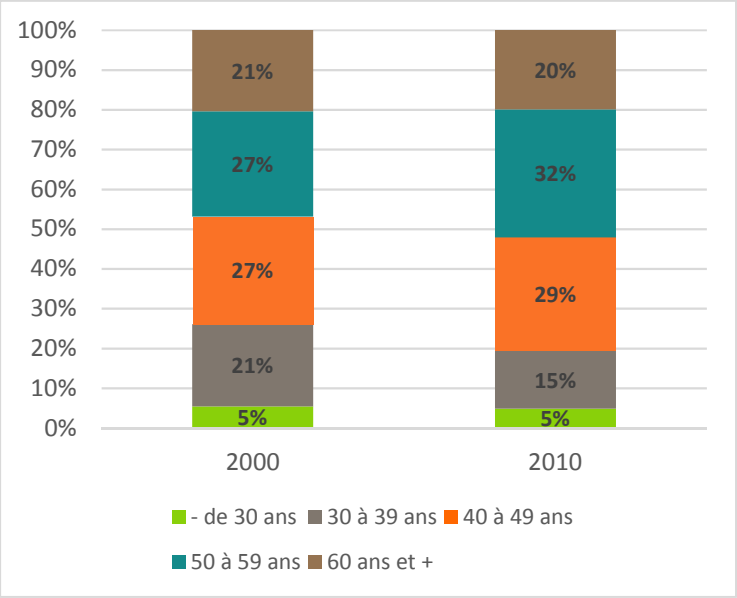

L'âge moyen des exploitants agricoles du territoire est de **48 ans** et **28 %** des exploitants agricoles sont **âgés de plus de 57 ans** (les exploitants âgés de plus de 57 ans sont susceptibles de prendre leur retraite dans les 5 ans à venir et dont le devenir de l'exploitation est en jeu, d'où la distinction opérée).

Figure 66 : Classes d'âges des agriculteurs sur le SYTEC en 2017 (sources RGA 2000-2010, CDA15 2017)

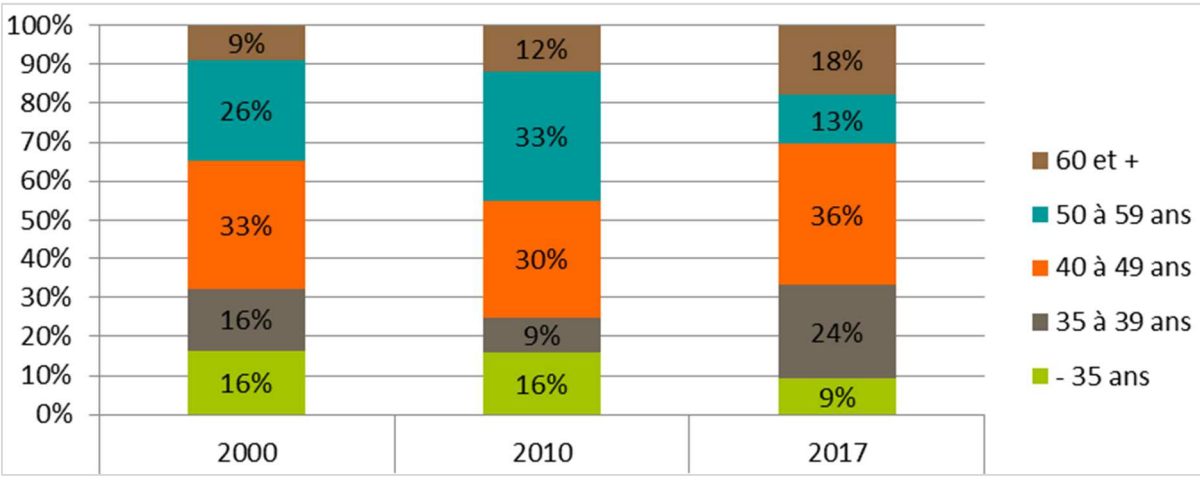

La caractéristique générale de la composition des classes d'âge sur le territoire du SYTEC est la faible proportion de jeunes (<35 ans), catégorie qui semble décroître de manière significative ces dernières années. A l'inverse, la population agricole de 60 ans et plus augmente progressivement. Cependant les classes d'âge 35-39 ans et 40-49 ans représentent 60% des exploitants, et sont en croissance par rapport aux données antérieures.

La lecture de ces données montre **qu'un renouvellement s'est malgré tout assuré jusqu'il y a quelques années, mais semble aujourd'hui en panne**. L'âge de départ à la retraite est légalement repoussé certes, mais une part significative des exploitants en fin de carrière conservent leur activité.

Cette tendance est sensiblement identique à tous les teritoires du SYTEC. Cependant, le territoire de l'ancienne communauté de communes de Murat se distingue par sa plus faible proportion de moins de 35 ans et sa forte proportion de plus de 60 ans et Caldaguès-Aubrac par sa forte proportion de plus de 60 ans.

Figure 67 : Pyramide des âges du département du Cantal 2016 (source INSEE)

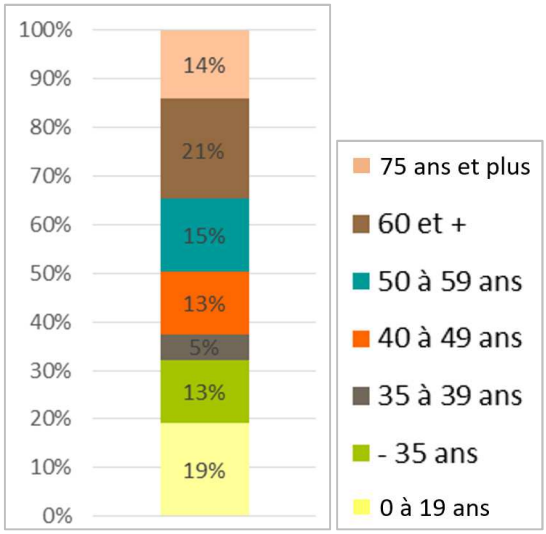

Lorsque l'on descend à l' Lorsque l'on descend à l'échelle communale, les disparités sont plus importantes. Les secteurs du Bassin de Massiac, de la Margeride, de Caldaguès-Aubrac et du Cézallier sont ceux qui connaissent la plus forte proportion d'exploitant âgés de plus de 57 ans. Sur un tiers des communes du territoire, un tiers des exploitants agricoles est âgé de plus de 57 ans. (cf. carte ci-après).

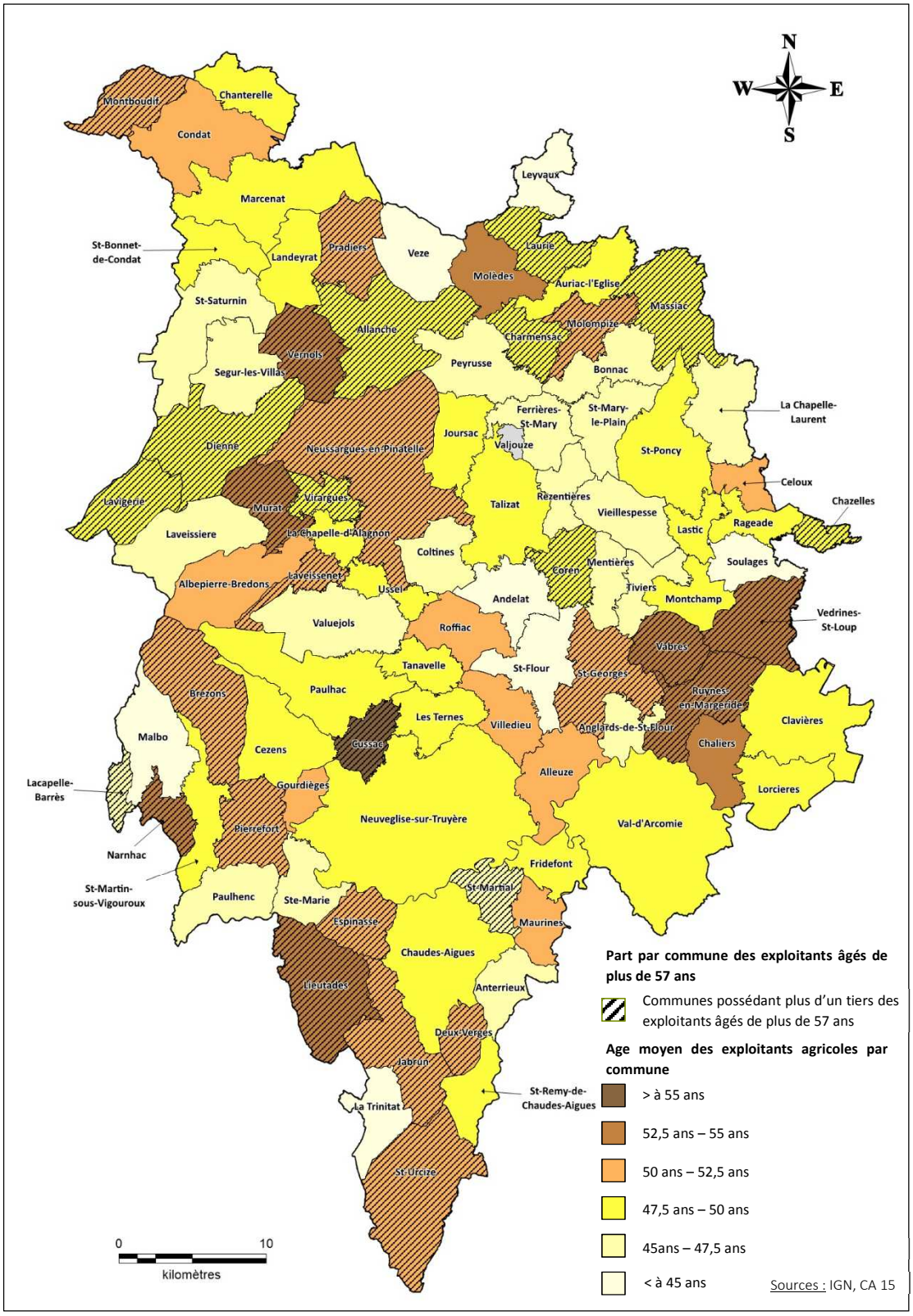

Figure 68 : Âge moyen et part des exploitants âgés de plus de 57 ans (SAFER)

b. Transmission des exploitations

Plusieurs travaux ont été conduits sur le territoire pour avoir une meilleure connaissance des exploitations cédées sur le territoire, permettant une facilitation du processus de transmission, dans un contexte de baisse importante de la population agricole. En particulier, la Chambre d'Agriculture du Cantal a mené un travail sur le Cézallier (2015-2016) et sur le Pays de Murat (2017).

Repérage des cédants ex EPCI Cézallier et ex-EPCI Pays de Murat

Réalisations 2016 (Cézallier) et 2017 (Murat) - Chambre d'agriculture du Cantal - Service Installation Transmission

Selon les données du repérage des cédants réalisé sur le territoire de l'ancienne intercommunalité du Cézallier, 22% des exploitants n'ont pas de succession. Cela représente les ¾ du public d'agriculteurs de plus de 57 ans, ce qui interroge réellement sur le renouvellement des chefs d'exploitation agricole. Pour le secteur de Murat, ce ratio est plus proche de la moyenne estimée pour le Cantal, avec environ 50% du public de plus de 57 ans sans succession, ce qui représente 10% de l'ensemble des exploitants.

Près de la moitié de ces futurs cédants pensent prendre leur retraite après l'âge légal sur le Cézallier contre près des ¾ sur le Pays de Murat. Sur le Cézallier, près de la moitié également, n'est pas (encore ?) dans une posture de recherche active de repreneur (environ 1/3 sur le Pays de Murat), ce qui reflète une certaine résignation.

En parallèle, dans 85% des exploitations détenues par des plus de 57 ans en Cézallier, des besoins de modernisation des bâtiments et des installations ont été recensés, ou encore une nécessaire mise aux normes en termes de gestion des effluents. Ce ratio est plutôt de l'ordre de 50% en Pays de Murat, ce qui reste élevé.

Profil des entreprises sans succession :

- Les entreprises sans succession sont pour une grande majorité en exploitation individuelle, avec des personnes célibataires pour une moitié.
- Plus de la moitié de ces élevages est en système allaitant traditionnel ; et près de 30% sont des laitiers spécialisés sans transformation sur le Cézallier, alors qu'ils ne sont que 10% sur le Pays de Murat. Cela dit, en système laitier ou mixte, plus de 40% se posent la question du maintien de la production laitière, et autant ont déjà opté pour son abandon.

Surfaces concernées :

- La surface moyenne exploitée est de 63 ha/exploitation sur le Cézallier et de 54 sur le Pays de Murat, ce qui est inférieur à la moyenne du SYTEC, bien que le Cézallier renferme plutôt des structures de taille plus importante que le reste du territoire SYTEC. En Cézallier, un peu plus de la moitié des terrains concernés sont exploités en propriété alors que cela représente 36% en Pays de Murat.

Extrapolation au territoire SYTEC :

Le chiffre de 10% d'exploitants sans succession est extrapolable à l'ensemble du territoire Hautes-Terres où les secteurs du Cézallier, de Murat et de Massiac ont été repérés (Massiac de manière moins exhaustive).

On peut s'attendre à ce que les constats de report du départ à la retraite, d'avenir incertain de la production laitière soient faits aussi dans les autres zones du SYTEC, même si les bassins laitiers principaux résistent bien avec l'appel des filières différentiées (AOP et Bio notamment). Plus globalement, l'élevage bovin en zone de montagne nécessite des capitaux importants (bâtiments, foncier, outils de transformation…), ce qui en complique la transmission.

Repérage des cédants ex EPCI Cézallier et ex-EPCI Pays de Murat

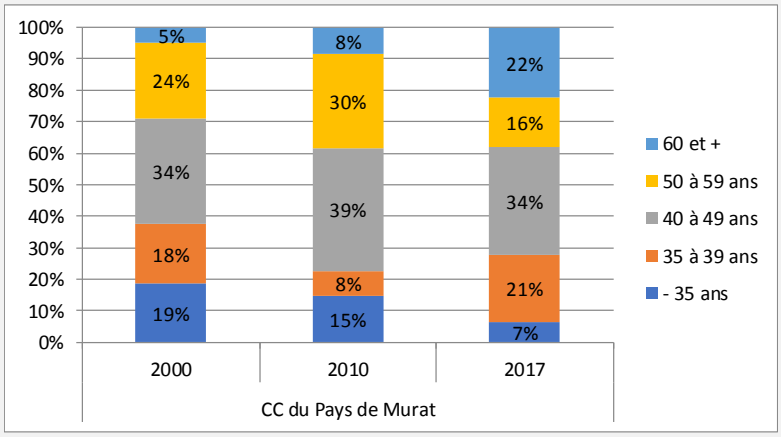

Figure 69 : Classes d'âge des exploitants de la CC du Pays de Murat (Source : RGA 2000 et 2010, CA2017)

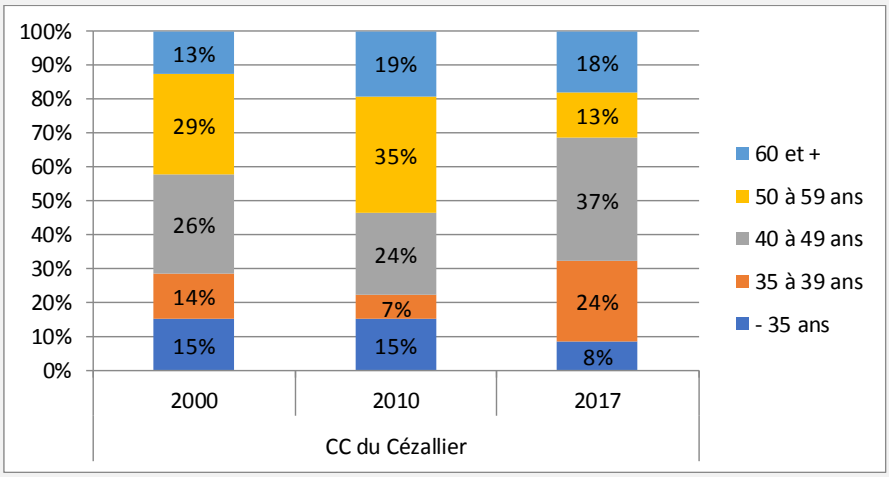

Figure 70 : Classes d'âge des exploitants de la CC du Cézallier (Source : RGA 2000 et 2010, CA2017)

Aujourd'hui, un jeune agriculteur s'installant en production bovine, projette d'investir en moyenne 350 000 € sur les premières années. On pourrait également mentionner l'intérêt financier de recevoir les aides PAC, qui constitue un complément de retraite : repousser la transmission permet de conserver ces aides pour un temps supplémentaire. Parfois aussi, les cédants considèrent que leur exploitation est adaptée à tel modèle économique et ne trouvent pas forcément le repreneur correspondant.

Comme indiqué précédemment, 28% des exploitants du SYTEC ont 57 ans et plus, soit 750 exploitants environ. Cela signifie que 150 exploitants /an arrivent théoriquement en âge de prendre la retraite, alors que ces dernières années, 60 installations ont été constatées annuellement. Cela montre que 60% des actifs agricoles ne seront pas renouvelés (90/an). Il est donc nécessaire d'accentuer l'effort sur la qualification des offres de reprise et sur la sensibilisation des porteurs de projet hors cadre familial et hors territoire.

Pour l'instant, **le risque de déprise sur le foncier agricole reste limité aux secteurs à fortes contraintes naturelles** (gorges de la Truyère, vallées de la Sianne…). On ne peut pas véritablement craindre une déprise dans les proches années à venir en raison d'une pression sur le foncier agricole encore très présente, mais d'ici une décennie, le contexte pourrait évoluer. Ce travail est également à rapprocher de l'étude des friches (partie 2.2.4.).

c. Installations

(Installations aidées et estimation des installations non aidées – données MSA 2016 (installation aidées et non aidées hors transferts entre époux et cotisants solidaires).

Le département du Cantal fait partie des territoires les plus dynamiques en matière d'installations aidées au niveau régional et national. Malgré tout, et comme ailleurs, le nombre d'installations aidées décroît, avec moins de 100 installations aidées par an depuis près d'une dizaine d'année. A l'échelle du Cantal, en 2016, le nombre total d'installations est estimé à 168, dont 129 exploitants de moins de 40 ans.

A l'échelle du SYTEC, en 2016, le nombre total d'installations est estimé à 60, dont 41 exploitants de moins de 40 ans et 29 installations non aidées[9]. Les 60 installations sont réparties entre 46 installations de chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal et 14 à titre secondaire, soit près d'un quart des installations, ce qui n'est pas négligeable. Attention, pour les installations non aidées, il ne s'agit pas forcément de projet à dimension économique à part entière : il peut également s'agir de chefs d'exploitation à titre secondaire. De plus, parmi les installations d'agriculteurs de plus de 40 ans, une partie concerne des transferts entre époux sur une même exploitation.

Figure 71 : Evolution du nombre d'installations agricoles aidées depuis 1990 (source CA15)

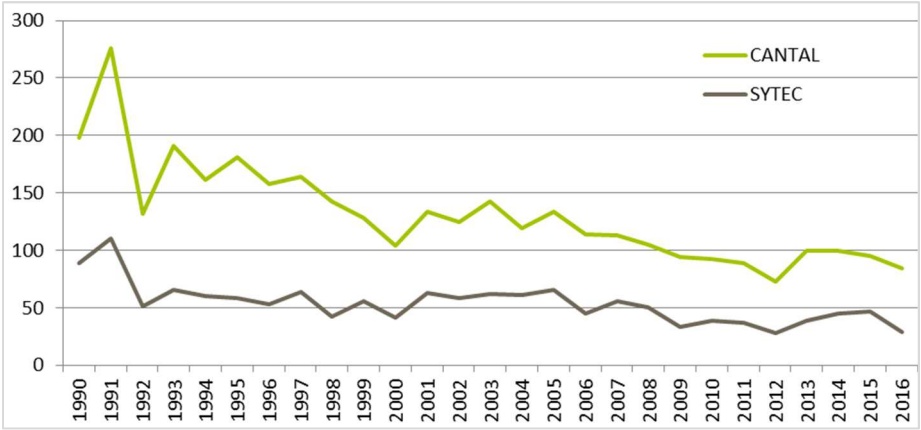

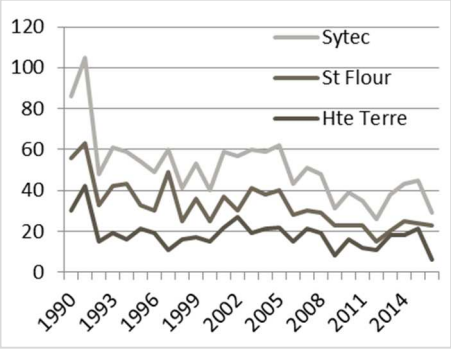

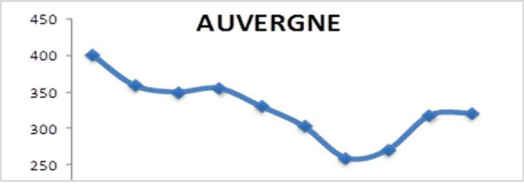

Le SYTEC suit la même tendance que le département, avec une érosion moindre sur la période longue. Le territoire de Saint-Flour est plus attirant pour les installations des Jeunes : A75, proximité de Saint-Flour et possibilité de travail pour le conjoint lorsqu'il ne s'installe pas également, plus de parcelles mécanisables.

[9] Remarque : Certains jeunes de moins de 40 ans s'installent sans les aides, du fait d'un problème de diplôme, d'un refus des banques, de critères de revenus non respectés, d'aides non demandées, etc.).

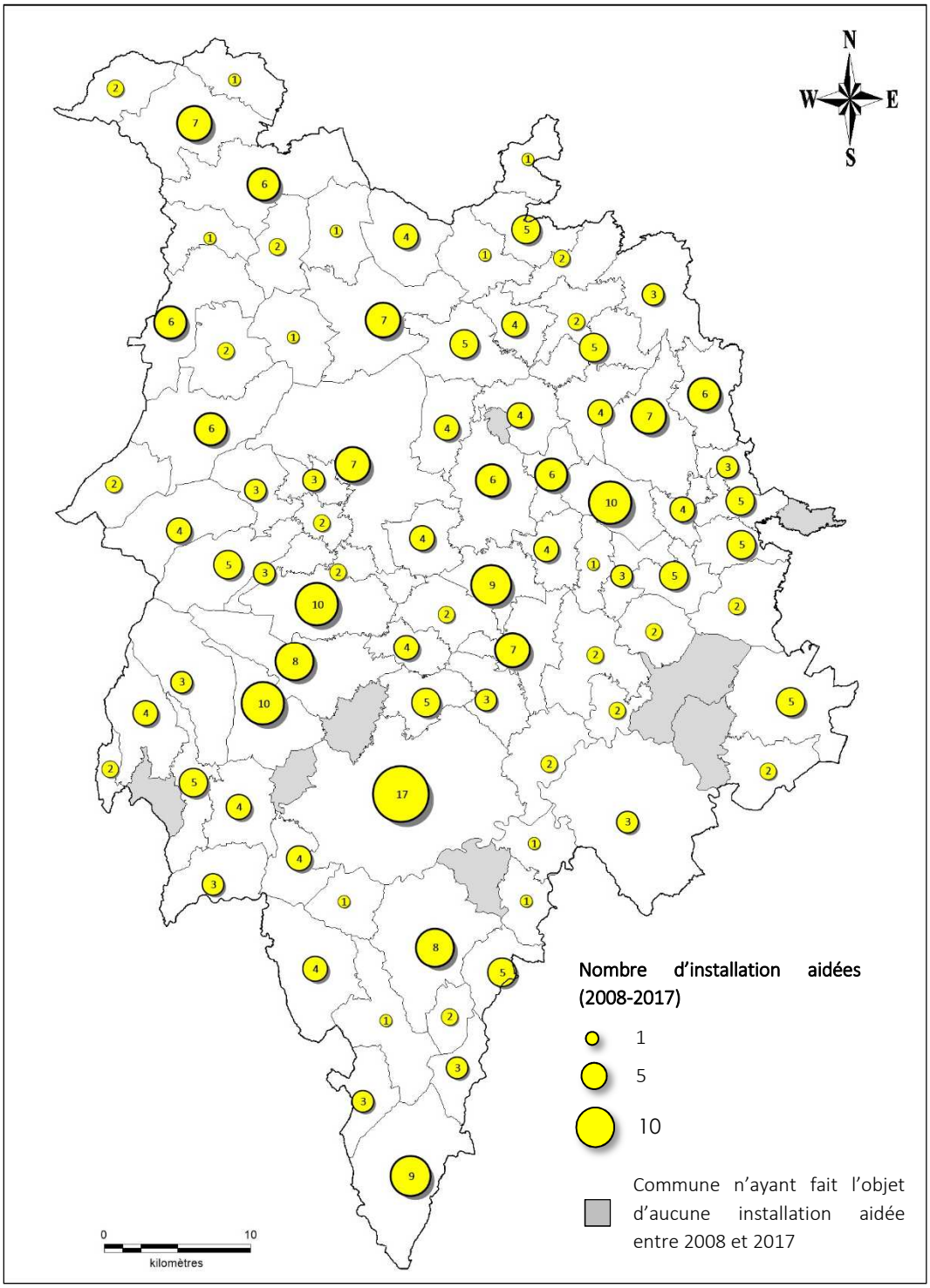

Figure 72 : Nombre d'installations aidées par commune sur le territoire d'étude entre 2008 et 2017 (Source : CDA 15, 2017)

Parmi les 361 installations aidées sur les 10 dernières années (2008 à 2017), soit 36 par an en moyenne, sur le territoire du Sytec, 83% concernent une installation dans le cadre familial. Dans 69% des cas, le jeune a rejoint ou créé une société, généralement un GAEC.

Si l'on se penche sur le profil des exploitations, on note que la grosse majorité des installations aidées portent sur des élevages bovins, avec un nette dominante bovin viande. La catégorie « autre » est aussi très représentée, il s'agit souvent d'une diversification (autre que les catégories clairement identifiées) qui s'ajoute à un atelier bovin : transformation, accueil à la ferme… Les installations sur des structures strictement en élevage bovin sans ajout d'un atelier diversifiant sont majoritaires (70 à 85 % selon les années), ce qui laisse une part significative et croissante, mais finalement assez faible, aux activités diversifiées.

Figure 73 : Nombre d'installations aidées par OTEX entre 2008 et 2017 (Source : CA15)

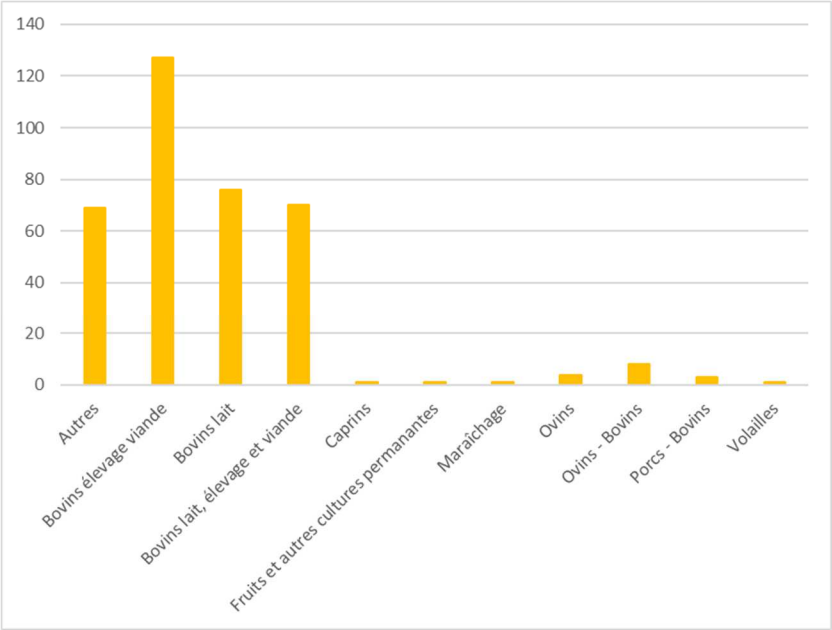

Figure 74 : Évolution du % d'installations aidées non strictement en élevage bovin entre 2008 et 2017 (Source : CA15)

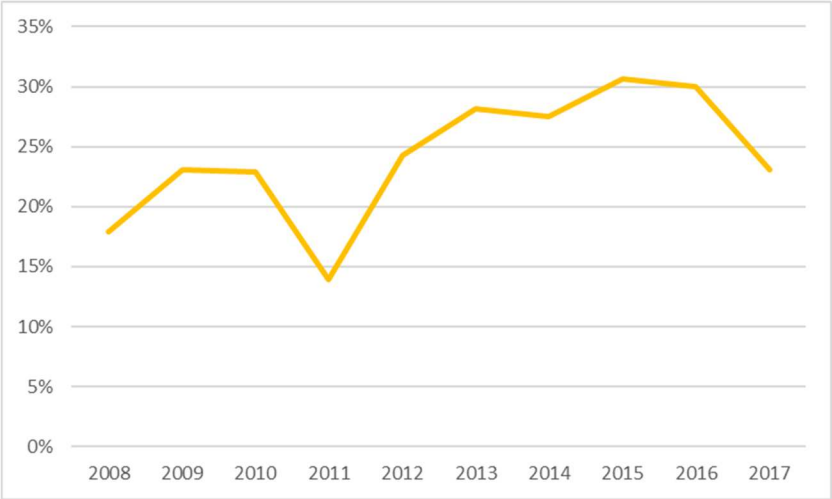

On rappelle les facteurs de difficulté pour les transmissions (enjeux) :

- Difficulté **d'accès au foncier** (disponibilité, coût), sur les 10 dernières années, les surfaces en propriété des jeunes installés représentent 17% des surfaces totales d'installation. L'installation se fait donc très

majoritairement en location. Il y a donc un réel enjeu à trouver des outils pour faciliter l'accès au foncier en location.

- **Rétention** d'exploitations par les retraités (attachement patrimonial, rapport financier des primes européennes, peur de difficulté de paiement en cas de fermage, etc.)
- Exploitations situées dans le **tissu urbain** ou sur des zones urbanisables (faible fonctionnalité au regard des structures actuelles de production, et tendance à la spéculation sur l'urbanisable). S'il est important en zone urbaine, ce facteur n'est pas particulièrement prégnant sur le territoire du SYTEC.
- **Coût** de l'installation, près de 350 000 € pour une installation en bovin aujourd'hui. En moyenne sur les 10 dernières années, le coût d'investissement à l'installation est de près de 300 000 €, toutes productions confondues. Sa progression sur les dernières années est particulièrement importante.

Figure 75 : Investissement moyen des installations aidées sur le territoire du SYTEC (Source : CA15)

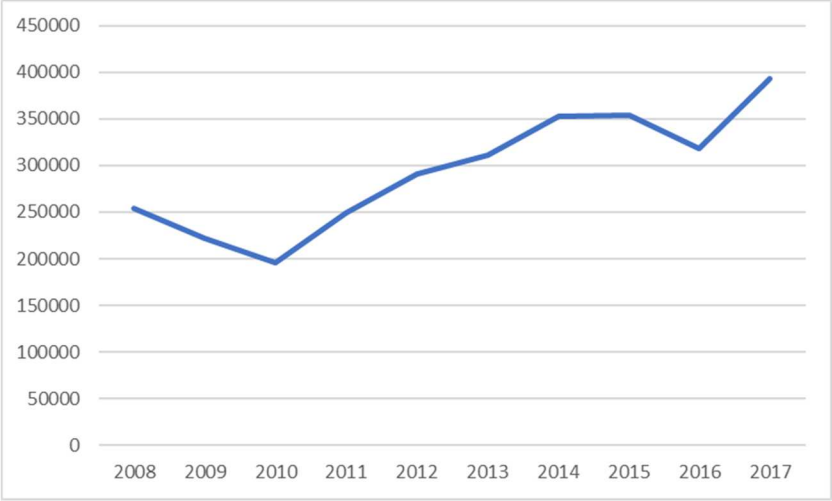

Figure 76 : Investissement moyen des installations aidées sur le territoire du SYTEC par type de production entre 2008 et 2017 (Source : CA15)

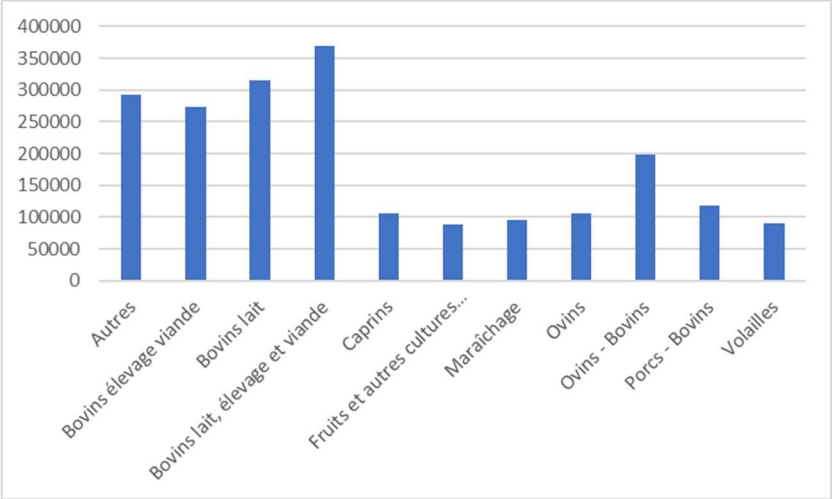

Les élevages bovins représentent sans surprise les investissements les plus élevés (bâtiments d'élevage et leurs équipements, cheptel, foncier, matériel). La catégorie « autre » est également élevée, il s'agit souvent d'une diversification (autre que les catégories clairement identifiées) qui s'ajoute à un atelier bovin : transformation, accueil à la ferme…

La situation familiale déclarée lors des installations aidées entre 2008 et 2017 est majoritairement "célibataire".

Figure 77 : Situations familiales déclarées lors des installations aidées entre 2008 et 2017 (Source : CA15)

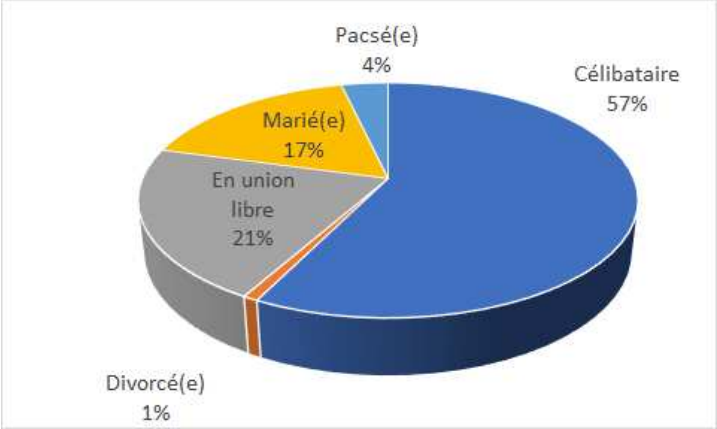

IV. Foncier agricole

1. Propriété foncière

a. Etat des lieux de la propriété foncière

Sur le territoire du SYTEC, on compte plus de **41 400 comptes de propriété représentant 69 473 propriétaires**. Ces comptes de propriété concernent tous types de biens (agricoles, forestiers, bâtis, etc.)

Les comptes de propriété peuvent regrouper plusieurs propriétaires. On parle alors d'indivision, ce qui explique la différence entre le nombre de comptes et le nombre de propriétaires. Le nombre de propriétaires recensés lors de cette analyse est légèrement surestimé par rapport au chiffre réel. Ceci s'explique pour les raisons suivantes :

- Une personne peut être propriétaire à titre individuel et par ailleurs faire partie d'une indivision. Dans ce cas de figure elle est comptabilisée deux fois ;
- Un propriétaire est comptabilisé autant de fois que le nombre de communes sur lesquelles il détient des surfaces. A titre d'exemple trois comptes de propriété sur trois communes différentes peuvent appartenir au même propriétaire.

Concernant la typologie des comptes de propriété, on distingue trois grands ensembles :

- **La propriété publique** (collectivités territoriales, Etat, établissements publics, syndicats mixte, biens de section) ;
- **La propriété des personnes morales** (sociétés, syndicats de copropriétés, groupements fonciers, association, etc.).
- **La propriété des personnes physiques** regroupant les autres propriétaires dont les agriculteurs.

78 % de la superficie du territoire est détenue par les personnes physiques, dont 26 % en propriété des agriculteurs résidant sur le territoire du SYTEC. La propriété des agriculteurs est certainement sous-estimée puisque les comptes regroupant plusieurs propriétaires dont un agriculteur ne sont pas systématiquement comptabilisés.

La propriété publique représente quant à elle près de 18 % de la superficie du territoire. Les trois quarts de la propriété publique sont des biens de section. Ces derniers représentent une superficie de 30 348 ha sur le territoire.

Enfin, les personnes morales détiennent 4% des surfaces. Près de la moitié est en propriété des personnes morales « agricoles » (groupement foncier, GAEC, EARL).

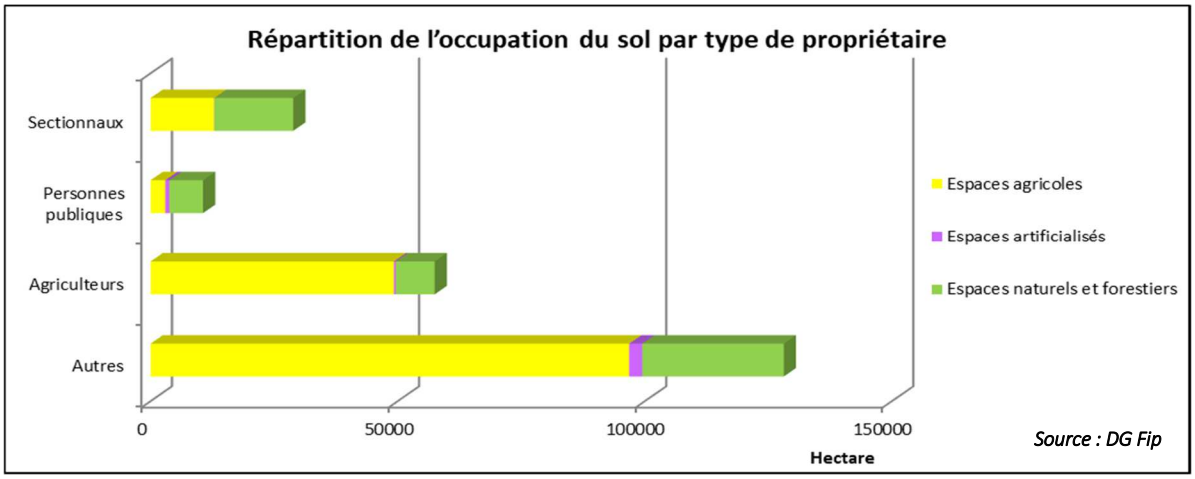

Figure 78 : Répartition des natures cadastrales par type de propriétaire sur le territoire du SYTEC (Safer)

Figure79 : Répartition des surfaces par type de propriétaire sur le territoire du SYTEC (Safer)

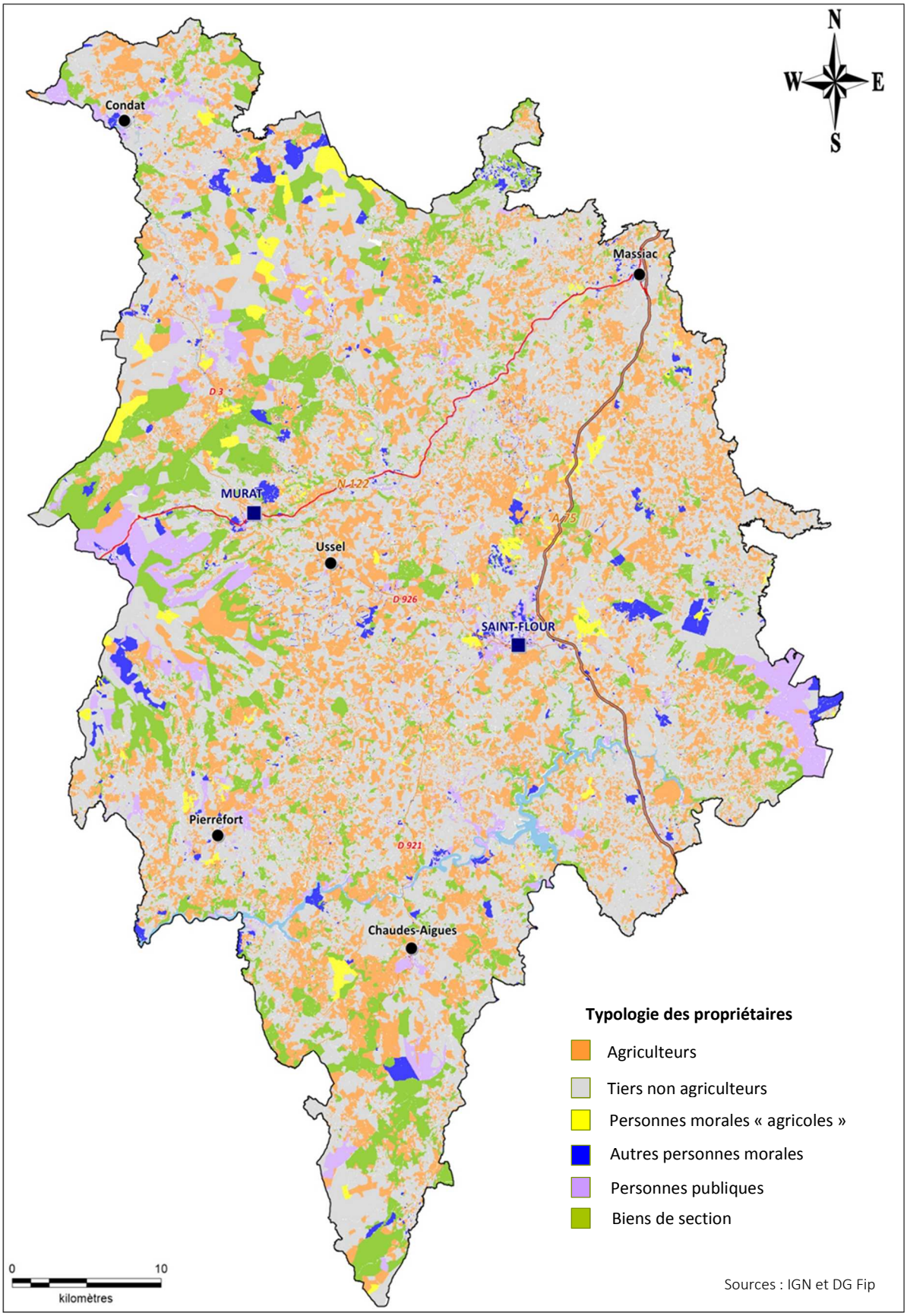

b. La propriété agricole

Lorsque l'on réalise un focus sur les espaces agricoles, on constate que la part de la propriété des agriculteurs du SYTEC (personnes physiques et personnes morales confondues) atteint 32,5 % de la superficie totale. Selon les données du recensement général agricole de 2010, la part de la propriété agricole sur la SAU était de 45% dans le département du Cantal et de 37% à l'échelle nationale. Le territoire du SYTEC se situe donc en dessous de la moyenne. Toutefois et comme évoqué précédemment, ce chiffre est à relativiser au regard de la difficulté de comptabilisé la propriété agricole en indivision ou la propriété agricole appartenant aux personnes morales (GAEC et EARL).

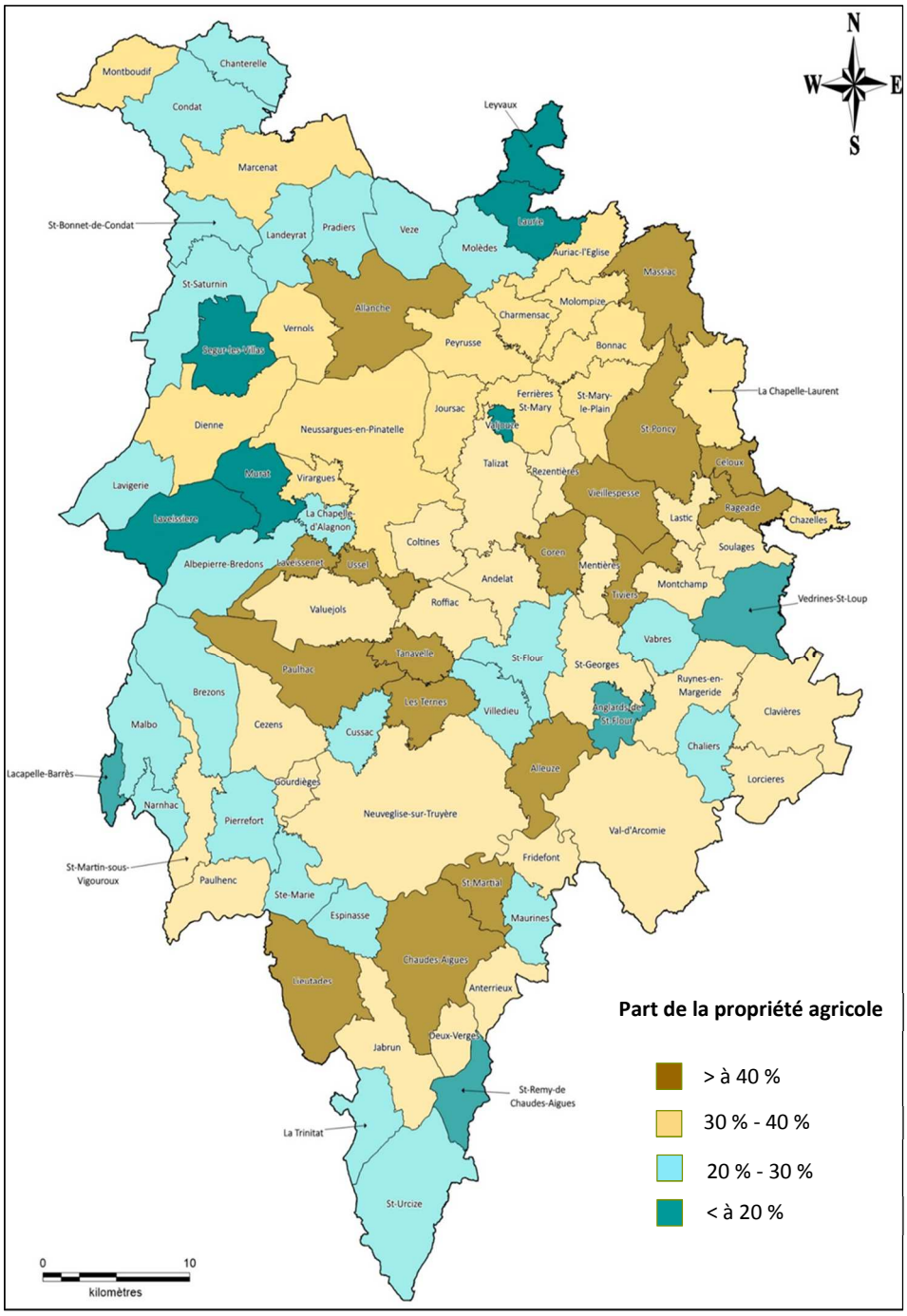

Figure 80 : Part de la propriété agricole sur la superficie agricole communale (Safer, Sources : IGN et DG Fip)

Ce sont les secteurs des Monts du Cantal, du Cézallier et de l'Aubrac où l'on retrouve la part de la propriété agricole la plus faible du territoire.

c. Les biens de sections « agricoles »

De nombreux biens de sections sont présents sur le territoire. On recense 13 896 parcelles sectionales, pour une superficie totale de 30 350 ha. 45 % des biens de sections sont cadastrés agricoles et la superficie moyenne d'un bien de section agricole est de 1,80 ha.

L'occupation agricole de ces biens concernent 707 exploitations dont 679 ont leur siège situé sur le territoire du SYTEC, soit plus d'un tiers des exploitations.

Au regard de ces éléments **la gestion et la répartition foncière entre les exploitations agricoles sur ces biens apparaissent comme un enjeu important du territoire.**

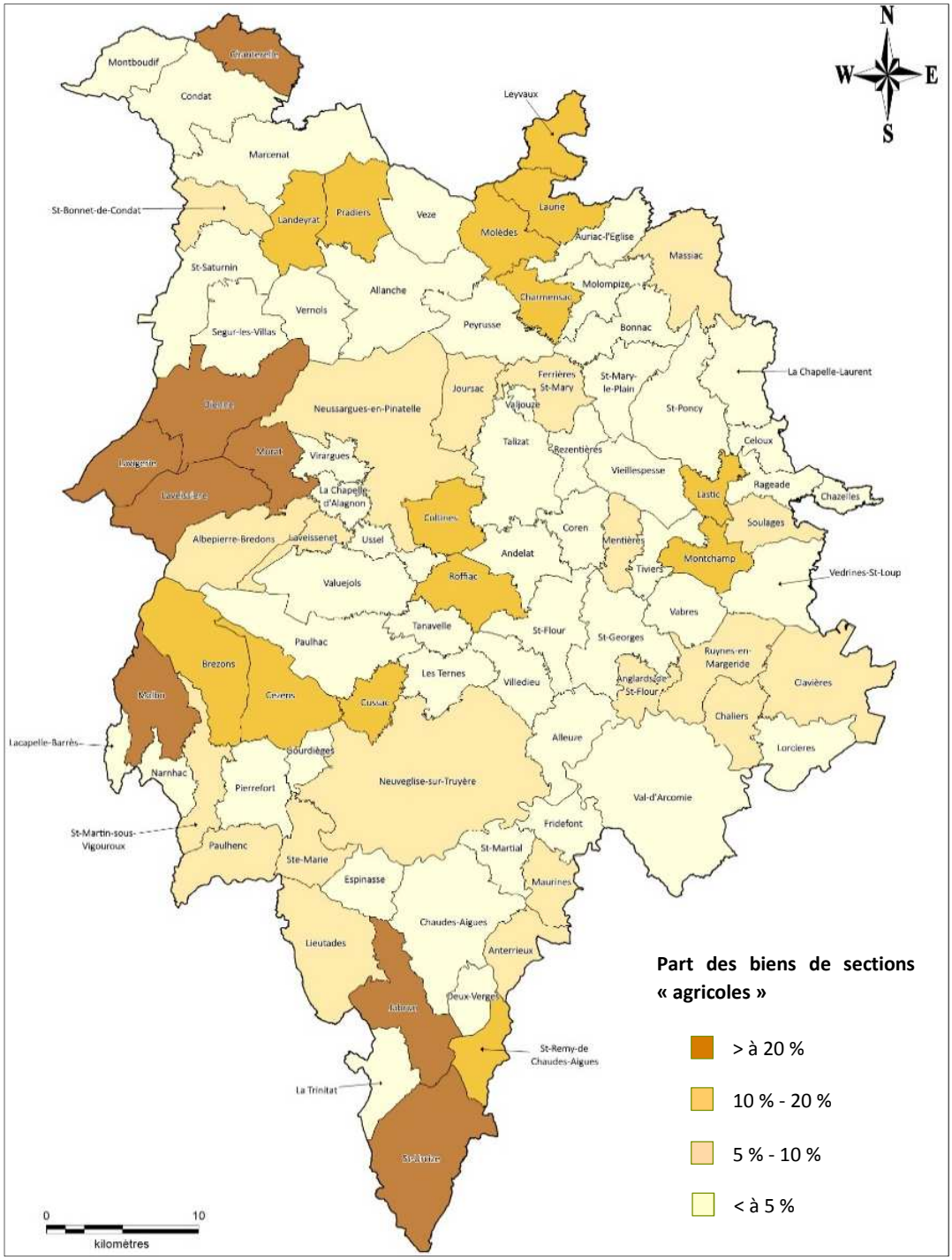

Figure 81 : Part communale de la superficie des biens de sections agricoles (Safer, Sources : IGN et DG Fip)

2. Marché du foncier rural

L'étude du marché foncier de l'espace rural et de ses sous-marchés à l'échelle du territoire s'appuie sur l'analyse de la **base des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)** de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, auxquelles s'ajoute l'activité de cette dernière. Les DIA sont transmises par les notaires, lorsqu'ils instruisent un projet de vente dans l'espace naturel et rural. Les biens concernés répondent à certaines conditions (à vocation agricole ou naturelle, qu'elle soit potentielle ou réelle). Les DIA spécifient différentes informations quant à la nature du bien, au prix, aux conditions de la vente et aux contractants. La compilation de ces informations au cours du temps et l'analyse de la base qui en résulte permettent d'appréhender dans l'espace rural, le marché foncier et son évolution.

La diversité des biens notifiés à la Safer impose une ventilation dans des segments de marché selon un certain nombre de critères : surface, exemptions, destination du fond, profession de l'acquéreur, âge de l'acquéreur, bâti / non bâti, biens libres ou loués, natures cadastrales et vocations particulières. Ainsi le marché foncier de l'espace rural peut se décomposer de la manière suivante :

- **Le marché des espaces en vue d'artificialisation** comprend les biens ayant une destination de terrains à bâtir, support d'infrastructures nouvelles, d'équipements collectifs, d'extraction de substances minérales. Par expérience, les biens notifiés dans ce segment sont urbanisés à très court terme (1 à 2 ans suivant la vente). Ce segment ayant fait l'objet d'un élargissement de l'assiette de notification en 2003 (le seuil de notification passant de 10 000 à 1 000m²) ;

- **Le marché rural résidentiel**, autrement appelé marché des maisons à la campagne comprend l'ensemble des biens bâtis de moins de 5 ha achetés par des acquéreurs non agriculteurs (particuliers, collectivités ou entreprises) ;

- **Le marché des espaces de loisirs** regroupe les ventes de terrains agricoles de moins de 1 hectare, achetés par des non agriculteurs, exception faite des vignes et des vergers. Ces terrains, qui appartiennent à la sphère agricole, sont souvent sortis de l'espace productif et transformés en terrains d'agrément ou de loisirs. Dans certains cas, il s'agit de stratégies patrimoniales, les acquéreurs espérant un changement de zonage d'urbanisme en leur faveur ;

- **Le marché agricole** comprend tous les biens ruraux, n'ayant pas de fonction résidentielle, ni de loisirs, ni d'artificialisation, ni d'espace naturel ou forestier. Il comprend des biens bâtis ou nus, libres ou loués. Il est composé des « terres et prés », des « vignes », des « cultures spéciales et divers » (dont les vergers). Sur ce marché, la taille des lots est extrêmement variable, allant de 1 are à plusieurs centaines d'hectares dans certains cas ;

- **Le marché des espaces naturels et forestiers**, regroupe les notifications portant sur les espaces naturels, les espaces improductifs, les surfaces en eau et les bois et forêts. Le marché forestier notifié à la SAFER n'est pas exhaustif mais son analyse permet toutefois d'en appréhender les grandes tendances.

a. Données générales du marché foncier de l'espace rural

Sur le territoire du SYTEC, il y a eu 4 506 ventes depuis 2007 au sein du marché foncier de l'espace rural, représentant une superficie de 15 745 ha (environ 1 500ha/an), pour une valeur totale de 175 M€.

Entre 2007 et 2014, il s'opérait environ 400 ventes par an sur le territoire. Depuis 2015, on constate une nette augmentation de ce chiffre, notamment celui concernant les ventes comprenant du bâti. Cette augmentation s'explique en grande partie par une évolution technique intervenue à la suite de la promulgation de la LAAF en 2014 et renforçant l'obligation de transmission par les notaires de l'ensemble des ventes opérées au sein du marché foncier de l'espace rural. Elle ne reflète donc pas totalement les évolutions du marché foncier.

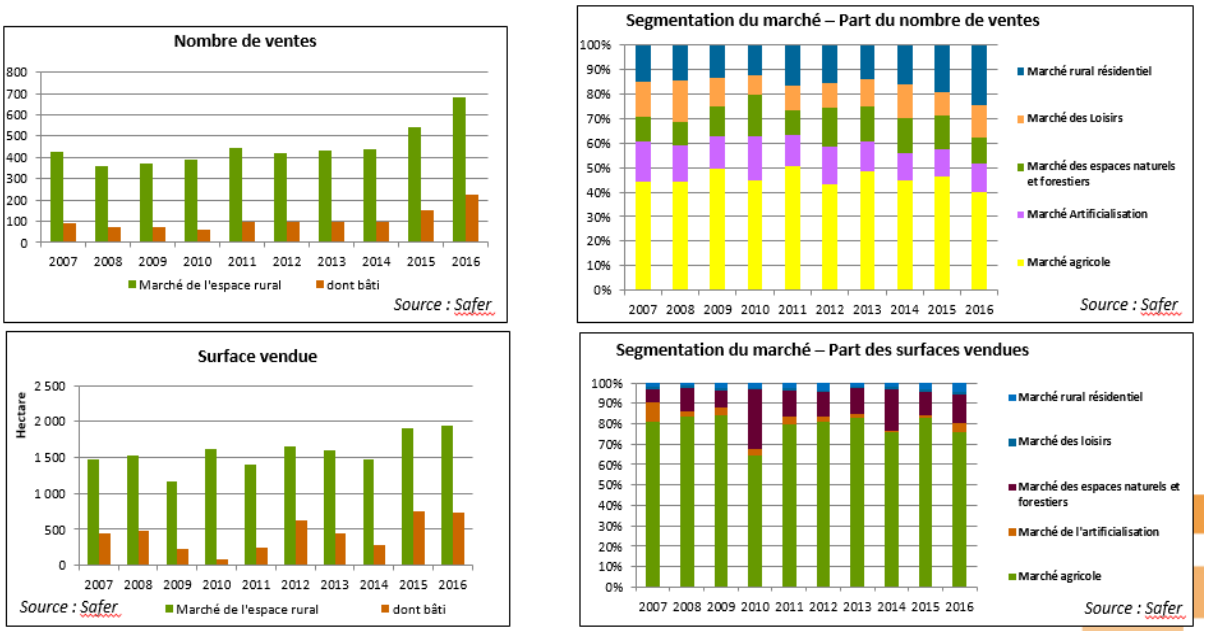

Figure 82 : Evolution du marché foncier de l'espace rural et des sous-marchés le composant (nombre de ventes et surfaces vendues) entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

Sous-Marché de l'espace rural	Nombre de ventes	Surface vendue	Valeur (K€)
Marché agricole *Dont marché agricole bâti*	2040 *265*	12 430 ha *3 831*	70 957 K€ *31 754 K€*
Marché des espaces de loisirs	528	179 ha	2 367 K€
Marché des espaces naturels et forestiers	574	2194 ha	6 730 K€
Marché de l'artificialisation	609	533 ha	27 901 K€
Marché rural résidentiel	755	409 ha	68 159 K€
Marché de l'espace rural	4 506	15 745 ha	176 114 K€

Figure 83 : Evolution du marché foncier de l'espace rural et des sous-marchés le composant (nombre de ventes et surfaces vendues) entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

Outre le marché agricole (analyse développée au prochain chapitre), on constate une répartition assez équilibrée entre les autres sous-marchés en termes de nombre de ventes (entre 11% pour les loisirs et 17 % pour le rural résidentiel).

Le marché des espaces de loisirs ne représente que 1,1 % des surfaces vendues. Il concerne exclusivement des ventes de lots de moins d'un hectare. Sur le territoire du SYTEC, une vente concernant le marché des loisirs a une superficie moyenne de 0,34 ha. Le marché des espaces naturels et forestiers concerne 14% des superficies vendues sur le territoire avec une superficie moyenne par vente d'environ 4 ha. Le marché de l'artificialisation concerne quant à lui 3,3 % des surfaces vendues pour une valeur moyenne 52 000 €/ha. Cette valeur moyenne est à relativiser, puisque les prix pratiqués sur ce marché dépendent de la situation géographique du bien, de su surface, de sa destination (habitat, industrie, services publics, etc.).

Enfin concernant le marché rural résidentiel, une vente moyenne concerne une superficie de 5 500 m² (comprenant du bâti à destination d'habitation) pour une valeur moyenne de 90 000 € par vente. Ce chiffre est à manipuler avec précaution tant la nature des lots bâtis vendus est diverse.

b. Focus sur le marché foncier agricole

Concernant spécifiquement le marché agricole, il représente moins de la moitié des ventes opérées sur ce territoire (45 %) mais **plus de 80 % des surfaces vendues** contre 71 % à l'échelle du département. **Il se vend près de 1130 ha par an de surfaces à destination agricole.** Seulement 13 % des ventes effectuées au sein de ce marché comprennent du bâti (maison d'habitation et/ou bâtiments d'exploitation) contre 27 % à l'échelle départementale et 19 % à l'échelle de l'ex-région Auvergne.

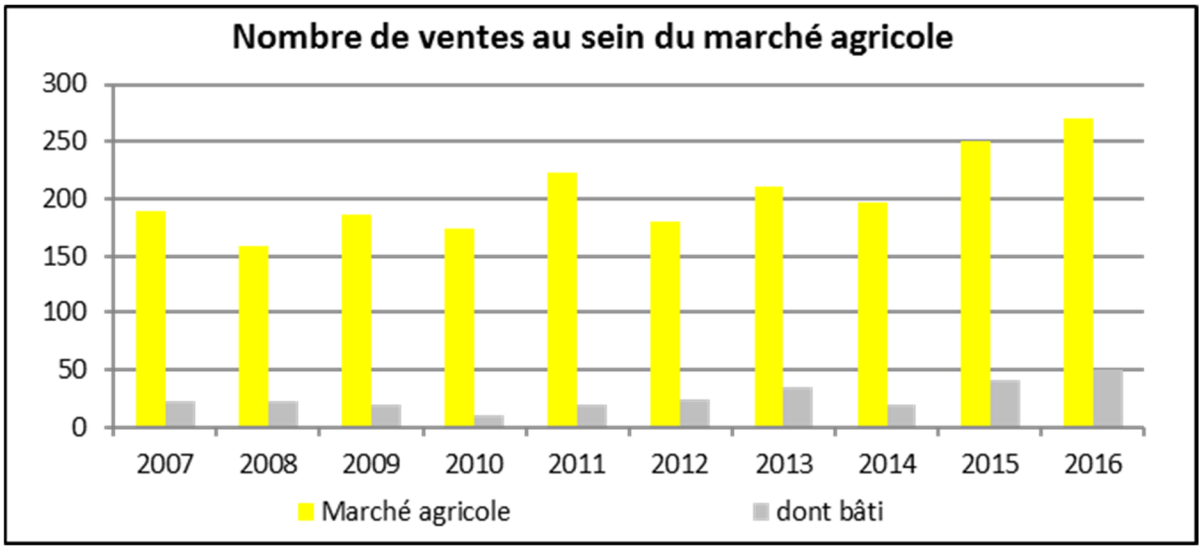

Figure 84 : Evolution du marché foncier de l'espace agricole (Nombre de ventes) entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

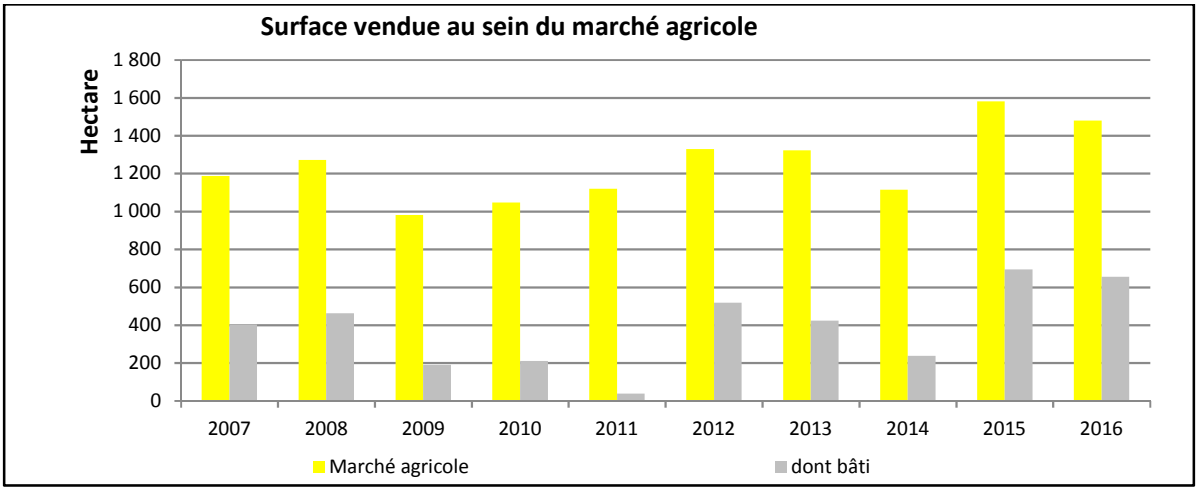

Lot moyen non bâti en surface : 5 ha **Lot moyen avec bâti en surface : 14,5 ha**

Figure 85 : Evolution du marché foncier de l'espace agricole (surfaces vendues) entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

La superficie moyenne des lots vendus (bâtis ou non bâtis) correspond aux superficies constatées à l'échelle départementale, soit 5 ha pour un lot non bâti et 14, 5 ha pour un lot comprenant du bâti.

Les prix pratiqués au cours des 10 dernières années pour les terres et prés se maintiennent entre 4000 €/ha et 5 000€/ha à l'échelle de l'ensemble du territoire du SYTEC, mais de fortes disparités existent.

Figure 86 : Carte et tableau de synthèse des géomarchés Safer sur le territoire du SYTEC (source : Safer)

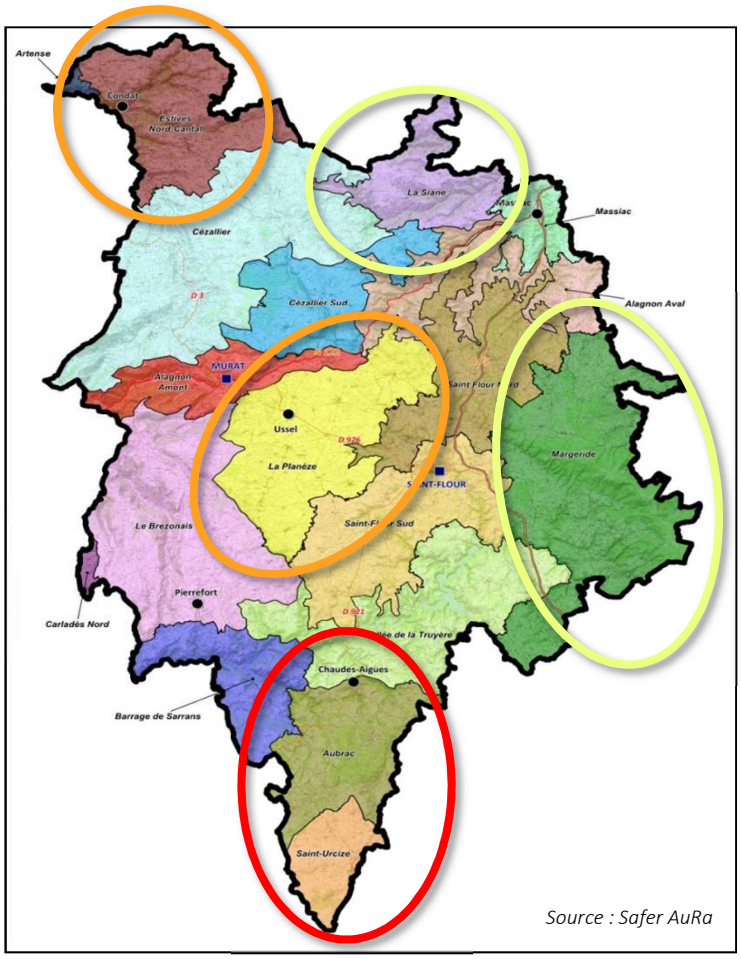

Source : Safer AuRa

Les "géomarchés" sont des aires géographiques jugées homogènes en termes de prix des terres et prés pour des biens destinés à un usage agricole.
Ils ont été établis par les Conseillers Fonciers et les Directeurs départementaux de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes sur la base de leur expertise de terrain.
Ce document a donc valeur de référence mais ne peut en aucun cas se substituer à une expertise de terrain.
Les contours de géomarchés ont été définis en fonction de différents critères tels que la pente, l'altitude, la nature des sols, l'inondabilité, etc. En conséquence, une même commune peut être concernée par plusieurs Géomarchés.

Nom du Géomarché	Prés €/m²	Terres €/m²	Pâturages Landes €/m²	Alpages €/m²
Alagnon amont	0,42 € - 0,5 €		0,36 € - 0,45 €	
Alagnon aval	0,4 € - 0,45 €		0,35 € - 0,45 €	
Artense	0,4 € - 0,6 €			0,3 € - 04 €
Aubrac	0,55 € - 0,68 €		0,38 € - 0,55 €	
Carladès-Aubrac	0,65 € - 0,85 €	0,75 € - 0,9 €	0,35 € - 0,6 €	
Cezallier	0,5 € - 0,6 €		0,38 € - 0,42 €	0,5 € - 06 €
Cezallier Sud	0,5 € - 0,6 €		0,4 € - 0,43 €	
Estives-Nord-Cantal	0,6 € - 0,7 €		0,3 € - 0,6 €	0,56 € - 0,7 €
La Planèze	0,65 € - 0,7 €	0,7 € - 0,8 €	0,5 € - 0,6 €	
La Siane	0,35 € - 0,4 €		0,25 € - 0,3 €	
Le Brezonnais	0,48 € - 0,5 €		0,35 € - 0,4 €	0,45 € - 0,55 €
Margeride	0,35 € - 0,45 €	0,4 € - 0,5 €	0,3 € - 0,36 €	
Massiac	0,48 € - 0,5 €	0,5 € - 0,6 €	0,38 € - 0,45 €	
Barrages de Sarrans	0,4 € - 0,48 €		0,25 € - 0,35 €	
Saint-Flour Nord	0,45 € - 0,48 €	0,45 € - 0,5 €	0,4 € - 0,45 €	
Saint-Flour Sud	0,48 € - 0,52 €	0,5 € - 0,6 €	0,4 € - 0,45 €	
Saint-Urcize	1,2 € - 1,5 €		1 € -1,1 €	
Vallée de la truyère	0,5 € - 0,55 €	0,54 € - 0,58 €	0,35 € - 0,4 €	

Le secteur de l'Aubrac est celui où les prix pratiqués sont les plus élevés. Ceci s'explique par la pression foncière existante sur ce secteur (concurrence avec les agriculteurs des départements voisins) et la dimension patrimoniale que représente le foncier agricole. Les secteurs de Planèze et le nord du Cézallier connaissent également des prix élevés.

Un prix du foncier trop élevé peut constituer un frein au renouvellement des générations. Il existe donc un véritable enjeu de régulation sur ces secteurs concernés.

A contrario, on retrouve les prix les plus faibles sur les secteurs de la Sianne et de la Margeride (cf. carte et tableau ci-dessus).

Concernant la typologie des acquéreurs du marché agricole, **80 % des surfaces vendues au sein du marché foncier agricole sont achetés par des agriculteurs.** On constate une augmentation de 27 % du nombre de ventes au profit des agriculteurs sur les dix dernières années. Néanmoins, la superficie des lots achetés a tendance à diminuer passant d'une moyenne de 7 ha entre 2007 et 2010 à 5,5 ha sur les trois dernières années.

Les autres superficies agricoles vendues sont en grande majorité à destination des personnes physiques non agricoles. Ces acquéreurs souhaitent conserver ou développer leur patrimoine foncier tout en poursuivant la gestion agricole de leur bien via la mise en place ou la poursuite d'une location.

Les collectivités et les personnes morales non agricoles sont très peu présentes sur ce marché (moins de 2% des superficies agricoles achetées).

Figure 87 : Evolution 2007-2016 du nombre de ventes au sein du marché agricole selon la typologie des acquéreurs sur le territoire du SYTEC (Safer)

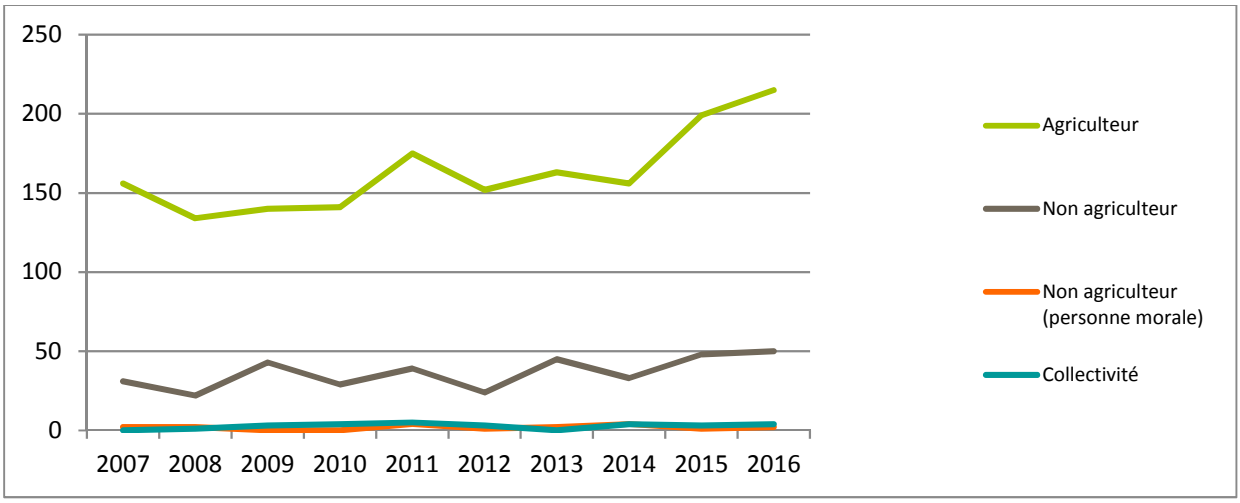

Sur le territoire du SYTEC, entre 2007 et 2016, la destination du foncier maîtrisé par la Safer s'est faite essentiellement en faveur du maintien et du développement de l'activité agricole **(93% de la surface vendue)**.

L'installation de jeunes agriculteurs reste le principal axe d'orientation du foncier puisqu'il représente 44 % des superficies rétrocédées par la Safer. La grande majorité de ces installations sont faites dans le cadre familial, c'est-à-dire que soit le jeune agriculteur remplace sur l'exploitation un membre de sa famille (le plus souvent les parents) ou intègre une société (GAEC) dont les associés sont des membres de sa famille.

A titre de comparaison, à l'échelle du département du Cantal, la part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation représente environ 50 %, ce chiffre figurant parmi les plus élevés en France (moyenne nationale aux alentours de 30%). Ceci témoigne d'une dynamique agricole importante sur ce territoire.

La superficie moyenne des lots agricoles vendus à destination de l'installation est d'environ 12 ha, contre 7 ha pour ceux destinés à la consolidation des exploitations agricoles existantes.

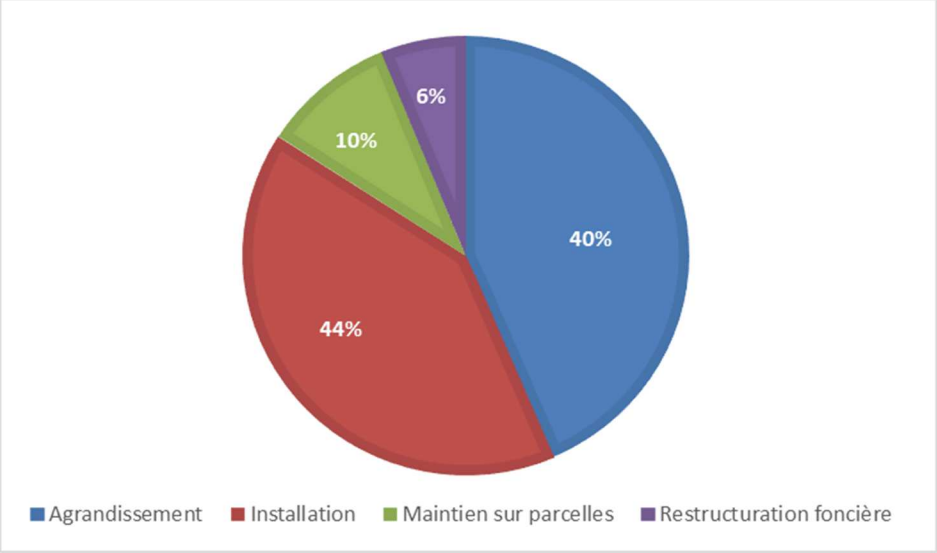

Figure 88 : Réparation des surfaces à destination agricole rétrocédées par la Safer entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

Comme le montre le graphique ci-dessous, les surfaces rétrocédées en faveur de l'installation sont majoritaires sur les secteurs du Cézallier (50%), de l'Aubrac (50%) et du Bassin de Massiac (92%). Concernant l'Aubrac et le Bassin de Massiac, le volume de surface rétrocédée est néanmoins largement plus faible que sur les autres secteurs. A contrario, dans le secteur des Monts du Cantal, de la Margeride et de la Planèze ce sont les surfaces destinées à l'agrandissement qui prédominent. Ce constat est particulièrement marqué sur le territoire des Monts du Cantal.

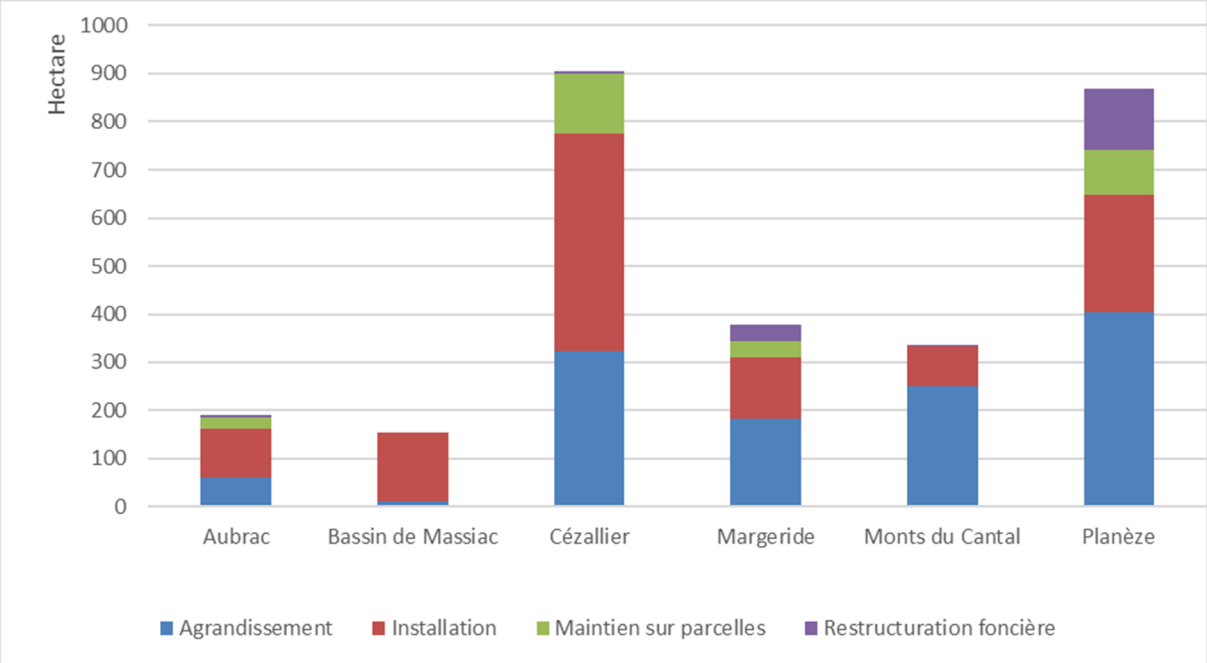

Figure 89 : Réparation, par PRA[10] et selon la destination, des surfaces à destination agricole rétrocédées par la Safer entre 2007 et 2016 sur le territoire du SYTEC (Safer)

[10] Voir définition des PRA page 41

L'analyse des candidatures à l'attribution de biens traitées par la Safer montre que 57 % d'entre elles étaient motivées par l'agrandissement des exploitations, contre 22,5 % pour l'installation et 9 % pour la restructuration foncière.

On constate également sur ce territoire et plus globalement à l'échelle du département une forte pression foncière exercée par les agriculteurs puisqu'en moyenne on recense 4 candidats par dossier traité par la Safer. Les secteurs où la pression est la plus forte sont le Cézallier, l'Aubrac et le Pays de Saint-Flour. A contrario, on constate une pression foncière moindre sur les secteurs correspondant aux anciennes intercommunalités du Pays de Pierrefort et du Pays de Murat.

c. Démarches des collectivités en faveur du foncier agricole

Au regard des problématiques foncières soulevées dans le cadre de ce diagnostic (difficultés d'accès au foncier, structure foncière parfois complexe, remobilisation d'espaces agricoles délaissés ou en cours d'enfrichement, etc.), il apparaît indispensable, en premier lieu, de développer et d'animer un réseau d'acteurs sur cette thématique. Celui-ci viserait à atteindre plusieurs objectifs :

- Renforcer les relations partenariales avec les structures traitant quotidiennement des problématiques foncières agricoles (Safer, Chambre d'Agriculture, etc.) ;
- Accompagner la transmission des exploitations en œuvrant au côté des cédants et des candidats à l'installation ;
- Impulser et porter des actions foncières innovantes permettant la restructuration et/ou la remobilisation en mutualisant les compétences et les outils des partenaires

L'animation d'un réseau d'acteurs sur l'ensemble du territoire du SYTEC doit s'accompagner de la mise en œuvre d'actions spécifiques répondant aux besoins de chaque intercommunalité, qui ont déjà prévu ou engagé les actions suivantes :

- <u>Territoire de Saint-Flour communauté :</u> programme d'intervention agricole et rural 2017 – 2020
    - Axe 1 - Produire en valorisant les spécificités d'un territoire de montagne système agricole base sur la valorisation de l'herbe
        - Action 1.4 : soutien aux **opérations foncières volontaires** (opérations d'échange de foncier volontaires, afin d'améliorer l'outil de travail des exploitations)
        - Action 1.5 : soutien à la **reconquête foncière** (étude de localisation des « gisements fonciers », animation)
- <u>Hautes Terres Communauté</u>
    - Ex CC Pays de Massiac : Programme 2015-2019
        - Fiche n°3 : Mettre en place au moins un espace test en production de diversification
        - Fiche n°7 : Mettre en place un outil et un **réseau foncier** (base de données, animation).

Sur la communauté de communes Hautes Terres Communauté, ces actions pourraient être complétées par d'une part, le recensement et la qualification du foncier jugé « stratégique », notamment en termes de transmission et/ou de restructuration et d'autre part par la mise en place d'un outil de suivi des mouvements affectant le foncier agricole « à enjeux » pour anticiper et accompagner les transmissions d'exploitations et les initiatives de restructuration foncière.

V. Productions viande

1. Panorama général des filières

Comme nous l'avons vu en chapitre III, les exploitations du territoire sont majoritairement orientées vers l'élevage et plus particulièrement l'élevage bovin, de même que les filières agricoles et agro-alimentaires induites.

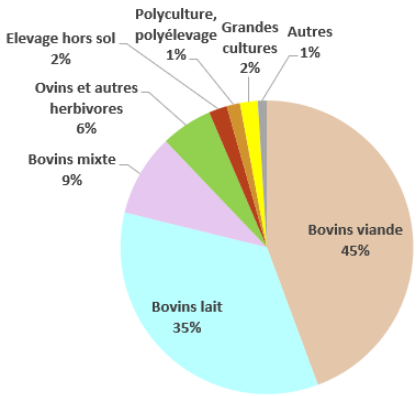

Rappel : Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique 2017, en nombre (Données CDA15, traitement Blezat consulting)

Avec 1663 élevages, la production bovine est prédominante sur le territoire du SYTEC, avec un partage en production laitière et production de viande variable au sein même du territoire. On dénombre ainsi près de 160 000 bovins dont 87 500 vaches, dont 61% de vaches nourrices (en progression) et 39% de vaches laitières (en recul).

Les secteurs de la Planèze de Saint-Flour, du Pays de Massiac et de la Margeride demeurent des bassins majoritairement laitiers avec une dynamique laitière encore présente, à l'exception de la Margeride où elle est en recul. Les secteurs Cézallier, Aubrac et Pierrefortais sont eux plus tournés vers l'élevage allaitant avec deux races locales emblématiques : Salers au nord, Aubrac au sud. Les élevages mixtes restent nombreux mais en recul avec une spécialisation viande.

Ces élevages sont de taille familiale même si ces dernières années ont connu de nombreux regroupements, sans pour autant une baisse proportionnelle des actifs agricoles mais qui conduit tout de même à une concentration de la production. Les contraintes de l'élevage incitent à mutualiser les moyens matériels comme les moyens humains.

En 2017, 37% des exploitations du territoire sont de forme sociétaire (généralement familiale) et 63% sont des exploitations individuelles.

Le Pays de Massiac est le territoire agricole de la zone étudiée qui présente la plus grande variété de productions (maraichage, arboriculture, vigne, céréales de vente, plantes aromatiques…) même si les élevages bovins représentent plus des ¾ des exploitations.

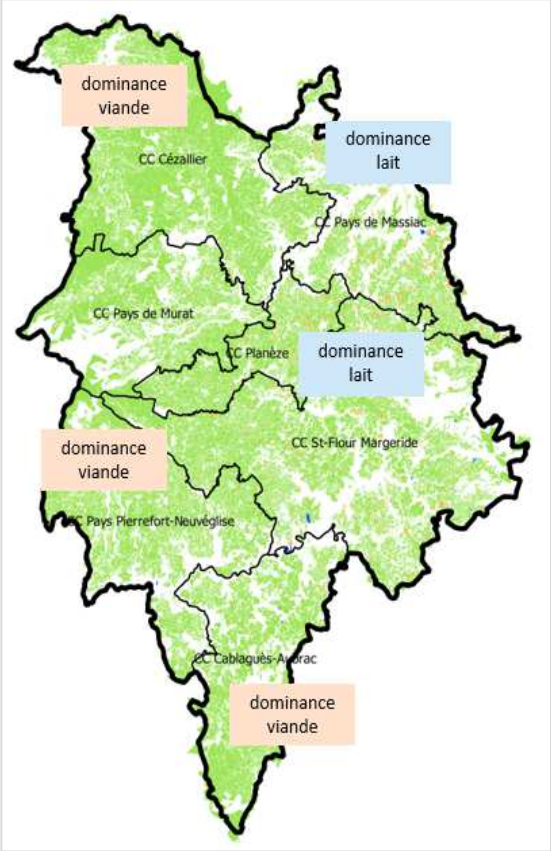

Figure 90 : Dominantes de production par secteurs

Les filières principales restent, d'une part, la production de viande maigre bovine (broutards) pour l'export vers l'Italie, l'Espagne, et plus récemment vers les pays du pourtour de la Méditerranées (Maghreb, Turquie, Liban,

Egypte…), qui pâtit d'un manque de valeur ajoutée locale. D'autre part, l'industrie laitière avec la présence sur le territoire d'acteurs importants.

Classement des exploitations : Les règles utilisées pour déterminer le nombre et le classement des exploitations agricoles (notamment bovins lait, viande et mixtes) sont les suivantes :

- L'exploitation est classée dans la catégorie qui représente plus des 2/3 du produit brut standard de l'exploitation (méthode RGA). Si aucun atelier ne répond au critère, elle est considérée mixte.

Point sur les exploitations non intégrées dans les chiffres suivants :

Les tous petits élevages (non professionnels) ou ateliers non significatifs en dessous des seuils suivants :

- 10 bovins lait
- 10 bovins viande
- 50 reproducteurs en ovins viande
- 25 reproducteurs en ovins lait et caprins
- Porcs : 30 truies ou 200 places de porcs charcutiers

n'ont pas été comptabilisé dans les chiffres suivants.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution du nombre d'exploitations spécialisées[11] lait, viande et mixte entre 2000 et 2010 à l'échelle du SYTEC, des CC anciennes et actuelles et des PRA.

Figure 91 : Evolution du nombre d'exploitations selon l'OTEX entre 2000 et 2017 (source : RGA 2000 et 2010, CA 2017)

		LAIT			VIANDE			MIXTE		
		2017	2010	2017/2010	2017	2010	2017/2010	2017	2010	2017/2010
	SYTEC	666	652	+0.21%	832	710	+17,18%	175	341	-48,68%
CC anciennes	Pays de Massiac	111	113	-1.77%	50	40	+25%	17	29	-41.38%
	Cézallier	95	113	-15.93%	158	120	+31.67%	48	112	-57.14%
	Planèze	73	73	0%	47	32	+46.88%	9	23	-60.87%
	Pays de Murat	44	46	-4.35%	86	67	+28.36%	23	49	-53.06%
	Pays de Pierrefort	51	35	+45.71%	189	164	+15.24%	14	22	-36.36%
	Pays de Saint-Flour	173	154	+12.34%	103	88	+17.05%	30	59	-49.15%
	Margeride Truyère	109	106	+2.83%	53	52	+1.92%	26	44	-40.91%
	Aubrac	10	12	-16.67%	146	147	-0.68%	8	3	+166.67 %

[11] Le produit brut standard correspond au potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide.

[13] Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total (définition du RGA 2010 et 2000 et calculé pour 2017).

		LAIT		VIANDE		MIXTE	
		2017	%	2017	%	2017	%
	SYTEC	666	39%	832	50%	175	10%
CC actuelles	Haute Terre	252	40%	295	46%	88	14%
	Saint Flour	414	40%	537	52%	87	8%
CC anciennes	Pays de Massiac	111	62%	50	28%	17	10%
	Cézallier	95	32%	158	52%	48	16%
	Planèze	73	57%	47	36%	9	7%
	Pays de Murat	44	29%	86	56%	23	15%
	Pays de Pierrefort	51	20%	189	74%	14	6%
	Pays de St Flour	173	57%	103	34%	30	10%
	Margeride Truyère	109	58%	53	28%	26	14%
	Aubrac	10	6%	146	89%	8	5%
PRA	Aubrac	11	6%	167	90%	8	4%
	Planèze	274	44%	297	47%	57	9%
	Margeride	242	62%	101	26%	46	12%
	Massiac	9	53%	8	47%	0	0%
	Cézallier	89	33%	144	53%	40	15%
	Mont du Cantal	41	23%	115	64%	24	13%

Figure 92 : Nombre d'exploitations selon l'OTEX en 2017 (source : CA 2017)

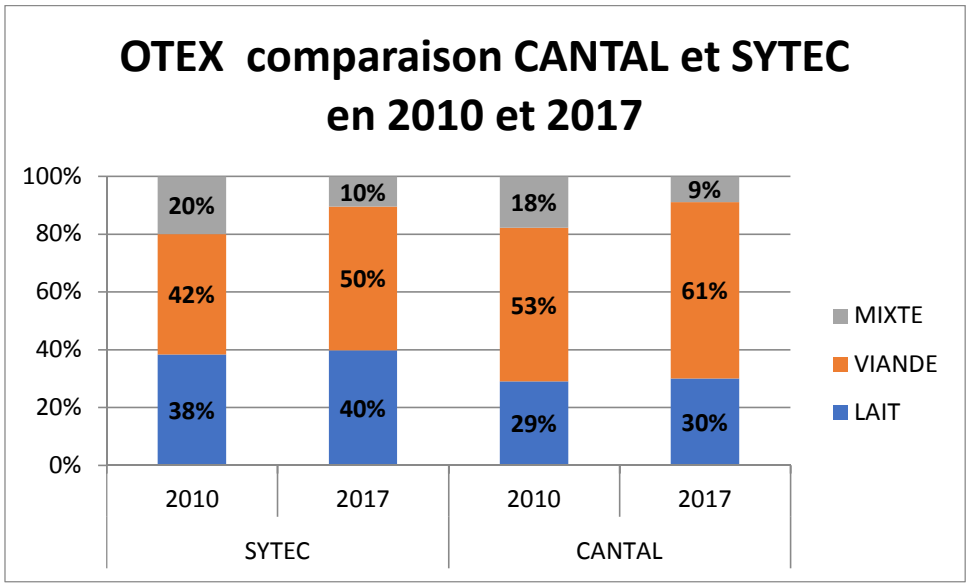

Figure 93 : Evolution des OTEX des EA possédants plus de 10 bovins dans le Cantal et le SYTEC entre 2010 et 2017 (source : RGA 2010, CA 2017)

De grandes disparités entre les territoires :

- 90% d'allaitant sur l'Aubrac
- 50 à 70% d'allaitants pour le Cézallier, Murat et Pierrefort
- 60% d'élevages laitiers sur la Margeride, la Planèze, Saint Flour et Massiac.

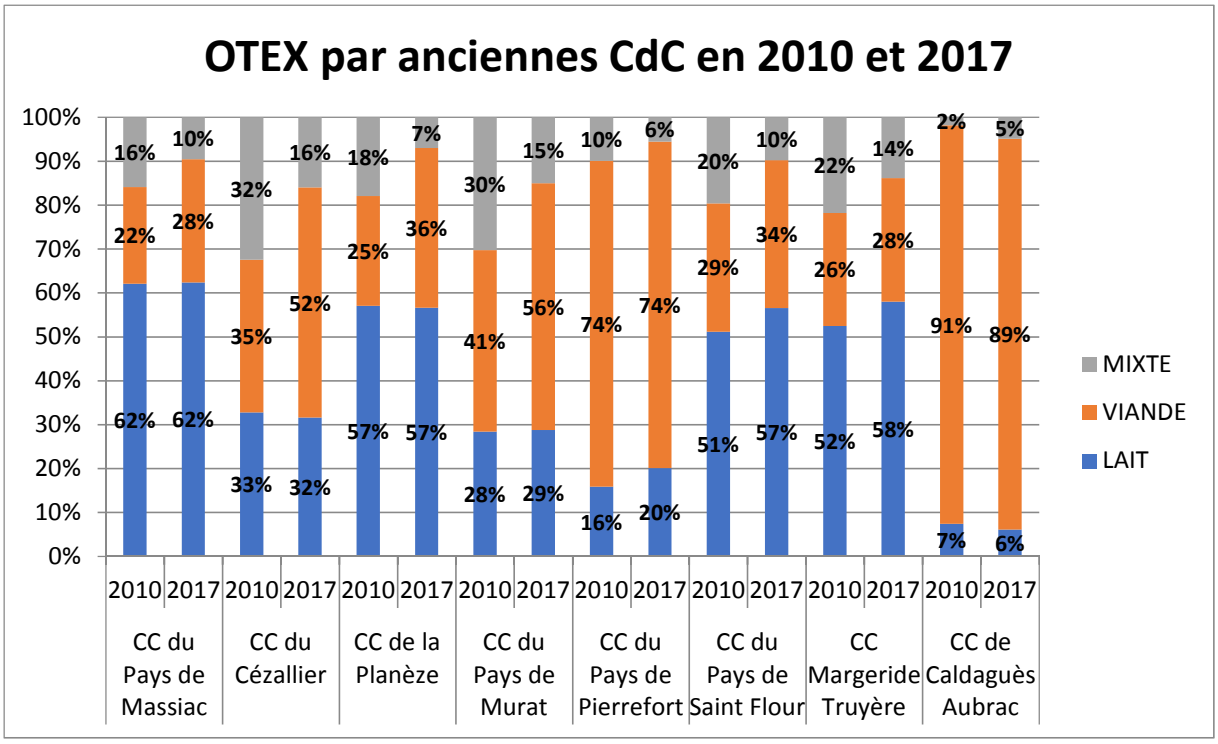

Figure 94 : Evolution des OTEX des EA possédants plus de 10 bovins par anciennes CC entre 2010 et 2017 (source : RGA 2010, CA 2017)

On constate entre 2010 et 2017 les évolutions suivantes pour les exploitations bovines :

- Une spécialisation d'exploitations mixtes en viande pour les CC de Massiac, du Cézallier, de la Planèze et de Murat
- Une diminution des exploitations mixtes au profit des exploitations spécialisées lait pour les CC de Pierrefort et de la Margeride
- Une spécialisation d'exploitations mixtes à part égale au profit du lait et de la viande sur la CC de Saint-Flour
- Une très légère évolution d'exploitations spécialisées viande et lait en mixte sur la CC de Caldaguès-Aubrac.

Le schéma suivant synthétise les informations sur les filières bovin lait et bovin viande (nombre d'exploitations, productions, débouchés) sur le territoire d'étude.

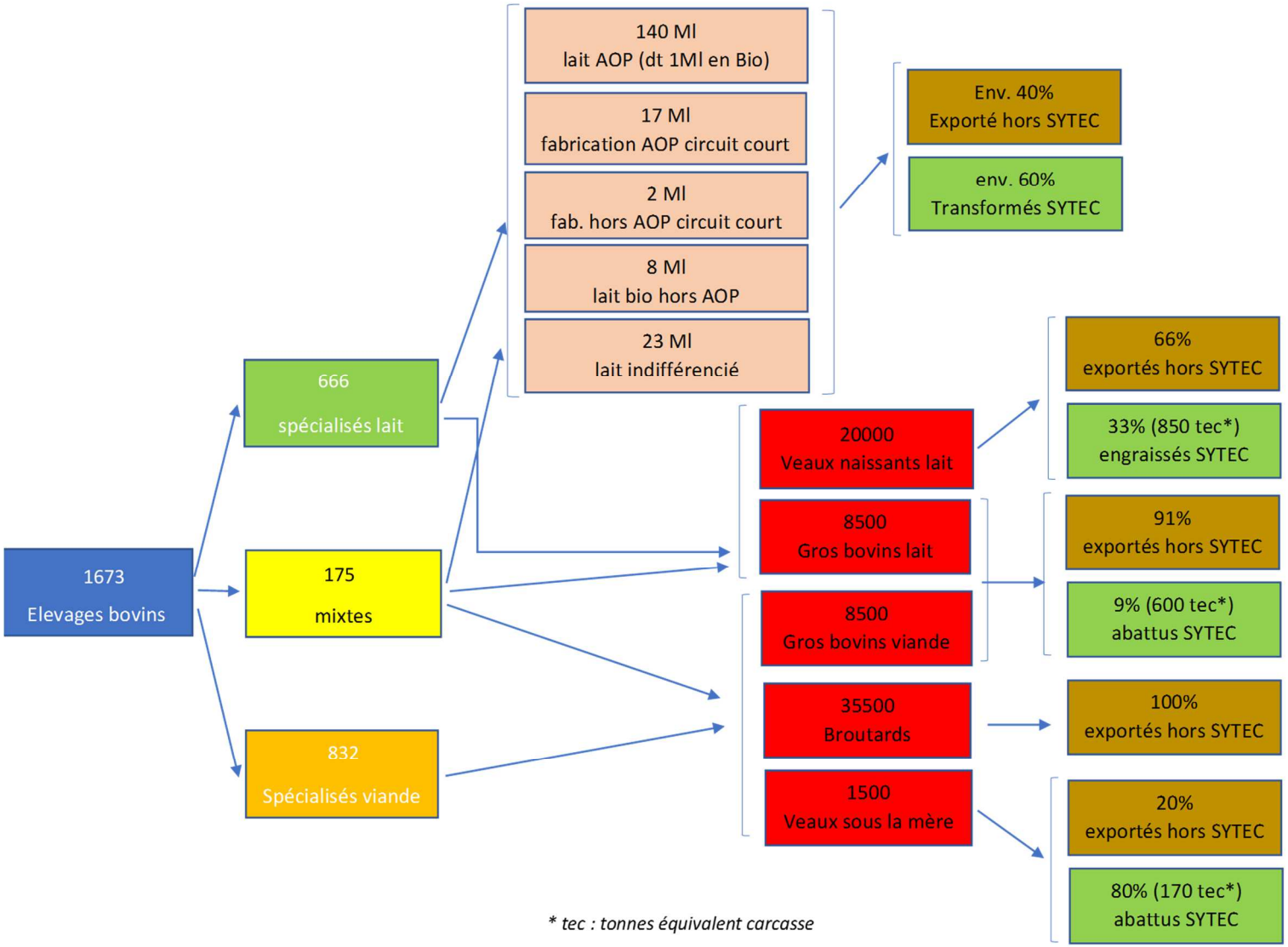

Figure 95 : Synthèse des filières bovin lait et bovin viande sur le territoire d'étude (Source : CA15, 2018)

2. Bovins lait

a. Chiffres-clé

Nombre d'exploitations	**841 exploitations (44% des exploitations du territoire) ont un atelier lait** • Dont 666 en activité lait unique (soit 35% des exploitations du territoire), éventuellement combinée avec une activité autre que bovin • Dont 175 en combinaison avec un atelier bovin viande • Evolution du nombre d'exploitations sur les 7 dernières années : une activité en recul par rapport à l'élevage allaitant (qualité de vie liée à l'astreinte de la traite et épisodes économiques difficiles). Le nombre d'exploitations laitières ou mixtes a baissé d'environ 15% entre 2010 et 2017 (comparaison RGA 2010 et IGP 2017).
Taille des troupeaux	- 41 vaches laitières en moyenne par cheptel

Volumes produits	- <u>Cheptels</u> : 34 145 vaches laitières en 2017 soit 47% du département du Cantal
	  - Evolution : Baisse des effectifs départementaux de 18% entre 2009 et 2017.
	  - On peut estimer que cette baisse est moins importante sur le territoire SYTEC du fait du maintien du bassin laitier de la Planèze, Massiac et zone AOP Saint-Nectaire.
	- <u>Volumes de lait</u> :
	  - Environ 190 millions de litres, dont 80-90% transformé en fromage AOP
	  - Part de la production départementale : environ 55%
	- <u>Volumes de fromage</u> : environ 16 000 t équivalent fromage dont 13 000t transformés par des structures au sein du territoire du SYTEC
	  - Cantal : 4100 t (le Cantal est considéré par les opérateurs comme une « locomotive » de la filière lait)
	  - Saint-Nectaire : environ 4000 t
	  - Bleu d'Auvergne : environ 2500 t
	  - Fourme d'Ambert : environ 2000 t
	  - Salers : environ 400 t
	  - Laguiole : environ 100t

Valeurs des productions	- Fromage (7-8 €/kg sortie transformation) : 120 M€ - Lait (0,3€/L) : 10 M€ Soit un total arrondi à près de **130 M€**
Opérateurs	- De **grands groupes industriels avec une implantation locale**, et un bassin de collecte d'envergure. *Ex. Les fromageries occitanes et Bonilait, du groupe Sodiaal, Lactalis - environ 70% des volumes du territoire* - Des **coopératives de producteurs locaux**, axées sur des logiques de segmentation (avec ou sans affinage), entre 5 et 11 millions de litre. *Ex. coopérative fromagère de la Planèze (Pierrefort, Valuejols), coopérative laitière de la Planèze (Neuvéglise), coopérative de Paulhac – environ 15% des volumes du territoire* - Des **entreprises privées de production et d'affinage**, axées ou non sur les AOP. *Ex. Dischamps, Livradois, Condutier, Gardon, Charrade... – environ 15% des volumes du territoire*
Emplois	Environ 1500-2000 emplois en production primaire (agriculture) et environ 300 emplois en production secondaire (transformation hors ferme)

Sources utilisées : Données CDA15 2017, INSEE, Agreste Enquête annuelle laitière, estimations Blezat consulting à partir de ratios de production et de cours des productions automne 2017.

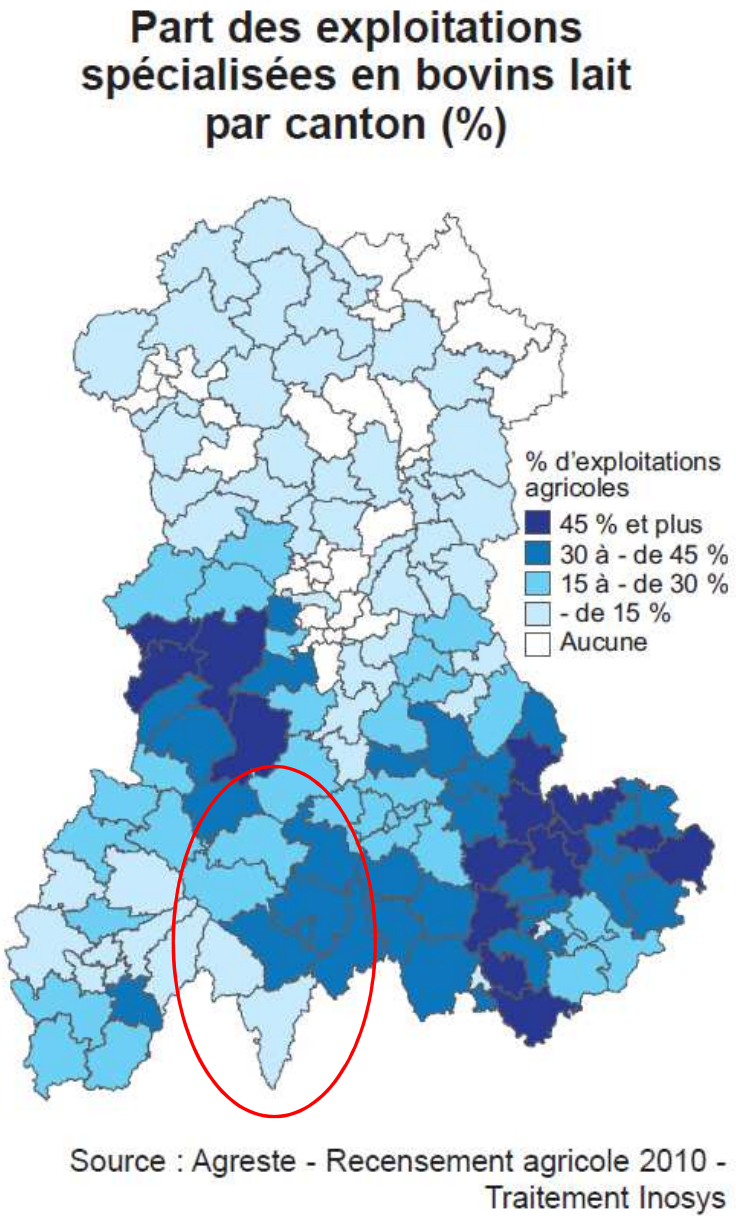

Figure 96 : Part des exploitations spécialisées en bovin lait par canton à l'échelle de l'Auvergne

b. Zones de production

Les dynamiques de la production laitière sur le territoire du SYTEC sont intimement liées à trois paramètres :

- La géographie et le potentiel pédoclimatique induit
- Le zonage des appellations d'origine
- L'organisation des acteurs de l'aval

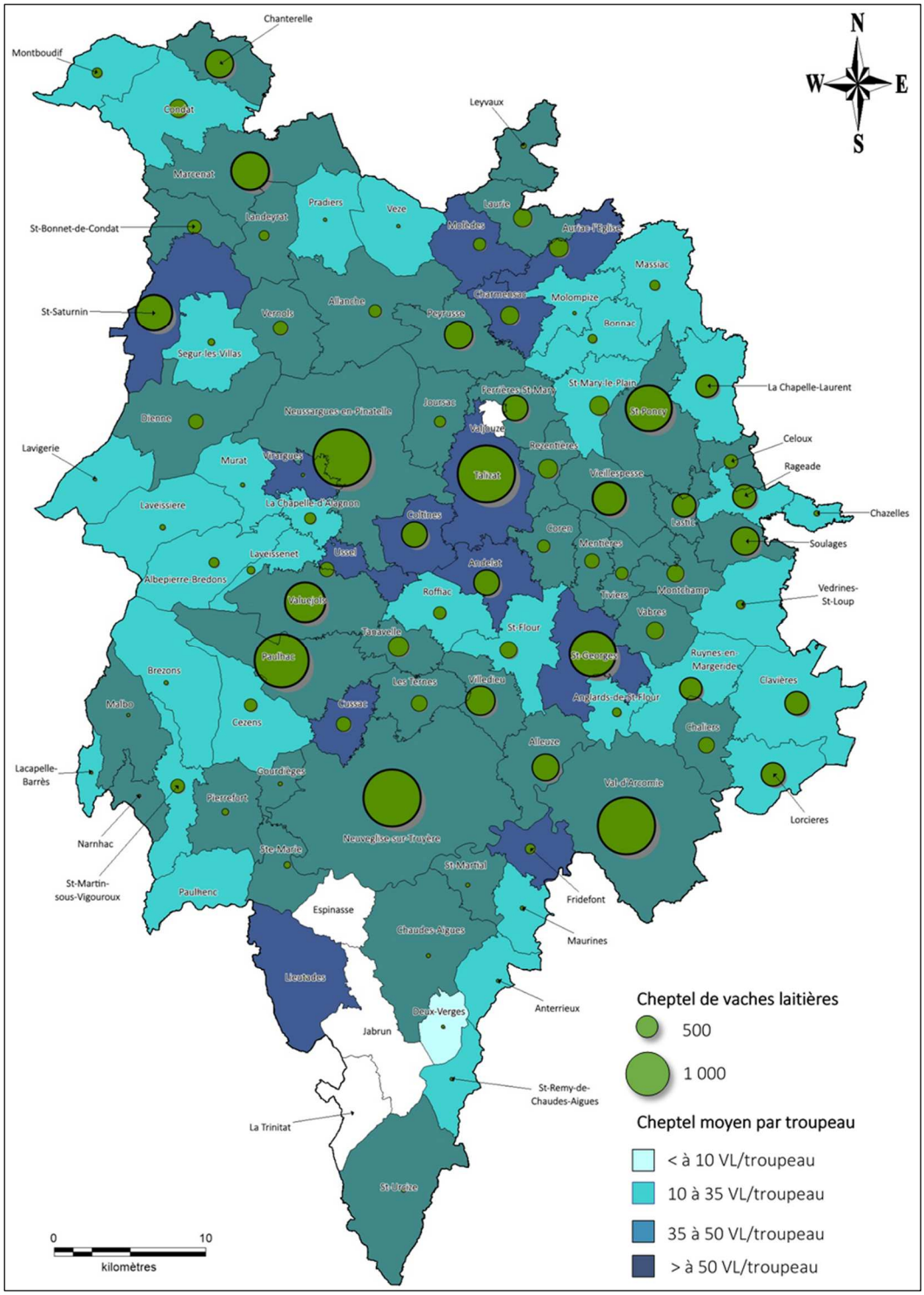

Figure 97 : Nombre de vaches laitières par commune et taille moyenne des cheptels de vaches laitières par commune (Chiffres CDA15, 2017 – traitement Blezat consulting)

On observe depuis 2010 une **érosion de 4%/an du nombre de producteurs** sur le territoire, ce qui est un chiffre similaire au rythme régional et national.

Le cheptel (-1,5%/an entre 2010 et 2017) diminue de façon moins marquée et les surfaces restent globalement stables : la diminution du nombre de producteurs s'accompagne d'un phénomène d'augmentation de la taille des élevages.

La **déprise** est un phénomène qui crée de l'inquiétude au sein des filières, alors qu'il existe une **tension sur la quantité de lait produite, insuffisante**.

On distinguera diverses dynamiques selon les secteurs :

- Sur la **Planèze** (communes telles Paulhac, Valuejols, Neuvéglise, Talizat...) on dénombre 20 à 30 producteurs par commune. Sur la Chapelle-Laurent, on observe l'implantation de structures de taille plus importantes et pas forcément axées sur la production de lait AOP, par rapport au secteur de Neuvéglise. (Attention, la taille des communes étant variable, ce chiffre est à manipuler avec précaution)
- En revanche, plus **en altitude**, sur les monts d'Auvergne, on ne dénombre que 1 à 2 producteurs par communes, avec un impact sur la structure sociale des villages.

Ces secteurs présentent de même des problématiques distinctes :

- Sur la Planèze, les difficultés sont liées aux questions d'autonomie fourragère, entre l'effet climatique (variabilité accentuée) et la concurrence sur le foncier agricole entre éleveurs
- Sur les secteurs d'altitudes (not. Allanche), le climat plus rude est un premier facteur de contrainte. Par ailleurs, on y retrouve des difficultés liées aux populations de rats taupiers, la compétition sur les estives avec les troupeaux allaitants et des structures externes au département.

Dynamique :

La concentration des exploitations (=Processus par lequel diminue le nombre des unités de production) est un phénomène continu depuis les années 1980 et qui se poursuit encore. Les exploitations poursuivent leur mutation.

Divers modèles existent. Ils sont développés ci-après, d'une part grâce aux travaux de l'étude socio-économique des exploitations laitières de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour - Margeride menée par l'ENSAIA en 2014, et d'autre part avec les cas-type d'élevage du Massif Central identifiés par l'Institut de l'Elevage.

On peut simplifier cette diversité avec deux grandes stratégies type :

- D'une part, une **stratégie axée sur le quantitatif. Ces fermes sont plutôt de type « agrobusiness** », visent de gros volumes (pas forcément en lait AOP), des surfaces importantes, la robotisation... (9 000 L/vache/an)
- D'autre part, une **stratégie axée sur le qualitatif. Ces fermes visent plutôt la sécurisation des débouchés** : volumes restreints, lait AOP, parfois de l'alimentation tout foin, de la transformation... (6-7 000 L/vache/an)

Dans les deux cas, la compétitivité se joue notamment sur le taux d'autonomie alimentaire.

NB : les opérateurs interrogés signalent des « retour en arrière » de producteurs qui reviennent à de plus petits volumes après avoir investi sur des équipements de masse, car le prix du lait peut être très bas en non AOP (dépendance à la conjoncture mondiale).

NB2 : la robotisation n'est pas l'apanage des plus grosses fermes, elle contribue également à la qualité de vie des éleveurs.

TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET STRATEGIES D'ELEVAGES ASSOCIEES

Source : Etude socio-économique des exploitations laitières de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour - Margeride (ENSAIA, 2014)

L'étude socio-économique des exploitations réalisée par l'ENSAIA en 2014 décrit notamment les stratégies observées sur l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride :

- **Type 1 : Production laitière égale ou inférieure à 130 000 L de lait par unité de travail humain (UTH)**
  - Positionnement qualitatif :
    - S'impliquer dans des **démarches de différentiation** permettant une meilleure rémunération du lait (tout foin Haut Herbage, agriculture biologique, transformation fromagère)
  - Gestion des charges et produits : Compresser les charges avec :
    - Peu d'investissement et une gestion du matériel en CUMA
    - La recherche de l'autonomie alimentaire avec des systèmes basés sur l'herbe et une maximisation du pâturage ainsi qu'un apport faible de concentré associé à une production de céréales sur la ferme.
  - Approche technique :
    - Utiliser des races rustiques qui valorisent bien l'herbe et permettent une meilleure valorisation des veaux
    - S'appuyer sur la diversité (des sols et des espèces végétales prairiales) pour s'adapter à des conditions climatiques changeantes

- **Type 2 : Production laitière comprise entre 130 000 L/UTH et 250 000 L/UTH inclus**
  - Positionnement qualitatif :
    - S'impliquer dans des **démarches de différentiation** permettant une meilleure rémunération du lait.
  - Gestion des charges et produits :
    - Mieux valoriser les veaux grâce à une reproduction gérée avec insémination artificielle sexée qui permet d'optimiser le nombre de veaux issus de croisement industriel.
    - Chercher à atteindre l'autonomie fourragère et/ou baser l'alimentation sur l'herbe avec des systèmes tout foin
    - Se diversifier avec l'introduction d'un troupeau allaitant permettant d'optimiser les facteurs de production existant et de diversifier les sources de revenus.
  - Approche technique :
    - Organiser le travail pour se libérer du temps libre et des week-ends

- **Type 3 : Production laitière de plus de 250 000 L/UTH**
  - Positionnement qualitatif :
    - **Produire en quantité** pour faire des économies d'échelle
  - Gestion des charges et produits :
    - Diluer les charges de production grâce à la production de gros volumes
    - Mieux valoriser les veaux grâce à une reproduction gérée avec insémination artificielle sexée qui permet d'optimiser le nombre de veaux issus de croisement industriel.
  - Approche technique :
    - Baser le système alimentaire sur une ration très énergétique (apport important de maïs et/ou concentrés) avec une forte productivité laitière ou sur une ration moins énergétique mais permettant d'approcher l'autonomie alimentaire
    - Augmenter l'efficience de la main d'œuvre

ZOOM : Etude socio-économique des exploitations laitières de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour - Margeride (ENSAIA, 2014)

(suite)

Facteurs de réussite des exploitations identifiés (quel que soit le volume de production) :

i) **L'autonomie alimentaire et surtout l'autonomie fourragère**. Plusieurs voies permettent de l'atteindre mais l'optimisation du pâturage reste la base du système. Ensuite il doit y avoir une cohérence entre l'énergie (et donc l'argent) distribuée par l'apport de concentrés et la productivité des vaches laitières. L'autonomie ou la moindre dépendance en concentrés peut être atteinte en restreignant l'apport de ceux-ci et/ou en autoproduisant ceux-ci sur la ferme ;
ii) Une **meilleure rémunération du lait** en se plaçant sur des marchés de différenciation par la valeur ajoutée : agriculture biologique, filière tout foin lait cru, haut herbage, transformation à la ferme ;
iii) La **valorisation du coproduit viande** par des stratégies permettant de proposer des veaux de meilleure valeur bouchère : utilisation de race Montbéliarde ou rustiques mixtes, croisement avec des races allaitantes, utilisation de l'insémination artificielle sexée ;

Zoom sur les cas-types observés sur le territoire (Institut de l'Elevage)

Le dispositif INOSYS Réseau d'élevage, regroupant les départements du Cantal, de la Haute Loire, de la Lozère et du Puy de Dôme, produit des références technico-économiques à partir de « cas-types ». Ces « cas-types » sont des systèmes d'exploitation modélisés et optimisés qui ne correspondent pas une moyenne mais qui reflètent assez fidèlement les exploitations du type qu'ils représentent. Il est donc possible de ce fait d'avoir une idée assez précise des caractéristiques des grands types d'élevages que l'on va rencontrer sur le territoire du SYTEC.

Carte des zones fourragères du Massif central et localisation des cas-types

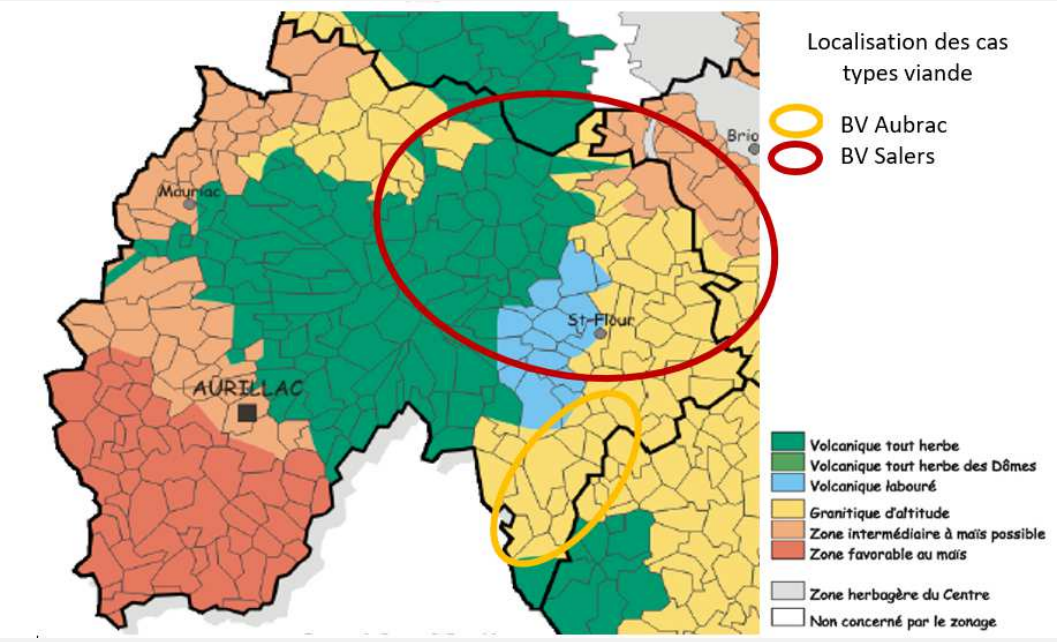

Le territoire SYTEC regroupe 2 cas-types viande, 2 mixtes, 6 lait dont 2 en situation de transformation fromagère. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

	Viande granitique Aubrac (BV 3)	Viande volcanique Salers (BV 10)	Mixte volcanique Herbe (BLM18)	Mixte volcanique Labourée (BLM22)
UMO	1,5	1,5	2	2,1
SAU	100	96	93	113
UGB/ha	0,9	1	1	1,2
% autonomie fourragère	95%	100%	100%	100%
% foin	49%	100%	59%	51%
Référence lait vendu laiterie			189439	297762
Référence lait vendu transformé				
Capital (€)	349 045	269 608	290 182	566 087
Disponible /UMO	21 367 €	21 317 €	21 986 €	30 174 €

	Lait modernisé volcanique (BL 15)	Lait modernisé granitique (BL 33)	Lait non modernisé volcanique (BL 16)	Lait non modernisé granitique (BL 31)	Lait fromage Cantal - Salers (BLFCS)	Lait fromage St-Nectaire (BLCSN)
UMO	2	2	1,5	1,1	3,2	3,5
SAU	80	80	52	60	76	100
UGB/ha	1	1	1,1	0,9	1	1
% autonomie fourragère	100%	95%	100%	100%	100%	100%
% foin	57%	43%	75%	55%	57%	100%
Référence lait vendu laiterie	360290	336001	195224	199962	108485	51814
Référence lait vendu transformé					190537	318300
Capital (€)	415 270	419 105	203 358	276 861	495 415	677 454
Disponible /UMO	20 506 €	16 954 €	15 627 €	24 662 €	33 480 €	28 335 €

*Lait modernisé : bâtiments d'élevage récents de type logettes ou aires paillées / Lait non modernisé : étables entravées

De ces données, on peut tirer les enseignements suivants :

- Main d'œuvre : davantage présente dans les élevages mixtes que dans les spécialisés, avec un maximum pour les laitiers qui transforment
- SAU : les élevages laitiers non modernisés exploitent les plus petites surfaces
- Chargements : assez homogènes de 0.9 à 1.2 UGB/ha
- Production fourragère : bonne autonomie (il faut se souvenir que ce sont des systèmes optimisés), part de foin très variable
- Capital : globalement le niveau de capital est très élevé avec a minima 200 à 300 k€, c'est une caractéristique des élevages bovins. Le capital le plus important est en production fromagère (St-Nectaire en particulier) avec près de 700 k€. Ces chiffres posent évidemment la question de la transmission des outils et de l'accessibilité à l'installation hors cadre familial.

- Revenu disponible par unité de main d'œuvre : là encore, ce sont des systèmes optimisés qui ne reflètent pas sur ce paramètre la moyenne des élevages de la zone. Néanmoins, on observe des variations entre cas types allant du simple au double. Il faut noter que ces montants permettent de rémunérer les exploitants et autofinancer de l'investissement, ce qui montre bien un niveau de revenu visé qui reste faible.

3. Bovins viande

Les systèmes spécialisés en « bovins viande » en Auvergne

Source : Typologie INOSYS en Auvergne AGRESTE AUVERGNE RGA 2010

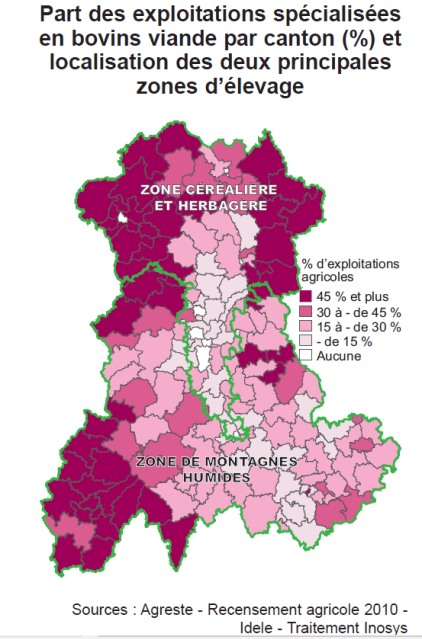

La spécialisation en viande bovin, très marquée dans la région, concerne 6 090 exploitations, soit 37 % des exploitations régionales. Le Cantal et l'Allier concentrent les deux tiers des élevages bovins viande. En Auvergne, les troupeaux sont principalement composé de Charolaises (49 %), de Salers (23 %), d'Aubracs et de Limousines (10 % de chacune de ces races).

Les zones d'élevage constituent un critère très structurant de la typologie régionale, avec 2 principales zones aux différences de conditions pédoclimatiques et de races :

- au nord, les zones céréalières et herbagères qui s'étendent sur l'ensemble de l'Allier et sur les Limagnes
- au sud, les zones de montagnes humides qui couvrent le reste de la région.

Les élevages de type "naisseur" avec 4 800 soit 79 % des exploitations sont prépondérants avec 2 types d'élevage identifiés suivant l'âge de vente des mâles :

- 60 % vendent majoritairement des broutards
- 40% des broutards repoussés ou des jeunes bovins.

et le taux variable de finition des génisses.

Des écarts importants entre systèmes et zones d'exploitations :

- 350 exploitations produisant des broutards repoussés, avec finition de génisses de boucherie conduisant des troupeaux de vaches charolaises dans les zones céréalières et herbagères sur de grandes exploitations, quasi exclusivement situés dans l'Allier, avec un potentiel de production brute standard (PBS) de 89 600 €, avec en moyenne 149 UGB, 85 vaches allaitantes et 144 ha de SAU
- 1642 exploitations de broutards dans les zones de montagnes humides, avec peu de finition de génisses, avec un potentiel de production brute standard (PBS) de 40 300 €, **dont les deux tiers installés dans le Cantal** avec des troupeaux de Salers (51 % du cheptel), de Charolaises (16 %), d'Aubracs (13 %) et de Limousines (11 %), avec en moyenne 67 UGB, 47 vaches allaitantes et 70 ha de SAU.

a. Chiffres-clé

Nombre d'exploitations	832 élevages spécialisés viande (45% des exploitations du territoire) et 175 mixtes (9% des exploitations du territoire). Parmi eux 786, ont un troupeau de plus de 25 vaches allaitantes (seuil définissant un cheptel allaitant significatif pour un élevage spécialisé viande) Evolution du nombre d'exploitations sur les 7 dernières années : les exploitations spécialisées viande et mixtes ont diminué de 4,2 %, toutes tailles de cheptel viande confondues
Taille des troupeaux	Taille moyenne du cheptel (troupeaux > 25 reproducteurs : 61 vaches allaitantes/troupeau) Surface : environ 100 ha SAU / exploitation (à partir des cas types) par élevage spécialisé et 50 ha/troupeau viande en exploitation mixte, soit près de 92 000 ha affectés (60% SAU)
Volumes produits	Cheptel : 53 119 vaches allaitantes en 2017 (environ 15% de plus qu'en 2010) soit 32 % du département du Cantal Soit 35500 broutards (vendus vifs). L'essentiel de l'effectif se concentre sur les moins de 1 an.
Valeur	D'après les comptes agriculture 2016 Agreste : - Gros bovins : 171 M€ Cantal x 32% pour SYTEC = 54,7 M€ - Veaux et broutards : 14 M€ Cantal x 32% pour SYTEC = 4,5 M€ Soit un total arrondi à **60M€** (valeur de la production agricole sans transformation)
Emplois	Environ 1300 emplois en production primaire (si on prend une moyenne de 1.42 UMO / élevage avec 50% de la MO pour les mixtes) et environ 47 emplois en 1ère transformation (abattage, découpe hors boucheries)

Figure 116 : Synthèse des volumes d'animaux produits par les élevages bovins du SYTEC (Sources : Données CDA15 2017)

Catégories	Effectifs estimés SYTEC	Type viande / lait
Veaux vente ± 1 mois	20 000	100% lait
Broutards vente ± 1 an	35 500	100% viande
Veaux vente boucherie	1 500 (dont 1200 abattu SYTEC)	
Réformes vente boucherie	16 000 (dont 1500 abattu SYTEC)	50% vaches lait, 45% vaches viande, 5% taureau
Génisses vente boucherie	900	100% viande
Génisses et vaches vente reproduction	6 500	30% lait, 70% viande

70% des produits se font sur les ventes de veaux et de broutards de + ou – 1 an.

b. Zones de productions

On observe sur la carte ci-dessous deux secteurs qui présentent des cheptels plus développés :

- Les contreforts des monts du Cantal, en allant sur l'ouest du territoire
- L'Aubrac, sur la partie sud.

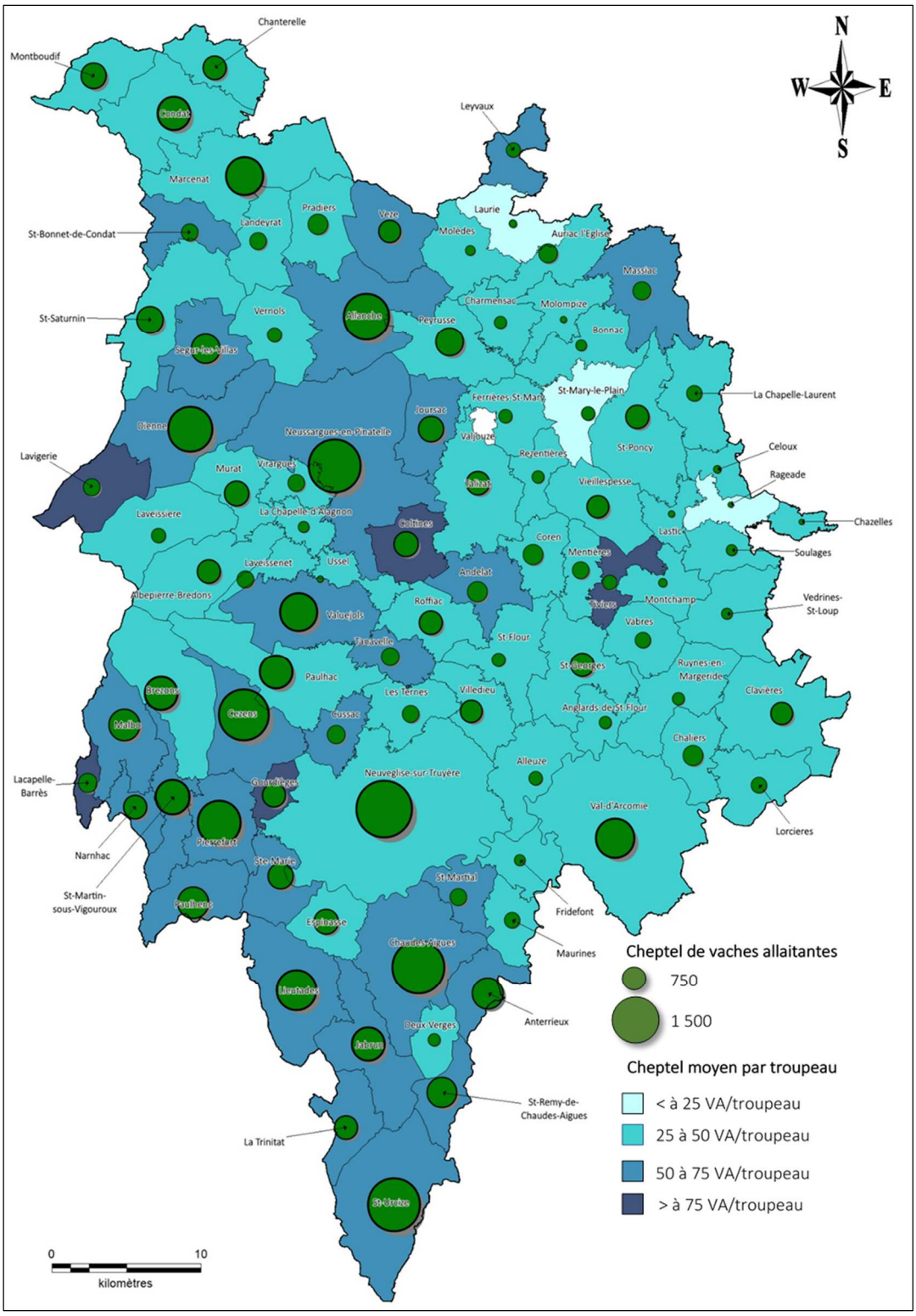

Figure 117 : Cheptel moyen par troupeau par commune et cheptel de vaches allaitantes par commune (Chiffres CDA15, 2017 – traitement Blezat consulting)

c. Signes officiels de qualité

Plusieurs types de signes officiels de qualité sont présents sur le territoire, en lien avec les techniques d'élevage :

- IGP « Génisses Fleur d'Aubrac »
- Label Rouge « Viande Salers »
- Label Rouge « bœuf fermier de race Aubrac »
- Label Rouge « Veaux sous la mère »
- Bleu Blanc Cœur (riche en oméga 3)
- Agriculture biologique

d. Acteurs de la filière bovins maigres

La majeure partie des bovins élevés sur le territoire sont destinés à être vendus en maigre. Les débouchés touchent le marché national mais également l'export, vers l'Italie, l'Espagne, et plus récemment vers les pays du pourtour de la Méditerranées (Maghreb, Turquie, Liban, Egypte…).

Les opérateurs participant à la mise en marché sont les suivants :

- Marché au cadran de Mauriac (près de 20 000 animaux vendus par an)
- Groupements de producteurs :
    - Coopérative des Eleveurs du Pays Vert / ALTITUDE – 3000 éleveurs, 82 000 têtes – CA 91 M€
    - Deltagro Export auquel ALTITUDE est adhérent (essentiellement Italie et Espagne) – CA 184 M€
    - Groupe CELIA
    - UNICOR
- <u>15 à 20 négociants privés :</u> Parma Lacombe, Foyen-L'Européenne, Pouderoux Frères, Lafeuillade Betail, Charrade...

Figure 118 : Marché au cadran de Mauriac (source La Montagne, 13/09/2016)

Projet de marché au cadran à Aumont Aubrac

Depuis 2015, un projet de marché au cadran est porté par l'association de préfiguration « un cadran pour tous » associant éleveurs et négociants et la Chambre d'Agriculture de Lozère, sur le site d'Aumont Aubrac, aux confins des quatre départements de la Lozère, Haute-Loire, Cantal et Aveyron, en bordure de l'A75, destiné à la commercialisation des bovins, ovins et caprins, avec un objectif de 18 000 bêtes par an. Ce projet pourrait être fonctionnel en 2020 et apporterai un service de proximité pour les exploitants de la partie sud du SYTEC.

e. Acteurs de la filière bovins de boucherie

Une fois engraissés, les animaux sont prêts à abattre, ils sont donc considérés comme « de boucherie » ou « gras ». L'engraissement permet notamment de valoriser sur le territoire les animaux. Quelques démarches d'engraissement collectif ont été rapportées à l'échelle du massif. La part ainsi valorisée reste faible : 350 UGB soit 130 tec, soit 2% des animaux produits sur le territoire. Il n'y a pas de développement constaté de l'engraissement, seuls quelques élevages ont pu s'inscrire dans la démarche collective de très jeunes bovins Salers abattus.

Les 3 coopératives qui interviennent en bovin sur le secteur disposent chacune d'une filiale d'abattage, avec des outils situés à l'extérieur du territoire Sytec :

- **Coopérative Eleveurs du Pays Vert du Groupe Altitude** (siège à Aurillac) : le groupe Altitude gère l'abattoir COVIAL à Aurillac : abattage et transformation porcs, veaux et gros bovins.
- **Coopérative Groupe Celia** (siège à Laguiole) : le groupe Celia a une filiale d'abattage et de transformation : Languedoc Lozère Viandes à Antrenas (Marvejols) : porcs, veaux, gros bovins et agneaux
- **Coopérative UNICOR** (siège à Rodez) : UNICOR est actionnaire (avec 4 autres coopératives) d'une filiale d'abattage et de transformation : ARCADIE Sud-Ouest. Le site de Sainte-Geneviève-sur-Argence est spécialisé dans l'abattage et la transformation des bovins (200 bovins par jour).

L'administration avait estimé les parts de collecte dans des rayons de 100 km autour des outils au moment de la reprise du site de Ste Geneviève sur Argence. Pour les bovins :

- 20-25% pour Arcadie SO en prenant en compte leur 2ème site régional à Sainte-Radegonde (à côté de Rodez)
- 10-15% pour Languedoc Lozère Viandes
- 10-15% pour COVIAL

NB : Les outils d'abattage et de transformation sont développés en partie 5.6.

f. Enjeux de la filière

A L'ECHELLE NATIONALE

Les grandes dynamiques de la filière viande à l'échelle nationale sont les suivants, et s'appliquent également à l'échelle locale :

- Le potentiel de production en diminution
- La faible compétitivité de la filière (coût et hors coût)
- La satisfaction du marché intérieur
- La stabilisation de la consommation intérieure
- Les nouveaux marchés d'exportation
- Le revenu des éleveurs
- Le renouvellement des générations : producteurs et transformateurs
- Le maintien des compétences et savoir faire
- Les négociations internationales sur le commerce
- L'autonomie alimentaire du pays
- L'occupation du territoire en zones défavorisées
- La durabilité des systèmes d'élevage
- Le bien-être animal et la protection animale
- L'image de l'élevage bovin et de la viande
- Accompagnement des aléas climatiques et autres risques (prévention, assurance…)
- Autonomie protéique

A L'ECHELLE LOCALE

Sur le territoire du SYTEC, la recherche de valeur ajoutée reste une composante importante dans la filière viande, alors que les flux tendent à s'inscrire dans des filières longues (ce qui implique un éloignement du pouvoir de décision).

g. Analyse AFOM filière viande

Forces	**Faiblesses**
- Un maillage d'outils locaux qui permettent une diversité d'usagers et de circuits de valorisation - Le savoir-faire des éleveurs et des pratiques d'élevage à l'herbe	- Une production de bovins maigres à faible valeur ajoutée, dont la valeur ajoutée est réalisée à l'extérieur du territoire
Opportunités	**Menaces**
- Des outils locaux supports potentiels de divers types d'activité (découpe, transformation...) valorisant l'origine locale des produits - La demande des consommateurs en viande issue de races rustiques (Salers et Aubrac) et en salaisons - Une réflexion pour accompagner une filière veau sous la mère est en cours	- Potentielle fermeture de l'outil de Pierrefort pour les usagers fermiers - Dépendance aux marchés externes et notamment export avec des aléas (forte décroissance du marché Italien, variabilité du marché du pourtour méditerranéen...)

h. Besoins exprimés par les acteurs interrogés

Les collectivités se sont positionnées pour l'implantation et le fonctionnement d'outils d'abattage et de découpe locaux.

Lors des rencontres avec les acteurs, ceux-ci ont exprimé les souhaits suivants :

- Maintien des abattoirs de proximité, outils qui contribuent à offrir des débouchés aux producteurs locaux ;
- Développement des possibilités de transformation de viande (notamment sur le steak haché qui permet de valoriser les avants qui se vendent mal ;
- Accompagnement de la réflexion pour accompagner une filière de veaux sous la mère

4. Porcs

a. Chiffres-clé

Au total 38 élevages de porcs sont recensés sur le SYTEC (source identification porcine). 15 sont estimés significatifs, avec les critères suivants : au minimum 30 truies ou 200 places de porcs charcutiers.

A l'échelle du SYTEC, parmi les élevages « significatifs », aucun ne sont de plein air (17 élevage plein air sur le Cantal). Le nombre d'élevage de porcs bio est de 9 dans le Cantal dont 3 sur le territoire du Sytec (Vedrines Saint-Loup, Tiviers, Joursac). Les effectifs de ces élevages sont petits et l'élevage de porc ne constitue jamais leur production principale.

- Nombre de producteurs :
  - Cantal : 87 producteurs
  - SYTEC : 38 producteurs dont 3 en vente directe (2 transforment à la ferme et un dans un atelier prestataire (Aveyron).

Carte des effectifs en porc 2013, source Bdporcs 2013 – effectif total 46 279 porcins pour 148 élevages

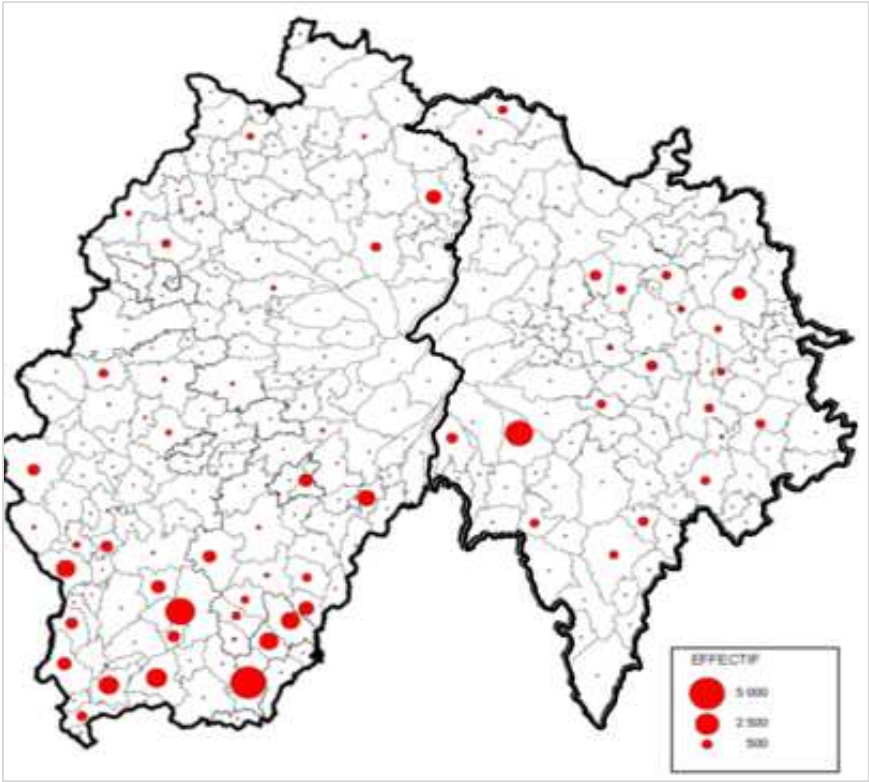

- Cheptel :
  - Cantal : 2846 truies en 2011 (environ 66 000 porcs), avec une baisse globale du cheptel
  - SYTEC : environ un quart de la production départementale soit 700-800 truies

Commune	Nombre d'élevages significatifs	Nombre total d'élevages
ALBEPIERRE-BREDONS		1
ANDELAT	1	1
CEZENS	2	2
CHANTERELLE		2
CHAUDES-AIGUES	1	1
COLTINES		1
CONDAT	1	2
DEUX-VERGES		1
FERRIERES-SAINT-MARY	1	3
JOURSAC	1	1
LES TERNES		1
MONTCHAMP		1
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	1	4
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE		1
PAULHAC		1
PAULHENC		1
REZENTIERES	1	1
RUYNES-EN-MARGERIDE	1	2
SAINT-GEORGES	1	1
SAINT-PONCY	1	1
SAINT-SATURNIN		1
SAINTE-MARIE	1	1
TANAVELLE	1	1
TIVIERS		1
VEDRINES-SAINT-LOUP		2
VERNOLS		1
VIEILLESPESSE	1	2

Figure 121 : Nombre d'élevages porcin par commune du territoire d'étude (source : CDA15 2017)

b. Acteurs de la filière

Opérateurs de l'aval :

- Mise en marché : La production du Cantal est « organisée » pour l'essentiel des éleveurs (96%), avec l'intervention de trois groupements (CAPP, CIRHYO et FIPSO).
  - La CAPP (Coopérative Agricole des Producteurs de Porc), du groupe Altitude, prédomine largement sur le département à près de 60 %. CAPP a développé une marque d'entreprise « Le Capelin ».
  - CIRHYO (30%) - FIPSO (10%)
- Abattage : le Cantal compte 4 abattoirs dont 2 sur le territoire du SYTEC qui traitent environ 20% des volumes en porc.
- Transformation : Le Cantal compte une vingtaine d'ateliers de transformation agréés dans le Cantal représentant 200 salariés environ, dont notamment sur le territoire : Palut (Condat), la ferme des cochons gourmands à Tanavelle et Pierrefort

c. Enjeux de la filière

- Le potentiel de production porcine du Cantal est faible, avec un besoin d'étoffement de la production pour maintenir la filière.
- La production fermière est très réduite alors que le potentiel commercial en salaisons est élevé.
- Il existe diverses formes de production sur le territoire : porcherie, atelier plein air, porc capelin (élevé à la châtaigne), agriculture biologique..., avec un potentiel de diversification pour ce type d'atelier sur de petites surfaces, pour de l'élevage de plein air, en polyculture.

Figure 122 : Porc capelin (source http://www.passionnementviandes.fr)

5. Ovins viande

a. Chiffres-clé

Nombre d'exploitations	93 exploitations possèdent un troupeau de plus de 50 reproducteurs (soit un atelier ovin viande)[12], soit 5 % des exploitations du territoire. A noter qu'au total le territoire du SYTEC compte 223 détenteurs d'ovins viande.
Volumes produits	- Cheptel : 22 300 brebis dont 17660 brebis allaitantes en 2017 soit 64% du département du Cantal - Equivalence en production de viande : environ 20200 agneaux soit 800 tec.

Sources utilisées : Données CDA15 2017

b. Zones de productions

La production d'ovins viande se répartit sur l'ensemble du territoire, avec des cheptels plus conséquents sur la partie centrale.

Figure 119 : Brebis allaitantes (© CM Luitaud)

[12] Le seuil de 50 reproducteurs permet de distinguer les élevages familiaux ou les cheptels détenus par des non agriculteurs.

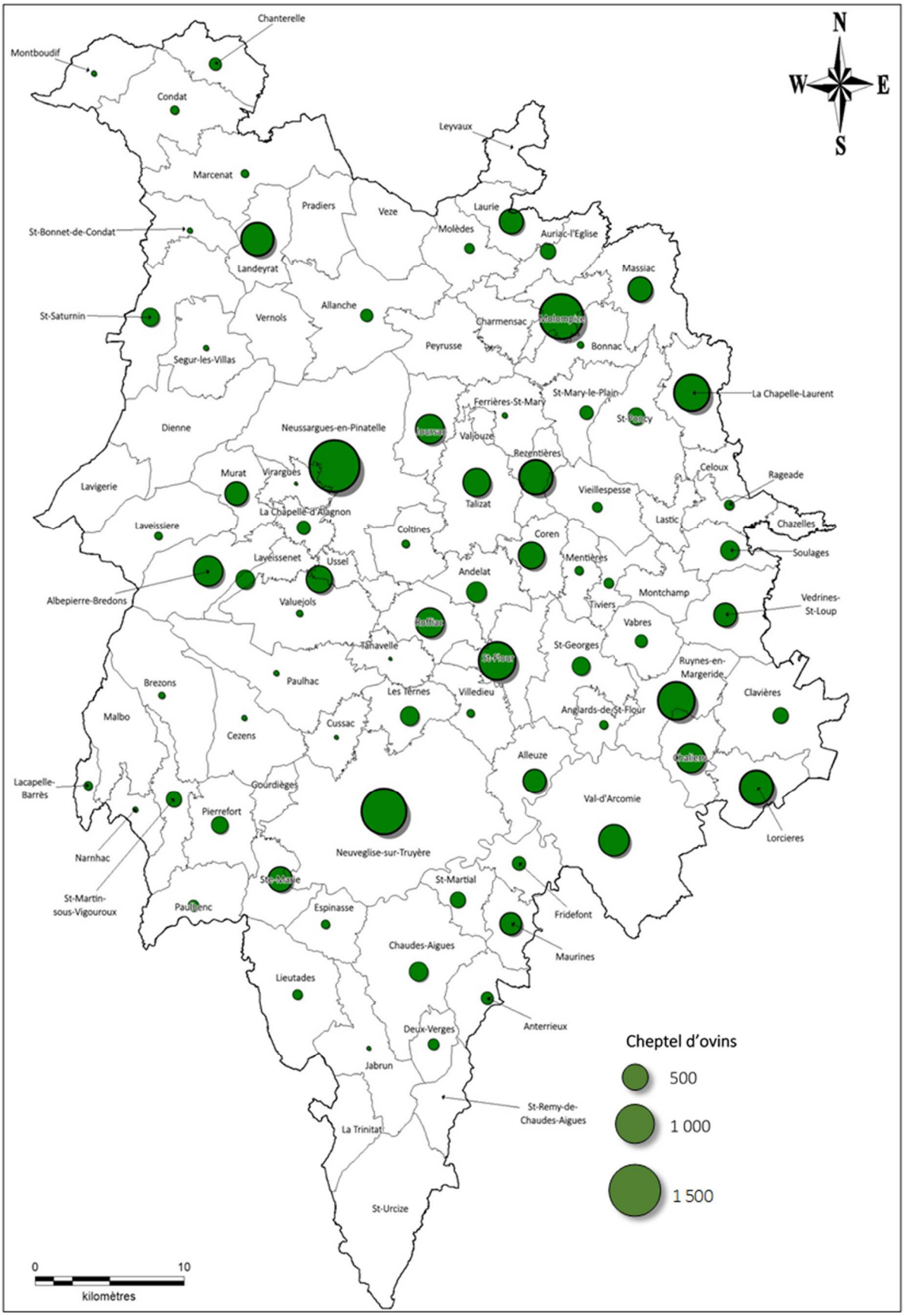

Figure 120 : Cheptel ovins viande par commune, tous élevages ovins viande confondus (extraction BDD CDA15 2016, traitement Blezat consulting)

c. Signes officiels de qualité

Sur le territoire on note la présence du Label rouge agneau fermier des Pays d'Oc (700 éleveurs, 243 000 brebis) et du Label Rouge tendre agneau porté localement par FEDER COPAGNO.

d. Acteurs de la filière

Les groupements de producteurs sont le plus souvent issus de la région Occitanie, au sud :

- COVIAL / groupe Altitude (15), axé sur l'agneau du Limousin
- **CELIA** en lien avec **LLV (Languedoc Lozère viande) -** abattoir d'Antrenas
- FEDER (ex COPAGNO)
- Secteur privé et marché de Saugues

e. Enjeux de la filière

A L'ECHELLE NATIONALE

Le cheptel ovin connait une dynamique globalement en baisse. Si le cheptel laitier est relativement stable, le cheptel allaitant connait une baisse plus marquée, avec un ralentissement ces dernières années vers une stabilisation du cheptel sur 2016-2017.

La viande ovine est en effet une viande de moins en moins consommée, notamment à cause de son prix élevé et de la perception d'une viande grasse. C'est aussi un produit saisonnier (consommation en baisse des gigots de Pâques et de Noël, croissance de la consommation de grillades l'été).

A L'ECHELLE LOCALE

Le cheptel reste diffus à l'échelle locale. Les enjeux de la filière sont ainsi dépendants de quelques opérateurs et de leurs stratégies commerciales en lien avec les acteurs de la filière cités en partie 5.6.4.

6. Ovins lait

- Nombre de producteurs :
  - 3 producteurs transformateurs en circuits courts
  - 1 installation en 2016
  - Secteurs Saint-Urcize, Anterrieux et Saint-Flour
- Cheptel :
  - 70 brebis chacun : inférieur à 50 000L
- Valorisation :
  - Quasiment uniquement en circuits courts. Il ne s'agit pas d'une filière organisée. La demande locale est a priori satisfaite, il reste peu de place pour de nouveaux producteurs.
  - La valorisation liée aux agneaux est marginale

(source http://patre.reussir.fr/)

7. Caprins lait

- Nombre de producteurs :
  - Environ 10 éleveurs- transformateurs en circuits courts. Cela se traduit peu par de la vente à la ferme, mais plutôt par de la vente sur des marchés et de la vente aux GMS en direct. Tous les éleveurs n'ont pas l'agrément CE donc la vente s'effectue dans un rayon de 80km autour du site de production.
- Cheptel :
  - 600 animaux
  - Une production de lait de 350 000 – 400 000 L au total (600L / chèvre/an)
- Valorisation :

- Quasiment uniquement en circuits courts. Il ne s'agit pas d'une filière organisée. La demande locale est a priori satisfaite, il reste peu de place pour de nouveaux producteurs.
- La valorisation liée aux chevreaux est marginale

© N. Barlet

8. Autres productions animales

Le territoire accueille également quelques productions animales complémentaires :

- Volailles (5 producteurs en circuit court, 5 en circuits long : chair ou œufs)
- 2 à 3 éleveurs de gibiers
- Canards gras, lapins
- Escargots (Massiac)
- Chevaux lourds (secteur Cézallier).

VI. Filière lait : productions et outils de transformation

1. Productions fromagères et signes officiels de qualité

a. Liens productions agricoles et terroir

Le terroir se définit comme un ensemble de terres d'une région, considérées d'un point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant des produits caractéristiques associés à un savoir-faire local.

Définitions (Source : INAO)

AOP (Appellation d'origine protégée) : désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

AOC (Appellation d'origine contrôlée) : désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

IGP (Indication géographique protégée) : identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

LR (Label Rouge) : est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.

AB (Agriculture Biologique) : est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Ici, le terroir est associé à plusieurs catégories de produits :

- 6 AOP fromagères (Cantal, Salers, St-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et Laguiole),
  - *NB : voir partie 5.2.3*
- Plusieurs signes de qualité en viande
  - Bovine (IGP Génisses Fleur d'Aubrac, Label Rouge Viande Salers, Label rouge bœuf fermier Aubrac…),
  - Ovine (Label rouge agneau fermier des Pays d'Oc),
  - Porcine (IGP et label rouge porc fermier d'Auvergne).
- On trouve également des produits de montagne (Mont Lait, Seigle des Terres de Margeride), des filières collectives (Bœuf du Cantal, Salers primeur, lentille blonde et pois blond de Saint-Flour…).

b. Les signes officiels de qualité fromagère

Le territoire du SYTEC bénéficie de la présence de l'ensemble des appellations d'origine contrôlées auvergnates, dont les aires s'étendent sur la totalité ou une partie du territoire. Près de 80 à 90% du lait est transformé en fromage AOP sur le secteur d'étude.

Figure 98 : Aires géographiques des appellations d'origine contrôlée fromagères à l'échelle du SYTEC (source INAO, entretiens ODG, traitement Blezat Consulting)

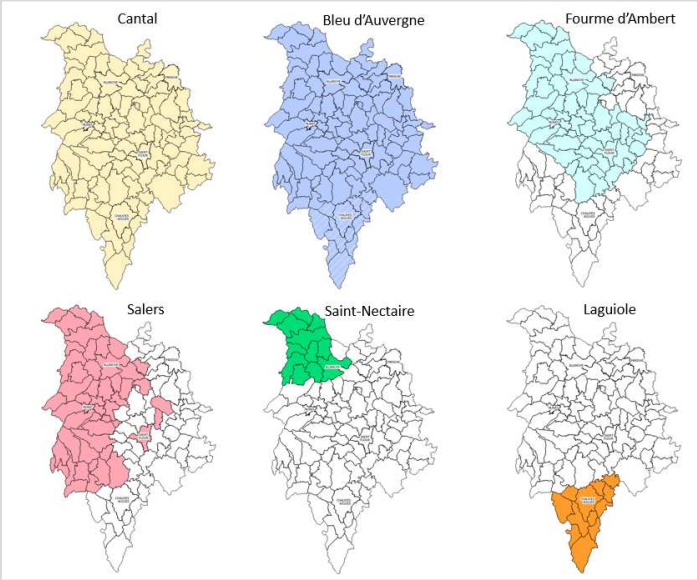

Remarque : l'aire de l'AOC-AOP Bleu d'Auvergne est en cours de modification dans le cadre d'une évolution du cahier des charges afin d'établir des critères plus précis que la seule localisation en région Auvergne. La pointe de l'Aubrac sortira de l'aire début 2018.

Figure 99 : Aires géographiques des AOP fromagères sur le territoire du SYTEC (source INAO, traitement Blezat consulting)

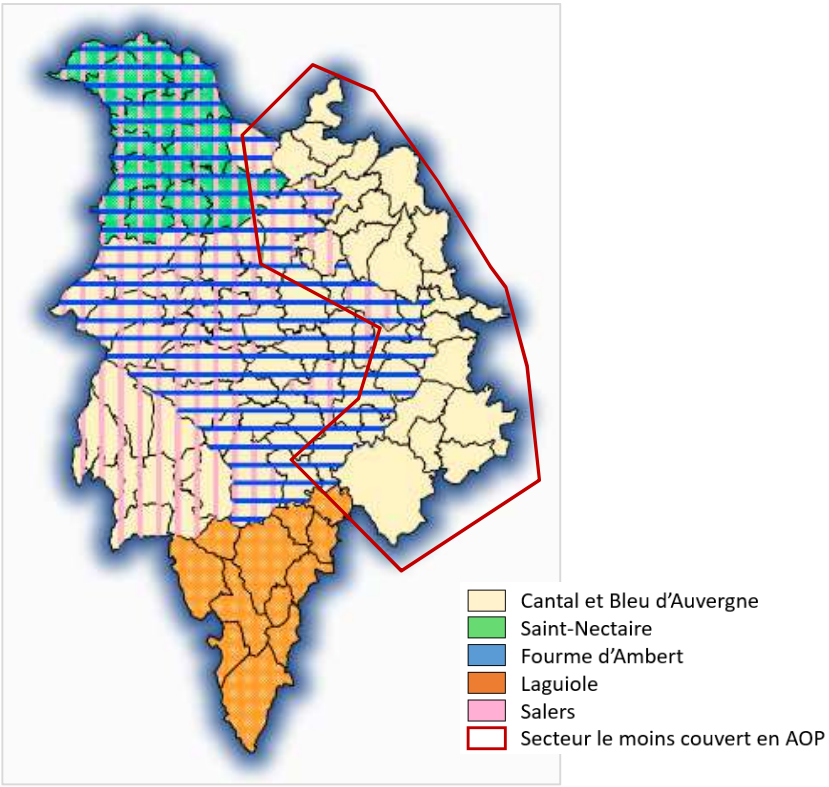

La localisation des aires impacte les stratégies de production et de transformation du lait.

- Transformation laitière OU fermière : la majeure partie du lait produit sur le territoire, 80 à 90%, est collectée et transformée au sein d'outils privés ou coopératifs. Toutefois, la moitié de la production de Saint-Nectaire est réalisée de façon fermière, ainsi que la totalité du Salers. La production fermière est ainsi plus présente au nord et à l'ouest du territoire.
- Transformation avec OU sans appellation : Pour les secteurs les plus à l'est du territoire, les exploitations qui souhaitent faire de la transformation, étant situées en dehors des zonages type Saint-Nectaire et Salers, choisissent les appellations Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne, et/ou d'autres fromages hors appellation (tommes...) ou des produits frais (yaourts, glaces...).

Dynamiques par appellations

Figure 100 : Evolution des volumes commercialisés en AOP à l'échelle des appellations dans leur totalité (données ODG, INAO/CNAOL via Agreste, traitement Blezat consulting)

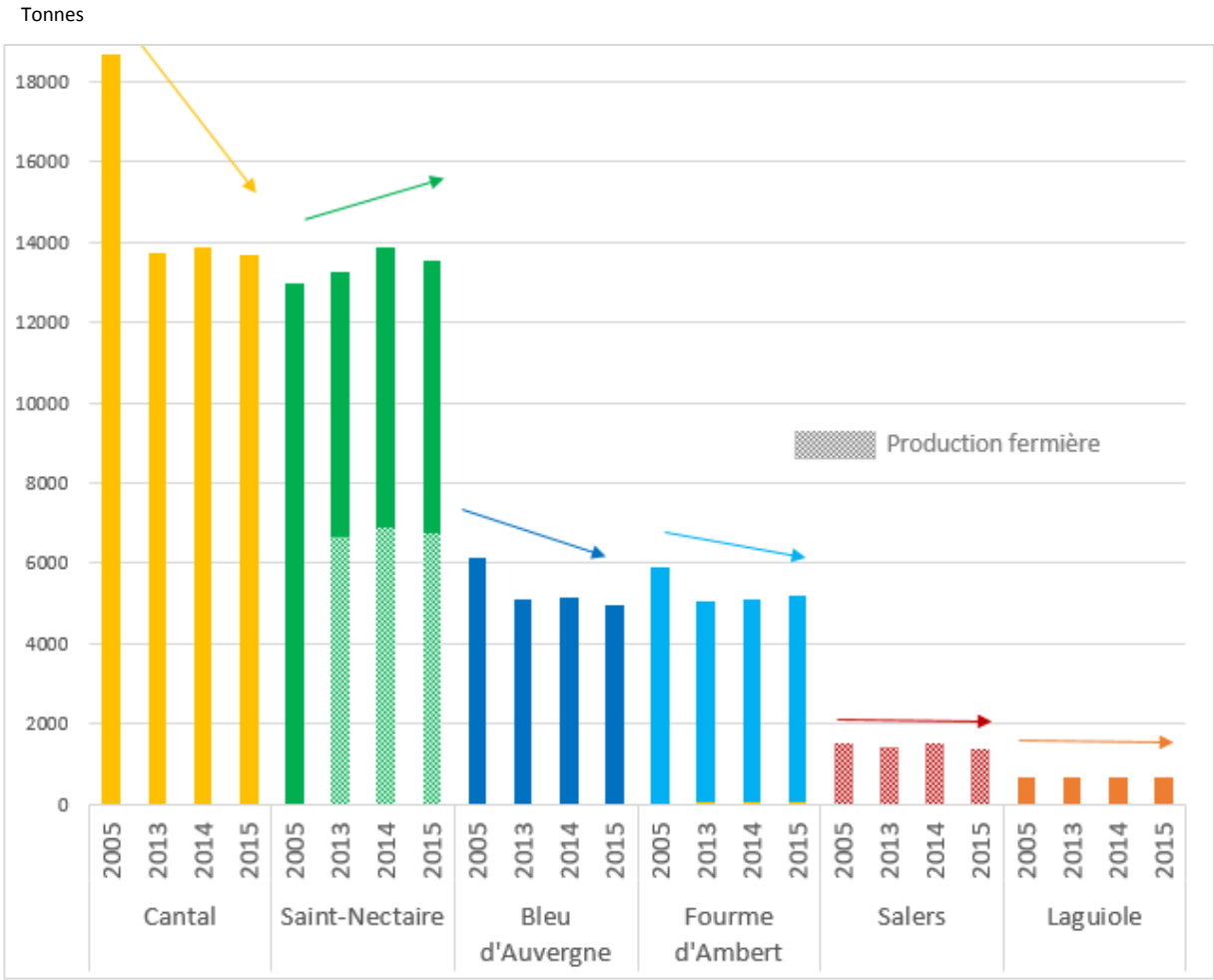

Le territoire du SYTEC assure :

- 50% de la production Bleu d'Auvergne et 38% du volume de Fourme d'Ambert, du fait de la présence du site SODIAAL/Fromageries Occitanes à SAINT-FLOUR (pates persillées dont 2500 tonnes de Bleu d'Auvergne)
- 30% du Cantal AOP, par la présence du site SODIAAL/Fromageries Occitanes de TALIZAT (2000 tonnes de Cantal au lait cru), de trois coopératives de producteurs locaux et de deux structure privées (qui totalisent environ 2000 tonnes de Cantal AOC par an), complété par un certain nombre de producteurs fermiers

- 30% du SAINT-NECTAIRE par la présence de trois structures privées de production et un certain nombre de producteurs fermiers

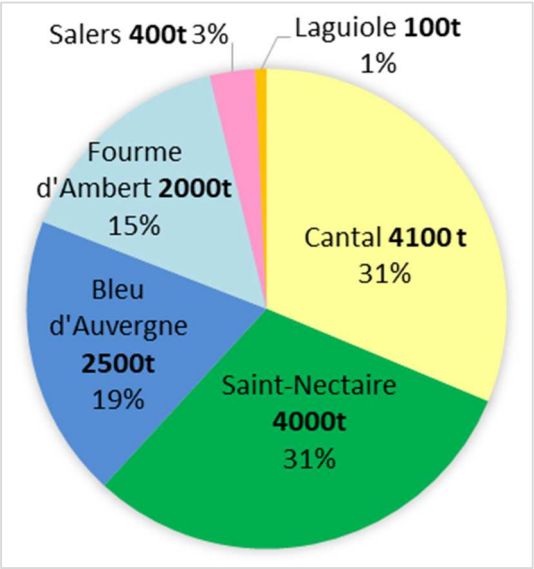

Figure 101 : Répartition de la production en fromage AOP sur le territoire SYTEC (Estimation Blezat Consulting à partir d'entretiens)

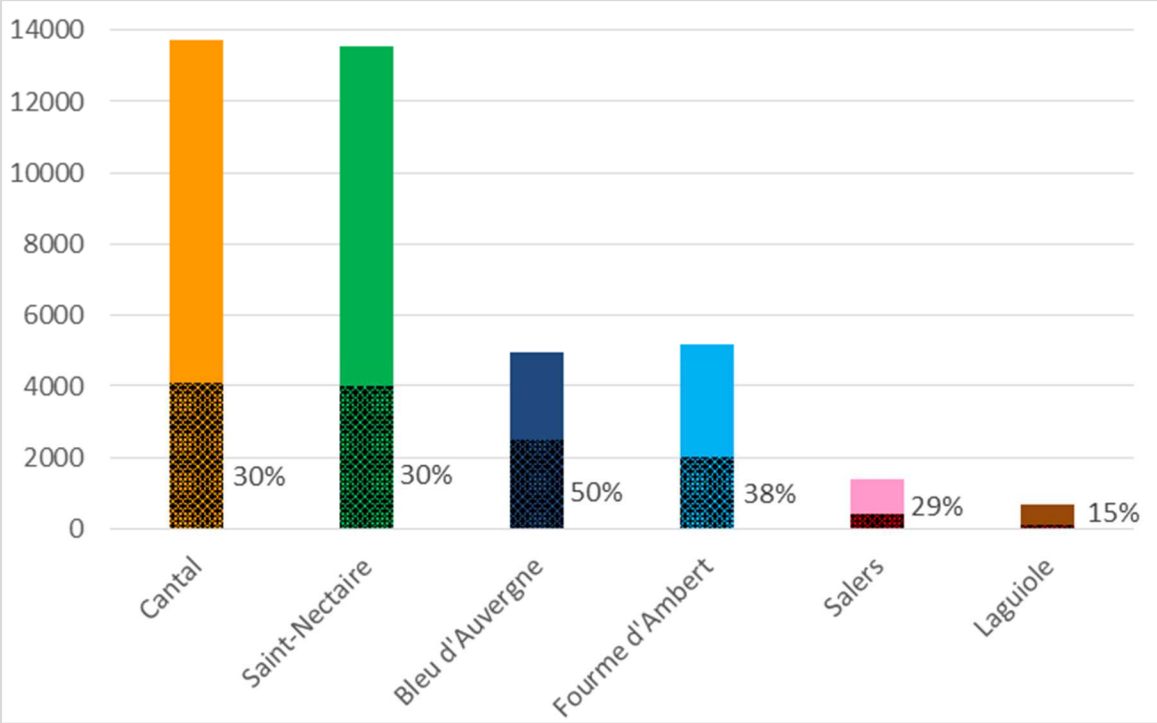

Figure 102 : Volumes totaux produits par appellation en 2015 et part approximative issue du territoire du SYTEC

c. Les pâtes pressées non cuites

Historiquement, Cantal, Salers et Laguiole ont la même technologie de fabrication, unique pour des fromages français. Une fois le lait caillé, le lait n'est pas tout de suite mis sous presse et moulé, mais intègre une étape d'égouttage dans un presse-tome avant broyage et salage puis mise sous presse.

Ces trois appellations se distinguent par leur cahier des charges en termes de races et de procédés de fabrications fermiers ou non (le Salers est strictement fermier, tandis que le Laguiole exige des races locales : Aubrac et Simmental). Le Salers et le Laguiole visent ainsi à se distinguer du Cantal par une approche qualitative, sur deux stratégies différentes (dimension fermière et choix des races).

Ce point technique a son importance dans la structuration de la filière :

- Deux 2 jours (et non un) sont nécessaires à la fabrication d'un fromage, avec une maitrise de paramètres tels l'acidité sur 24h (plutôt que 2h), ce qui implique une maitrise technique spécifique
- La pâte est pressée de façon plus poussée, ce qui implique une production de lactosérum proportionnellement plus importante (10L de lait sont nécessaires pour un kg de Cantal ce qui est plus élevée que la moyenne de 8L en général).

Figure 103 : Moulage de la tome broyée et salée (source http://www.fromage-cantal.com)

Figure 104 : Fromage Cantal AOP (source http://www.aop-cantal.com/)

LE CANTAL

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **14 000 t/an**
  - Dont 2-3% fermier. Le Cantal fermier est produit exclusivement par des producteurs de Salers, hors période Salers (15 avril au 15 novembre). Il est très majoritairement vendu en circuit court car peu différentiable à la vente du Cantal laitier. Par ailleurs, il est moins bien valorisé que le Salers, c'est donc un second produit. Cela concerne donc un nombre limité de producteurs et sur des volumes restreints.
  - Les volumes ont fortement diminué sur la période 2009-2012 (cessation de quelques grosses structures). Depuis 2013, les volumes sont stables (entre -1% et +1,5%).
  - Trois types de maturité existent : le cantal jeune (30 jours d'affinage), le cantal entre-deux (90 jours d'affinage) et le cantal vieux (240 jours d'affinage). L'entre-deux représente la part la plus importante de la filière, avec près de 50% des volumes.
- Emploi :
  - 1200 producteurs de lait
  - Près de 3500 emplois (2000 chefs d'exploitations dont 60 producteurs fermiers, 500 salariés agricoles, 930 salariés de la transformation)
- Secteurs de production : 2 principaux bassins laitiers sur le département : Aurillac / Châtaigneraie, et la Planèze de Saint-Flour.

- Enjeux :
  - Valorisation commerciale : le Cantal a souffert historiquement d'un déficit d'image par comparaison avec les pâtes pressées des Alpes et du Jura (ex. Comté, Beaufort...), en lien avec du lait de qualité moyenne et avec pour conséquence une valorisation économique moindre. La filière a donc engagé depuis une dizaine d'années une **stratégie d'amélioration de la qualité du produit (qualité du lait, outils de transformation, durée d'affinage, gradage des fromages...)**. *« Les consommateurs privilégient un affinage d'au moins 5,5 mois (voire plus en Auvergne). ».* Diverses stratégies qualitatives peuvent être relevées : lait cru, avec prime payée au producteur (Talizat (SODIAAL), Neuvéglise, Dischamp...), démarche tout foin (Dischamps, Coopérative fromagère de la Planèze...), lignes en agriculture biologique...
  - Les opérateurs interrogés estiment que la pérennité de la filière passe par le maintien des exploitants sur le territoire dont le revenu doit être la conséquence d'une bonne politique de valorisation commerciale. A noter que les marchés nationaux sont estimés plus porteurs que le marché local (petit bassin de consommation et engorgement de l'offre), notamment avec un travail sur les marques type terroir des GMS.
    Les opérateurs (voire les GMS) établissent également la mise en place de **primes différentiées** (lait cru, lait tout foin...), qui peuvent aller jusqu'à 65 €/1000L. *(Ex. En 2016, le prix de base à 345€/1000L peut être bonifié jusqu'à 435 €/1000L, avec 15€/1000L pour le lait cru et 35€/1000L pour le tout foin)*

  - Amélioration qualitative : Cette démarche se traduit concrètement au niveau du cahier des charges :
    - Affirmation des règles concernant la **production d'herbe**
    - Règles d'engagement des producteurs par la **déclaration d'identification** (DI) depuis 2009
    - Critères de **sélection du lait** : le lait est classé par gradient de qualité de A à D. Jusqu'ici le D était déclassé, bientôt la catégorie C le sera également (à voir selon les accords au sein de l'ODG).
  - L'aspect **développement durable** est également étudié sous l'angle des facteurs clé de réussite d'un producteur de lait à échéance de 10 ans. Outre l'autonomie fourragère est développé un volet social (contribution du producteur de lait à la vie du territoire dans toutes ses dimensions), ainsi

que sur la pénibilité du travail. La méthode engagée s'appuie sur la co-construction de règles (base 144 indicateurs). Le travail est effectué en partenariat avec VetAgroSup Clermont depuis 3 ans. Mi-2017, les coefficients pondérateurs sont en phase de test.

- Enfin, les entreprises et les producteurs entament une **réflexion pour des règles de régulation de l'offre spécifique aux SIQO** et la mise en place d'une analyse des chiffres de la filière (à défaut d'un regroupement de l'offre, qui serait illégal).

L'AOP Cantal sur le territoire du SYTEC :

- Volumes : Environ **4100 t/an** (soit 30 à 40% de l'AOP)
- Répartition par type d'opérateurs
  - **80% par des coopératives** *(Paulhac, Coopérative fromagère de Planèze, Neuvéglise, Talizat (Fromageries occitanes))*
  - **20% par des privés** *(Condutier à Pierrefort, Dischamps à Chambernon, Lactalis, Riom)*
- Dynamiques propres au secteur :
  - Les « petites » structures locales (par comparaison aux établissements du groupe Sodiaal ou Lactalis), axent leurs stratégies sur la proximité (40 apporteurs en moyenne) et contribuent au maillage social du territoire. Ces structures ont pour la plupart réalisé ou en projet des travaux sur la rénovation des outils de transformation, le développement de gammes segmentées (AB, lait cru, tout foin...), et l'internalisation de l'affinage (au moins en partie), permettant d'aller au-delà de la production de Cantal jeune.
  - *« Faute de place, on est obligé de vendre à 4 mois au lieu de 5,5 mois. Le produit manque de typicité, de caractère. »*
  - Les projets de construction / de mise à niveau des outils ont un effet incitatif sur les producteurs locaux qui cherchent à s'engager (croissance du nombre d'adhérent évoqué par ces structures)
  - La moyenne d'âge affichée par les coopératives locales est plutôt jeune (ex. 38 ans en moyenne pour la coopérative laitière de la Planèze).

Figure 105 : Les 3 catégories de Cantal AOP : du plus jeune (plus clair) au plus vieux (plus foncé) : Jeune, Entre-Deux, Vieux (source http://www.aop-cantal.com)

LE SALERS

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **1 400 t/an** (100% fermier)
  - Un marché très porteur soutenu par l'intérêt des consommateurs pour la production fermière.
  - Une dynamique liée au nombre de producteurs engagés dans la démarche.
- Caractéristiques : Le Salers est un fromage strictement fermier, c'est-à-dire fabriqué sur l'exploitation agricole où est produit le lait. Il ne peut être fabriqué que pendant la période de mise à l'herbe des bêtes (mi-avril à mi-octobre). Le fromage fabriqué à base de lait de race salers a la mention « Salers Tradition ».
- Emploi : 75 producteurs fermiers
- Enjeux : cette appellation se positionnant sur un petit marché, elle peut difficilement absorber de grosses variations de production. L'ODG entre ainsi dans une maitrise de la production, avec le besoin de maitriser la qualité organoleptique et sa régularité.

L'AOP Salers sur le territoire du SYTEC :

- Volumes : Environ **400 t/an** (soit 30 de l'AOP)
- Dynamiques propres au secteur : les secteurs concernés sur le SYTEC sont situés du côté ouest, sur les contreforts des monts d'Auvergne.

Figure 106 : Vache de race salers et fromage Salers (source http://www.aop-salers.com/ consulté le 20/12/17)

Figure 107 : Gerle, récipient en bois où le lait est réceptionné lors de la traite (source http://www.aop-salers.com/ consulté le 20/12/17)

LE LAGUIOLE

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **666 t/an**
  - De petits volumes, maitrisés par un acteur principal, la coopérative Jeune Montagne à Laguiole, qui bénéficient d'une reconnaissance et d'un bon équilibre de production.
- Emploi : 75 producteurs
- Spécificités :
  - Races Aubrac et Simmental
  - Pas de tout d'enrubannage, pas de tout d'ensilage
  - Obligation de pâturer 4 mois par an au minimum
  - Obligation d'utiliser des fourrages produits sur les prairies naturelles ou temporaires de la zone d'appellation (depuis 2012)
- Enjeux : les contraintes d'utilisation de fourrages produits sur l'aire d'appellation poussent à une meilleure valorisation des ressources locales, mais en période de sécheresse et de déficit de production herbagère, ce paramètre peut s'avérer limitant pour la production.

Figure 108 : Organisation de la filière bovin lait sur le PNR Aubrac (source diagnostic agricole du PNR Aubrac 2014)

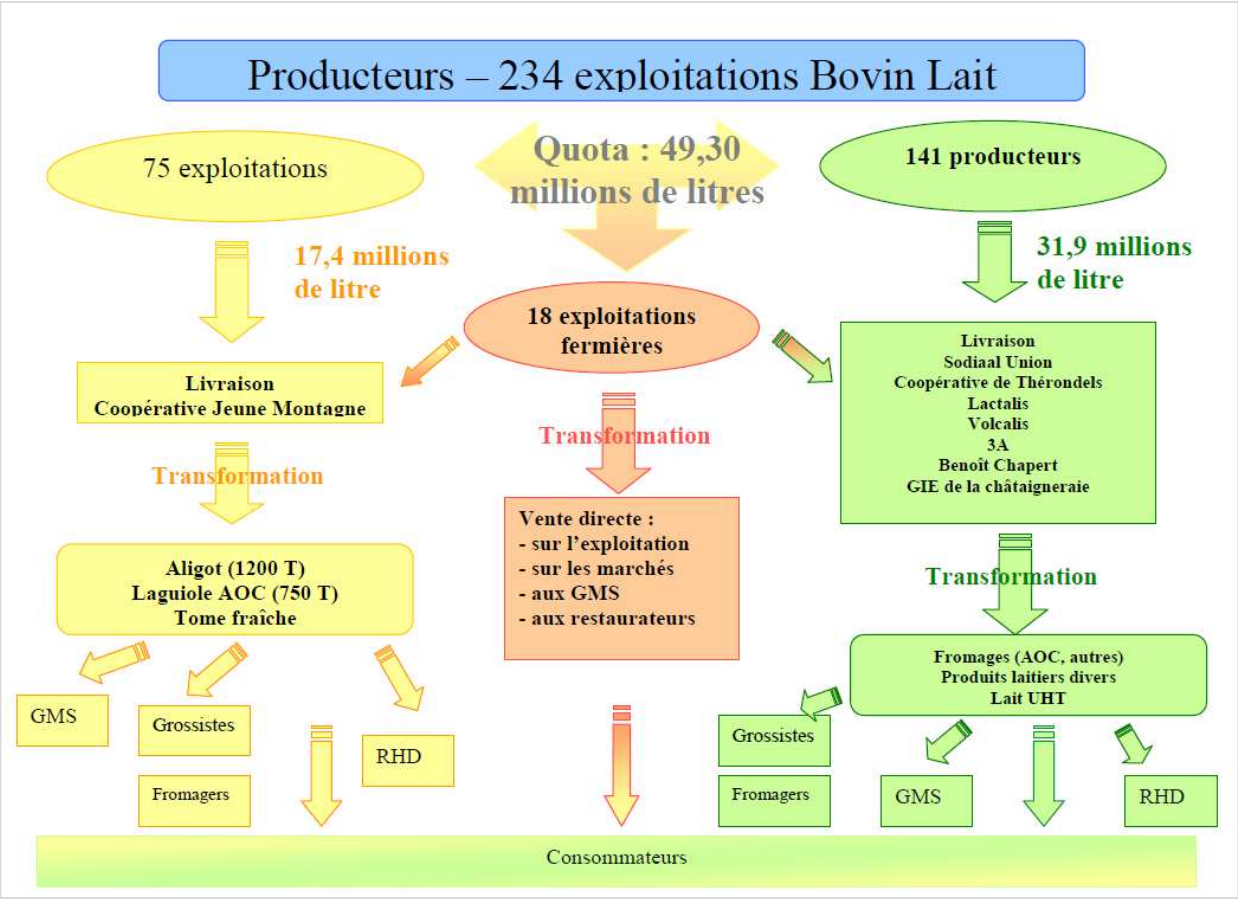

L'AOP Laguiole sur le territoire du SYTEC :

- La pointe sud du SYTEC est incluse dans l'appellation Laguiole, toutefois le cheptel est très faible et les volumes sont très petits (environ 100t).

Figure 109 : Race Aubrac (à gauche) et Simmenthal (à droite) - (source http://www.fromage-laguiole.fr)

Figure 110 : Identification du fromage AOP Laguiole (source http://www.fromage-laguiole.fr)

LE SAINT-NECTAIRE

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **13 500 t/an** (dont 50% fermier)
  - Une dynamique positive notamment grâce à la production fermière (près de la moitié des volumes). La transformation se fait soit à la ferme soit par des affineurs qui collectent le fromage en blanc.
- Emploi : près de 1800 emplois directs (source ODG dossier de presse 2016)
  - 396 producteurs laitiers
  - 210 producteurs fermiers
- Enjeux :
  - **Un déficit de lait** en production laitière sur l'ensemble de l'aire de production, face à une demande importante, associé à un phénomène de déprise. L'appellation estime qu'il y aura un manque de lait certain pour les 3-4 prochaines années. Des parts de marché sont ainsi perdues, mais cela a aussi un effet plutôt positif sur le prix du lait.
  - Concernant la production fermière, la production serait plutôt équilibrée voire en surproduction (liée à une part marquée de basculement vers le fermier ces dernières années)
  - NB : une étude est en cours concernant la stratégie à l'échelle de l'appellation, notamment pour pallier le manque de volumes.

L'AOP Saint-Nectaire sur le territoire du SYTEC :

- Volumes : Environ **4 000 t/an** (soit 30% de l'AOP)
  - Affinage de 400 t à Allanches (société Livradois)
- Dynamiques propres au secteur :
  - La zone incluse dans l'aire du Saint-Nectaire a notamment un taux de transformation du lait très élevé.
  - Sur le secteur d'Allanche, la problématique des rats taupiers (qui a une influence sur la quantité et la qualité de la production fourragère) est un phénomène récurrent, variable, et mal expliqué. Sur les campagnes 2015 et 2016, il n'y avait pratiquement pas de fourrages.

Figure 111 : Saint-Nectaire fermier (source www.aop-saintnectaire.com)

d. Les pâtes persillées

LE BLEU D'AUVERGNE

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **4 900 t/an** (1-2% fermier)
  - Une appellation plutôt en retrait, avec une baisse globale de la production (légèrement moins prononcée à l'échelle du SYTEC) et une stabilisation récente.
  - Près de 30% des volumes sont écoulés à l'export, or c'est ce marché qui est le plus en difficulté.
- Emploi : 3000 producteurs (théoriquement, tous les producteurs laitiers de la région)
- Enjeux :
  - Amélioration de l'image : le Bleu d'Auvergne, positionné sur une gamme de prix plutôt basse, cherche à améliorer son image et sa notoriété, via un travail sur la promotion du produit
    - Emballage / conditionnement. *Ex. ne pas confondre avec le Bleu de Saint-Flour, marque de fromagerie.*
    - Qualité organoleptique : une puissance plus prononcée permettrait au Bleu d'Auvergne de se démarquer par rapport à d'autres pâtes persillées
    - NB : travaux communs avec la Fourme d'Ambert
  - Evolution du cahier des charges : Le cahier des charges du Bleu d'Auvergne est en cours de révision (notamment sur l'aire d'appellation qui jusqu'ici s'étendait sur l'ensemble du territoire auvergnat).

  - Production fermière : une production fermière qui pourrait prochainement augmenter, par les fermiers qui produisent déjà de la Fourme d'Ambert. Attention aux problématiques logistiques : ce type de fromage est acheté en petite quantité par les crémiers et sa logistique implique un passage presque obligé par des grossistes (notamment Rungis), avec une livraison au poids et un payement au forfait. Les débouchés locaux sont limités (agglomérations de Clermont-Ferrand et Montpellier).
  - Consommation : Remarque : la consommation moyenne de fromages à pâte persillée est de 900gr/hab./an en France. On estime qu'en Auvergne, elle est au moins deux fois plus élevée.

L'AOP Bleu d'Auvergne sur le territoire du SYTEC :

- Volumes : Environ **2500 t/an** (soit 51% de l'AOP)
- Opérateurs :
  - Les Fromageries occitanes captant du lait produit à l'extérieur du territoire SYTEC
  - 1 producteur fermier
- Dynamiques propres au secteur :
  - Un bassin laitier dynamique, ce qui permet la mise en place d'un cercle économique vertueux (équilibre entre production de lait et stabilité des entreprises de l'aval).
  - La modification du cahier des charges, en supprimant la partie sud du territoire de l'aire d'appellation, pourrait contribuer à renforcer la pression sur la production de lait dans le secteur de la Planèze.

LA FOURME D'AMBERT

Données-clé à l'échelle de l'appellation :

- Volumes : **5 100 t/an**
  - Une progression générale des volumes commercialisés depuis 4 à 5 ans et plus particulièrement prononcée depuis 2 ans, notamment le secteur Cantal.
- Emploi :
  - 1200 producteurs de lait dont 3 producteurs fermiers
  - 5 collecteurs de lait
  - 6 fromageries, qui emploient directement 300 personnes
- Enjeux :
  - Amélioration de l'image : l'appellation cherche à faire reconnaitre le caractère doux Bleu d'Auvergne (alors qu'il s'agit d'un bleu), via un travail sur la promotion du produit
    - NB : travaux communs avec le Bleu d'Auvergne
    - NB : Appui des collectivités locales (Bassin d'Ambert) pour la recherche de fonds européens.
  - Production fermière : un besoin probable d'aller chercher des marchés hors du territoire pour une meilleure valorisation
  - Evolution du cahier des charges : des questions sont posées au sein de la filière concernant l'organisation des surfaces agricoles, et l'intégration de points agroenvironnementaux (réflexion émergente).

L'AOP Fourme d'Ambert sur le territoire du SYTEC :

- Volumes : Environ **1500-2500 t/an** (soit 30% de l'AOP)
- Opérateurs :
  - Environ 400-450 producteurs dont 2 producteurs fermiers seulement
  - NB : les Fromageries occitanes captent du lait produit à l'extérieur du territoire SYTEC
  - Débouchés : Les fromageries occitanes de Saint-Flour fait aussi un peu de vente directe, mais surtout sur le marché national voire l'export (15% à l'export).
- Dynamiques propres au secteur :
  - Le secteur Est Cantal (Planèze), notamment, présente une croissance des volumes (effet de la présence des fromageries Occitanes, gros transformateur à l'échelle de l'appellation et implanté localement). Le taux de transformation du lait en fromage AOP est notamment marqué par rapport aux références régionales d'après l'ODG.
  - Les terres locales ayant un caractère « séchant », l'augmentation des épisodes de sécheresse et les exigences d'autonomie fourragère du cahier des charges peuvent peser sur la pression locale en production de lait, déjà forte par rapport aux autres appellations.

2. Acteurs de la filière lait

a. Un panel varié de structures de transformation sur le territoire

Les trois étapes de la filière aval sont représentées sur le territoire : collecte de lait, transformation de diverses appellation ou produits hors AOP ou affinage. La majorité des opérateurs assurent toutes les étapes, tandis que d'autres sont plus spécialisés (tel les Etablissements CHARRADE qui collectent les productions de certaines coopératives et en assure l'affinage et la commercialisation ou la société Fromagère du Livradois, qui sur le territoire, ne réalise que de l'affinage, essentiellement de SAINT NECTAIRE fermier, sur le site d'Allanche)

Deux grands types d'acteurs sont présents sur le secteur pour la collecte et la transformation du lait :

- Les coopératives (près de 75% des volumes)
- Les privés (près de 25% des volumes)

Répartition des références laitières Cantal par collecteur – Campagne 2011-2012

Source : Etude filière lait Cantal (DDT15, 2013)

En 2012, 16 entreprises ou coopératives collectaient du lait dans le Cantal, dont les 3 principales traitaient les 2/3 de la production.

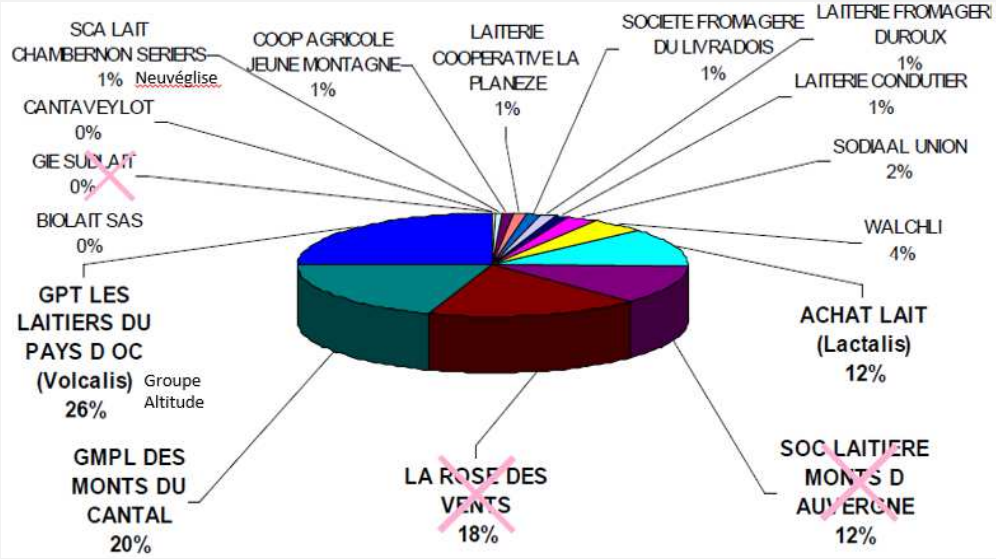

NB 2017 : des acteurs ont disparu (cessations ou fusion de structures, barrés en rose sur ce schéma) :

- ***GIE Sud Lait** (Tarn-et-Garonne) : suite à la dissolution du GIE en 2010, 26 producteurs membres du GIE, issus des départements du Cantal, de l'Aveyron et du Lot, se sont regroupés en une association, Cant'Avey'Lot, dont l'objectif est de produire et de commercialiser un lait de qualité identifié à un territoire, la vallée du Lot. En 2018, l'association compte 30 producteurs (10 ML de lait), qui respectent le cahier des charges de la charte Bleu blanc cœur (Source : http://www.agri15.com/actualites/articles-union-du-cantal/item/605-les-30-fermes-de-cant-avey-lot-des-precurseurs-de-lait-responsable)*
- ***GIE La Rose des Vents :** filiale du Groupe Coopératif 3A (Alliance Agro Alimentaire), le GIE La Rose des Vents collectaient chez 350 producteurs du Cantal et 16 producteurs de la Corrèze. Le lait était ensuite transformé par les sites de transformation de Saint-Mamet et Lanobre (Cantal), structures de la SA Les Fromageries Occitanes.*
- ***Société Laitière Monts d'Auvergne** (Puy-de-Dôme) : cessation d'activité en 2014, actionnaire de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne.*

On observe un panel varié de structures de transformation sur le territoire du SYTEC :

- De **grands groupes industriels avec une implantation locale**, et un bassin de collecte d'envergure. *Ex. Les fromageries occitanes et Bonilait, du groupe Sodiaal, qui représente 375 millions de litres collectés sur la zone du Cantal (150 millions de litres collectés par Volcalis, coopérative de collecte de lait appartenant au groupe Altitude).*
- Des **coopératives de producteurs locaux**, axées sur des logiques de segmentation (avec ou sans affinage), entre 5 et 11 millions de litre. Ces coopératives ont connu une phase importante de concentration et désormais sont en phase de rénovation de leurs outils de production avec des besoins de désenclavement dans certains cas. *Ex. coopérative fromagère de la Planèze (Pierrefort, Valuejols), coopérative laitière de la Planèze (Neuvéglise), coopérative de Paulhiac*
- Des **entreprises privées de production et d'affinage**, axées ou non sur les AOP. *Ex. Dischamps, Livradois, Condutier, Gardon, Charrade...*

Les acteurs interrogés estiment que le secteur est toujours en phase de croissance, et que la réorganisation des structures n'est pas encore achevée.

<u>Deux stratégies de valorisation aval coexistent sur le territoire :</u>

- La production de **grands volumes** de produits d'entrée et de milieu de gamme de type Cantal jeune ou de produits qui apportent une valeur ajoutée faible à moyenne pour les différents acteurs de la filière,
- La production de **produits différenciés** par leur qualité organoleptique et d'image (filière tout foin, affinage long). Diverses stratégies qualitatives peuvent être recensées :
    - L'amélioration qualitative de la **production de lait** : « haut herbage » (cf. Planèze), alimentation « tout foin », agriculture biologique...
    - L'intégration et la maitrise de **l'affinage** pour diversifier les débouchés et améliorer la qualité globale des produits face à d'autres appellations

b. Main d'œuvre

- <u>Production primaire :</u>
    - L'élevage laitier est un métier contraignant, qui explique notamment le phénomène de transition pour certains d'élevages laitiers à des élevages allaitants. Le maintien de l'activité est donc un enjeu fort, qui doit être soutenu par une bonne rémunération (stratégie commerciale permettant de faire remonter le prix du lait)
    - Dans ce sens émergent des réflexions pour la mise en place de service de remplacement des éleveurs (ex. Laguiole).
- <u>Production secondaire :</u>
    - La transformation fromagère : un métier difficile (porter des masses de 50 kg pour faire des fromages de 42 kg...) qui implique des difficultés de recrutement.
    - Certains opérateurs misent ainsi sur la qualité des conditions de travail pour fidéliser la main d'œuvre, notamment l'ergonomie de poste pour lutter contre le mal de dos chronique (ex. convoyeurs pour faire rouler ou mettre sur palette).
    - Environ 280 emplois recensés en 2017 chez les 12 opérateurs listés figure 114

c. Structures de transformation sur le territoire du SYTEC

Figure 112 : Localisation des acteurs de l'aval de la filière lait sur le territoire du SYTEC et principaux opérateurs hors territoire

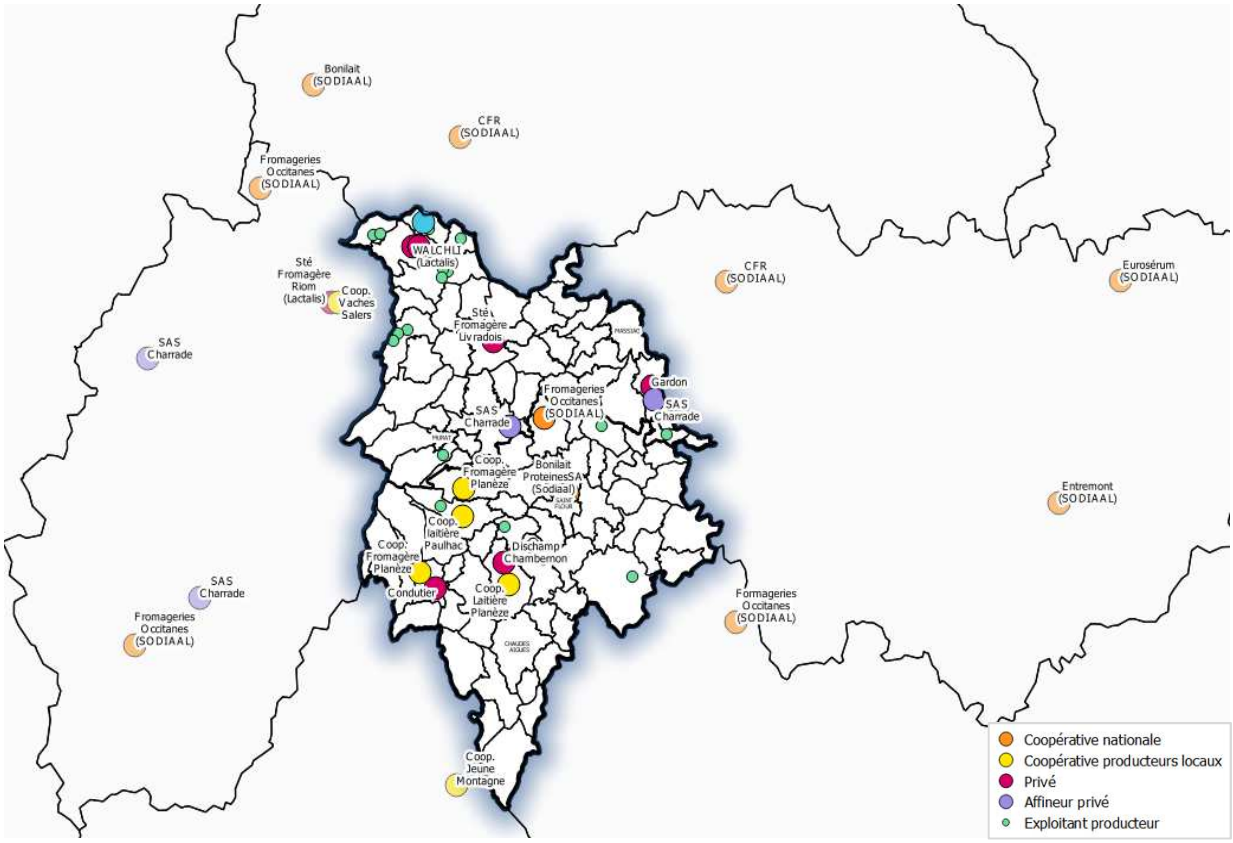

(Zoom page suivante sur le SYTEC)

On notera que les grands groupes ont un rayon d'action qui dépasse l'échelon départemental voire régional. Par exemple, une partie du lait produit est utilisé pour la marque Pays Vert (crème, beurre...) qui serait transformée par Fromageries Occitane, du groupe SODIAAL, sur plusieurs sites (Puy de Dôme, Finistère, Montauban (crème)...).

ORGANISATION DES ACTEURS DE L'AVAL

Source : Etude socio-économique des exploitations laitières de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour - Margeride (ENSAIA, 2014)

En 2014, le marché du lait étant porteur, même les stratégies à faible valeur ajoutée ont permis de bien rémunérer les producteurs de lait et peu de différentiation sur le prix du lait payé aux producteurs a donc été observé entre ces stratégies et les stratégies de différentiation à haute valeur ajoutée.

Par ailleurs, la présence et la diversité des collecteurs et transformateurs sont faibles en Margeride et proposent très peu d'alternative de différentiation forte (à part l'agriculture biologique). En effet, les coopératives de producteurs locaux et laitiers privés proposant des produits à haute valeur ajoutée se situent et collectent leur lait majoritairement en Planèze.

La carte et le tableau suivants localisent et décrivent succinctement les opérateurs actifs sur le territoire d'étude, dont on peut souligner le nombre important et la diversité.

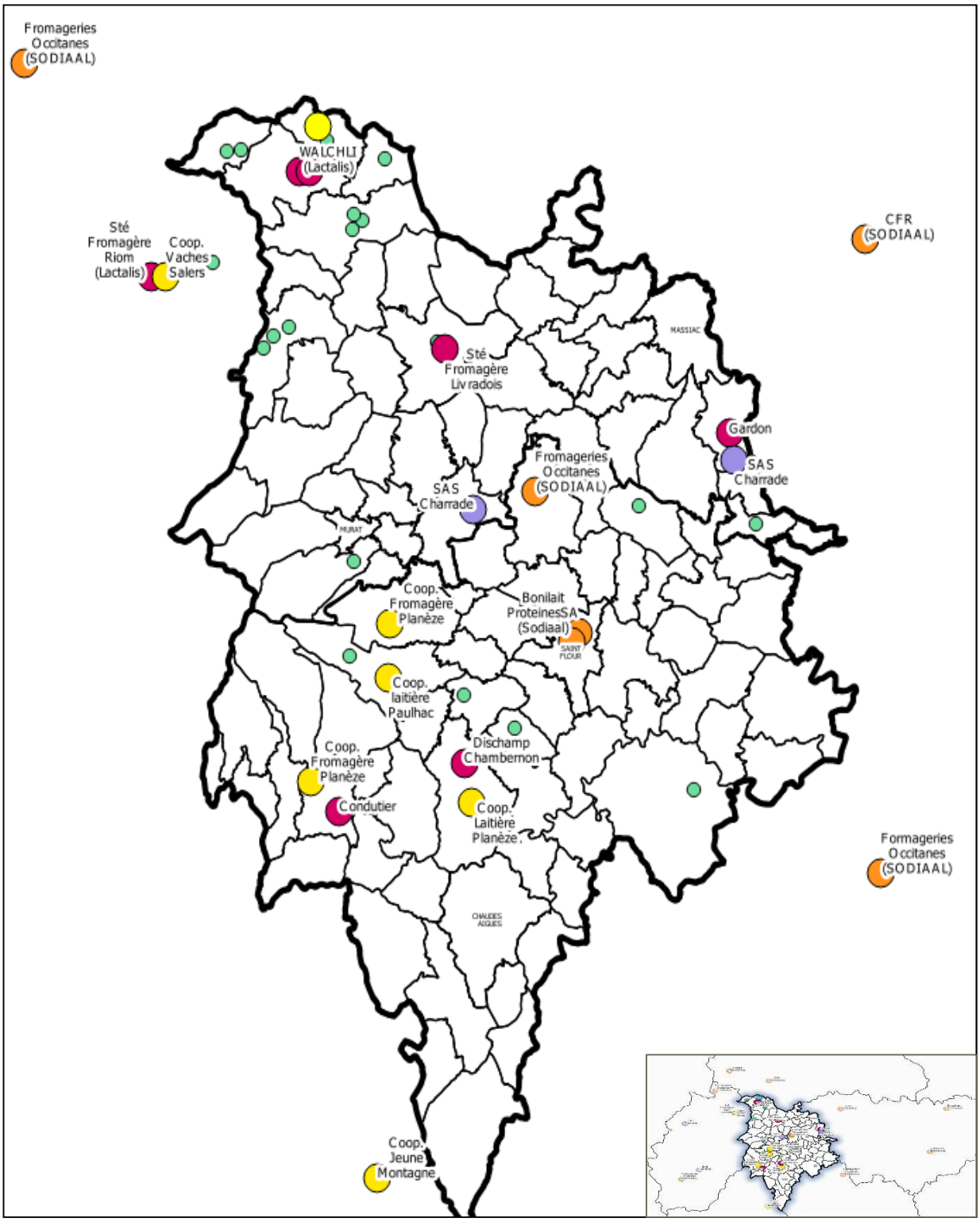

Figure 113 : Localisation des acteurs de l'aval de la filière lait / Zoom sur le SYTEC

Figure 114 : Opérateurs de la filière lait sur le territoire

Nom	Commune	Type de structure	Activités
Fromageries Occitanes (SODIAAL)	Talizat (Cantal)	Coopérative nationale	Collecte via Altitude (Aurillac) - Site de Talizat : production de Cantal au lait cru (environ 2000t soit environ 20 millions L) - 900 salariés sur l'ensemble des sites des Fromageries Occitanes - 17 salariés
Fromageries Occitanes (SODIAAL)	Saint-Flour (Bleu)	Coopérative nationale	- Site de Saint-Flour : production de pâtes persillées (2500t bleu d'Auvergne soit environ 25 millions L) - Environ 50 salariés
Bonilait (SODIAAL)	Saint-Flour	Coopérative nationale	Fabricant d'ingrédients laitiers en poudre à partir de lactosérum notamment Sur le groupe : 280 personnes, 130 000 t/an de produit sec Site de Saint-Flour : 15 employés, environ 7 000 t/an de produit sec soit près de 70 000 litres traités
Coopérative de Paulhac	Paulhac	Coopérative producteurs locaux	Collecte et transformation Cantal AOP (affinage Charrade) - 25 producteurs / 6 ETP - Volumes : 6 ML / an
Coopérative laitière de la Planèze	Neuvéglise	Coopérative producteurs locaux	- Collecte, transformation Cantal AOP (affinage Charrade) - Activité de collecte de lait et de transformation en Cantal AOP et tome (pour l'aligot) - Volumes : 6 ML, soit 600 -650 t de cantal - Chiffre d'affaire : 3 M€ - 30 apporteurs / 8 ETP
Coopérative fromagère de Planèze (SAS Fromagerie des Monts du Cantal)	Pierrefort	Coopérative producteurs locaux	- Collecte, transformation (Cantal AOP dont lait cru, Saint-Nectaire...), affinage - 2 gammes de produit (cahier des charges Haut Herbage et gamme Bio) - Outil récemment renouvelé - 30 salariés - 50 producteurs - Chiffre d'affaire : 7M€ - Volumes : 10 ML dont 1ML de lait bio, 933t de fromage
Dischamps	(Neuvéglise – collecte et transformation)	Privé	Fabrication de fromages (AOP et hors AOP), affineur - 450 tonnes de Cantal lait cru, soit 5ML - 4 personnes dédiées à la fabrication, 2 collecteurs (entité juridique : coopérative du Chambernon - 10 à 19 salariés selon societe.com
Société fromagère du Livradois	Allanche (affinage)	Privé	Affinage de Saint-Nectaire et cantal - Site d'Allanche : affinage 400t Saint-Nectaire fermier et 150t Salers et petite partie cantal, soit environ 5,5 ML - Production sur le site de Tauves (63), Saint-Nectaire, Cantal et raclette (non AOP) - Volumes : 50 millions de litres de lait / 7500t fromage, - Chiffre d'affaires : 75 M € CA - Main d'œuvre : 240 salariés / 13 sur Allanche

Nom	Commune	Type de structure	Activités
Fromagerie WALCHLI	Condat	Privé	- Transformation et affinage Saint Nectaire (350 t lait collecté) - 58 employés
Condutier	Pierrefort	Privé	- Transformation + affinage, production de Cantal et fromages hors AOP - 10 employés - Volumes : 6ML - Collecte 20 producteurs
Gardon	La Chapelle-Laurent	Privé	- Fabrication de fromage hors AOP - 15 employés - Volumes : 370 tonnes fromage, soit environ 3,7 ML
SAS Charrade	Neussargues-Moissac	Privé	- Affinage (ramasse fromages des coopératives de Paulhac et Neuvéglise) - 53 employés - Volumes : 10 ML

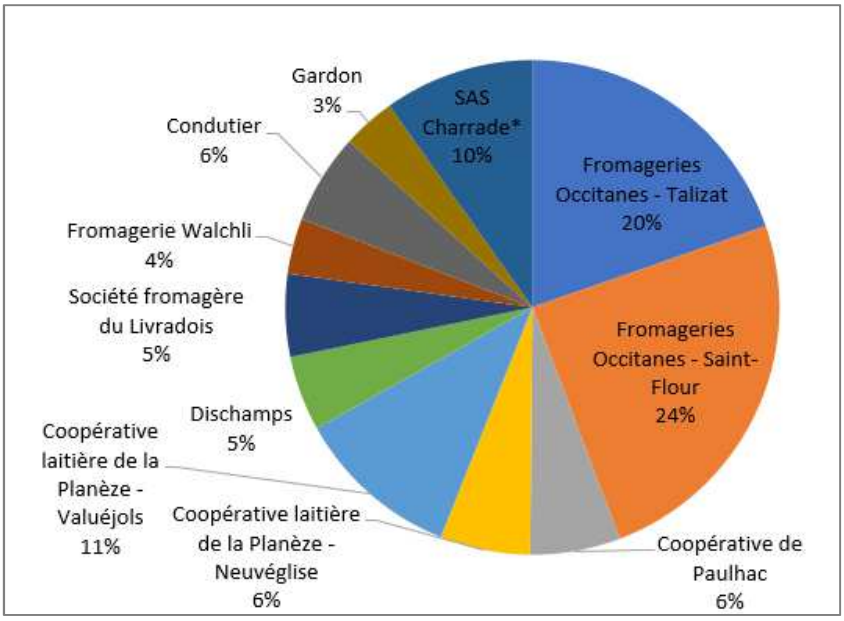

Figure 114 : Répartition des volumes de lait traités par les transformateurs du territoire en 2017

**Estimation BLEZAT*

Zoom : FROMAGERIE DES MONTS DU CANTAL (Pierrefort)

Source : http://www.fromages-du-cantal.com/

En 2001, un groupement de producteurs s'est engagé dans une démarche qualité afin de réaliser des fromages à base de lait produit uniquement avec de l'herbe pâturée et du foin toute l'année et des compléments céréaliers sans OGM (absence d'ensilage, d'enrubannage et d'OGM dans l'alimentation des vaches laitières). Cette démarche identifiée HAUT HERBAGE remplit un cahier des charges strict et rigoureusement, plus contraignant que celui de l'AOP CANTAL, contrôlé à tous les niveaux et permet une valorisation du prix du lait auprès de ces producteurs. Les différentes étapes de cette démarche passent par :

- L'alimentation des animaux : les vaches sont nourries à l'herbe pâturée et au foin toute l'année ; avec des compléments céréaliers garantis sans OGM.
- La collecte à la ferme : pour un lait irréprochable, ramassage quotidien du lait, temps de stockage réduit, contrôle et sélection du lait dès réception.
- Fabrication : pour un fromage apte à vieillir et à dégager tout son caractère, le lait est transformé dans les 24 h suivant la traite. La fabrication est maîtrisée par un suivi régulier (selon la méthode HACCP).
- Affinage : pour un fromage de tradition, affinage long en cave traditionnelle, contrôles gustatifs externes (pour le cantal), sélection rigoureuse (trois caves d'affinage dont le tunnel de Saint-Poncy)

Toujours avec cette volonté de travailler un produit de qualité, la fromagerie a aussi développé une gamme Bio avec de la tomme de montagne au lait cru Bio et l'AOP CANTAL Lait Cru Bio. L'objectif étant de proposer un fromage au lait cru représentatif d'une haute qualité gustative pour sortir du fromage dit « conventionnel » et apporter une vraie différence produit sur le CANTAL.

d. Projets identifiés

2 projets de construction d'outils signalés lors des entretiens effectués, dans le cadre de l'étude.

- **Coopérative Laitière de la Planèze** (Neuvéglise)
  - Etat actuel :
    - Un vieux bâti en pierre, avec peu de place, enclavé entre la route et le ruisseau. Des locaux qui sont jugés insuffisants pour assurer la pérennité de la structure.
    - Activité de fabrication de Cantal pasteurisé, sans affinage. Dépendance à un affineur (Charrade).
  - Le projet :
    - Construction de nouveaux locaux afin de développer les débouchés (affinage sur place et affinage chez un affineur). Le lait peut être collecté en 24h.
    - Développer la segmentation : pasteurisé ou non, durée d'affinage, AB...
    - Un projet structurant pour le territoire permettant de conserver des exploitants sur place. Les producteurs conservent une certaine maitrise de leurs débouchés.
    - Inquiétude : ne pas avoir la place de traiter les volumes des prochains adhérents, alors que le projet de construction de nouveaux locaux a un effet d'attractivité de nouveaux producteurs locaux.
  - Etat d'avancement :
    - Stade plan / permis, finalisation du budget. Les travaux doivent démarrer en avril 2018.
    - Accessibilité : sur la zone artisanale de Saint-Flour.

- Demande : Appui financier budget pour compléter les aides régionales (plafonnées à 10%).

- **DISCHAMP Chambernon à Neuvéglise**
  - Etat actuel :
    - Un site vieillissant
  - Le projet :
    - Projet de construction d'un nouvel outil dédié au Cantal à base de lait cru et une part au lait pasteurisé.
    - Le positionnement sur le lait cru permet des bénéfices, les volumes progressent, les consommateurs sont là et prêts à payer davantage, mais la technique est plus délicate et nécessite des infrastructures adaptées.
    - NB : La rénovation de l'outil actuel couterait plus cher que la construction d'un nouvel outil et la place serait limitée. L'ancien bâtiment serait peut-être utilisable par un artisan.
  - Etat d'avancement :
    - Amont du projet (d'ici 3 ans)
    - Choix du site : début 2018 (attention à la gestion des effluents de laiterie, accès à l'eau et l'électricité, surface minimale de 5000m², éventualité d'un magasin de vente...). Un accès centré sur la Planèze serait un avantage.
  - Demande : Espère un soutien financier de la collectivité.

- **FROMAGERIES OCCITANES à SAINT-FLOUR**
  - Projet Outremer :
    - Extension du site existant (2500 m²) pour augmenter la capacité de production des pates persillées au lait de vache de 9000 tonnes à 12 000 tonnes par an

e. Production fromagère dans les exploitations

En 2017, le territoire accueille une soixantaine de producteurs de fromages fermiers :
- Une quarantaine en production AOP (Cantal, Salers, Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert)
- Une vingtaine en production hors AOP (beurre, crèmes, yaourts, formages chèvre et brebis).

Pour rappel, tous les producteurs de Salers sont fermiers.

Remarque : En Auvergne, selon l'exploitation du RGA 2010, 267/3482 élevages spécialisés en bovins lait, assuraient la transformation de leur lait en fromage et étaient classés "fromagers", dont environ 70 dans le département du Cantal. De plus, quelques élevages mixtes et quelques exploitations de polycultures effectuaient de la production fromagère.

L'UNION DU CANTAL - 31 MARS 2018

PAYS DE SAINT-FLOUR

FROMAGERIES OCCITANES

"Outremer", le projet phare de l'usine sanfloraine de Sodiaal

"Outremer" : c'est le nom du projet d'automatisation de l'usine LFO de Saint-Flour. Une indispensable adaptation aux réalités d'aujourd'hui.

Le sous-préfet de Saint-Flour, Serge Delrieu, et le président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal, Bernard Villaret, ont visité mardi le site des Fromageries occitanes de Saint-Flour (LFO groupe Sodiaal), choisi avec d'autres entreprises du département pour illustrer la huitième édition de la Semaine de l'industrie (lire aussi en page 10). Un événement "qui permet chaque année au grand public d'aller à la rencontre des professionnels, de promouvoir et renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers plus particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi".

LFO Saint-Flour est spécialisé dans la fabrication de pâtes persillées au lait de vache. Un tonnage annuel fabriqué proche de 9 000 tonnes qui traduit une augmentation de 20 % de son activité en trois ans.

Un grand pas va être franchi par LFO avec une construction de 2 500 m² pour assurer l'automatisation des lieux nécessaire à la production et répondant à l'emploi.

Mécaniser les process de moulage et d'égouttage

Ce sont au total près de 80 000 millions de litres de lait par an qui sont réceptionnés sur le site de Saint-Flour qui prépare aussi le lait pour la fromagerie du Malzieu.

Deux produits sont en fort développement : le carré d'Aurillac qui, comme son nom ne l'indique pas, est fabriqué à Saint-Flour depuis toujours et connaît une croissance de 50 % en quatre ans. La production de fourme d'Ambert atteint, elle, les 3 000 t.

Et le site sanflorain se prépare à réaliser un grand projet : passer d'une production tous fromages confondus, de 22 tonnes par jour en 2010 à 36 tonnes en 2020, soit plus de 240 000 litres de lait.

Pour cela, en 2018, le lancement d'un "plan directeur usine" appelé "projet Outremer" va permettre de réaliser en trois ans, à la modernisation du site. Au programme de ce nom qui évoque bleu et pâtes persillées, "la mécanisation et l'automatisation de l'ensemble des process de moulage et d'égouttage. Ce progrès doit nous permettre d'atteindre les 12 000 tonnes par an d'ici 2022" indique le directeur du site, Denis Flagel, par ailleurs directeur du site du Malzieu. Un investissement qui, pour la seule première tranche, sera de 9 millions d'euros sur deux ans et qui, s'accompagnera d'un agrandissement des lieux : 2 500 m² de construction en plus sur la zone de Montplain. Les travaux de construction vont débuter avant l'été pour une mise en service opérationnelle prévue au deuxième semestre 2019.

Une usine des plus modernes

"À l'issue de ces réalisations, nous devrions faire de notre fromagerie pâtes persillées de Saint-Flour, une des plus mécanisées et des plus modernes… De nouveaux métiers de conducteurs d'installations vont être développés. Notre service maintenance doit évoluer et des postes d'électromécanicien vont être créés. Aujourd'hui, nos métiers sont très manuels et les recrutements deviennent difficiles", souligne Denis Flagel, un argument qui a pesé dans la décision d'investir : "En nous modernisant, nous souhaitons en effet être plus attractifs pour les embauches à venir."

C. FOURNIER

EN CHIFFRES

■ **LFO appartient au groupe coopératif Sodiaal : 9 500 salariés et 70 sites industriels. LFO, ce sont neuf sites industriels implantés dans le Grand Sud-Ouest. Ils génèrent 220 millions d'euros de chiffre d'affaires, emploient 900 salariés et produisent 40 000 tonnes de fromages par an (fromages de terroir et/ou AOP). L'effectif moyen de LFO Saint-Flour est de 115 personnes non comptés Bonilait et la partie collecte de lait, soit 150 personnes au total.**

Les tunnels d'affinage

Source : « Des tunnels ferroviaires devenus caves à fromage, dans le Cantal » LA MONTAGNE 9 juillet 2017

Le territoire Est Cantal dispose de caves d'affinage très spécifiques aménagées dans d'anciens tunnels ferroviaires de l'ancienne ligne Saint-Flour-Brioude. Avant d'accueillir ces fromages, ces ouvrages d'arts équipaient la ligne ferroviaire Saint-Flour-Brioude, construite pour raccourcir le transport des vins languedociens vers Paris, entrée en activité en 1910. Mais la ligne n'ira pas bien loin, le trafic voyageur s'arrête en 1943, puis le tronçon entre Saint-Flour et La Chapelle-Laurent déferré en 1953, marquera le terminus du service de marchandises. Cette ligne qui desservait les gares de Brioude, Beaumont-Lauriat, Saint-Beauzire-la-Chomette, Talairat, Cournil et dans le Cantal, La Chapelle-Laurent, Saint-Poncy, Vieillespesse-Lastic, Coren-les-Eaux et Saint-Flour, dispose de nombreux ouvrages d'arts et de tunnels. Dans les années 60, les ouvrages désaffectés vont retrouver une nouvelle voie, grâce à un affineur de Murat, qui fut le premier à acheter le tunnel de Massalès pour y affiner les fromages, suivi par d'autres fromagers du département. Mais toutes ces petites entreprises vont évoluer au gré des fusions, rapprochements et autres rachats. Dans ces unions, les tunnels ferroviaires ont fait partie de la dot. Le tunnel de Montagnaguet aménagé à partir de 1968 est un souterrain de 611 mètres de cave d'affinage de fromage, resté la propriété d'une famille d'affineurs, qui le loue à la coopérative fromagère Sodiaal-LFO.

L'affinage en tunnels, qui possède naturellement les qualités propices à un bon vieillissement des fromages, à savoir des températures (entre 9 et 11°) et une hydrométrie (autour de 95 %) idéales et constantes, apporte un plus à la qualité et permet de gagner un mois d'affinage par rapport à une cave artificielle, aussi bien sur la croûte que la pâte. Chaque tunnel a ses caractéristiques en fonction de l'altitude (1.052 mètres pour le tunnel de Montagnaguet), la profondeur de l'enfouissement, …Une altitude qui peut rendre l'accès difficile certains hivers, et compliquer le travail d'affinage.

Les meules d'environ 40 kg, sont conservées et retournées deux fois par semaine, pendant trois à huit mois, à une température de dix à douze degrés, variable selon la saison, et dans une humidité constante. Pour le cantal jeune, il faut compter un séjour entre 1 et 2 mois, pour l'entre-deux, 3 à 7 mois, et pour le cantal vieux, au moins huit mois. Ces tunnels, constituent une vitrine de la production fromagère du territoire.

Figure 115 : Tunnel d'affinage de Cantal © photo p. couble

Au total six caves d'affinage sont ainsi aménagées :

L'entreprise Sodiaal/Les Fromageries occitanes, entrepose et affine ses cantal, cantal fermiers et salers, produits à Saint-Mamet-la-Salvetat, dans les tunnels de Montagnaguet et de Mentières, qui abrite plus de 3.000 pièces. Les bleus, sortant de l'usine de Saint-Flour, sont affinés dans le tunnel de Massalès. Le groupe possède un autre tunnel à Chabrillac, qui n'est pas en activité.

- tunnel du Monteil (longueur 206 m) à Saint-Poncy (affinage de la Fromagerie des Monts du Cantal, basée à Pierrefort)

- tunnel de Vendèze, à SAINT-FLOUR

3. Enjeux de la filière lait

a. A l'échelle nationale

Les grandes dynamiques de la filière lait sont liés à la **fin des quotas en 2015** et à la mise en place du « Paquet Lait », en 2012, qui vise à anticiper la transition (bascule d'un système régulé à un système dérégulé, avec de plus fortes amplitudes sur le cours des matières) et à garantir l'avenir à long terme du secteur laitier pour la transition. Les volumes sont ainsi établis par entreprise.

Ce système tend à accentuer la production dans les secteurs les plus productifs (de façon générale, les grands bassins laitiers sont ainsi plus favorisés que les régions de montagne).

b. A l'échelle locale

Coûts de production

Si l'on observe des écarts par grandes régions de production, en lien avec les secteurs de plaine et de montagne, on observe également des écarts au sein du Cantal qui est inclus en zone de montagne (avec des impacts sur le climat, l'accessibilité...). Les **coûts de production restent en général plus élevés** que dans les zones de plaine alors que le prix du lait standard est fixé à l'échelle européenne. On signalera que l'Est-Cantal, par sa configuration géographique, se trouve plutôt avantagé par rapport à d'autres zones du département.

Le lait est mieux valorisé lorsqu'il est transformé en fromage (notamment en fromage AOP) : conséquence, **une forte part du lait est transformée en fromage** (80-90% du lait produit sur le territoire).

Enjeu : L'objectif du bassin est de sécuriser la production locale et retenir les outils de transformation locaux, pour éviter de disparaitre au profit de grands bassins laitiers. Les opérateurs restent globalement confiants sur le tissu local et n'expriment pas de craintes marquées sur les risques de réduction de collecte.

Qualité

Les fromages issus du territoire souffrent historiquement d'un déficit d'image, associé à une qualité inégale des productions. Les filières engagent des réflexions sur l'amélioration de la qualité des fromages. Ces réflexions se retrouvent ainsi à l'échelle des ODG. Diverses thématiques sont abordées : incitation au séchage en grange, interdiction de commercialisation des catégories les moins qualitatives... On observe d'ailleurs chez certains opérateurs la mise en place de primes pour l'herbe, le tout foin, le lait cru, le bio...

Commercial

- Demande :
  - Une progression de la demande sur les fromages au lait cru
  - Les consommateurs tendent à privilégier un produit régulier, avec de la typicité, du gout et, de plus en plus, une éthique.
- Une dynamique jugée globalement positive sur le secteur avec des prix « bons » en 2017.
- Les acteurs anticipent toujours des risques cycliques : certaines années les conditions climatiques créent des déficits ou des fortes productions de lait. Dans ce dernier cas, la transformation aboutie à des stocks qui peuvent finalement se retrouver bradés (cf. 2015) « 2-3% de trop en production désorganise le marché ».

L'objectif de cette segmentation qualitative est la recherche de valeur ajoutée permettant de se déconnecter du marché déterminé à l'échelle européenne.

c. Besoins exprimés par les acteurs interrogés

Actions déjà engagées par les collectivités locales

- Projets soutenus :
    - La coopérative fromagère de la Planèze avait bénéficié d'aides de la CC de Pierrefort pour son extension, avec une facilitation pour l'accès au foncier et l'appui pour la mise en place d'études de faisabilité.

Actions à envisager

- Approche foncière :
    - Organisation « cohérente » du foncier
- Gestion des outils :
    - Quelques outils de transformation expriment des besoins de rénovation voire de déménagement de leur outil de production et sollicitent l'appui des collectivités locales (ex. Coopérative laitière de la Planèze, Dischamp).
    - Intérêt d'un partenariat régulier avec les ODG pour ajuster les stratégies de développement territorial
    - Structure des fromageries et tunnels d'affinages dédiés au Cantal et à la Fourme, très spécifiques (anciens tunnels ferroviaires).
- Communication :
    - Faire plus de lien avec des consommateurs de plus en plus « urbains »
- Valorisation :
    - Faire du lien entre services et attractivité du territoire. Idée : aire d'autoroute pour valoriser les produits locaux (cf. chiffre d'affaire de l'aire des Volcans d'Auvergne).

d. Analyse AFOM filière lait

Forces	Faiblesses
- Un tissu de producteurs plutôt dynamique d'un point de vue démographique - Le territoire du SYTEC et un bassin important de production qui a un poids non négligeable à l'échelle des diverses appellations - Des appellations fromagères reconnues s'appuyant sur des ODG qui mènent des travaux continus sur la stratégie de production - Forte part de la transformation du lait en fromage AOP, permettant d'améliorer le revenu - Une diversité des acteurs présents qui se positionnent sur divers créneaux de marché - Une dynamique actuelle positive (volumes, prix du lait, projets...)	- Globalement, zone de montagne (contraintes pédoclimatiques et accès plus fortes), terres séchants, présence récurrente de rats taupiers impactant la production d'herbe... - Des secteurs aux dynamiques distinctes - Phénomène de concentration des exploitations avec des interrogations sur l'équilibre économique des structures, leur transmissibilité... - Une concurrence sur les terres (en lien avec les aléas de production d'herbe) - Un déficit de production de lait par rapport à la demande (tension sur le Saint-Nectaire notamment) - Pénibilité du travail (astreinte en production, ergonomie en transformation...) - Un déficit historique d'image et de valorisation des produits, souvent positionnés en milieu de gamme et GMS - Les circuits courts sont un débouché commercial limités (faible bassin de consommation local et forte concurrence) qui nécessitent une organisation adaptée pour toucher des marchés hors Auvergne
Opportunités	**Menaces**
- Croissance des produits sur le créneau qualitatif : lait cru, tout foin, AB, fermier... - Une dynamique globale d'amélioration de la qualité pour l'ensemble des appellations avec un intérêt à la fois organoleptique, économique et environnemental (lié aux ODG et opérateurs) - Le développement de structures locales permet aux producteurs de garder une maitrise sur le devenir de leur production	- Pénurie de lait (notamment en production laitière), variable selon les années - De prochains épisodes de fusion des structures ? qui pourraient potentiellement bousculer l'équilibre ?

VII. Filière viande : outils d'abattage et de transformation

1. Outils présents sur le territoire

Divers outils d'abattage et de découpe maillent le territoire du SYTEC et la région. Nous faisons ici un point sur ces outils qui permettent de fournir des débouchés aux diverses filières d'élevage (évoquées dans les paragraphes précédents), de façon transversale.

Sur le territoire du SYTEC, on dénombre trois opérateurs locaux :

- Abattoir de **Neussargues**
- Abattoir de **Pierrefort**
- Atelier de découpe à **Volzac**.

D'autres outils sont également à prendre en compte à proximité, de taille plus ou moins importante :

- <u>Autres abattoirs de proximité :</u>
    - **Brioude** (moins de 1% des volumes issus du SYTEC)
    - **Saint-Chély d'Apcher** (moins de 1% des volumes issus du SYTEC)
    - **Laroquebrou** : cet abattoir a un fonctionnement similaire à celui de Neussargues : les usagers sont des artisans (15) et des éleveurs (abattages familiaux et en circuits courts). Il est multi-espèces (spécialisé en petit bétail, mouton, veau). Il y a aussi quelques ovins en provenance du Groupe Altitude (accord de spécialisation des abattoirs). Volume annuel = 2300 Tonnes

- <u>Abattoirs en lien avec des organisations de producteur, d'une taille plus conséquente</u>
    - **Coopérative Eleveurs du Pays Vert du Groupe Altitude** (siège à Aurillac) : le groupe Altitude gère l'abattoir COVIAL à Aurillac : abattage et transformation porcs, veaux et gros bovins.
    - **Coopérative Groupe Celia** (siège à Laguiole) : le groupe Celia a une filiale d'abattage et de transformation : Languedoc Lozère Viandes à Antrenas (Marvejols) : porcs, veaux, gros bovins et agneaux
    - **Coopérative UNICOR** (siège à Rodez) : UNICOR est actionnaire (avec 4 autres coopératives) d'une filiale d'abattage et de transformation : ARCADIE Sud-Ouest. Le site de Sainte-Geneviève-sur-Argence est spécialisé dans l'abattage et la transformation des bovins (200 bovins par jour).
    - **NB** : Ces trois abattoirs traitent des volumes importants (majoritairement du bœuf) pour des filières longues (en SIQO et hors SIQO). La découpe et la transformation en bâché sont développées. Les clients sont des GMS et des artisans bouchers.
    - SICABA (Moulins, pour les agriculteurs du Nord Auvergne / Sud Bourgogne) : très faibles volumes issus du territoire

Les caractéristiques des outils de proximités sont développées dans les pages suivantes, à partir de données issues d'entretiens réalisées dans le cadre de l'étude auprès des sites de Pierrefort, Neussargues, Volzac, Brioude et Saint-Chély-d'Apcher :

- Type d'activités proposées par les opérateurs
- Volumes traités
- Profil des utilisateurs

NB : Saint-Chély-d'Apcher et Brioude traitent de très faibles volumes issus du territoire, ces outils (hors territoire) seront donc moins développés.

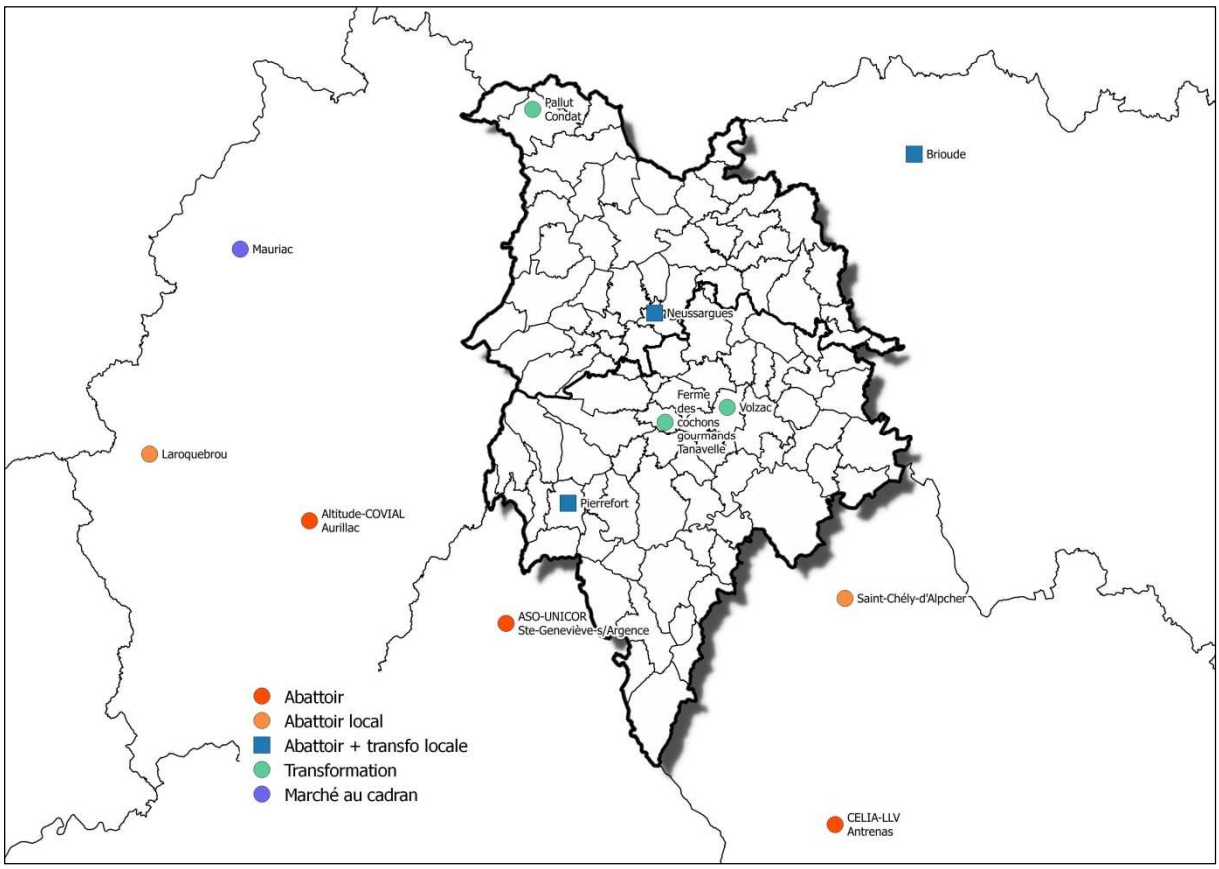

Figure 123 : Localisation des principaux outils de la filière viande (réalisation Blezat consulting)

a. Activités proposées par opérateur

Les outils présents proposent des prestations d'abattage, de découpe, ou encore de transformation :

Site	En propre (Marque)	Prestation de service abattage	Prestation de service découpe	Prestation de service transformation
Neussargues	non	oui	oui	Non (enquête en cours pour un projet de conserverie)
Pierrefort	Oui (Viandes des Monts du Cantal)	non	oui	oui
Volzac **Saint-Flour**	Oui, à 10% (achat de matière première et revente aux Lycées, collèges, Carrefour)	non	oui	oui
Brioude (43)	non	oui	oui	oui
Saint-Chély d'Apcher (48)	non	oui	oui	non

Remarque : L'activité d'abattage de l'abattoir de Pierrefort a été interrompu début 2018. Les activités de découpe et de transformation de cet abattoir sont conservées.

Prix :

- Pour les abattoirs : la grille tarifaire des abattoirs est facilement disponible et basée sur les coûts d'exploitation. Les acteurs estiment qu'ils sont complémentaires, sans recherche de compétitivité entre eux.
- Pour les outils de découpe : Les prix sont disponibles, par exemple sur les sites internet de Brioude et Volzac. De même, les acteurs estiment qu'il n'y a pas de compétition entre les structures. C'est la qualité de la prestation qui est le point important pour les usagers, et parfois la disponibilité de l'outil. *Exemple à Volzac avec 3 à 4 mois d'attente.*

Certification : plusieurs circuits alternatifs sont proposés :

	Neussargues	Pierrefort	Volzac	Brioude
Bœuf fermier de race Aubrac *(label rouge racial Aubrac)*	Oui (Conquet)	-		-
Agriculture Biologique	Oui	-	Oui	Oui
Bleu Blanc Cœur (riche en oméga 3)	-	Oui		-
Abattage rituel	-	-		Oui

Main d'œuvre : Les outils présents sur le territoire comptent en moyenne 11,6 ETP.

Nombre ETP	TOTAL	Dont Abattage découpe	Dont administratif, entretien …	Dont Livraison
Neussargues	13	9	3	1
Pierrefort	15			
Volzac	7		1	
Brioude	9	6	3	

On signale des difficultés de recrutement sur les outils de Neussargues et à Volzac, en raison des niveaux de salaires proposés. Pour les salaisonniers également, de grosses difficultés sont rapportées sur le recrutement.

Services proposés

Pour les outils d'abattage :

	Neussargues	Brioude
Ramassage animaux	-	-
Maturation (au moins 7 jours)	Oui	Oui
Congélation/Surgélation	-	Projet pour sept 2017
Livraison Carcasse	Oui	Oui (par mise à dispo d'1 véhicule)

Pour les outils de découpe :

	Neussargues	Pierrefort	Brioude	Volzac
Découpe (hors fendage) caissette	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation viande assaisonnée	-	Oui	-	-
Steak haché	-	-	-	-
Saucisserie	-	Oui	Oui	Oui
Transformation à chaud (plats préparés, pâtés)	-	-	-	Oui
Livraison Produits	-	-	*Mise à disposition d'un véhicule*	*Mise à disposition d'un véhicule*
Autoclavage (conserve)	-	-	-	Oui
Salaison	-	Oui	-	Oui
Congélation / Surgélation	-	Oui	-	-
Séchage	-	Oui *(Circuits courts)*	-	Oui
Conditionnement(s) / sous vide	Oui	Oui	Oui	Oui

b. Volumes traités par abattoirs

L'enquête menée en été 2017 permet d'établir que près de 2 538 tonnes équivalent carcasse (tec) sont abattus sur le territoire du SYTEC, dont 70% de porcins, 28% de bovins et 1,5% d'ovins :

	Neussargues 2015	Pierrefort 2016**	Brioude 2016*
Bovins allaitants	425 Tec / 1100 têtes	83 Tec / 220 têtes	1516 Tec / 4000 têtes
Bovins (réformes laitières)	45 Tec / 135 têtes		
Veaux	136 Tec / 970 têtes	31 Tec / 220 têtes	397 Tec / 2800 têtes
Ovins	40 Tec / 16000 têtes		174 Tec / 7000 têtes
Caprins	1 Tec		
Porcins	1430 Tec / 13000 têtes	364 Tec / 3300 têtes	677 Tec / 6150 têtes
Chevaux	3 Tec		
TOTAL	**2060 Tec**	**478 Tec**	**2767 Tec**

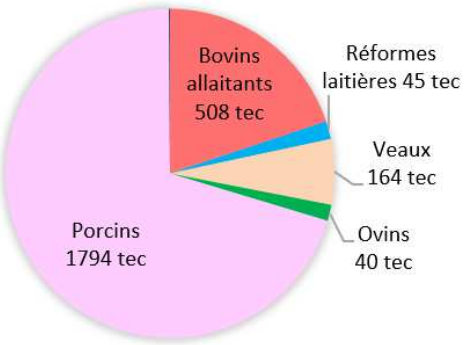

** On présente pour Neussargues le tonnage 2015 car le 2016 était gonflé par un report d'activité de Saint-Chély d'Apcher (fermeture pendant 6 mois).*

***L'activité d'abattage de l'abattoir de Pierrefort a été interrompu début 2018. Les activités de découpe et de transformation de cet abattoir sont conservées.*

NB : les données fournies sont le tonnage, et on estime le nombre de têtes sur la base des ratios suivants :

- *Gros bovins type viande = 380 kgec*
- *Gros bovins type laitier = 330 kgec*
- *Veau = 140 kgec*
- *Ovin = 25 kgec (20% brebis et 80% agneaux)*
- *Porc = 110 kgec*

Figure 124 : Répartition des abattages par catégorie d'animaux
(données 2016 et 2015, enquête CDA15 2017, mise en forme Blezat Consulting)

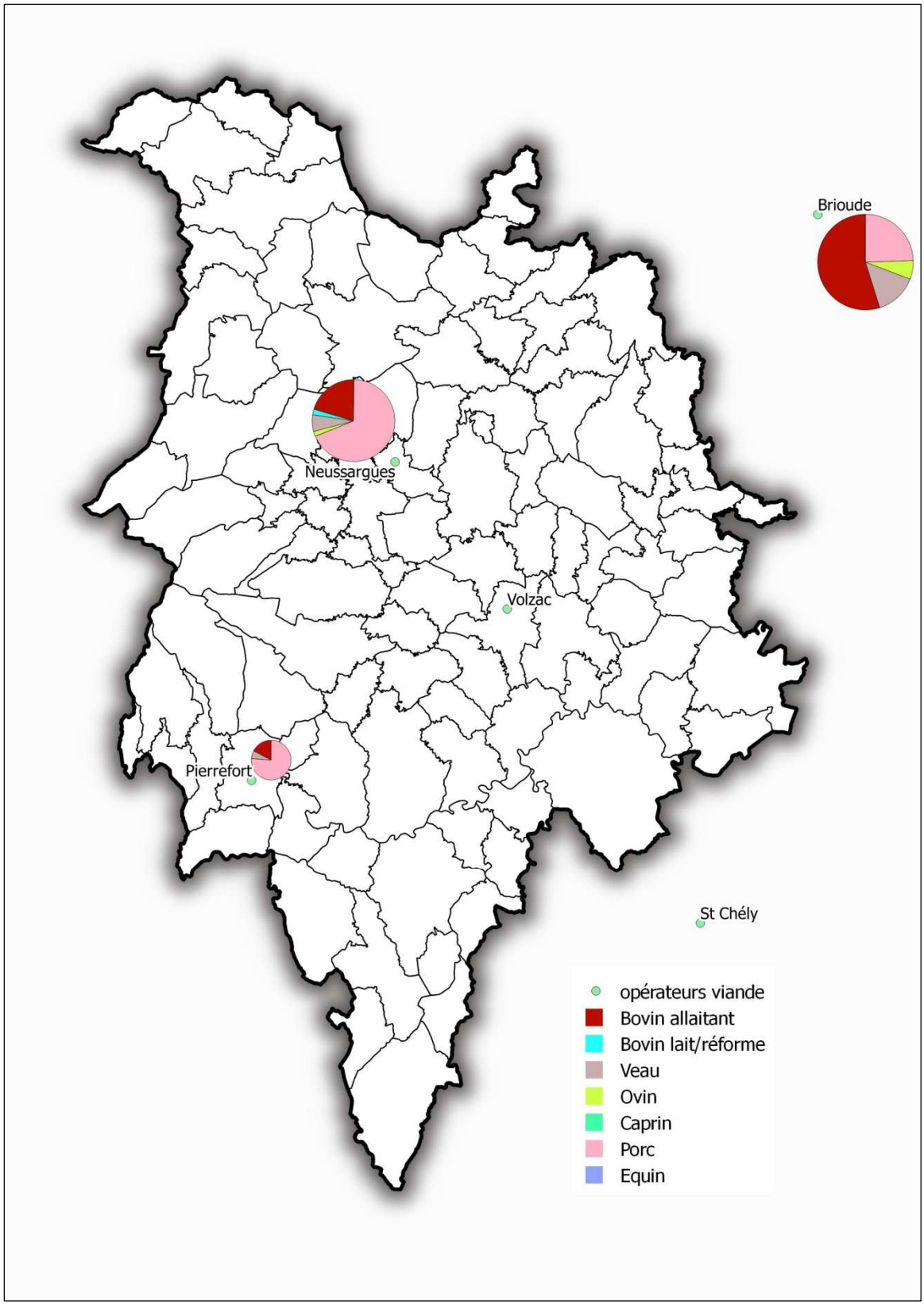

Remarque : *L'activité d'abattage de l'abattoir de Pierrefort a été interrompu début 2018. Les activités de découpe et de transformation de cet abattoir sont conservées.*

L'activité de l'abattoir de Neussargues connait une évolution à long terme à la baisse (5000 T en 1990 ; 3500 T en 2005 ; 2000 T en 2015), notamment en raison de la diminution du nombre d'opérateurs (bouchers grossistes chevillards[13] et bouchers abatteurs). Des travaux de mise aux normes sont projetés en 2018 par la commune propriétaire de l'abattoir.

L'abattoir de Pierrefort venait en de se spécialiser dans l'abattage de porcs provenant de 7-8 exploitations (porcs nourris avec des compléments à base de châtaigne). L'outil n'était initialement pas adapté pour abattre à la fois des porcs et des bovins, et une mise aux normes de l'abattoir pour le porc est en discussion. La baisse de l'usage en bovin pose question en matière d'optimisation des outils présents sur ce territoire.

De façon générale, les outils de proximité rencontrent souvent des difficultés économiques, en lien avec les seuils de rentabilités difficilement atteints. Des cercles vicieux sont alors engagés (difficultés de recrutement, faible attractivité pour les usagers...).

c. Outils de découpe

	Neussargues 2016	Volzac 2016	Pierrefort 2016	Brioude 2016
Bovins allaitants	18 Tec prêt à découper + 6 Tec découpe + 86 Tec sous vide	98 Tec	15 Tec	170 Tec
Bovins réformes laitières				40 Tec
VEAUX **+ TJB à Brioude**	8,5 Tec normal + 41,5 Tec sous vide	14 Tec		70 Tec
Ovins	2 Tec normal + 3 T sous vide	8 Tec		35 Tec
Caprins				
Porcins	1,2 Tec normal + 0,5 T sous vide	34 Tec		35 Tec
Chevaux		2 Tec		
Canards		2 Tec		
TOTAL hors PAD* / prêt à découper	**17 Tec découpe** **+ 131 Tec découpe / conditionnement sous vide**	**158 Tec**		**350 Tec**

*PAD : Prêts à Découper - carcasse désossée sous forme de muscles

Les outils d'abattage présents sur le territoire effectuent aussi des prestations de découpe (dans une très faible mesure pour Pierrefort).

[13] Les bouchers grossistes ou chevillards s'occupent de l'achat du bétail, de sa transformation et de la commercialisation de la viande en gros à des bouchers détaillants

A Neussargues, l'atelier de découpe et de conditionnement fonctionne essentiellement pour les gros bovins et les veaux. Le volume hors PAD renvoie aux prestations pour les particuliers et les circuits courts. Un projet de conserverie est envisagé, avec des enquêtes en cours auprès des usagers.

L'outil de découpe de Volzac à Saint-Flour s'appuie très largement sur l'abattoir de Neussargues (95% des volumes traités). Le reste vient de **Saint-Chély-d'Apcher**, de Brioude et de SICABA, en fonction des agriculteurs demandeurs des prestations.

Actuellement une centaine d'agriculteurs utilisent les services de l'atelier technologique de Volzac, qui se trouve saturé. Une extension est en cours pour une diversification vers les légumes, les plats cuisinés et la cosmétique, sans extension de la partie découpe de viande.

Un nouveau projet de découpe de viande est en cours de préfiguration dans les anciens locaux de Valporcs en ville basse à SAINT-FLOUR, avec SAINT-FLOUR Communauté.

Figure 125 : Répartition de la découpe par catégorie d'animaux (données 2016 et 2015, enquête CDA15 2017, mise en forme Blezat Consulting)

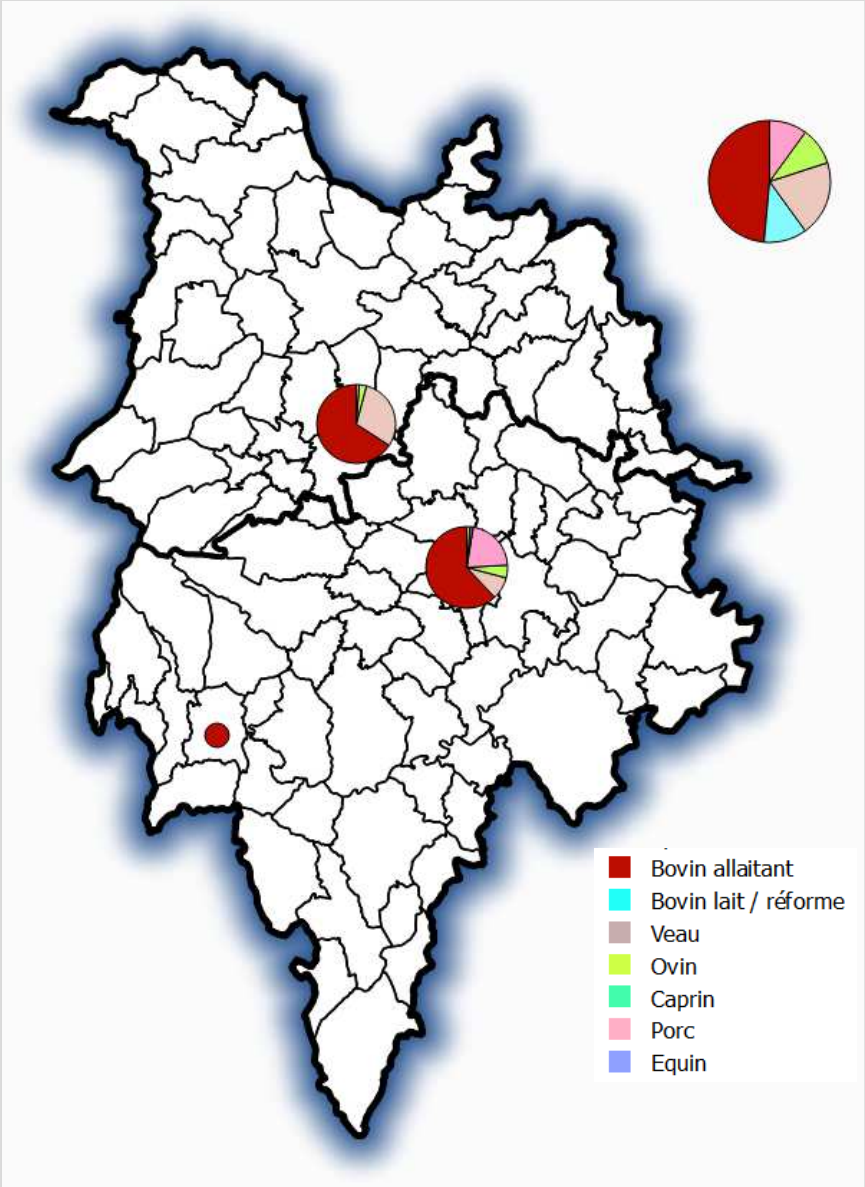

d. Utilisateurs

Les usagers des outils sont de diverse nature, et s'organisent au cas par cas. La diversité des usagers permet en particulier d'appuyer la stabilité des outils, leur gestion ne reposant pas sur une entité unique.

	Neussargues	Pierrefort	Brioude
ELEVEURS abattages familiaux	20% avec 500 élevages à l'échelle de 3 ans	16% avec 5 élevages	67%
ELEVEURS circuits courts			
BOUCHERS	5%	5%	15%
SALAISONNIERS	50%		
GROSSISTES	10%		15%
GMS	10%	Rahon boucherie de 4 magasins Grand Frais – 64%	3%
AUTRES		Viandes des Monts du Cantal – 15%	

Figure 126 : type d'utilisateurs par outil en fonction des volumes réalisés (données 2016 et 2015, enquête CDA15 2017, mise en forme Blezat Consulting)

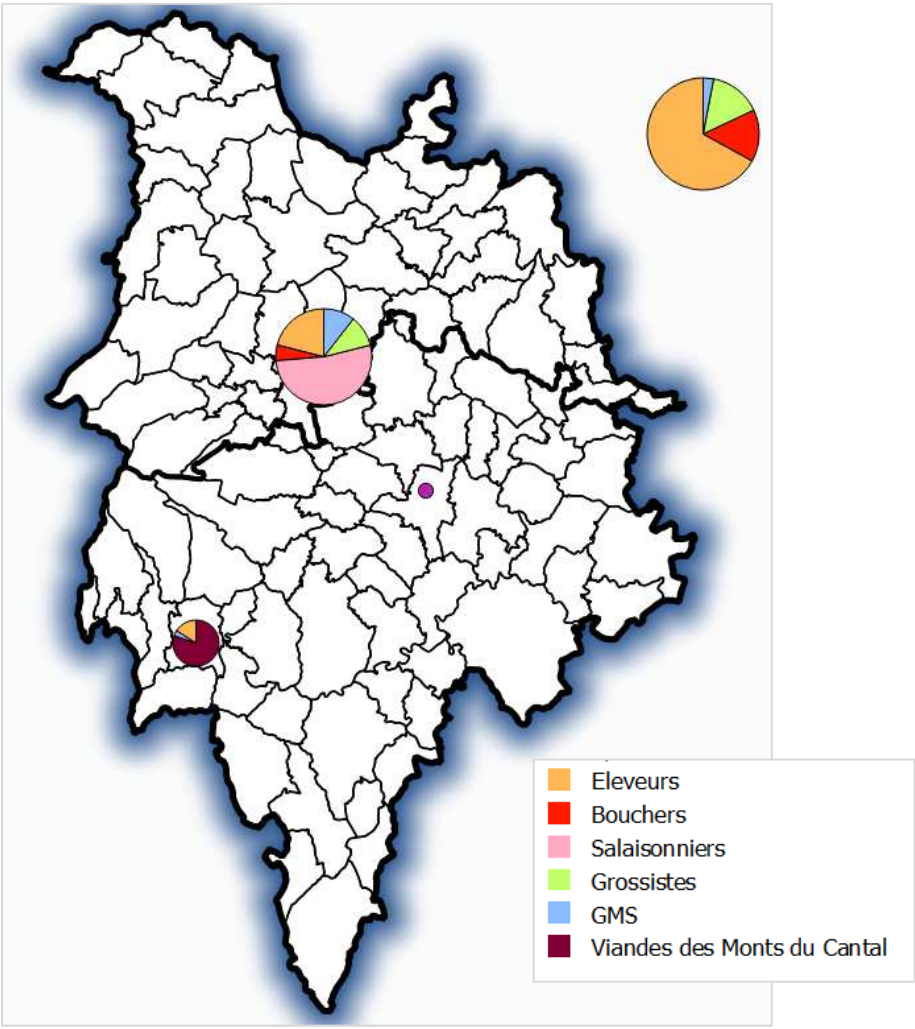

Aire d'approvisionnement

L'essentiel des usagers se situe dans un rayon de 50 km pour l'approvisionnement des abattoirs de Neussargues et de Pierrefort, ce qui couvre l'intégralité du territoire du SYTEC.

Exemple. A Pierrefort, les porcs proviennent de 4 élevages du Cantal (Guerin, Gamel, Chaliers, Guy), dont un localisé sur le territoire du SYTEC.

Pour les outils locaux hors territoire, on estime que les animaux issus du SYTEC ne représentent pas plus de 1% des volumes traités.

Détail des usagers par outil :

Neussargues : Cet outil est donc fortement dépendant de l'usage sur l'abattage de porcins, alors que la production est peu présente sur le territoire

- Plus de la moitié des volumes est réalisée par des salaisonniers :
    - 50% Palut (Condat), pour 1000 tec porc,
    - 5% La ferme des cochons gourmands - Rispal – Tanavelle, 100 tec porc
- Maison Conquet – Laguiole : en bœuf, veau, porc, agneau ; 8,5% du total
- Carrefour Market – Saint-Flour : 80 T en bœuf (184 têtes), veau (75 têtes), porc (200 têtes), agneau ; 4% du total
- Pour info : Vialard – Boucher abatteur à Chaudes-Aigues (2% du total) et Salers de la Santoire à Dienne (1% du total)
- Environ 200 utilisateurs fermiers à Neussargues, sans pouvoir distinguer les abattages familiaux et les circuits courts. Parmi eux, les éleveurs intéressés par la prestation de découpe sont usagers de Volzac : 80 producteurs fermiers à Volzac (soit 76% des 105 usagers de Volzac)
-

Pierrefort : L'activité d'abattage de l'abattoir de Pierrefort a été interrompu début 2018. Les activités de découpe et de transformation de cet abattoir sont conservées.

Quatre usagers majeurs avant 2018 :

- Grand Frais (4 magasins sur Clermont-Ferrand) – 64%, en progression
- Viande des Monts du Cantal
- Boucherie Dutrevis – Pierrefort (boucherie + restauration commerciale)
- Maison Joffrois – Pierrefort (boucherie + restauration commerciale)
- + 5 producteurs fermiers du territoire du SYTEC

Grand Frais est le principal opérateur à 64% et sera certainement le futur gestionnaire. Le site de Pierrefort évoluerait vers un outil dédié uniquement à l'approvisionnement des boucheries des 4 magasins Grand Frais de Clermont (projet à confirmer à l'automne 2017). Dans ce cadre, l'activité pour les circuits courts sera abandonnée, ce schéma excluant l'activité des autres usagers.

Volzac (découpe - transformation) : Les producteurs en circuits court représentent 98% de l'activité de prestation de découpe à Volzac. La transformation à Volzac amène quelques usagers de plus loin notamment sur l'AB (qui constitue 25% de la matière première) : départements de l'Allier et du Gard par exemple. On notera que le site est bénéficiaire en 2016 du fait de la fin des amortissements de l'atelier. L'outil cherche également à se conforter en diversifiant ses activités : projet de légumerie, de séchoir complémentaire, de laboratoire cosmétique.

Brioude : L'outil d'abattage est très fortement utilisé par les éleveurs (dont producteurs fermiers du territoire du SYTEC, mais qui ne représente pas plus de 1% des volumes traités). La découpe se répartit à 58% pour les éleveurs

(particuliers et circuits courts), 37% pour les bouchers ; et 5% pour Biovie. En cours : agrandissement et création d'un séchoir.

e. Projets en cours

Investissements réalisés durant les 5 dernières années	Année
Neussargues pour restructuration nécessaire (protection animale, rénovation frigo, redimensionnement chaînes abattage) et pour développement transformation (bovin haché pour valorisation des quartiers avant)	2018
Volzac : agrandissement pour légumerie ce qui va permettre une réorganisation de l'atelier carné. Projet de séchoir supplémentaire. Nouveau atelier pour savonnerie et cosmétique	2018

A Neussargues, un projet de conserverie est envisagé, avec des enquêtes en cours auprès des usagers.

L'abattoir de Pierrefort a fait l'objet de travaux récemment, amis actuellement à l'arrêt.

A Brioude, l'agrandissement de l'atelier salaison et création d'un séchoir sont prévus.

2. Synthèse opérateurs viande

De façon générale, il est difficile pour des abattoirs locaux de parvenir à un **équilibre économique**, si l'activité est uniquement centrée sur l'activité d'abattage. Les activités de découpe sont jugées rentables pour les abattoirs. Elles sont mêmes indispensables pour l'équilibre économique global des structures, et on observe que les 3 sites analysés essaient d'augmenter les volumes en découpe.

La croissance des **circuits courts** est considérée comme une opportunité mais se trouve contrainte par la faible population (= faible bassin de consommation) et le manque de producteurs fermiers.

Les outils doivent également faire face à des exigences **d'investissements par rapports aux réglementations** (bien-être animal…)

Autre difficulté évoquée par l'ensemble des acteurs de la filière, le manque de main d'œuvre qualifiée sur les métiers de la viande, en abattage et transformation.

L'UNION DU CANTAL - 2 DÉCEMBRE 2017

VIE LOCALE

SALAISONS DU HAUT-CANTAL

"Aujourd'hui, le manque de main d'œuvre est un frein"

La maison Pallut à Condat fabrique et vend des salaisons de porc depuis plusieurs générations. L'entreprise familiale croît chaque année, mais peine à recruter.

Christophe et Bertrand Pallut, les deux gérants des Salaisons du Haut-Cantal, ont dû freiner leur activité faute de salariés. Aujourd'hui, ils ont pu réembaucher.

Pendant 18 mois en 2016-2017, Christophe et Bertrand Pallut ont traversé une sale période dont le souvenir reste encore pénible à évoquer. "C'était quelque chose que nous n'avions jamais vécu, ont témoigné les deux gérants de la maison Pallut, négociants en porc et salaisonniers depuis quatre générations à Condat. Nous avions besoin d'embaucher, on a publié des offres à plusieurs reprises via Pôle emploi et Le bon coin et on n'a reçu aucune réponse. Rien, aucun coup de fil, aucun courrier, zéro candidature. Le plus dur, c'est de ne pas savoir pourquoi, on s'est senti démuni, on s'est posé des questions…"

Tous les métiers manuels sont impactés

Le recrutement de personnel qualifié dans la filière viande n'a jamais été chose aisée, mais par le passé, cela n'a jamais représenté un obstacle au développement de l'activité de l'entreprise familiale qui s'est installée à Condat en 1993. "Historiquement, on recrutait essentiellement des jeunes qui sortaient du lycée agricole de Saint-Flour, ont indiqué les deux frères. Quand on a doublé la surface de notre atelier en 2008, la main d'œuvre n'était pas un souci. Aujourd'hui, c'est un frein, même en embauchant des débutants et en assurant leur formation en interne."

Une pénurie qui n'affecte pas seulement les métiers de la viande, selon Christophe Pallut. "Ce n'est pas uniquement notre corporation qui est concernée, estime-t-il. Les maçons, les charpentiers, les carreleurs, les mécaniciens,… On paye 30 ans de dévalorisation des métiers manuels !"

À ce défaut d'orientation des jeunes s'ajoute un autre facteur : la situation géographique. "La démographie ne nous aide pas ; le Cantal n'a pas une bonne image, les jeunes ne veulent pas venir à Condat, car ils pensent que c'est le bout du monde, ce qui n'est pas la réalité", déplorent les gérants. En attendant, ce manque de main d'œuvre a eu un impact direct sur l'activité de l'entreprise qui croît régulièrement de 3 à 4 % chaque année depuis sa création. "On a été obligé de refuser des marchés, c'est dur de dire à des clients : non, je ne peux pas vous servir."

Deux Roumains pendant la saison

En début d'été 2017, surprise : une société d'intérim roumaine repère l'annonce de La Maison Pallut et répond favorablement. "Au départ, on n'était pas trop pour, c'était nouveau et cela ne correspondait pas à notre philosophie qui est d'embaucher localement, et dans la durée", ont confié les deux gérants. Finalement, les deux salariés roumains employés pendant quatre mois leur ont permis de respirer un peu pendant la saison touristique. Aujourd'hui, le ciel s'éclaircit. "On a republié des annonces et cette fois, on a reçu des réponses : on a embauché deux personnes et on devrait en recruter une troisième d'ici fin 2017, ce qui nous permettra d'atteindre les 20 salariés", se réjouit Christophe Pallut. Les deux gérants montrent de l'optimisme, tout en restant très prudents. "Aujourd'hui, on gère au jour le jour. On ne sait pas ce que sera la masse salariale à l'avenir et puis il y a aussi la consommation de viande qui baisse : on est conscient que dans nos métiers, il va y avoir de l'érosion…"

C. JAHNICH/APAP

CHANGEMENT

■ **"Il y a un vrai changement sociétal, notent les Pallut. La rémunération n'est plus ce qui intéresse le plus ; aujourd'hui, c'est l'emploi du temps. On a une grosse partie de notre effectif qui ne travaille pas le week-end et la plupart font sept heures d'affilée, ça leur laisse du temps, ce sont des choses qu'on a mis en place…" À l'avenir, les deux patrons estiment qu'il y aura de plus en plus de turn-over. "La deuxième personne que notre père a embauché est restée presque 31 ans dans l'entreprise, c'est quelque chose qu'on ne reverra pas de sitôt !"**

HISTOIRE

Une filière maîtrisée et ancrée localement

Née dans les années 70 du mariage entre une famille de négociants de porcs et une famille de charcutiers, La Maison Pallut à Condat n'a jamais perdu son ancrage régional. Dirigée aujourd'hui par Bertrand et Christophe, les fils du fondateur Maurice Pallut, l'entreprise Les Salaisons du Haut-Cantal collecte elle-même ses porcs charcutiers chez les éleveurs fournisseurs basés dans le Cantal, en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme.

Les porcs nourris aux céréales de Limagne (20 % des élevages sont intégrés) sont abattus à Neussargues puis transformés dans l'atelier de Condat en viande fraîche et salaisons : saucisse, saucisson, pâtés, jambons secs, boudins, petit salé, etc. 95 % des produits sont vendus dans la région en magasins (petits commerces, épiceries, boucheries-charcuteries) et dans quelques grandes surfaces.

La société qui transforme en moyenne 100 porcs par semaine est réputée pour son lien avec l'amont et la qualité de ses produits artisanaux.

"Aujourd'hui, notre plus grand plaisir, c'est quand un consommateur nous dit qu'en mangeant nos produits, il retrouve le goût du boudin que fabriquait son voisin quand il tuait le cochon à la ferme…", résume Bertrand Pallut.

L'UNION DU CANTAL - 7 MARS 2018

PAYS DE SAINT-FLOUR

PIERREFORT

L'abattage interrompu, la découpe et la transformation se poursuivent

Inauguré en 1995, l'abattoir de Pierrefort vient de fermer ses portes. Mais la partie découpe et transformation se poursuit.

À l'entrée de Pierrefort, un pôle viande sans abattoir mais où les ateliers de découpe et de transformation poursuivent leur production.

Une fermeture dictée par des contraintes, notamment de gestion de personnel et économiques, selon la société "Viandes des monts du Cantal", qui n'abattait plus, qu'un seul jour par semaine, une soixantaine de porcs et une seule vache.

Au début des années 90, alors que l'abattoir de Saint-Flour a dû fermer ses portes car ne répondant plus aux normes européennes, Pierrefort en ouvre un flambant neuf.

En 1992, l'ancien abattoir municipal de Pierrefort, qui existait depuis 1935, est en effet non conforme, mais la relève est là : un nouvel outil à la capacité d'abattage de 400 tonnes annuelles (porcs, bovins, ovins) qui sera cogéré par les boucheries charcuteries pierrefortaises, les Maisons Joffrois et Dutrévis.

Vivre et travailler au pays

L'investissement, alors réalisé via le Sivom du canton de Pierrefort que préside Louis Galtier, s'élève à dix millions de francs, dont 5 700 000 F pour le seul abattoir. Le montage juridique s'opère sous la forme d'ateliers relais loués à MM. Joffrois et Dutrévis. Le concept repose sur la production de produits de qualité : viande aubrac et produits du terroir. Un maintien de l'activité salué lors de l'inauguration des lieux en 1995 par Louis Galtier pour qui cet outil va faire "que les habitants du canton pourront vivre et travailler au pays".

C'est un véritable "pôle viande" qui est alors constitué, regroupant quelque 300 producteurs du canton et même du Nord-Aveyron, les communes et les professionnels.

En 2012, la création de "Les viandes du père Joffrois" par Yves Joffrois est assortie d'un partenariat s'appuyant sur Elvea, la "Maison Joffrois" et les restaurants franchisés "Bistrot du boucher". Cependant, conséquence de la mauvaise conjoncture et du désengagement de trois quart des "Bistrot du boucher", en 2013, "Les viandes du père Joffrois" accumulent 700 000 euros de pertes en un an[1], d'où le redressement judiciaire de 2014.

La reprise par la com com

À l'issue de la procédure, la recapitalisation de la société, grâce au rachat par la communauté de communes des bâtiments, se monte à 270 000 € qui serviront en partie à indemniser les éleveurs. Une communauté de communes qui n'avait d'ailleurs guère d'autre choix : "Dans la société exploitant l'abattoir, "Les abattoirs de Pierrefort", des deux bouchers, Yves Joffrois possédait les trois quarts des parts… Le risque était bien là de voir disparaître toute la société…", soulignait cette même année 2015 Louis Galtier. Nous sommes alors en janvier, juste avant la reprise de l'activité par une société privée. "Les viandes du père Joffrois" devient "Les viandes des monts du Cantal" en septembre 2015. Quinze emplois sont conservés et cette société table aujourd'hui, pour une éventuelle réouverture de l'abattage, sur une augmentation de son activité.

C. FOURNIER

(1) En 2013, le chiffre d'affaires était de 4,6 millions d'euros. Il a chuté à 2,8 millions en 2014.

LA PORTE PAS FERMÉE…

■ "Nous avons dû interrompre notre activité d'abattage pour nous focaliser sur l'activité découpe et transformation de viande porcine et bovine. De ce fait, nous sous-traitons l'abattage aux abattoirs d'Aurillac et de Neussargues" explique Frédéric Guiffier. À cela, deux causes pour le cogérant de la société "Les viandes des monts du Cantal. La première est "la difficulté de trouver du personnel et ça a été l'élément déclencheur pour prendre notre décision". D'autant plus que la seconde était que "nous devions réaliser des investissements pour remettre aux normes la structure et développer notre activité et, sans certitude d'un approvisionnement suffisant, le risque était là… On ne ferme cependant aucune porte et je dois dire que Saint-Flour communauté était prête aussi à faire ce qu'il faut en termes d'investissement aussi, mais qu'il était délicat pour nous de l'entraîner sur cette voie sans être sûrs de pouvoir gérer nous-mêmes la situation…"

VIII. Productions végétales

Outre l'herbe, les productions végétales sont globalement limitées sur le territoire du SYTEC, les terres arables ne représentant que 3 % de la SAU.

Ces productions sont situées dans les secteurs les plus bas en altitude, et notamment le secteur de Massiac / vallée de l'Alagnon.

On notera toutefois que les cultures fourragères sont une composante importante de la gestion de l'autonomie alimentaire.

1. Production d'herbe

La production de fourrages (foin essentiellement) est une activité importante sur le territoire. Cette activité est le plus souvent pratiquée par les exploitations d'élevage, pour l'autoconsommation.

L'herbe représente 97% des surfaces agricoles. Elle est aujourd'hui une ressource convoitée qui nécessite une gestion adaptée (conduite des troupeaux, choix des dates de fenaison, gestion des estives...) avec des enjeux d'autonomie.

Quelques surfaces céréalières permettent également de fournir du fourrage dit concentré (en énergie) aux animaux, compléments d'alimentation (2-3% de la SAU).

2. Maïs ensilage

Le **maïs**, cultivé exclusivement en plante fourragère pour l'ensilage représentait, en 2014, 662 ha (soit 0,4% de la SAU seulement). Cela représente une production annuelle de 7000 à 7500 tonnes de matière sèche de fourrage venant assurer l'autonomie de certains élevages, essentiellement laitiers.

3. Céréales bétail

Une fraction faible mais malgré tout significative des surfaces agricoles est consacrée à la production de **céréales**, autoconsommées en élevage. Elles permettent de compléter la ration alimentaire de base (fourrages) en énergie. On comptait, en 2014, 4484 ha de céréales à paille (2.9% de la SAU du territoire) dont près des 2/3 en triticale et 1/3 en blé. Les surfaces en orge ou autres céréales (seigle, avoine, épeautre…) restent minoritaires.

Au total, cela représente une production annuelle de l'ordre de 20 à 25000 tonnes de céréales qui ne sont pas importées de régions céréalières.

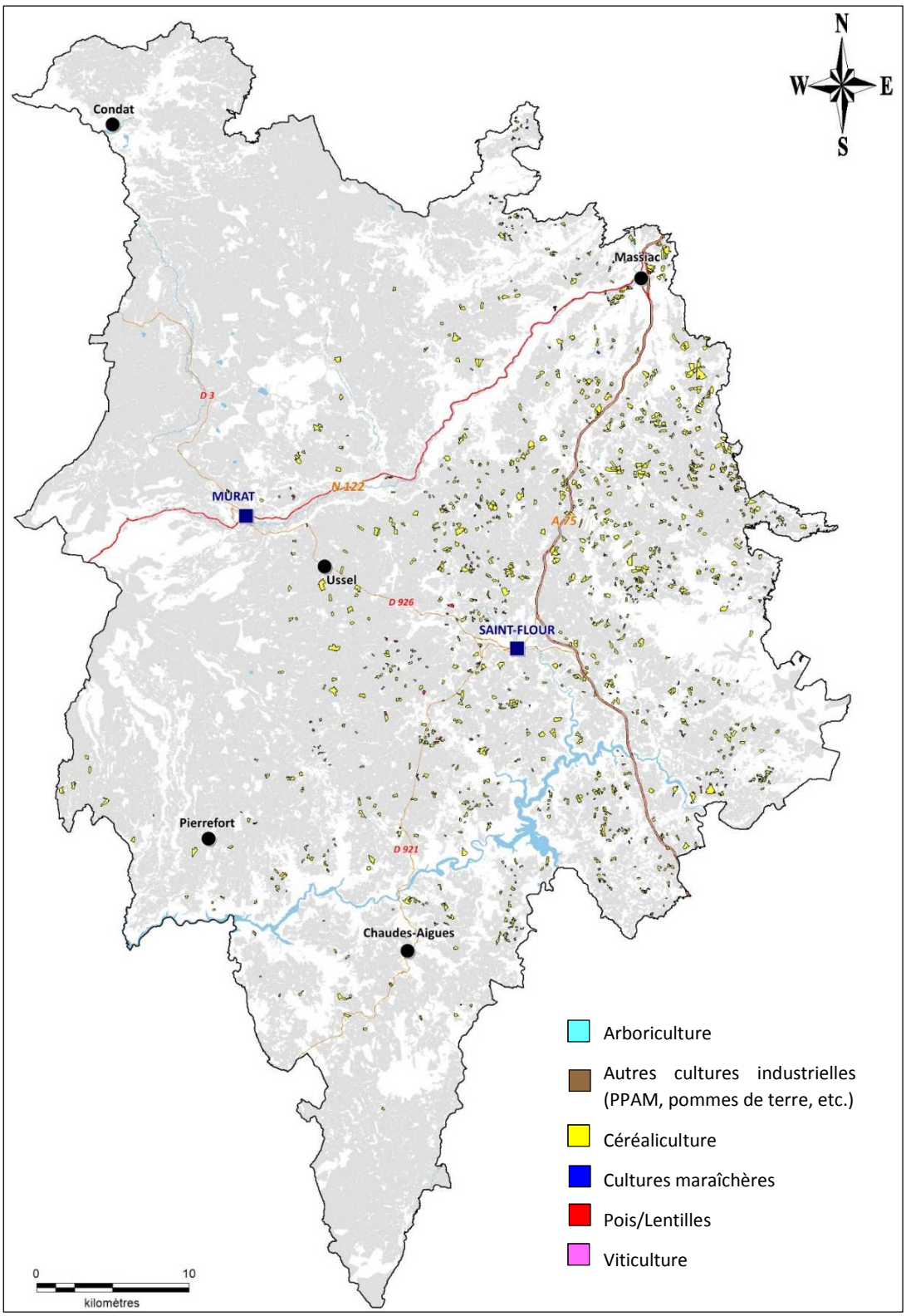

Figure 128 : Répartition des surfaces destinées aux productions végétales sur le territoire du SYTEC (Safer, Sources : ASP PAC 2014 et CVI)

NB : Sont également représentés les ilots comprenant différentes cultures dont une partie est destinée à la production végétale (Exemple : ilot agricole regroupant au sein de la même entité des surfaces herbagères et des surfaces céréalières)

Zoom : Minoterie Jambon SAS Jambon et Fils à Murat

Source : http://jambon-aa.fr/ / http://moulins-antoine.fr/

Depuis 1926, l'entreprise SAS JAMBON implanté à MURAT, exerce la profession de minotier avec une filière alimentation animale «Jambon Alimentation Animale» et une filière farine panifiable «Les Moulins d'Antoine».

En 1996, la S.A. Jambon a développé une filière qualité « blé - farine - pain » s'appuyant sur les blés de Limagne en créant la filière "De la Graine au Pain". Plus récemment elle a développé une filière Seigle des Terres de Margeride.

Elle produit différentes farines de blé, de seigle, de meule, pour pains spéciaux et gamme bio, ainsi que deux produits sous signes officiels de qualité :

- La dénomination « **Montagne** » pour la farine de seigle des Terres de Margeride,
- Le **Label Rouge** pour la farine « Certifine tradition »

4. Céréales panifiables / filière seigle

Zoom : Filière Seigle des Terres de Margeride

Nombre de producteurs / zones de production / surfaces : 15 producteurs dont 8 sur le territoire du SYTEC pour une superficie de 80 ha dont 30 dans le territoire.

Débouchés : seigle panifiable valorisé par le réseau des Moulins d'Antoine (société Jambon à Murat)

Evolutions et Enjeux : la production a légèrement baissé ces dernières années (125 ha en 2014 chez 17 producteurs au total ; 35 ha chez 8 producteurs du territoire du SYTEC). La production actuelle correspond au volume minimal permettant de satisfaire les débouchés des Moulins d'Antoine.

L'enjeu est donc de maintenir et développer cette production qui répond à une attente sociétale par son caractère local d'une part et par un cahier des charges autorisant peu d'intrants (pas de phytosanitaire, fertilisation minérale faible et pilotée par des mesures de reliquats azotés dans le sol…).

5. Protéagineux : lentilles et pois

En lentille, le territoire du SYTEC est essentiellement concerné par la production de **lentille blonde**. Il semblerait que quelques surfaces aient été dédiées à la lentille verte mais que ce ne soit plus le cas aujourd'hui. **Le pois de la Planèze** est également une production locale, aujourd'hui très confidentielle (3 à 5 producteurs aujourd'hui).

LA LENTILLE BLONDE DE SAINT-FLOUR :

Nombre de producteurs : 32 producteurs en 2016

Cette culture a été relancée en 2002, avec 5 producteurs, sur la région de Saint-Flour. Issue de semences certifiées de la variété "FLORA", la lentille blonde est cultivée sur les sols volcaniques autour de la commune de Saint-Flour, où le patrimoine naturel spécifique de la zone permet la production d'une lentille blonde de qualité supérieure.

Surface : 70 ha pour une production de 62 tonnes en 2016

La lentille blonde bénéficie dans la région de Saint-Flour d'un terroir particulièrement propice à sa culture : terres volcaniques, climat adapté (ventilation par le foehn, sécheresse estivale en Planèze…). Cette lentille douce a connu une production marquée au début du XXème siècle (près de 1700 tonnes). Mais, peu concurrentielle face à l'arrivée de lentilles de moindre coût, elle a reculé au profit des surfaces fourragères utilisées par les éleveurs laitiers, jusqu'à une quasi disparition.

Enjeux de la filière / besoins exprimés : La lentille blonde bénéficie d'un label rouge et d'une indication géographique protégée. Toutefois, au vu du lien très fort entre le terroir et la qualité du produit, les producteurs souhaitent désormais initier une démarche pour l'obtention d'une Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) « Lentille Blonde de Saint-Flour ». Ce signe de qualité et d'origine permettra d'acter dans le cahier des charges du label une lentille de très bonne qualité organoleptique, tout en garantissant le développement économique de la filière. L'obtention d'une AOP/AOC « Lentille Blonde de Saint-Flour » permettra également de valoriser le territoire de Saint-Flour hors des frontières du Cantal.

6. Arboriculture

- Nombre de producteurs : 2 exploitations (pommes, pommes à couteau et/ou à cidre)
- Volumes : 50 à 100 t
- Débouchés : circuits courts

7. Maraichage et petits fruits

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces : 5 exploitations + complément d'activité pour la cueillette de fruits sauvages (myrtilles, framboises…)
- Opérateurs de l'aval / Types de débouchés Circuits courts uniquement, créneaux très récents (<5ans)
- Enjeux de la filière / besoins exprimés
    - Obligation de production en circuit court car le climat et la géographie ne permettent pas d'imaginer une filière avec des volumes plus importants.
    - Le territoire reste moyennement adapté à ces productions. La demande serait orientée vers du légume de plein champ plutôt que du maraîchage très diversifiés en micro-volume, pour lequel la demande commence à se satisfaire.

8. Horticulture

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces :
  - 4-5 exploitations sur l'Alagnon
- Débouchés : circuits courts pour particuliers.
- Enjeux de la filière / besoins exprimé
  - Diversification en production légumière pour étaler la production sur l'année et valoriser la main d'œuvre.
  - Il serait intéressant pour ces quelques productions d'avoir une réflexion sur les vivaces, moins exigeantes en eau, pour anticiper la demande en lien avec l'évolution climatique.

9. Viticulture

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces :
  - 3 exploitations sur l'Alagnon (Palhàs de Molompize et Massiac)
  - Moins de 10 ha
  -
- Débouchés :
  - Circuits courts
  - Vins de pays, AB
- Enjeux de la filière / besoins exprimés
  - NB : projet en partenariat avec la CC de Massiac au début des années 2000 pour la réhabilitation des terrasses. Ce projet a permis de lancer une production, mais attention, aujourd'hui la viticulture est souvent conduite en dehors des terrasses historiques, sur des terrasses créées qui permettent la mécanisation.

10. Pomme de terre

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces : 2-3 exploitations
- Débouchés : fête de la pomme de terre de Villedieu
- Enjeux : la place importante de la pomme de terre dans la gastronomie locale (notamment truffade) interroge sur la possibilité de développer la production.

11. Production et cueillette de Plantes Aromatiques et Médicinales (PPAM)

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces : 1-2 exploitations sur l'Alagnon + compléments d'activité pour la cueillette de gentiane, de narcisses...
- Débouchés : vente directe, coopérative SICARAPPAM (une cinquantaine de producteurs du Massif Central)

La gentiane jaune,

Des racines à la bouteille

Cueillie à l'état sauvage dans les prairies des montagnes auvergnates, la gentiane est incontournable dans le Massif central, comme dans le Cantal, où ses racines sont prisées, cultivées et parfois transformées. Mais aussi dans les verres, en apéritif, voire en digestif.

Malik Kebour

Elle émaille les flancs des montagnes d'Auvergne. Ses feuilles larges et nervurées flottent au fur et à mesure que le volcan cantalien s'élève. Sa silhouette de quelque 70 centimètres est un emblème, sa fleur jaune la distingue dans ce décor verdoyant. À l'inverse de son double toxique, le vératre, la gentiane regorge de propriétés. Au point de faire saliver au-delà de l'Auvergne.

Si ce sont surtout les produits finis, à base de gentiane, qui sont connus et reconnus par les papilles des consommateurs, les traits de cette « fée jaune » peuvent se perdre dans l'horizon élevé du puy Mary. Habitué à sillonner les monts du Cantal et à aiguiser son expertise de cet environnement, Bernard Montimart pose les premières bases indispensables à la découverte de la gentiane : « On la retrouve à partir de 850 mètres d'altitude, elle s'arrache à partir de juin, pendant un ou deux mois, et ses racines sauvages mettent vingt à trente ans pour pousser. » Capable de vivre cinq décennies, elle est ramassée par alternance, d'une prairie à l'autre. Ainsi, les exploitants ne peuvent revenir qu'au bout d'au moins vingt ans dans le même champ, en attendant que les plants repoussent et que la gentiane fleurisse de nouveau. À condition que le terrain n'ait pas été fauché régulièrement, ce qui inquiète les défenseurs et acteurs économiques. « Il y a des difficultés à réglementer et encadrer l'exploitation des terrains qui appartiennent à des propriétaires agricoles », souffle un connaisseur, dans la vallée de la Jordanne. Ce qui intéresse avant tout dans cette plante se niche dans le ventre de la terre volcanique. « Un travail assez dur » est nécessaire pour sortir ces racines qui font la légende de la gentiane, dépeint Bernard Montimart, à l'aide d'une « fourche du diable », une double pique lourde en métal. La trouvaille peut peser plusieurs kilos, une aubaine quand on sait que la tonne se vend en moyenne 350 euros. La production, dans le Massif central, est estimée à 1.000 tonnes de racines fraîches par an. Un peu moins de 20 % est transformée localement, notamment pour fabriquer les boissons alcoolisées que sont l'Avèze et la Salers, mais aussi par la distillerie Couderc, à Aurillac. Le reste s'exporte au-delà de la région, chez Pernod-Suze par exemple.

Regain de la Suze

Créée en 1889, la Suze, apéritif à base de gentiane le plus célèbre, est un mélange de racines de culture et de sauvages des prairies auvergnates. Rachetée dans les années 1970 par Pernod Ricard, la boisson est allée jusqu'à 13 millions de litres vendus avant de péricliter. « Depuis deux ans, deux fois plus de jeunes *(moins de 35 ans)* consomment de la Suze, il y a un vrai regain d'intérêt grâce aux apéros *vintage* », décrypte le service marketing du groupe. En juin, en pleine récolte de la gentiane, l'entreprise a convié, dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, plusieurs barmen de Lyon, Paris ou Marseille pour suivre la trace de cette plante qui donne l'amertume à leurs cocktails. « On a une approche raisonnée de la culture de la racine de gentiane sauvage, appuie Claudine Eynaud de Pernod Suze. Pour que les barmen racontent l'histoire du produit, on les a amenés jusqu'aux origines. » Aux racines donc…

RACINES. En juin, l'entreprise Pernod-Suze, qui mélange la gentiane de culture et la sauvage pour fabriquer sa boisson amère, a réuni des barmen de Paris, Lyon et Marseille dans la vallée de la Jordanne (Cantal), et à Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) afin qu'ils s'empreignent de l'histoire de la plante qui compose leurs cocktails et les apéritifs. PHOTO M. K.

La Maison Couderc, à Aurillac, cultive nuances et saveurs

Depuis 110 ans, la Maison Couderc diffuse les saveurs amères de la gentiane en Auvergne et, depuis peu, en Australie.

Le président de la distillerie aurillacoise, Jean-Jacques Vermeersch, présente la Maison Louis-Couderc comme la « dernière indépendante d'Auvergne ». Il défend une production traditionnelle et artisanale à base de racines fraîches du territoire. « Nous avons la plus typée des gentianes, dépeint-il, la plus amère. » Une saveur qu'il développe dans la liqueur classique Couderc mais aussi au travers de « recettes plus intenses » ou aromatiques à base de myrtilles ou de châtaignes.

ARTISANALE. La distillerie Couderc, rue Victor-Hugo, est liée à la gentiane depuis 1908. PHOTO D'ARCHIVES R. BALDASSIN

À l'instar d'autres marques à base de racines de la fleur jaune, Jean-Jacques Vermeersch constate une clientèle rajeunie, tentée par l'aventure de l'amer.

Dans des bars à cocktails de Melbourne et Sydney

« Nous en avons de plus en plus à la boutique, attirés par la gentiane. » Et ils ne sont pas les seuls puisque le président de la distillerie a réussi à s'inviter à la table d'un restaurant gastronomique australien ainsi que dans des bars à cocktail de Melbroune et Sydney.

Dans le Cantal, à Aurillac, la distillerie née en 1908 ne se repose pas sur ses feuilles de gentiane et creuse pour exploiter les racines fraîches. « On essaie de couvrir toute la palette d'utilisation de cet alcool, note le président. Ses notes d'amertume ont de grandes qualités pour les cocktails mais aussi en base culinaire. » En crème brûlée ou dans des rôtis, dans des plats sucrés, salés ou acidulés. Et Jean-Jacques Vermeersch de résumer l'esprit de la maison : « On aime le traditionnel et aussi l'innovation. Ce n'est pas parce qu'on est une vieille maison qu'on n'est pas une maison d'aujourd'hui. » ■

Source : LA MONTAGNE mardi 31 juillet 2018

12. Apiculture

- Nombre de producteurs / zones de production / surfaces : une dizaine de producteurs repérés, beaucoup de producteurs non professionnels (80%). Il y a moins de 5 producteurs professionnels sur le SYTEC et 2 à 3 en phase d'installation.
- Débouchés : vente directe et circuits courts

Figure 127 : repérage d'apiculteurs (pages jaunes, consulté le 9 novembre 2017)

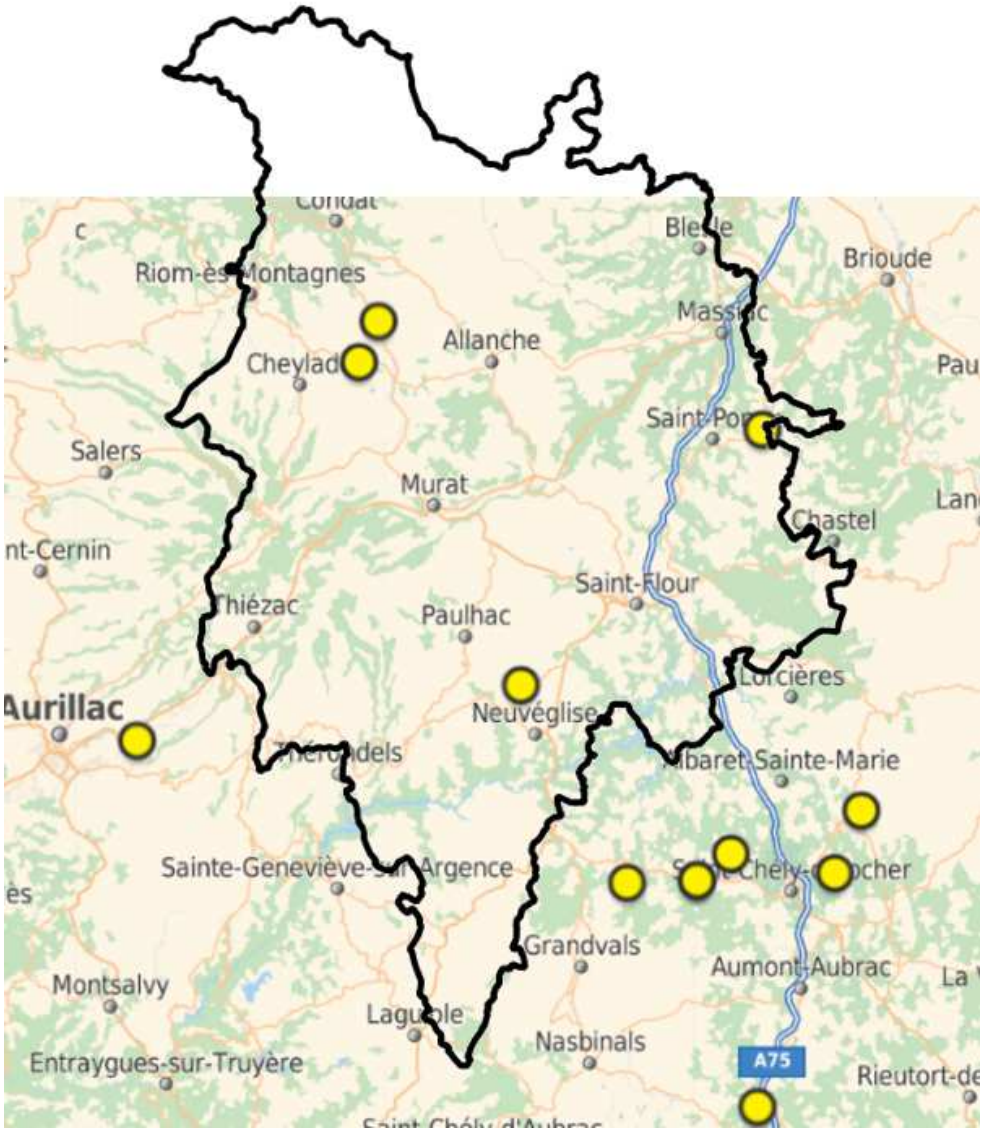

IX. Autres filières

1. Agriculture biologique

a. Nombre de producteurs engagés dans la démarche

- A l'échelle départementale : L'agriculture biologique comptait 180 producteurs en 2015, avec une progression marquée ces dernières années (31 conversions en 2015 contre 20 en 2014 et 7 en 2013 enregistrées par Bio15).
- A l'échelle du SYTEC : **114 agriculteurs** respectent le cahier des charges de l'Agriculture biologique en 2017 (soit 4,3% des 2677 agriculteurs et 6,1% des 1876 exploitations du territoire), dont 45 ont débuté leur conversion en 2016 ou 2017.
- Parmi les 114 agriculteurs concernés, on retrouve notamment :
    - 55 éleveurs bovin allaitant
    - 41 éleveurs bovin laitier
    - 3 éleveurs caprin
    - 4 maraichers
    - 3 producteurs de Plantes Aromatiques et Médicinales
    - 1 producteur de pommes
    - 1 vigneron

b. Surfaces et volumes concernées

- A l'échelle départementale : L'ensemble des filières biologiques représentait 3 % de la SAU en 2015
    - Lait : 9 millions de litres de lait
    - Viande : 4 000 vaches allaitantes
- A l'échelle du SYTEC : en 2017 :
    - Surfaces : **8 345 ha sont certifiés bio** dont 3 617 ha (soit 43% de la surface) sont en conversion, **soit 5% de la SAU totale**. (Source CDA15, actualisé mi-2017)
    - Cheptel :
        - 2 432 vaches allaitantes
        - 1 520 vaches laitières produisant 9 115 000 litres de lait (production moyenne : 6000L/vache/an)

Remarque : Depuis 2016, le Cézallier a lancé un projet « territoire bio ». L'objectif est de faire un état des lieux de l'agriculture biologique sur le territoire et d'accompagner la conversion des exploitations et la valorisation de la production. Sur cette zone, il existe un enjeu d'autosuffisance au niveau des fourrages, nécessaire pour une conversion en bio sans dépendre d'un approvisionnement en alimentation bio (coûts très élevés).

c. Types de débouchés

- Circuits courts : 35 agriculteurs (soit 30%) pratiquent la vente directe pour tout ou partie de leur production.
- Filières longues :
    - Lait : Coopérative des Monts du Cantal (fabrication de Cantal bio, de tome de montagne bio et de tomme fraîche bio) à Pierrefort et Biolait et Sodiaal hors territoire.
        - Plusieurs structures implantées sur le territoire
    - Viande : l'abattoir de Neussargues est certifié bio, le Lycée agricole de Saint-Flour permet de faire de la découpe d'animaux.

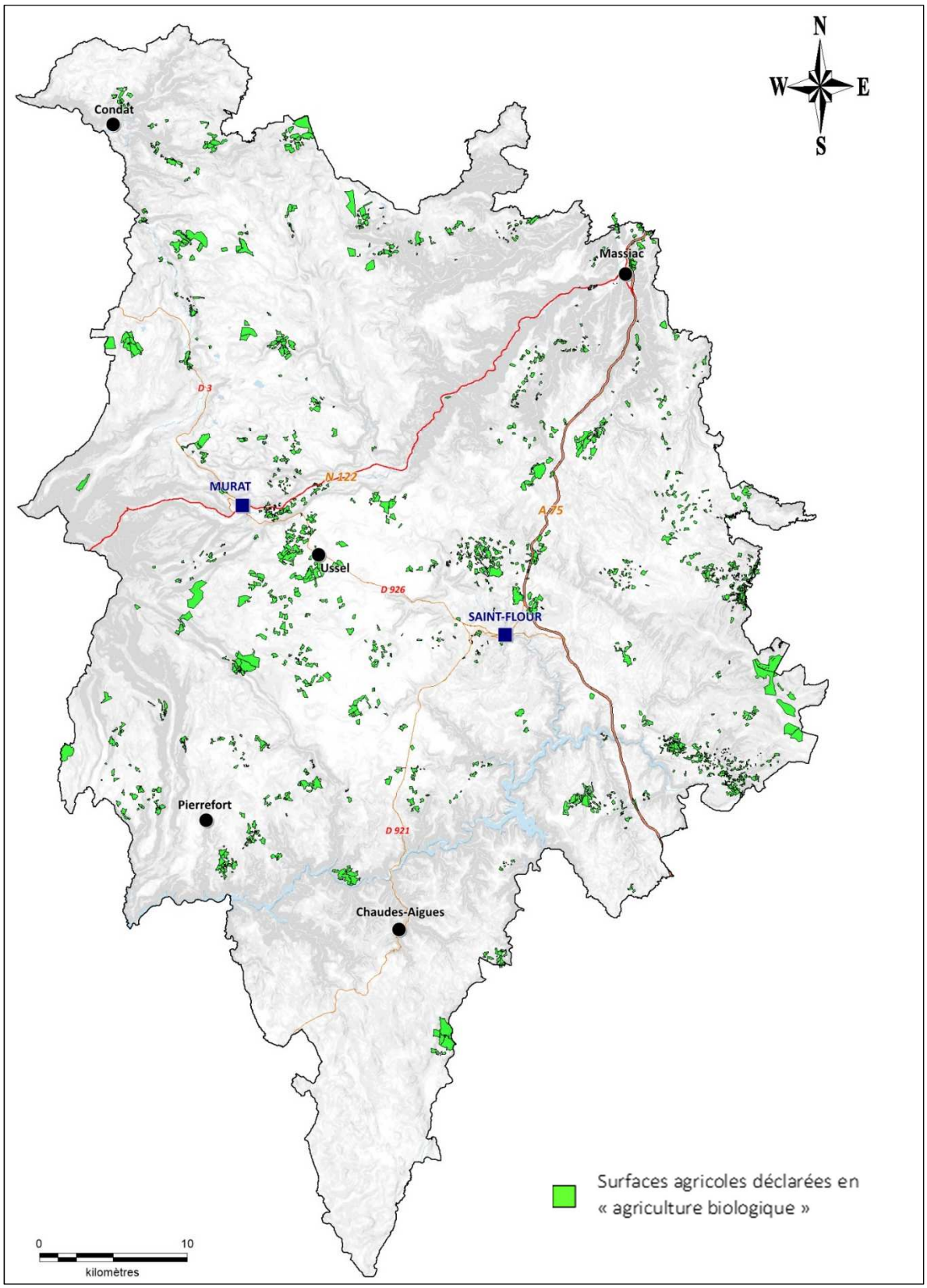

Figure 130 : Surfaces déclarées en « agriculture biologique » en 2016 (certification ou conversion) –*Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, traitement SAFER ARA*

d. Enjeux et perspectives

- **Structuration de filières**, réflexions sur la maitrise par les producteurs
- Contacts avec le **réseau** national (alors que le territoire est excentré)
- Développer les surfaces cultivées (5% à ce jour)

Au-delà des démarches de filières, on peut noter plusieurs démarches territoriales devant conduire au développement de l'agriculture biologique :

- Le territoire Cézallier labellisé territoire d'excellence bio, qui assure un travail d'animation spécifique orienté vers le développement de la production, de la transformation et de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique
- Deux contrats territoriaux autour des enjeux eau et milieux aquatiques, l'un est opérationnel (Alagnon), il identifie clairement l'agriculture biologique comme un levier vers l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux et prévoit des actions de sensibilisation. Le second est en construction (Affluents rive droite de la Truyère) et intègrera probablement aussi des actions en faveur de l'agriculture biologique.

2. Circuits courts

a. Nombre d'exploitations agricoles et type de production

135 producteurs fermiers sont recensés sur le territoire d'étude dont 5 se sont installés en 2018.

Note : Le terme « producteur fermier » renvoie à l'exploitation agricole.

- *Soit l'exploitation en circuits courts est de **taille plus petite** que les exploitations en filières longues (par exemple, élevage caprin, productions végétales).*
- *Soit l'exploitation en circuit court mobilise **plus de main d'œuvre**, si elle est comparée à une exploitation en filières longues de même surface ou ayant la même taille de troupeaux, en raison des opérations de transformation et/ou de commercialisation assumées.*

Les principales productions du territoire (bovin lait et viande) sont prédominantes, mais les productions secondaires sont plus représentées dans ce type de circuits de valorisation.

Figure 131 : Nombre de producteurs engagés par famille de produits (source enquête CDA 15 2017)

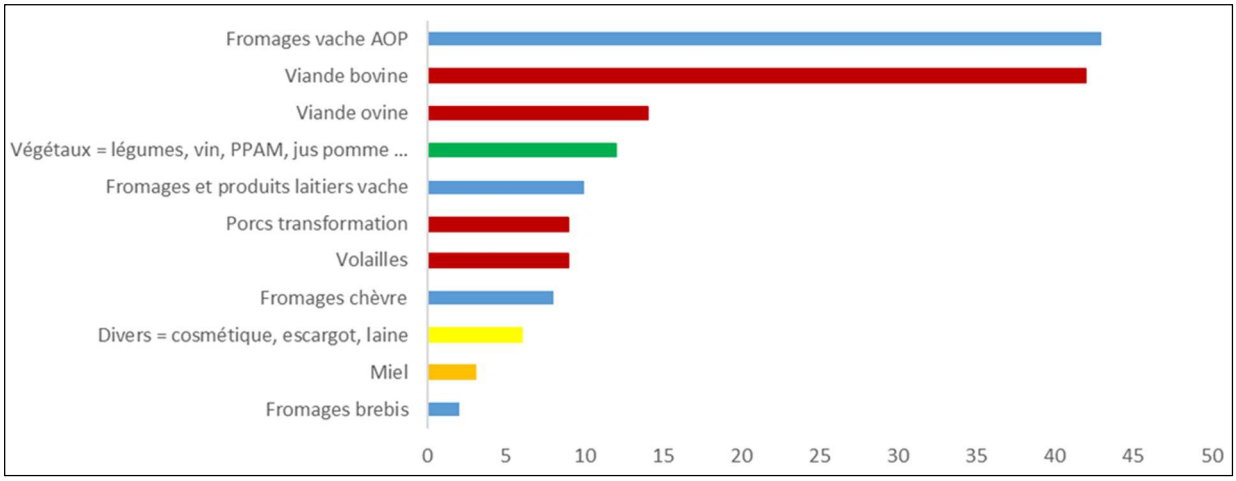

D'un point de vue géographique, on observe :

- Une spécialisation en production et affinage de Saint-Nectaire AOP sur le Nord-Ouest du SYTEC (potentiel économique du St-Nectaire fermier), lié à l'aire géographique de l'AOP.
- La périphérie de Saint-Flour et le Sud du SYTEC pour la commercialisation de viande bovine.
- Des productions végétales plus développées sur la zone de Massiac

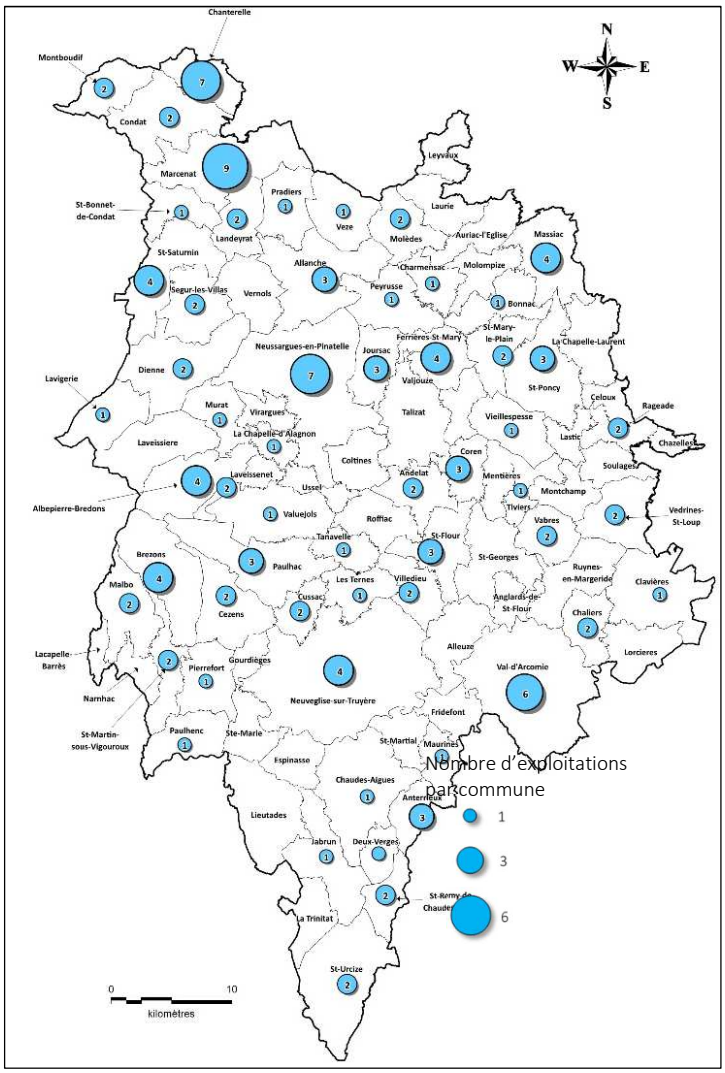

Figure 132 : Nombre de producteurs pratiquant la vente directe par commune (Source enquête CDA15 2017, traitement Blezat consulting)

b. Volumes moyens

NB : Les données suivantes sont issues de l'enquête réalisée en été 2017 par la chambre d'agriculture du Cantal, la moyenne a exclu les valeurs extrêmes.

- ***Pour la catégorie viande :***
  - Bovins (bœufs, génisses) : 10 /an (de 3 à 24 /an),
  - Bovins (veaux) : 7 /an (de 1 à 40 /an),
  - Porcs : 40 /an (de 9 à 900 /an),
  - Brebis : 20 /an,
  - Agneaux : 25 /an,
  - Volailles : 3000 / an (de 250 à 9000 /an).
- ***Pour la catégorie laitière :***
  - 14 T /an de Saint Nectaire (de 2 T à 76 T/an),
  - 6 T /an de Salers/Cantal (de 1 T à 25 T).

Communes	*Nbre de producteurs fermiers*	*Type de produit si > 1 producteur et si = 1 produit*	*Communes*	*Nbre de producteurs fermiers*	*Type de produit si > 1 producteur et si = 1 produit*
ALBEPIERRE-BREDONS	4		MOLEDES	2	
ALLANCHE	3		MONTBOUDIF	2	
ANDELAT	2		MURAT	1	
ANTERRIEUX	3		NEUSSARGUES EN PINATELLE	7	
BONNAC	1		NEUVEGLISE	4	
BREZONS	4		PAULHAC	3	
CEZENS	2		PAULHENC	1	
CHALIERS	2		PEYRUSSE	1	
CHANTERELLE	7	Fromages AOP	PIERREFORT	1	
CHARMENSAC	1		PRADIERS	1	
CHAUDES-AIGUES	1		RAGEADE	2	
CLAVIERES	1		SAINT FLOUR	3	
CONDAT	2	Fromages AOP	SAINT-MARY-LE-PLAIN	2	
COREN	3		SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	2	
CUSSAC	2		SAINT URCIZE	2	
DEUX-VERGES	1		SAINT-BONNET-DE-CONDAT	1	
DIENNE	2		SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	2	Viande bovine
FERRIERES-SAINT-MARY	4		SAINT-PONCY	3	
JABRUN	1		SAINT-SATURNIN	4	
JOURSAC	3		SEGUR-LES-VILLAS	2	
LA CHAPELLE D'ALAGNON	1		TANAVELLE	1	
LANDEYRAT	2	Fromages AOP	TIVIERS	1	
LAVESSEINET	2	Viande bovine	VABRES	2	Viande bovine
LAVIGERIE	1		VAL-D'ARCOMIE	6	
LES TERNES	1		VALUEJOLS	1	
MALBO	2		VEDRINES SAINT LOUP	2	
MARCENAT	9	Fromages AOP	VEZE	1	
MASSIAC	4		VIEILLESPESSE	1	
Maurines	1		VILLEDIEU	2	Viande bovine
			Total général	**135**	

c. Poids économique pour les exploitations

La part du chiffre d'affaires réalisée avec les circuits courts est très variable selon qu'il s'agit d'un système de production bovin ou de démarches de diversification. Les données suivantes sont issues de données déclaratives.

Pour les produits suivants, la vente en circuits courts représente plus de 80% du chiffre d'affaires pour 40% des producteurs et entre 50 et 80% du CA pour 10% des producteurs :

- Fromages de chèvres et produits laitiers
- Miel, légumes/fruits
- Volailles et porcs charcutiers

En viande bovine et fromages AOP, la vente en circuits courts représente moins de 20% du chiffre d'affaires pour 30% des producteurs et entre 20 et 50% du CA pour 25% des producteurs.

En transformation fermière, la commercialisation auprès d'affineurs reste très présente. Le gain de valeur ajoutée se réalise avec la fabrication fromagère.

En viande bovine, les producteurs dépendent des disponibilités des équipements de découpe, de transformation et de livraison. De plus, la vente de viande finie ne concerne, pour une majorité d'éleveurs, que quelques gros bovins et/ou veaux par an. Dans ce cas de figure, il n'y a pas vraiment de démarches commerciales mises en œuvre mais une réponse à son autoconsommation renforcée par une demande de l'entourage du producteur.

d. Circuits de commercialisation

Les trois principaux modes de commercialisation sont la vente auprès de petits commerces (locaux), les marchés, et la vente à la ferme.

On notera que les systèmes de paniers (2 AMAP sur le territoire, Pierrefort et Murat) et l'approvisionnement de la RHD (restauration hors domicile) collective font partie des circuits les moins utilisés. Les drives en place ont arrêté leur activité en 2017.

Figure 133 : circuits de commercialisation (source CDA15 - 2017)

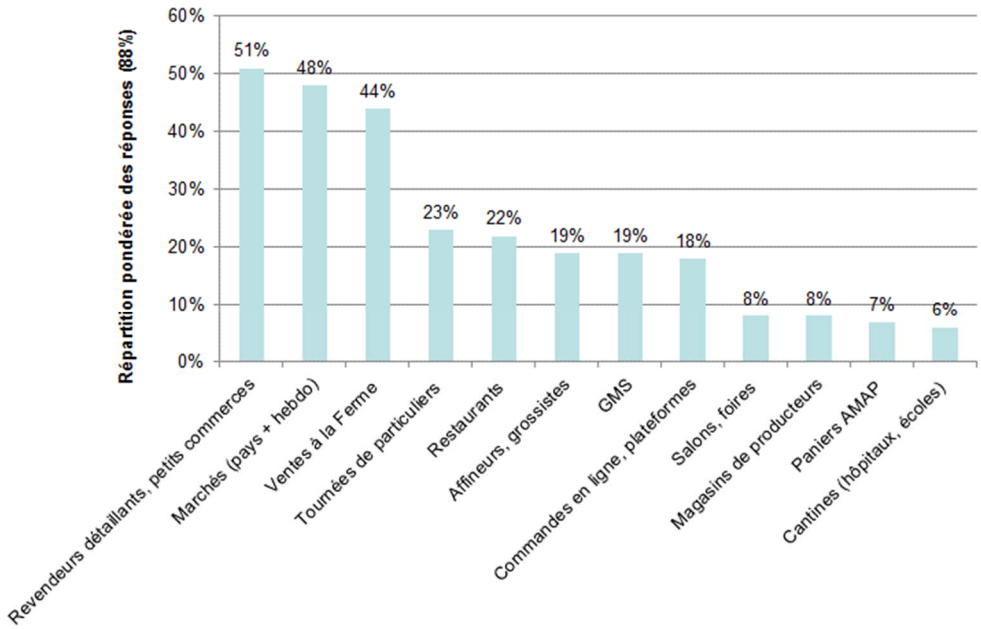

<u>Lieux de commercialisation</u>

NB : 29 producteurs du secteur de Saint-Flour ont répondu à l'enquête sur les lieux de commercialisation.

La vente en circuits courts n'est pas limitée au territoire du SYTEC. Elle concerne :

- En premier lieu le bassin de vie de Saint-Flour. A Saint-Flour, le magasin Bio Attitudes commercialise entre autres des produits locaux.
- Les marchés du territoire, avec notamment ceux de Saint-Flour, Murat, Massiac, Allanche, Saint-Urcize, etc.
- Des producteurs de Saint-Flour commercialisent aussi à Aurillac. Sur le bassin d'Aurillac, il existe plusieurs sites de commercialisation dont deux lieux de vente dédiés : la coopérative bio « L'arbre à pain » et le point de vente fermier « Un coin de campagne ».
- Les produits partent ensuite sur les départements périphériques.
- Il y a enfin des flux sur Paris, sur des villes du Sud-Est et même en Bretagne.

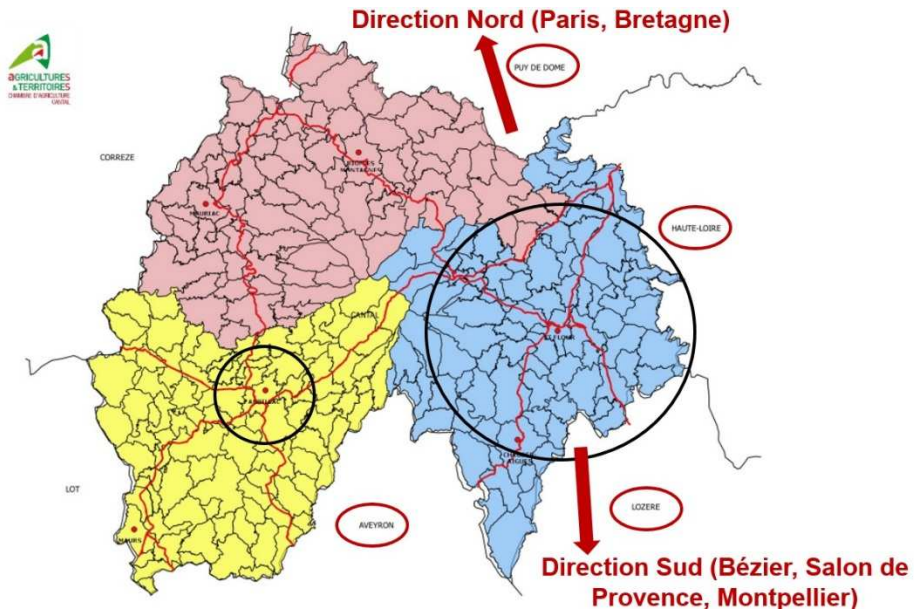

e. Enjeux et perspectives

Principales faiblesses

Le territoire est à la fois contraint par sa démographie et ses conditions pédoclimatiques :

- Manque de population et donc de consommateurs locaux.
- Manque de productions légumières et fruitières (contexte montagnard du territoire).

Ces 2 points expliquent l'absence de points de vente de producteurs sur le territoire.

Concernant les filières animales, les freins sont liés aux outils :

- Difficulté de créer des ateliers à la ferme pour la découpe/transformation de viande et manque d'outils collectifs malgré le site de Volzac.

Principales forces

Le territoire bénéficie d'une image positive :

- Trois produits emblématiques du territoire (fromages AOP, viande issue des races Salers et Aubrac, charcuterie typée fermière) sont attendus par la clientèle extérieure
- L'image du territoire est très forte

Le territoire bénéficie d'AOP structurées et reconnues :

- Présence de 5 AOP fromagères sur le territoire (non compris l'AOP Laguiole)
- Implantation des races bovines Aubrac et Salers

Le territoire bénéficie d'outils permettant une maitrise de l'aval :

- Présence de structures d'abattage / de découpe / de transformation sur le territoire et en périphérie

Dynamique et perspectives

Les tendances de consommation montrent la recherche de proximité relationnelle entre consommateurs et producteurs.

Le développement de la vente par Internet est un des moyens potentiels de pallier le manque de potentiel de consommation local. On peut également envisager la structuration de dynamiques collectives pour la logistique de distribution, voire la commercialisation des produits fermiers.

Saint-Flour Communauté réfléchit à la réhabilitation des anciens es locaux de Valporcs, pour une plate-forme de logistique et de vente de produits fermiers en circuit court.

L'UNION DU CANTAL - 14 MARS 2018

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Un doublé argent pour La Grange de la haute vallée

L'EARL "La Grange de la haute vallée" cumule les récompenses, une douzaine, depuis 2011, au Concours général agricole du Salon de l'agriculture.

L'EARL "La Grange de la haute vallée" a rapporté l'argent de Paris pour son cantal entre deux et son salers.

C'est de l'argent que l'EARL "La Grange de la haute vallée" a rapporté de Paris pour son cantal entre-deux et son salers, des fromages fermiers, au lait cru donc, tout comme le bleu d'Auvergne, la troisième AOP produite par l'entreprise que dirige Alain André, au Pignou d'Albepierre. Deux médailles qui viennent pour lui récompenser "ce travail que l'on fait au quotidien pour un produit qui commence au pré et finit dans l'assiette. Cette réussite, je la dédie à toute l'équipe, avec une mention spéciale à Marlène Pons". C'est elle qui fabrique les fromages de l'entreprise qui emploie deux autres salariés et régulièrement, deux apprentis.

L'exploitation compte 40 montbéliardes qui produisent chacune 6 200 kg de lait par an. "Elles sont nourries avec un système tout foin et sans soja et, ce que je dis à mes stagiaires, outre que la montbéliarde est magique, car elle possède de formidables capacités d'adaptation, ce qu'elle mange, c'est ce que l'on mange après… On travaille en priorité pour les consommateurs", précise Alain André.

Le lien au terroir

L'exploitation est aussi ouverte sur l'extérieur : "Nous accueillons environ 3 200 visiteurs par an, des classes vertes, des classes de neige, des visites de groupe, non comptées les personnes qui s'approvisionnent à la ferme (3 000 à 4 000 tickets de caisse), en vente directe, au magasin." Une vente à la ferme pour 40 % de la production, les 60 % restants[1] étant consacrés à la vente en crèmerie sur l'ensemble de la France, la vente par correspondance, et même en Italie.

La qualité est le maître mot de l'exploitant : "C'est le lien au terroir qui m'importe et que je veux garder dans un système assez extensif, basé sur l'herbe et dont je tire une vraie fierté. C'est ce terroir qui apporte une plus-value à nos produits et je veux rester dans cette philosophie. Le développement que je recherche aujourd'hui, c'est sur la valorisation du petit lait. Je vais donc essayer de faire du porc fermier avec une dizaine de têtes."

L'affinage des fromages se fait en cave, sur place et à Valuéjols, dans les locaux des Fromageries des Monts du Cantal.

Ces deux prix, fondés sur des critères comme l'aspect de la croûte, la texture de la pâte et le goût, récompensent un talent mais aussi, ils sont "un sérieux argument de choix pour les crèmeries". Enfin, si "faire un bon fromage est une chose, en faire régulièrement en est une autre"… assure Alain André. Un adage que l'exploitation s'applique avec bonheur puisque depuis 2011 (hormis en 2017), elle engrange régulièrement des prix, d'argent et d'or…

C. FOURNIER

(1) Et aussi au drive de "Bienvenue à la ferme" à Aurillac, à Paris, Leclerc Aurillac, le semi-grossiste "From terroir", la Grange aux saveurs à Saint-Chély d'Apcher, etc.

PRODUCTIONS

■ **Cantal : 12 tonnes par an ; salers : 7 tonnes ; bleu d'Auvergne : 4 tonnes ; Saint-Timothée et le Pignou (non AOP), yaourts nature et tome fraîche : 2 tonnes. Soit environ 25 tonnes issues de 250 000 litres de lait des montbéliardes, soit à une transformation de 90 % du lait de l'exploitation (48 ha). Un système tout en prairies naturelles avec pour seul fertilisant "un lisier produit sur place et enrichi en bactéries". L'été, l'exploitation pratique en outre le pâturage tournant.**

3. Filières de commercialisation intégrées

Plusieurs producteurs conduisent un élevage dit « intégré », c'est-à-dire qu'il est prestataire pour une entreprise ou une coopérative qui se charge de commercialiser les produits, de fournir l'alimentation et autres intrants, et d'assurer le suivi sanitaire. L'agriculteur est alors rémunéré sur les résultats techniques de son atelier.

Sur le territoire du SYTEC, on compte en 2017 :

- 3 ateliers de volailles de chair dont un en Label rouge « Volailles fermières d'Auvergne »
- 1 élevage de poules pondeuses + 1 en projet
- 13 élevages de porcs au travers des groupes coopératifs Cyrio et la CAPP (groupe Altitude)
- 16 ateliers de veaux de boucherie avec le groupe Denkavit (3000 à 3500 places environ).

4. Filière agrotourisme

L'agrotourisme intègre deux volets et parfois les deux sur une même exploitation : la vente de produits fermiers d'une part et l'hébergement ou l'activité de loisir d'autre part.

Pour le volet hébergement, on compte 15 ateliers labellisés sous la marque « Bienvenue à la ferme » dont :

- 2 fermes découverte
- 2 villages d'enfants
- 3 gîtes à la ferme
- 3 chambres d'hôtes
- 4 campings à la ferme
- 1 ferme auberge (également labellisée sous la Marque Parc des Volcans)

On estime près d'une dizaine d'autres installations hors réseau Bienvenue à la Ferme, soit au travers du réseau « Accueil paysan » ou pour la majeure partie en indépendants.

On peut noter une dynamique sur le territoire du SYTEC supérieure à la moyenne départementale avec une dizaine de projets en cours de construction.

Sur le volet loisir, essentiellement équestre, le territoire SYTEC compte une dizaine d'activités de pension et/ou élevage équins en sport et loisir. A cela s'ajoutent 6 centres équestres (2 communaux, 1 école, 3 privés), 2 acteurs proposant des ballades équestres. 2 autres sont en projet.

5. Filières de production énergétique sur les exploitations

Depuis une douzaine d'années, le monde agricole s'est réellement intéressé à la production d'énergies renouvelables, même s'il existe une tradition de production de bois énergie dans les exploitations. Cette « production » était avant tout pour satisfaire les besoins personnels et parfois au-delà sans qu'une réelle filière soit organisée.

La création d'une CUMA départementale de déchiquetage, couplée au développement des installations valorisant le bois plaquette ou encore à la vulgarisation plus récente de l'utilisation de bois déchiqueté pour le paillage des animaux, ont dopé l'intérêt pour cette voie. L'énergie photovoltaïque a également fait son entrée dans les exploitations, très majoritairement en toitures. Enfin, la méthanisation, plus complexe, a encore du mal à percer à l'échelle individuelle en raison de la taille moyenne des élevages. Quelques projets collectifs sont à l'étude.

Les exploitations engagées voient là une opportunité de complément de revenu. Pour certains, il s'agit d'un atelier à part entière aux côtés de l'élevage. C'est aussi un pas vers la réduction des énergies fossiles ou nucléaires, même si en pratique on ne peut pas parler d'autonomie énergétique dans le sens où l'énergie produite n'est généralement pas directement valorisée sur l'exploitation.

A noter le travail du Sytec sur la mise en place d'une filière déchet vert, avec une étude sur l'élaboration d'un schéma de gestion des déchets verts sur le territoire du SYTEC, permettant entre autres la réalisation d'économie de traitements des déchets.

La production d'énergie par des éoliennes gérées par des exploitations agricoles est plus que mineure sur le territoire du Sytec et ne sera donc pas développée dans le diagnostic.

a. Photovoltaïque

Avec un gisement solaire d'environ 1500 h d'ensoleillement annuel (ramenées à une irradiation équivalente de 1000 W/m²), soit une productivité de 1150 kWh/kWc5 en moyenne pour des panneaux orientés sud et inclinés de 30°, le territoire du SYTEC est propice aux installations photovoltaïques.

- <u>Nombre d'exploitations concernées :</u>
    - Fin 2016, environ 500 installations photovoltaïques (de + de 3 kW) étaient présentes sur le territoire du SYTEC pour une puissance de 30,6 MW (source : DREAL Auvergne). Parmi celles-ci, 6 installations représentant 20 % de la puissance installée sont raccordées en HTA avec une puissance supérieure à 250 kVA sur les communes de Neussargues (386 kW), Rageade (295 kW), Saint-Martin-sous-Vigouroux (400 kW), Talizat (399 kW), Villedieu (322 kW) et la Chapelle-Laurent (4 MW) Seule cette dernière est installée sous forme d'un parc au sol au sein d'une ferme ovine photovoltaïque qui comprend 550 abris à moutons, une bergerie, deux granges et un bâtiment pour une CUMA. On peut donc considérer qu'elles sont majoritairement en toiture.

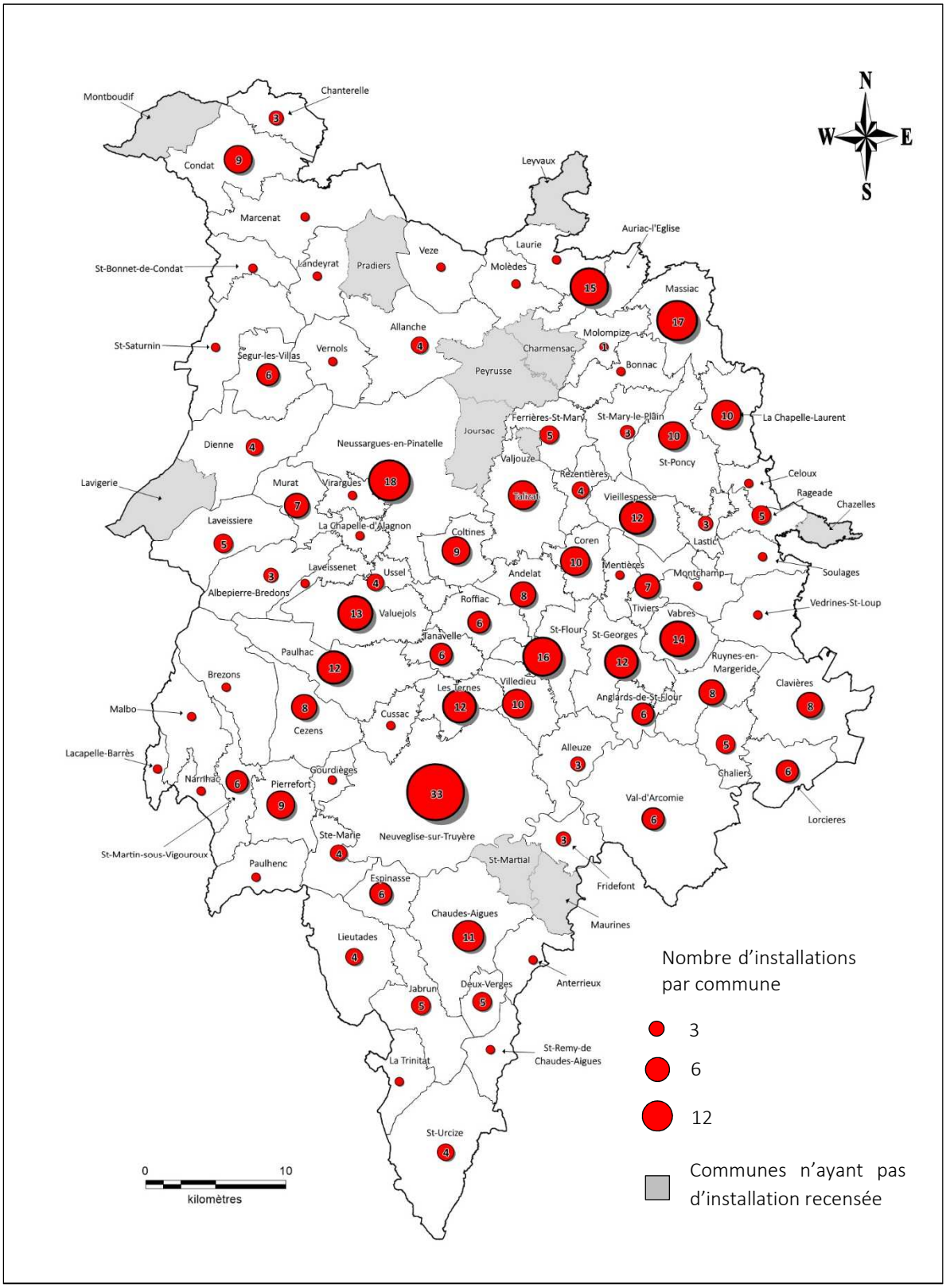

Figure 134 : Nombre d'installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat par commune au 31/12/2016 (DREAL Auvergne)

- De 2009 à 2013, on pouvait estimer qu'environ ¼ des constructions neuves agricoles étaient équipées d'une toiture photovoltaïque dans le Cantal. Aujourd'hui, ce ratio est à peine de 10%, et il est difficile de dire si le SYTEC est dans cette moyenne car ce sont vraiment des critères très locaux qui sont déterminants pour la viabilité de ces centrales (notamment les distances de raccordement).

- Structuration de la filière :
  - Plusieurs opérateurs privés interviennent sur le marché avec des formules allant de la location de toiture simple à la participation à l'investissement dans le bâtiment agricole, même si cette dernière formule est moins répandue en raison d'une moindre rentabilité des installations photovoltaïques.
  - De plus en plus d'agriculteurs investissement eux-mêmes dans l'installation photovoltaïque via notamment un Groupement d'Achat Energies Nouvelles (GAC EN), créé en 2010. Ce dernier a accompagné la construction de 210 centrales en toitures sur bâtiments neufs ou existants, soit une puissance cumulée de 17 MWc sur le Cantal. Le GAC EN construit actuellement un partenariat avec un tiers investisseur pour proposer aux agriculteurs des formules de bâtiments clé en main.
  - Par ailleurs, certains groupes coopératifs agricoles ont aussi mis en place des produits clés en main avec ou sans participation de l'agriculteur à l'investissement.
- Dynamiques et perspectives : on constate très clairement un pic des installations entre 2010 et 2012. Depuis, les tarifs sont moins intéressants même si le coût des matériaux a fortement baissé. Les clés de la réussite des projets sont : un coût de raccordement faible donc une localisation à proximité immédiate d'un transformateur existant, et une très bonne exposition. Un projet de prise en charge d'une partie des frais de raccordement au réseau par l'Etat (jusqu'à 40% a priori) est à l'étude. Il pourrait relancer en partie cette filière.
- Enjeux : maintenir cette opportunité de revenu complémentaire et sécurisé pour l'agriculture du territoire, continuer à privilégier les installations en toitures plutôt qu'au sol où elles peuvent entrer en concurrence avec des surfaces agricoles et créer, sur certains sites, des désagréments paysagers.

b. Méthanisation

- Nombre d'exploitations concernées :
  - Pas de projet agricole en route à ce jour sur le territoire du SYTEC.
  - Plusieurs réflexions néanmoins : un projet collectif associant une fromagerie et des agriculteurs à Pierrefort (projet en stand-by pour l'instant).
  - Pas de projet individuel agricole très avancé, mais plusieurs exploitations réfléchissent quand-même à la question sur Tanavelle, Laurie, Laveissenet, Soulage, Peyrusse, Roffiac, et La Chapelle-Laurent.

- Dynamiques et perspectives :
  - Un contexte à première vue favorable : volume d'effluents d'élevage disponibles important, le sous-produit de la méthanisation (digestat) a une forte valeur fertilisante, des perspectives de revenu et d'emplois complémentaires sans augmenter les surfaces exploitées, une rentrée financière fixe et sécurisée, ponctuellement une solution au déficit de stockage d'effluents.
  - Des moyens d'accompagnement mis en œuvre : la Chambre d'agriculture a recruté mi-2017 une conseillère spécialisée sur la méthanisation, chargée d'informer les agriculteurs, collectivités, porteurs de projets sur la technique de méthanisation et les possibilités offertes. Elle est également chargée d'étudier des projets, leur faisabilité, leurs conditions de réalisation. Cela témoigne d'une volonté de la profession agricole de développer ce type de dispositif.
  - Des freins majeurs : Cette filière est confrontée à des difficultés techniques pour trouver des dispositifs adaptés aux exploitations cantaliennes. En effet, le temps de pâture des animaux est important donc l'approvisionnement du méthaniseur en déjections est irrégulier, ou bien il

y a la nécessité d'un stockage tampon important, coûteux et occasionnant une perte significative de méthane. De plus, la grande majorité de ces élevages n'atteint une taille suffisante pour assurer une rentabilité économique comparée à l'investissement nécessaire.
Les projets collectifs constituent une formule attractive mais ce sont des projets lourds à concevoir et financer, nécessitant une logistique importante, une adhésion des agriculteurs, et souvent le problème de la discontinuité d'approvisionnement n'est que partiellement réglé par l'apport de matières non agricoles.
La voie sèche est la plus adaptée au profil des exploitations du Cantal. Le lisier est moins méthanisable que fumier et nécessite un volume encore plus grand pour rentabiliser l'installation. Par contre, il y a peu de prestataires sur le marché et peu de retour d'expérience sur des réalisations en voie sèche.

- Enjeux : comme pour le photovoltaïque, cette production peut être une source de revenu complémentaire pour les agriculteurs du territoire tout en contribuant à produire une énergie verte. Des évolutions réglementaires et techniques sont intervenues d'autres sont en réflexion pour rendre plus accessible la méthanisation et pour diversifier les possibilités de valorisation du méthane : injection directe au réseau de gaz, utilisation pour des véhicules agricoles ou routiers locaux, … Dans ce domaine également, nous sommes encore loin d'une autoconsommation pouvant assurer une autonomie énergétique.

c. Bois

- Nombre d'exploitations concernées : peu de producteurs identifiés à ce jour. Un producteur adhérent du GIE Déchiq'Bois sur Condat. Deux producteurs alimentent un réseau local de chaleur sur Lieutadès (Val d'Arcomie). Peu de producteurs de bois litière également sur le territoire SYTEC.
- Ressources mobilisables :
  - La ressource mobilisée par les agriculteurs provient de parcelles forestières appartenant à l'exploitation et de l'entretien des haies (bois bocager)
  - Planèze : zone peu favorable à la production notamment en raison d'une pluviométrie déficitaire : les arbres poussent lentement ; malgré une dynamique de plantation ancienne
  - Secteur Neuvéglise : ressource abondante mais faible mobilisation des agriculteurs malgré l'organisation d'une journée de démonstration
  - Nord du SYTEC : ressource abondante, plus forestière que bocagère
  - Globalement une certaine dynamique de plantation
- Débouchés :
  - Autoconsommation :
    - Bois énergie : bûches (beaucoup d'exploitants agricoles concernés) ou plaquettes (assez marginal encore)
    - Litière : sous couche avant paillage, voir substitution complète du paillage
  - Vente :
    - Bois énergie : commercialisation organisée via le GIE Déchiq'Bois
    - Litière : minime pour l'instant, plutôt des perspectives à long terme
- Freins :
  - Matériel de grande capacité au GIE, qui exclue certains chantiers agricoles car peu accessibles pour des engins de ce gabarit ou représentant de trop faibles volumes pour rentabiliser le déplacement
  - Difficultés pour la plaquette agricole d'être compétitive par rapport aux ressources issues des forestiers ou des scieurs. Cela nécessiterait une politique tarifaire adaptée de la part des collectivités gestionnaires de réseaux de chaleur pour développer le bois-énergie agricole.

X. Bâtiments agricoles

A l'échelle du territoire d'étude, il n'était pas prévu d'inventaire exhaustif des bâtiments agricoles. Afin d'illustrer ce thème, les bases de données suivantes ont été utilisées :

- Recensement des bâtiments agricoles selon la base de données issue de la plateforme www.georhonealpes.fr
- Recensement des bâtiments agricoles réalisés par l'IGN (BD Topo).

NB : Ces bases de données disponibles (georhonealpes, BD Topo) sont limitantes en termes de localisation (georhonealpes) ou en termes de recensement (BD Topo) et les résultats obtenus ne sont pas exhaustifs.

1. Nombre et types de bâtiments agricoles

Si le territoire compte 1876 exploitations agricoles en 2017, le nombre de bâtiments agricoles est bien plus élevé. En effet, selon la base de données georhonealpes, on recense sur le territoire **2 576** bâtiments agricoles logeant des animaux dans le cadre d'élevage. La base de données georhonealpes ne prend pas en compte les autres bâtiments agricoles (stockage, silo, serres, etc.). Cela représente une moyenne de **1,4** bâtiment par exploitation.

La grande majorité des bâtiments agricoles est destiné à l'élevage bovin. Ces derniers représentent **79** % de l'ensemble des bâtiments agricoles du territoire. Sur les 2 080 bâtiments logeant des bovins, **60 %** correspondent à des ateliers allaitants. Ces derniers se concentrent plus largement sur les secteurs du Cézallier, de l'Aubrac et des Monts du Cantal. A contrario, les ateliers laitiers sont plus présents sur les secteurs de la Margeride et de la Planèze.

Le reste des bâtiments d'élevage recensés se partage ainsi :

- 13 % destinés à l'élevage d'ovins ;
- 4 % destinés à l'élevage de caprins ;
- 2 % destinés à l'élevage porcin
- 2 % destinés à l'élevage avicole (œufs et viandes).

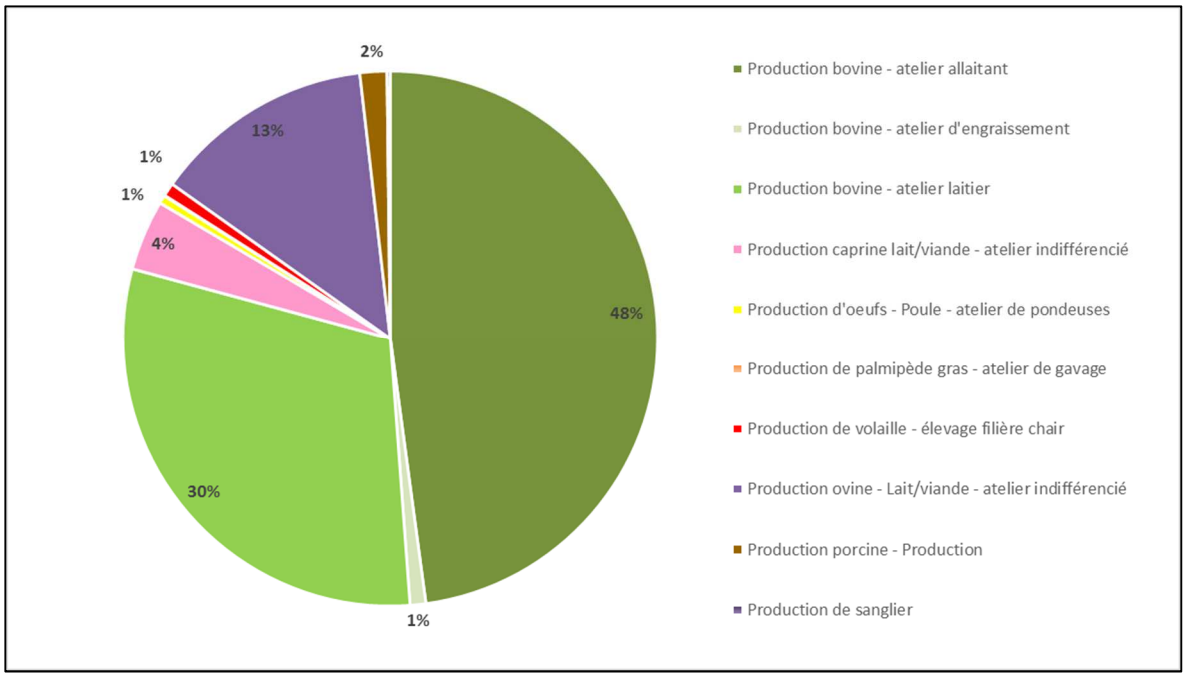

Figure 140 : Répartition en nombre et selon le système de production des bâtiments agricole logeant des animaux (Safer)

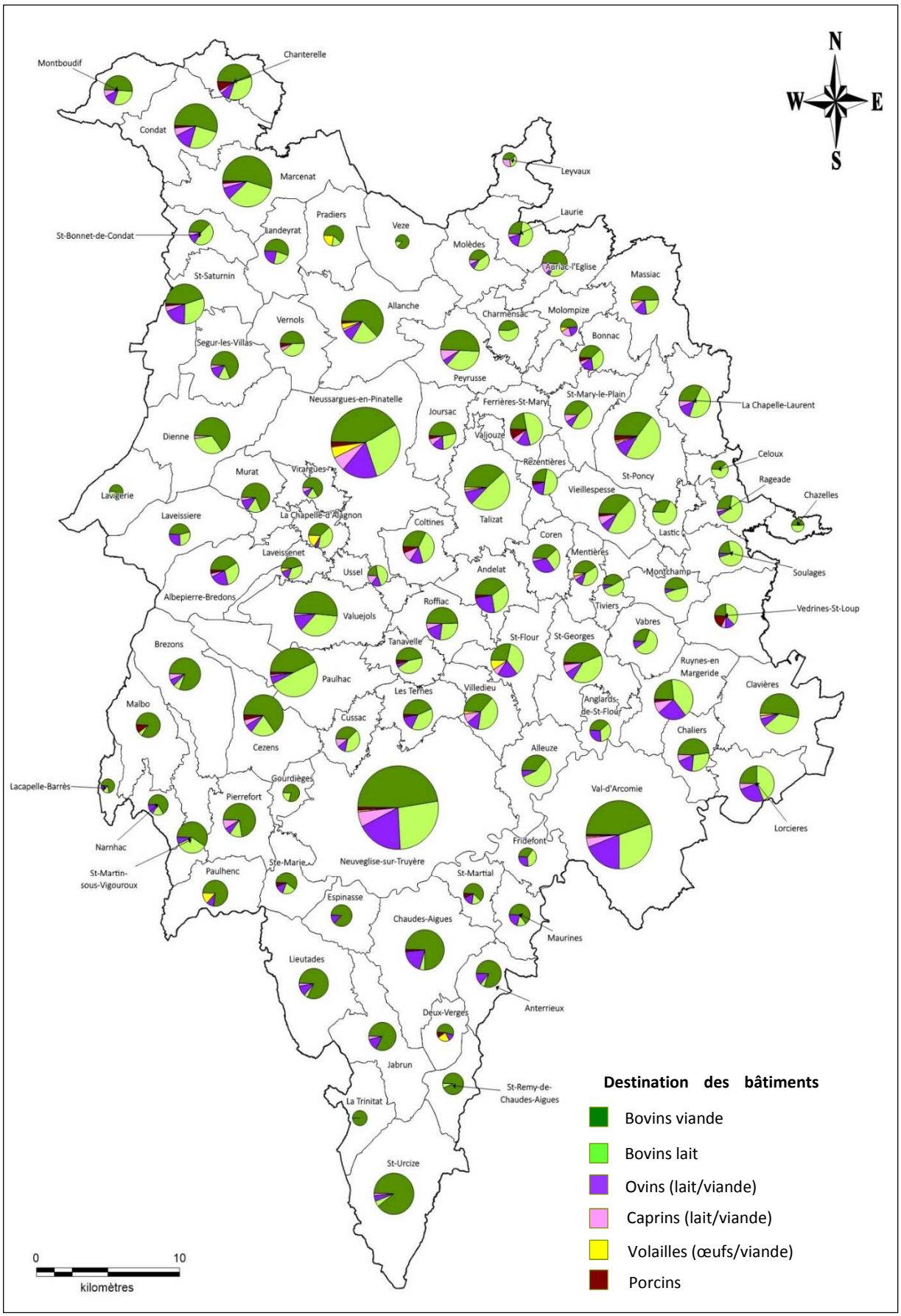

Figure 141 : Répartition à l'échelle communale du nombre de bâtiments agricoles selon le système de production (Safer, Source : georhonealpes.fr)

2. Dynamique de rénovation ou de construction de bâtiments d'élevage

La dynamique de rénovation ou construction de bâtiments d'élevage se poursuit avec l'appui financier significatif du PCAEA (Plan de compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles). Cela permet d'une part de moderniser les installations d'élevage pour de meilleures performances mais aussi pour un meilleur confort des animaux, un meilleur confort de travail des agriculteurs dans un territoire qui est globalement dur (climat, isolement) et des productions exigeantes (AOP et autres SIQO, élevage à l'herbe…). Ces aménagements permettent aussi de répondre aux attentes environnementales par une meilleure collecte des effluents, leur stockage dans de meilleures conditions permettant une valorisation agronomique.

Entre 2014 et 2017, la chambre d'agriculture du Cantal a accompagné **119 permis de construire** sur le territoire d'étude, concernant **6 %** des exploitations du territoire. Sur l'ensemble de ces dossiers, seuls 12 projets ont été abandonné ou remis à plus tard.

NB : La chambre d'agriculture du Cantal accompagne entre 80 % et 90 % des projets agricoles du département.

La problématique de la mise aux normes des bâtiments d'élevage en matière de gestion des effluents a été identifiée comme un frein à la transmission des exploitations en vue de l'installation d'un jeune. La mise en place d'outils de financement de type PCAEA ou PMBE précédemment (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage) exigeant en contrepartie des aides une mise aux normes de l'ensemble de l'exploitation, a conduit à un équipement de nombreux élevages ou à l'abandon des bâtiments les plus anciens. Il est difficile de donner la proportion d'élevages nécessitant des travaux de mise aux normes de leurs bâtiments, mais elle reste significative.

Lors d'une enquête effectuée par la Chambre d'agriculture en 2013 auprès de 1300 agriculteurs cantaliens, sur les 700 bâtiments en activité dont l'année de construction a été renseignée dans la zone du SYTEC, environ 15% dataient d'avant 1976 (dont 4,5% d'avant 1960).

La construction de nouveaux bâtiments agricoles permet également dans certains cas de mettre fin à l'usage de bâtiments anciens positionnés aujourd'hui en zones d'habitat. Se pose alors la question du devenir de ce bâti désaffecté qui peut parfois trouver une seconde vie.

3. Potentiel de réhabilitation du bâti agricole ancien

Actuellement, **42 % des bâtiments agricoles présents sur le territoire se situent dans le tissu urbain ou à moins de 100 m du tissu urbain**. Cet indicateur a pu être à partir de l'analyse croisée de la BD Topo de l'IGN localisant précisément une partie des bâtiments agricoles du territoire et la base de données représentant la tâche urbaine du territoire en 2017, produite par le bureau d'étude PROSCOT en charge du SCOT Est Cantal.

Afin de pouvoir qualifier et quantifier le potentiel de réhabilitation de ce bâti vers des usages non agricoles, il semble indispensable de réaliser un diagnostic de terrain sur la base d'entretiens avec les exploitants agricoles concernés. Celui-ci pourrait être mené dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU/PLUi sur le territoire.

Ce diagnostic pourrait notamment faire ressortir la classification suivante :

- Bâtiments agricoles utilisés et fonctionnels ;
- Bâtiments agricoles utilisés et peu fonctionnels ;
- Bâtiments agricoles non utilisés avec possibilité de requalification ;
- Bâtiments agricoles non utilisés et pas de possibilité de requalification.

En effet, les bases de données actuelles concernant les bâtiments agricoles ne permettent pas une analyse aussi fine à l'échelle du SYTEC.

Néanmoins, l'analyse des notifications de ventes traitées par la Safer sur les dix dernières années permet d'avoir une approche du **potentiel de mutation et de réorientation du bâti agricole**.

Entre 2007 et 2016 au sein du marché de l'espace rural, **15 %** des ventes comprenant du bâti ont concerné un bâtiment d'exploitation agricole appartenant un agriculteur ou à un retraité agricole, soit **166** ventes ; deux tiers de ces ventes comprenant uniquement un bâtiment d'exploitation et le tiers restant concernant les ventes d'un bâtiment d'exploitation accompagnée d'une maison d'habitation. Les agriculteurs vendent donc majoritairement des bâtiments agricoles tout en conservant la maison d'habitation. Dans certains cas, cela permet aux agriculteurs de se séparer d'un bâtiment peu fonctionnel (non rénové ou modernisé, situation géographique contrainte, etc.) dans l'optique de construire un nouveau bâtiment répondant aux logiques territoriales, économiques et environnementales de l'exploitation. Pour ces agriculteurs, le fait de conserver la maison d'habitation est également un moyen de limiter les investissements supplémentaires que nécessiteraient la construction d'une nouvelle habitation.

50 % des ventes comprenant des bâtiments agricoles et opérées par les agriculteurs sont à destination des non agriculteurs et sont donc voués à changer d'usage. Ces ventes concernent majoritairement des lots de plus petites tailles. En effet, si la surface moyenne sur le territoire d'une vente comprenant du bâti agricole est de **8 ha,** les non agriculteurs se positionnent sur des biens d'une superficie moyenne de **4,5 ha**.

L'analyse de la typologie des acquéreurs en fonction de la superficie du lot vendu montre que près des deux tiers des biens vendus de moins d'un hectare sont acquis par des non agriculteurs. A contrario, les lots vendus comprenant du bâti agricole achetés par des agriculteurs ont une superficie moyenne de plus de **13 ha**. La présence importante de surface agricole apparaît comme un facteur déterminant dans leur positionnement d pour l'acquisition de ces biens. Parfois, la présence de bâti peut même être considéré comme secondaire, notamment quand la surface non bâtie de la vente est très importante Ceci explique la faible part des acquisitions par des agriculteurs sur des lots de moins d'un hectare.

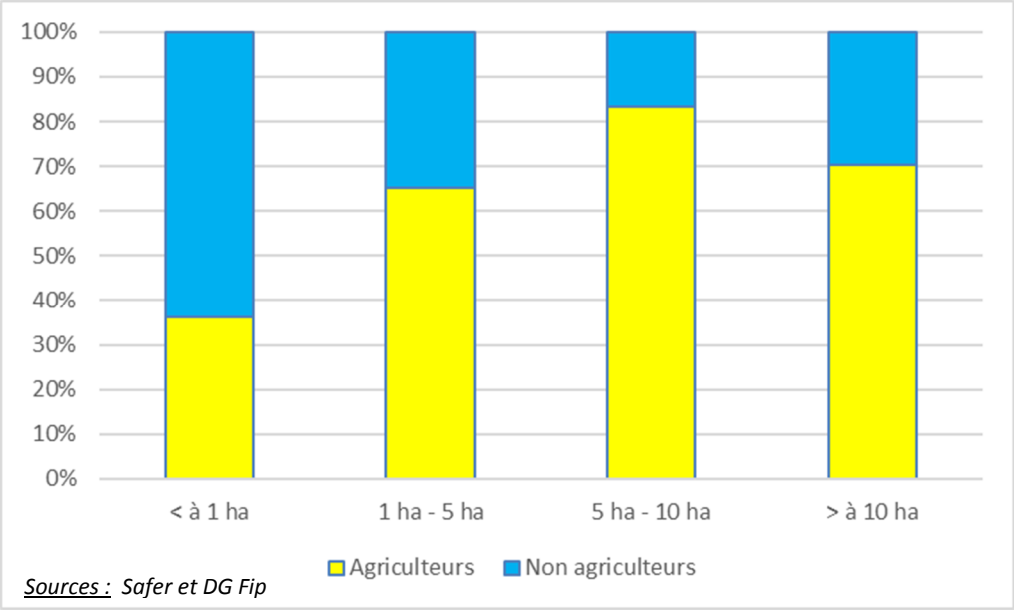

Figure 142 : Répartition par typologie d'acquéreurs et surfaces des lots vendus des ventes comprenant du bâti agricole du bâti agricole sur le territoire du SYTEC (Période 2007-2016)

Le graphique ci-dessous confirme cette tendance puisque la superficie moyenne d'un lot acquis par les agriculteurs est passé de 8 ha entre 2007 et 2009 à plus de 18 ha entre 2014 et 2016.

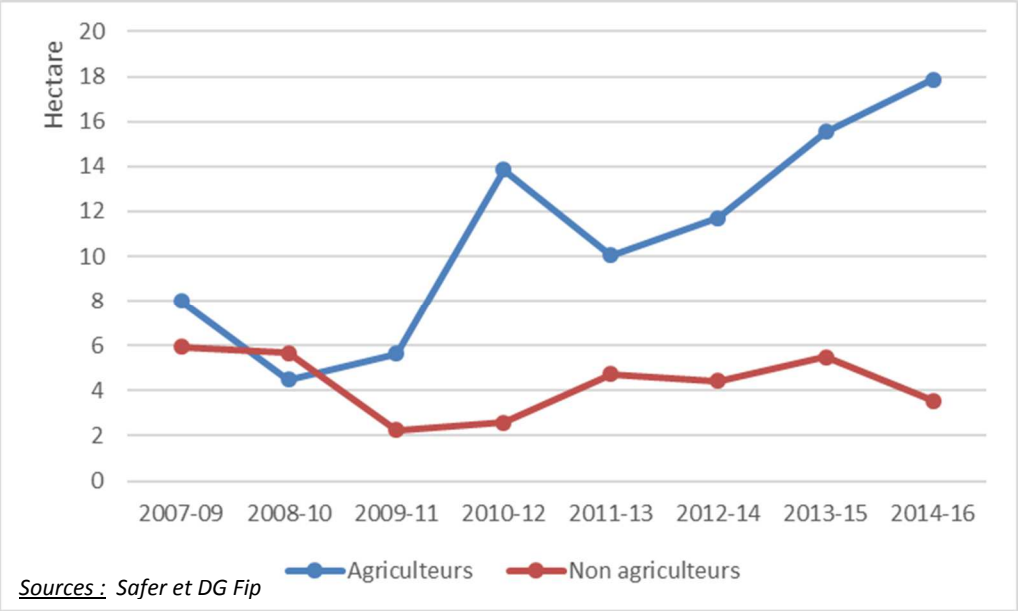

Figure 143 : Taille moyenne du lot comprenant du bâti vendu selon la typologie des acquéreurs sur le territoire du SYTEC (Période 2007-2016)

Zoom : L'utilisation du bois dans la construction de bâtiments agricoles

La construction de bâtiments agricoles peut représenter une source de débouché pour la valorisation du bois. Une sensibilisation des porteurs de projets est effectuée par les conseillers bâtiments de la Chambre d'agriculture sur l'intérêt des constructions utilisant le bois (charpente et bardage). Par ailleurs, les aides du PCAEA intègrent une possibilité de majoration pour les projets utilisant du bois.

Parmi les projets de construction accompagnés par la Chambre d'agriculture en 2016 et 2017 dans le Cantal, 43 % comportent une charpente et un bardage en bois. A la marge, quelques constructions peuvent intégrer une charpente bois et un bardage métallique. Cette proportion est transposable au territoire du SYTEC.

Le bois utilisé provient du Massif Central, il s'agit essentiellement de douglas.

Le bois permet une **meilleure maîtrise de l'ambiance du bâtiment**, ce qui est un avantage particulièrement appréciable en élevage. En effet, l'humidité est mieux gérée, on ne constate pas de condensation donc pas de poussière collée aux parois. Par ailleurs, le bois est un matériau au contact chaud et est parfois utilisé en parois pour les enclos des jeunes veaux.

Son autre avantage est **l'esthétique**, les bâtiments bois sont plus faciles à intégrer dans leur environnement. A l'inverse, certains éleveurs ont du mal à accepter son vieillissement qui peut être hétérogène en fonction des expositions. L'encombrement supérieur des charpentes en bois est parfois considéré comme un inconvénient pour le stockage de fourrage avec une perte de volume utile. Enfin, on ne constate pas de surcoût lié à au matériau bois.

XI. Approche environnementale des espaces agricoles

1. Aménités créées par l'agriculture

En préambule de ce chapitre, on rappellera ici que l'agriculture, outres sa fonction nourricière et son intérêt économique direct, permet de créer de nombreuses aménités, dont les aménités environnementales :

- Environnement :
  - **Biodiversité** :
    - Diversité des milieux agricoles : prairies permanentes, temporaires, arbres, haies, zones humides, murets en pierres sur l'Aubrac, polyculture sur la Planèze, estives sur le Cézallier et l'Aubrac
    - Reconnaissance d'AOP fromagères (Cantal, Salers, Saint-Nectaire...) et du mode d'élevage extensif associé
  - **Impact carbone** : les prairies permanentes peuvent être assimilées à des puits à carbone (les prairies temporaires dans une moindre mesure)
- Patrimoine et économie locale
  - Support de **l'économie locale**, notamment le tourisme (paysage, produits du terroir...)
  - **Lien social** par le maintien de population dans les villages
  - Maintien et entretien du patrimoine naturel : estives, landes...

2. Contexte naturel des espaces agricoles

Si les espaces naturels et forestiers sont très présents sur le territoire avec près de 36% de l'occupation des espaces du SYTEC, les espaces agricoles présentent en eux-mêmes une valeur environnementale importante. Ces espaces agricoles ont en outre un intérêt environnemental fort, en lien avec l'importance des surfaces en herbe (près de 97% des terres agricoles).

a. Contexte environnemental global

Les espaces les plus remarquables font l'objet d'inventaires (tableau ci-dessous), mais la valeur de la nature ordinaire reste également importante.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Espaces Naturels Sensibles (ENS)
17420 ha	49410 ha	1209 ha (1200 ha en ZSC/SIC)
- Zones humides de la planèze de Saint-Flour - Massif Cantalien - Tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien - Sommets du nord Margeride - Vallées et gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon - Affluents rive droite de la Truyère amont - Rivières à moules perlières - Vallées de l'Allanche et de l'Alagnon - Cézallier - Gorges de la Rhue - Site de Lacoste - Aubrac	- Planèze de Saint-Flour - Monts et Plomb du Cantal - Haut val d'Allier - Pays des Couzes - Gorges de la Truyère	- Tourbière des Vergnes des Mazes - Corniches basaltiques de l'Alagnon - Verger d'Auzit - Estives et tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat - Tourbière du Jolan - Lac du Pêcher - Puy de la Tuile - Roche de Landeyrat

Les grands ensembles hydrauliques concernent l'Alagnon et la Truyère.

(Pour plus de détails : consulter le diagnostic environnemental E2D)

b. Enjeux liés à l'agriculture

Les enjeux environnementaux en lien avec l'agriculture sont de plusieurs ordres :

- Enjeux de préservation des milieux
  - **Maintien de la continuité des milieux** face à la fragmentation (mitage urbain, restructuration foncière impliquant des aménagements au sein des parcelles comme des coupes de haies, d'arbres…)
  - **Ouverture des milieux** : notamment pour les prairies ou parcours sensibles à l'embroussaillement dans certains secteurs qui se ferment (exemple : la fermeture d'estives par les genets sur l'Aubrac).
  - **Préservation des milieux aquatiques** : maintien et gestion des zones humides, gestion des abords des cours d'eau, maîtrise de l'abreuvement au pâturage
- Enjeux de gestion des milieux
  - **Optimisation des périodes de coupe :** les coupes précoces (pour les foins, l'enrubannage et l'ensilage), qui ne laissent pas le temps à la flore de se reproduire (stade de fleurissement non atteint notamment pour les variétés non semées).
  - La **fertilisation** (en prairie permanente ou en estives, issue d'épandage de lisiers ou d'engrais azotés), qui peut avoir un impact sur la flore en favorisant les graminées au détriment d'autres espèces. A noter que la diversité floristique a un lien avec la qualité du fourrage pour la production fromagère en lait cru, le fourrage consommé donnant au lait des arômes que l'on peut retrouver dans ces fromages.
- Enjeux de protection du potentiel de production
  - **Maintien des surfaces** (notamment surfaces AOP)
  - **Régulation des populations**
    - Invasions de campagnols terrestres créant de manière cyclique des dégâts considérables sur les prairies d'altitude, à l'image des épisodes 2015 et surtout 2016, pouvant conduire certains élevages à une quasi absence de récolte et une piètre pâture à complémenter. Les secteurs les plus fréquemment touchés sont le Cézallier, le massif cantalien (secteur Plomb du Cantal) notamment pour le territoire Sytec), dans une moindre mesure Planèze et Pierrefortais
    - Dégradations liées au gibier (sur le territoire, les dégradations concernent souvent les jeunes plantations forestières par les cervidés). En altitude, les cervidés, chamois et mouflons peuvent même concurrencer la pâture des bovins, en sortie d'hiver en particulier.
    - Dégradations liées aux taupins (insectes ravageurs), plutôt marginal au vu des faibles surfaces en cultures (maïs en particulier)

Les prairies sensibles ont été identifiées en 2014 :

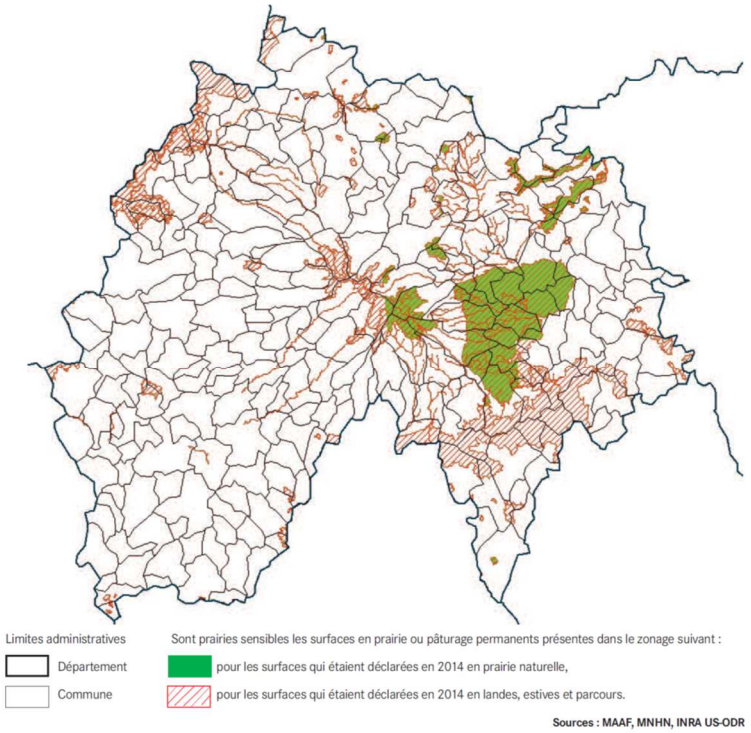

Figure 135 : les prairies sensibles (source MAAF)

3. La gestion environnementale en lien avec l'agriculture

Nous examinerons ici les modalités de gestion sur plusieurs axes : la biodiversité, la gestion de l'eau (qualitative et quantitative), et la gestion globale.

Type d'action	Effet
Maintien des estives, de surfaces en herbe	Maintien des milieux ouvert favorable à la faune inféodée à ces milieux (rapaces, gibiers…), maintien de surfaces d'épandage permettant de limiter la pression des effluents par unité de surface
Entretien des espaces (bords de champs, haies…)	Entretien du patrimoine naturel, biodiversité
Entretien des parcelles	Limitation de l'enfrichement et les risques d'incendies (dans les zones sèches)
Maintien de zones humides (ZH) : rétention de l'eau en période humide et la restitue en période sèche	Alimentation des cours d'eau nécessaire à l'abreuvement
Pratique de l'agriculture biologique	Permet d'éviter l'usage de molécules chimiques

a. Mise en place de programmes d'action dédiés / biodiversité

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le

changement climatique. Elles sont mises en œuvre uniquement dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) territorialisés.

Le territoire du SYTEC est concerné par plusieurs projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

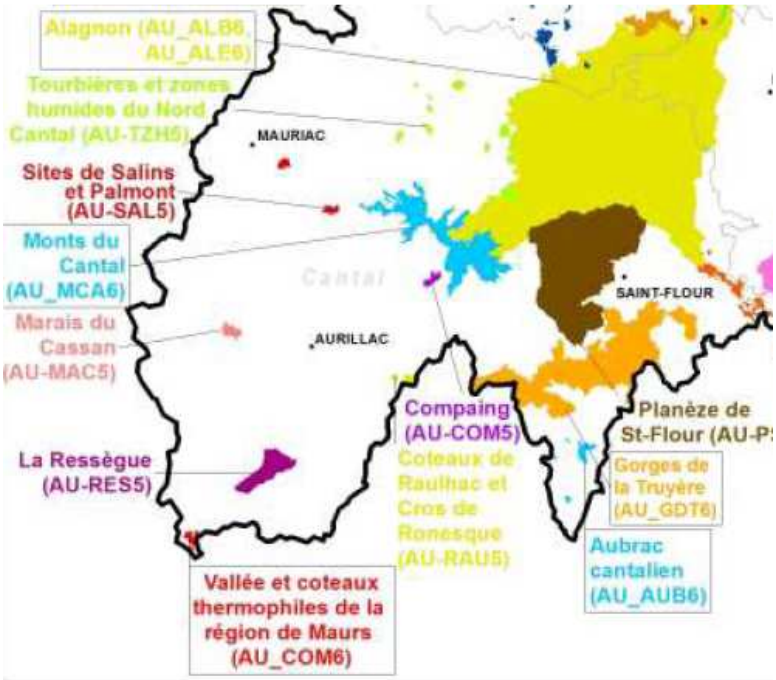

Nom du PAEC	Nombre de contrats	Surfaces concernées
PAEC Aubrac : PNR Aubrac	5 contrats en 2016	64 ha - 1 HE01 6 ha - 4 HE03 58 ha
PAEC Truyère : Saint-Flour communauté et CA 15	20 contrats en 2017	340 ha - 7 HE01 64 ha, - 7 HE02 36, - 14 HE03 101 ha, - 1 SHP1 125, - 4 ZH01 14 ha) - 52 arbres (2 AR01), - 710ml (1 HA01
PAEC Margeride : SMAT Haut Allier	2016 → 1 contrat	195 ha - HE05 28 ha, - ZH04 61 ha, - LA01 106 ha
PAEC Massif Cantalien : PNR VA	2016 → 22 contrats 2017 → 8 contrats	1185 ha - HE01 697 ha, - HE04 20 ha, - PF01 1 ha, - PF02 13 ha,

	638 ha (HE01 386 ha, HE02 7 ha, HE04 30 ha, SHP01 60 ha, SHP03 155 ha)	- SHP01 242 ha, - SHP02 7 ha, - SHP03 138 ha, - SHP04 67 ha
PAEC Estives collectives : CA 15 (le PAEC estives collectives regroupe les surfaces des estives collectives > 900 m hors PAE)	2017 → 4 contrats -	386 ha - 3 ZH02 57 ha - 4 SHP2 329 ha
PAEC Planèze : LPO et CA 15	2016 → 9 contrats	105 ha - 9 HE01 103 ha, - 1 ZH04 2 ha), - 117 arbres (3 AR06), - 241 ml (1 RI07)
PAEC Alagnon : SIGAL	2016 → 30 contrats (23 sur enjeu Biodiversité et 7 sur enjeu eau/ZH) 2017 → 50 contrats (7 sur enjeu biodiversité et 45 sur enjeu eau/ZH dont 2 ont des mesures sur les 2 enjeux) - 80 exploitations engagées	3 285 ha dont : 1 225 ha sur l'enjeu biodiversité (29 contrats*) : - 12 HE01 (157 ha) - 5 HE02 (44,5 ha) - 15 HE03 (95 ha) - 2 HE04 (5,7 ha) - 3 HE05 (22 ha) - 4 SHP2 (901,5 ha) 2 060 ha sur l'enjeu eau /ZH (52 contrats*) : - 22 SHP1 (1 317 ha) - 7 HE02 (177 ha) - 14 ZH01 (309 ha) - 8ZH02 (121 ha) - 6 ZH03 (137 ha) *Le nombre total est inférieur à la somme des exploitations engagées pour chaque mesure, car plusieurs exploitations se sont engagées dans plusieurs mesures différentes.
2016-2017 Cézallier, l'Alagnonette (enjeu eau) natura Alagnon (enjeu zh)		

Les PAEC recouvrent 53% de la superficie du Sytec (125 091 ha sur 238 000 ha).

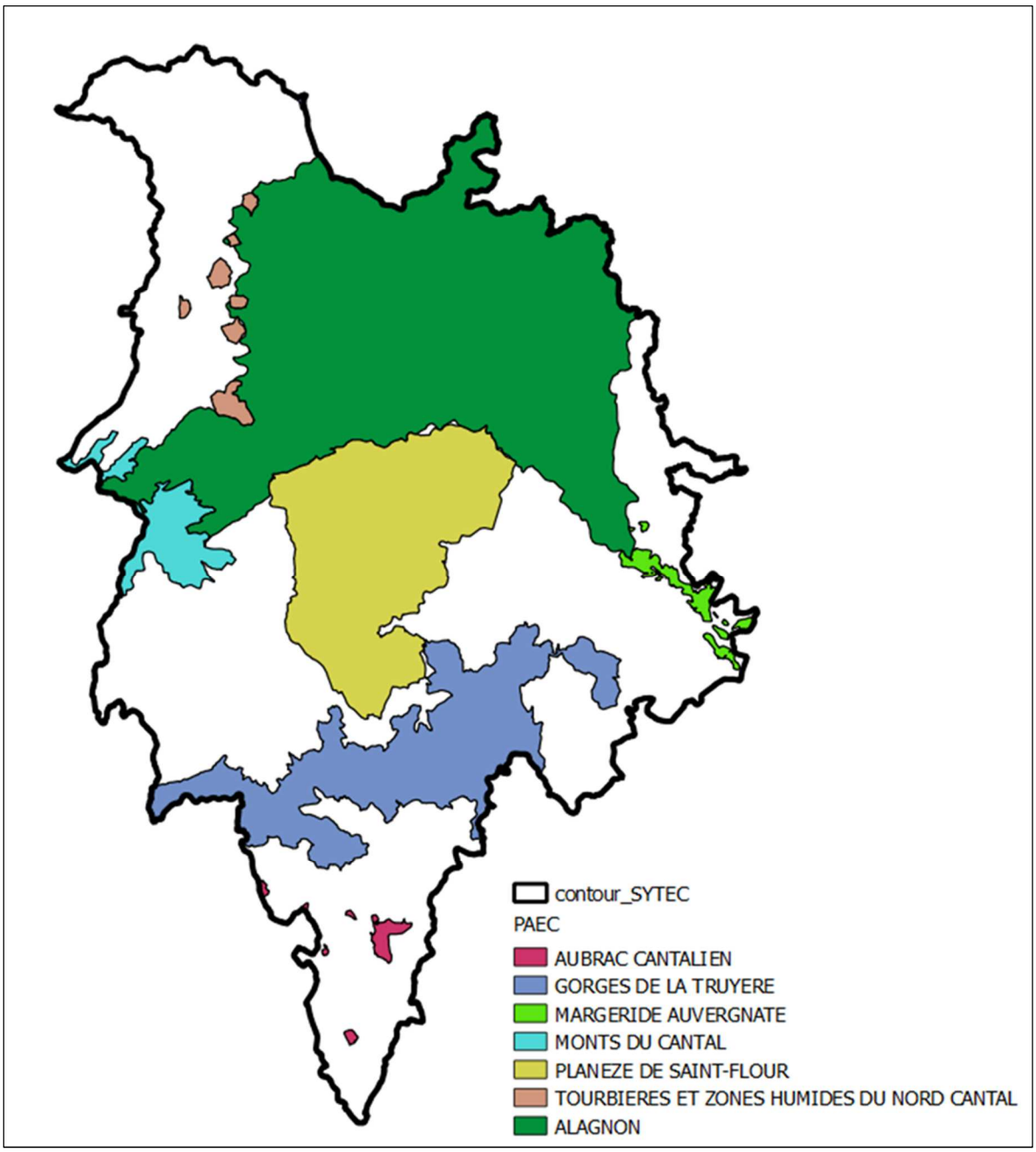

Figure 136 : PAEC à l'échelle du SYTEC

Les cartes suivantes localisent les zonages environnementaux de connaissance et les zonages environnementaux réglementaires à l'échelle du Cantal. Au vu de la superficie du territoire concernée par les zonages environnementaux et comparativement au reste du Cantal, la prise en compte de la biodiversité est une réalité sur le territoire du Sytec.

Zonages environnementaux de connaissance

Parmi les zonages de connaissance, l'inventaire des ZNIEFF constitue un outil de connaissance du patrimoine des territoires. Il s'agit d'un inventaire scientifique ayant pour objet de recenser les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. Ils ne constituent pas, à proprement parler, des instruments de protection mais des instruments de connaissance devant permettre de prendre des décisions en pleine connaissance de cause.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

1. Les ZNIEFF de type I, souvent de petite taille, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. (...)

2. Les ZNIEFF de type II, constituées de grands ensembles naturels (vallée, estuaire, plateau...) présentant une forte homogénéité et un grand potentiel biologique. (...)

ZNIEFF de type I présents dans le Cantal :

Le Cantal compte **211 Znieff de Type I** sur une surface de **119 027 Ha.**

ZNIEFF de type II présents dans le Cantal :

umèro	Nom	Surface totale	Surf Cantal
1	BASSIN DE MAURS ET SUD DE LA CHATAIGNERAIE	21441.51	20853.82
2	MARGERIDE	37090.35	12679
3	ARTENSE	33365.62	13937.54
4	PLATEAU DE L'AUBRAC	18367.61	17365.14
5	HAUTE VALLEE DE L'ALLIER	65748.55	546.27
6	GORGES DE LA DORDOGNE ET AFFLUENTS	41111.24	25441.23
7	MONTS DU CANTAL	87879.04	87232.35
8	PAYS COUPES	61085.36	10705.37
9	PLANEZE DE ST FLOUR	30998.75	30938.84
10	VALLEE DE LA TRUYERE	30690.74	27073.93
11	CEZALLIER	66315.87	33641.22

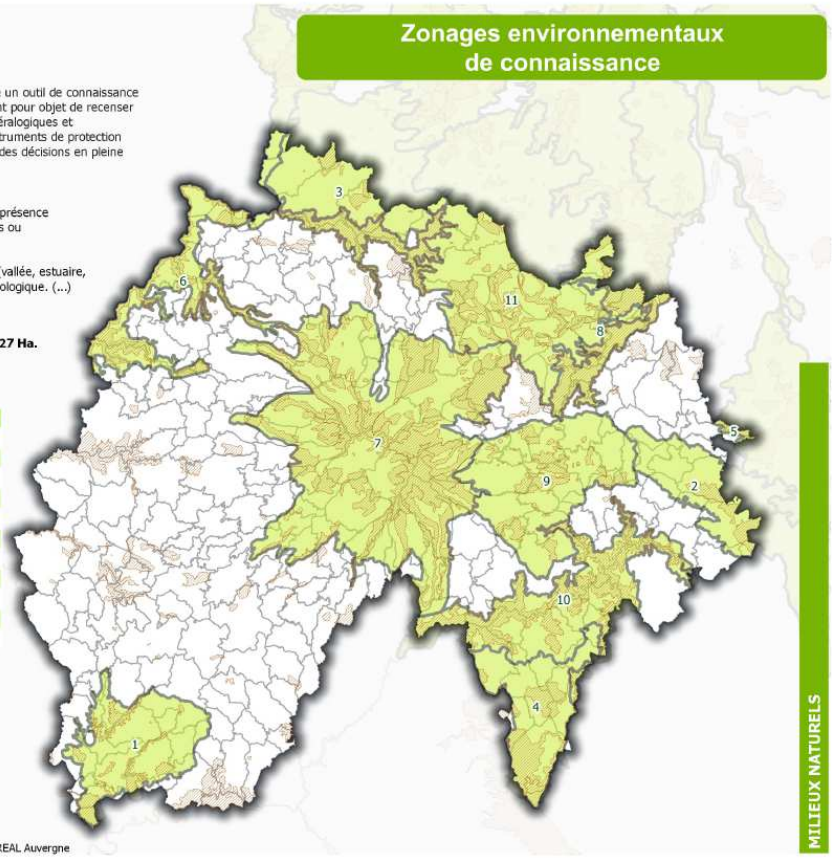

5_ZonagesEnvironnementaux_Connaiss.qgs
Réalisation : DDT15/SCAD/UCO/CLU
Fond de carte : BDTopo©IGN2016 / Données : DDT15 - DREAL Auvergne

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX REGLEMENTAIRES

1 - Natura 2000 :

Le réseau de site Natura 2000 est bien représenté dans le Cantal avec 34 sites et 15.2 % du territoire couvert. Il permet de maintenir ou de restaurer des haibtats et espèces d'intérêt communautaire.

	Superficie Cantal	% surf du Cantal en Natura 2000	Nb sites Natura	Sites en portage collectivités
ZSC	30790 Ha	5.38	30	18
ZPS	66087 Ha	11.54	4	3
Total	87047 Ha	15.2	34	21

2 - APPB :

Deux zones humides sont protégées par un arrêté préfectoral de biotope sur les communes de Cussac et de Landeyrat : l'une pour son intérêt ornithologique, l'autre pour son patrimoine de tourbière.
A l'intérieur de ces biotopes, certains travaux sont soumis à l'autorisation du préfet.

3 - Réserve biologique ONF :

Par ailleurs une réserve biologique dirigée de l'ONF dans la forêt de la commune des Deux-Verges permet la protection et la gestion conservatoire d'habitats remarquables et de populations exceptionnelles de végétaux (lycopodes).

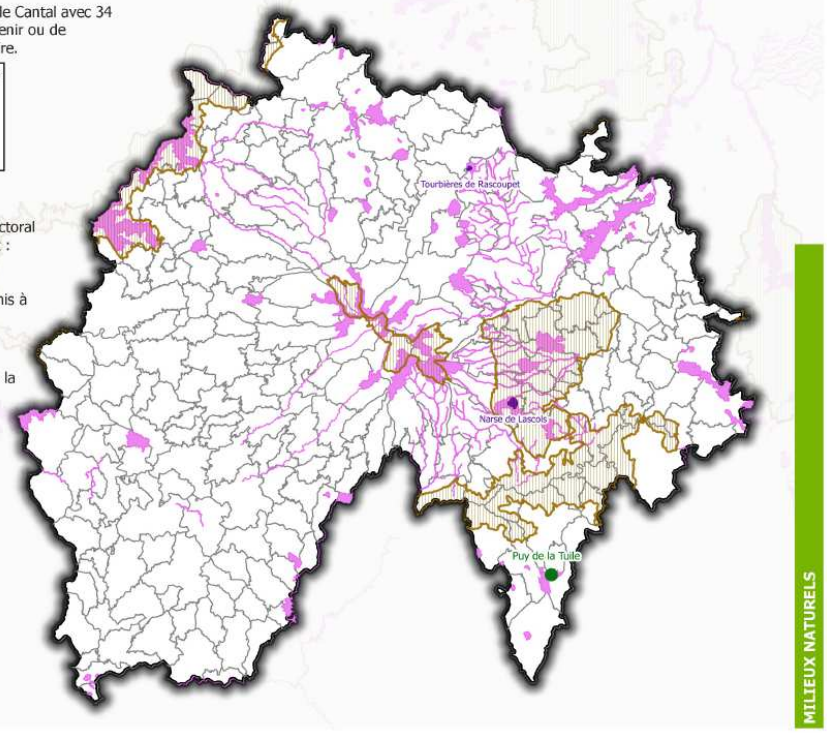

5_ZonagesGestion_ZonagesReglementaires.qgs
Réalisation : DDT15/SCAD/UCO/CLU
Fond de carte : BDTopo©IGN2016 / Données : DDT15

Figure 137 : Zonages environnementaux de connaissance et règlementaires présents sur le territoire du Cantal

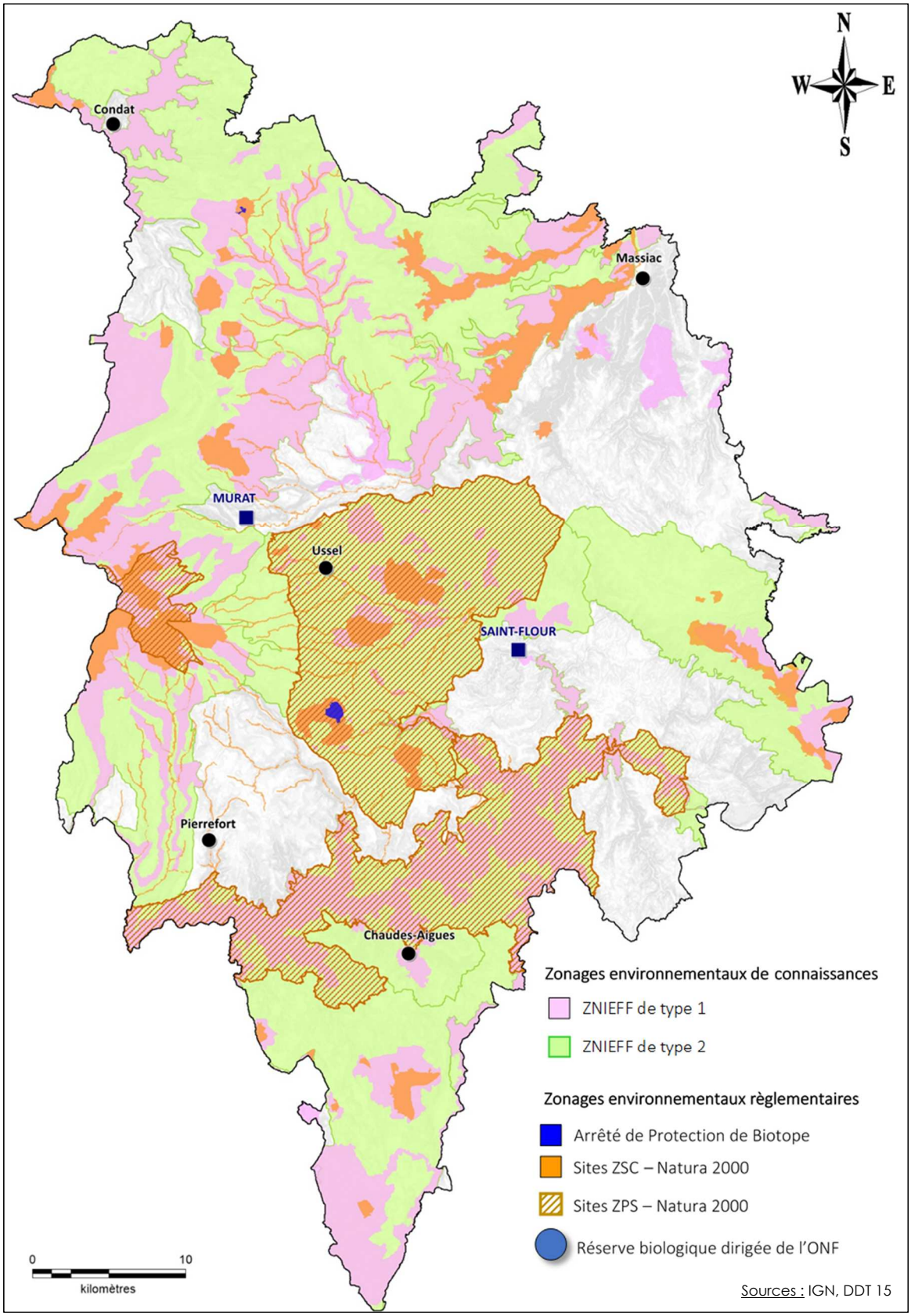

Figure 137 bis : Zonages environnementaux de connaissance et règlementaires présents sur le territoire du SYTEC

b. Mise en place de programmes d'action dédiés / gestion de l'eau

Près de 3440 km de cours d'eau sont identifiés par les services de la DDT du Cantal.

Les deux principaux cours d'eau, l'Alagnon et la Truyère, sont couverts par des contrats territoriaux (CT Alagnon 2017-2022 ; CT affluents rive droite Truyère 2019-2023), ainsi que par des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : SAGE Alagnon en cours d'approbation.

On s'intéresse d'une part à la gestion de la ressource eau (approche quantitative) et d'autre part à l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau.

Le SCOT doit être compatible avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, ainsi qu'avec les SAGE des bassins de l'Alagnon et de la Dordogne Amont.

APPROCHE QUANTITATIVE

L'agriculture du territoire est peu tournée vers l'irrigation des cultures ou de l'herbe, même si elle existe ponctuellement. Sa principale consommation d'eau agricole concerne l'abreuvement du bétail. Ce dernier est assuré soit par des sources privées, soit par le réseau public d'alimentation en eau potable, et bien souvent par les deux selon les saisons ou les lieux d'abreuvement.

Des secteurs connaissent ponctuellement ou chroniquement des tensions : Margeride, Planèze parfois. Les collectivités réfléchissent à l'amélioration de leurs réseaux, sur fond de transfert de compétence aux intercommunalités, parfois à rechercher des ressources nouvelles. En parallèle, elles font le constat qu'une grande part de l'eau distribuée sert à l'abreuvement des animaux qui n'ont pas réellement nécessité à consommer une eau potable. Aussi, une réflexion est certainement à conduire pour différentier les réseaux lorsque c'est possible ou réutiliser des ressources abandonnées pour cet usage moins exigeant en qualité.

APPROCHE QUALITATIVE

Les produits phytosanitaires, les effluents d'élevage peuvent avoir un impact, ainsi que les effluents agro-alimentaires (type laiterie) sur la qualité de l'eau (chimique et physique). Celle-ci est jugée bonne à moyenne sur la majeure partie du bassin de la Truyère et de l'Alagnon (cf. carte ci-dessous).

Le SAGE Alagnon et le CT Alagnon, qui reprend les orientations sur projet de SAGE, mettent l'accent sur :

- La gestion des effluents d'élevage et plus globalement de la fertilisation,
- La gestion des sols et l'approche agronomique,
- La gestion des traitements phytosanitaires et mesures de réduction,
- Les traitements vétérinaires alternatifs,
- La gestion des milieux naturels et l'abreuvement au pâturage,
- Le développement de l'agriculture biologique,
- La valorisation du bois bocager,
- La gestion de l'irrigation (point développé dans le SAGE et non repris dans le CT, concernant assez peu la partie cantalienne).

Les actions envisagées sont de la formation/sensibilisation des agriculteurs, des démonstrations de matériel, de la mise en avant d'exemples réussis de pratiques favorables à la qualité de l'eau et compatibles avec les enjeux économiques de l'exploitation, de l'expérimentation pour acquérir des références locales sous forme d'essais en plein champ (ex. pour le Cantal un essai se met en place pour 3 ans sur l'impact de la date d'apport des lisiers sur la pousse de l'herbe sur l'ex-commune de Celles à Neussargues en Pinatelle, avec du conseil technique individuel).

Le stade opérationnel du CT Affluents Truyère est prévu pour 2019, les mesures ne sont pas encore écrites. Néanmoins, les thématiques devraient être similaires à celles du CT de l'Alagnon.

Figure 138 : état des masses d'eau superficielles de l'Alagnon (sources Agence de l'eau Loire-Bretagne, BD Carthage, IGN, SIGAL, CESAME 2017

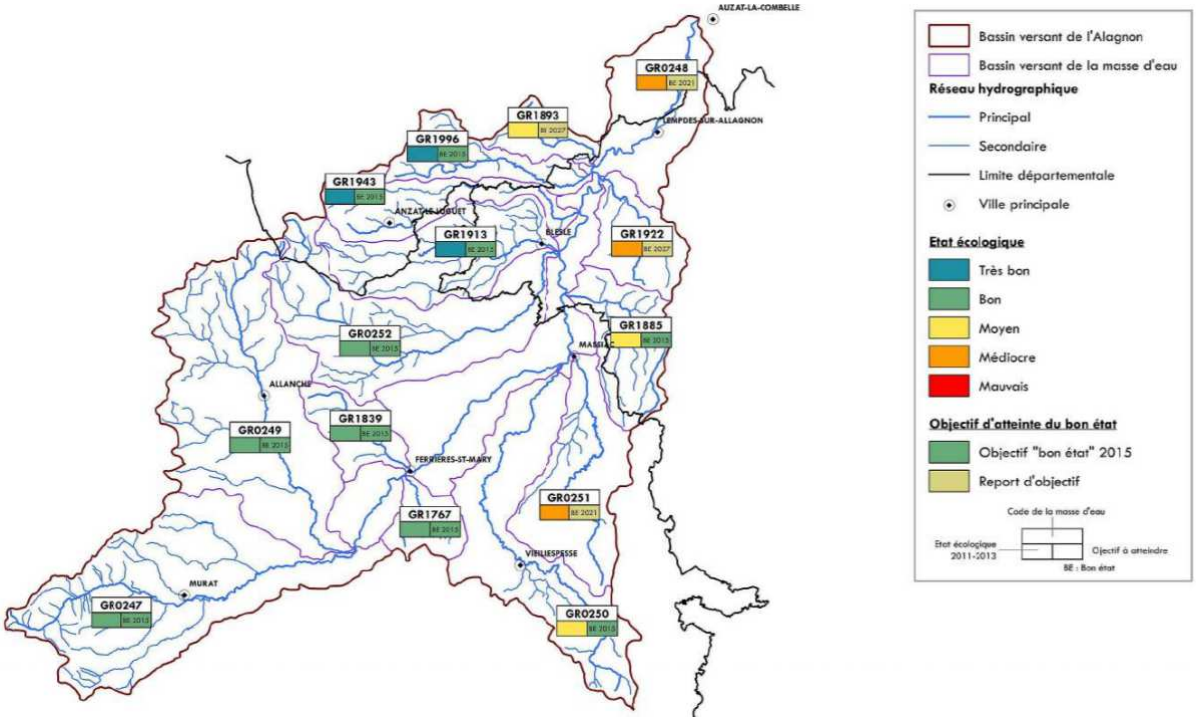

Figure 139 : Données masses d'eau pour les affluents de la Truyère

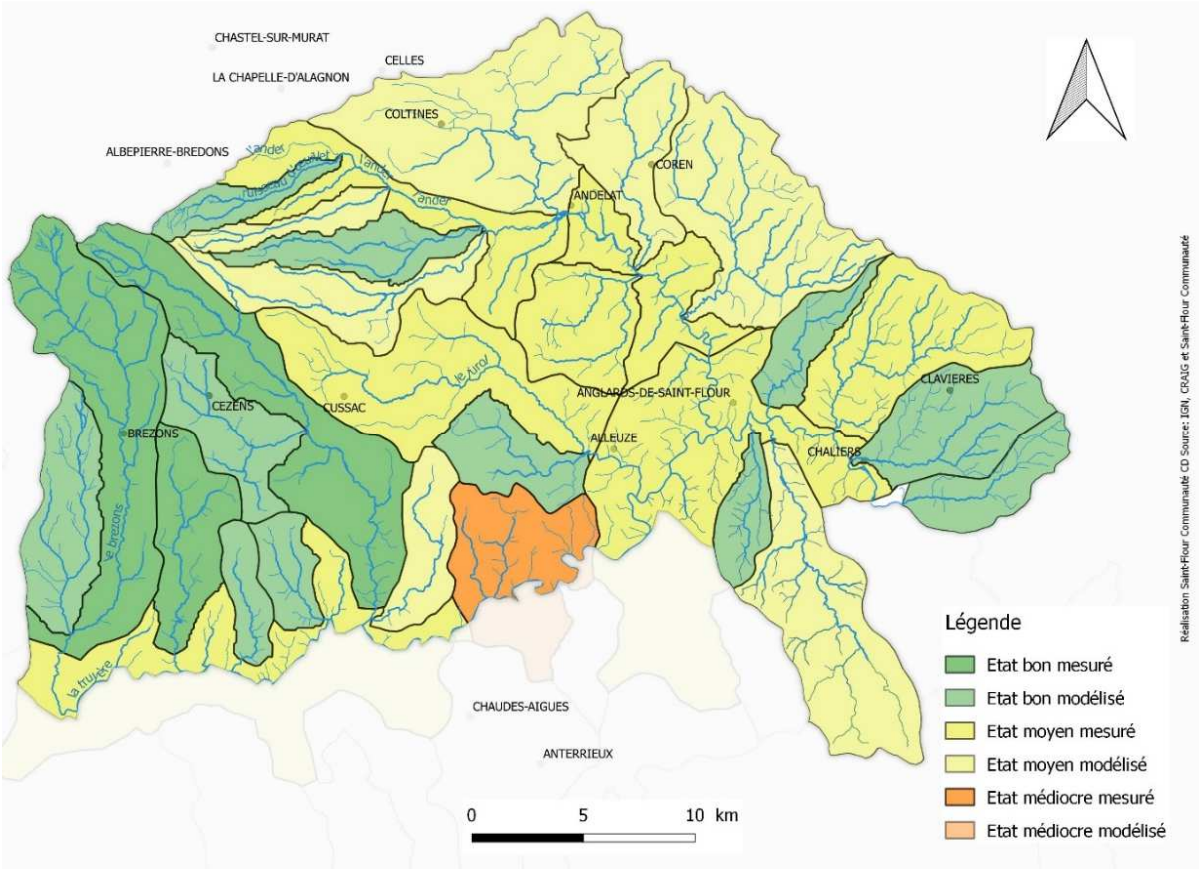

XII. Poids de l'activité agricole dans l'économie et les emplois du territoire

Au total les emplois des filières amont et aval de l'agriculture représentaient au moins 750 emplois sur le territoire en 2016-2017.

1. Emplois amont

Au niveau de l'amont, l'essentiel des emplois indirects se répartit entre les centres d'intrants agricoles (aliments, engrais, matériel) et les structures spécialisées dans le machinisme agricole (avec 2 entreprises privées et 77 CUMA*). Au total ce sont près de 250 emplois qui dépendent de l'agriculture à l'amont des filières de production, non compris les métiers de la construction (charpentiers, serruriers, couvreurs notamment)

Principaux opérateurs amont :

- Travaux agricoles : 2 entreprises pour près de 17 emplois sur le territoire, hors CUMA
- Vétérinaires : 6 établissements pour 39 emplois
- Agrofournitures et alimentation animale : 13 établissements pour 80 emplois
    - Agricentre St-Flour (6 à 9 salariés)
    - Agri Sud-Est Massiac (3 à 5 salariés)
    - Altitude (branches Centraliment et Equation) à Allanche, Talizat, Ussel, St-Flour, Ruynes, Pierrefort
    - Dalmas à Marcenat (3 à 5 salariés)
    - De la Rochette à La Chapelle Laurent (1 à 2 salariés)
    - Riols à Pierrefort (1 à 2 salariés)
    - Jambon à Murat (20 à 49 salariés)
    - Alliance Négoce à Aurillac (10 à 12 salariés)
- Matériel agricole et d'élevage : 11 établissements pour 110 emplois
    - Soubrier-Besse à St-Flour et Murat (20 à 49 salariés)
    - Vial Traite service à Murat (10 à 19 salariés)
    - Chanson à St-Flou (10 à 19 salariés)
    - Defi Mat à St-Flour (6 à 9 salariés)
    - Société Aumonaise d'Equipement Rural (SAER) à St-Flour (3 à 5 salariés)
    - Chappe à St-Flour (6 à 9 salariés)
    - Cantal Agri Services à St-Flour (6 à 9 salariés)
    - VMA 15 à St-Georges (10 à 19 salariés)
    - Guillin Frères à Vieillespesse (6 à 9 salariés)
    - Brun à Massiac (3 à 5 salariés)
    - Vors à Valuéjols (3 à 5 salariés)

	Nombre d'établissement	Effectif
Travaux agricoles	2	17
Vétérinaires	6	39
Agrofournitures et alimentation animale	13	80
Machinisme agricole	11	110
TOTAL	**32**	**246**

(source APE INSEE 2016)

*D'après les données fournies par la FDCUMA en 2012, on dénombre 77 CUMA sur le territoire du SYTEC, dont une importante part sur le secteur de Saint-Flour.

2. Emplois aval

A l'aval, l'agriculture fait vivre environ 500 salariés qui travaillent les usines d'agro-alimentaire, laitière et fabrication fromagère, abattage et transformation.

Il a été identifié 23 établissements pour 494 emplois (source APE INSEE 2016 et enquêtes auprès des IAA).

Code APE		Nombre d'établissement	Effectif
10.85Z	Plats préparés	1	57
10.51C	Fabrication de fromage	12	304
10.91Z	Alimentation bétail	4	71
10.13B	Charcuterie	2	4
10.61A	Meunerie	1	11
10.11Z	Transformation viande[14]	3	47
	TOTAL	**23**	**494**

Principaux opérateurs avals :

- Plats préparés
  - Ardelis (Saint-Flour)
- Fromage
  - Fromageries Occitanes (SODIAAL) (Saint-Flour)
  - Bonilait SODIAAL (Saint-Flour)
  - Coopérative de Paulhac
  - Coopérative laitière de la Planèze (Neuvéglise)
  - Coopérative Fromagère de la Planèze (Valuejols, Pierrefort)
  - Dischamps (Neuvéglise)
  - Société fromagère du Livradois (Allanche)
  - Fromagerie WALCHLI (Condat)
  - Condutier (Pierrefort)
  - Gardon (La Chapelle-Laurent)
  - Lou Vidalou (Chanterelle)
  - SAS Charrade (SAS Charrade)
- Alimentation bétail
  - Jambon Alimentation Animale
- Charcuterie
  - Palut (Condat)
  - La ferme des cochons gourmands à Tanavelle
- Meunerie : minoterie Jambon à MURAT avec deux activités « Jambon Alimentation Animale » et « Les Moulins d'Antoine » farine panifiable
- Abattage et transformation viande
  - Abattoir de Neussargues
  - Ateliers de découpe de Pierrefort
  - Ateliers de découpe de Volzac

[14] Transformation et conservation de la viande de boucherie : Cette sous-classe comprend l'exploitation d'abattoirs se livrant à l'abattage d'animaux de boucherie, à la préparation et à l'emballage de la viande (bœuf, porc, agneau, lapin, mouton, buffles, bisons, etc.), la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en carcasses et la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en morceaux.

Figure 129 : Effectifs salariés des IAA par catégorie de productions (source APE INSEE 2016)

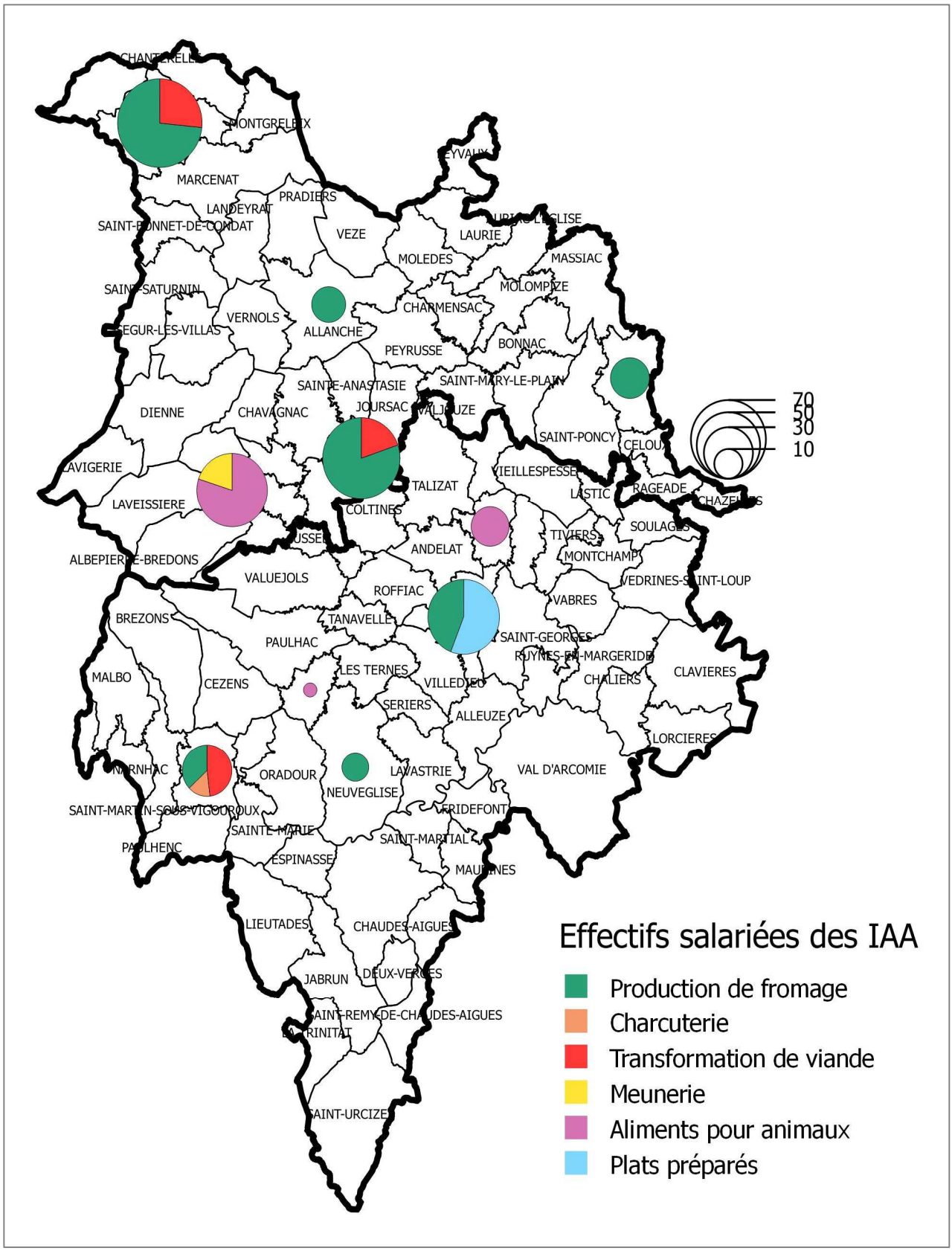

XIII. Synthèse diagnostic agricole

Le diagnostic agricole réalisé et les échanges avec les acteurs permet de souligner les enjeux principaux du territoire d'étude, représentés ci-dessous.

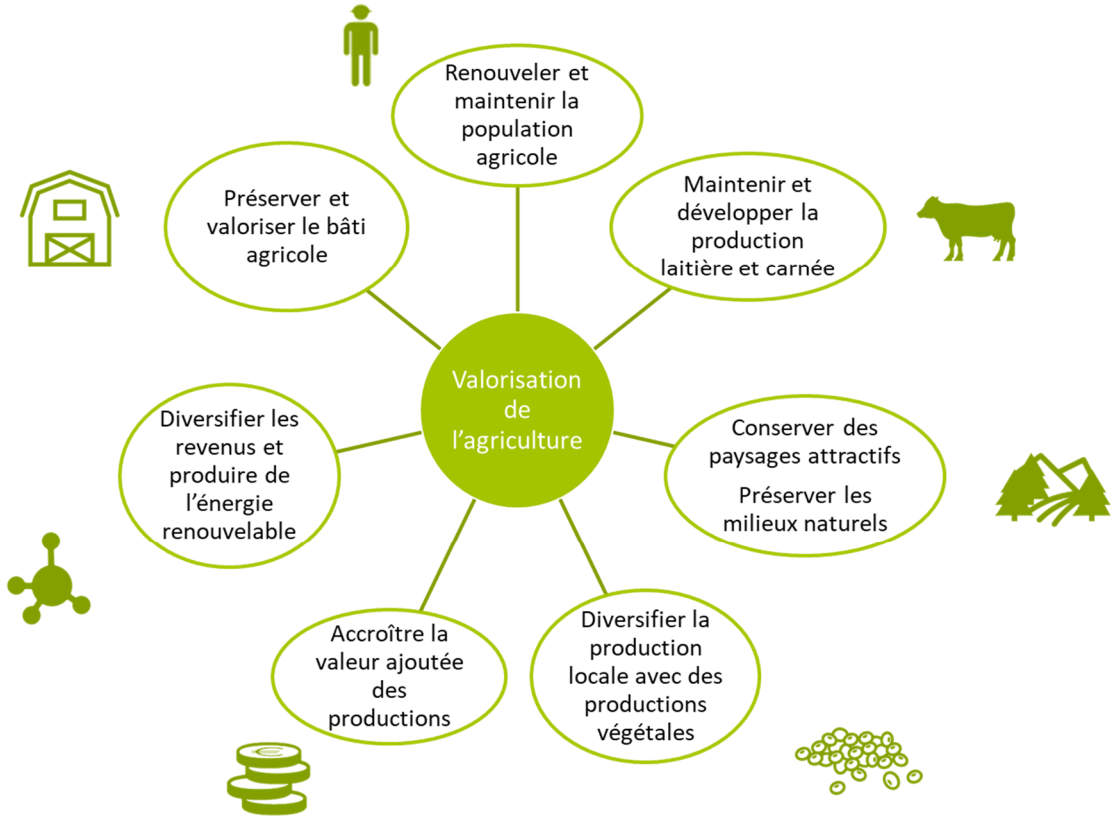

Enjeux	Objectifs stratégiques	Piste d'action / finalité	Acteurs et partenariats potentiels
Renouveler et maintenir la population agricole	Faciliter l'accès au foncier / Accompagner la transmission/ Diminuer la rétention d'exploitations par les retraités	Mettre en place de comités locaux de pilotage Accompagnement fort et pluridisciplinaire des cédants pour créer des offres attractives Appuyer la mise en place d'outils innovants de portage du foncier agricole	Chambre d'Agriculture du Cantal, Mission Haies, SAFER, Agriculteurs, CUMA, Groupement d'employeurs, EPCI
	Optimiser le fonctionnement des exploitations	Développer des opérations de type opérations collectives d'échanges amiables	
	Susciter des vocations / Former des salariés	Faire intervenir des agriculteurs dans les écoles Travailler sur la pénibilité au travail avec le CUMA, les groupements d'employeurs Travailler en lien avec les services de développement économique sur l'attractivité des emplois dans les villages (« Vivre au pays ») Avoir une politique de promotion complémentaire entre les acteurs	
Maintenir et développer les productions	Parvenir à une autonomie fourragère en mettant en valeur les zones pastorales	Réaliser une enquête pastorale pour quantifier l'évolution des estives et avoir une connaissance fine de toutes les surfaces pastorales présentes sur le territoire Proposer des formations aux éleveurs sur la gestion de l'herbe dans les estives Aménager selon les besoins (desserte, clôture, etc.)	Auvergne Estives, INRA, Irstea Clermont-Ferrand, Région (fonds FEADER), SAFER, Chambre d'Agriculture du Cantal, PNR, CCI 15, CMA 15 EPCI
	Remobiliser des espaces agricoles délaissés ou en cours d'enfrichement	Produire une base de données reprenant par tènement l'ensemble des caractéristiques physiques des espaces agricoles délaissés Identifier les secteurs prioritaires (taille, proximité des outils de transformation, etc.) Mobiliser les acteurs et les financements Mettre en place une animation locale sur la thématique des friches auprès des acteurs concernés (élus, agricultures, porteurs de projet, etc.)	
	Prévoir des emplacements nécessaires au développement d'outils agro-alimentaires	A définir dans les documents de planification (SCOT / PLU), en lien avec les structures de transport	

Enjeux	Objectifs stratégiques	Piste d'action / finalité	Acteurs et partenariats potentiels
Maintenir et développer la production laitière	Sécuriser la production laitière locale et maintenir les outils de transformation locaux, pour éviter de disparaitre au profit de grands bassins laitiers	Réaliser des aménagements fonciers pour préserver et faciliter le pâturage à proximité des bâtiments Garantir des distances de recul entre les fermes existantes et les nouvelles habitations (SCOT/PLU) Soutenir la rénovation ou la relocalisation d'outils de transformation si besoin (ex. Coopérative laitière de la Planèze, Dischamp) et réfléchir à l'échelle du territoire	EPCI, industries agro-alimentaires, ODG, office de tourisme Cantal Destination, Département
	Développer les productions fromagères AOP au lait cru (en réponse à la demande)	Développer un partenariat régulier avec les ODG pour ajuster les stratégies de développement territorial Faire du lien entre services et attractivité du territoire Valoriser et trouver des débouchés aux produits locaux, par exemple sur les aires d'autoroute (cf. chiffre d'affaire de l'aire des Volcans d'Auvergne, aire de la Lozère, aire de l'Aveyron) Faire plus de lien avec des consommateurs de plus en plus « urbains »	
	Créer de la valeur ajoutée pour une meilleure rémunération des agriculteurs		
	Anticiper le renforcement des tensions liées à la production fourragère en lien avec les aléas météorologiques du fait de l'évolution climatique		
Maintenir et développer la production carnée	Bovin : accroître la valeur ajoutée de la production	Développer des possibilités de transformation de viande (notamment sur le steak haché qui permet de valoriser les avants qui se vendent mal) Analyser la faisabilité d'une filière de veaux et veau rosé sous la mère Réfléchir à l'implantation d'un atelier collectif d'engraissement de bovins	Outils d'abattage, coopératives
	Porc : étoffer la production pour maintenir la filière et répondre à la demande en salaison fermière	Maintien et développement des abattoirs de proximité, outils qui contribuent à offrir des débouchés aux producteurs locaux Développer des possibilités de transformation de viande Positionnement en Labels Rouges à renforcer	
	Ovins : offrir des débouchés aux producteurs locaux		

Enjeux	Objectifs stratégiques	Piste d'action / finalité	Acteurs et partenariats potentiels
Diversifier la production locale avec des productions végétales		Faire de l'herbe un atout, pour répondre aux attentes des consommateurs Soutenir l'installation de maraîchers (cf. remobilisation de certains espaces délaissés ou en friches) Développer une production de protéines pour l'élevage Vulgariser les filières locales	
Accroître la valeur ajoutée de la production	Développer les circuits courts et le bassin de clientèle	Créer des outils de logistique et d'organisation collective pour développer les circuits courts hors territoire pour capter de nouveaux marchés	
	Développer l'agriculture biologique	Assurer l'autonomie au niveau des fourrages, nécessaire pour une conversion en bio sans dépendre d'un approvisionnement en alimentation bio (coûts très élevés) Structurer les filières, en viande en particulier Développer les débouchés dans la restauration collective	
Développer la production d'énergies renouvelables	Diversifier les sources de revenu des agriculteurs par le développement de la méthanisation	Soutenir les projets de méthanisation concernant le foncier, les investissements et la planification Développer des projets entre les collectivités et les agriculteurs, créer des partenariats avec les CUMA	EPCI, Chambre d'agriculture, entreprises privées
Préserver et valoriser le bâti agricole	Revitaliser et valoriser le patrimoine agricole dans les espaces urbains	Qualifier et quantifier le potentiel de réhabilitation du bâti agricole dans le tissu urbain ou à moins de 100m du tissu urbain Envisager un recensement du bâti agricole désaffecté	EPCI, Chambre d'agriculture
	Préserver le bâti agricole	Identifier les sièges d'exploitations, les préserver de l'urbanisation et laisser des potentialités de développement Réaliser un diagnostic de terrain sur la base d'entretiens avec les exploitants agricoles concernés (à mener par exemple dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU/PLUi sur le territoire)	

Enjeux	Objectifs stratégiques	Piste d'action / finalité	Acteurs et partenariats potentiels
Préserver les milieux et le potentiel de production	Préserver les milieux : maintenir la continuité des milieux, maintenir l'ouverture des milieux, préserver les milieux aquatiques Protéger le potentiel de production : maintenir les surfaces (notamment AOP), réguler les populations de nuisibles (campagnols terrestres, gibier) Gérer la qualité et le volume d'eau disponible	Développer des partenariats avec la recherche et diffusion les connaissances au sein d'un réseau d'acteurs Soutenir les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) Mener une réflexion sur la rémunération des agriculteurs du Cantal pour le service de stockage de carbone dans les prairies	EPCI, réseaux N2000 et ZH, conseil agricole, acteurs filières

C. DIAGNOSTIC FORESTIER

I. Analyse spatiale de la forêt sur le territoire d'étude

Dans le Cantal, la forêt occupe environ 156 000 hectares (source IFN 2009-2013) dont 130 000 ha de forêt privée (83%) et 26 000 ha de forêt publique (17%).

L'est Cantal, avec 65 360 ha, représente 42% de la forêt du département. Le taux moyen de boisement de 27% est identique (source CRPF 2016).

Le territoire d'étude est vaste et présente des caractéristiques pédoclimatiques variées. La forêt est par conséquent contrastée, non seulement d'un point de vue géographique, mais également dans les types de peuplements que l'on peut observer : présence emblématique du pin sylvestre, potentiel productif du sapin pectiné, installation naturelle et progressive de peuplements feuillus à base de chêne et de hêtre.

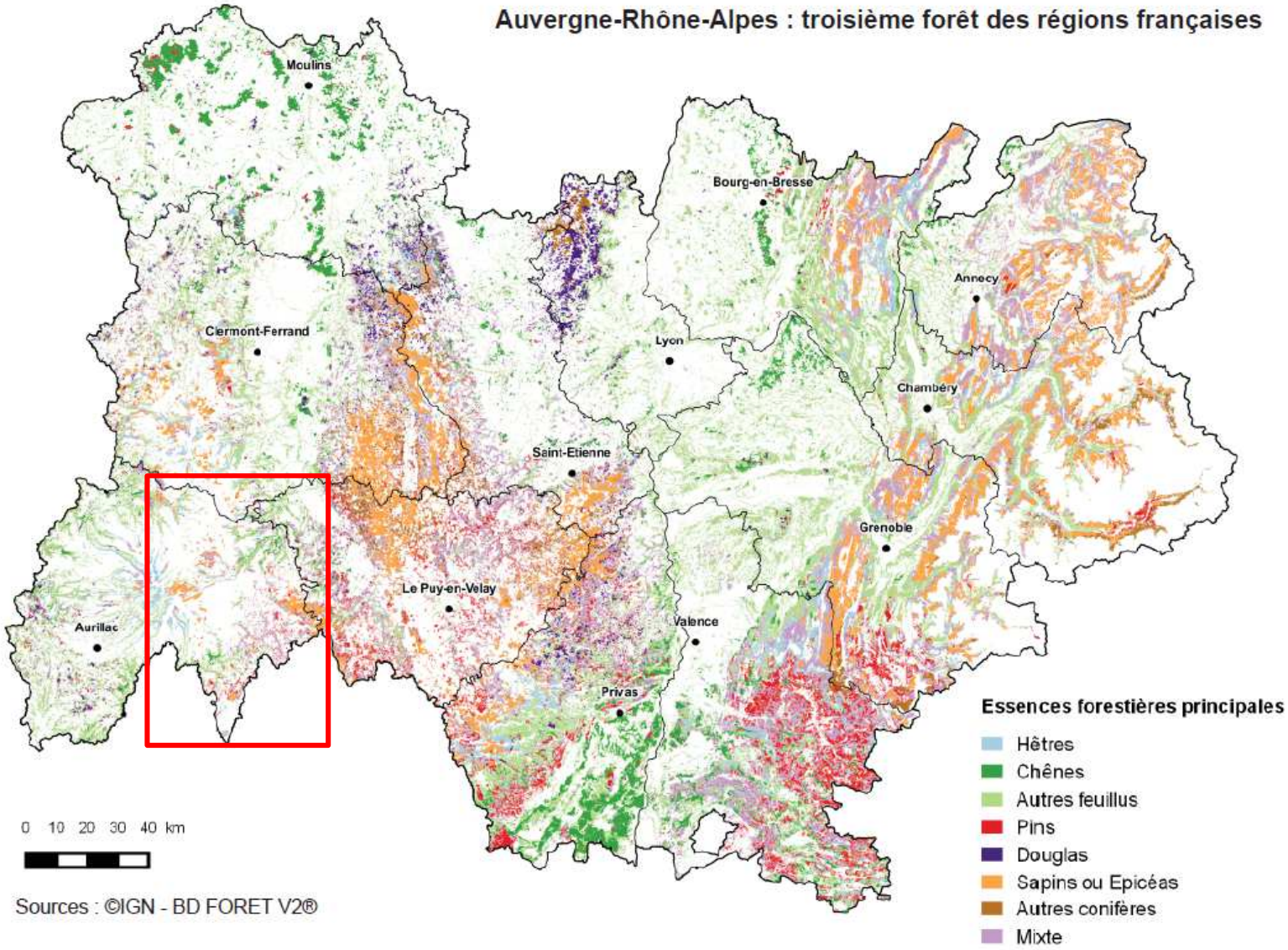

Figure 144 : Principales essences forestières en Auvergne-Rhône-Alpes (Source : Agreste 2016)

1. Caractéristiques pédoclimatiques

Le territoire d'étude est couvert par 2 sylvo-éco-régions (SER) : les Plateaux granitiques du centre du Massif Central et le Massif central volcanique.

La partie Est du territoire du territoire d'étude est occupée par le plateau cristallin de la Margeride dont les altitudes s'échelonnent entre 800 et 1 200 m, et qui culmine au mont Mouchet (1 465 m) à la limite de la Haute-Loire. Cette partie Est du territoire d'étude (voir carte ci-dessus) correspond à la SER des plateaux granitiques du centre du Massif Central. Cette SER est caractérisée par une faible pluviosité, due à l'abri des influences océaniques constitué par la chaîne des Puys.

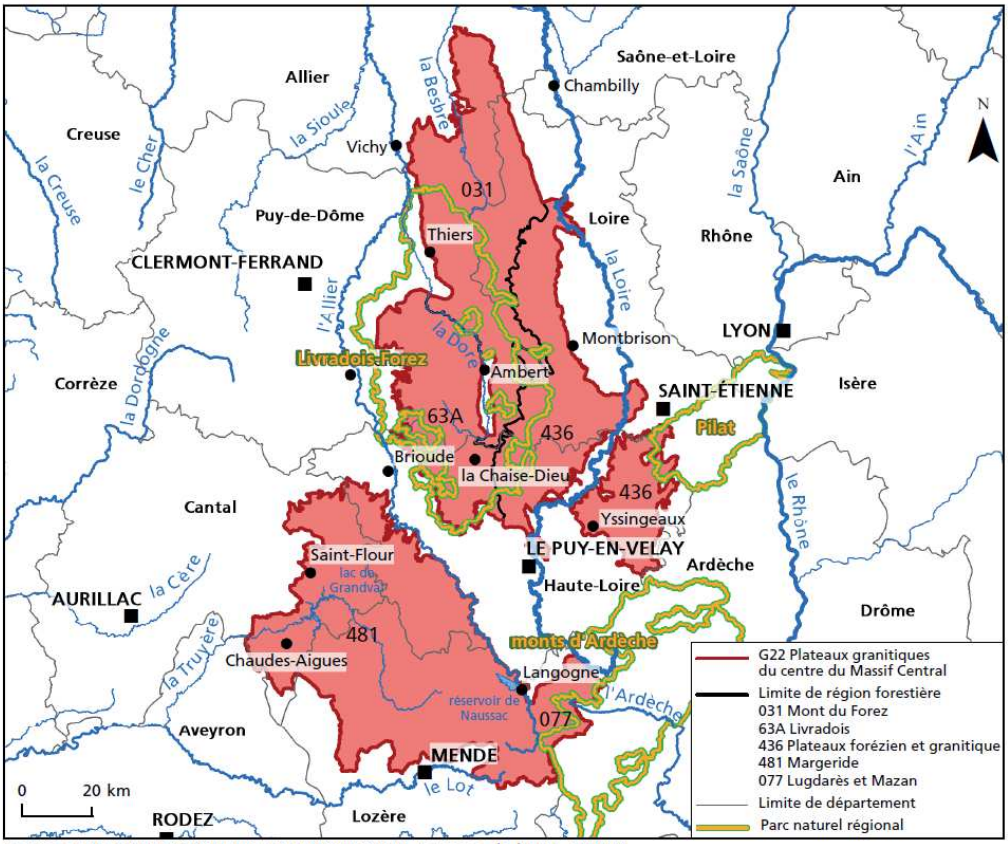

Sources : BD CARTO® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau, MNHN.

Figure 145 : SER Plateaux granitiques du centre du Massif central (Source : ING)

La Margeride est séparée du massif du Cantal par la « Planèze de Saint-Flour », plateau basaltique aux altitudes de 1 000 à 1 300 m. Dans cette partie est, le climat est sec, froid et montagnard, avec des poches de sécheresses aux abords de Ruynes, Talizat et Massiac. A l'Ouest du territoire d'étude, sur les Monts du Cantal, la pluviométrie est très élevée. Le Pays de Murat présente un fort caractère montagneux, avec une altitude moyenne d'environ 1300m. C'est une des régions les plus humides et les plus enneigées du Massif central.

Cet ensemble fait partie de la SER du Massif central volcanique, qui se distingue par son origine volcanique, donnat naissance au relief de puys ou de sucs émergeant de plateaux basaltiques (planèzes). Les sols y sont acides et à texture limoneuse.

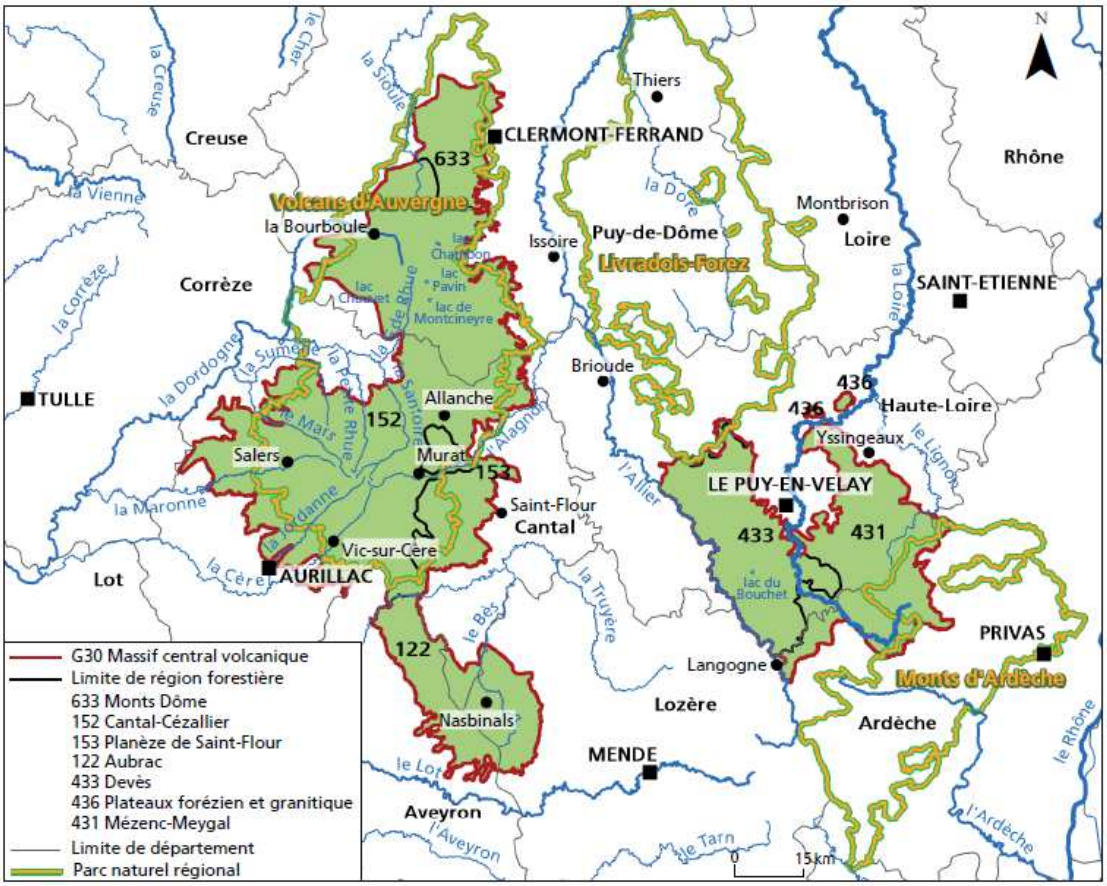

Sources : BD CARTO® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau, MNHN.

Figure 146 : SER du Massif central volcanique (Source : ING)

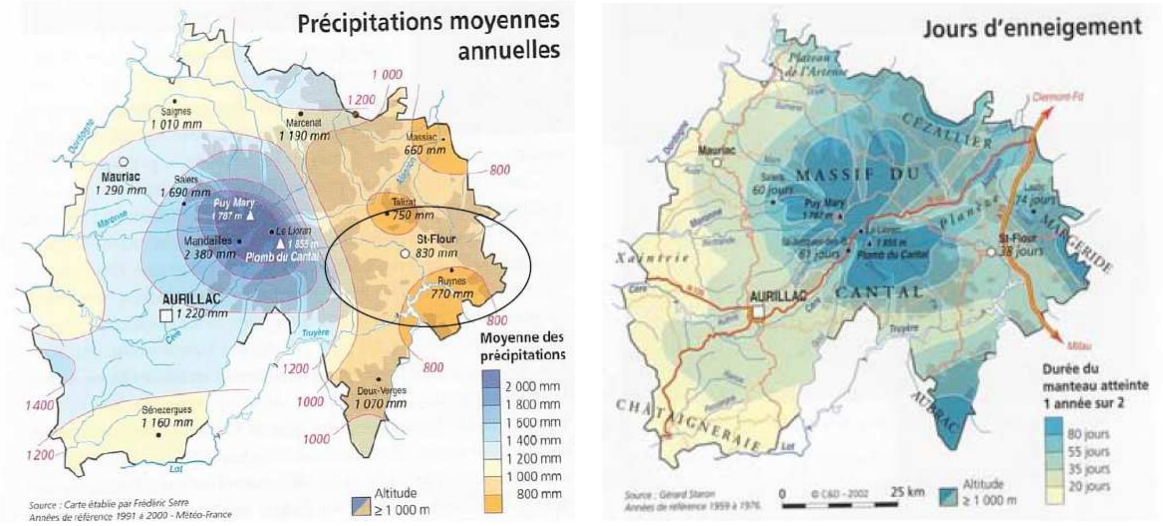

Figure 147 : Carte des précipitations annuelles et carte des jours d'enneigement par an du Cantal (Source : Atlas Cantal)

2. Grandes régions forestières de l'Est Cantal

Les cartes suivantes présentes les grandes régions forestières du Cantal, qui recouvrent en partie le territoire d'étude (source : Inventaire forestier départemental, 2004[15]).

Cantal-Cézallier :

Les terrains sont d'origine volcanique, à base essentiellement de laves basaltiques avec, dans le massif du Plomb du Cantal, des brèches andésitiques et des cinérites. La région du Cantal – Cézallier a un taux de boisement de 17,5%, nettement inférieur à la moyenne du département. C'est une région de hauts pâturages avec peu d'arbres épars. La forêt n'y occupe guère que les flancs de montagnes abrupts ou les versants de vallée. On note que près de 10 % de la forêt est constitué de formations boisées autres que de production, c'est-à-dire de peuplements pratiquement inexploitables compte tenu des conditions très difficiles de relief. Le plateau du Cézallier est particulièrement nu en dehors de quelques arbres épars et de quelques taches de reboisement sur les buttes. Le massif cantalien se distingue surtout par quelques belles sapinières qui s'élèvent jusqu'à plus de 1 400 m d'altitude, au Lioran et au Falgoux notamment.

Planèze de Saint-Flour :

La Planèze de Saint-Flour est située au voisinage du Plomb du Cantal dans la partie orientale du département, où elle est formée de deux tènements, la Planèze proprement dite au sud et le massif de la Pinatelle au nord, qui en est séparé par la vallée de l'Alagnon et constitue une enclave dans le Cantal – Cézallier. Le taux de boisement de la Planèze de Saint-Flour, 8,7 %, est le plus faible du département, très inférieur à la moyenne. C'est un pays agropastoral, aux parcelles entourées de murs en pierres sèches. Le massif de la Pinatelle est une exception due, semble-t-il, à la faible profondeur du sol et à la rudesse particulière du climat (froid et sécheresse). À part quelques lambeaux de hêtraie en versant nord, la forêt est surtout composée de pins sylvestres de forme médiocre.

Margeride :

C'est une région montagneuse dominée, en limite du département, par la grande dorsale des monts de la Margeride qui culminent au mont Mouchet (1 465 m). La région de la Margeride a un taux de boisement de 35,5 %, nettement supérieur à la moyenne du département. C'est un pays de pâturages pauvres avec des landes.

La Margeride peut être divisée en trois sous-ensembles :

- La Margeride septentrionale drainée vers le nord par les affluents de l'Alagnon et dont l'altitude ne dépasse guère 1 000 m ; ce sont les chênaies qui y dominent ;
- La Margeride centrale autour de Ruynes-en-Margeride ; c'est le domaine du pin sylvestre ;
- La Margeride méridionale autour de Chaudes-Aigues dans la vallée de la Truyère ; cette zone se caractérise par l'importance sans cesse grandissante du bouleau dans les peuplements.

Aubrac volcanique :

Le taux de boisement de l'Aubrac volcanique est de 10,5 %, très inférieure à la moyenne du département. Les paysages sont presque uniquement pastoraux, pratiquement sans arbres. Les forêts sont cantonnées dans quelques vallées. Le domaine est celui de la hêtraie-sapinière. On trouve uniquement des hêtraies, souvent pâturées, avec des taillis furetés plus ou moins vieillis.

[15] Résultats du 4ème inventaire forestier, 2004 (https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IFN_15_4_CANTAL.pdf)

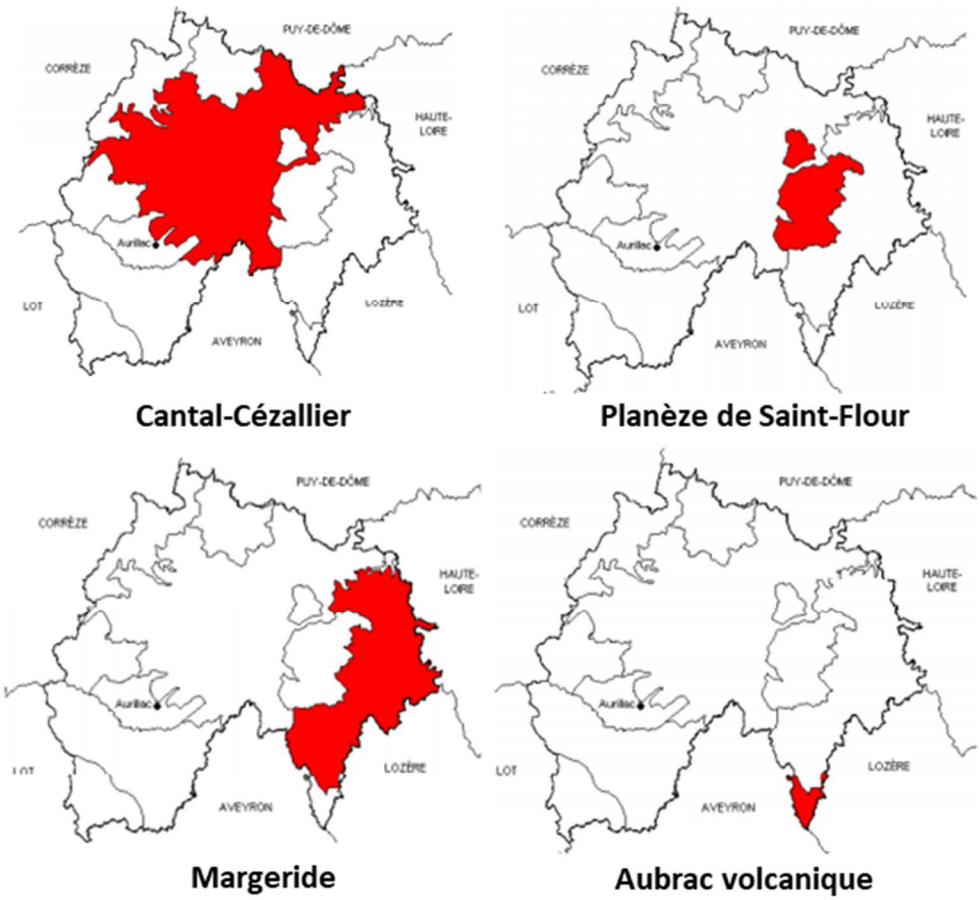

Figure 148 : Grandes régions forestières du Cantal (Source : Inventaire forestier départemental, 2004)

3. Caractéristiques des surfaces en forêt

La surface totale boisée du territoire d'étude s'élève à 65 360 ha, avec un taux de boisement d'environ 27% (la superficie du territoire d'étude est de 238 000 ha).

Les surfaces cadastrées en nature de bois et forêts couvrent une superficie totale de près de 44 300 ha, les autres espaces naturels, principalement des surfaces cadastrées en nature de Landes, couvrent quant à eux plus de 17 000 ha.

La différence observée entre les surfaces issues de la base de données FORETS de l'IGN et les surfaces cadastrales tient essentiellement à deux facteurs :

- Un défaut de déclaration des surfaces boisées au cadastre : la nature fiscale des parcelles cadastrales est une donnée déclarative, si un propriétaire dont les terrains se sont boisés ne déclare pas ce changement de nature, les surfaces en nature réelle de bois et forêts sont sous-évaluées.
- Outre les boisements situés dans les massifs forestiers, la BD FORETS de l'IGN identifie également les haies, bosquets et ripisylves qui ne font souvent pas l'objet d'une identification particulière au cadastre.

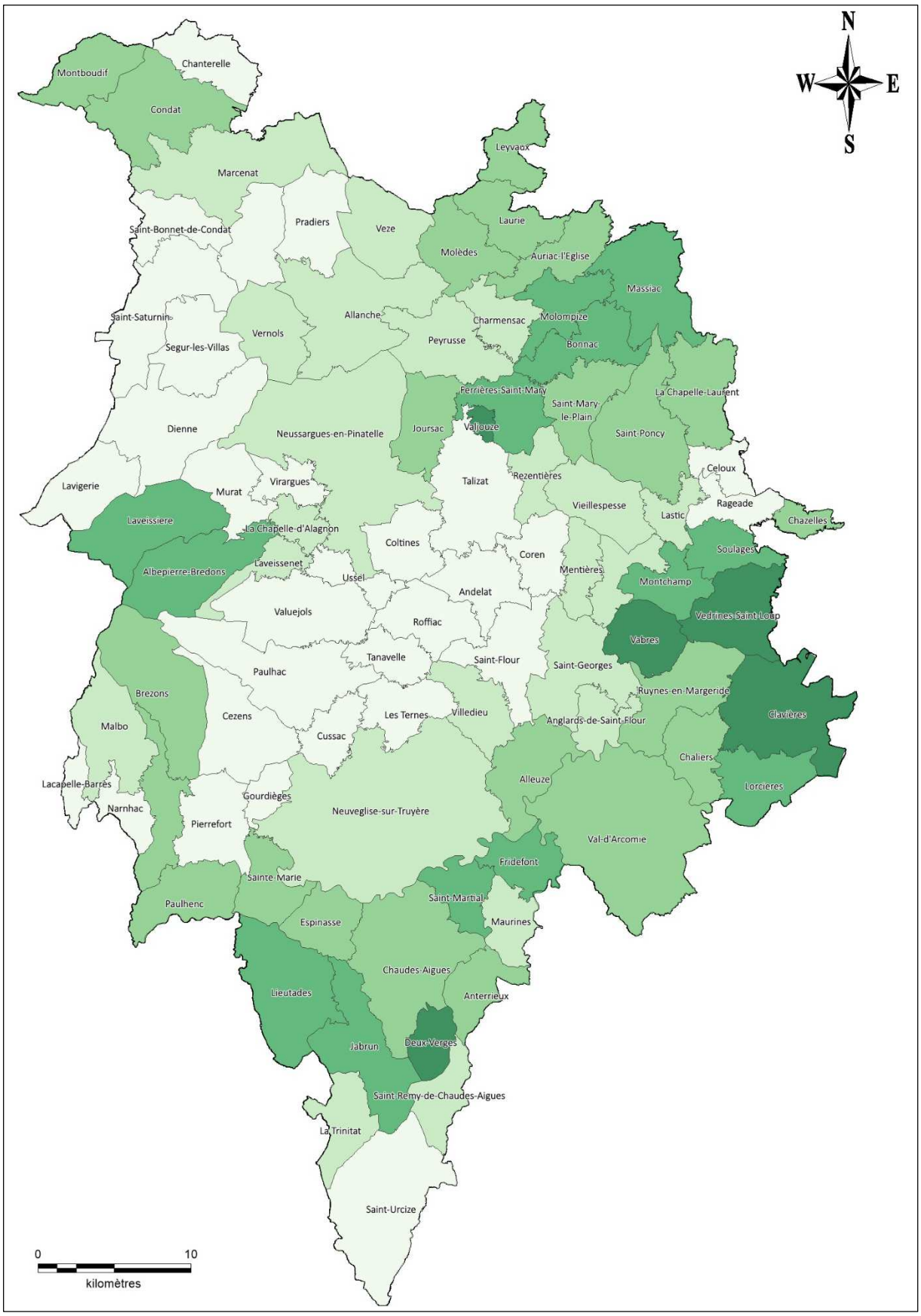

Figure 149 : Taux d'occupation communal des espaces boisés (Source : SAFER, DGFiP Cadastre 2016)

Communes	Taux d'occupation	
	Espaces forestiers	Espaces naturels et forestiers
Alleuze	27%	40%
Andelat	8%	15%
Anglards-de-Saint-Flour	16%	22%
Anterrieux	21%	35%
Brezons	26%	30%
Cezens	8%	19%
Chaliers	21%	24%
Chaudes-Aigues	23%	42%
Clavières	55%	67%
Coltines	1%	3%
Coren	8%	10%
Cussac	2%	4%
Deux-Verges	44%	57%
Espinasse	25%	47%
Fridefont	31%	56%
Gourdièges	10%	11%
Jabrun	33%	53%
Lacapelle-Barrès	2%	2%
Lastic	15%	18%
Lieutades	34%	49%
Lorcieres	31%	36%
Val-d'Arcomie	28%	32%
Malbo	17%	18%
Maurines	19%	35%
Mentières	12%	25%
Montchamp	30%	32%
Narnhac	10%	12%
Neuveglise-sur-Truyère	17%	23%
Paulhac	4%	8%
Paulhenc	29%	31%
Pierrefort	10%	11%
Rezentières	17%	19%
Roffiac	9%	11%
Saint-Flour	6%	10%
Saint-Georges	20%	25%
Sainte-Marie	20%	36%
Saint-Martin-sous-Vigouroux	23%	27%
Saint-Remy-de-Chaudes-Aigues	16%	33%
Saint-Urcize	4%	8%
Soulages	32%	34%
Talizat	10%	12%
Tanavelle	0%	2%
Les Ternes	5%	6%
Tiviers	19%	30%
La Trinitat	17%	42%
Ussel	0%	1%
Vabres	40%	43%
Valuejols	5%	11%
Vedrines-Saint-Loup	58%	63%
Vieillespesse	20%	22%
Villedieu	14%	16%
Saint-Flour Communauté	**20%**	**27%**

Communes	Taux d'occupation	
	Espaces forestiers	Espaces naturels et forestiers
Allanche	18%	20%
Auriac-l'Eglise	30%	38%
Bonnac	34%	41%
Albepierre-Bredons	35%	56%
Celoux	6%	11%
Chanterelle	9%	11%
La Chapelle-d'Alagnon	12%	20%
La Chapelle-Laurent	23%	36%
Charmensac	17%	20%
Chazelles	29%	30%
Condat	26%	27%
Dienne	6%	16%
Ferrières-Saint-Mary	30%	35%
Joursac	23%	29%
Landeyrat	2%	3%
Laurie	26%	30%
Laveissenet	18%	21%
Laveissiere	40%	48%
Lavigerie	4%	57%
Leyvaux	21%	40%
Marcenat	12%	12%
Massiac	39%	51%
Molèdes	21%	33%
Molompize	32%	42%
Montboudif	28%	31%
Murat	8%	22%
Neussargues-en-Pinatelle	15%	21%
Peyrusse	14%	19%
Pradiers	2%	8%
Rageade	6%	11%
Ruynes-en-Margeride	29%	33%
Saint-Bonnet-de-Condat	6%	14%
Saint-Martial	30%	42%
Saint-Mary-le-Plain	29%	43%
Saint-Poncy	23%	29%
Saint-Saturnin	1%	2%
Segur-les-Villa	7%	15%
Valjouze	47%	53%
Vernols	18%	20%
Veze	11%	12%
Virargues	10%	25%
Hautes-Terres Communauté	**19%**	**26%**

SYTEC	**19%**	**27%**

Figure 150 : Taux d'occupation communal des espaces naturels et forestiers (Source : SAFER, DGFiP Cadastre 2016)

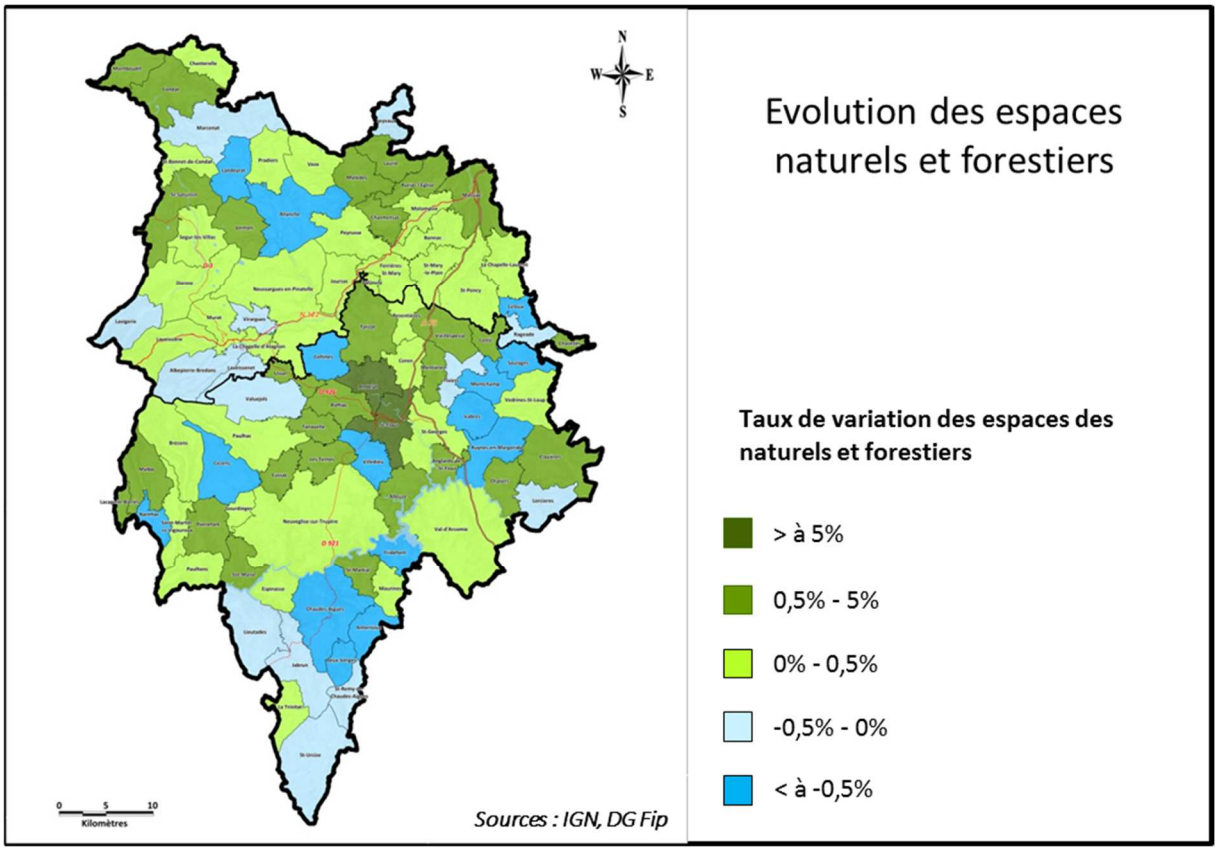

Figure 151 : Evolution des espaces naturels et forestiers 2007-2016
(Source ; SAFER, DGFiP Cadastre 2016 / cadastre 2007)

L'analyse de l'évolution des surfaces cadastrées en bois montre des situations très contrastées selon les territoires. Les secteurs qui connaissent les taux de variation les plus importants sont logiquement ceux où les taux de boisement sont les plus faibles, à l'image du Planèze de Saint-Flour : une faible évolution en valeur absolue des surfaces cadastrées engendre un taux de variation significatif, à la hausse ou à la baisse.

A l'échelle des Territoires de l'Est Cantal dans leur ensemble, les surfaces cadastrées en espaces naturels et forestiers sont globalement stables avec une progression de +0,14% entre 2007 et 2016, soit une augmentation d'un peu moins de 90 ha en 10 ans.

L'essentiel de cette progression s'est fait sur le territoire de Hautes-Terres Communauté où les espaces naturels et forestiers ont augmenté d'une centaine d'hectares sur la période alors qu'ils ont très légèrement diminué (-10 ha) à l'échelle du territoire de Saint-Flour Communauté.

Cette relative stabilité des surfaces cadastrées en espaces naturels et forestiers est relativement atypique par rapport à ce qui peut être observé à l'échelle régionale, mais témoigne d'une dynamique propre au département du Cantal et au territoire du SYTEC. En effet, à l'échelle régionale, l'analyse des données du cadastre, mais aussi des autres sources de données (imagerie aérienne ou satellitaire), montre une progression des espaces naturels et forestiers au détriment des espaces à vocation agricole.

En Auvergne-Rhône-Alpes, seuls deux autres départements ont connu une diminution significative des surfaces cadastrées comme espaces naturels ou forestiers sur la même période : la Haute-Savoie, du fait de la très forte pression foncière et l'Ardèche mais parce qu'une part importante du foncier à vocation agricole consommé pour l'urbanisation y est en fait cadastrée en « landes », c'est-à-dire en espace naturel dans ces analyses. Partout ailleurs, les espaces naturels et forestiers progressent.

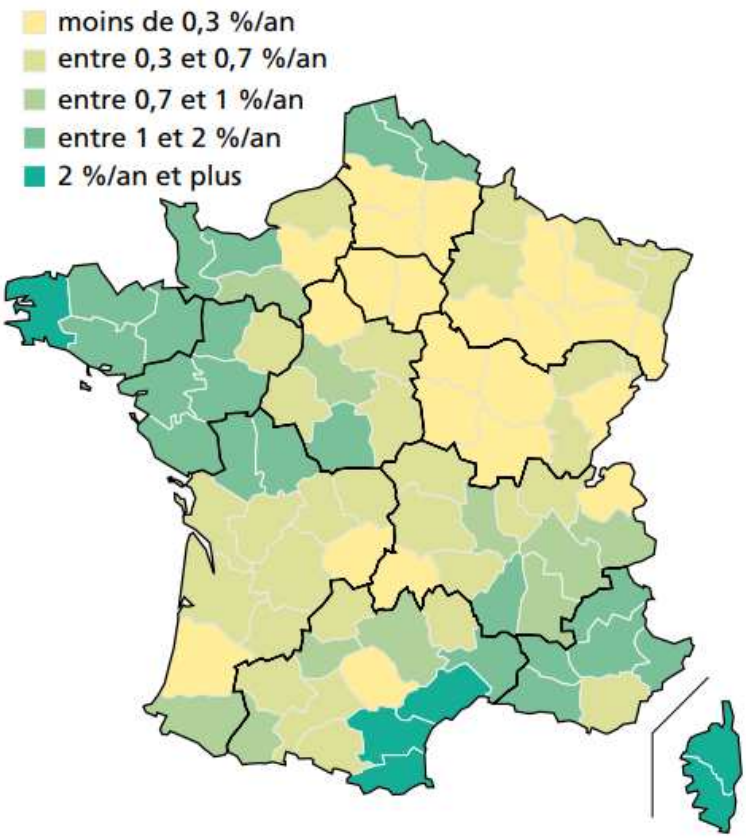

Figure 152 : Taux d'accroissement annuel moyen de la surface forestière par département (Source : Mémento de l'inventaire forestier – Edition 2017)

Sur le SYTEC, ceci s'explique par un contexte de forte demande de foncier agricole et par une proportion significative du foncier forestier directement détenue par des agriculteurs, propriétaires – exploitants.

Ces données en valeur absolue doivent cependant être interprétées avec précaution. Elles sont tirées de l'analyse des bases cadastrales, or les changements que l'on y enregistre sont pour l'essentiel issus des déclarations volontaires des propriétaires. Les phénomènes de déprise agricole (progression des espaces naturels et forestiers sur des espaces agricoles par défaut d'entretien) y sont donc souvent sous-évalués du fait du défaut de déclaration de changement de nature d'occupation du sol de la part des propriétaires.

4. Principales essences du territoire d'étude

La plus grande partie des forêts se situe sur des terrains cristallins aux sols pauvres, peu profonds et acides. Les terrains volcaniques donnent des sols plus riches. Ils sont réservés essentiellement aux pâturages et accessoirement à la culture. La forêt n'occupe que les zones à sols superficiels, spécialement sur les pentes raides. Cependant une proportion notable de terrains forestiers est située sur des éboulis volcaniques, triturés par les glaciers et enrichis en argile. Les sols sont alors profonds et riches et on y trouve les plus belles sapinières[16] du Cantal.

[16] Peuplement forestier dominé par le sapin

Le tableau ci-dessous donne des éléments de comparaison concernant les principaux peuplements présents sur le territoire d'étude.

Figure 153 : Données de référence sur la répartition des peuplements (source : IGN campagne inventaire 2011 à 2015)

	France métropolitaine	Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	**Territoire d'étude**
Peuplements feuillus	67%	53%	69%	**49%**
Peuplements résineux	21%	27%	17%	**31%**
Peuplements mixtes	12%	20%	14%	**20%**

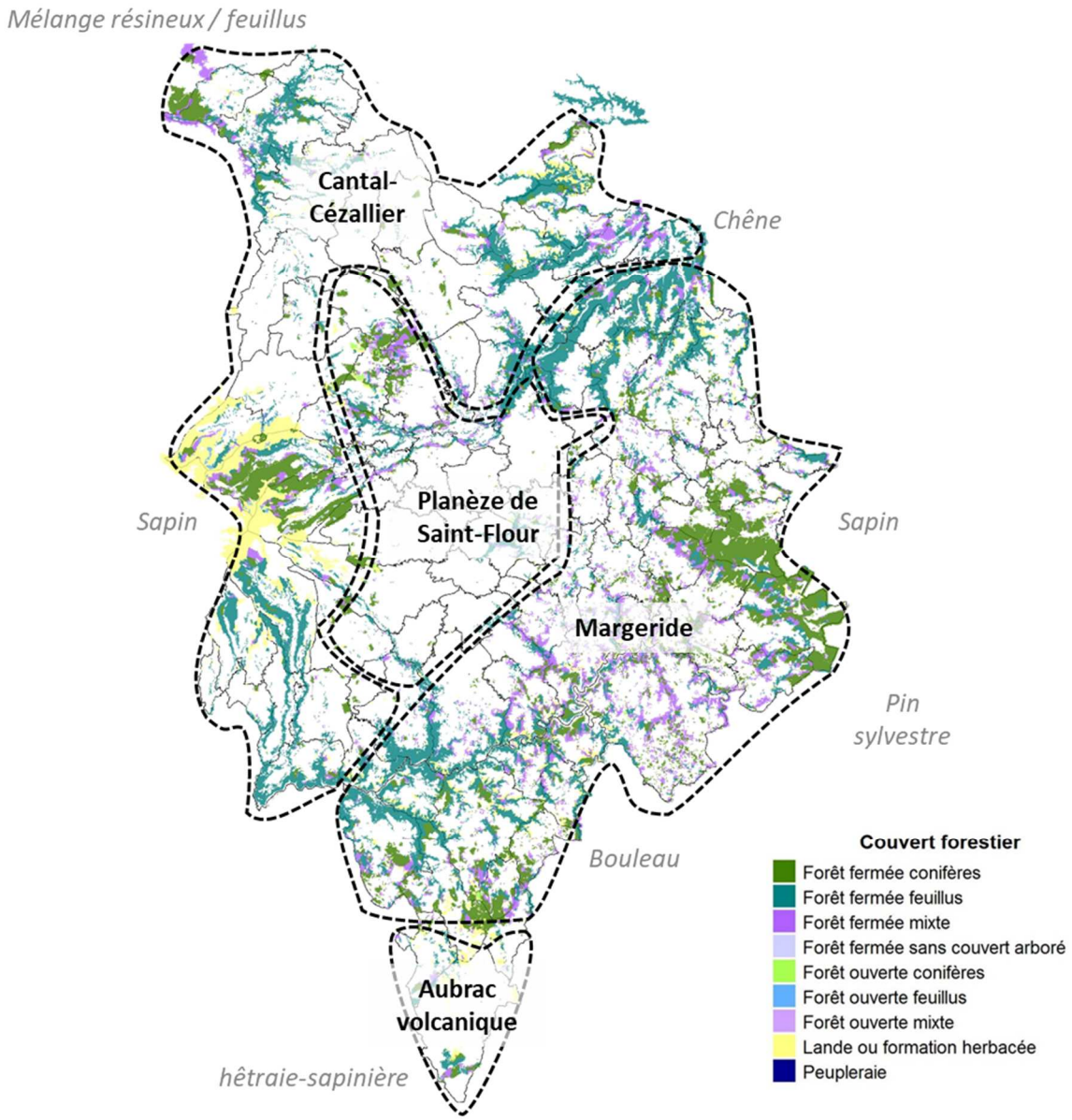

Figure 154 : Couverts forestiers du territoire d'étude (Source : IGN BD Forêts 2016)

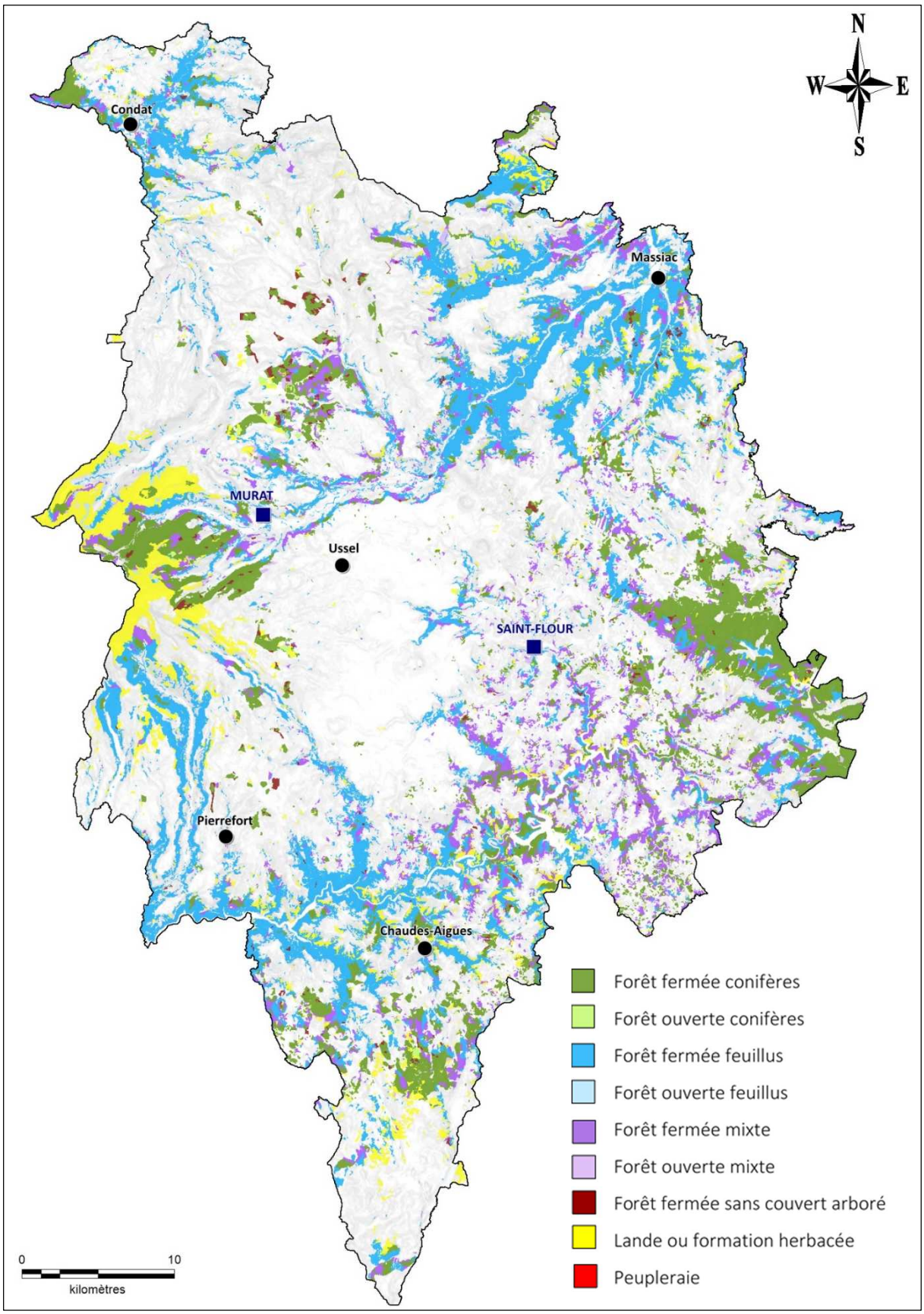

Figure 155 : Couverts forestiers du territoire d'étude (Source : IGN BD forêts 2016)

Les peuplements de feuillus se situent plutôt dans les vallées, à proximité des cours d'eau : vallées de la Truyère, vallées de l'Alagnon et affluents. Chênes et hêtres prédominent en surface. Dans ces secteurs souvent pentus (vallées encaissées) et aux sols peu profonds, les arbres sont généralement de qualité médiocre. Toutefois, localement, comme par exemple en bas de pente, en fonds de vallon ou sur un replat, les peuplements peuvent être mieux venants et fournir des produits de qualité sciage et/ou des essences plus divers (érables…).

Les résineux sont très présents en altitude, avec deux massifs remarquables : le massif du Lioran sur les Monts du Cantal et le massif de la Margeride. Le massif du Lioran est le domaine du sapin pectiné et une part importante de la production de bois d'œuvre du territoire d'étude provient de ce secteur. En Margeride, le sapin occupe les versants septentrionaux des secteurs d'altitude. Ailleurs, sur les versants plus secs et à moindre altitude, le pin sylvestre prédomine.

En zone intermédiaire, on observe des mélanges en part variable. Chênes et pins sylvestre y sont les deux principales essences constitutives des massifs boisés.

5. Formations boisées hors massif et bocage

Les formations boisées « hors massif », », c'est-à-dire ne constituant pas des forêts, au sens de l'inventaire forestier de l'IGN, occupent en outre une place importante (près de 30% des espaces boisés) : bosquets ; landes boisées ; boisements linéaires, etc. Le territoire d'étude est assez hétérogène en termes de bocage.

Quatre entités se dégagent sur le territoire du SYTEC :

- Les **vallées du Volcan Cantalien** offrent un réseau bocager **dense et remarquable** en terme paysager et implanté sur les limites naturelles types fossés, ruisseaux, talus.
- Le **Cézallier** est caractérisé par l'absence d'arbre. Des travaux de replantation avaient été engagés dès 1993 afin de créer notamment des abris pour les troupeaux ou de former des pare-neige (col d'Entremont).
- Sur la **Margeride**, les essences sont résistantes à l'altitude, aux vents et aux sécheresses estivales. L'altitude moyenne, les conditions sèches et le sol acide limitent les essences à des essences bocagères adaptées à la sécheresse. L'arbre bocager se situe sur des zones agricoles qui s'intercalent avec des massifs forestiers.
- Sur la **Planèze**, le remembrement des années 1960-80 a modifié le paysage **en détruisant le bocage**. Aussi, le bocage restant est essentiellement rattaché au bâti mais différents programmes de plantation sont mis en œuvre : des plantations de haies champêtres ont été réalisées à Laveissenet par le groupement d'intérêt cynégétique de la perdrix grise et des plantations sont réalisées depuis 2002 sur la commune de Celles.

Trois types de bocage sont distinguables sur le territoire :

- La **haie** haute ou basse,
- L'alignement de **Frênes** traités en émonde, dont la silhouette est particulière. Ce type de bocage est rattaché à une tradition très forte. Cet arbre à cavité est très intéressant en termes de biodiversité. La culture de l'arbre très forte, est cependant en voie de régression du fait d'une maladie du frêne (chalarose). Par ailleurs, ce type de bois subit le changement climatique.
- Des bosquets de **pins sylvestres** (jusqu'à 1100 m altitude sur la planèze, la Margeride, Murat, Saint-Flour, Chaudes-Aigues)

La carte ci-dessus représente la densité de bocage par commune sur le Cantal et schématise les différentes entités qui se démarquent du territoire. La densité bocagère moyenne du département est de 54 mètres de linéaire par hectare (source : Dreal, Mission haies Auvergne). L'évaluation du niveau de densité bocagère est toutefois relative. La carte des densités de haies et bosquets dans les communes de l'ancienne région Auvergne (page suivante) permet de comparer la situation du territoire d'étude.

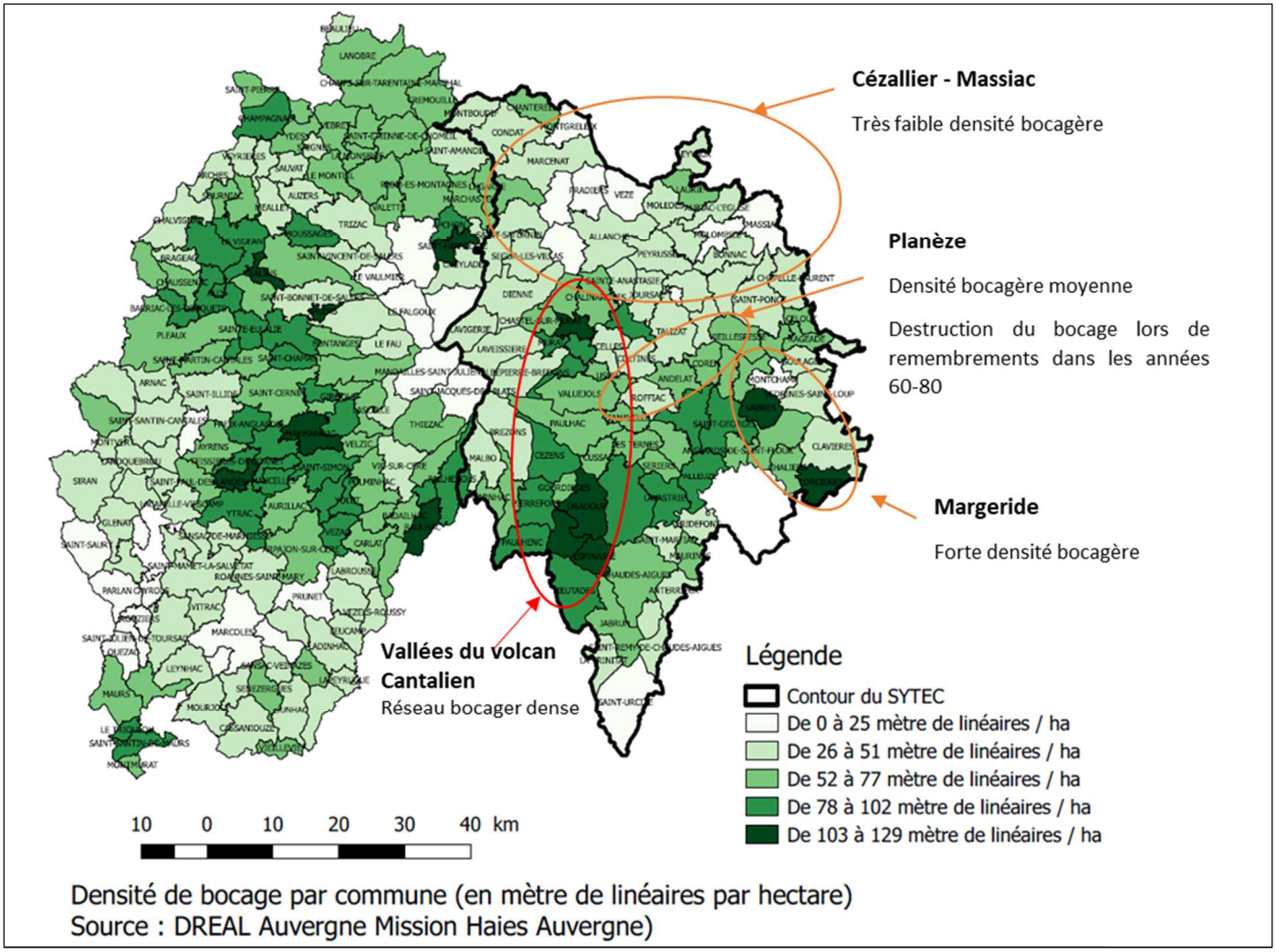

Figure 156 : Densité de bocage par commune dans le Cantal (Source : Mission Haies Auvergne, 2014)

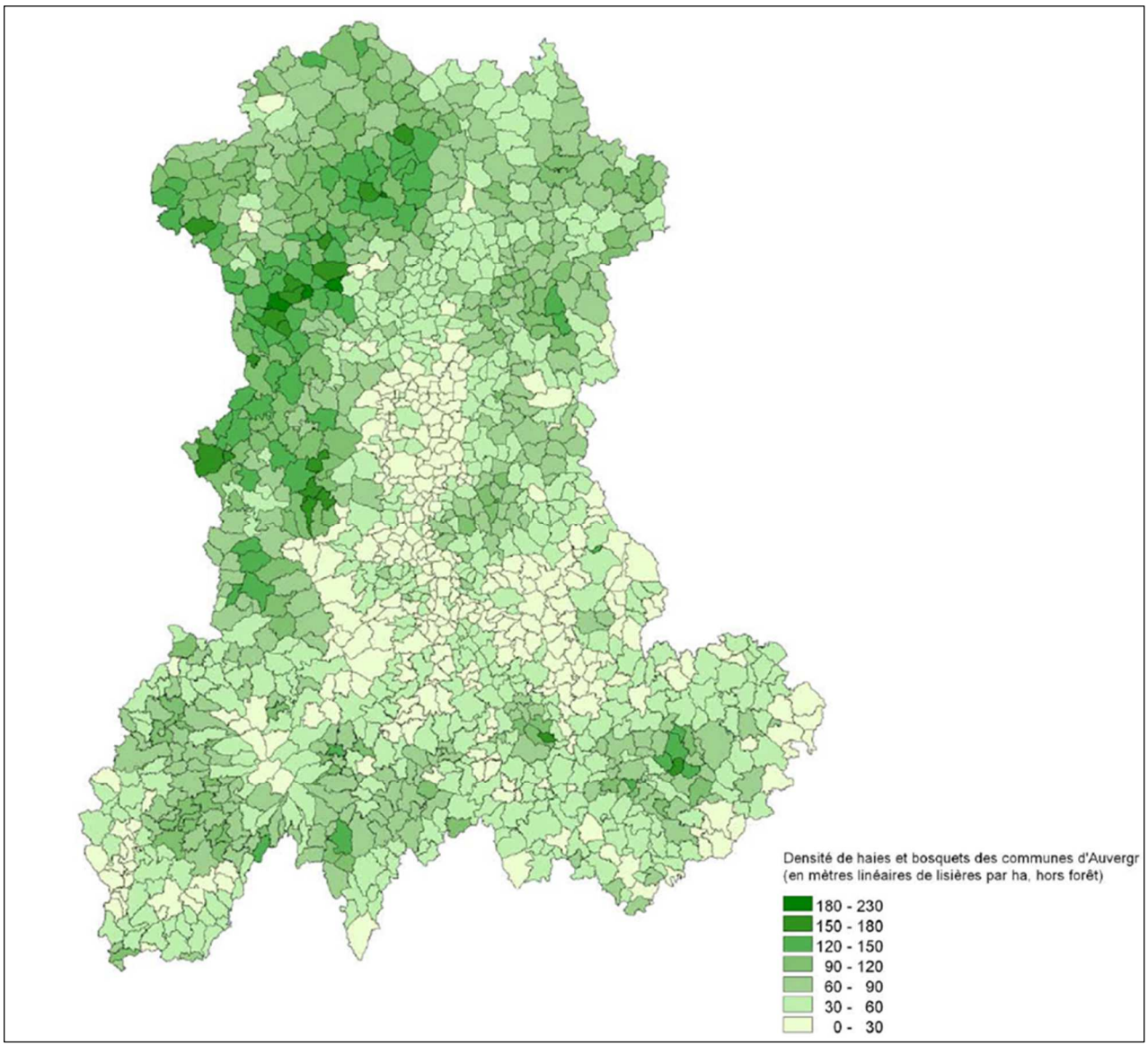

Figure 157 : Densité bocagère des communes de l'ancienne région Auvergne (Source : DREAL Auvergne)

Les haies remplissent différents rôles selon leurs spécificités et leur localisation :

- **Brise-vent** : c'est un rôle essentiel ; une haie constituée d'arbres et d'arbustes feuillus bien denses (haie pleine sans trouée) protège une surface de 15 à 20 fois équivalente à la hauteur de la haie. Dans l'Est Cantal, où l'agriculture est dominée par l'élevage, le rôle des haies est fortement associé à la **protection de l'élevage face aux conditions climatiques** (vent, froid, neige) :
    - Pour des zones d'habitat permanent
    - Et également dans des zones d'estive (Aubrac, Monts du Cantal, Cézallier) avec des problématiques ponctuelles (protection des animaux contre les variations de température)
- **Régulation climatique à proximité du bâti**
- **Rétention de l'eau à l'échelle d'un bassin versant**
- **Lutte contre l'érosion :** les haies peuvent limiter les coulées de boue, le comblement des fossés et préservent ainsi le capital agronomique des sols
- **Source de biodiversité animale et végétale :** interfaces entre la forêt et l'agriculture, elles accueillent une flore et une faune spécifiques de la forêt, de l'agriculture et de la haie elle-même. La haie fournit nourriture, abri et site de reproduction à de nombreuses espèces vivantes : il s'agit d'un véritable habitat
- **Lutte contre les ravageurs**
- **Complément fourrager** pour le troupeau en cas de sécheresse notamment

- **Source de revenus économiques** et valorisation en **bois de chauffage** (Source : CAUE 03)

L'entretien des haies et des bocages se fait traditionnellement et très régulièrement, lors des sécheresses, par le bétail.

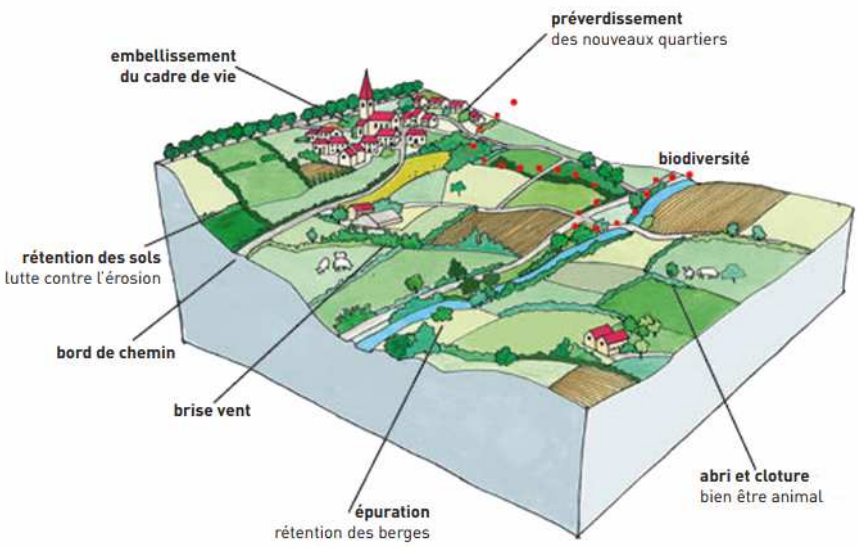

Figure 158 : Rôle des haies (Source : CAUE 03)

Zoom : Mission Haies Auvergne

La Mission Haies Auvergne est une structure qui a 20 ans d'expérience dans le Cantal, département où un agriculteur sur quatre a planté une haie. Elle a pour missions :

- D'accompagner les gestionnaires du bocage et des agroforesteries (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, ...) sur les multiples fonctions du bocage et des agroforesteries, de manière à proposer des plantations utiles et adaptées à chacun.

- De développer la gestion durable du bocage (mise en place de plans de gestion, plantation...) et de valorisation du bois bocager (bois énergie, litière, paillage, ...)

- D'apporter son expertise à des projets de territoires,

- D'organiser des formations, la sensibilisation à destination des agriculteurs, partenaires, collectivités...

Enjeux des bois hors massif :

- Protection des frênes en émonde contre le réchauffement climatique
- Souci de renouvellement des bosquets suite à leur destruction par des tempêtes, aux alentours de Chaudes-Aigues par exemple. Cette destruction implique une perte de biodiversité. Pour favoriser la repousse des haies, il faudrait clôturer les espaces pour empêcher l'accès aux animaux. Les agriculteurs sont alors confrontés à un problème : ces terrains clôturés ne sont pas primés à la PAC.

Actions en cours / passées relatives aux bois hors massif :

- Promotion de la plantation de haies et bosquets avec la poursuite de la dynamique de plantation et la proposition de plants génétiquement adaptés à la vente (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Réflexion sur les bosquets de pins sylvestres par replanter des bosquets sur des espaces communaux et renégocier collectivement l'arrêté préfectoral BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) pour que les bosquets puissent être reconstitués sans être déduits des surfaces primées (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Réflexion sur la gestion traditionnelle des frênes en émonde pour revaloriser cette pratique identitaire, mécaniser la récolte des branches, suivre l'évolution de la maladie du frêne et identifier et reproduire des individus tolérants, classer les haies et bosquets dans les documents d'urbanisme (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)

Actions à mener relatives aux bois hors massif :

- Favoriser la repousse des haies et garantir le renouvellement de la ressource, à travers la réalisation d'inventaires et l'intégration dans des documents d'urbanisme.
- Mener une stratégie pour protéger les frênes en émonde.
    - Entretenir l'intérêt des agriculteurs pour cette ressource, dans le cadre d'une gestion durable alimentée la filière bois énergie et/ou agricole (litière en plaquettes par ex : la vulgarisation de la plaquette litière pour les élevages est pertinente sur le territoire, où la production de paille est faible).

II. Gestion forestière

Il existe en France 3 types de propriété forestière : la **forêt privée**, appartenant à des personnes physiques ou à des personnes morales (groupements forestiers, sociétés civiles immobilières, banques, assurances, etc.), la **forêt communale et autres collectivités** et la **forêt domaniale**, appartenant à l'Etat. Sur le territoire d'étude, l'analyse du foncier forestier (taille moyenne des propriétés, profil des propriétaires) fait ressortir des caractéristiques très contrastées entre forêt publique et forêt privée, avec des enjeux qui sont propres à chacune.

1. Gestion forestière et changement climatique

Le changement climatique induit des évolutions fondamentales sur la gestion de la forêt. La forêt, qui propose une vaste gamme de services écosystémiques, constitue un atout essentiel pour faire face aux enjeux de demain. Elle a vocation à contribuer à la lutte contre les changements climatiques en participant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et en étant adaptée, d'une part à cet environnement changeant et incertain, et d'autres part, aux futurs usages industriels du bois et de ses constituants.

Cependant, comme le prouve différentes études, la forêt subit certains effets du changement climatique. Dans le Cantal, les espèces situées en limite de leur aire « géographique », telles que l'Epicéa, montrent une plus grande fragilité face aux évolutions climatiques. Le déplacement des aires de distribution des essences est jugé inéluctable, sous réserve que les essences aient le temps de se déplacer avant de dépérir. Enfin, les arbres devraient être plus sensibles aux attaques parasitaires et au stress climatiques. Il convient donc de prendre des mesures pour anticiper ces évolutions. Dans la perspective de sécheresses récurrentes, le choix d'une sylviculture sobre en eau est conseillé dès aujourd'hui et vise à mettre en œuvre des éclaircies douces à fréquence régulière et rapprochée pour éviter les stress successifs et préserver les sols. Le gestionnaire forestier aura intérêt à diversifier et mélanger les essences, et, au moment du renouvellement de la forêt, à remplacer les essences les plus sensibles par de plus accommodantes. Les forestiers ont déjà donc commencé à modifier les essences utilisées pour les reboisements, pour augmenter la résilience de la forêt.

Les principaux axes d'adaptation de la gestion forestière (d'après instruction nationale Office National des Forêts 2009) sont les suivants :

- **Dynamiser** la sylviculture (révolution et rotation plus courtes) ce qui permet de diminuer le stress hydrique (moins de bois sur pied), de diminuer le risque sanitaire, de stabiliser les peuplements, d'augmenter la part des essences ou provenances plus adaptées
- **Sélectionner** des essences et des provenances moins exigeantes, par rapport à un décalage des exigences stationnelles (déplacement de l'aire optimale d'une essence donnée)
- **Mélanger** les essences par rapport aux risques de maladie accrus
- **Conserver** les écosystèmes les plus adaptés (rôle de réservoirs)
- **Suivre** les changements et améliorer les connaissances

Il n'existe actuellement pas de document « local » traitant du changement climatique en particulier. La création d'un tel document est cependant prévue dans le cadre du projet METIS[17].

[17] METIS : Mobiliser à l'Echelle Territoriale par l'Innovation et la Synergie : partenariat entre 7 acteurs publics et privés de dimension régionale qui proposent une réponse structurée et innovante en faveur de l'accroissement durable de la mobilisation de bois où les territoires occupent une vraie place

2. Documents cadres relatifs à la gestion forestière

La gestion de la forêt publique et privée est donc encadrée par différents documents, qui s'articulent de la manière suivante :

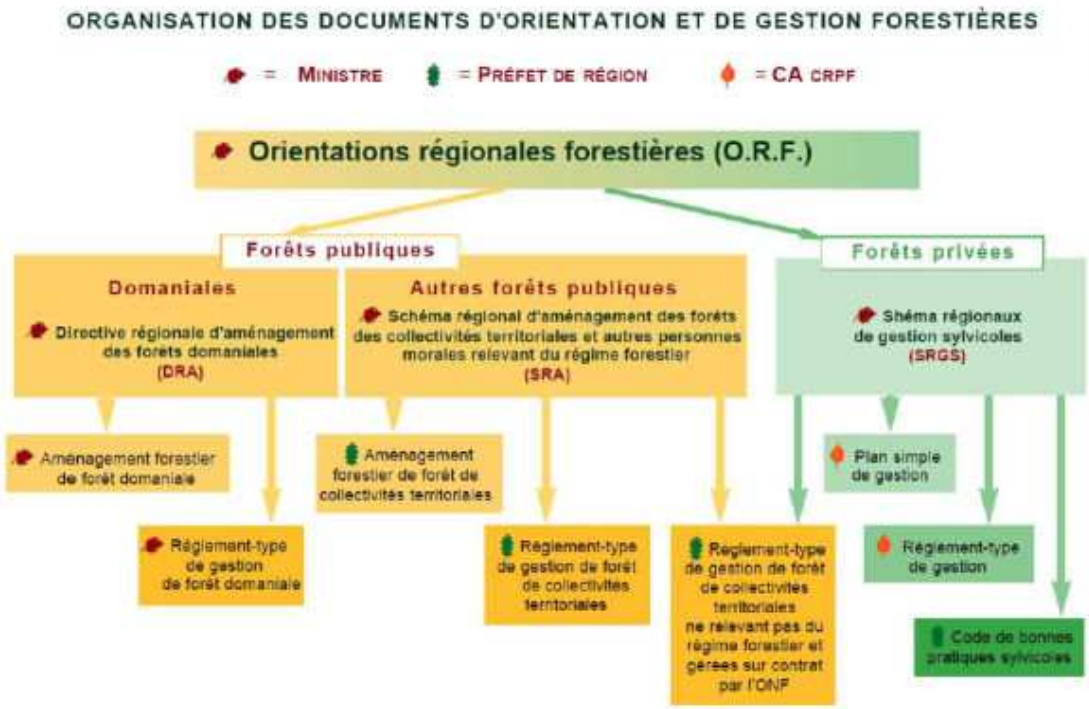

Figure 159 : Schéma de l'organisation des documents d'orientation et de gestion forestière (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

Plusieurs documents cadres relatifs à la gestion forestière existent au niveau de l'Auvergne :

- Le **Plan Régional Forêt Bois**, déclinaison régionale du Plan National Forêt Bois, en cours de rédaction. Le Programme National Forêt Bois fixe les orientations de la politique forestière, en **forêt publique et privée** pour 10 ans (soit sur la période 2016-2026). Ses objectifs, qui ont vocation à être déclinés et adaptés régionalement sont les suivants :
    - Créer de la valeur en France en mobilisant la ressource forestière de manière durable ;
    - Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets des territoires ruraux ;
    - Adapter les forêts aux évolutions du climat ;
    - Développer les synergies entre forêt et industrie.

  A l'échelle de l'Auvergne, 5 groupes de travail se sont constitués pour élaborer le programme régional. Ces groupes de travail se sont réunis courant 2017 et le PRFB est actuellement en cours de rédaction. Le document précédent au PRFB est le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier[18], élaboré en 2012.
    - Les **directives régionales d'aménagement forestier et le schéma d'aménagement forestier Montagnes d'Auvergne**[19] sont les documents qui chapeautent les aménagements forestiers des forêts domaniales et autres forêts publiques

[18] http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/201201_PPRDF_Auvergne_cle41159a.pdf

[19] http://www.onf.fr/lire_voir_ecouter/++oid++1f20/@@display_media.html

- Le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Auvergne pour les forêts privées**[20] : Document cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées à l'échelle de la région Auvergne, décrivant les caractéristiques de la forêt et de la filière bois régionales, les grandes régions forestières et les principaux types de peuplements, et les traduisant en termes de recommandations, au regard de la gestion durable, pour la mise en œuvre de la sylviculture dans les forêts privées. A ce titre, il constitue un document de référence pour l'examen et l'agrément des plans simple de gestion. Il a été approuvé en avril 2005.

3. Gestion des forêts privées

La gestion durable de la forêt privée est garantie par 3 documents de gestion :

- Le **plan simple de gestion** PSG,
- Le **règlement type de gestion** RTG,
- Le **code de bonnes pratiques sylvicoles** CBPS.

Au total, sur l'Est Cantal, 93 documents de gestion concernent 4 487 ha répartis de la manière suivante (Source : CRPF) :

- 59 PSG recouvrant 4 277 ha (172 PSG au total sur le Cantal) ;
- 31 CBPS recouvrant 168 ha (151 CBPS au total sur le Cantal) ;
- 3 RTG recouvrant 42 ha (57 RTG au total sur le Cantal).

Zoom : Documents de gestion des forêts privées (Source : Agreste)

Le PSG, le RTG et le CBPS sont établis, en liaison avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), dans le respect des schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), eux-mêmes définis dans le cadre des Orientations Régionales Forestières (ORF). Celles-ci sont élaborées au sein des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, où sont représentés tous les partenaires concernés.

En forêt privée, le **plan simple de gestion** est obligatoire pour les propriétés boisées dont la superficie est **supérieure ou égale à 25 hectares** (dans certains départements, ce seuil peut être fixé entre 10 et 25 hectares). Le propriétaire d'une surface boisée supérieure à 10 hectares peut aussi présenter un PSG volontaire. Obligatoire ou volontaire, le PSG est un document comparable aux documents d'aménagement de la forêt publique. Il permet une meilleure connaissance de la forêt, un suivi de la gestion des parcelles, grâce à l'échéancier annuel des coupes et travaux et la continuité de la gestion lors de la succession ou de la vente du patrimoine forestier.

En dehors de ces cas de figure, les propriétaires privés peuvent souscrire à un **règlement type de gestion** s'ils adhèrent à un organisme de gestion et d'exploitation en commun ou s'ils ont un contrat d'au moins dix ans avec un expert forestier. Cet outil définit les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement.

Ils peuvent également adhérer à un **code de bonnes pratiques sylvicoles**, établi par le CRFF et approuvé par le préfet. Le CBPS précise les itinéraires et les pratiques sylvicoles les plus adaptés aux peuplements locaux dans leur contexte environnemental et social.

Les forêts gérées conformément à ces trois catégories de documents sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable, sous condition de durée d'engagement minimal (en général de dix ans) de la part du propriétaire. Ces garanties de gestion durable sont nécessaires pour accéder aux aides de l'État.

[20] https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/data/srgs_auvergne_1.pdf

4. Démarches territoriales de gestion forestière

Pour une meilleure mise en valeur de la forêt, des stratégies locales de développement forestier (SLDF) peuvent être mises en place, à l'initiative d'acteurs locaux (collectivités territoriales, organisations de producteurs, CRPF, ONF, Chambres d'agriculture, etc.).

Selon les secteurs concernés et le choix des acteurs principaux, elles peuvent prendre la forme de

- Plans de Développement de Massifs (PDM), qui concernent la forêt privée
- Plan Local d'Action Forestière (PLAF)
- Chartes Forestières de Territoire (CFT)
- Schémas Directeurs de Desserte Forestière (SDDF)
- Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

a. Plans de Développement de Massif

Zoom : Plan de Développement de Massif (Source : DRAAF Auvergne)

L'insuffisance de la récolte de la forêt privée d'Auvergne conduit à une surcapitalisation dangereuse et appauvrissante des forêts et à un manque à gagner pour l'économie régionale. Face à ce constat, le PDM est une animation concentrée dans le temps et l'espace visant à réduire le handicap de l'émiettement de la propriété forestière privée dans les zones de montagne.

Cette animation, à partir d'une vision commune de la sylviculture à mener sur des territoires choisis, vise à créer un mouvement durable de mobilisation des bois, notamment avec les coopératives ou les experts, d'amélioration de la voirie avec les collectivités locales, de formation des sylviculteurs et de développement de la gestion forestière durable par l'élaboration de documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles).

Il s'agit d'intéresser les propriétaires à la gestion de leur patrimoine, d'inciter les opérateurs économiques à proposer leurs services aux forestiers et de montrer aux élus les potentialités de développement de leur territoire en provenance de la forêt.

Sur le territoire d'étude, on récence 2 Plans de Développement de Massif :

- Le **PDM de Margeride**, réalisé par le CRPF Auvergne :
    - La 1ère tranche 1, le PDM Montagne Margeride en 2006, concerne 10 communes : Chazelles, Soulages, Lastic, Vieillespesse, Mentières, Thiviers, Montchamp, Vabre, Védrines Saint Loup, Clavières
    - La 2ème tranche 2, le PDM Margeride Ligérienne en 2007, concerne 4 communes de Haute-Loire
    - La 3ème tranche 3, le PDM Margeride Truyère en 2008, concerne 8 communes : Lorcières, Chaliers, Ruynes, St-Georges, Faverolles, St-Mars, St-Just et Loubaresse

- Le **PDM de la Vallée de la Rhue/Artense**, réalisé par le CRPF Auvergne.
- Sur le territoire d'étude, les 3 communes de Condat, Chanterelle et Montboudif sont concernées. La 1ère tranche du diagnostic forestier du PDM Vallée de la Rhue /Artense, en 2012, concerne 7 communes et la 2ème tranche, en 2013, concerne 13 communes.

b. Plan Local d'Action Forestière (PLAF)

Le **Plan Local d'Action Forestière** (PLAF) animation en cours sur le Vallée Rhue-Artense avec mise à disposition d'un technicien forestier.

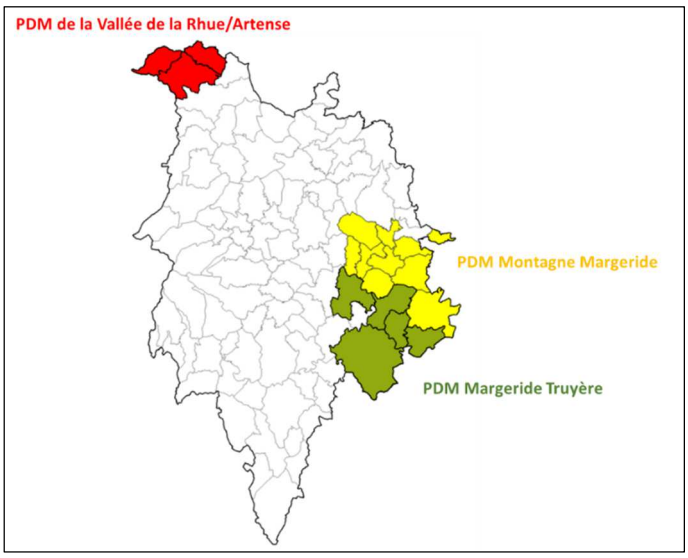

Figure 161 : Localisation de PDM sur le territoire d'étude

c. Chartes Forestières de Territoire

Deux chartes forestières sont en cours sur le territoire du SYTEC :

- La charte forestière du PNR de l'Aubrac (2015-2019)
- La charte forestière de Saint-Flour Margeride (2015-2019, faisant suite à la charte 2005-2010)

Deux chartes se sont maintenant terminées :

- La charte forestière du Massif de la Rhue (2005-2010)
- La charte de Murat (2 générations, 2012-2017)

Il s'agit de documents mettant en place des plans d'action transversaux à l'ensemble de la filière (gestion forestière et sylvicole, valorisation...). Les actions mises en place par ces chartes seront évoquées dans les chapitres suivants.

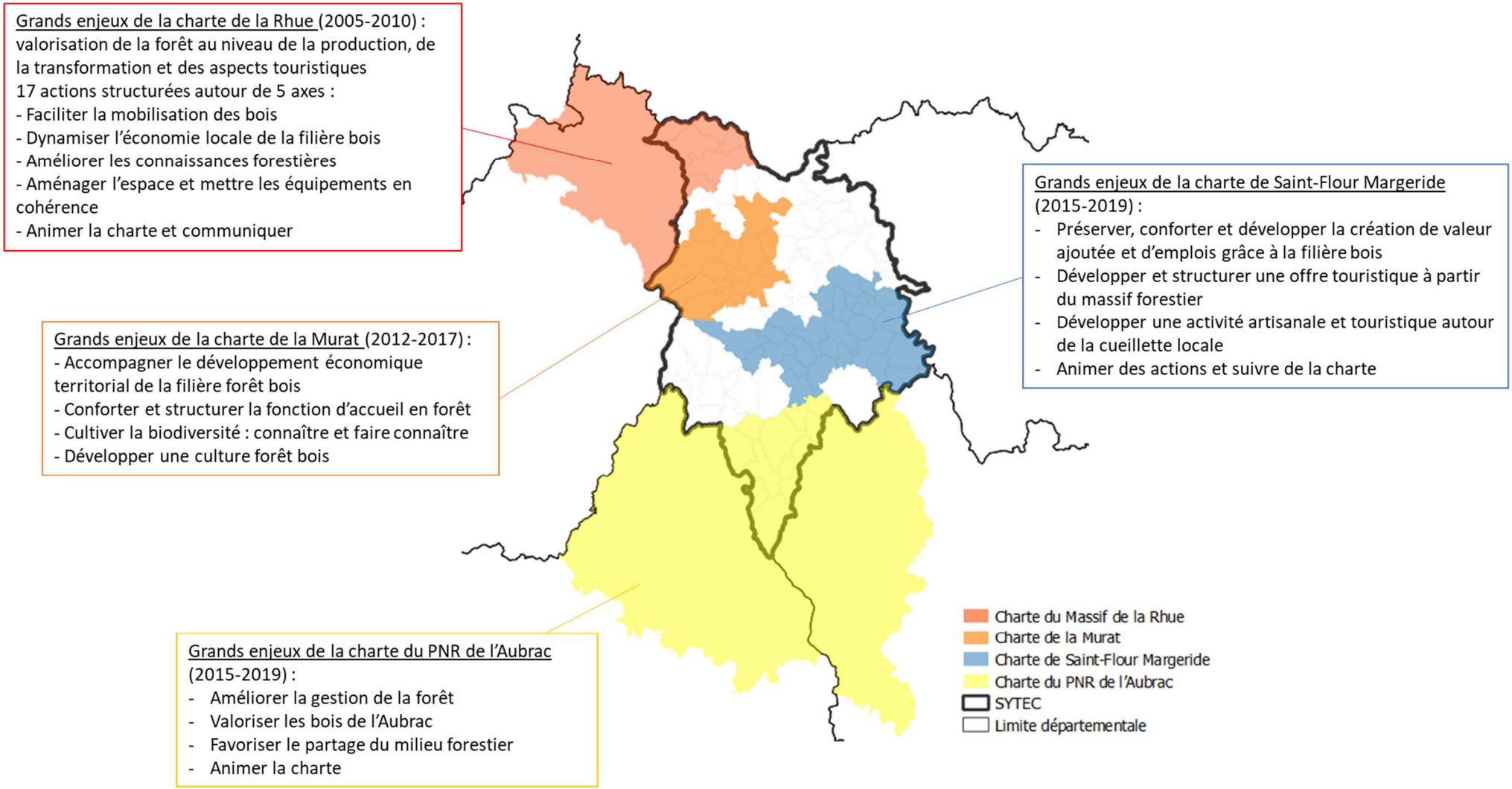

Figure 162 : Localisation des chartes forestières concernant le territoire du SYTEC (Source : Blezat Consulting)

d. Schémas Directeurs de Desserte Forestière

Les **schémas directeurs de desserte forestière** sont des documents cadres permettant d'acquérir une vision globale de la desserte interne et externe d'un massif forestier. Ils ouvrent la voie à l'obtention de crédit à l'investissement pour financer des projets visant à mieux desservir les massifs. La décision d'élaborer un schéma de desserte appartient à la commune ou à la communauté de communes.

L'état des lieux de la desserte forestière diffère selon le type de propriété (publique ou privée). La desserte est actuellement de plus satisfaisante en forêt publique. La densification de la desserte forestière et l'amélioration de sa qualité (transformation de pistes forestières en routes accessibles aux engins) constituent des enjeux prégnants pour améliorer l'exploitation des massifs. De telles améliorations contribueront à enrayer la sous-exploitation de la ressource bois à l'échelle du SYTEC (voir chapitre suivant sur la valorisation de la ressource bois). Les besoins d'amélioration de dessertes forestières, diffus sur le territoire, sont d'autant plus importants sur les secteurs en pente.

Huit SDDF ont été conduits sur le territoire d'étude :

- SDDF Massif du Lioran – 1995
- SDDF Gorges de la Rhue et de la Santoire - 1998
- SDDF du Massif du Puy de la Tuile (ONF, 1999) sur les communes de Chaudes-Aigues, Saint-Remy de Chaudes Aigues, Jabrun et Deux Verges
- SDDF de la Margeride (2001), sur les communes de CLAVIERES, LORCIERES, SAINT-GEORGES, RUYNES, VABRES, MONTCHAMP, VEDRINES-SAINT-LOUP, SOULAGES, LASTIC, MENTIERES et VIEILLESPESSE
- SDDF du Site NATURA 2000 des Gorges de la Rhue réalisé en 2006 sur les communes de Champs sur Tarentaine- Marchal, Trémouille, Montboudif, Saint-Amandin, Saint-Etienne de Chomeil et Riom-ès-Montagnes, pour une surface forestière de 6640 ha, dont 5100 ha en forêt privée
- SDDF du Massif de la Rhue et du Haut Cantal réalisé en 2009 complète les deux précédents sur les communes de Montboudif, Condat, Saint-Amandin, Riom-ès-Montagnes, Saint-Etienne de Chomeil, Antignac, Vebret, Trémouille et Champs sur Tarentaine-Marchal, pour une surface forestière de 7700 ha
- SDDF Sud Margeride (ONF 2012) sur les communes de CHALIERS, LOUBARESSE, SAINT-JUST et SAINT-MARC
- SDDF des communes de Lieutadès, Jabrun, Espinasse et Chaudes-Aigues (ONF, 2012-2013)

Les projets de création des dessertes forestières nécessitent de mobiliser des financements dont le montage est cependant **long à mettre en place**.

Actions en cours / passées concernant la desserte forestière :

- Amélioration de la desserte en forêt sur la commune d'Albepierre (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Amélioration de la desserte forestière existante, notamment sur le secteur de Chaudes-Aigues (action de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)
- Expérimentation de modes de débardage alternatifs et promotion des plus adaptés (action de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)

Actions à mener concernant la desserte forestière :

- Terminer la mise en œuvre des actions des schémas de desserte
- Créer de nouveaux schémas de desserte

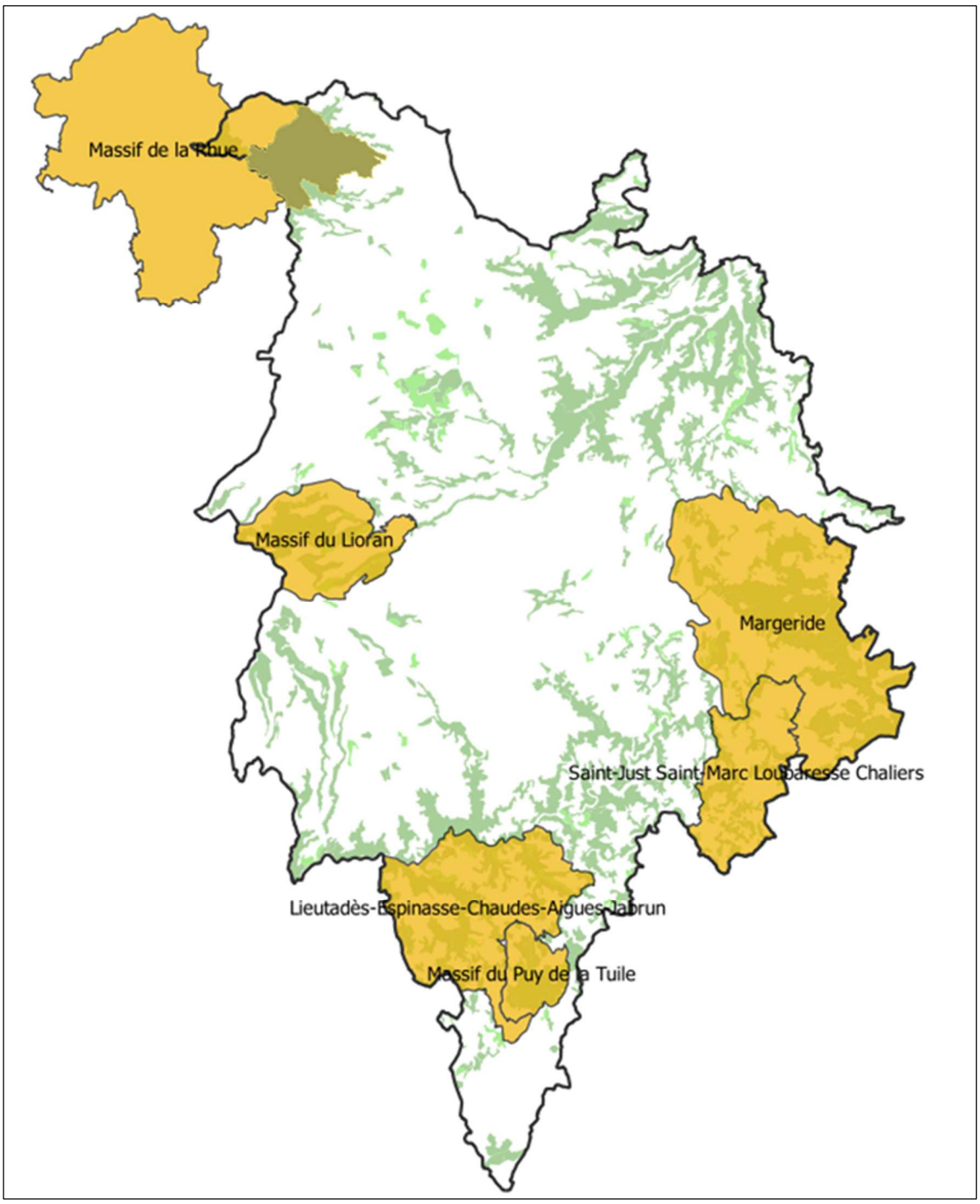

Figure 163 : Localisation des schémas de desserte forestière à l'échelle du SYTEC

e. Plan d'Approvisionnement Territorial

Le **Plan d'Approvisionnement Territorial** du Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne, réalisé en 2008, a mis en valeur des zones prioritaires pour l'amélioration de la capacité de mobilisation du bois, à partir d'un modèle de simulation cartographique SylloGIS, développé par les Communes Forestières et utilisé pour les PAT. Ces zones représentent 1 500 ha.

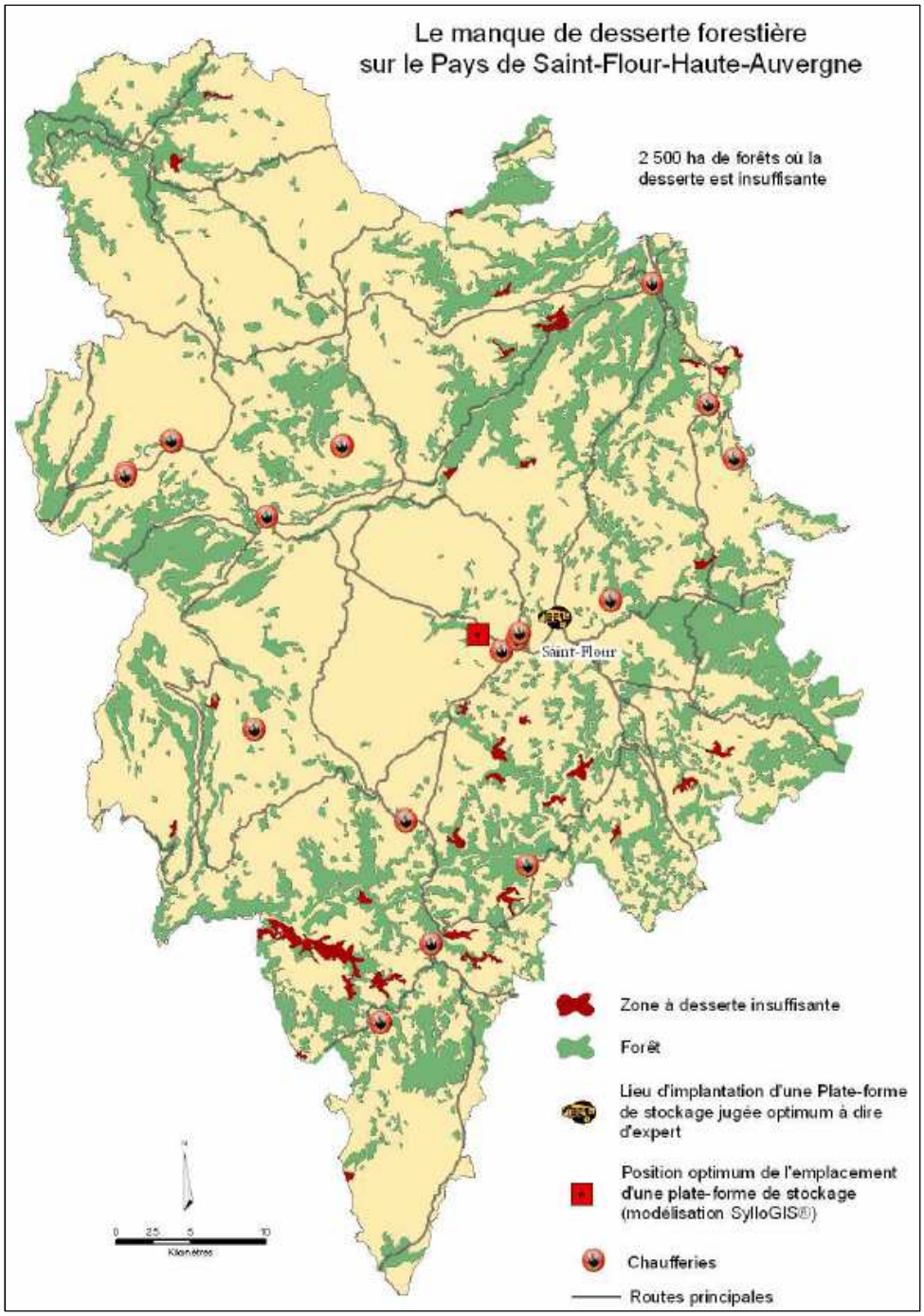

Figure 164 : Le manque de desserte forestière sur le Pays de Saint-Flour-Haute-Auvergne (Source : PAT Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne, 2008)

5. Autres documents à prendre en compte dans la gestion forestière

- **L'arrêté préfectoral « itinéraires de transport de bois ronds »** (*Références : décret n°2009-780 du 23 juin 2009, arrêté NOR DEVT0913333A du 29 juin 2009 relatif au transport de bois ronds, arrêté préfectoral n° 2010-0821 du 22 juin 2010)*

En application du Grenelle de l'environnement, un arrêté préfectoral autorise le transport des bois ronds par des véhicules d'un poids total roulant excédant 40 tonnes jusqu'à 48 ou 57 tonnes selon les caractéristiques des véhicules, et uniquement sur les itinéraires définis en annexe de l'arrêté préfectoral.

- **Le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie 2012-2018** (PDPFCI) (*Référence : arrêté préfectoral n° 2013-1548 du 5 décembre 2013 portant approbation du PDPFCI)*

Le massif de la Margeride est classé parmi les massifs à risques. Les règles d'urbanisme devront être soumises à l'avis du SDIS afin de prendre en compte le risque pour les personnes et les biens.

Zoom : Risques naturels – Feu de forêt (Source : DDRM du Cantal, 2012)

La DRAAF d'Auvergne a réalisé une cartographie de l'aléa feu de forêt à l'échelle régionale à partir d'une méthode inspirée de celle mis en place par la Mission Interministérielle en 2010 dont le but était de modéliser l'extension des zones sensibles aux feux de forêt au regard du changement climatique. Il s'agissait de croiser les facteurs sensibilité des formations végétales (type de peuplement sur base de l'inventaire forestier national, indice de sensibilité à dire d'expert) et topographie (pentes et orientations) en y intégrant les prévisions de l'indice forêt météo et notamment celles concernant la pluviométrie. Cette méthode de définition de l'aléa ne vise pas à gérer le risque mais plus à une réflexion prospective de la gestion forestière.

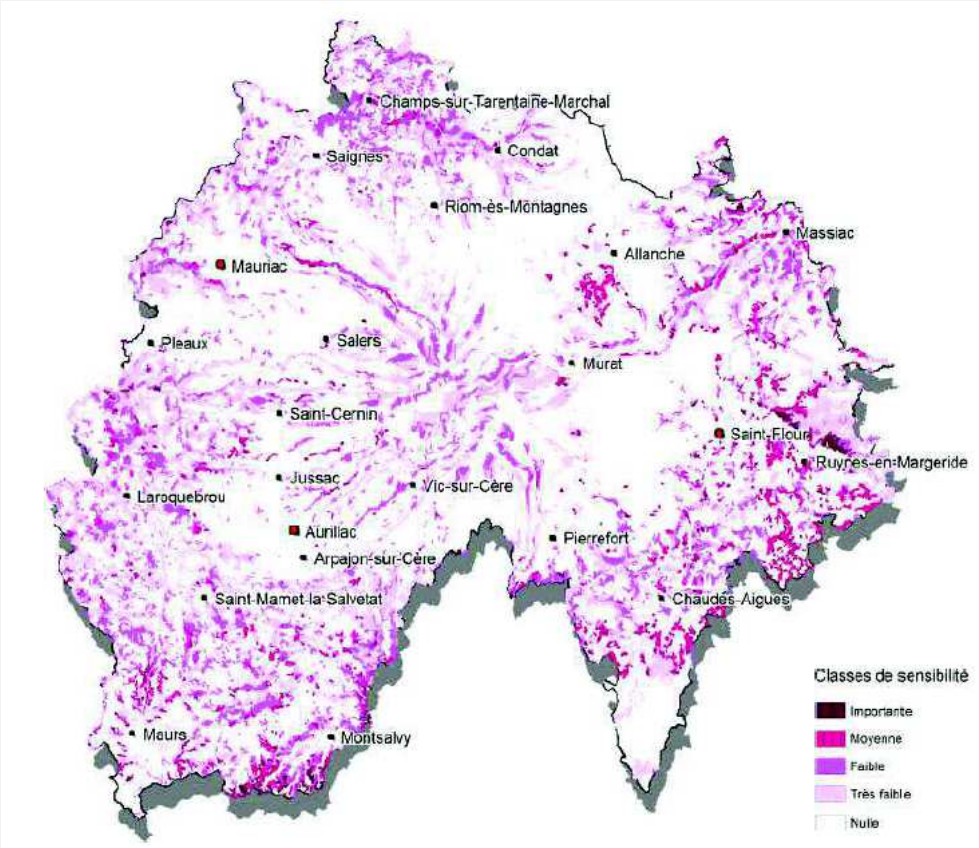

Figure 165 : Carte d'aléa incendie de forêt modélisé
(Conception : Risque & Territoire 2012, source : étude DRAAF 2010)

Zoom : Risques naturels – Feu de forêt (Source : DDRM du Cantal, 2012) suite

L'ensemble du Cantal est soumis à l'aléa feu de forêt mais globalement de manière très faible (aléa négligeable, très faible ou faible). A l'échelle de notre territoire d'étude, les communes les plus concernées par l'aléa feu de forêt se situe à l'Est (communes de de basse altitude comprises entre Leyvaux au Nord et Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues au Sud en passant par Allanche, Albepierre-Bredons, Paulhenc).

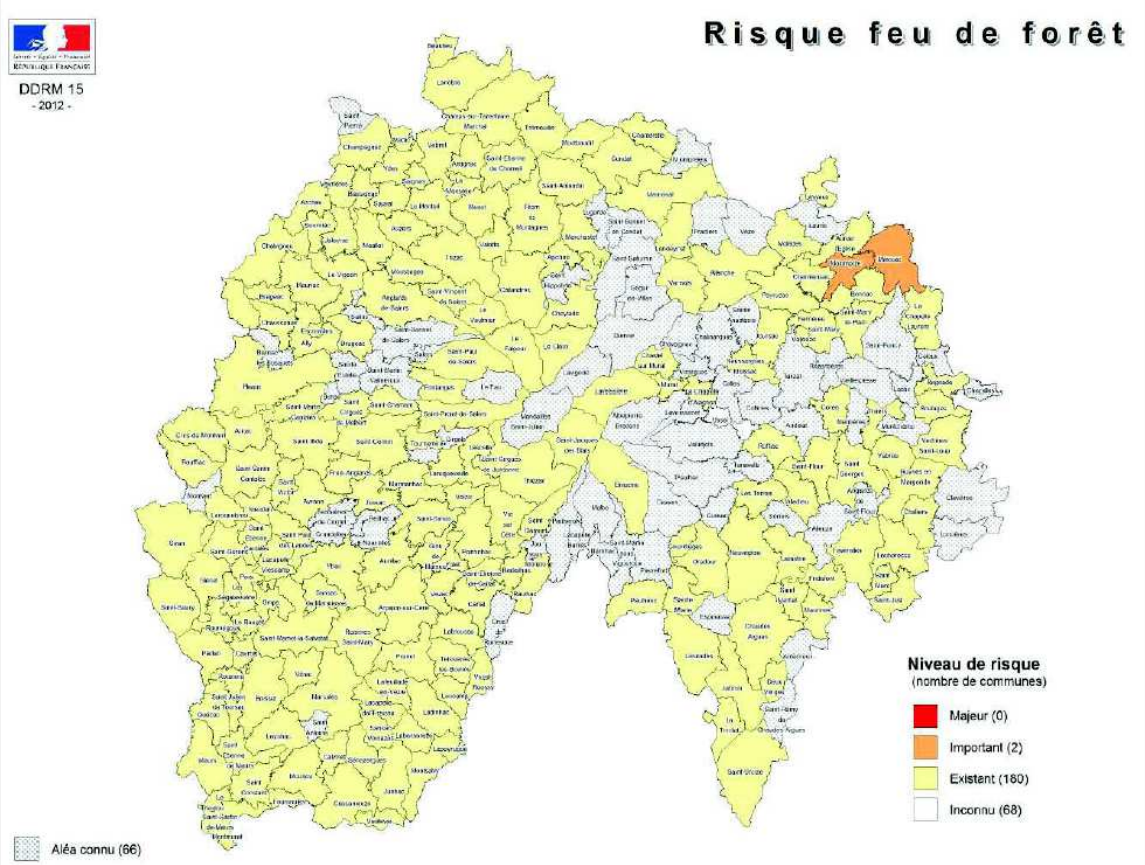

Compte tenu des enjeux exposés dans les zones d'aléa, seules les communes de Massiac et Molompize sont classées en risque important à considérer.

- **La réglementation et la protection des boisements** est une procédure d'aménagement foncier définie au 3° de l'article L121-1 du Code rural et de la pêche maritime et régi par ses articles L126-1 à 126-5.

  Comme les autres procédures d'aménagement foncier, elle est devenue une compétence des départements (qui en assuraient déjà le financement) avec la Loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2015.

  L'élaboration d'une réglementation des boisements et conduite par une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier dont la composition reflète les intérêts parfois divergents des acteurs intéressés localement : représentants des élus, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, propriétaires forestiers, personnes qualifiées pour la protection de la nature, …

  Dans l'objectif de préserver le foncier à vocation agricole et plus généralement de contribuer à une occupation harmonieuse de l'espace, elle permet de définir 3 périmètres à l'échelle communale ou intercommunale pour régir le boisement de terrains nus, voire le reboisement après coupe-rase de parcelles isolées :

  - Périmètre libre : pas de restriction particulière au boisement ou au reboisement des parcelles

- Périmètre réglementé : boisement possible sous réserve du respect de prescriptions particulières telles que distances minimales de recul par rapport au fonds voisins, interdiction de certaines essences …
- Périmètre interdit : boisement ou reboisement interdit pendant une durée déterminée (à l'issue de cette durée, les périmètres interdits deviennent des périmètres réglementés).

Sur le territoire du SYTEC, 20 communes disposent de réglementations des boisements, toutes ces réglementations ont été édictées par des Arrêtés préfectoraux (quand la compétence était du ressort de l'Etat) entre 1981 et 1997. Cette information est manquante pour 8 communes (sources DDT Cantal). Compte-tenu des dates de ces réglementations, il n'y a pas, ou plus, de périmètres interdits en vigueur, mais les éventuels périmètres réglementés perdurent.

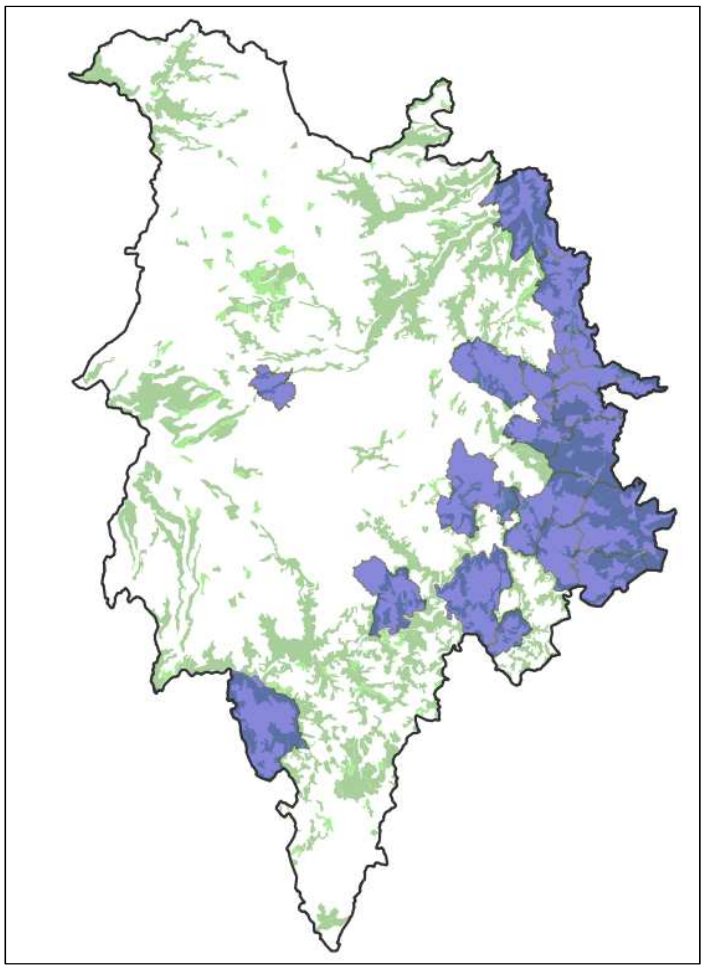

Figure 166 : Communes disposant d'une réglementation des boisements (Source : DDT Cantal, 2017)

6. Forêts et bois certifiés

L'Office National des Forêts est en charge de la gestion des forêts publiques et applique les règles du Code forestier. Pour garantir la durabilité de cette gestion, l'ONF est engagé dans le programme européen de forêts certifiées (PEFC, Pan European Forest Certification).

Sur le territoire d'étude, les forêts certifiées PEFC représentent 10 407 hectares, soit 23% des 44 302 ha de parcelles cadastrées en bois et forêts. Ces 10 407 ha se répartissent de la façon suivante :

- 16% de forêt privée, soit 1 665 ha
- 84% de forêt publique, soit 8 767 ha (2 885 ha de forêt communale, 1 403 ha de forêt domaniale, 4 478 ha de forêt sectionale).

Le bois produit certifié représente 37% en 2013.

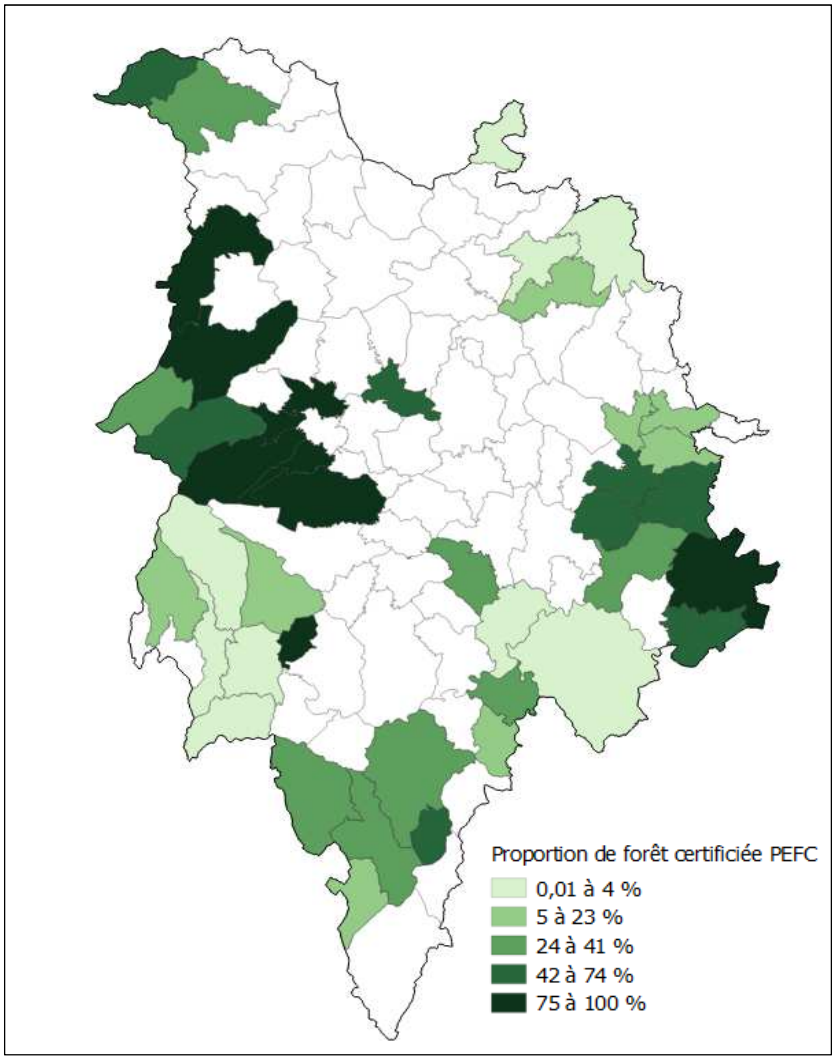

Figure 160 : Proportion de forêt certifiée PEFC par commune (Source : PEFC)

La certification forestière PEFC atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers). Par exemple, il est interdit d'utiliser des OGM en forêt et des arbres morts doivent être conservés pour favoriser la biodiversité. Ces règles comportent également toute une série d'exigence sur le renouvellement et la régénération naturelle de la forêt, sur le maintien de sa diversité, sur le respect de la flore, de la faune, des sols, de l'eau et des paysages, et sur les conditions de travail des intervenants en forêt (Source : PEFC).

7. Problématique des cervidés

Les cervidés ont un impact potentiel important mais difficilement quantifiable avec les outils actuels notamment sur les jeunes peuplements forestiers. Ces impacts sont de deux origines : alimentaire (abroutissement et écorçage) et comportementale (frottis). L'abondance de ce grand gibier pourrait mettre en péril la pérennité de la forêt gérée, comme le suggèrent les acteurs forestiers publics ou privés. La loi impose l'objectif d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et chasseurs et forestiers s'accordent pour dire qu'il est nécessaire de parvenir à cet équilibre.

3 gros noyaux de cervidés sont identifiés sur Neuvéglise Chaudes aigues, Laveissière et Albepierre, et un noyau est en constitution sur Pinols. Des solutions sont envisagées, comme par exemple un accord commun de prélèvement en Margeride depuis 2004, sans diminution de la population de cervidés.

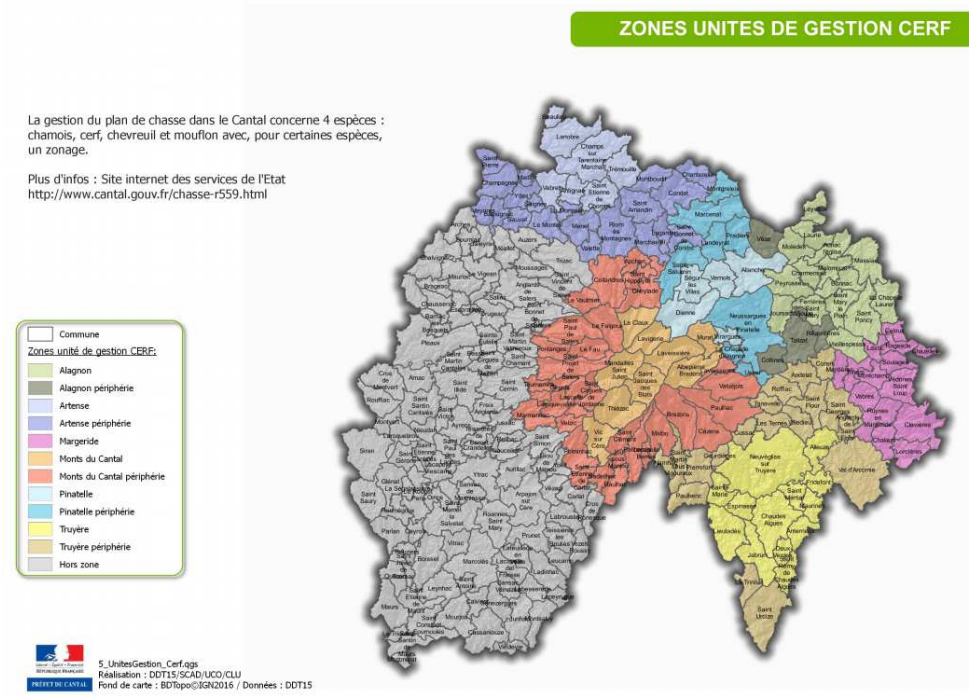

Figure 178 : Zones unité de gestion CERF à l'échelle du Cantal (Source : Atlas Cantal 2016)

La chasse représente le seul outil de maîtrise de la dynamique des populations de cervidés. L'objectif de la fédération des chasseurs du Cantal est d'arriver à maîtriser les populations de cerfs tout en permettant aux chasseurs de pratiquer leur loisir.

Dans le Cantal, l'exercice de la chasse tient une place importante dans la culture locale et dans la vie associative puisque chaque commune du département dispose d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA - loi Verdeil de 1964). Le régime de l'ACCA implique l'apport obligatoire du droit de chasse à l'association communale par son détenteur (généralement le propriétaire), sauf s'il exerce son droit d'opposition

- Opposition cynégétique : le propriétaire d'un bien d'une superficie au moins égale à 20 ha d'un seul tenant peut se réserver le droit de chasse (constitution d'une « chasse privée »)
- Opposition de conscience : un propriétaire peut refuser l'apport de son droit de chasse à l'ACCA au nom de ses convictions personnelles, quelle que soit la superficie de sa propriété. Cette opposition entraîne pour quiconque, y compris le propriétaire, l'interdiction de chasser et également l'interdiction, pour le propriétaire de détenir un permis de chasser.

Le nombre de chasseurs diminue à l'image de la tendance observée en France. Néanmoins, la pression de chasse reste identique sur le territoire : la présence de grand gibier et l'accessibilité des massifs attirent les pratiquants de l'extérieur du département. Les prélèvements réalisés sont parmi les plus hauts de France et avoisinent les

100% des attributions. Dans le Cantal, la chasse est gérée dans le cadre d'un schéma départemental cynégétique qui définit 14 pays de chasse.

Enjeux relatifs à la problématique des cervidés :

- Maîtriser les populations de cerfs tout en permettant aux chasseurs de pratiquer leur loisir
- Protéger des plantations face aux cervidés

Actions en cours / passées :

- Création d'un **comité technique de suivi des populations de cervidés et d'un observatoire de l'impact des cervidés** sur les peuplements forestiers (piloté par l'association des communes forestières du Cantal). Les partenaires de cette opération sont l'ONF, le CRPF, la COFOR, les Forestiers privés, l'ONCFS, la FDC 15, la DDT, la DRAAF. L'un des objectifs de la charte forestière de Saint-Flour Margeride est de maintenir un équilibre sylvo- cynégétique grâce au **maintien du comité cerf** et à plusieurs actions envisageables (élargissement du périmètre de concertation pour s'ouvrir aux unités de gestion voisines – Alagnon, Truyère, Haute-Loire, Lozère-, généralisation de l'attribution de CEI (Cerf Elaphe Indifférencié, interpellation de Monsieur le Préfet sur cette problématique, etc.) Une tentative de création d'observatoire des cervidés a été initiée en 2009 mais ne s'est pas concrétisée.
- Création d'un diagnostic cynégétique partagé, annuel et porté à la connaissance des acteurs concernés, à l'échelle de tout l'Aubrac *(actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*
- Analyse, formation et communication sur les modes de chasse et la nécessité de gérer les populations de gibier par l'activité cynégétique *(actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*
- Accompagnement des sociétés de chasse dans l'amélioration continue de la gestion du Cerf *(action de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*

Actions à mener :

- Maîtriser les populations de cervidés (diminuer la population)
- Appuyer les décisions lors des commissions « plan de chasse » avec le soutien des élus et des propriétaires forestiers
- Valoriser la régénération naturelle des forêts publiques pour maîtriser les cervidés (solution cependant inefficace sur les Monts du Cantal)

III. Structure foncière des forêts du territoire

1. Taille moyenne des propriétés

Les parcelles cadastrées en bois et forêts couvrent environ 44 300 hectares, répartis en 11 600 comptes de propriété et environ 45 700 parcelles ou subdivisions cadastrales.

Ce chiffre paraît faible au regard des quelques 65 360 ha de surface boisée totale, omme expliqué au chapitre précédent «Caractéristiques des surfaces en forêt », la mesure des superficies boisées à partir des données du cadastre conduit souvent à une sous-évaluation du fait à la fois des problèmes de mise à jour des informations cadastrales et de la non prise en compte d'un certain nombre d'éléments arborés dès lors qu'ils ne font pas l'objet d'une identification fiscale (arbres isolés ou bouquets, haies, …).

L'utilisation des données cadastrales reste cependant pertinente quand il s'agit d'approcher la structure foncière de la propriété.

	P. Physique	P. Morale	P. Publique	TOTAL
Nb de parcelles	40 547	1 101	4 064	**45 712**
Surface	27 493 ha	2 221 ha	14 588 ha	**44 302 ha**
Nb de Cptes	10 634	232	733	**11 599**
Nb parcelles / cpte	3,81	4,75	5,54	**3,94**
Taille moyenne parcelles	0,68 ha	2,02 ha	3,59 ha	**0,97 ha**
Taille moyenne Cpte	2,59 ha	9,58 ha	19,90 ha	**3,82 ha**

Figure 167 : Analyse du foncier forestier (Source : Safer d'après DGFiP – cadastre 2016)

Avec une surface moyenne de près de 2,75 ha et des parcelles de plus de 7000 m², le morcellement de la propriété foncière forestière privée (personnes physiques + personnes morales) sur le territoire d'étude est proche de la moyenne de la région Auvergne-Rhône-Alpes (propriété forestière moyenne de 2,8 ha), mais inférieure à la moyenne départementale calculée à 3,9 ha (sources CNPF : www.foretpriveefrancaise.com).

Au sein de ce foncier forestier privé, les surfaces détenues par des personnes morales (groupements fonciers agricoles ou ruraux, groupements forestiers, …) présentent des caractéristiques foncières particulièrement intéressantes de par la taille des unités de gestion qu'elles suggèrent : taille moyenne des propriétés de près de 10 ha, constituées de parcelle de plus de 2 ha. Toutefois, seuls un peu plus de 2 200 ha sont la propriété de personnes morales de droit privé (soit 7% de la forêt privée).

En comparaison de la forêt privée, la propriété forestière des personnes publiques apparaît également bien structurée, mais elle est en réalité beaucoup plus morcelée qu'à l'échelle nationale. En France, 11 000 collectivités se partagent environ 2,5 millions d'hectares de forêt (source AGRESTE 2013), soit une taille moyenne de plus de 220 ha. Dans les territoires de l'Est Cantal, l'importance des biens de section (nombre de sections et surfaces détenues par elles) contribue fortement à cette « dispersion » de la propriété forestière publique.

2. Profil des propriétaires

D'après les données de référence (source : IGN campagne inventaire 2011 à 2015), en France métropolitaine, 75% de la forêt est privée (79% en Auvergne Rhône Alpes). Dans le Cantal, ce chiffre monte à 83%. Sur le territoire d'étude, seule 67% de la forêt est privée.

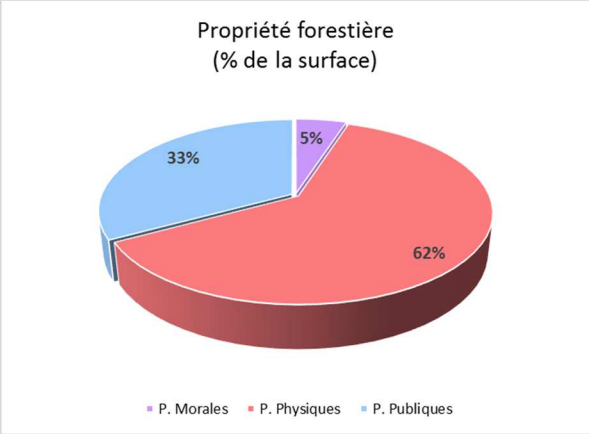

Figure 168 : Typologie des propriétaires du foncier forestier (Source : Safer d'après DGFiP – cadastre 2016)

La situation est **contrastée** entre les massifs.

- Dans l'ex **CC du Pays de Murat**, la forêt **publique** représente 4 688 ha, soit plus des **2/3 du massif**. Cette répartition est inverse de celle observée généralement en France.
- Dans l'ex CC de Saint-Flour Margeride au contraire, la propriétaire forestière est privée à 79% : 3 039 propriétaires se partagent environ 14 118 ha.

3. Propriété publique

La forêt publique représente sur le Cantal 17% de la forêt gérée (forêt d'Etat et forêts communales). Sur le territoire d'étude, avec 14 588 ha, le taux de forêt publique est beaucoup plus élevé puisqu'un tiers des surfaces forestières (33%) appartient à des personnes publiques (un taux comparable à la moyenne nationale). Au sein de cet ensemble, 63 % de la forêt publique appartient à des sections de communes (9 190 ha), et 26% à des communes (3 792 ha). Ainsi, communes et sections possèdent ensemble près de 89 % des surfaces forestières publiques contre environ 66 % à l'échelle nationale (très majoritairement des forêts communales). Le reste des surfaces publiques relève du Domaine de l'Etat (Forêts domaniales) ou d'Etablissement publics (exemple : forêts d'EDF, environ 135 ha dans la vallée de la Truyère).

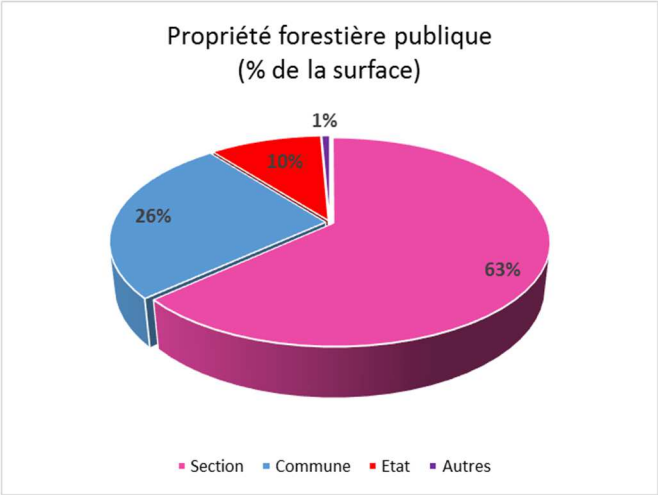

Figure 169 : Répartition de la propriété forestière publique sur le territoire d'étude (Source : SAFER, d'après DGFiP cadastre 2016)

a. Forêts sectionales

Avec 9 190 hectares soit 63% de la forêt publique, la forte proportion de surfaces forestières constituant des biens de sections est une singularité à l'échelle nationale (et à l'échelle régionale), et constitue une spécificité foncière des territoires du Massif Central.

On dénombre 234 forêts sectionales sur le territoire d'étude. La plus grande est la forêt sectionale de Maillargues Rouchy sur la commune d'Allanche avec une surface de 365 ha ; la plus petite est celle d'Estremiac et Baraque avec 44a sur la commune de Val d'Arcomie (territoire de l'ancienne commue de Saint-Just).

b. Forêts communales

Avec 3 792 hectares soit 26% de la forêt publique, les 20 forêts communales du territoire présentent des surfaces allant de 1,5 ha pour la forêt communale de Ruynes-en-Margeride à 1 270 ha pour celle de Clavières.

c. Forêts domaniales

Les 4 forêts domaniales de l'Est Cantal sont :

- Forêt domaniale de MURAT (communes de MURAT, ALBEPIERRE et LAVEISSIERE) 1021 ha
- Forêt domaniale du Plomb du Cantal (Lioran) 30 ha
- Forêt domaniale du Prieur (LA TRINITAT) 43 ha
- Forêt domaniale du Siniq (MALBOT) 46 ha

d. Régime forestier

Les forêts appartenant à des sections de communes, tout comme les autres forêts appartenant à des personnes publiques (Etat, collectivités, établissements publics) relèvent du régime forestier dès lors qu'elles sont « susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière » (Art. L211-1 du code forestier et de la pêche maritime) et sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

Toutes ces forêts relèvent du Régime forestier et sont donc gérées par l'ONF, pour le compte des propriétaires dans le cas des forêts communales, sectionales ou d'établissements publics, pour son compte propre en ce qui concerne les forêts domaniales.

En forêt publique, le document de gestion s'appelle l'Aménagement forestier. Il en existe une soixantaine en cours de validité sur le territoire d'étude, qui couvrent près de 95% de la surface des forêts appartenant à des propriétaires publics.

Selon une estimation de l'ONF, sur le territoire du SYTEC, environ 500 ha de forêt appartenant à des propriétaires privés ne relèvent aujourd'hui pas du régime forestier. En lien avec l'association des communes forestières (association d'élus de collectivités historiquement propriétaires de forêts aujourd'hui plus généralement intéressées à la place de la forêt dans l'aménagement de leur territoire), l'ONF évalue le potentiel de gestion de ces forêts afin de proposer à leurs propriétaires de leur faire bénéficier du régime forestier.

Il est à noter qu'une personne publique, propriétaire d'une forêt susceptible d'aménagement et de gestion régulière, ne peut légalement pas vendre de bois issu de cette forêt si elle ne relève pas du régime forestier (Règlement Bois de l'Union Européenne, adopté le 20 octobre 2010 par le Parlement européen et le Conseil et s'applique dans son intégralité depuis le 3 mars 2013).

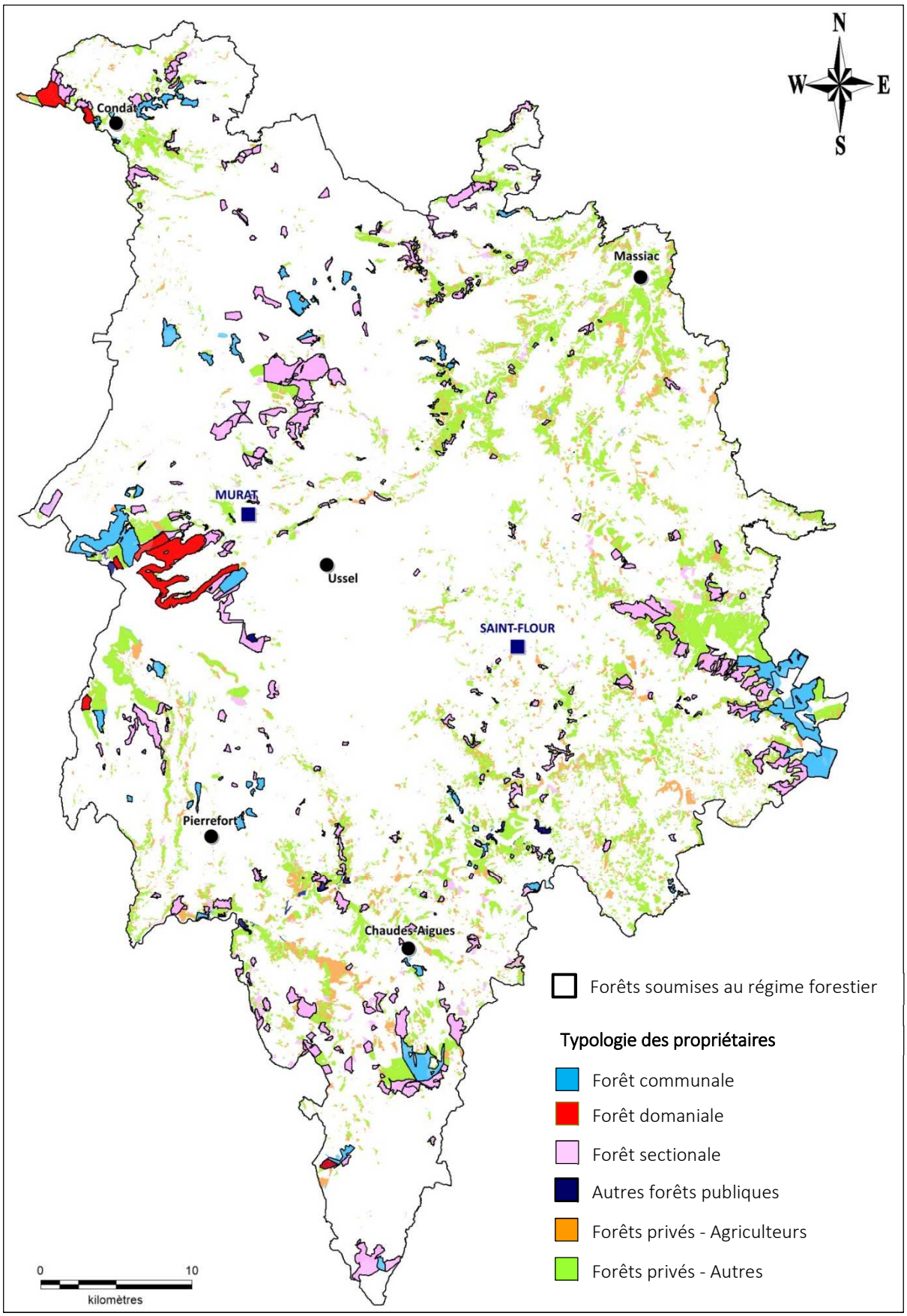

Figure 170 : Forêts publiques relevant du régime forestier / espaces boisés du territoire (Source : SAFER d'après IGN BD FORET 2016 - ONF)

Commune	Surface boisée "publique"	% surface boisée "publique"	Surface boisée totale
Albepierre-Bredons	1 096 ha	93%	1 181 ha
Allanche	681 ha	77%	887 ha
Alleuze	38 ha	6%	609 ha
Andelat	12 ha	8%	156 ha
Anglards-de-Saint-Flour	13 ha	7%	169 ha
Anterrieux	209 ha	62%	337 ha
Auriac-l'Église	58 ha	10%	567 ha
Bonnac	91 ha	12%	746 ha
Brezons	165 ha	15%	1 107 ha
Celoux	0 ha	0%	53 ha
Cézens	97 ha	40%	244 ha
Chaliers	6 ha	2%	381 ha
Chanterelle	67 ha	39%	174 ha
Charmensac	65 ha	25%	255 ha
Chaudes-Aigues	400 ha	33%	1 224 ha
Chazelles	0 ha	0%	177 ha
Clavières	1 754 ha	73%	2 399 ha
Coltines	0 ha	0%	18 ha
Condat	508 ha	51%	999 ha
Coren	7 ha	6%	119 ha
Cussac	6 ha	29%	22 ha
Deux-Verges	255 ha	53%	484 ha
Dienne	183 ha	65%	281 ha
Espinasse	79 ha	21%	386 ha
Ferrières-Saint-Mary	50 ha	9%	561 ha
Fridefont	88 ha	21%	416 ha
Gourdièges	76 ha	96%	79 ha
Jabrun	352 ha	32%	1 097 ha
Joursac	36 ha	7%	484 ha
La Chapelle-d'Alagnon	30 ha	28%	104 ha
La Chapelle-Laurent	48 ha	8%	595 ha
La Trinitat	150 ha	49%	305 ha
Lacapelle-Barrès	0 ha	1%	12 ha
Landeyrat	33 ha	97%	34 ha
Lastic	31 ha	20%	152 ha
Laurie	260 ha	54%	484 ha
Laveissenet	176 ha	92%	191 ha
Laveissière	874 ha	65%	1 348 ha
Lavigerie	62 ha	62%	99 ha
Les Ternes	1 ha	1%	92 ha
Leyvaux	49 ha	16%	315 ha
Lieutadès	478 ha	36%	1 332 ha
Lorcières	279 ha	42%	668 ha
Malbo	219 ha	44%	494 ha
Marcenat	202 ha	35%	580 ha
Massiac	44 ha	4%	1 262 ha

Commune	Surface boisée "publique"	% surface boisée "publique"	Surface boisée totale
Maurines	84 ha	32%	264 ha
Mentières	35 ha	24%	151 ha
Molèdes	185 ha	41%	453 ha
Molompize	32 ha	6%	517 ha
Montboudif	350 ha	64%	546 ha
Montchamp	187 ha	41%	460 ha
Murat	19 ha	12%	155 ha
Narnhac	8 ha	8%	99 ha
Neussargues-en-Pinatelle	672 ha	50%	1 352 ha
Neuvéglise	241 ha	12%	1 986 ha
Paulhac	30 ha	18%	165 ha
Paulhenc	209 ha	34%	616 ha
Peyrusse	133 ha	34%	391 ha
Pierrefort	87 ha	38%	227 ha
Pradiers	41 ha	71%	58 ha
Rageade	1 ha	1%	73 ha
Rézentières	5 ha	2%	223 ha
Roffiac	19 ha	10%	197 ha
Ruynes-en-Margeride	321 ha	39%	823 ha
Saint-Bonnet-de-Condat	12 ha	12%	97 ha
Sainte-Marie	53 ha	16%	331 ha
Saint-Flour	20 ha	12%	162 ha
Saint-Georges	106 ha	17%	610 ha
Saint-Martial	92 ha	22%	416 ha
Saint-Martin-sous-Vigouroux	192 ha	45%	421 ha
Saint-Mary-le-Plain	13 ha	2%	618 ha
Saint-Poncy	30 ha	3%	901 ha
Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues	98 ha	43%	231 ha
Saint-Saturnin	0 ha	0%	52 ha
Saint-Urcize	189 ha	92%	206 ha
Ségur-les-Villas	134 ha	70%	193 ha
Soulages	33 ha	7%	465 ha
Talizat	42 ha	12%	361 ha
Tiviers	57 ha	22%	260 ha
Ussel	0 ha	0%	1 ha
Vabres	320 ha	44%	731 ha
Val d'Arcomie	208 ha	9%	2 335 ha
Valjouze	5 ha	4%	139 ha
Valuéjols	181 ha	87%	207 ha
Védrines-Saint-Loup	129 ha	8%	1 569 ha
Vernols	423 ha	97%	438 ha
Vèze	140 ha	48%	289 ha
Vieillespesse	29 ha	6%	475 ha
Villedieu	57 ha	22%	255 ha
Virargues	43 ha	41%	105 ha

Figure 171 : Surface boisée appartenant à un propriétaire public / surface boisée communale (SAFER d'après DGFiP Cadastre 2016)

Surface boisée = somme des surfaces des subdivisions fiscales en nature de bois ou forêt

e. Office National des Forêts

L'Office National des Forêts assure la gestion des forêts appartenant aux personnes publiques (Etat, collectivités, établissements publics) du territoire.

L'Office National des Forêts a divisé le département du Cantal en deux grandes unités de gestion (Unités territoriales Ouest Cantal et Est Cantal), elles-mêmes subdivisées en secteurs (triages). La taille de ces secteurs est principalement fonction de la superficie de forêt relevant du régime forestier dans le territoire.

Le territoire d'étude est constitué de l'intégralité de l'unité territoriale Est Cantal, du secteur 7 et de petites parties des secteurs 1, 5 et 6.

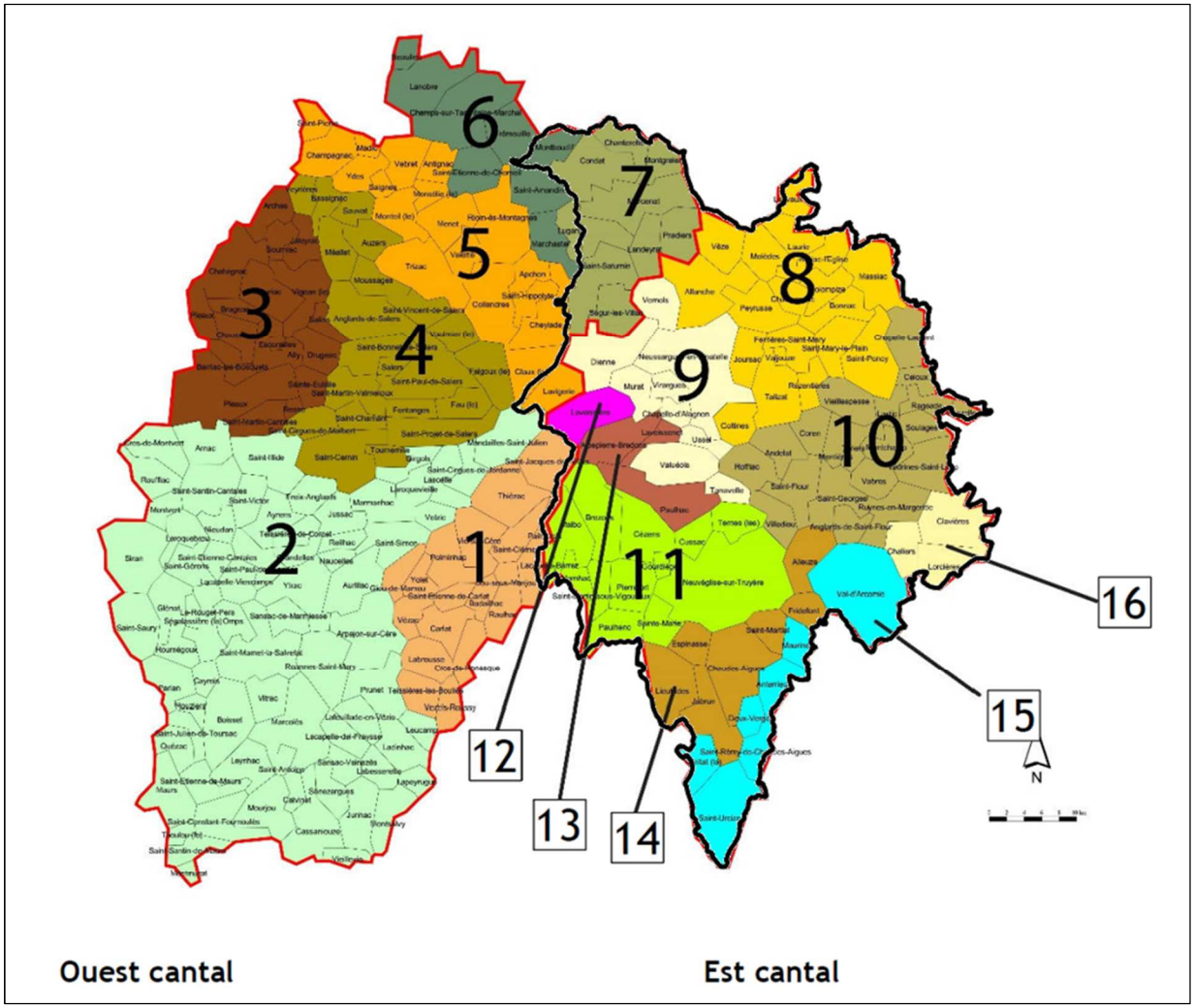

Figure 172 : Carte des secteurs de triages ONF et contour du territoire d'étude (Source : ONF)

4. Propriété privée

Les deux tiers des surfaces forestières du territoire appartiennent à des propriétaires privés, un chiffre proche de la moyenne nationale mais légèrement inférieur à la moyenne régionale (autour de 67 %).

Au sein de la propriété privée, les personnes physiques détiennent 93 % des surfaces, les 7 % restant relevant de comptes de propriété de personnes morales (GFA, GFR, GF…).

a. Une forte proportion d'exploitants agricoles propriétaires

Parmi les personnes physiques propriétaires de forêts, il faut noter la très forte proportion d'agriculteurs en activité. L'analyse de la structure foncière agricole établie dans la première partie de ce rapport a permis de mettre en évidence l'importante du mode de faire-valoir direct sur le territoire. De la même façon, il ressort que près de 30 % des surfaces boisées privées appartiennent à des agriculteurs en activité, dans des comptes de propriété mixte qui contiennent à la fois des surfaces agricoles et forestières. Il existe peu de données sur la sociologie des propriétaires forestiers privés, mais à titre d'exemple, une étude d'AGRESTE de 2012 mettait en évidence qu'en Rhône-Alpes, moins d'un quart de la forêt privée appartenait à des agriculteurs actifs ou retraités.

b. Une propriété forestière très démembrée

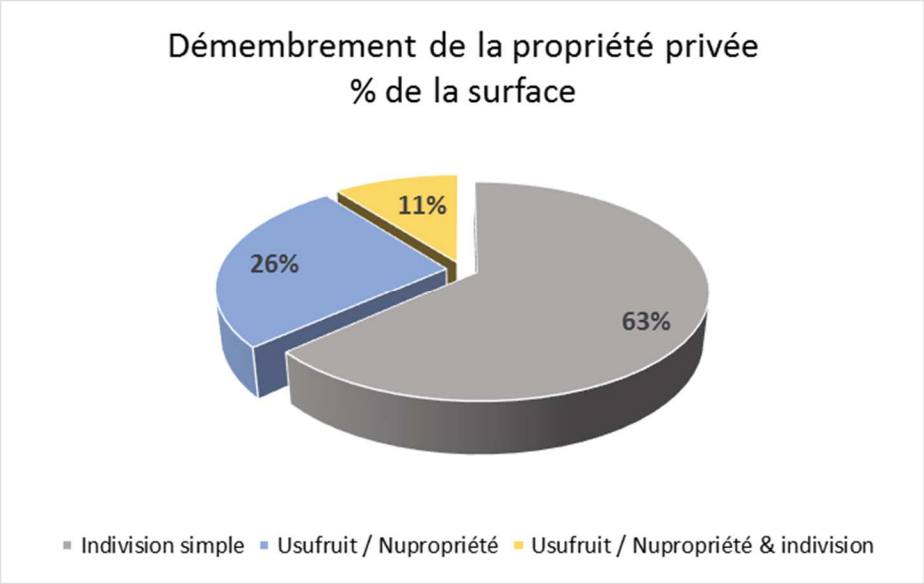

Figure 173 : Démembrement de la propriété privée en % de la surface (Source : Safer)

37 % des comptes de propriété des personnes physiques appartiennent à plusieurs ayant-droits : comptes en indivision ou partage entre nue-propriété et usufruit.

Ce démembrement de la propriété concerne 11 800 ha, 43 % des surfaces forestières appartenant à des personnes physiques – soit 27 % de la surface forestière totale

Le régime de **l'indivision** concerne **près des trois quarts des surfaces** appartenant à plusieurs ayant-droits. Il s'agit très majoritairement de personnes physiques.

Plus d'un quart de cette surface relève du seul régime du démembrement de la propriété entre usufruit et nue-propriété et 11% est détenue dans des comptes qui combinent à la fois démembrement entre usufruit et nue-propriété et indivision (l'indivision porte alors généralement sur la nue-propriété).

Le démembrement de la propriété d'un bien entre usufruit et nue-propriété se fait généralement en anticipation d'une transmission : le donateur transmet la nue-propriété à un ou plusieurs successibles et conserve l'usufruit.

La part importante des surfaces sous ce régime de démembrement traduit **un intérêt manifeste des propriétaires pour la mise en valeur de leur patrimoine foncier** et sa transmission.

A noter que **253 comptes de propriété, pour environ 95ha, sont des successions** en attente de régularisation – dont certaines depuis plusieurs dizaines d'années.

c. Age des propriétaires forestiers privés

L'analyse des données du cadastre fait ressortir un public de propriétaires foncier relativement « jeune », avec un âge moyen des titulaires de comptes de propriété d'environ 68 ans contre plus de 70 ans à l'échelle régionale. Mais surtout, près de 30 % des propriétaires sont âgés de moins de 60 ans et possèdent plus de 30% des surfaces

L'analyse de la propriété foncière agricole a montré la forte proportion des propriétaires agriculteurs en activité. Or, une part importante de la surface forestière du territoire est détenue dans des comptes de propriété mixtes (agricole + forêt). Ces deux facteurs combinés expliquent la forte proportion du foncier forestier détenu par des propriétaires de moins de 70 ans.

Comptes de propriété des personnes physiques

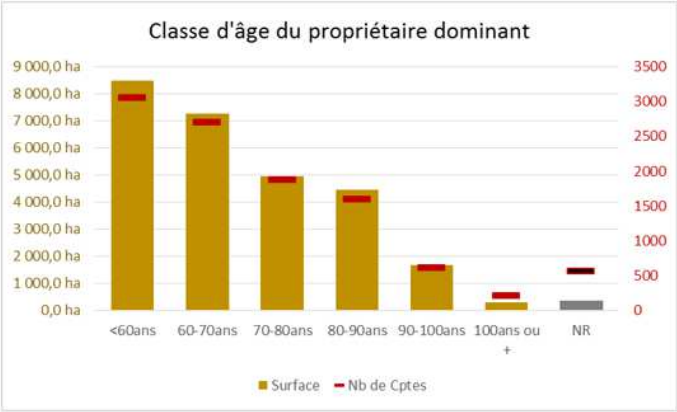

Classe d'âge du propriétaire dominant	Nb de Cptes	Surface
<60ans	29%	31%
60-70ans	25%	26%
70-80ans	18%	18%
80-90ans	15%	16%
90-100ans	6%	6%
100ans ou +	2%	1%

Figure 174 : Classe d'âge du propriétaire dominant (Source : SAFER)

On peut estimer que certaines mutations sont à venir :

- 8 % des propriétaires, possédant 7% des surfaces sont âgés de plus de 90ans
- Par ailleurs, pour 5% des comptes de propriété, l'âge du propriétaire n'est pas renseigné : des doutes quant l'existence d'un réel propriétaire ?

d. Turn-over de la propriété foncière forestière privée

Si le public de propriétaires est relativement jeune par rapport à la moyenne nationale, celui-ci se renouvelle peu. Plus de la moitié des comptes et de la surface n'ont pas changé de propriétaires depuis plus de 30 ans et seulement 3,4% des surfaces changent de propriétaire chaque année.

La durée moyenne de propriété du foncier forestier dans le SYTEC est d'environ 29,4 ans, une valeur élevée en comparaison d'autres territoires de la région où elle se situe plutôt autour de 25 ans. Ces 25 ans correspondent peu ou prou à une génération : la succession est le mode principal d'entrée en possession du foncier forestier, on devient propriétaire par héritage de ses parents et l'on transmet son patrimoine de la même façon à ces enfants.

Dans le SYTEC, comme il a été écrit précédemment, le foncier forestier est fréquemment détenu avec le foncier agricole qui constitue l'outil de production d'une part importante de propriétaires-exploitants. Ainsi la durée moyenne de propriété est-elle plus proche de la durée d'activité des agriculteurs que de celle de la durée moyenne de propriété entre deux successions.

Comptes de propriété des personnes physiques

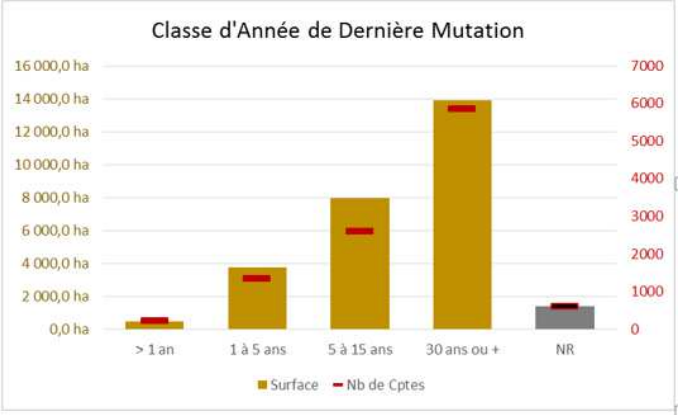

Classe d'Année de Dernière Mutation	Nb de Cptes	Surface
> 1 an	2%	2%
1 à 5 ans	13%	14%
5 à 15 ans	25%	29%
30 ans ou +	55%	51%
NR	6%	5%

Figure 175 : Classe d'année de dernière mutation (Source : SAFER)

e. Morcellement/ dispersion / concentration des propriétés forestières privées

Comptes de propriété des personnes physiques

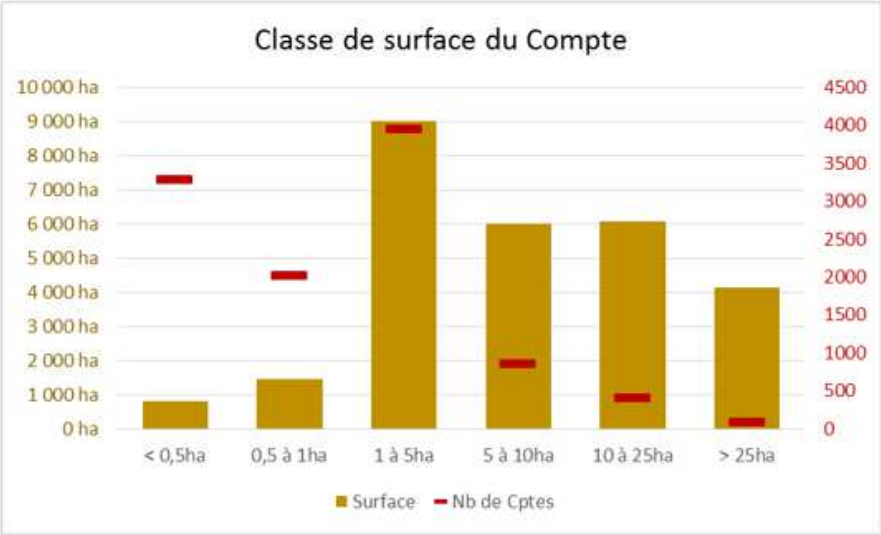

Classe de surface du Compte	Nb de Cptes	Surface
< 0,5ha	31%	3%
0,5 à 1ha	19%	5%
1 à 5ha	37%	33%
5 à 10ha	8%	22%
10 à 25ha	4%	22%
> 25ha	1%	15%

Figure 176 : Analyse de la surface des comptes de propriété des personnes physiques dans le SYTEC (Source : Safer, DGFiP cadastre 2016)

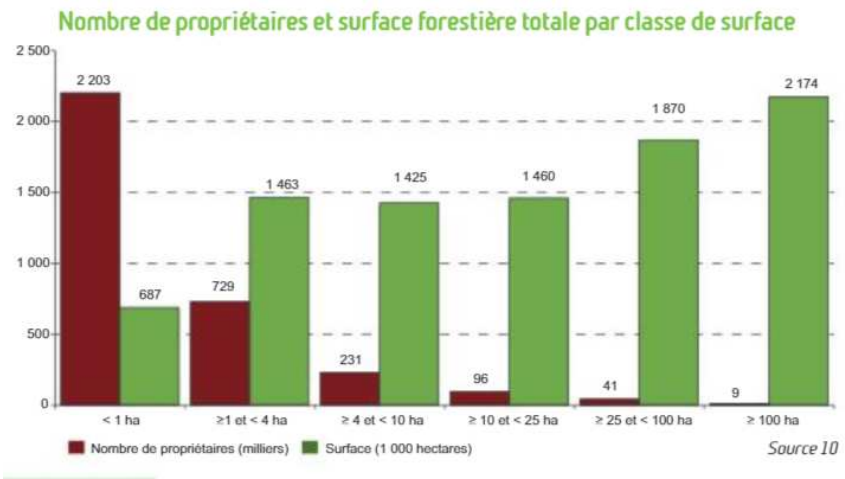

Figure 177 : Analyse de la surface des comptes de propriété des personnes physiques en France (Source : Forêt Privée Française d'après cadastre 2009– chiffres clés de la forêt privée, édition 2015)

En comparaison des moyennes nationales, la forêt privée dans les territoires de l'Est Cantal présente à la fois une plus faible proportion du nombre de petits comptes de propriété (moins d'1 ha) et une plus faible proportion de la surface détenue dans de « grands comptes » de propriété (plus de 25 ha).

Cette spécificité foncière du territoire s'explique là encore par l'importance des surfaces détenues par des agriculteurs. Dans leurs comptes de propriété, la forêt représente environ 14 % des surfaces, associée donc à des surfaces à vocation agricoles beaucoup plus importantes. Ces espaces boisés ont généralement une fonction vivrière (bois de chauffage) à l'échelle de l'exploitation qui explique la superficie moyenne modeste en comparaison des grands massifs forestiers à vocation de production. Mais toutefois, leur rattachement à un outil de production agricole a également permis de limiter le morcellement foncier par le biais des divisions lors des successions comme cela a été le cas pour nombre de petites propriétés forestières privées.

f. Gestion de la forêt privée

Sur le territoire d'étude, 1 665 ha forêt privée est certifiée PEFC, soit seulement 6% des 29 714 ha de parcelles cadastrées en bois et forêts privées (voir en annexe le détail de la superficie de forêt certifiée par commune). Seuls 93 documents de gestion (59 PSG, 31 CBPS et 3 RTG), soit moins de 1% des 10 866 comptes de propriétés, couvrent la forêt privée, pour un total de 4 487 ha, soit 15% des 29 714 ha au total.

g. Enjeux de la forêt privée

- **Morcellement des propriétés** : le morcellement des propriétés est un frein important pour la rationalisation de gestion des forêts et à la pleine exploitation de leurs potentiels sylvicoles et économiques. Un chantier devient économiquement intéressant à partir de 4 à 5 ha alors que les propriétés font majoritairement 1 à 2 ha.
- Le **financement de plantations** : Si les dessertes sont subventionnées, ce n'est pas le cas des plantations ce qui peut aussi constituer un frein (4-5000 €/ ha planté). En outre, le gibier (cervidés) est un frein au reboisement, et dégrade des jeunes arbres qui ne pourront alors jamais produire de bois de qualité

Actions en cours / passées :

- Le CRPF réalise un travail important via les **plans de développement de massif**. Le SYTEC a été concerné par 2 plans de développement de massif : le PDM de la Vallée de la Rhue / Artense (2012-2013), le PDM Montagne Margeride (2006) et le PDM du Massif Margeride Truyère (2008), soit 21 communes concernées au cours des 10 dernières années.
- La charte forestière du PNR de l'Aubrac prévoit de limiter les méfaits du morcellement par le **regroupement de propriétaires** (en partenariat avec les CRPF, les CA, les syndicats des forestiers privés, les élus, les gestionnaires de forêts privés concernés et les services de l'Etat) et le **regroupement des parcelles** (le secteur de Chaudes-Aigues est identifié comme un secteur prioritaire).
- Le bilan de la charte forestière du **massif de la Rhue**, achevée en 2011, évoque la création **d'une bourse foncière forestière**. Cette bourse foncière n'est plus d'actualité. Un outil de type bourse foncière forestière est mis en place au niveau national par le Centre National de la Propriété Forestière : l'outil informatique « **La Forêt Bouge** » (projet est ainsi porté conjointement par le Ministère de l'agriculture et par le CNPF). Le site La Forêt Bouge a pour but de favoriser le contact et créer du lien entre les acteurs privés, économiques ou institutionnels du monde forestier. Il permet de faciliter les démarches, la gestion des forêts et la réalisation d'opérations sylvicoles des propriétaires et des professionnels en favorisant le regroupement du foncier et/ou de la gestion.
- La charte forestière de Saint-Flour Margeride prévoit la création d'un groupe de travail « **gestion et mobilisation de la ressource** » pour obtenir un outil de planification, avec un accompagnement de l'URCOFOR, du CRPF et de l'ONF
- La charte forestière du PNR de l'Aubrac prévoit l'initiation des propriétaires de forêts à la gestion, le développement de la dotation des espaces boisés en plans de gestion (PSG, RTG, CBPS) et l'édition d'un « **Guide du propriétaire d'espaces boisés de l'Aubrac** ». Ces documents de gestion durable des forêts donnent une garantie (ou une présomption de garantie) de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

Actions à mener :

- Faciliter la gestion de la forêt privée en créant une structure de groupement forestier avec un système d'action
- **Aider les propriétaires à reboiser** pour entraîner une dynamique de gestion. Dans le Lot (46) par exemple, le CRPF a lancé des actions d'animation, pour appuyer la partie réglementaire (déclaration des coupes effectuées, mairies averties) ce qui permet de générer une nouvelle dynamique.

.

IV. Valorisation de la forêt

1. Filière bois, une échelle d'action régionale

La filière bois fait intervenir de multiples acteurs : des propriétaires forestiers publics et privés, des exploitants forestiers, des entreprises de la 1ère et de la 2ème transformation et des clients publics et privés. Si les forêts peuvent être étudiées à l'échelle du territoire d'étude, ce n'est pas le cas de la filière bois, qui doit être analysée à une échelle plus grande, régionale par exemple. Les exploitants forestiers ne se limitent pas à leur département d'origine pour exploiter des forêts. En 2012 par exemple, presque la moitié du volume de bois exploité dans le Cantal l'a été par des exploitants ne provenant pas du département. Par ailleurs, les consommateurs finaux dans la filière bois se situent majoritairement hors du territoire d'étude. C'est par exemple le cas de l'usine de panneaux d'aggloméré Kronospan (Sully-sur-Loire, Loiret, 45).

2. Un territoire animé par de multiples acteurs

Plusieurs acteurs et opérateurs associatifs, publics et privés œuvrent pour la valorisation de la forêt sur le territoire parmi lesquels :

- Office National des Forêts
- Centre National de la Propriété Forestière
- Association des Communes Forestières (COFOR)
- Energies 15 (ex Bois Energie 15)
- Auvergne Promobois, devenue FIBOIS
- Mission Haie
- Syndicats Mixtes de Gestion Forestière
- Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac
- EPCI
- Lycée professionnel des Métiers du Bois de Murat
- Coopératives et métiers du bois…

3. Fonctions de la forêt

Les forêts ont de multiples fonctions : production de bois pour la construction, production de bois pour l'industrie, production d'énergie (production de plaquettes ou de granulés), préservation de la biodiversité, protection des sols face au ruissellement, fonctions récréatives (accueil du public local, tourisme, etc.).

Les fonctions productives de la forêt avec une valorisation économique sont réparties en 3 filières : bois d'industrie, bois d'œuvre et bois de chauffage.

Au-delà de ses fonctions productives, la forêt présente un intérêt environnemental et social. Les rôles écologiques des forêts sont aussi nombreux qu'importants : maintien des sols, régulation hydrologique, stockage de carbone, réservoir de biodiversité ordinaire ou remarquable. Par ailleurs, le rôle social des forêts a pris une grande importance dans les sociétés industrialisées, comme espace de détente, de ressourcement, d'inspiration culturelle, d'agrément paysager.

La forêt offre des activités récréatives tout au long de l'année. Les massifs forestiers du Cantal sont entre autres les lieux d'accueil d'activités de pleine nature, de sentiers de randonnées équestres, pédestres et VTT. Ils permettent à leurs visiteurs d'observer une riche biodiversité, comme la brame du cerf pendant l'automne. De par le panel d'activités qu'elle offre, la forêt a un impact positif sur le tourisme.

Les chapitres suivants décrivent les différentes fonctions de la forêt sur le territoire d'étude.

V. Fonctions productives de la forêt

Les fonctions productives de la forêt avec une valorisation économique sont réparties en 3 filières : bois d'industrie, bois d'œuvre et bois de chauffage. Les parties suivantes décrivent les différentes étapes de transformation ainsi que les acteurs de ces 3 filières à l'échelle du territoire d'étude.

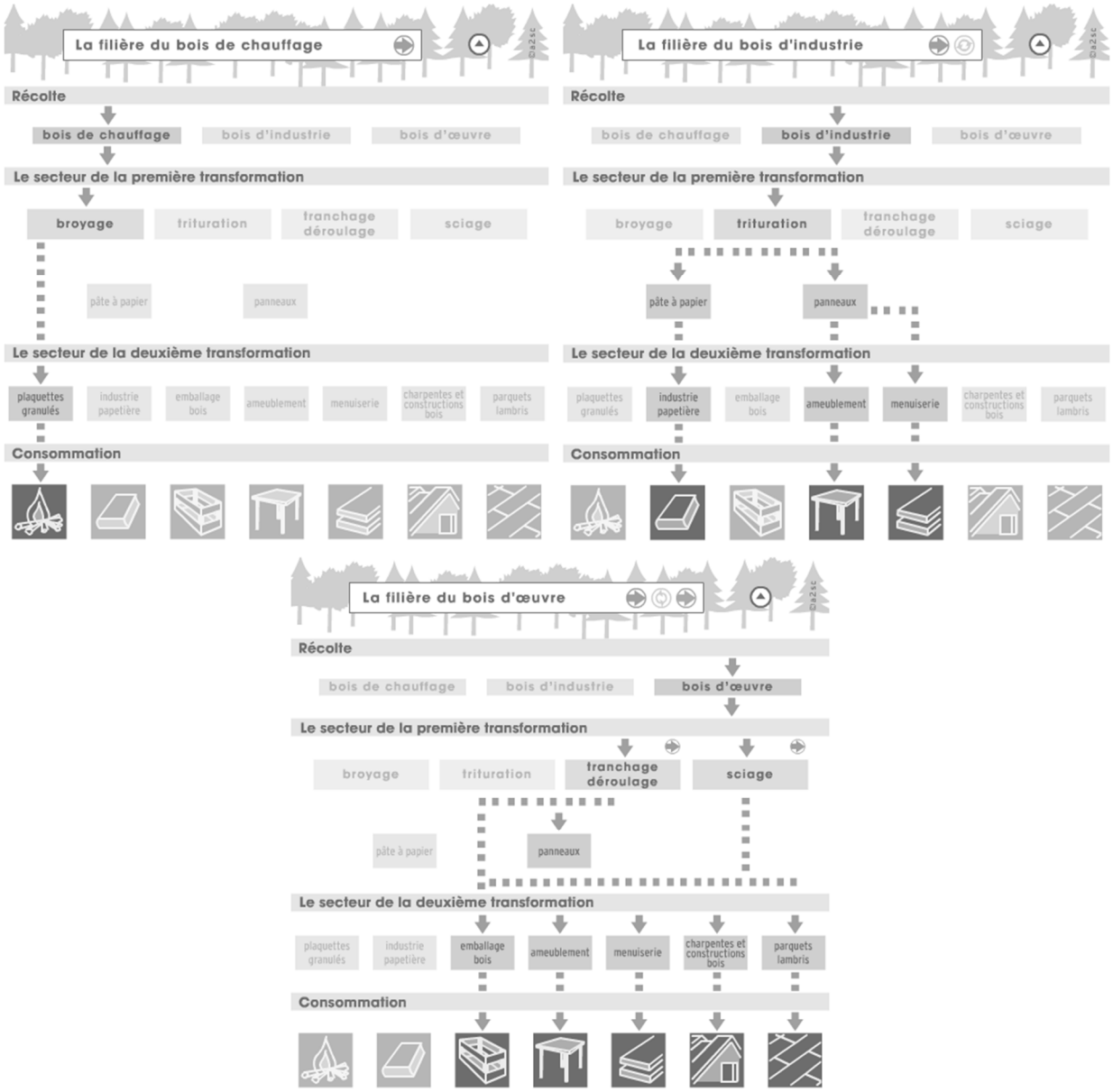

Figure 179 : Les utilisations du bois (Source : Comité national pour le développement du bois)

1. Récolte de bois et sciage

La connaissance exacte de la production de bois sur le territoire n'est pas possible ou difficile à l'échelle du territoire d'étude. Les données à disposition sont les fiches départementales éditées par Agreste ou le CNPF à partir des enquêtes exploitations forestières et scieries.

A l'échelle du Cantal, le bois récolté en 2016 se répartit de la manière suivante :

- Bois d'œuvre : 148 578 m^3 ronds, soit 55% de la récolte, dont :
  - 8% de feuillus
  - 92% de résineux
- Bois d'industrie : 67 545 m^3 ronds, soit 25% de la récolte,
- Bois énergie : 55 932 m^3 ronds, soit 21% de la récolte.

Le volume de bois récolté fluctue selon les années et dépend de plusieurs conditions (facteurs climatiques, économiques, etc.) : en 2016, le volume total de bois récolté dans le Cantal était de 272 055 m^3, en 2015 de 284 803 m^3, en 2014 de 274 769 m^3 et en 2013 de 303 775 m^3.

A l'échelle du Cantal, les sciages en 2016 sont répartis de la manière suivante :

- Sciages feuillus : 4 573 m^3 sciages, soit 7% du total des sciages,
- Sciages résineux : 57 637 m^3 sciages, soit 93% du total des sciages.

En 2013, les feuillus représentaient 8% des sciages, soit environ 4 700 m^3 sciages et les résineux 92% des sciages, soit environ 52 700 m^3 sciages. Cette évolution reflète la tendance générale à la désaffection de l'emploi des sciages feuillus en faveur des essences résineuses (du fait des niveaux respectifs de prix, du manque de spécifications techniques des produits feuillus).

		2013	2014	2015	2016
Récolte (volume en m3 bois ronds)	Bois d'œuvre	136 862	162 862	147 131	148 578
	Bois d'industrie	87 118	65 203	72 411	67 545
	Bois de chauffage	79 795	46 704	65 262	55 932
	Total	303 775	274 769	284 804	272 055
	dont bois certifié	112 367	99 271	96 074	102 082
Sciage (volume en m3 bois ronds)	Feuillus	4 734	4 390	4 179	4 573
	Conifères	52 606	56 904	53 017	57 637
	Total	57 340	61 294	57 196	62 210

Figure 180 : Evolution des volumes de bois récolté et scié dans le Cantal entre 2013 et 2016 (Source : Agreste)

Dans les forêts publiques de l'est Cantal, l'unité Est Cantal de l'ONF réalise environ 200 coupes par an et récolte environ 50 000 m^3 par an toutes essences confondues, équivalent à environ 1 million € de récolte par an, répartis de la manière suivante :

- 90% sapin, pin et épicéa,
- 10% hêtre (bois de chauffage) et mélèze.

L'exploitation forestière est la première étape de transformation et de valorisation de la production forestière. Elle comprend l'ensemble des opérations techniques et commerciales permettant la récolte des bois. Les acteurs de la récolte du bois sont notamment les exploitants forestiers, les entreprises de travaux forestiers et les équipes de l'ONF. D'après les données FIBOIS, l'arrondissement de Saint-Flour compte 30 ETF. Le Cantal compte environ 100 ETF, ce qui est peu comparé par exemple aux 200 ETF du Puy de Dôme.

Zoom : Exploitants forestiers et entreprises de travaux forestiers

Les **exploitants forestiers** réalisent des opérations commerciales, ils achètent le bois sur pied en forêt et le vendent abattus, soit bord de route, soit rendu usine. Les exploitants forestiers sont, la plupart du temps, également entrepreneurs forestiers.

Les **entrepreneurs de travaux forestiers** sont les sylviculteurs, les bûcherons et les débardeurs. La tâche de l'ouvrier sylviculteur consiste à réaliser des travaux d'entretien des peuplements forestiers : plantation, dégagement, taille, élagage. La tâche du bûcheron consiste à abattre les arbres sans faire de dégâts aux peuplements. La tâche du débardeur consiste à transporter les bois coupés jusqu'à la place de dépôt située au bord d'une route forestière où un camion grumier pourra venir les chercher (Source : CRPF Auvergne).

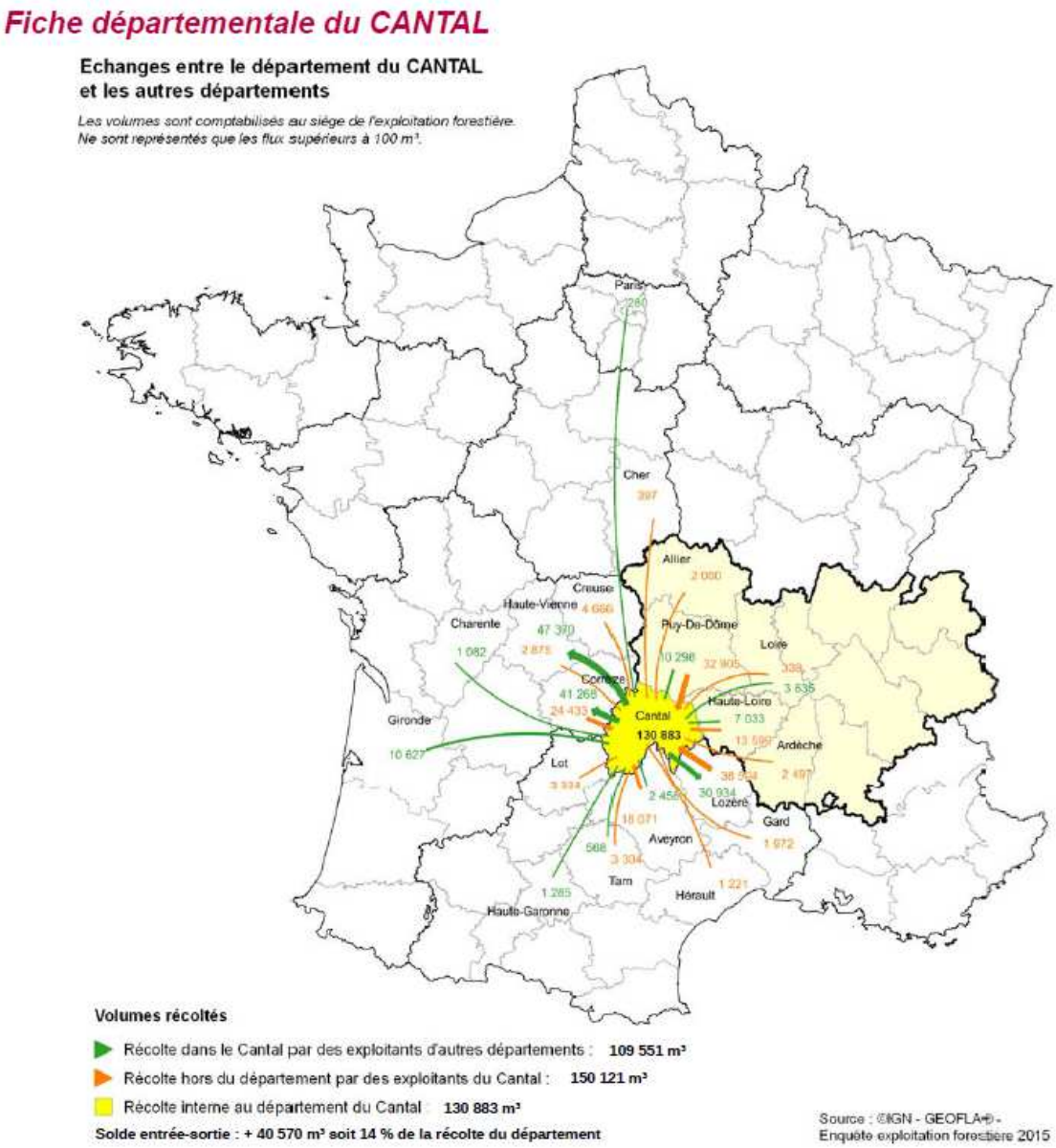

Figure 181 : Récolte de bois - Echanges entre le Cantal et les autres départements, Agreste Auvergne 2015

En 2015, le bois du Cantal est exploité à 46% par des exploitants d'autres départements (56% en 2013 et 50% en 2012). En 2015, le solde entrée-sortie de bois représente 40 570 m^3, soit 14% de la récolte du Cantal. La tendance s'est inversée par rapport à 2013, où le solde entrée-sortie était négatif (-67 264 m^3).

La récolte de bois mesurée dans le Cantal correspond en réalité aux volumes de bois exploités et commercialisés. De fait, ces chiffres n'intègrent pas « l'autoconsommation » c'est-à-dire le bois exploité par le propriétaire pour son usage personnel ou vendu directement par lui (marché informel, non identifié) et qui correspond pour l'essentiel du volume du bois de chauffage.

Cette autoconsommation est difficile, sinon impossible à évaluer autrement que par enquête auprès des propriétaires. Toutefois, la structure de la propriété foncière, avec des unités mixtes agricole et forestières détenues pour une part importante par des agriculteurs en activité, témoigne de la place essentielle qu'a tenu l'autoconsommation dans l'économie des exploitations agricoles (autoconsommation et/ou vente directe) et du territoire. Aux dires des acteurs de la filière forêt-bois, la part de l'autoconsommation dans le volume total de bois exploité dans le territoire est toujours significative aujourd'hui.

Enjeux de la récolte de bois :

- Le territoire Auvergnat est considéré comme « pauvre » en termes de mécanisation des entreprises de travaux forestiers, alors que de nombreux boisements sont situés sur des terrains avec de fortes pentes. Certaines machines viennent du département de la Loire pour exploiter les forêts. Le renouvellement du matériel a été ralenti du fait d'une suspension des aides régionales depuis 6 ans. Un retour de ces aides est espéré au 2nd semestre 2017. 25 demandes de renouvellement ont déjà été déposées. Le nombre de machines à remplacer d'ici 5 ans est estimé à 150 machines.
- La charte forestière de Saint-Flour Margeride souligne la nécessité de mettre en place des mesures de protection des sols face au développement d'engins de plus en plus lourds.

Actions en cours / passées :

- Mise en place d'un travail collaboratif entre les ETF, les communes, le syndicat des ETF, l'interprofession (FIBOIS) et les propriétaires privés (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Communication sur le métier d'ETF pour faciliter leur travail, simplification de l'exercice du métier d'ETF, amélioration des conditions de travail des ETF (actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)
- Groupement et mutualisation des travaux et commandes en forêts publiques sur le territoire de la charte forestière du Pays de Murat (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Massification de l'offre de bois sur le massif forestier de Belles Aigues, commune de Laveissière (action de la charte forestière du Pays de Murat)

Actions à mener :

- Mettre en place des mesures de protection des sols face au développement d'engins de travaux forestiers de plus en plus lourds
- Développer le nombre et la taille des entreprises de travaux forestiers
- Favoriser la mécanisation des ETF

Département du Cantal 2013

La Récolte

Quantité récoltée dans le département (en m³ de bois ronds)	Quantité 2013	Rang *	Part * (%)
Chêne	6 540	2	6,3
Hêtre	6 695	2	25
Châtaignier	104	1	38
Feuillus précieux**	308	1	87
Peuplier	778	3	7
Autres feuillus	2 407	1	53
Grumes de feuillus	**16 832**	**3**	**11**
Sapin et épicéa	68 004	3	6
Douglas	17 450	4	5
Mélèze	S	4	S
Pin maritime	S	2	S
Pin sylvestre	24 300	3	14
Autres conifères	9 174	1	34
Grumes de conifères	**120 030**	**4**	**7**
Grumes	**136 862**	**4**	**8**
Bois de trituration	83 266	1	37
Autres bois d'industrie	3 852	4	4
Bois industrie	**87 118**	**2**	**27**
Bois rond	60 626	2	28
Plaquettes forestières	S	2	S
Bois rond pour carbonisation	S	1	S
Bois énergie	**79 795**	**3**	**27**
Récolte totale de bois	303 775	4	13
dont bois certifié	*112 367*	*4*	*15*

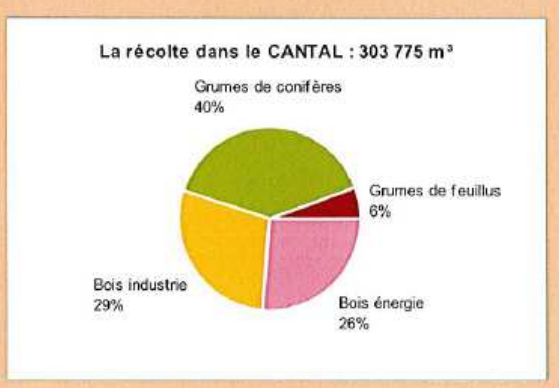

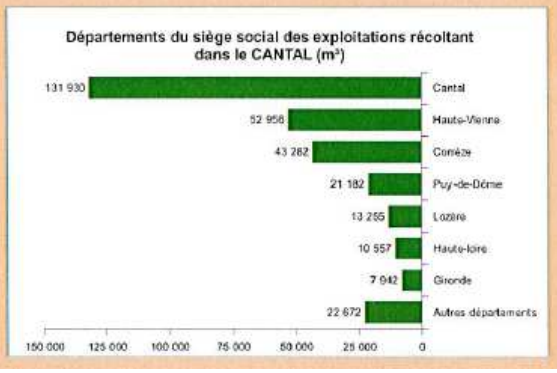

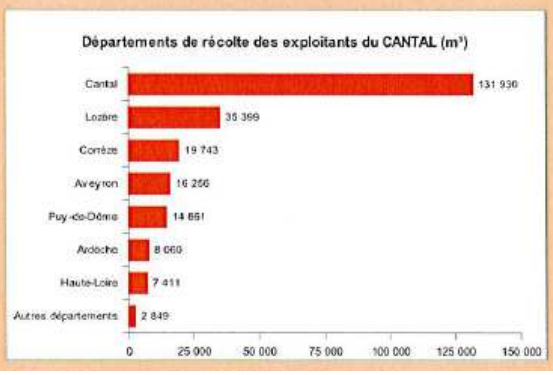

Les Sciages

Production de sciages (en m³ de sciages)	Quantité	Rang *	Part * (%)
Chêne	1 208	3	5
Hêtre	S	2	S
Châtaignier	S	1	S
Feuillus précieux**	S	3	S
Peuplier	1 680	3	14
Autres feuillus	S	3	S
Feuillus	**S**	**3**	**S**
Sapin & Epicéa	38 326	3	8
Douglas	8 429	3	7
Mélèze	221	2	0,1
Pin maritime	0	-	0
Pin sylvestre	5 586	3	7
Autres conifères	S	4	S
Conifères	**S**	**3**	**S**
Total sciages	57 340	3	8
dont certifiés	*S*	*3*	*S*
dont séchés artificiellement	*0*	*-*	*0*
Sciage à façon	1 887	4	6

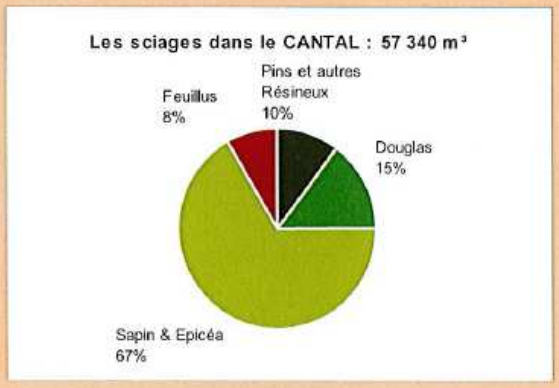

Les produits connexes de scieries

Production de produits connexes (en tonnes)	Quantité	Rang *	Part * (%)
Produits destinés à la trituration	14 352	3	5
Produits destinés à d'autres utilisations Dont la production d'énergie	76 817	3	12
Total produits connexes	**91 169**	**3**	**10**

*: Rang et part du département dans la région
**: Noyer, Frêne et Erable, Merisier et fruitiers
S : Secret statistique
Source : Enquêtes exploitations forestières et scieries 2013

Figure 182 : La filière bois dans la Cantal (Source : Agreste Auvergne 2013)

Récolte

En 2015, la légère progression de la récolte du Cantal est due, principalement, à la forte progression de bois énergie et de bois industrie. Les volumes récoltés de bois d'œuvre sont en diminution, en particulier le chêne ou les « autres conifères ». Le douglas, quant à lui, repart à la hausse.

Volume (en m³ bois ronds)	2014	2015	Evolution 2014-2015 (%)	Rang *	Part * (%)
Chêne	5 146	3 382	-34	5	3
Hêtre	3 084	3 213	4	3	9
Châtaignier	s	s	nd	10	s
Feuillus précieux	s	s	nd	6	s
Peuplier	s	851	nd	10	1
Autres feuillus	6 248	4 638	-26	2	28
Grumes de feuillus	**15 576**	**12 206**	**-22**	**5**	**5**
Sapin, épicéa	85 000	86 849	2	9	4
Douglas	10 915	13 363	22	7	2
Mélèze	s	2 284	nd	3	18
Pin maritime	s	0	nd	-	0
Pin sylvestre	22 923	25 819	13	3	11
Autres conifères	26 490	9 610	-64	1	15
Grumes conifères	**147 286**	**137 925**	**-6**	**11**	**4**
Total Grumes	**162 862**	**150 131**	**-8**	**10**	**4**
dont gestion durable	*66 749*	*59 023*	*-12*	*10*	*4*
dont grumes exportées	*709*	*637*	*-10*	*11*	*1*
Bois de trituration	63 139	69 931	11	2	15
Autres bois d'industrie	2 064	2 480	20	7	3
Bois énergie	46 704	65 262	40	6	8
Récolte totale de bois	**274 769**	**287 803**	**5**	**9**	**6**
dont bois certifié	*99 271*	*96 074*	*-3*	*10*	*6*
dont exporté	*1 072*	*1 633*	*52*	*10*	*1*

Sciages

Les volumes de sciages diminuent fortement et retrouvent leur niveau de 2013. Ce recul est essentiellement dû à la diminution des volumes sciés de douglas cette année.

Volume (en m³ de sciages)	2014	2015	Evolution 2014-2015 (%)	Rang *	Part * (%)
Chêne	758	625	-18	5	1
Hêtre	s	s	nd	4	s
Châtaignier	s	s	nd	8	s
Feuillus précieux	s	s	nd	4	s
Peuplier	1 629	1 464	-10	6	6
Autres feuillus	s	s	nd	9	s
Feuillus tempérés	**4 390**	**4 179**	**-5**	**5**	**4**
dont gestion durable	*0*	*s*	*nd*	*6*	*s*
dont séchés artificiellement	*0*	*0*	*0*	*-*	*0*
Sapin, épicéa	41 266	41 118	-0,4	8	3
Douglas	10 615	6 361	-40	9	2
Mélèze	65	s	nd	8	s
Pin martitime	0	0	0	-	0
Pin sylvestre	4 958	5 241	6	5	4
Autres conifères	0	s	nd	8	s
Conifères	**56 904**	**53 017**	**-7**	**10**	**3**
dont gestion durable	*6 154*	*794*	*-87*	*10*	*0,3*
dont séchés artificiellement	*0*	*0*	*0*	*-*	*0*
Total Feuillus, conifères	**61 294**	**57 196**	**-7**	**10**	**3**
Ensemble sciages **	**61 294**	**57 196**	**-7**	**10**	**s**

Produits connexes

Quantités commercialisées (en tonnes)	2014	2015	Evolution 2014-2015 (%)	Rang *	Part * (%)
Plaquettes de feuillus	s	0	nd	-	0
Plaquettes de conifères	13 755	s	nd	7	s
Sciures	s	0	nd	-	0
Autres sous-produits (y compris écorces)	s	s	nd	10	s
Produits destinés à la trituration	**14 158**	**16 401**	**16**	**7**	**3**
Sciures	11 985	11 671	-3	9	3
Ecorces	4 955	4 483	-10	10	2
Plaquettes de scieries	39 177	32 885	-16	5	9
Autres sous-produits	5 451	2 544	-53	9	3
Produits destinés à d'autres utilisations	**61 568**	**51 583**	**-16**	**8**	**5**
dont livrées pour la production d'énergie	*27 313*	*21 177*	*-22*	*7*	*6*
- Sciures	*6 575*	*2 420*	*-63*	*8*	*2*
- Ecorces	*2 060*	*s*	*nd*	*10*	*s*
- Plaquettes de scieries	*15 877*	*17 347*	*9*	*4*	*11*
- Autres sous-produits	*2 801*	*s*	*nd*	*8*	*s*
Total produits connexes	**75 726**	**67 984**	**-10**	**7**	**4**

* rang et part du département dans la région
** dont bois sous rails, merrains et bois tropicaux

Source : SSP – Enquêtes Exploitations forestières et Scieries

s : secret statistique
nd : non disponible
- : sans objet

Figure 183 : La filière bois dans la Cantal (Source : Agreste Auvergne 2015)

Zoom : Evolution du marché du feuillu

D'après les entretiens réalisés, le **marché du feuillu est en baisse**. Excepté pour le bois de chauffage, le bois de feuillus n'est pas exploité du fait de l'absence d'un marché pour la 2ème transformation. Cela conduit à une disparition des scieries de feuillus. Les forêts de feuillus sont alors délaissées. Un des objectifs est de pouvoir gérer les forêts de feuillus et d'éviter les coupes rases. Le Cantal compte actuellement peu d'utilisateurs pour le bois de chauffage. Il faut alors développer une force commerciale pour aller livrer de grosses unités en bois de chauffage dans des secteurs avec des bassins de population aptes à consommer ce bois, par exemple Perpignan, Montpellier, la Haute-Loire, etc. La clientèle de transformateurs a un cahier des charges strict auquel les scieurs doivent se conformer. La fabrication de bois de chauffage est industrialisée nécessitant un bois droit avec un diamètre particulier.

La charte forestière de Saint-Flour Margeride souligne que le marché du chêne dépasse largement le bassin de production, avec une part importante à l'exportation des meilleurs produits non transformés.

Il faut noter que le bois sur pied n'a pas valeur intrinsèque très importante. C'est la transformation qui fait le bénéfice. Le transport du bois sur de longue distance érode ce bénéfice. Le transport doit être inférieur à 100 km.

Zoom : Evolution du marché du résineux

La valorisation des **forêts résineuses sur le territoire d'étude est dans une meilleure dynamique que celle des forêts de feuillus**. Les forêts résineuses représentent environ 1/3 de la surface forestière mais presque 80% de la récolte. L'activité des scieries est principalement tournée vers l'exploitation des forêts résineuses.

2. Filière bois d'œuvre

Au cours de la 1ère transformation, les entreprises transforment le bois rond (sous forme de grumes) en bois de sciage (sous forme de planches) ou de déroulage (sous forme de feuilles de bois). La fonction de la première transformation est de transformer le produit agricole en produit industriel.

Au cours de la 2ème transformation, les entreprises transforment le bois scié en produit prêt à l'emploi (charpente, menuiserie, ébénisterie).

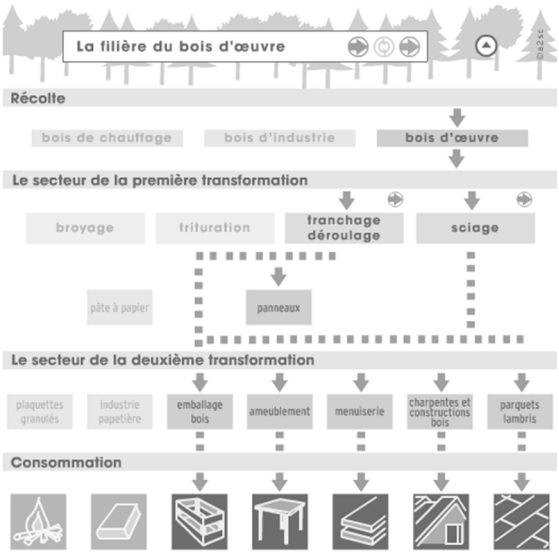

Une recherche internet et des entretiens avec des acteurs du territoire ont permis de lister **11 scieries** (voir liste en annexe). Il faut noter que le rayon d'action d'un acteur mécanisé est de 100km et qu'une scierie s'approvisionne à 150 voire 300km. En conséquence, la filière raisonne plutôt à une échelle régionale.

Concernant la 1ère transformation, le CRPF et FIBOIS font état d'un certain **déséquilibre sur les gros bois**. Le bois est souvent trop gros pour les scieries automatisées et il faut alors recourir à des scieries « à l'ancienne ». Un « gros bois » est un bois dont le diamètre est compris entre 47,5 et 67,5 cm (standard IGN). Ce bois a par ailleurs de difficulté à se vendre, du fait du manque de transformation et de la diminution des charpentes traditionnelles au profit des charpentes reconstituées. Auparavant les gros bois d'environ 55 cm de diamètre étaient les plus recherchés, alors qu'aujourd'hui la demande se concentre sur des bois d'environ 35-40 cm de diamètre. Un des enjeux du territoire est donc de mieux valoriser ce gros bois de très bonne qualité. Le manque de valorisation de ce bois est néfaste à la régénération des forêts, le gros bois à maturité n'étant pas coupé. Si ce bois n'est pas exploité, il manquera par la suite une génération de bois.

Techniquement, le travail du sapin est difficile. Le sapin, qui avait été fortement développé, est actuellement délaissé par les industriels au profit de l'épicéa, plus homogène, malléable et facile à sécher. Le cours du sapin diminue et certaines scieries font face à des méventes.

Les leaders sur marché du résineux sont les bois du Nord. Les Finlandais, qui n'ont pas de gros bois, rabotent et collent des petits bois.

Les scieries **manquent d'une dynamique locale**. Les scieries les plus récentes sont la scierie du Milieu à Vabres et la scierie Chalbos (Murat). Les autres scieries, situées à Sainte Anastasie, à la Chapelle Saint Laurent, à Chaudes-Aigues sont **artisanales** et **limitées en surface, en capacité d'absorption et en ressource**. Elles ont par ailleurs des difficultés à vendre. Il ressort des entretiens une coopération naissante entre les scieries pour la collecte du bois. Cela constitue une force pour les scieries et cela contraste avec le fonctionnement plus individualiste jusqu'à présent. Certains acteurs interrogés font part du besoin de penser au développement en commun face à la concurrence.

D'après la charte forestière du Pays de Murat 2012-2017, les entreprises de 1ère transformation considèrent globalement que la qualité des bois est hétérogène ce qui complique leur transformation et leur valorisation en aval. La valorisation des bois sciés sur le territoire en deuxième transformation locale reste par ailleurs marginale.

D'une manière générale, la deuxième transformation en France s'approvisionne très largement à l'étranger (Pays du Nord, Allemagne, pays de l'Est, etc.) où les caractéristiques des sciages sont constantes. Le territoire n'échappe pas à ce constat.

Le secteur de la menuiserie en France fait de moins en moins appel au matériau bois et lorsqu'il l'utilise, il s'agit bien souvent de bois exotiques (pays africains et asiatiques), moins chers. Dans ce secteur, l'activité de pose (fenêtres, portes, escaliers) reste majoritaire au détriment de l'activité de fabrication qui est en baisse constante. Toutefois, les normes concernant les huisseries étant de plus en plus contraignantes, il semblerait que le matériau bois puisse retrouver un avenir plus certain dans les prochaines années.

Un des débouchés de la 2ème transformation est la production de palettes pour les industriels, par exemple les cimenteries Lafarge. Ces débouchés subissent donc les évolutions du marché du bâtiment. Lorsque la construction de bâtiments est en baisse, la demande en ciment et donc en palette diminue.

Zoom : Scierie Chalbos et scierie du Haut-Cantal

Les entretiens réalisés permettent de décrire l'activité de 2 des 11 scieries du territoire d'étude.

Scierie Chalbos (Murat) : Depuis sa modernisation et son transfert sur la zone d'activité de Murat, cette unité de transformation dispose d'une capacité de sciage de 15 000 m^3/an. L'entreprise emploie 12 personnes. Elle achète selon les opportunités en bord de route ou sur pied à l'ONF, la coopérative Unisylva et les exploitants forestiers. Cette scierie produit 8 à 10 000 m^3, pour moitié en débit sur liste et pour moitié en standard. Les connexes de scierie sont valorisés en bois énergie dans la cadre du groupement Avenir Bois énergie. Environ 5 000 m ³ de bois est destiné au bois de charpente et 5 000 m ³ au bois de chauffage chaque année.

Scierie du Haut Cantal (Sainte Anastasie) ; Située à la sortie du village de Sainte Anastasie, cette petite structure emploie 6 personnes mais peine toujours à trouver du personnel : les conditions de travail sont difficiles pour une petite unité de transformation. Cette entreprise achète 6 000 m3 de bois rond bord de route par an. La scierie s'approvisionne globalement pour 1/3 par l'ONF (par contrats d'approvisionnement), 1/3 de coopérative (Unisylva), 1/3 des exploitants forestiers. La scierie produit 3 000 m3 de débit sur liste ou standard, mais le plus souvent, les commandes sont constituées de mélanges sur liste et standard. Les essences concernées sont du sapin et de l'épicéa et de manière anecdotique, du pin sylvestre (jusqu'à 100 m3) et proviennent de forêts locales ou de départements limitrophes. L'essentiel de la production est destiné à la charpente mais 6% est destiné à l'emballage. Les connexes de scierie sont évacués comme suit :

- Les fagots (dosses et délignures) sont valorisés à la carbonisation de Neussargues (activité terminée)
- La sciure est répartie chez les agriculteurs pour la litière.
- Les écorces et autres petits produits (250 t/an) sont pour l'instant revendus à Environnement 48.

Zoom sur le secteur du Pays de Murat

Source : Charte Forestière du Pays de Murat 2012-2017

La charte forestière du Pays de Murat fait état de 10 entreprises de deuxième transformation. Le lycée professionnel du bois emploie 43 personnes et forme plus d'une centaine de jeunes aux métiers de la valorisation des produits issus du sciage (mobilier, fenêtres, portes, parquets, lambris, etc.) avec des formations de technicien menuisier agenceur, ébéniste, marqueteur et sculpteur ornementaliste. Le tissu des artisans du bois souffre chroniquement d'un manque de main-d'œuvre alors que les carnets de commandes sont fournis.

Sur le territoire du Pays de Murat, on observe très nettement un **manque d'articulation entre la première et la deuxième transformation.** En 2012, il n'existait pas sur le territoire de séchoir à bois, d'unité de rabotage, de machine de classement mécanique des bois, de machine de taille de charpente.

Enjeux de la filière bois d'œuvre :

- Disparition des scieries de feuillus
- Défaut de valorisation du gros bois résineux de qualité
- Difficulté à commercialiser certaines essences : la tendance actuelle est à la commercialisation de bois reconstitué et moins de pièces brutes, de bois massifs
- Evolution du sciage et les problèmes de transformation : le travail du sapin est plus difficile que celui de l'épicéa.
- Hétérogénéité de la qualité des bois
- Défaut de dynamique locale entre les scieries du territoire d'étude
- Manque d'articulation entre la 1ère et la 2ème transformation

Actions en cours / passées :

- Regroupements de petites scieries de taille départementale pour créer des outils 2nde transformation, de séchage, de collage – En cours
- Projet Novabois : La Communauté de communes Margeride Truyère a décidé de créer une vitrine de l'ensemble des savoir-faire des entreprises du massif central qui utilisent le matériau bois dans la construction.
- Projet de création d'une scierie dont l'activité serait le traitement de gros bois à Ussel en Corrèze
- Promotion du bois local dans la construction sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne
- Réalisation d'une étude de faisabilité et création d'une unité de production de petits emballages bois pour accompagner les produits de la marque Parc (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Valorisation le bois local et les savoirs faire locaux à travers des projets vitrines impliquant le lycée professionnel de Murat (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Installation d'une scie mobile sur le massif de la Rhue (appuyée par la charte forestière du massif de la Rhue et du Cézallier)
- Projet de valorisation de bois des communautés de communes du pays de Murat et de Margeride Truyère concernant l'ensemble des étapes du cycle de transformation du bois. Plusieurs opérations ont été réalisées :
    - Acquisition et remise en service de la scierie « Bonnet » à Neussargues-Moissac,
    - Création d'une plateforme de stockage et séchage de plaquettes forestières et connexes de scierie – réalisée sur le parc d'activité intercommunal de Murat

- Réalisation d'une zone d'activités dédiée à la filière bois forêt, le Pôle bois à la Vaureille (Vabres), sur laquelle a été créée une unité de sciage industrielle (Saint-Flour Margeride) (réalisé). Un projet de création d'une entreprise de deuxième transformation. Ce projet est au stade de réflexion, plutôt engagé fin 2017-2018.
- Soutien de la filière bois d'œuvre et de ses entreprises via l'organisation et la structuration des filières bois 1ère et 2ème transformation (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)

Actions à mener concernant la filière bois d'œuvre :

- Mettre en relation offreurs et demandeurs pour rendre plus efficace l'approvisionnement en bois sciés des deuxièmes transformateurs du bois
- Aider les scieries à se faire connaître, permettant par ailleurs d'anticiper les problématiques de succession
- Soutenir les scieries dans leurs projets de développement. Les projets de développement pour les scieries (ex : Auvergne Bois) connaissent des difficultés pour obtenir un prêt auprès des banques sans caution. Les collectivités pourraient se positionner en soutien pour améliorer la valeur ajoutée (pour faire de la meilleure marchandise), améliorer les postes de travail, faire des hangars, des infrastructures de stockage. Par exemple, un prêt peut permettre d'acquérir une machine pour transformer des fagots en plaquettes (les plaquettes sont mieux valorisées que les fagots de bois, une machine de transformation en plaquette coute 40 000 €, elle est rentabilisée en 1 an).
- Mettre en place une action de promotion des qualités mécaniques des sapins du territoire et de leur potentiel de valorisation en 2nde transformation (et non une mise en valeur de la provenance du bois).
- Augmenter la main d'œuvre dans l'artisanat du bois
- Développer une utilisation du bois de feuillus en 2ème transformation cohérente pour le territoire

3. Filière bois d'industrie

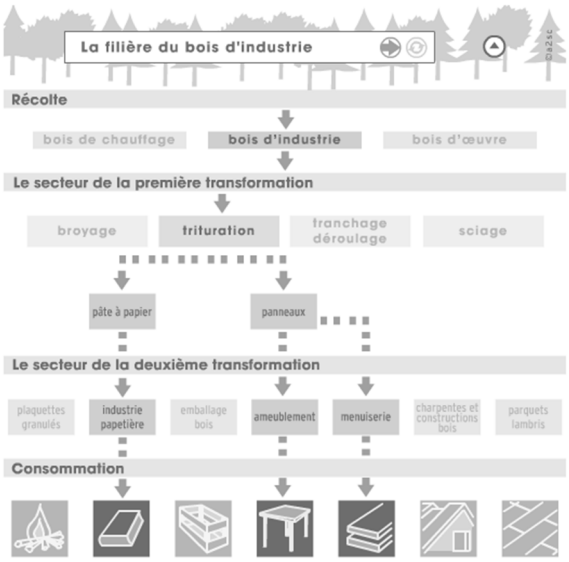

Sur le territoire, la plus grande partie des ventes s'effectue par contrats d'approvisionnement entre les exploitations forestières locales et les grosses unités industrielles. Ces dernières représentent une part importante du volume de débouchés, bien que les petits clients soient plus importants en nombre. Ces grosses unités industrielles ne sont pas implantées au niveau local. Parmi elles, on compte Kronospan (usine de panneaux d'aggloméré à Sully-sur-Loire) et International Paper (usine de pâte et papier à Saillat-sur-Vienne, qui représente une forte part des débouchés et qui fonctionne par contrats pluriannuels).

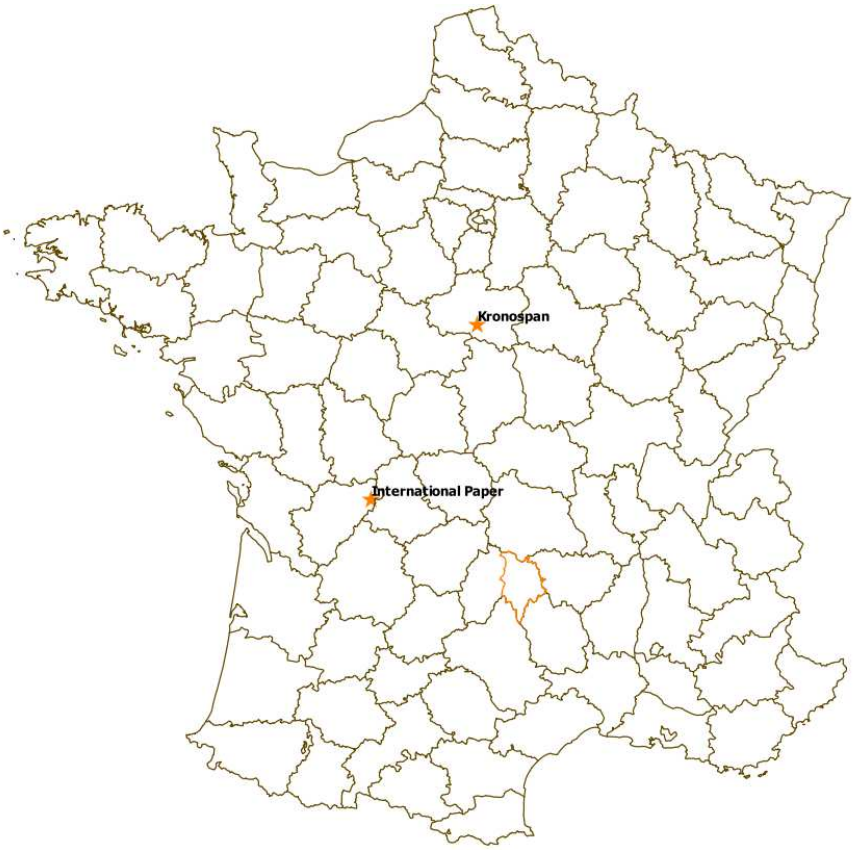

Figure 184 : Localisation de Kronospan et International Paper

4. Filière bois de chauffage

Un des atouts du bois énergie est de pouvoir exploiter le bois dont les autres acteurs ne veulent pas, y compris les papetiers. Le bois énergie représente 18% de la production d'énergie primaire renouvelable sur le SYTEC (Source : Rapport final TEPOS SYTEC, 2017).

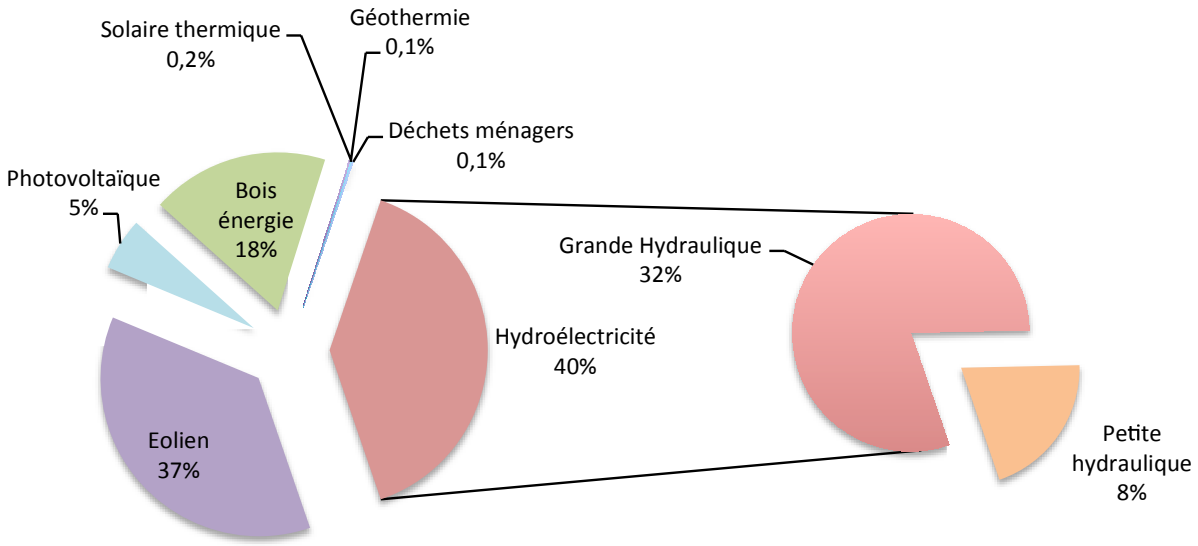

Figure 185 : La production d'énergie primaire renouvelable sur le SYTEC (Source : Rapport final TEPOS SYTEC, Solagro/Hespul, 2017)

Les combustibles bois en chaudière automatique sont issus de 3 types de ressources (Source : Energies 15) :

La forêt et tous les espaces boisés linéaires (haies) ou autres (parcs, …). Les produits « énergisables » sont : bois d'éclaircie, d'élagage, les divers rémanents et des sous-produits de l'exploitation forestière. Le bois-énergie issus de l'industrie forestière peut-être du bois bûche ou des plaquettes forestières. Les plaquettes forestières sont créées à partir des morceaux de bois déchiquetés issus de la sylviculture et des coupes d'éclaircies qui sont séchés.

La valorisation de bois de haies en bois énergie n'est actuellement pas développé sur le territoire. Actuellement, le bois des haies est parfois, au lieu d'être brulé, déchiqueté et valorisé en litière. Cette

litière peut ensuite être utilisée comme litière extérieure, dans les aires d'attente des vaches laitières ou encore dans les aires raclées.

- La transformation du bois (1ère ou 2ème transformation). Les produits « énergisables » sont tous les sous-produits : écorces, sciures, copeaux, dosses, délignures, chutes et culées (40 à 50% du volume grume entrant en scierie). Les produits connexes de la transformation du bois permettent de produire 2 types de bois-énergie : les plaquettes de scierie (produite à partir de chutes de bois résultant du sciage des grumes) et des granulés (sciure de bois compressé).
- Les produits bois en fin de vie : palettes, emballages bois, bois de démolition et de chantier. Ne sont considéré comme combustible que les bois non adjuvantés ou faiblement adjuvanté.

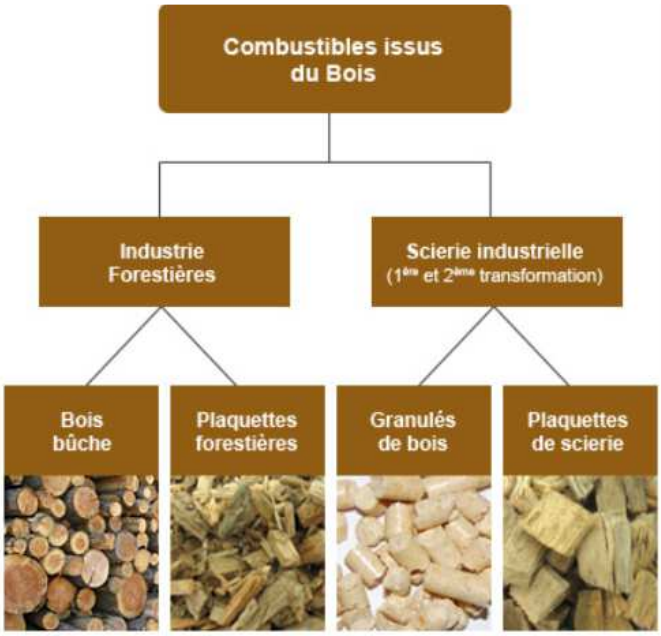

Figure 186 : Différentes catégories de bois énergie (Source : ragt-energie)

Le territoire d'étude compte actuellement :

- 6 réseaux de chaleur en fonctionnement, 1 réseau en travaux et 1 réseau à l'état de projet
- 8 chaufferies dédiées[21] en fonctionnement et 1 chaufferie en projet

La liste des chaufferies dédiées et des réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois est disponible en annexe. La plupart des installations sont portées par des collectivités. Une des installations est industrielle ; la chaufferie Bois de l'usine agroalimentaire Bonilait (fabricant d'ingrédients laitiers en poudre destinés à l'industrie alimentaire et à l'allaitement animal).

La puissance bois totale des réseaux de chaleur et chaufferies dédiées en fonctionnement est de 10 735 kW. La consommation totale des réseaux et chaufferies en fonctionnement est de 21 400 tonnes de plaquettes et 61 tonnes de granulés.

D'après le rapport TEPOS du SYTEC (janvier 2017), la consommation totale de bois énergie sur le SYTEC est estimée à 100 GWh dont 60% par les particuliers (bois de chauffage) et 40% dans des chaufferies collectives,

[21] On appelle chaufferie dédiée un équipement grâce auquel le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations ou non, alimente un ou plusieurs bâtiments de son propre patrimoine. Il peut ainsi s'agir d'une chaufferie pour : un ou plusieurs groupes de logements sociaux gérés par le même bailleur, plusieurs bâtiments communaux (ex : école, salle des fêtes, Mairie), un site industriel. La chaufferie dédiée s'oppose aux réseaux de chaleur dans le sens où elle ne fait l'objet d'aucune vente de chaleur à un tiers. (Source : Biomasse Normandie)

industrielle et réseaux de chaleur. Le rapport souligne que le territoire peut produire beaucoup plus d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme. Le territoire s'interroge sur sa capacité à « exporter » de l'énergie (bois énergie bûche et plaquettes concernant la filière bois). La proximité de l'A75 constitue un atout pour les exportations.

	en fonctionnement		**en travaux**		**en projet**	
Type	**Puissance - kW**	**Nombre**	**Puissance - kW**	**Nombre**	**Puissance - kW**	**Nombre**
Chaufferie dédiée	6235	8			140	1
Réseau chaleur privé	300	2				
Réseau communal	150	1				
Réseau vente chaleur	4200	3	1920	1	600	1
Total	**10885**	**14**	**1920**	**1**	**740**	**2**

L'approvisionnement en bois énergie sur le territoire d'étude passe par plusieurs acteurs :

- Le groupement de scieurs ABE (Avenir bois énergie) : mise en marché les produits connexes de scieries. ABE possède un broyeur à disposition des adhérents. ABE est partenaire d'ONF énergie et d'Unisylva.
- La CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) Déchiq'Bois (60 adhérents) et le GIE (Groupement d'intérêt économique) Déchiq'Bois (6 actionnaires). La CUMA regroupe plusieurs acteurs de la filières (agriculteurs, forestiers, scieurs, etc.) et s'occupe de l'aspect logistique et matériel, et le GIE s'occupe de l'aspect commercial. La CUMA a acquis en 2015 un nouveau broyeur plus mobile que celui du groupement ABE, permettant d'intervenir sur des parcelles agricoles auparavant inaccessibles. La topographie joue en effet un rôle important pour l'exploitation du bois-énergie puisque les parcelles doivent être accessibles par les machines (le bois des parcelles éloignées des chemins avec de fortes pentes est moins facilement exploitable).

L'association Energies 15 (anciennement Bois énergie 15) a largement contribué au développement et à la structuration de la filière bois énergie, de par ses activités de conseil auprès des élus et des porteurs de projets sur les utilisations de la biomasse énergie-bois (sensibilisation, formation, études d'opportunités, prédimensionnement, assistance technique sur le choix des combustibles bois et l'organisation de l'approvisionnement). L'association assure également une mission d'observatoire des installations en service et des projets. Des journées d'animation sont régulièrement organisées pour sensibiliser les élus mais également les professionnels de la filière à ce type d'installations, ainsi qu'à l'approvisionnement de ces sites en bois énergie. Des initiatives sont également en cours sur de la production locale de bois par les agriculteurs.

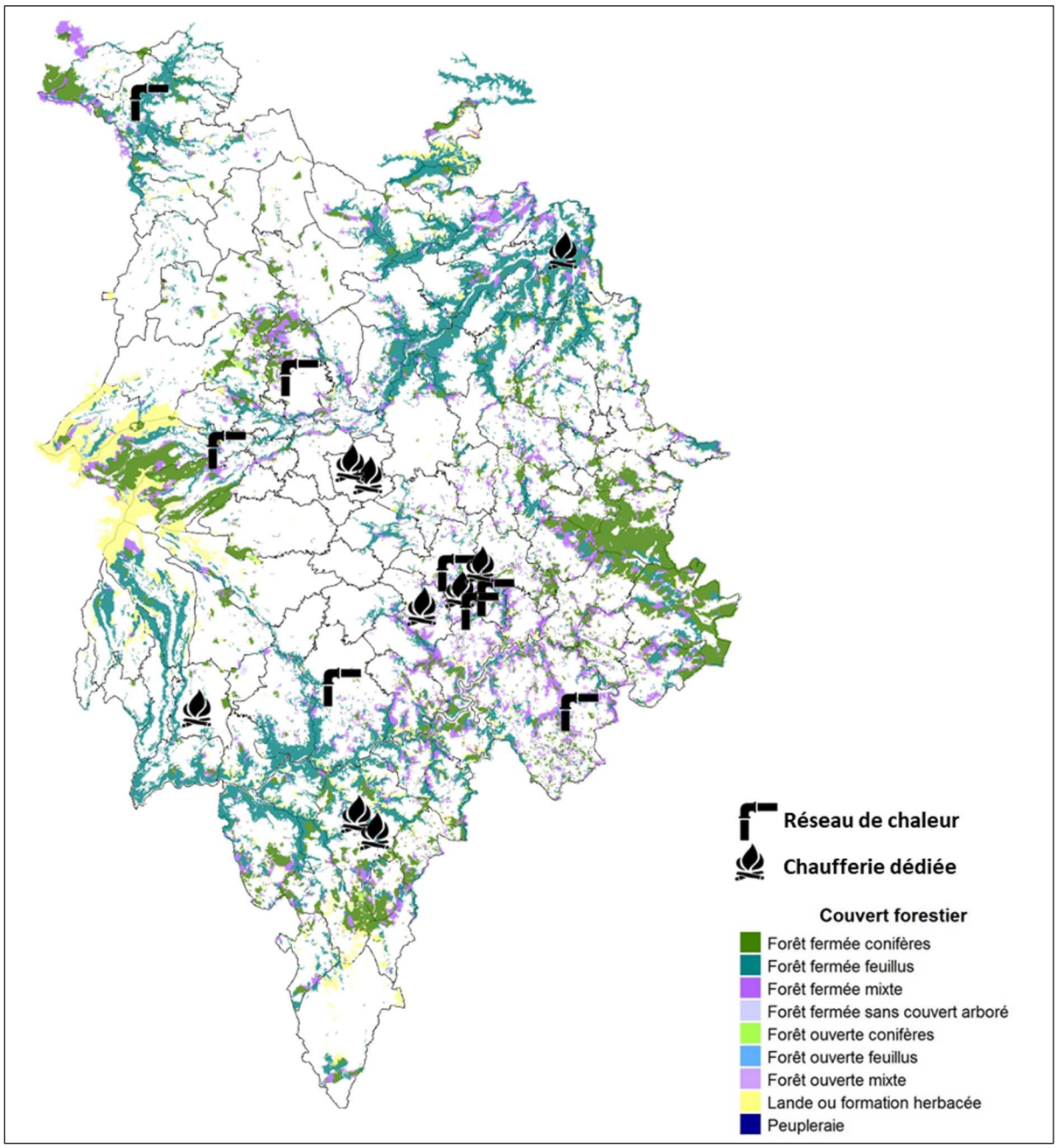

Figure 187 : Carte des réseaux de chaleur et chaufferies dédiées sur le territoire d'étude (Source : SYTEC, 2018)

Zoom sur le Plan d'Approvisionnement Territorial Saint-Flour Haute-Auvergne

Source : Fiche de synthèse du Plan d'Approvisionnement Territorial Saint-Flour Haute-Auvergne (février 2008)

Un outil d'aide à la décision a été élaboré à l'initiative des Communes Forestières dans le cadre du programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » : le Plan d'Approvisionnement Territorial. Elaboré en 2007, il recensait à l'échelle du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne les besoins actuels et futurs d'une part, et la ressource mobilisable d'autre part.

En 2007, le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne a fait partie des 3 territoires pilotes à s'être engagé dans le programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ». Les communes forestières ont accompagné le Pays dans la réalisation du 1er PAT au niveau national. Ce dernier présentait 3 objectifs :

- Mettre en parallèle la consommation et la ressource mobilisable
- Définir, localiser et dimensionner les équipements de stockage à mettre en place
- Cibler et optimiser les équipements pour une mobilisation du bois accrue.

Le PAT a constitué un tableau de bord modulable et actualisable, remis aux décideurs du territoire et maîtres d'ouvrage de chaufferies bois.

Il détaillait :

- La demande (à court terme, à savoir à horizon 2010)
- Les ressources disponibles
- Les solutions logistiques envisageables
- Les coûts de production de la plaquette forestière en fonction des scénarios logistiques retenus
- Les volumes de combustibles disponibles pour alimenter des demandes extérieures, une fois les besoins du territoire assurés.

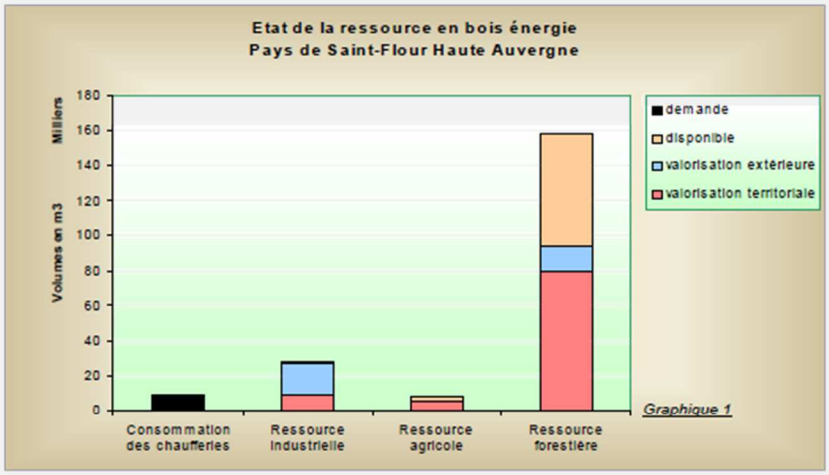

Consommation des chaufferies en 2010 (projection)	**9 500** m³
Ressource en "bois énergisable", tous produits confondus	**195 000** m³
- dont valorisée sur le territoire (bois bûche et carbonisation)	**93 665** m³
- dont valorisée à l'extérieur (papier, panneau, bûche ?)	**32 500** m³
- dont disponible	**68 342** m³

2 filières de production de bois énergie complémentaires pouvant être développées :

- à partir des produits connexes de scieries qui s'échangent à des prix de marchés. Actuellement **20 €/tonne**.
- à partir de bois issus des forêts ou de l'agriculture dont le prix est fonction du coût de production : en moyenne sur le territoire **70 €/tonne** (y compris l'achat du bois sur pied).

Figure 188 : Résultats du PAT en 2007

Figure 189 : Réseau de chaleur bois à Murat construit en 2007

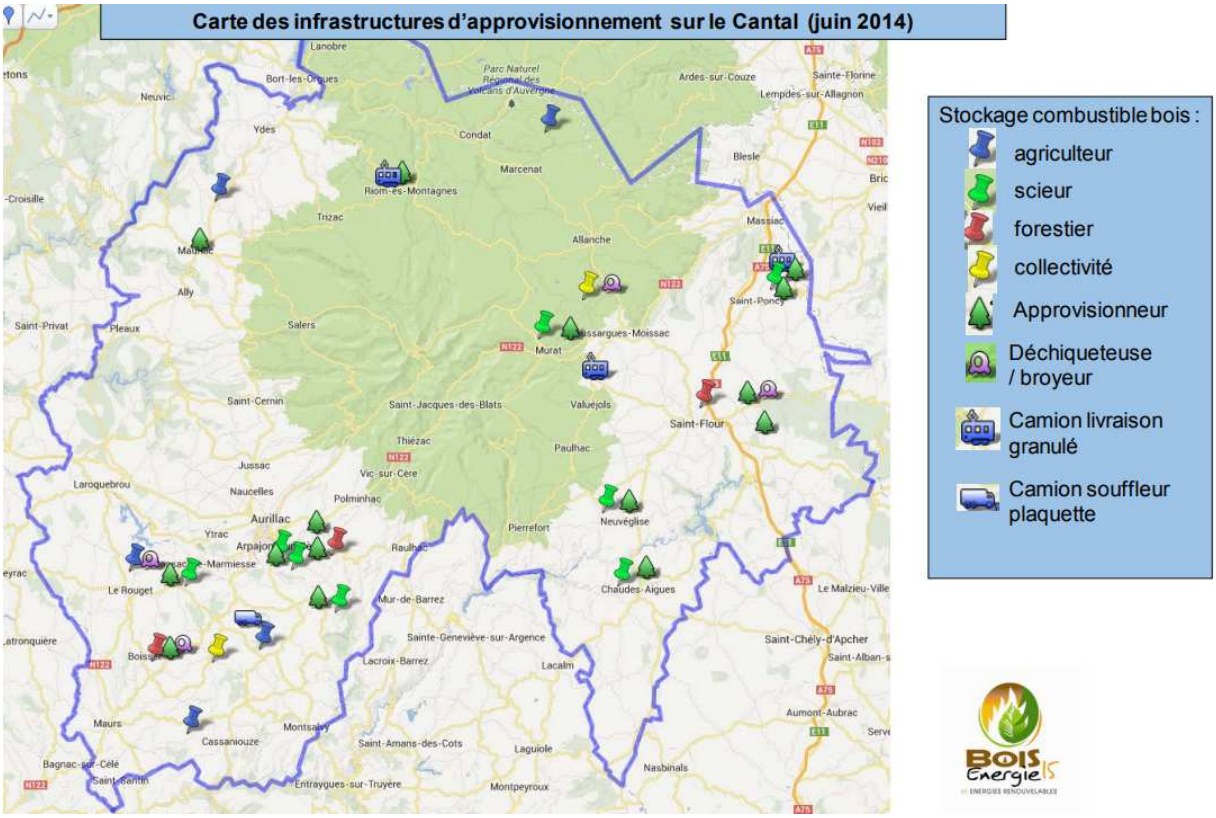

Figure 190 : Carte des infrastructures d'approvisionnement sur le Cantal (Bois Energie 15, 2014)

Figure 191 : Journée de sensibilisation à l'approvisionnement local en bois-énergie à destination des élus, techniciens, agriculteurs et acteurs de la forêt à Condat en 2014 (PNRVA)

Enjeux de la filière bois de chauffage :

- Défaut de valorisation des haies et du feuillu en bois énergie
- Capacité d' « exportation » d'énergie renouvelable (production potentielle supérieure à la consommation du territoire)

Actions passées / en cours concernant la filière bois de chauffage :

- Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour, des gorges de la Truyère et de ses affluents rive droite, les Communautés de communes des Pays de Saint-Flour Margeride et Pierrefort-Neuvéglise ont proposé des journées techniques dédiées à l'entretien et la valorisation économique des haies avec le soutien du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne. L'objectif était de montrer que l'exploitation des haies à des fins économiques est complémentaire avec la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités de ces écosystèmes. Les interventions ont permis de présenter 2 pistes de débouchés locaux pour le bois issu de ces haies : le bois énergie et la litière. Conscientes des intérêts de la préservation et valorisation du réseau bocager sur leurs territoires, les Communautés de communes, regroupées dès 2017 au sein de la même collectivité, poursuivront leurs actions dans ce sens. Ainsi, des plantations de haies pourront être envisagées dans le cadre du Contrat territorial des affluents rive droite de la Truyère cantalienne, la gestion des sites Natura 2000 ou encore le programme d'intervention agricole et rural. De même, un travail plus approfondi sur le soutien à une filière « bois énergie » pourra être entrepris dans le cadre de l'animation de la charte forestière
- Elaboration d'un outil d'aide à la décision pour la filière bois énergie : le Plan d'Approvisionnement Territorial « Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne » qui recense à l'échelle du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne les besoins actuels et futurs d'une part, et la ressource mobilisable d'autre part. Il permet ainsi d'évaluer la ressource en bois énergie disponible sur le territoire étudié et de déterminer les actions à mettre en œuvre à partir des résultats obtenus (installation de chaufferies bois, de plateformes de stockage, création de desserte, etc.)
- Promotion du bois local comme bois de chauffage sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne (ex : organisation d'une journée sur le thème de l'approvisionnement local en bois-énergie à destination des élus, techniciens, agriculteurs et acteurs de la forêt à Condat en 2014)
- Création d'une plate-forme de séchage-stockage bois en 2012 à Murat (capacité de 5000 m3)
- Implantation d'unités de chauffage au bois et de réseaux de chaleur bois :
    - Commune de Loubaresse : 1ère unité de valorisation thermique du bois du territoire de Margeride Truyère pour alimenter les établissements publics situés dans le bourg (école, salle des fêtes, logements communaux et cantine scolaire), chauffés jusque-là avec du fioul et de l'électricité
    - Commune de St-Georges, sur la zone du Crozatier
    - Commune de Saint-Flour : entreprise BONILAIT
    - Commune de Chalinargues : réseau de chaleur bois
    - Commune de Murat : réseau de chaleur bois en 2007 à Murat (1200m, 3MW) alimenté par une chaudière de 1.500 KW. Réalisation d'un espace information dans la chaufferie du réseau de Murat avec des visites pédagogiques.
- Renforcement de la communication autour des missions bois énergie, création de liens entre consommateurs et fournisseurs potentiels, amélioration de la place du bois dans le monde agricole (actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)

Actions à mener concernant la filière bois de chauffage :

- Développer l'utilisation du feuillus en bois de chauffage

5. Projets transversaux aux filières bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de chauffage

Certaines actions mises en place sur le territoire d'étude sont transversales aux 3 filières :

- **Mise en place d'une marque Massif Central**[22].
- En 2011-2012, le groupement d'intérêt public interrégional Massif central a porté une étude intitulée « Massif central, pour un nouveau modèle de développement » dans le but d'identifier les freins à l'attractivité de son territoire. Cette étude a permis de mettre en exergue les atouts et richesses du Massif central mal valorisés et disposant d'un fort potentiel. Cinq thématiques sont ressorties plus particulièrement : la santé sociale, la forêt, la prairie, l'eau et les paysages ; ce qui confirme ce qui a été dit auparavant (filière forêt-bois fragile mais disposant d'un fort potentiel de développement). Selon les évaluations (conduites en 2012) des politiques menées au niveau du Massif central sur l'accueil et l'innovation, il ressort que le soutien actif pour l'innovation sociale et organisationnelle a produit un impact non négligeable sur le développement des territoires. De plus, les politiques d'accueil, avec les projets de la filière bois, comptent parmi les secteurs les plus innovants financés par le programme Massif central sur la période 2007-2013. En parallèle, les états généraux du bois conduits en 2011-2012 ont abouti à la définition d'une stratégie de développement pour la filière.
- Elle s'appuie sur une démarche partant du besoin final du consommateur pour améliorer chaque étape de la production et ainsi renforcer la chaîne de valeur ajoutée de l'aval vers l'amont. L'objectif est d'améliorer l'utilisation et la transformation finale des bois locaux dans le Massif central tout en mettant l'accent sur la valorisation de ses ressources naturelles et humaines, au service de l'attractivité du territoire. Ainsi, le Massif central a décidé de focaliser son Programme opérationnel (PO) 2014-2020 autour des 3 axes suivants :
    - Axe 1 : préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central (biodiversité et tourisme de pleine nature),
    - Axe 2 : concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central,
    - Axe 3 : promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires.

  L'axe 2 concerne donc plus particulièrement la filière bois et se traduira notamment par un appui auprès des PME pour se développer sur les marchés à différentes échelles et s'engager dans des processus d'innovation leur permettant d'accroître leur valeur ajoutée.

BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL
Qualité & Traçabilité Certifiées

[22] http://www.fncofor.fr/valorisation-bois-massif-central-association-promotion-creee-4_2889.php

- **Plan sylvicole territorial** : L'association Sylv'ACCTES, dédiée à l'accompagnement de l'investissement forestier durable et multifonctionnel, a été créée en septembre 2015 par 3 membres fondateurs : le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, la Métropole du Grand Lyon et la banque Neuflize OBC ABN AMRO, après plus de 2 ans de travail avec les partenaires régionaux de la filière forêt bois et des représentants du monde de l'environnement. Elle a pour objet de contribuer, de promouvoir, de coordonner et développer les actions visant à favoriser l'effet d'atténuation du changement climatique de la sylviculture, à préserver durablement les ressources et services écosystémiques forestiers, à protéger et à valoriser le rôle de la gestion forestière durable dans l'activité socio-économique des territoires.

- Développement de la connaissance des besoins, attentes et perspectives d'évolution de la filière bois locale, **création de liens entre producteurs, transformateurs et consommateurs locaux** *(actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*

- **Aide à la reprise d'entreprise, soutien, défense et aide à la modernisation de la filière** en place pour lui assurer sa pérennité, renforcement de la place du bois dans les décisions locales *(actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*

- **Recherche de nouveaux débouchés pour les essences sous valorisées** localement et rétablissement d'une destination raisonnée des bois selon leur qualité *(actions de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)*

6. Localisation des acteurs de la filière bois

La carte suivante localise des acteurs de la filière bois à l'échelle du territoire d'étude. Une liste située en annexe répertorie les acteurs de la filière bois.

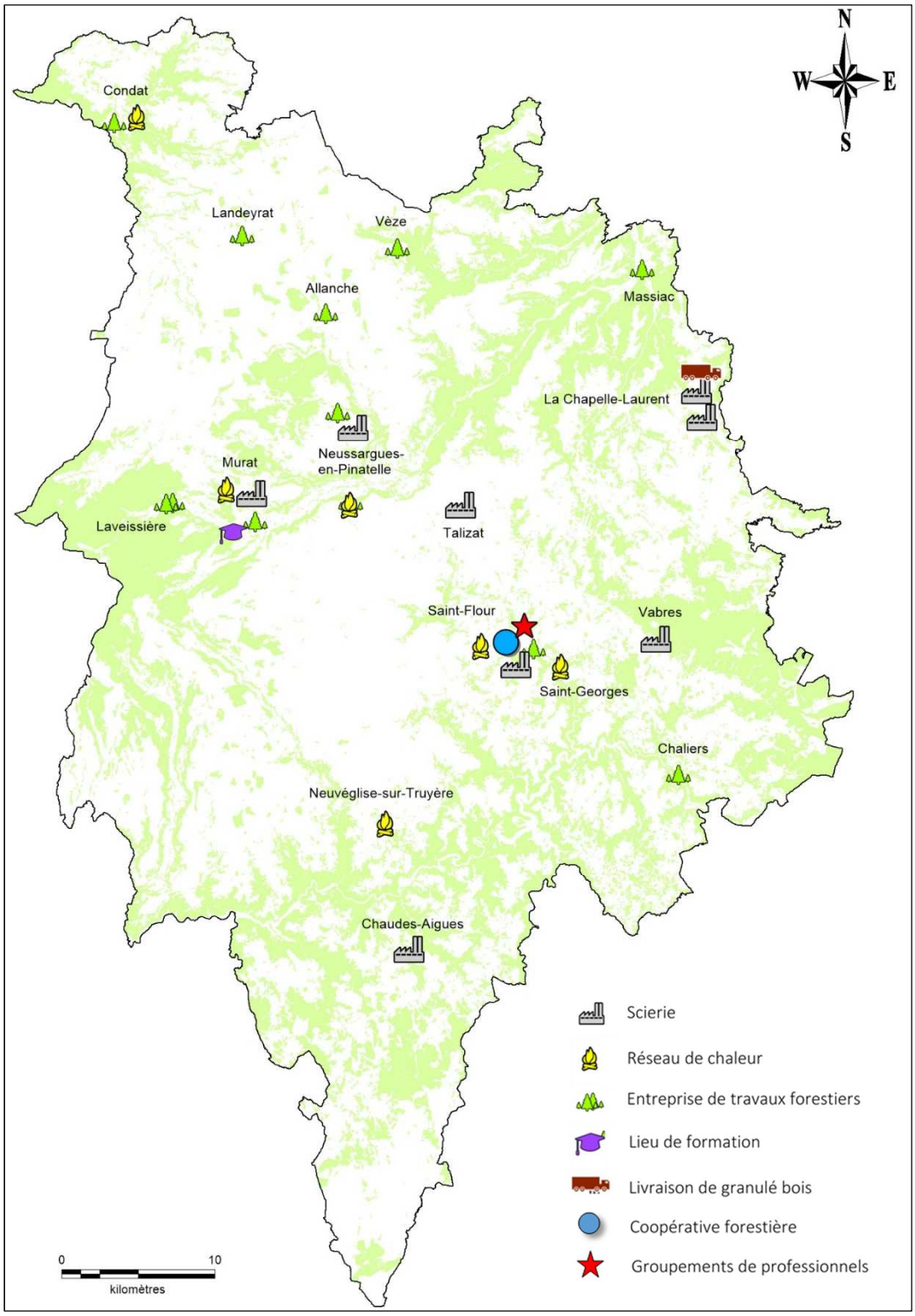

Figure 192 : Recensement des acteurs de la filière bois à l'échelle du SYTEC (Source : SYTEC, 2017)

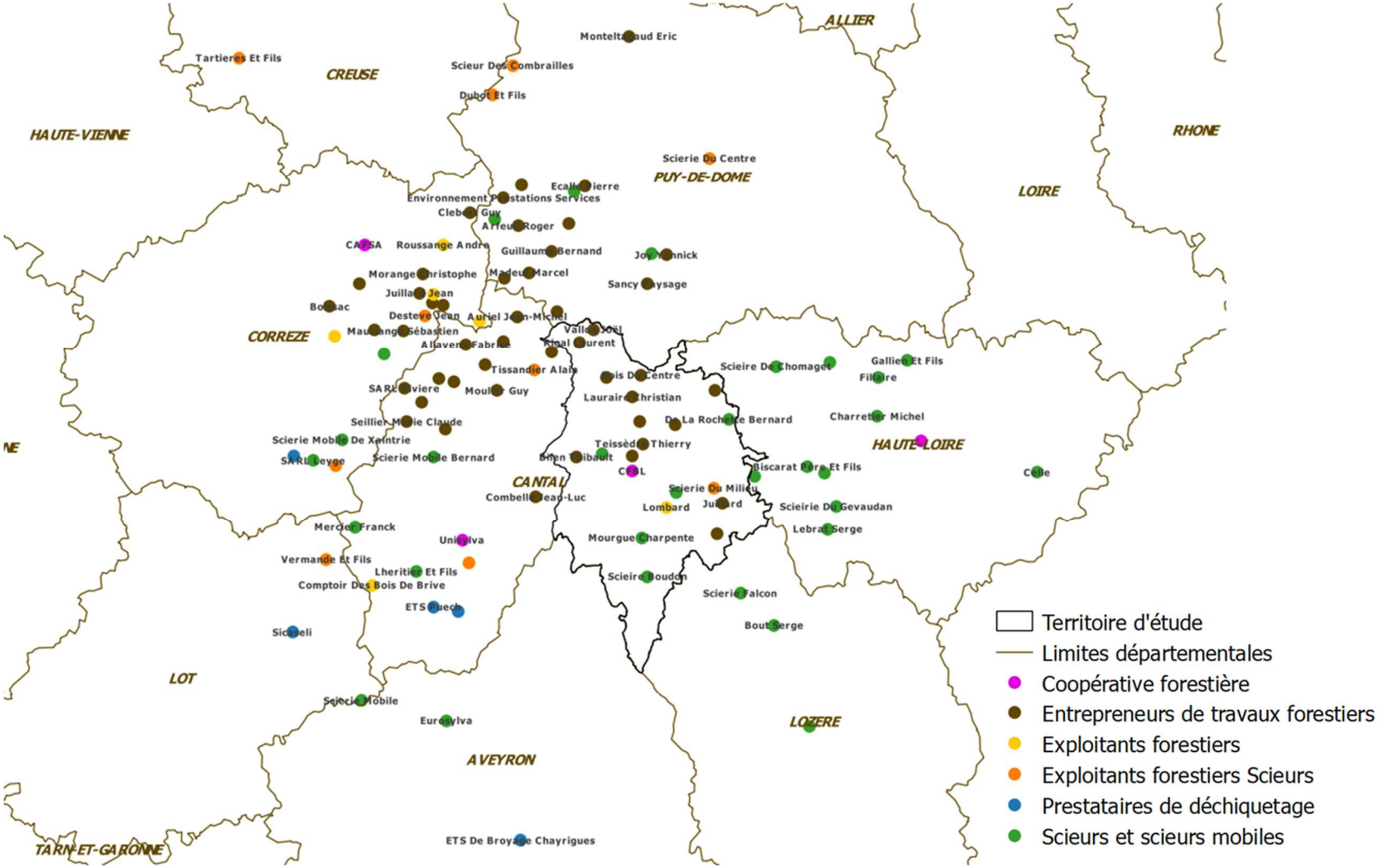

Figure 193 : Localisation des opérateurs de la filière bois intervenants sur le territoire (liste non exhaustive, source : PDM de la Rhue, PDM de la Margeride, SYTEC)

7. L'emploi dans la filière bois

Le répertoire des entreprises et des établissements est le système d'information produit par l'INSEE pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements. Il intègre depuis 2008 des informations sur les entreprises et établissements du champ agricole. Ce répertoire, édité tous les ans, a été mis à jour pour la dernière fois en décembre 2014.

Les graphiques suivants montrent l'évolution du nombre d'entreprises de la filière bois[23] à l'échelle du Cantal et du territoire d'étude en 2008, 2012 et 2014.

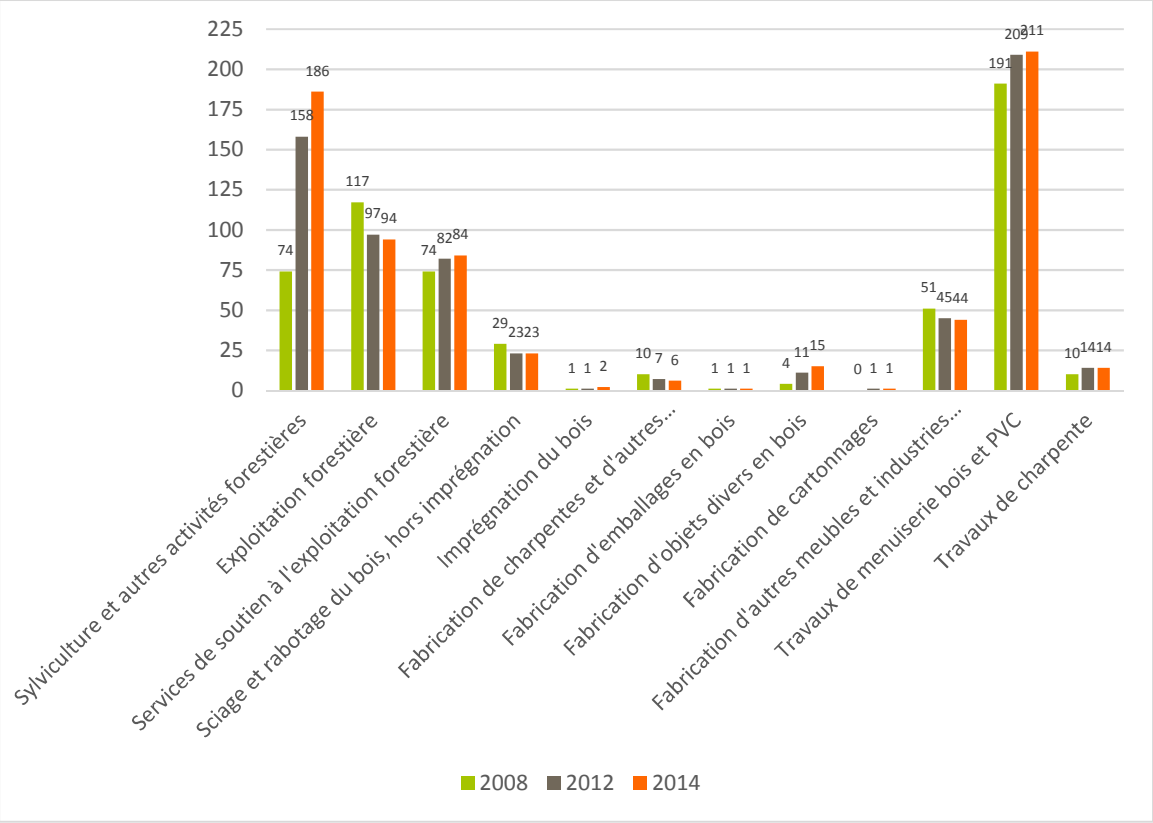

Figure 194 : Evolution du nombre d'entreprises de la filière bois dans le Cantal entre 2008 et 2014 (Source : INSEE, traitement Blezat Consulting)

Le nombre total d'entreprises classées dans les catégories du graphique ci-dessus est de 562 en 2008, 649 en 2012 et 681 en 2014, soit une évolution de 21% entre 2008 et 2014. Le nombre d'entreprises œuvrant dans la sylviculture et autres activités forestières a plus que doublé entre 2008 et 2014. Sur cette même période, le nombre d'exploitations forestières a diminué de 20% et le nombre de scieries est passé de 29 à 23.

Le nombre d'emplois salariés générés par ces entreprises est cependant limité. En 2014, 79% de ces entreprises n'ont pas de salariés. Un tableau en annexe détaille le nombre d'entreprises par code APE et selon le nombre de salariés dans l'entreprise.

[23] Certains codes APE regroupent des entreprises appartenant ou non à la filière bois (« Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement », « Travaux de menuiserie bois et PVC »). Il convient de prendre en compte cette remarque dans l'interprétation des chiffres.

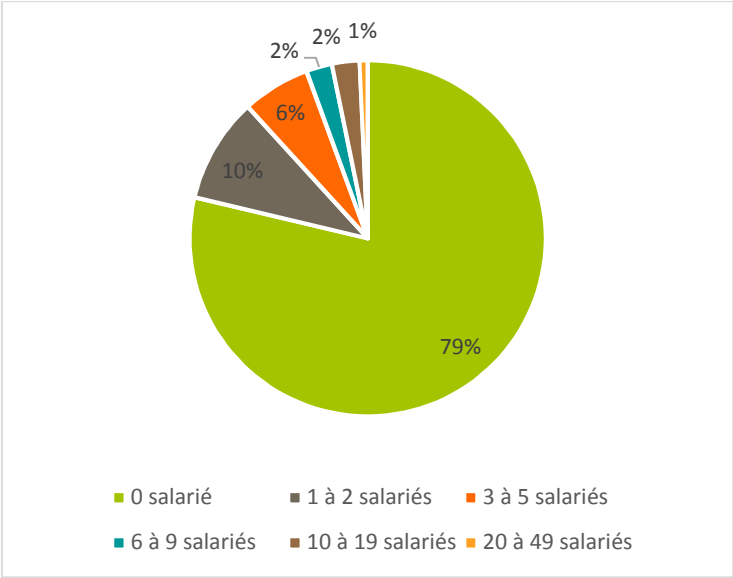

Figure 195 : Répartition des 681 entreprises selon le nombre de salariés dans l'entreprise

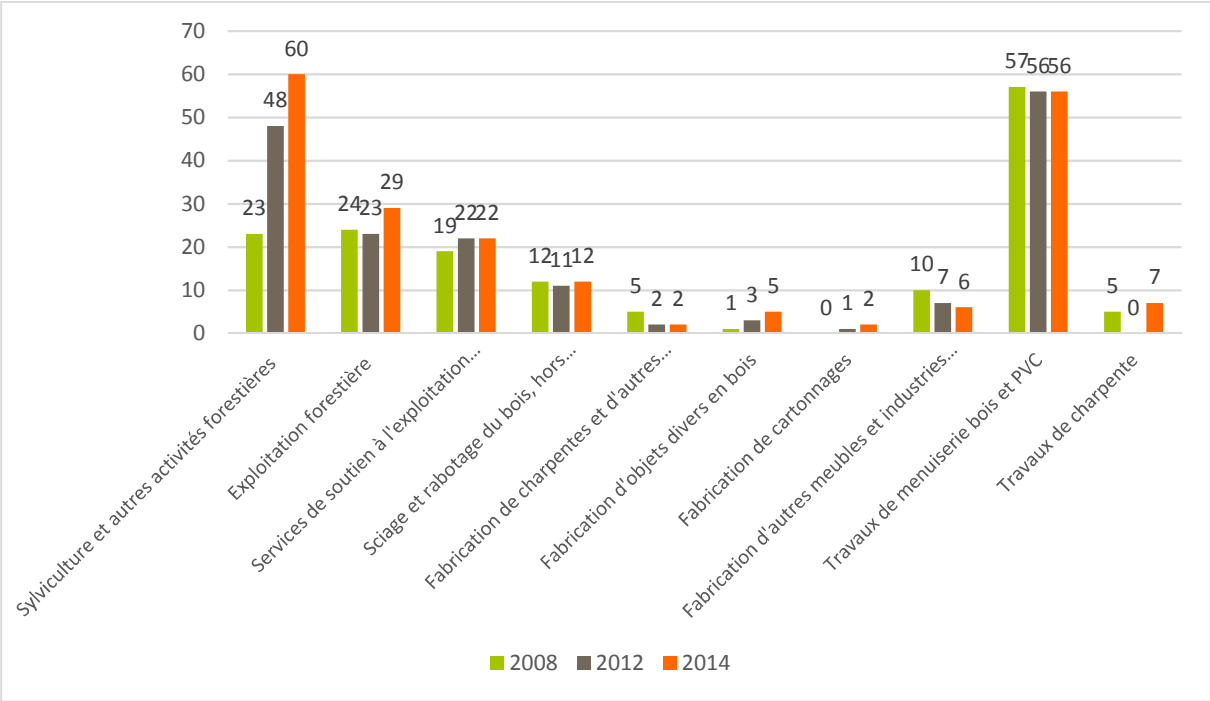

Figure 196 : Evolution du nombre d'entreprises de la filière bois sur le territoire d'étude entre 2008 et 2014 (Source : INSEE, traitement Blezat Consulting)

Le nombre total d'entreprises classées dans les catégories du graphique ci-dessus est de 156 en 2008, 173 en 2012 et 201 en 2014, soit une évolution de 29% entre 2008 et 2014. Le nombre d'entreprises œuvrant dans la sylviculture et autres activités forestières a presque triplé entre 2008 et 2014. Sur cette même période, le nombre d'exploitations forestières est passé de 24 à 29 et le nombre de scieries est resté constant.

Zoom sur les codes APE

Source : Insee

- **0210Z - Sylviculture et autres activités forestières** : cette sous-classe comprend
  - la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées
  - la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage
  - l'exploitation de pépinières forestières
- **0220Z - Exploitation forestière** : cette sous-classe comprend
  - la production de bois brut pour les industries forestières de transformation
  - la production de bois utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques
  - la production de bois à des fins énergétiques
  - la production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques
  - la fabrication de charbon de bois en forêt, en utilisant des méthodes traditionnelles
- **0240Z - Services de soutien à l'exploitation forestière** : cette sous-classe comprend
  - les services annexes à la sylviculture :
  - entretien des forêts
  - inventaire des forêts
  - conseil en gestion et administration de la forêt
  - évaluation du bois
  - protection et lutte contre les feux de forêt
  - lutte contre les parasites forestiers
  - les services annexes à l'exploitation forestière :
  - coupe, transport de grumes dans les forêts
  - gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers
- **1610A - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation** : cette sous-classe comprend
  - le sciage, le rabotage et le façonnage du bois
  - les bois tranchés, déroulés ou dédossés
  - la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées
  - la fabrication de lames pour parquets non assemblées
  - la fabrication de laine (paille) de bois, de farine de bois, de bois en plaquettes ou en particules
- **1623Z - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries** : cette sous-classe comprend
  - la fabrication d'articles en bois destinés principalement à l'industrie du bâtiment :
  - poutres, poutrelles, chevrons, solives
  - lamellé collé et armatures en bois et bâtiments en bois préfabriqués
  - portes, fenêtres, rideaux et leurs encadrements, avec ou sans accessoires métalliques, tels que serrures et ferrures
  - escaliers, rampes d'escaliers
  - bardeaux, baguettes et moulures
  - la fabrication de bâtiments préfabriqués ou d'éléments de ces bâtiments, en bois, par exemple : saunas
  - la fabrication de maisons mobiles
  - la fabrication de cloisons en bois (à l'exception des cloisons mobiles)
- **1629Z - Fabrication d'objets divers en bois** : cette sous-classe comprend la fabrication d'objets divers en bois :
  - manches et montures pour outils, brosses, balais
  - formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, cintres pour vêtements
  - articles de ménage et ustensiles de cuisine
  - statuettes et objets d'ornement, bois marquetés et bois incrustés
  - coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires
  - canettes, busettes, bobines pour filatures et tissage et pour fil à coudre et articles similaires, en bois tourné
  - autres articles en bois

Zoom sur les codes APE

Source : Insee

- **1721B - Fabrication de cartonnages** : cette sous-classe comprend
  - la fabrication de boîtes, d'emballages, de cartonnages pliants, de cartonnages de bureau ou de présentation, de boîtes pâtissières, d'emballages alimentaires, etc., en carton (ou en carton contrecollé ou paraffiné)
- **3109B - Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement** : cette sous-classe comprend
  - la fabrication de sièges de camping ou de jardin
  - la fabrication de mobilier de jardin et de meubles des types utilisés dans les chambres à coucher, les salles à manger et de séjour, etc.
  - la fabrication de meubles de machines à coudre, meubles-télévision, etc.
- **4332A - Travaux de menuiserie bois et PVC** : cette sous-classe comprend
  - le montage de menuiseries extérieures en bois ou en matières plastiques
  - le montage de menuiseries intérieures en bois ou en matières plastiques, la réalisation de placards, etc.
  - le montage de fermetures de bâtiment en bois ou en matières plastiques : volets, portes de garage, etc.
  - le montage de portails en bois ou en matières plastiques
  - la mise en place de cuisines intégrées ou par éléments, de placards, d'escaliers d'intérieur en bois ou en matières plastiques
- **4391A - Travaux de charpente** : cette sous-classe comprend
  - le montage de charpentes en bois

VI. Fonctions environnementales de la forêt

Au-delà de ses fonctions productives, la forêt présente un intérêt au niveau environnemental et social. Les rôles écologiques des forêts sont aussi nombreux qu'importants : maintien des sols, régulation hydrologique, stockage de carbone, réservoir de biodiversité ordinaire ou remarquable. Par ailleurs, le rôle social des forêts a pris une grande importance dans les sociétés industrialisées, comme espace de détente, de ressourcement, d'inspiration culturelle, d'agrément paysager.

1. Biodiversité et trame forestière

La préservation de la **biodiversité** est l'un des piliers de la gestion forestière durable au niveau national. Les forêts présentent un grand intérêt en matière de biodiversité : ce sont des réservoirs de biodiversité ordinaire ou remarquable. Dans les forêts du Cantal, on trouve par exemple certaines espèces de coléoptères protégés, de chiroptères (chauves-souris), d'oiseaux montagnards. Ces espèces nécessitent souvent des mesures de gestion spécifiques pour assurer leur pérennité.

Le **maintien d'une trame forestière fonctionnelle, avec notamment des ilots de sénescence**, constitue un enjeu important. Les forêts anciennes sont définies comme des espaces actuellement boisés, qui ont conservé leur vocation forestière depuis au moins le début du XIXème siècle (période à laquelle la surface forestière était minimale pour une grande partie du territoire français). Elles présentent des caractéristiques écologiques essentielles (conservation des espèces forestières peu mobiles, préservation des champignons du sol, etc.) et assurent des fonctions économiques et sociales indispensables, au même titre que les forêts issues de reboisements ou de recolonisation naturelle récents (production de bois de chauffage et de bois d'œuvre, cueillette, chasse, sylvopastoralisme, etc.). Pour mener à bien cet objectif, un **travail de sensibilisation** doit être mené sur la thématique des forêts anciennes. Un projet du CEN d'Auvergne est actuellement en cours sur le réseau d'îlots sénescents en forêts anciennes (RIFA[24]).

2. Réseau Natura 2000 et espaces forestiers

Une partie des forêts du territoire d'étude est concernée par des sites Natura 2000 (sites naturels terrestres identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats). 3 sites, désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux, sont concernés par une directive oiseaux (ZPS) : Gorges de la Truyère, Monts et Plomb du Cantal, Planèze de Saint-Flour).

9 sites sont désignés pour permettre la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore et sont concernés par la directive Habitat Faune Flore (ZCS) : vallées et gites de la Sianne et du Bas Alagnon, site de Lacoste, vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon, tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien, massif cantalien, zones humides de la Planèze de Saint-Flour, sommets du nord Margeride, affluents rive droite de la Truyère amont et Aubrac.

La gestion des forêts concernées par ces sites doit ainsi tenir compte de directives Natura 2000.

[24] http://www.cbnmc.fr/forets-anciennes/

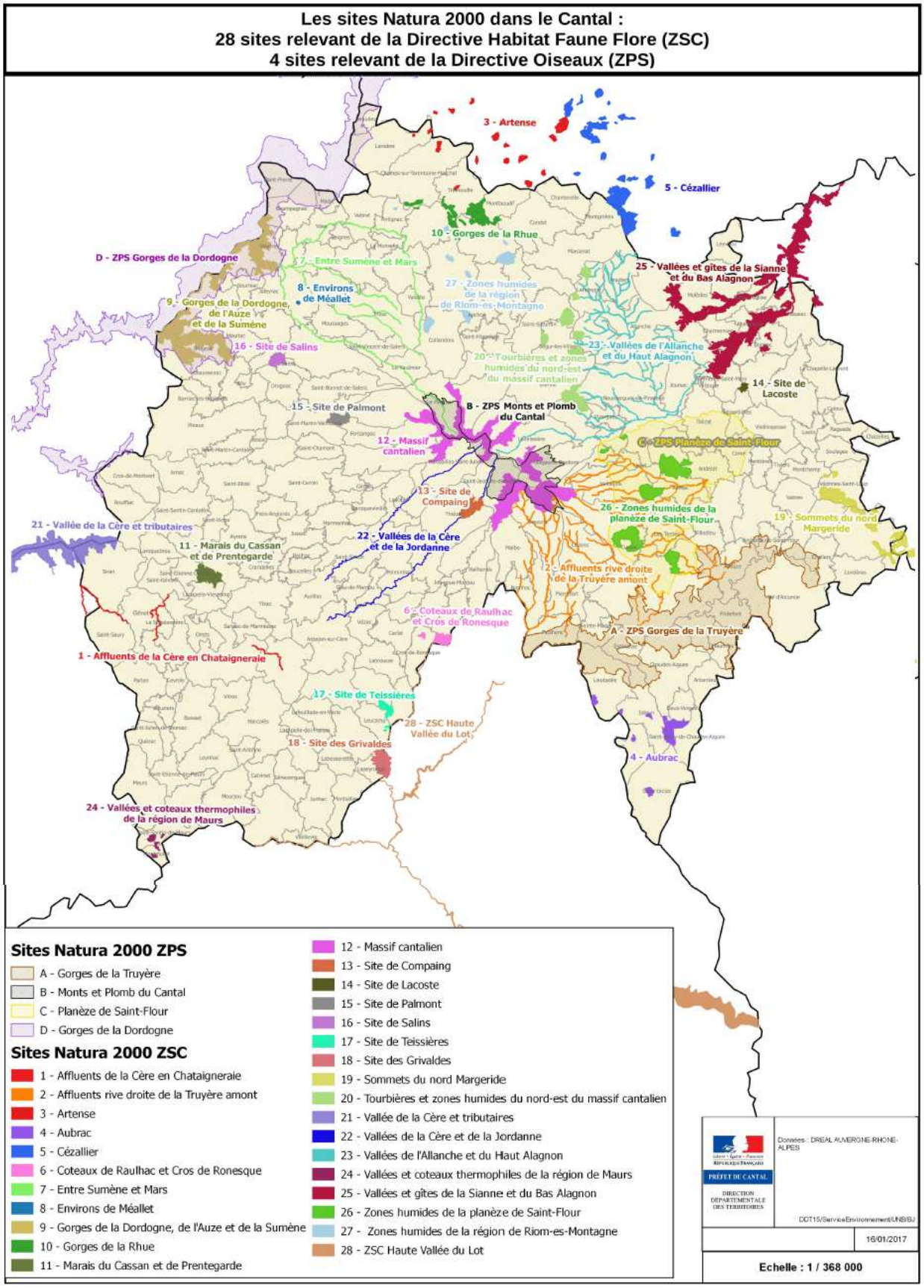

Figure 198 : Cartographie des sites Natura 2000 dans le Cantal (Source : DDT15, 2017)

3. Forêts anciennes

Une **étude sur les forêts anciennes des Parcs Naturels Régionaux** a été réalisée en 2016 par Ipamac (Inter-Parcs Massif Central), le Conservatoire botanique national du Massif central, l'Institut national de l'information géographique et forestière, l'Office national des forêts et le Centre national de la propriété forestière. Elle localise les forêts présumées anciennes (par comparaison des forêts des cartes de l'état-major et des forêts actuelles cartographiées par l'IGN) et une analyse de l'évolution des paysages forestiers sur le territoire. Cette étude alimentera la réflexion du Syndicat mixte du Parc des Volcans pour favoriser la prise en compte de la valeur écologique, culturelle, historique et sociale des forêts, avec l'objectif de concilier préservation de la biodiversité et fourniture de bois de qualité pour les entreprises de la filière. L'étude propose plusieurs actions à mettre en place :

- Localiser au sein des forêts présumées anciennes les zones les plus intéressantes du point de vue écologique. L'objectif étant de localiser les vieilles forêts : forêts à la fois anciennes et matures écologiquement, qui constituent des noyaux à préserver
- Mettre en place des opérations d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires de ces forêts anciennes
- Intégrer l'enjeu des forêts anciennes dans les documents d'aménagement (Plan local d'urbanisme, réglementation des boisements, etc.), les réflexions relatives aux trames écologiques et corridors, et procédure d'autorisation de défrichement par exemple
- Mettre en place une trame de vieux bois à l'échelle du Parc voire du Massif central. Cette trame de vieux bois pouvant se concrétiser par la désignation d'îlots de sénescence ou de zones de non intervention, le maintien d'arbres morts ou sénescents au sein des peuplements et d'arbres de gros diamètres, d'arbres porteurs de micro-habitats, et la création de réserves intégrales (c'est-à-dire sans intervention humaine d'exploitation ou de travail des forêts)[25].

La cartographie SIG des forêts présumées anciennes se limite actuellement aux deux territoires de PNR (PNR des Volcans d'Auvergne et PNR de l'Aubrac) sur le périmètre du territoire d'étude. Ce travail est en cours de complément dans le courant de l'année 2018.

[25] http://www.parcdesvolcans.fr/Mediatheque/Actualites/Forets-anciennes-massif-Central-_-Rapport

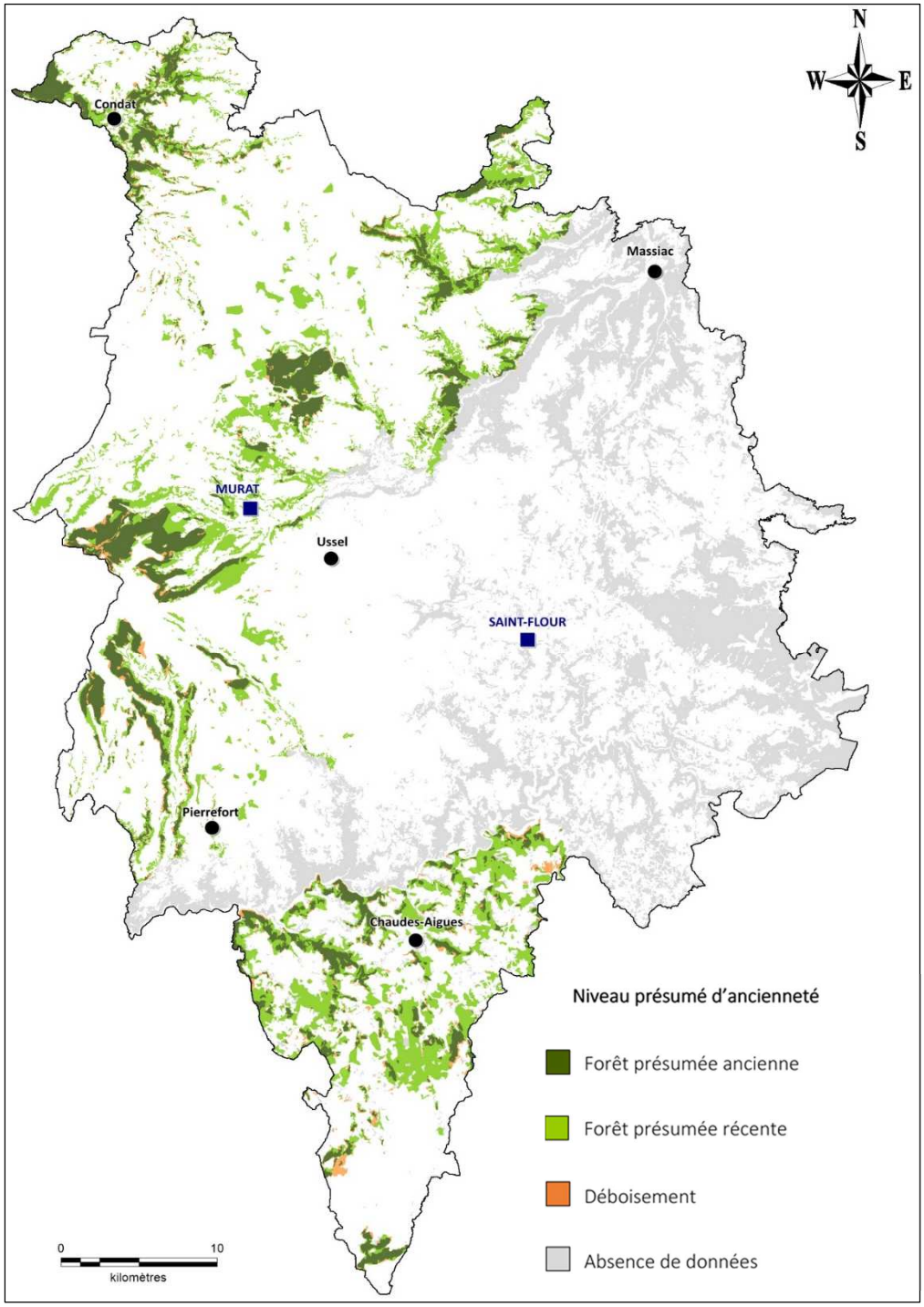

Figure 197 : Niveau présumé d'ancienneté des forêts situées dans les PNR des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac (Source : IPAMAC)

4. Enjeux et actions

Enjeux concernant les fonctions environnementales de la forêt :

- Préserver la forêt des effets du changement climatique
- Préserver le rôle des forêts dans la gestion des sols et de l'eau

Actions passées / en cours concernant les fonctions environnementales de la forêt :

- Création d'un marteloscope dans le cadre de la charte forestière du massif de la Rhue
- Amélioration des connaissances sur les chiroptères et initiation d'un suivi des populations sur le massif de la Pinatelle et les sapinières d'altitude des Monts du Cantal (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Amélioration de la prise en compte des îlots de sénescence et des arbres morts dans la forêt (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Mise en œuvre un calcul de l'Indice de Biodiversité Potentiel (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelle du SYTEC
- Sensibilisation à la protection des peuplements via l'organisation de journées de sensibilisation et des actions de sensibilisation des propriétaires concernés (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Action de sensibilisation à la préservation du bocage sur la vallée de la Santoire (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Réalisation d'un inventaire des zones humides et mares forestières en massif de la Pinatelle (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Restauration et valorisation de l'arboretum de Sainte Anastasie (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Accompagnement du volet forestier des sites Natura 2000 (action de la charte forestière du PNR de l'Aubrac)
- Projet en cours du CEN (conservatoire des espaces naturels) d'Auvergne sur le Cantal, la Haute-Loire et le Puy de Dôme, dont l'objet est de laisser à la forêt le temps nécessaire à son évolution naturelle (rendu disponible fin 2018). Le principe du projet est le suivant : le CEN Auvergne souhaite acheter des parcelles de forêts représentatives des grands types forestiers présents en Auvergne (forêt de plaine, forêt de montagne, sur des roches différentes, exposées au Nord ou au Su, etc.) et laisser ces parcelles en évolution naturelle. Aucune coupe et aucune intervention ne seront effectuées afin de laisser les arbres accomplir leur cycle biologique : croissance, maturité, vieillissement puis mort et une régénération naturelle. Le travail de 2018 consiste à hiérarchiser/prioriser les parcelles qui présentent le plus d'intérêt et qui pourront venir compléter le réseau de parcelles dont le CEN Auvergne est déjà propriétaire (plus de 275 ha de forêts sur divers sites).
- Projet du CEN d'Auvergne sur le réseau d'îlots sénescents en forêts anciennes (2017-2020) : le projet a pour objectif de contribuer aux dynamiques régionales en portant sur la constitution d'un réseau d'îlots de sénescence en forêts anciennes représentant sur 420 ha un échantillon des 20 types forestiers d'Auvergne.

Actions à mener / poursuivre concernant les fonctions environnementales de la forêt :

- Mettre en place une sylviculture sobre en eau, des éclaircies douces à fréquence régulière et rapprochée pour éviter les stress successifs et préserver les sols
- Diversifier et mélanger les essences, et, au moment du renouvellement de la forêt, à remplacer les essences les plus sensibles par de plus accommodantes
- Favoriser une gestion durable des forêts

VII. Fonctions récréatives de la forêt

La forêt offre des activités récréatives tout au long de l'année. Les massifs forestiers du Cantal sont entre autres les lieux d'accueil d'activités de pleine nature, de sentiers de randonnées équestres, pédestres et VTT. Ils permettent à leurs visiteurs d'observer une riche biodiversité, comme la brame du cerf pendant l'automne. De par le panel d'activités qu'elle offre, la forêt a un impact positif sur le tourisme.

Enjeux relatifs aux fonctions récréatives de la forêt :

- Concilier les usages productifs et de loisirs avec l'objectif de préservation de la biodiversité
- Accroître le nombre d'espaces aménagés sur le territoire (type parc accrobranche)

Actions passées / en cours concernant les fonctions récréatives de la forêt :

- Actualisation du plan de règlement de la circulation dans les espaces forestières (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Valorisation de l'espace sport orientation de la Pinatelle (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Amélioration de l'offre de randonnée (action de la charte forestière du Pays de Murat)
- Mise en valeur de sites emblématiques de la zone sommitale du massif de Margeride (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Valorisation et promotion du milieu forestier à travers le PAH et l'Ecomusée de Margeride (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Développement de produits touristiques « Familles » sur la thématique forêt en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Aménagement du sentier d'interprétation du Pirou avec un accès handicapé (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Améliorer l'entretien, la signalisation et la valorisation de l'ensemble des circuits de randonnée (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Développer des activités nouvelles en forêt : par exemple pour le vélo, un espace cross-country, descente, enduro en milieu forestier sur la commune d'Alleuze (action de la charte forestière de Saint-Flour Margeride)
- Accompagnement des évolutions des cueillettes des menus produits forestiers (plantes comestibles, champignons, rameaux, lichens, etc.) (action de la charte forestière du PNR de l'Aubrac).

Actions à mener concernant les fonctions récréatives de la forêt :

- Développer les offres touristiques en lien avec la forêt

VIII. Synthèse diagnostic forestier

1. Forces et faiblesses de la forêt

La forêt du territoire est contrastée, non seulement d'un point de vue géographique (fort taux de boisement de la montagne de la Margeride), mais également dans les types de peuplements que l'on peut observer : présence emblématique du pin sylvestre (les bosquets de la planèze, le secteur de Val d'Arcomie), potentiel productif du sapin pectiné, installation naturelle et progressive de peuplements feuillus à base de chêne et de hêtre.

Ce contraste contribue à identifier le territoire et constitue une source de richesses et de développement, avec des opportunités à explorer pour l'avenir en matière de production de matériaux et d'énergie renouvelable locaux.

Les forêts du territoire du SYTEC constituent un atout majeur et ce à plusieurs titres :

- **Économique** : production de bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, dans le meilleur des cas, en alimentant la filière bois locale. La filière bois contribue ainsi à la création d'emplois directs et indirects.
- **Qualité de l'environnement** : réduction des GES, stockage du carbone, filtration de l'eau, éléments structurants des paysages (attractivité), préservation contre les glissements de terrain, réservoir de biodiversité, ordinaire et extraordinaire.
- **Social** : accueil du public pour les activités de promenade et de cueillette, la pratique du ski, pratique de la chasse.

Les espaces forestiers et l'activité forestière sont des éléments structurants du territoire et de son paysage. Composante majeure de l'aménagement du territoire, la forêt participe au développement territorial local.

• **Forces**	• **Faiblesses**
- Présence de tous les maillons de la filière bois sur le territoire - Public de propriétaires forestiers agriculteurs facilement identifiable (sensibilisation, formation, …) - Bonne qualité de sciage - Présence d'un lycée professionnel du bois à Murat, qui emploie 43 personnes et forme plus d'une centaine de jeunes aux métiers de la valorisation des produits issus du sciage (mobilier, fenêtres, portes, parquets, lambris, etc.) avec des formations de technicien menuisier agenceur, ébéniste, marquetteur et sculpteur ornementaliste - Filière bois énergie bien implantée : avec la présence d'ABE, avenir bois énergie, spécifique au Cantal, qui fédère les scieurs entre eux et au-delà les usagers, et le développement de réseaux de chaleur - De nombreux zonages de connaissance et de protection - Potentiel naturel qui se prête aux activités de pleine nature - Présence de la Maison de la Pinatelle (accueil des touristes)	- Accessibilité et exploitabilité (relief) de certains massifs forestiers, - Qualités de bois hétérogènes, - Morcellement de la forêt privée, - Public de propriétaires forestiers agriculteurs : moins disponibles / moins sensibles à la fonction de production de bois d'œuvre de leur patrimoine ? - Mise en gestion timide (60 Plans Simples de Gestion pour 4360 ha, soit environ 14 % de la surface de forêt privée), - Niveaux de populations de cervidés élevés, - Filière d'exploitation/gestion et de transformation sous calibrée/mal calibrée, et au devenir incertain par rapport à la ressource disponible - Difficulté de renouvellement des haies suite à des tempêtes - Dépréciation du capital sur pied depuis la tempête de 1999 - Difficultés de financement des projets de piste de desserte - Manque de coopération entre les scieurs pour la collecte de bois - Baisse du marché du feuillu, avec un défaut d'exploitation du bois de feuillus, sauf en bois de chauffage, et un faible marché pour la 2ème transformation. Cela engendre une disparition des scieries de feuillus. - Valorisation marginale des bois sciés sur le territoire en 2ème transformation ; manque de main d'œuvre dans l'artisanat du bois

2. Enjeux de la forêt

Plusieurs démarches sont déjà entreprises sur le territoire du SYTEC. Il est pertinent, avant d'engager de nouvelles actions de prendre connaissance de l'existant et de capitaliser sur le travail déjà effectuée et les démarches en cours :

Le diagnostic a fait ressortir de nombreux enjeux relatifs à la filière bois, qui peuvent être classé sous les catégories suivantes :

- La **conservation/protection des espaces forestiers**, supports de nombreux usages,
- **L'augmentation du niveau de durabilité de la gestion des forêts et donc de la mobilisation de bois**, en mesure de fournir des emplois, directs et induits.
- Le **développement/poursuite de stratégies de développement et d'animation territoriale**, permettant de travailler sur l'amélioration des peuplements, leur renouvellement, le morcellement parcellaire, les dessertes…
- Le **développement/maintien du tissu d'entreprises** de travaux forestiers et de transformation.

Orientations issues de l'atelier forêt bois

Un atelier forêt-bois avec les acteurs du territoire s'est déroulé à Saint-Flour le 15 décembre 2017. Une partie de l'atelier a été consacrée au partage et à la mise en discussion des éléments de diagnostic. La discussion s'est orientée autour de 3 axes :

1. Renouvellement de la forêt :

- <u>Les gros bois de sapin</u> :

Un faible intérêt des transformateurs pour les **gros bois de Sapin pectiné** (diamètre supérieur à 50cm), qui sont donc peu valorisés lors des ventes de bois.

Ce faible intérêt induit des **reports successifs de coupes** et une **surcapitalisation croissante** rendant de plus en incertaine l'exploitation des bois.

Cette non-exploitation compromet l'installation et le développement d'une régénération naturelle. A terme, les peuplements de sapins âgés pourraient dépérir sans que la régénération ne soit assurée.

- <u>Le grand gibier</u> :

Une **pression du grand gibier**, espèce cerf principalement, jugée **préoccupante** par un certain nombre de participants.

Là où l'équilibre sylvo-cynégétique est dépassé, la régénération et le renouvellement de la forêt ne peuvent plus être assurés dans des conditions économiquement viables.

- <u>Le changement climatique</u> :

Interrogation sur **l'adaptation des essences à leur milieu** face aux évolutions futures des conditions climatiques. Les principales craintes portent sur le **sapin** et **l'épicéa** qui pourraient rapidement voir leur aire de répartition potentielle diminuer du fait du réchauffement et de la modification du régime des précipitations.

Les essences fragilisées par ces évolutions seront par ailleurs d'autant plus sensibles aux autres problèmes sanitaires (ex : Gui sur Sapins, Chenilles processionnaires sur Pins sylvestres …).

Le choix d'essences adaptées aux conditions climatiques futures et la composition des peuplements (mixité des essences) lors des projets de régénération ou de reboisement constituent un enjeu majeur.

2. Innovation

- L'accompagnement de la filière :

De l'amont de la filière forêt-bois (**aide au reboisement pour les petites surfaces**), en passant par l'exploitation (**formation d'une main d'œuvre qualifiée, matériel adapté aux petites surfaces,** …) et jusqu'à l'aval (**main d'œuvre, choix d'investissement dans le matériel, transmission d'entreprises…**), les acteurs insistent sur la nécessité de poursuivre et d'accentuer l'accompagnement proposé pour que le bois produit dans le territoire puisse être transformé localement par des entreprises performantes et concurrentielles.

- La valorisation des gros bois :

La surcapitalisation, en forêt privée notamment, dans les gros et très gros bois hypothèque la régénération de la forêt. Mais l'exploitation de ces gros bois également un enjeu économique majeur pour le territoire.

- Le bois local :

Les investissements consentis par les acteurs privés et publics dans la modernisation de la filière forêt-bois seront d'autant plus efficients que les bois produits et transformés localement seront également mis en œuvre dans le territoire.

3. Le partenariat forêt publique – forêt privée :

- Les équipements :

La forêt du Territoire de l'Est Cantal, et notamment la forêt privée, présente des caractéristiques foncières telles que le morcellement de la propriété**.** Ce morcellement n'est pas le premier frein à la mise en valeur de la forêt. De même le **réseau de dessertes existant est relativement intéressant**, notamment quand on le compare à d'autres territoires similaires.

Néanmoins, la **densification de la desserte forestière et l'amélioration de sa qualité (transformation de pistes forestières en routes accessibles aux camions) constituent des enjeux prégnants** pour améliorer l'exploitation des massifs.

Les prospectives et les leviers discutés sur ces 3 thématiques sont :

4. Renouvellement de la forêt :

Le grand gibier : la **mise en place de « plan de gestion du Cerf »,** à l'instar de celui mis en place dans la Charte Forestière de Territoire de la Margeride constitue une piste de solution intéressante.

Le changement climatique : le **choix d'essences adaptées aux conditions climatiques futures et la composition des peuplements (mixité des essences)** lors des projets de régénération ou de reboisement constituent un enjeu majeur.

5. Innovation :

L'accompagnement de la filière : la nécessité de **poursuivre et d'accentuer l'accompagnement proposé** pour que le bois produit dans le territoire puisse être **transformé localement** par des entreprises performantes et concurrentielles

La valorisation des gros bois : le **déploiement de moyens innovants (matériels d'exploitation ou de transformation) et la mise en œuvre de techniques adaptées (tri des bois, …) doivent être encouragés et accompagnés** pour l'enjeu de valorisation des gros bois. D'un « handicap » dans la gestion forestière, cette question des gros bois doit pouvoir être transformée en opportunité pour l'économie du territoire.

Le bois local :

La valorisation d'une **ressource locale** est l'un des avantages fréquemment mis en avant en faveur du bois énergie. Ce raisonnement pourrait tout aussi bien s'appliquer au **bois d'œuvre.**

La sensibilisation des prescripteurs (maîtres d'ouvrages publics, architectes…) aux innovations techniques du matériau bois et à l'existence d'une véritable offre en bois local (ex : bois du Massif Central) devrait permettre à la fois d'accroitre la part du bois dans les projets mis en œuvre et de faire en sorte que ce bois soit produit et transformé le plus localement possible.

6. Le partenariat forêt publique – forêt privée :

Les équipements :

Si elle est parfois vue comme un handicap ou au moins un frein à l'équipement des massifs, la **mixité de la propriété, entre public et privé, peut aussi être vue commune une opportunité grâce à la mutualisation des moyens**.
Le **développement d'équipements collectifs structurants tels que la voirie, les places de dépôts ou de tri de bois** constitue un élément de réponse essentiel aux enjeux de la mise en valeur et du développement de la filière forêt-bois du territoire.

Les chantiers
Au-delà de la seule **organisation de chantiers en commun**, qui offriraient déjà de nombreux avantages en termes de mutualisation de moyens et d'amélioration de la rentabilité des opérations, le d**éveloppement d'un partenariat entre forêt publique et privée peut également viser à mieux structurer la filière forêt-bois du territoire en améliorant la relation entre l'amont** (offre de bois – ventes groupées, contrats d'approvisionnement…) et l'aval.

L'échelle territoriale du SYTEC et le cadre réglementaire offert par un SCoT ne sont sans doute pas les plus appropriés à la mise en œuvre d'une politique forestière efficiente. Néanmoins, **le SYTEC peut se faire le vecteur des attentes des acteurs locaux aux échelles du département, du massif ou de la région** pour la prise en compte des spécificités et de la diversité du ce territoire.

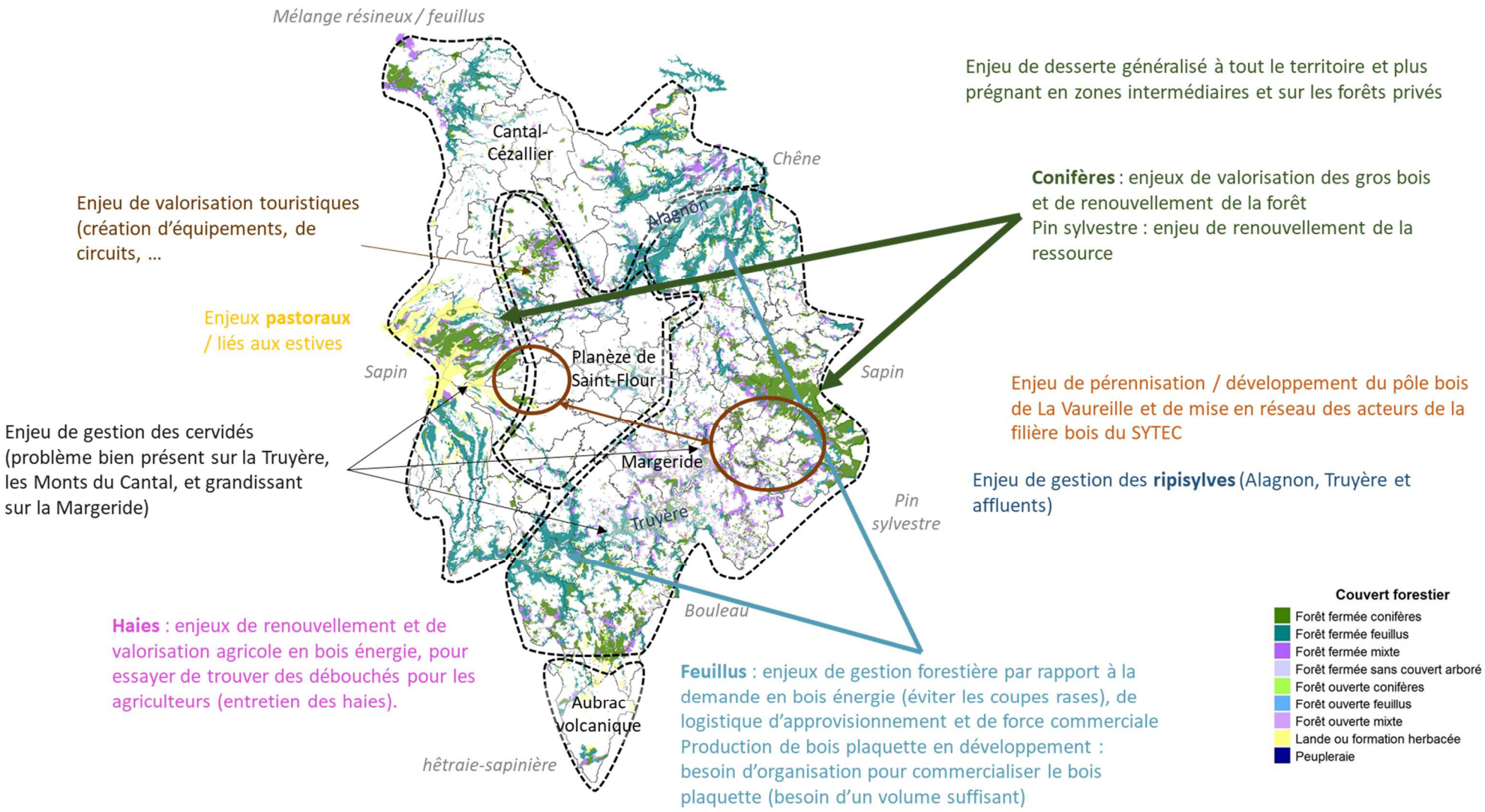

Figure 199 : Enjeux forestiers du SYTEC (Source : Blezat Consulting)

Le diagnostic et les échanges avec les acteurs permet de souligner les enjeux principaux du territoire d'étude, représentés ci-dessous.

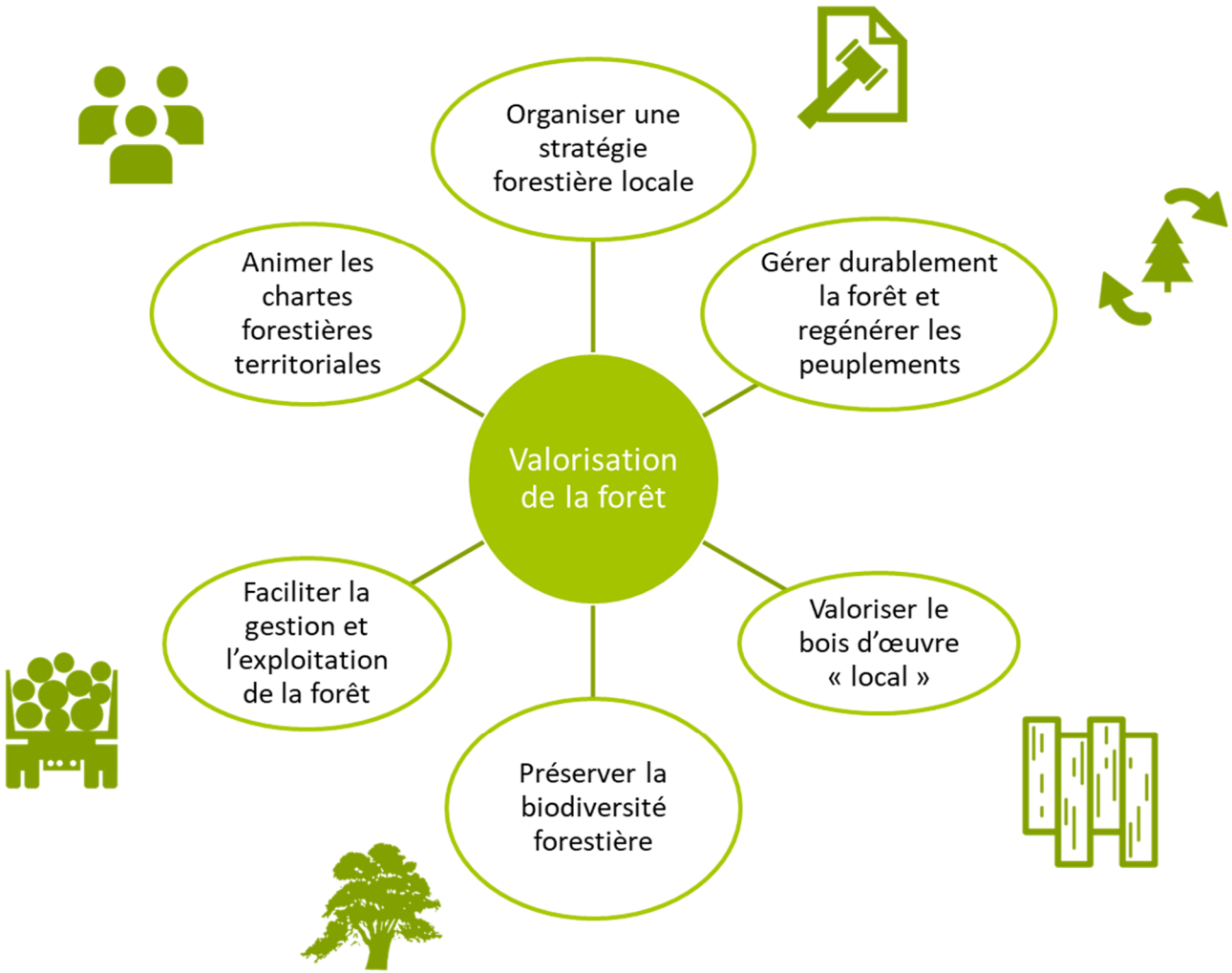

Enjeux	Objectifs stratégiques	Piste d'action / finalité	Acteurs et partenariats potentiels
Organiser une stratégie forestière locale	Mettre en place des stratégies intégrant toutes les filières de la forêt		ONF, COFOR, CRPF, Fibois, Unisylva
	Structurer la filière – organiser la connaissance mutuelle	Organiser des rencontres régulières des acteurs Organiser des conférences tout public Réfléchir au rôle d'animation / aide à la communication pour animer le réseau (sans se substituer aux collectivités qui portent des chartes forestières)	
	Servir de réceptacle aux dispositifs régionaux ou nationaux	Plan Sylvicole Territorial portés par Sylv'ACCTES Autres dispositifs	
Faciliter la gestion et l'exploitation de la forêt	Faciliter l'exploitation de la ressource	Mobiliser les élus dans une discussion sur l'acceptabilité et l'évolution des pratiques d'exploitation forestière. Des projets existants au niveau régional pour faciliter le travail avec les élus (exemple : Vis ma vie de bûcheron en Chartreuse, visites de chantier, office de tourisme, etc.) Faciliter le dialogue entre les communes et les entreprises de travaux forestiers Simplifier les démarches pour les travaux de desserte Mobiliser les compétences voirie forestière des communautés de communes Mettre en œuvre des aménagements fonciers (remembrement) en forêt (compétence département) Prendre en compte le gabarit des engins forestiers (grumier, porte-chars …) dans les zones urbanisées Développer une culture forestière auprès des propriétaires (action de communication)	ONF, COFOR, CRPF, Fibois, Unisylva

	Éviter les conflits d'usage	Veiller aux « distances de réciprocité » dans les documents d'urbanisme pour éviter les conflits d'usage lors de l'implantation d'entreprises de la filière bois, par exemple de transformation du bois	
	Faciliter la gestion et l'exploitation du bois via les documents d'urbanisme	Réserver les espaces boisés classés aux zones très sensibles, à proximité de zones urbanisées. Créer des emplacements réservés dans les Plans Locaux d'Urbanisme, par exemple pour accueillir des places de dépôts Inscrire dans le SCOT les installations les plus importantes et utiles pour l'exploitation de la forêt (ex : abri pour le matériel) comme recommandation pour le PLUi	
Valoriser le bois d'œuvre « local »	Accroître la valorisation du bois	Développer la certification du bois local, faire connaître « bois des territoires du Massif Central » Développer l'usage du bois dans la commande publique Élaborer des plan-types de bâtiments bois (bâtiments agricoles par exemple, habitats légers de loisir pour les campings du territoire) Développer l'isolation et la rénovation à partir de matériaux biosourcés locaux Chercher l'exemplarité dans les usages du bois local et jouer sur la créativité (design, aménagement intérieur) pour valoriser le feuillu	Collectivités, architectes, maitre d'ouvrages institutionnels, Chambre d'Agriculture
	Faciliter la valorisation du bois via les documents d'urbanisme	Revoir certains documents d'urbanisme qui interdisent les constructions en bois et/ou l'usage apparent du bois Eviter d'interdire le bois dans les documents d'urbanisme Chercher l'exemplarité dans les usages du bois local	
Gérer durablement la forêt et regénérer les peuplements	Préserver les haies, alignements d'arbres, frênes, bosquets de pins, ripisylves	Mener des actions de restauration Favoriser une utilisation raisonnée et durable de la ressource Protéger les bosquets au sein des pâturages	Collectivités, propriétaires forestiers, exploitants forestiers

	Favoriser une gestion durable de la forêt	Sensibiliser les exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux environnementaux Inscrire dans le SCOT des secteurs à enjeux environnementaux forts et gérer ces milieux en fonctions Mener une action de communication en direction des agriculteurs, importants propriétaires forestiers du territoire Investir et régénérer les peuplements	
Préserver la biodiversité forestière		Intégrer la biodiversité forestière et la notion de trame forestière fonctionnelle dans le SCOT / dans la stratégie forêt du territoire Identifier les arbres et les boisements remarquables dans les PLU Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers Préserver la biodiversité forestière par la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence dans les forêts du territoire	CRPF, CEN Auvergne, PNR, réseau Natura 2000

D. Annexes

1. Glossaire

Sigles et abréviations :

- **AB** : agriculture biologique
- **EA** : exploitation agricole
- **Ha** : hectare
- **OTEX** : orientation technico-économique
- **Pdt** : pommes de terre
- **UGB** : unité gros bovin

Vocabulaire spécifique :

- **Agriculture biologique :** Mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse et s'appuyant essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles du milieu. (FNAB)
- **Agriculture intégrée** : Correspond à une approche globale de l'utilisation du sol, pour la production agricole, qui cherche à réduire l'utilisation d'intrants extérieurs à l'exploitation (énergie, produits chimiques) en valorisant au mieux les ressources naturelles et en mettant à profit les processus naturels de régulation.
- **Agrosystème** : Ensemble des écosystèmes constitués par divers milieux naturels modifiés et gérés par l'homme pour les utiliser à des fins de productions : culture, élevage etc.
- **Agroforesterie** : mode d'exploitation des terres agricoles associant des plantations d'arbres dans des cultures ou des pâturages
- **Aliments concentrés** : aliments riches en énergie et en protéines (céréales, sous-produits de l'agro-industrie (son, pulpe de betterave, mélasse, tourteaux…)) distribués aux animaux pour complémenter les repas principaux.
- **Assolement :** Répartition des cultures sur la surface de l'exploitation pendant une année donnée.
- **Autoconsommation** : production de fourrage au sein de l'élevage permettant de ne pas acheter d'aliments pour le bétail
- **Bande enherbée** : dispositifs agro-paysagers longeant les cours d'eau ou plantées transversalement à la pente permettant la mise en place d'un couvert végétal favorisant le rôle absorbant des sols
- **Conversion en agriculture biologique** : correspond à la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Sur le plan administratif, cette période dure entre 2 et 3 ans selon les productions.
- **CULTURE DÉROBÉE.** Une culture dérobée se place entre deux cultures principales au cours de l'année : entre une céréale et une plante sarclée par exemple. On sème la culture dérobée après la moisson de la céréale ; on la récoltera avant la mise en terre du tubercule ou avant les semis du printemps suivant
- **Drain** : Conduit souterrain pour collecter et évacuer l'eau en excès dans le sol
- **Drainage** : Évacuation, spontanée ou facilitée par un réseau de drains ou de fossés, de l'eau en excès dans un sol trop humide. Ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux
- **Fascine** : fagot de branchages utilisé pour combler des fossés, réparer de mauvais chemins et faire des ouvrages de défense.

- **Ferme pédagogique** : structures présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures, qui accueillent régulièrement dans un but pédagogique des enfants, des jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire ainsi que d'autres publics et qui souhaitent développer cette activité.
- **Forêt fermée :** forêt où le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
- **Forêt ouverte :** forêt où le couvert des arbres est compris entre 10 et 40%
- **Futaie :** Peuplement composé d'arbres provenant uniquement d'un ensemencement sur place, et qui sont destinées à être coupés, une fois leur plein développement atteint.
- **Futaie jardinée** (pure ou mélangée) : Mélange d'arbres pied à pied ou par bouquets où toutes les classes de grosseur sont représentées, du semis à l'arbre exploitable sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle). Le maintien ou l'obtention de la structure jardinée se font par des coupes de jardinage effectuant simultanément les opérations de récolte, d'amélioration et de régénération. Celles-ci sont orientées par des normes de répartition des diamètres, sensées correspondre à un équilibre.
- **Futaie irrégulière :** tout peuplement ne présentant ni une structure régulière, ni une structure jardinée sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle). Cela sous-entend une certaine hétérogénéité des diamètres, mais celle-ci ne correspond pas à une norme précise ou à un état d'équilibre particulier.
- **Futaie régulière (pure ou mélangée)** : Peuplement dont tous les arbres ont sensiblement la même classe d'âge sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous parcelle). Il en résulte une fermeture horizontale du couvert, avec un étage prépondérant et une faible dispersion des catégories de diamètres. Les coupes de régénération et d'amélioration sont dissociées.
- **Elevage hors-sol ou industriel** : type d'élevage intensif où les animaux sont élevés dans des bâtiments où toutes les fonctions sont automatisées, tandis qu'on favorise dans les prairies la culture de graminées adaptées à la fauche et à la constitution de stocks d'ensilage.
- **Hydromorphie** : qualité de d'un sol qui montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.
- **Intensification des cultures** : fondé sur l'optimisation de la production par rapport à la surface cultivée, qui requiert des investissements importants et une utilisation accrue d'intrants agricoles (énergie, engrais, matériel)
- **Intrant** : regroupe les amendements, engrais minéraux, pesticides, aliments du commerce, mécanisation, énergie…importés sur l'exploitation dans le but d'en faciliter ou d'en augmenter la production. (Cahiers techniques de l'agriculture durable -évaluer la durabilité d'un système de production)
- **Itinéraire technique** : « combinaison logique et ordonnée de techniques qui permettent de contrôler le milieu et d'en tirer une production donnée. »
- **Kgec :** kilogramme-équivalent carcasse, unité de poids employée pour mesurer des quantités industrielles de viandes
- **Maïs grain et ensilage :** Le terme de **maïs grain désigne le maïs en grains secs essentiellement destiné à l'alimentation animale tandis que le maïs ensilage** désigne le maïs, dont la plante entière est appelée **maïs fourrage**, quand il est destiné à être stocké sous forme d'ensilage (procédé de conservation de végétaux frais utilisant la fermentation lactique et consistant à les placer dans un silo ou à les mettre en tas et à les presser après les avoir hachés
- **Multifonctionnalité de l'agriculture** : Considérer l'agriculture comme multifonctionnelle, c'est reconnaître "qu'à côté de ses fonctions primaires de production de nourriture et de fibres, l'activité agricole peut façonner le paysage, apporter des bénéfices environnementaux tels que la conservation

des sols, le management soutenable des ressources naturelles non renouvelables, et la préservation de la biodiversité, et contribuer à la viabilité socio-économique de beaucoup de zones rurales " (Comité des ministres de l'agriculture de l'OCDE, 1998)

- **Naissage / engraissage :** La conduite d'un élevage se compose de trois périodes principales : le naissage, le post-sevrage et l'engraissement. A chaque stade de développement des animaux correspond un espace adapté à leurs besoins spécifiques.
- **Non labour** : (voir technique culturale simplifiée)
- **PRA - Petite Région Agricole :** définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.
- **Pluriactivité** : Exercice d'activité(s) professionnelle(s) rémunérée(s) en plus de l'activité d'exploitant agricole.
- **Polyculture-élevage** : modèle agricole complexe, diversifié et peu spécialisé, qui associe sur l'exploitation, plusieurs cultures et un ou plusieurs élevages.
- **Retournement de prairie** : action de labourer des prairies (surfaces en herbe) afin de les cultiver (terres labourables)
- **Rotation culturale** : Ordre de succession sur une même parcelle de différentes cultures dans le temps. La rotation permet en particulier, de limiter le salissement des parcelles par les mauvaises herbes et les parasites des cultures. On distingue les rotations longues (5 à 7 ans et plus) des rotations courtes (2 ans).
- **Signes officiels de qualité (SOQ) :** déterminés par la règlementation française et/ou européenne. L'objectif est d'indiquer que le produit vendu possède une qualité supérieure à celle du produit standard (exemple du label) ou une spécificité (AOC, AB…). Ces signes font l'objet de surveillance de la part des services du Ministère de l'Agriculture.
- **Stabulation** : le bétail est dit en stabulation lorsqu'il est maintenu saisonnièrement ou en permanence dans un espace restreint et clos couvert ou non.
- **Simplification culturale** : principe de réduire le nombre d'ateliers techniques et la diversité des productions de l'exploitation
- **Système diversifié** : Système d'exploitation qui outre des productions diverses, peut éventuellement inclure certaines activités, telle la vente directe, l'accueil à la ferme, des ateliers de transformation etc.
- **Système intégré** : Correspond à une approche globale de l'utilisation du sol, pour la production agricole, qui cherche à réduire l'utilisation d'intrants extérieurs à l'exploitation (énergie, produits chimiques) en valorisant au mieux les ressources naturelles et en mettant à profit les processus naturels de régulation.
- **Tec :** tonne-équivalent carcasse, unité de poids employée pour mesurer des quantités industrielles de viandes
- **Transmissibilité** : Capacité de l'exploitation agricole à perdurer d'une génération à l'autre.
- **Technique culturale simplifiée / travail du sol simplifié** : Technique qui supprime le retournement du sol effectué par la charrue. Plusieurs itinéraires sont alors possibles avec travail en profondeur par outils à dents et reprise plus légère ou bien travail superficiel et semis. On peut dans certains cas réaliser un semis direct sans travail du sol préalable.
- **Viabilité économique** : Un système est viable quand il est économiquement performant et efficace en termes de valeur ajoutée et de revenu
- **Vivable** : Qui a trait à la qualité de vie de l'agriculteur et de son entourage.

2. Acteurs de la filière bois du territoire et limitrophes

Acteurs de la filière bois du territoire

Code INSEE	Commune	Nom	Activité
15014	Aurillac	Unisylva	Coopérative forestière
19136	Meymac	CAFSA	Coopérative forestière
48140	Saint-Chély d'Apcher	Forêt privee Lozerienne	Coopérative forestière
15187	Saint-Flour	Unisylva	Coopérative forestière
43216	Saint-Paulien	GPF 43	Coopérative forestière
19275	Ussel	CFBL	Coopérative forestière
15001	Allanche	Lauraire Christian	Entrepreneurs de travaux forestiers
15008	Antignac	Veschambre Pascal	Entrepreneurs de travaux forestiers
63024	Aveze	Arfeuil Roger	Entrepreneurs de travaux forestiers
63024	Aveze	Audigier Jacques	Entrepreneurs de travaux forestiers
63024	Aveze	Audigier Jean	Entrepreneurs de travaux forestiers
63028	Bagnols	Madeuf Marcel	Entrepreneurs de travaux forestiers
63028	Bagnols	Manaranche Murielle	Entrepreneurs de travaux forestiers
63048	Bourg Lastic	Environnement Prestations services	Entrepreneurs de travaux forestiers
15031	Celles	Vigneau Philippe	Entrepreneurs de travaux forestiers
15036	Chalvignac	SARL Riviere	Entrepreneurs de travaux forestiers
15038	Champs sur Tarentaine	Auriel Jean-Michel	Entrepreneurs de travaux forestiers
15040	Chanterelle	Vallon Joël	Entrepreneurs de travaux forestiers
43056	Chanteuges	Anglade Claude	Entrepreneurs de travaux forestiers
15046	Chaussenac	Seillier Marie Claude	Entrepreneurs de travaux forestiers
19055	Chirac Bellevue	Juillard Jean	Entrepreneurs de travaux forestiers
15054	Condat	Rigal Laurent	Entrepreneurs de travaux forestiers
15063	Drugeac	Bourgeois Rene	Entrepreneurs de travaux forestiers
19073	Egletons	Boissac	Entrepreneurs de travaux forestiers
15069	Ferrières Saint Mary	Pouilhe Michel	Entrepreneurs de travaux forestiers
15079	Jaleyrac	Queille Thierry	Entrepreneurs de travaux forestiers
63192	La Tour d'Auvergne	Guillaume Bernand	Entrepreneurs de travaux forestiers
19102	Lamazière Basse	Elosegui	Entrepreneurs de travaux forestiers
15091	Landeyrat	Teissedre Jean-Louis	Entrepreneurs de travaux forestiers
15101	Laveissière	Bilen Thibault	Entrepreneurs de travaux forestiers
15101	Laveissière	Sabatier Lionel	Entrepreneurs de travaux forestiers
15101	Laveissière	Vidal Pierre-Yves	Entrepreneurs de travaux forestiers
15131	Le Monteil	Maronne Max	Entrepreneurs de travaux forestiers
15108	Loubaresse	Lefeuvre Patrice	Entrepreneurs de travaux forestiers
15038	Marchal	Mongare Rob	Entrepreneurs de travaux forestiers
15119	Massiac	Nicolas Jean-Michel	Entrepreneurs de travaux forestiers
15120	Mauriac	Antignac Laurent	Entrepreneurs de travaux forestiers
15120	Mauriac	Counil Guy	Entrepreneurs de travaux forestiers
19130	Maussac	Barreteau Jean-Jacques	Entrepreneurs de travaux forestiers

15123	Meallet	Parrot Michel	Entrepreneurs de travaux forestiers
19134	Merlines	Clebert Guy	Entrepreneurs de travaux forestiers
19135	Mestes	Morange Christophe	Entrepreneurs de travaux forestiers
19135	Mestes	Morel Jean-François	Entrepreneurs de travaux forestiers
15138	Murat	Loubeyre Julien	Entrepreneurs de travaux forestiers
63246	Murat le quaire	Bellon Thierry	Entrepreneurs de travaux forestiers
15141	Neussargues Moissac	Teissèdre Thierry	Entrepreneurs de travaux forestiers
19148	Neuvic	Mauriange Sébastien	Entrepreneurs de travaux forestiers
19148	Neuvic	Goldringer Eric	Entrepreneurs de travaux forestiers
19175	Roche Le Peyroux	Lachaud Julien	Entrepreneurs de travaux forestiers
63305	Rochefort Montagne	Ecalle Pierre	Entrepreneurs de travaux forestiers
15168	Ruynes en Margeride	Juillard	Entrepreneurs de travaux forestiers
15170	Saint-Amandin	Polliani Stéphane	Entrepreneurs de travaux forestiers
15171	Sainte-Anastasie	Cuzol Julien	Entrepreneurs de travaux forestiers
63318	Saint-Angel	Monteltagaud Eric	Entrepreneurs de travaux forestiers
19219	Sainte Marie Lapanouze	Le Trouher Maxime	Entrepreneurs de travaux forestiers
15187	Saint-Flour	Pouilhe Lilian	Entrepreneurs de travaux forestiers
63346	Saint-Genes-Champespe	Phelut William	Entrepreneurs de travaux forestiers
63409	Saurier	Joy Yannick	Entrepreneurs de travaux forestiers
15236	Thiezac	Combelle Jean-Luc	Entrepreneurs de travaux forestiers
63437	Tremouille Saint-Loup	Guillaume Alexandre	Entrepreneurs de travaux forestiers
15243	Trizac	Moulier Guy	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Dos Santos	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Durand Bülent	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Ermiser Hatice	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Ermiser Nurgodan	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Garcia Aniceto	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Gordoga Hidayet	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Jose Julian	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Pegourier Ludwig	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	SARL Duztepe	Entrepreneurs de travaux forestiers
19275	Ussel	Société Corrèze Bois	Entrepreneurs de travaux forestiers
63440	Valbeleix	Sancy Paysage	Entrepreneurs de travaux forestiers
15256	Vèze	Bois du Centre	Entrepreneurs de travaux forestiers
15256	Vèze	Jarry Didier	Entrepreneurs de travaux forestiers
15265	Ydes	Allavena Fabrice	Entrepreneurs de travaux forestiers
15265	Ydes	Antignac Bernard	Entrepreneurs de travaux forestiers
15147	Parlan	Comptoir des bois de Brive	Exploitants forestiers
19028	Bort les Orgues	Ets Chadelat Gilles	Exploitants forestiers
02142	Castres	Sud Abies	Exploitants forestiers
19073	Egletons	Argil	Exploitants forestiers
19046	La Chapelle Spinasse	Eva Bois Marut	Exploitants forestiers
19200	Saint Etienne la Geneste	SAFEF	Exploitants forestiers
19204	Saint-Frejoux	Roussange Andre	Exploitants forestiers

19275	Ussel	Billota Bois Forêt	Exploitants forestiers
19275	Ussel	Destampes Emballage	Exploitants forestiers
19275	Ussel	Lopez Luigi	Exploitants forestiers
19275	Ussel	Ribeiro	Exploitants forestiers
15262	Villedieu	Lombard	Exploitants forestiers
15012	Arpajon sur Cère	Scierie Bonhomme	Exploitants forestiers Scieurs
63024	Aveze	Sauvat Michel	Exploitants forestiers Scieurs
23030	Bourganeuf	Tartieres et fils	Exploitants forestiers Scieurs
63124	Cournon d'Auvergne	Scierie du Centre	Exploitants forestiers Scieurs
19073	Egletons	Arbos	Exploitants forestiers Scieurs
19073	Egletons	Scierie Farges SAS	Exploitants forestiers Scieurs
63192	La Tour d'Auvergne	Huguet Pascal	Exploitants forestiers Scieurs
19113	Liginiac	Desteve Jean	Exploitants forestiers Scieurs
63237	Montel de Gelat	Scieur des Combrailles	Exploitants forestiers Scieurs
15138	Murat	Scierie Chalbos	Exploitants forestiers Scieurs
19148	Neuvic	Ets Magnol et cie	Exploitants forestiers Scieurs
15162	Riom-es-Montagnes	Tissandier Alain	Exploitants forestiers Scieurs
19205	Saint Geniez o Merle	SARL Duclaux et fils	Exploitants forestiers Scieurs
63318	Saint-Angel	Malaqui et fils	Exploitants forestiers Scieurs
63318	Saint-Angel	Ribeiro et fils	Exploitants forestiers Scieurs
63320	Saint-Avit	Dubot et Fils	Exploitants forestiers Scieurs
63320	Saint-Avit	Faucher Bois	Exploitants forestiers Scieurs
46311	Sousceyrac	Vermande et fils	Exploitants forestiers Scieurs
15245	Vabres	Scierie du Milieu	Exploitants forestiers Scieurs
19010	Argentat	Parlant forest exploitation	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15012	Arpajon sur Cère	Scierie Bonhomme	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15014	Aurillac	Uniylva	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15014	Aurillac	ONF	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15087	Lacapelle del Fraisse	GIE Dechiqu'bois	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15117	Marcoles	ETS Peuch	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15142	Neuvéglise	ABE Avenir Bois Energie	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
19205	Saint Geniez o Merle	SARL Duclaux et fils	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
15196	Saint-Mamet la Salvetat	Lheritier et fils	Fournisseurs de plaquettes de bois déchiqueté
19010	Argentat	Parlant forest exploitation	Prestataires de déchiquetage
12102	Flavin	ETS de Broyage Chayrigues	Prestataires de déchiquetage
15087	Lacapelle del Fraisse	CUMA Dechiqu'bois	Prestataires de déchiquetage
46143	Lacapelle Marival	Sicaseli	Prestataires de déchiquetage
15117	Marcoles	ETS Puech	Prestataires de déchiquetage
43003	Allègre	Charretier Michel	Scieurs

43003	Allègre	Amphilhac	Scieurs
43007	Araules	Celle	Scieurs
43040	Brioude	Scierie de Chomaget	Scieurs
43056	Chanteuges	Pirolles Jean-Louis	Scieurs
43065	Chastel	Scierie Mauranne	Scieurs
15045	Chaudes-Aigues	Scierie Boudon	Scieurs
43083	Cubelles	Scierie du Gevaudan	Scieurs
48063	Fontans	Bout Serge	Scieurs
19091	Hautefage	SARL Leyge	Scieurs
43108	Jullianges	Gallien et fils	Scieurs
15042	La Chapelle Laurent	De la Rochette Bernard	Scieurs
15042	La Chapelle Laurent	De la Rochette Andre	Scieurs
15042	La Chapelle Laurent	Orceyre	Livraison de granulés bois
43112	Langeac	Biscarat père et fils	Scieurs
48095	Mende	Engelvin Bois	Scieurs
19134	Merlines	Roche Jean-Noel	Scieurs
63225	Messeix	Athaine Bruno	Scieurs
15138	Murat	Chalbos Scierie SARL	Scieurs
15138	Murat	Lycée Joseph Constant	Lycée Professionnel Filière Bois
15142	Neuvéglise	Mourgue Charpente	Scieurs
63274	Perpezat	Voute Jean	Scieurs
15196	Saint Mamet la Salvetat	Lheritier et fils	Scieurs
15171	Sainte-Anastasie	Scierie du Haut-Cantal	Scieurs
63318	Saint-Angel	Ets Gatignol	Scieurs
48140	Saint-Chély d'Apcher	Scierie Falcon	Scieurs
48140	Saint-Chély d'Apcher	Mourgues Bois	Scieurs
19200	Saint-Etienne la Geneste	Safeb	Scieurs
15187	Saint-Flour	Nouvelle Auvergne Bois	Scieurs
63346	Saint-Genes Champespe	Scierie Minet Serge	Scieurs
63346	Saint-Genes Champespe	Scierie du Lac Laspialade	Scieurs
19228	Saint-Pantaleon De Lapleau	Soubrane Jean-Pierre	Scieurs
43234	Saugues	Lebrat Serge	Scieurs
43237	Sembadel	Fillaire	Scieurs
15269	Besse	Scierie Mobile Bernard	Scieurs mobiles
46085	Cuzac	Scierie Mobile	Scieurs mobiles
15131	Le Monteil	Kerdavid Yann	Scieurs mobiles
63335	Saint Diery	Scierie Mobile Bessoles	Scieurs mobiles
12218	Saint-Cyprien sur Dourdou	Eurosylva	Scieurs mobiles
43178	Saint-Didier sur Dolon	Thomas-Monier Raphaël	Scieurs mobiles
19237	Saint-Privat	Scierie Mobile de Xaintrie	Scieurs mobiles
15228	Siran	Mercier Franck	Scieurs mobiles

3. Scieries du territoire

(Source : SYTEC, mis à jour février 2018)

ETABLISSEMENT	CONTACT	ACTIVITE	Certifications	Code NAF	EMPLOIS
FOURGOUX Auvergne Bois SARL Le Bourg 15500 LA CHAPELLE-LAURENT 04 71 73 12 27	Fabien FOURGOUX	Scierie Vente de bois pour charpentes, de palettes et d'emballages bois Vente de produits de traitement de bois et des dérivés du bois Prestations : Vente de bois pour charpentes, Vente de palettes, Vente d'emballages bois, Vente de produits de traitement bois, Vente de dérivés du bois Produits : Bois pour charpentes, Palettes, Emballages bois, Produits de traitement bois, Dérivés du bois, bois de charpente		1610A	3 à 5 salariés
MOURGUES Charpente SARL Zone Artisanale 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE 04-71-23-87-50 06-33-15-57-18	MOURGUES Dominique Etienne	Scierie Parquets (fabrication, gros) Bois d'aménagement, de construction		1610A	3 à 5 salariés
Scierie CHALBOS SARL Le Martinet 15300 MURAT 04 71 20 92 91		Scierie Bois de charpente Exploitant forestier		1610A	10 à 19 salariés
Scierie du Haut Cantal SHC Le Bourg SAINTE-ANASTASIE 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE 04 71 20 57 33	ANDRIEU Eric Pierre Gabriel Marie	Scierie Prestations : Débit sur liste, Livraison Produits : Chêne, Pin Douglas, Châtaignier, Epicéa, Sapin, Mélèze, Peuplier, Bois de bardage, Bois de menuiserie, Bois d'emballage		1610A	0 salarié
Scierie GRAFFOUILLERE Frères	Pierre et Géraud GRAFFOUILLERE	Scierie		1610A	1 à 2 salariés

Auliac 15170 TALIZAT 06 07 68 77 81 06 82 96 18 64					
DE LA ROCHETTE Bernard Le Bourg 15500 LA CHAPELLE-LAURENT 04 71 73 14 22	DE LA ROCHETTE Bernard Marie Emmanuel	Scierie Prestations : Débit sur liste, Livraison Produits : Pin Douglas, Epicéa, Sapin, Mélèze, Bois de charpente, Bois de coffrage, Bois de bardage, Bois de menuiserie		1610A	6 à 9 salariés
BRIVE Christian Combalibeuf 43450 LEYVAUX 04-71-76-22-19	BRIVE Christian			1610A	1 à 2 salariés
Etablissement BOUDON Pratviel - 15110 Chaudes Aigues 04.71.23.59.84	BOUDON Laurent Pierre	Scierie Charpente Mobilier extérieur		1610A	6 à 9 salariés
Nouvelle Auvergne Bois SARL La Jarrige 15100 SAINT-FLOUR 04 71 60 12 78	CHADELAT Gilles	Scierie		1610A	3 à 5 salariés
NICOLAS Jean-Michel 3 Rue Jacques Chaban Delmas 15500 MASSIAC 04 71 23 00 09	NICOLAS Jean Michel	Scierie Prestations : débit sur liste, livraison Produits : Chêne, Châtaignier, Hêtre, Epicéa, Sapin, Bois de charpente, Bois de coffrage, Bois de bardage, Bois de menuiserie, lames de terrasse Également ETF	Agrément PEFC Agrément FSC	1610A	1 à 2 salariés
SAS Scierie du Milieu Lavoreille 15100 VABRES 04 71 60 86 44 04 71 60 10 33	CHADELAT Gilles	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation Palette Planchettes Plaquette forestière Également exploitant forestier		0220Z Exploitation forestière	6 à 9 salariés

4. Chaufferies collectives et réseaux de chaleur sur le territoire d'étude

Codes INSEE	Site/Maitre d'ouvrage	Type	Puissance bois en kW	Type combustible	Conso annuelle en tonnes *	Etat	Source des données
15035	Maison de la Pinatelle Com Chalinargues	Réseau privé	220	Plaquettes	160	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv. 2016)
15045	Maison des Services CC Caldaguès Aubrac	Chaufferie dédiée	35	Plaquettes	30	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv. 2016)
15187	SAINT-GEORGES ZAC du Crozatier Saint-Flour Communauté	Réseau vente chaleur saisonnier (1oct au 31 mai)	1200	Plaquettes	1048 (plein régime)	En fonctionnement	Saint-Flour Communauté (Oct. 2016)
15138	Murat Réseau de chaleur de Murat CC Pays de Murat	Réseau vente chaleur	1 500	Plaquettes	1 750	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv. 2016)
15187	St Flour Centre Aqualudique Saint-Flour Communauté	Chaufferie dédiée	560	Plaquettes	650	En fonctionnement	Saint-Flour Communauté (Janv. 2018)
15045	Chaudes Aigues Maison de Retraite	Chaufferie dédiée	200	Plaquettes	286	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv2016)
15108	Val d'Arcomie / Loubaresse Ecoles Commune de Loubaresse	Réseau chaleur privé	80	Plaquettes	36,3	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv2016)
15187	Saint-Flour Réseau Chaleur de Volzac Saint-Flour Communauté	Réseau vente chaleur	500	Plaquettes	1226	En fonctionnement	Saint-Flour Communauté (Janv. 2018)
			1000	Plaquettes		En fonctionnement	
15262	Auberge communale Commune de Villedieu	Chaufferie dédiée	35	Granulés	10	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv2016)
15053	Auberge des Fontilles Com Coltines	Chaufferie dédiée	100	Granulés	19	En fonctionnement	Bois Energie 15 (Janv. 2016)

15053	Ecoles/Mairie Commune de Coltines	Chaufferie dédiée	80	Granulés	23	En fonctionnement	Bois Energie 15 – (Janv. 2016)
15187	Bonilait Protéines	Chaufferie dédiée	5200	Plaquettes	16 000	En fonctionnement	Fiche exemple à suivre Ademe
15152	Pierrefort Centre Télétravail Saint-Flour Communauté	Chaufferie dédiée	25	Granulés	9	En fonctionnement depuis septembre 2017	Saint-Flour Communauté (Janv. 2018)
15142	Neuvéglise Com de Neuvéglise	Réseau communal	150	Plaquettes	200	Réalisé en 2017	Bois Energie 15 (Sept2016)
15187	Saint Flour Réseau de chaleur de Besserette* Saint-Flour Communauté	Réseau vente chaleur	1500	Plaquettes	3270	Travaux en 2018/2019	Saint-Flour Communauté (Oct. 2016)
			720	Plaquettes			
15054	Condat **	Réseau vente chaleur	600	Plaquettes	780	En projet	CdC CEZALLIER (Oct. 2016)
15119	Massiac Ecoles/Mairie/Logements	Chaufferie dédiée	140	Granulés	50	En projet	Bois Energie 15 (Sept 2016)

* Réseau de chaleur de Besserette / 4ème réseau de chaleur sur l'agglo de SAINT-FLOUR / estimation 4,4 M€ / Energie procuite : 8,2 MWh/an / 17 établissements alimentés (lycée, centre hospitalier, équipements sportifs, pôle technique, lgt sociaux, école...) / Ce projet évitera le rejet de 1760 tonnes de CO2/an / double chaudière selon saison

** CONDAT : Equipements desservis : maison de santé, centre hospitalier local, mairie – communauté de communes – école - logements, salle polyvalente, collège et ensemble gymnase – piscine. Le réseau prévisionnel est de 1 195 mètres linéaires avec une chaudière bois de 600kW produisant 199 tep d'énergie renouvelable. L'appoint sera assuré par une chaudière fioul de 900kW

NB : Pour les projets, les chiffres peuvent évoluer d'ici leur réalisation. Les consommations sont calculées pour un combustible bois de 2800 kWh/tonne en moyenne pour de la plaquette et le PCI (pouvoir calorifique inférieur : énergie récupérée par la combustion) du granulé de bois pris en compte est de 4800 kWh/tonne.

5. Superficie de forêt certifiée PEFC sur le territoire d'étude

(Source : PEFC Antenne Rhône-Alpes et données SAFER)

Code Insee	Commune	Forêt communale PEFC (ha)	Forêt domaniale PEFC (ha)	Forêt sectionale PEFC (ha)	Total forêt publique PEFC (ha)	Part de la forêt publique dans la forêt PEFC (%)	Forêt privée PEFC (ha)	Part de la forêt privée dans la forêt PEFC (%)	Surface totale de forêt PEFC (ha)	% FORET PEFC
15002	ALLEUZE						29	100	29	4%
15022	BONNAC						79	100	79	10%
15025	ALBEPIERRE-BREDONS		882	216	1 098	100			1 098	91%
15026	BREZONS						38	100	38	3%
15033	CEZENS			11	11	100			11	4%
15045	CHAUDES-AIGUES	39		329	368	100			368	29%
15051	CLAVIERES	1 293		471	1 764	92	155	8	1 919	78%
15054	CONDAT	193	52		245	100	1	0	247	23%
15060	DEUX-VERGES	342			342	100			342	69%
15061	DIENNE			205	205	100			205	74%
15073	FRIDEFONT	75		123	198	100			198	39%
15077	GOURDIEGES	76			76	100			76	91%
15078	JABRUN						398	100	398	35%
15097	LASTIC			32	32	100			32	21%
15100	LAVEISSENET	150			150	74	53	26	203	104%
15101	LAVEISSIERE	650	169	168	986	96	41	4	1 028	73%
15102	LAVIGERIE	37			37	100			37	39%
15105	LEYVAUX						3	100	3	1%
15106	LIEUTADES			294	294	91	31	9	325	24%
15107	LORCIERES			292	292	100			292	43%
15108	VAL D'ARCOMIE		24	10	34	100			10	1%
15112	MALBO		46		46	71	19	29	64	13%
15119	MASSIAC						6	100	6	0%
15121	MAURINES			48	48	100			48	17%

15127	MOLOMPIZE						8	100	8	2%
15129	MONTBOUDIF		188	158	346	100			346	61%
15130	MONTCHAMP			220	220	100	0	0	220	46%
15138	MURAT						57	100	57	35%
15141	NEUSSARGUES-EN-PELLE			608	608	100			608	44%
15149	PAULHENC	29			29	100			29	4%
15152	PIERREFORT			7	7	100			7	3%
15158	RAGEADE						17	100	17	23%
15168	RUYNES-EN-MARGERIDE	1		321	322	100			322	37%
15201	SAINT-MARTIN-SOUS-VX						8	100	8	2%
15213	SAINT-SATURNIN						75	100	75	193%
15229	SOULAGES			18	18	20	74	80	92	19%
15241	LA TRINITAT		43		43	100			43	14%
15245	VABRES			295	295	84	57	16	352	47%
15248	VALUEJOLS			315	315	100			315	164%
15251	VEDRINES-SAINT-LOUP			163	163	24	515	76	678	43%
15262	VILLEDIEU			85	85	100			85	32%
15263	VIRARGUES			87	87	100		-	87	78%

6. Evolution du nombre d'entreprises de la filière bois sur le Cantal entre 2008 et 2014

(Source : Insee, traitement Blezat Consulting) *certains codes APE regroupent à la fois des entreprises appartenant ou non à la filière bois

	2008							**2012**							**2014**						
	Total	Détail par nombre de salariés dans l'entreprise						Total	Détail par nombre de salariés dans l'entreprise						Total	Détail par nombre de salariés dans l'entreprise					
Code APE		0	1 à 2	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49		0	1 à 2	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49		0	1 à 2	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49
0210Z - Sylviculture et autres activités forestières	74	72	1	1	-	-	-	158	156	1	1	-	-	-	186	184	1	-	-	1	-
0220Z - Exploitation forestière	117	90	15	9	2	-	1	97	75	12	4	4	1	1	94	76	8	5	4	-	1
0240Z - Services de soutien à l'exploitation forestière	74	68	5	-	1	-	-	82	76	4	-	1	1	-	84	76	4	1	-	3	-
1610A - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	29	15	3	5	3	3	-	23	11	2	5	2	3	-	23	11	2	3	5	2	-
1610B - Imprégnation du bois	1	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	2	1	-	-	1	-	-
1623Z - Fabrication de charpentes et	10	1	1	2	2	3	1	7	3	-	-	1	3	-	6	2	1	-	1	2	-

d'autres menuiseries																					
1624Z - Fabrication d'emballages en bois	1	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
1629Z - Fabrication d'objets divers en bois	4	3	-	-	-	-	1	11	10	-	-	-	-	1	15	14	-	-	-	-	1
1721B - Fabrication de cartonnages	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
3109B - Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	51	36	11	3	-	1	-	45	40	3	1	-	-	1	44	41	1	1	-	-	1
4332A - Travaux de menuiserie bois et PVC	191	101	47	26	9	6	2	209	117	47	30	4	8	3	211	123	43	30	5	8	2
4391A - Travaux de charpente	10	3	3	4	-	-	-	14	6	4	4	-	-	-	14	6	5	2	-	1	-
Total	562	390	86	51	17	13	5	649	496	73	45	13	16	6	681	536	65	42	16	17	5